This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

PH
REVUE
Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DE L'ANJOU

NOUVELLE SÉRIE

3 8

TOME TRENTE-HUITIÈME

Jan-June 1899

ANGERS
GERMAIN ET G. GRASSIN, IMPRIMEURS-LIBRAIRES
40, rue du Cornet et rue Saint-Laud

1899

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
930992A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1938 L

Printed in France.

Digitized by Google

CONSEIL

DES

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE ET DES GÉNÉRAUX RÉPUBLICAINS

Tenu à Saumur le 2 septembre 1793

Les échecs subis par les armées de la République au dedans et au dehors, dans le mois de juillet 1793, avaient exaspéré la Convention. Elle résolut de frapper un grand coup pour écraser ses ennemis.

Dans la séance du 1er août, elle adopta à l'unanimité un projet de décret que lui présenta Barère au nom du Comité de Salut public, et qui, dans la pensée de ses auteurs, devait anéantir à jamais l'insurrection vendéenne[1].

Ordre était donné d'épurer l'état-major des commissaires des guerres près l'armée des côtes de La Rochelle, pour leur substituer des officiers généraux et des commissaires d'un patriotisme prononcé. L'organisation des compagnies des pionniers et des ouvriers devait être accélérée ; ils devaient être choisis dans les communes les plus patriotes ; les généraux devaient faire un choix pour former des corps de tirailleurs et de chasseurs intrépides :

« Il sera envoyé par le Ministre de la Guerre, ajoutait le décret, des matières combustibles de toutes espèces pour incendier les bois, les taillis et les genêts, Les forêts

[1] *Moniteur*, XXII, p. 287-288. *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, par Aulard, V, p. 371-372.

Digitized by Google

seront abattues, les repaires des rebelles seront détruits, les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers pour être portées sur les derrières de l'armée, et les bestiaux seront saisis. Les femmes, les enfants et les vieillards seront conduits dans l'intérieur.

« Aussitôt que les approvisionnements seront faits, que l'armée sera réorganisée et qu'elle sera prête à marcher sur la Vendée, les Représentants du peuple se concerteront avec les administrations des départements circonvoisins qui se sont maintenus dans les bons principes, pour faire sonner le tocsin dans toutes les municipalités environnantes et faire marcher sur les rebelles les citoyens depuis l'âge de seize ans jusqu'à celui de soixante. »

Et comme, le 23 juillet, les troupes françaises qui occupaient la ville de Mayence depuis un an avaient été contraintes de capituler, avec la condition expresse de s'abstenir pendant une année de combattre les puissances étrangères, la Convention décréta que ces braves, au nombre de 1.500 environ, fortement organisés et aguerris, seraient lancés contre la Vendée.

Mais dans quelle armée devait être versé ce corps d'élite ?

Dès le 2 août, le Comité de Salut public prenait l'arrêté suivant[1] : « Le Comité, après avoir lu attentivement le mémoire des Représentants du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle[2] et réfléchi sur *le plan qui y est présenté* :

« Considérant que les pouvoirs donnés à ces commissaires *sont illimités* ; que le décret de la Convention rendu le jour d'hier lève tous les obstacles qui, jusqu'à présent, ont arrêté que les circonstances et les localités peuvent forcer à chaque instant de prendre des mesures nouvelles,

[1] *Recueil des Actes*, etc., V, 446.

[2] Il faut entendre par là non pas tous les Représentants du peuple près cette armée, mais Bourbotte, Choudieu et Richard, comme nous le verrons plus loin.

Digitized by Google

arrête qu'il s'en rapporte entièrement, relativement à *l'exécution du plan qui lui a été soumis*, à la sagesse des Représentants du peuple près l'armée des côtes de La Rochelle. »

Cet arrêté, qui plaçait les braves Mayençais sous les ordres de Rossignol, souleva de vives et nombreuses protestations. Les Représentants du peuple en mission près l'armée des côtes de Brest firent tous leurs efforts pour en obtenir la révocation. Les circonstances les servirent à souhait.

Tandis que, le 14 août, le représentant Cavaignac adressait au Comité de Salut public un plan proposé par le général Grouchy, alors chef d'état-major de l'armée des côtes de Brest[1], de toutes parts éclataient des plaintes sur l'incapacité et l'inconduite du général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. Les Représentants du peuple près cette armée, qui résidaient à Niort, Bourdon (de l'Oise) et Goupilleau (de Fontenay), à la suite d'un vol commis par cet ignoble général, eurent l'audace de le suspendre de ses fonctions, le 22 août[2].

D'un autre côté, Philippeaux, représentant du peuple dans les départements du Centre et de l'Ouest, en résidence ordinaire à Tours, était allé à Paris, chargé de combattre le plan de campagne adopté en principe le 2 août par le Comité de Salut public et avait fait prévaloir ses idées. En conséquence, le 23 août, le Comité arrêta[3] : « Que l'armée revenant de Mayence se rendra à Nantes et de là près de l'armée des côtes de Brest où elle agira de concert avec celle-ci, sous les ordres du général en chef de cette armée, pour attaquer les ennemis sur leurs derrières et leur interdire la communication avec les ennemis du dehors et empêcher les secours qu'ils tirent des pays

[1] Savary, *loc. cit.*, II, 45.
[2] *Recueil des Actes*, etc., VI, 63, 107.
[3] *Ibid.*, VI, 68.

Digitized by Google

étrangers ; 2° que le citoyen Phillippeaux est invité à retourner le plus tôt possible près de ladite armée en qualité de Représentant du peuple. » Cet arrêté est aussitôt communiqué à Aubert du Bayet qui assura, le 27, que son avant-garde serait le 30 à Saumur[1].

Le triomphe de Philippeaux paraissait être complet. Il n'en fut rien. Le 28 août, la Convention[2], après une orageuse discussion, annulait l'arrêté de Bourdon (de l'Oise) et de Goupilleau (de Fontenay), et rétablissait Rossignol dans ses fonctions de général en chef. D'autre part, Choudieu et Bourbotte accourus à Paris pour défendre leur créature, sans obtenir la révocation de la décision prise, le 23, par le Comité de Salut public, réussissaient néanmoins, par un rapport envoyé le 29 à ce même Comité, à obtenir l'autorisation de convoquer à Saumur une assemblée plénière des Représentants du peuple de toute la région de l'Ouest, assistés des principaux généraux des deux armées des côtes de Brest et de La Rochelle. « Ils désiraient, dit Kléber, conduire la brave armée de Mayence, croyant qu'avec elle ils auraient la gloire de terminer la guerre, et que la nullité du général en chef Rossignol ne pourrait leur ravir cette gloire[3]. »

A leur retour à Saumur, ils s'empressèrent d'adresser des lettres de convocation à tous leurs collègues, au nom du mandat dont ils étaient revêtus.

A la réception de cette lettre de convocation, Philippeaux entra dans un accès de fureur et, prenant aussitôt la plume, il écrivit au Comité de Salut public, le 30 août[4] : « Ma dépêche d'avant-hier matin[5], expédiée par un courrier

[1] Chassin, *loc. cit.*, III, 20.
[2] *Ibid.*, VI, 149.
[3] *Mémoires inédits.*
[4] *Recueil des Actes*, etc. ; VI, 192.
[5] Il s'agit probablement d'une lettre qu'il écrivit, le 28, de concert avec les Représentants du peuple Reubell et Merlin (de Thionville), attachés à l'armée de Mayence (Cf. *Recueil des Actes*, etc. ; VI, 154).

Digitized by Google

extraordinaire vous aura mis au courant des ressorts que l'intrigue a fait mouvoir pour paralyser vos sages mesures et nous préparer encore de nouvelles déroutes.

« *L'envoi du plénipotentiaire de la Cour de Saumur*[1] n'a pas empêché le départ de l'armée (de Mayence). L'avant-garde a descendu la Loire, avant-hier, le corps de bataille, hier, en deux colonnes, et le corps de réserve le matin. J'ai voulu me blottir à l'arrière-garde avec le général du Bayet[2] et nos collègues Merlin et Reubell, pour éviter quelques nouveaux tours de Jarnac. Quand nous aurons franchi le passage de Saumur, *beaucoup plus redoutable que les repaires de l'armée catholique*, je n'aurai plus d'inquiétude sur le salut de la patrie. On a convoqué, dans cette ville, *sans ma participation*[3], un nouveau conseil de guerre pour demain. J'y assisterai. Si son résultat est conforme au vôtre, *bene sit*. S'il était en opposition, j'ordonnerais d'obéir au pouvoir central de la République, sous lequel toutes les têtes orgueilleuses ou malveillantes doivent se courber, et *je vous réponds qu'on obéira*.

« Dans tous les cas, je vous dénonce d'avance un crime de lèse-nation que je crois caractérisé *dans la publicité funeste d'un plan de campagne* qui devait être enseveli dans le plus profond secret jusqu'au moment décisif de l'attaque. Cette escapade de *Monsieur* Choudieu, serait capable de bouleverser tous nos plans. Il (*sic*) peut au moins rendre l'expédition plus difficile et plus meurtrière, en avertissant l'ennemi de notre tactique, pour qu'il se précautionne. Ce motif impérieux m'avait fait suspendre l'impression de mon

[1] Il désigne ainsi la réunion des Représentants en mission à Saumur favorables au projet de Bourbotte et de Choudieu.

[2] Général commandant l'armée de Mayence.

[3] Philippeaux fait ici allusion au mandat explicite qu'il avait reçu du Comité le 23 août, de diriger la marche de l'armée de Mayence vers Nantes et de la placer sous les ordres de Canclaux. Mettre en délibération son mandat, c'était à ses yeux une injure.

Digitized by Google

rapport que je vais faire distribuer, puisqu'il n'y a plus de mystère. »

Évidemment, en effet, Choudieu avait publié le plan de Grouchy proposé par Philippeaux pour le discréditer. La lettre de ce dernier était datée de Tours, le 30 au matin ; or, vers le milieu du même jour, il reçut une lettre de Roncin, l'âme damnée de Rossignol et très influent au ministère de la Guerre, qui mit le comble à sa colère.

Aussitôt, à 3 heures du soir[1], il écrit une seconde lettre au Comité de Salut public : « Depuis ma dernière missive, expédiée par le courrier extraordinaire, une lettre de Ronsin nous annonce que, *cédant aux observations de Bourbotte*, vous avez changé de fond en comble le plan de campagne du 23.

« J'ignore si Bourbotte a su descendre jusqu'à protéger une ligue infâme *qui nous déshonore* et perdra la République ; mais, en tous cas, votre rétractation, si elle existe, ne peut que vous compromettre essentiellement et vous faire soupçonner même de vouloir favoriser nos ennemis, qui, certes, dans cette hypothèse, auraient tout l'avantage... Cette nouvelle nous a pétrifiés, comme si on nous eût appris la perte de deux batailles. Nos deux collègues, Merlin et Reubell, pénétrés des vices absolus du plan de Choudieu, ne conçoivent plus rien à votre tergiversation *qui tue tout.* »

Le général Aubert du Bayet, commandant en chef de l'armée de Mayence, voyait les choses d'une manière plus calme. Il avait écrit, le 27, au Ministre de la Guerre[2] :

« J'exécuterai l'arrêté du Comité de Salut public, que je reçois avec votre dépêche du 24, portant que l'armée de Mayence se rendra à Nantes... pour attaquer les ennemis sur leurs derrières et leur interdire la communication avec

[1] *Recueil des Actes*, etc., VI, 19-30.
[2] Savary, II, 84.

Digitized by Google

les ennemis du dehors.... Il y avait un projet de campagne dans la Vendée différent de celui que le Comité de Salut public a adopté, *d'après le rapport de Philippeaux*; je m'abstiendrai de toute réflexion à cet égard. »

Le Comité de Salut public répondit avec calme à Philippeaux : « Le Comité n'a pas été peu surpris du ton d'aigreur et de reproche avec lequel vous lui manifestez vos soupçons, vos craintes et vos vœux...

« Le Comité n'a rien changé aux plans proposés le 23. *Il pense que l'armée de Mayence doit être aux ordres du général Canclaux*[1]. Mais il n'a pas dû s'attacher assez à une opinion isolée pour lui sacrifier des opinions contraires qui méritaient aussi de sa part de grandes considérations. Nous avons donc jugé convenable qu'il y eût à Saumur une réunion des Représentants du peuple pour concerter et arrêter définitivement les mesures qui doivent enfin rétablir le règne de la liberté dans cette partie de la République[2]. »

Il nous a semblé nécessaire de citer presque *in extenso* ces documents singulièrement suggestifs pour donner aux lecteurs une idée exacte de la situation et de l'état des esprits parmi les Membres du Conseil de guerre appelés à statuer définitivement sur le plan de campagne qui, d'après les calculs des Représentants du peuple devaient écraser et détruire à tout jamais l'insurrection vendéenne.

Les délibérations devaient avoir lieu le 1er septembre; mais, par suite de divers obstacles, elles furent remises au lendemain[3].

[1] Cette phrase a été ajoutée par Carnot.

[2] *Recueil des Actes*, etc., VI, 194. Cette lettre était datée du 1er septembre. Elle parvint à Philippeaux au moment de la tenue du Conseil de Guerre (Chassin, *La Vendée patriote*, III, 22, note 2).

[3] L'avant-garde de l'armée de Mayence était arrivé à Saumur le 30 août, le corps d'armée le 31 et la réserve le 1er septembre (Savary, II, 24). L'avant-garde était à Saint-Mathurin entre Angers et Saumur, le 31 août (*Recueil des Actes*, etc., VI, 212).

Digitized by Google

Ce fut donc le 2 septembre, à dix heures du matin, que l'Assemblée des Représentants et des Généraux commença ses séances :

Elle était composée de vingt-deux membres [1], onze Représentants et onze généraux. Les Représentants près l'armée des côtes de La Rochelle étaient : Richard, Choudieu, Bourbotte, Ruelle et Fayau ; les Généraux étaient : Rossignol, Santerre, Duhoux, Menou, Salomon, Chalbos, Rey, Dembarrère et Mieskousky : les Représentants près l'armée des côtes de Brest étaient : Turreau, Cavaignac et Méaulle, et les généraux Canclaux et Vergnes, son chef d'état-major qui fut exclu des délibérations de l'Assemblée, mais qui n'en joua pas moins un rôle prépondérant dans la décision qui y fut prise [2].

Les Représentants près l'armée de Mayence étaient, nous l'avons déjà dit, Merlin et Reubell, auxquels était adjoint Philippeaux, par mandat spécial du Comité de Salut public. Aubert du Bayet, commandant de ce corps délite, avait naturellement sa place marquée dans cette réunion appelée à décider sur son état.

Avant même la constitution du Bureau, une vive discussion s'engagea entre Choudieu et Philippeaux. Celui-ci, fort de la réponse qu'il venait de recevoir du Comité de Salut public, prétendait que les Représentants *seuls* devaient avoir voix délibérative. Mais Choudieu avait, de son côté, un mémoire expressément approuvé par le même Comité, dans lequel il était spécifié que tous les généraux de division jouiraient du même privilège [3]. On se soumit conséquemment à cette décision.

[1] Savary (II, 90) a oublié de signaler la présence de Duhoux ; mais ce n'est sans doute qu'une faute d'impression ; le procès-verbal envoyé au Comité de Salut public auquel il se réfère compte bien 22 membres (*Recueil des Actes*, VI, 262 ; Chassin, *La Vendée patriote*, III, 23).

[2] Chassin, *La Vendée patriote*, III, 27-28. Il eut voix consultative. *Mémoires de Kléber*, Chassin, *loc. cit.*, III, 28.

[3] Chassin, *Ibid.*, III, 23.

Digitized by Google

Une fois ce point important établi, le représentant Reubell fut élu président, et La Chevardière, commissaire national, s'empara du bureau, dit Philippeaux[1], et se fit nommer secrétaire.

Le bureau étant constitué, le général Canclaux donne lecture de l'arrêté pris par le Comité de Salut public le 23 août, et d'une lettre du Ministre de la Guerre, qui statuent que l'armée de Mayenne sera dirigée sur Nantes et placée sous ses ordres.

A cela on oppose la dernière décision du Comité et, après une vive discussion, on déclare par vingt voix contre une[2] que la dernière décision du Gouvernement doit l'emporter sur celle du 23.

La délibération porta alors sur le fonds même du débat : *La garnison de Mayence sera-t-elle dirigée contre les rebelles par Saumur ou par Nantes?*

Philippeaux développa son plan de campagne, et il termina en disant que l'armée de Mayence était perdue, si on ne se hâtait de la séparer de celle de Saumur, qu'on devait abandonner celle-ci à sa propre nullité et qu'elle ferait déjà beaucoup en ne faisant pas de mal. Philippeaux fut appuyé par le général Canclaux, qui insista particulièrement sur l'avantage qu'il y avait « de priver les rebelles des secours des Anglais en les séparant de la mer; ce qui nécessitait d'attaquer par Nantes[3] ».

Les généraux Santerre et Menou parlèrent en faveur du plan présenté par Choudieu. « Ils essayèrent de faire concevoir l'avantage de cerner les rebelles, de les attaquer en même temps par plusieurs points à la fois, ce qui était facile, disaient-ils, à l'armée de La Rochelle qui était divisée en six colonnes éloignées de dix à douze lieues

[1] Chassin, *Ibid.*, p. 24.

[2] Il n'y avait donc alors que 21 membres présents.

[3] *Mémoires inédits* de Kleber; Choudieu, *Mémoires et notes sur la Vendée*, p. 423.

Digitized by Google

l'une de l'autre. Surtout ils appuyèrent sur l'avantage d'attaquer sur-le-champ, l'armée de Mayence étant déjà réunie à l'une des colonnes de l'armée de La Rochelle. Fayau et Choudieu parlèrent longtemps, mais d'une manière qui prouvait qu'ils ne connaissaient ni le pays, ni la guerre. »

« Je sais, dit Choudieu en terminant, que plusieurs d'entre vous ne sont indécis entre les deux plans que parce que, en adoptant les derniers, l'armée de Mayence se trouverait sous les ordres du général en chef de l'armée des côtes de La Rochelle. Mais pourquoi ne conférerions-nous pas le commandement des deux armées au général Canclaux? Cette mesure lèverait toutes les difficultés. Nous sommes tous d'accord sur la supériorité des talents de Canclaux. Pourquoi balancerions-nous? Je connais assez les sentiments qui animent Rossignol pour vous répondre d'avance qu'il ne sera point humilié de faire la campagne comme lieutenant de Canclaux et qu'il servirait même sous ses ordres, comme simple volontaire, si cela pouvait lui être utile.

« Rossignol alors se lève et dit à Canclaux qu'il était prêt à lui abandonner le commandement, s'il voulait entrer en campagne le lendemain[1]. »

Les différents membres du Conseil[2] continuèrent de parler pour ou contre chacune des deux propositions. La

[1] Choudieu, *loc. cit.*, p. 426, 427. Rossignol, dans ses mémoires cités par Chassin (*La Vendée patriote*, III, 33), prétend que ce fut lui qui, le premier offrit son concours à Canclaux; lequel croire de Rossignol ou de Choudieu? Si cette question de détail est douteuse, il est certain que le concours de Rossignol fut offert à Canclaux, comme l'attestent, avec Rossignol et Choudieu, la *Revue de la Révolution*, 1888, p. 48-50, le général Turreau (*Mémoires*, édit. 1824, p. 100-103).

[2] La discussion fut interrompue un instant par une proposition incidente, tendant à ce que chaque membre du Conseil soit tenu de motiver son opinion par écrit. Cette proposition fut écartée comme trop absolue; mais on laissa chacun libre d'opiner de la façon qui lui conviendrait (Savary, *loc. cit.*, II, 91).

Digitized by Google

discussion fut longue et violente; à trois heures elle durait encore. Enfin, après une multitude d'observations, on se décida à voter.

Sur vingt-deux votants, dit le procès-verbal officiel[1], le représentant Bourbotte a déclaré n'être pas en état de donner son avis;

« Le général Dembarrère a demandé que l'on marchât simultanément par Saumur et par Nantes;

« Les citoyens Reubell, Merlin, Turreau, Cavaignac, Méaulle, Philippeaux, Ruelle, Canclaux, Aubert du Bayet et Mieskouski ont été d'avis de marcher par Nantes;

« Les citoyens Richard, Choudieu, Fayau, Rossignol, Menou, Duhoux, Santerre, Salomon et Rey ont pensé que l'on devait marcher par Saumur;

« A l'égard du général Chalbos, il a voté pour que l'on marchât à la fois par Saumur et par Niort.

« D'après cela, attendu que dix voix ont été pour la marche par Nantes et dix pour celle de Saumur[2], il ne s'est pas trouvé de majorité.

« Alors la discussion s'est engagée de nouveau et, après de longs débats, le Conseil a arrêté que les généraux se concerteraient entre eux pour arrêter un plan qui serait soumis le soir au Conseil; la séance a été levée à quatre heures et l'on s'est ajourné à huit heures du soir[3]. »

Les généraux, chargés d'arrêter un autre plan qui pût sauver la chose publique, se réunirent pendant cet intervalle. On accorda enfin, dit Kléber[4], la parole à Vergnes, chef d'état-major de l'armée des côtes de Brest, qui parla à peu près en ces termes :

[1] Publié par Savary, II, 90-92, et réédité en partie par M. Aulard dans le *Recueil des Actes du Comité de Salut public*, VI, 262, d'après les Archives nationales, F[11], 272.

[2] Evidemment, le vote du général Dembarrère a été écarté, parce qu'il ne concluait pas.

[3] Savary, II, 92.

[4] Chassin, *loc. cit.*, III, 28.

Digitized by Google

« Le pays occupé par les révoltés est situé entre la Loire et la chaussée de la Rochelle à Poitiers, entre la mer et la chaussée de Poitiers à Angers. Cet espace de trente lieues de long sur vingt-cinq de large, n'est traversé que par la seule chaussée de Nantes à La Rochelle. Quelques autres têtes de grands chemins s'avancent dans le pays, mais ne se joignent pas. On ne peut y pénétrer que par des chemins étroits, creux, impraticables dans l'arrière-saison. Le pays est coupé d'une infinité de ruisseaux, de bois, de genêts, de collines escarpées; ce sont des halliers très connus des habitants et très peu des troupes républicaines, dans lesquels, par conséquent, il est très dangereux de s'enfoncer, à moins qu'on n'y pénètre en masse et en corps d'armée capable de repousser les rassemblements des rebelles.

« La Vendée est partagée en un certain nombre d'arrondissements, commandés chacun par un chef entouré de quatre à cinq cents hommes soldés, qu'il appelle ses fidèles, ayant sous ses ordres les habitants des campagnes qu'il fait marcher de gré ou de force. Les chefs particuliers obéissent à un chef général, entouré comme eux d'une force armée soldée pour vaincre la résistance à ses ordres. Lorsque le chef a résolu d'attaquer une des colonnes qui l'entourent, il indique un lieu et un jour de rendez-vous à chaque chef d'arrondissement, en lui marquant la quantité de troupes qu'il doit amener et le nombre de jours pour lequel elles doivent porter des vivres; l'armée se trouve ainsi formée en un instant. On peut estimer qu'elle est faite de dix mille hommes de troupes soldées et de trente mille de paysans armés. Elle attaque avec l'avantage du nombre la colonne qui la pressait, la disperse après la victoire et la repousse souvent au delà du lieu d'où elle était partie. Les autres colonnes, trop éloignées pour marcher au secours de celle qui est attaquée, séparées d'elle par des chemins impraticables, demeurent les témoins inutiles du désastre et sont menacées d'en éprouver un

Digitized by Google

semblable peu de jours après. C'est ainsi que les différentes colonnes de l'armée des côtes de la Rochelle ont été battues successivement, les unes après les autres, que leurs défaites ont aguerri les rebelles et qu'elles leur ont fourni une artillerie formidable. Eclairons-nous donc par nos propres fautes et abandonnons le projet d'attaquer ainsi les rebelles par des colonnes éloignées de plusieurs lieues les unes des autres sous prétexte de les cerner. Le concert, l'accord et la protection mutuelle sont impossibles entre des colonnes ainsi distribuées.

« N'oublions pas, comme le général Canclaux nous l'a fait observer, que les rebelles tirent des secours d'Angleterre, que nous en avons des preuves matérielles[1], qu'il importe par conséquent de les séparer de cette puissance, en leur interdisant le rivage de la mer. N'oublions pas surtout que, pour terminer efficacement la guerre, il faut enlever aux chefs l'espoir de s'enfuir chez nos ennemis, ce qu'ils ne manqueraient pas d'exécuter s'ils pouvaient s'approcher de la mer après leur défaite.

« La Vendée doit être attaquée en masse. Une bonne armée de dix-huit à vingt mille hommes suffit, s'il ne lui manque rien. L'armée des côtes de Brest, forte d'environ six mille hommes, non compris les garnisons et les cantonnements, bien disciplinée et qui a résisté jusqu'à présent aux rebelles, malgré son infériorité, est digne d'opérer avec l'armée de Mayence, forte de douze mille hommes effectifs. L'armée des côtes de La Rochelle se tiendra sur la défensive dans ses différentes positions, jusqu'à ce que ses diverses colonnes puissent se réunir successivement à l'armée agissante. La première opération devra être celle de balayer le rivage de la mer; elle sera d'autant plus facile que nous tenons encore le château d'O, Paimbœuf et Noirmoutier : une chaussée qui se dirige sur Machecoul

[1] Ce qui est prouvé, c'est que l'Angleterre n'avait encore prêté aucun secours à la Vendée.

Digitized by Google

assurera la facilité des convois. La chaussée de Nantes à La Rochelle et celle de Nantes à Clisson rempliront le même objet, à mesure que l'armée resserrera les rebelles dans l'intérieur de leur pays. La colonne des Sables, après cette première opération, se réunira à l'armée agissante; après elle, celle de Luçon, celle de Niort, ainsi de suite, jusqu'à ce que l'on soit dans Mortagne, principale place des révoltés. L'armée se renforcera ainsi, à mesure que les opérations deviendront plus difficiles, et, sa communication avec Nantes restant libre, elle ne manquera jamais de munitions ni de subsistances. En gardant soigneusement les passages de la *Loire*, on pourra pousser les rebelles, après la prise de Mortagne et les mettre dans l'alternative ou de se noyer, ou de se rendre à discrétion.

« N'appuyez pas sur le prétendu avantage de commencer dès demain les opérations, si on attaque par Saumur. L'armée de Mayence n'a pas de canon, elle a besoin de changer quatre mille fusils; où est votre artillerie ? Où sont vos arsenaux ? La petite armée des côtes de Brest a été abandonnée par le Ministre de la Guerre à ses propres forces et à ses propres ressources. Mais, grâce aux Représentants du peuple Merlin (de Douai) et Gillet (du Morbihan), elle ne manque de rien. Nous avons perfectionné un arsenal de construction et une manufacture d'armes qui existaient à Nantes. Nous avons créé un arsenal de construction, une manufacture d'armes et une fonderie de canons à Rennes. Non seulement l'armée des côtes de Brest a suffisamment d'artillerie, mais elle peut encore céder vingt-quatre pièces de canon à l'armée de Mayence. Si nous n'avons pas assez de fusils, la garde nationale de Nantes changera volontiers les siens, qui sont en bon état, contre ceux de la brave armée qui vient la défendre et terminer la guerre. C'est donc réellement par Nantes que les opérations doivent commencer le plus tôt et avec le plus d'espérance de succès. D'ailleurs ne comptez-vous pour

Digitized by Google

rien le découragement qui se manifeste dans l'armée des côtes de La Rochelle ? Ses colonnes ont été battues, elles sont toutes plus ou moins désorganisées ; quel serait l'espoir de la bonne cause, si l'armée de Mayence, une fois enfoncée dans le pays difficile de la Vendée, était abandonnée à ses propres moyens et que le défaut de secours l'obligeât de revenir sur ses pas ? Je ne m'étendrai pas davantage sur cette matière ; il est plus que douteux que la guerre puisse se terminer en unissant l'armée des côtes de La Rochelle à celle de Mayence, en commençant les opérations par Saumur, au lieu que l'espoir du succès est réel en unissant l'armée de Mayence à celle de Brest et commençant les opérations par Nantes. J'opine donc pour le maintien du premier arrêté du Comité de Salut public. »

Ce discours fixa définitivement l'opinion de Aubert du Bayet, commandant l'armée de Mayence, et de Mieskouski, commandant de la division des Sables, comprise dans l'armée des côtes de la Rochelle, lequel vint dire tout bas à Vergnes qu'il partageait sa manière de voir. Salomon, de la même armée, lui fit le même aveu, mais il ajouta qu'il n'oserait voter pour et qu'il se contenterait de ne pas voter du tout. Quant à Rossignol, il sortit de la salle et alla, dit Kléber, se mettre au lit[1]. L'avis des généraux fut que l'armée de Mayence devait marcher par Nantes.

Le conseil des Représentants et des Généraux se réunit, comme il avait été convenu, le soir à huit heures, et on l'informa que les généraux, après avoir entendu le chef d'état-major de l'armée des côtes de Brest, avaient décidé que l'armée de Mayence marcherait par Nantes. L'exposé du discours de Vergnes fit la plus grande impression sur les Représentants ; il gagna Richard et enleva toute hésita-

[1] Kléber, *Mémoires inédits*. Puisque Salomon changea d'avis après le discours de Vergnes, ce discours fut donc prononcé pour la première fois dans la réunion des généraux comme le dit Savary, II, 93.

Digitized by Google

tion dans l'esprit de Reubell et de Merlin[1]. Le président consulta alors le Conseil pour savoir s'il adoptait l'avis des généraux. Bourbotte, Salomon, Duhoux et Rey refusèrent de prendre part au vote, en sorte qu'il n'y eut que 17 votants. Quatorze se prononcèrent conformément à l'avis des généraux ; ce furent les représentants Reubell et Merlin, Richard, L. Turreau, Cavaignac, Méaulle, Philippeau, Ruelle, et les généraux Canclaux, Menou, Santerre, Aubert du Bayet, Mieskouski et Dembarrère.

Les représentants Choudieu et Fayau, ainsi que le général Chalbos votèrent contre[2].

« En conséquence, il a été arrêté par le Conseil que la garnison de Mayence marcherait par Nantes[3].

(Extrait de la *Guerre de la Vendée*, 2e édition, préparée par M. l'abbé Deniau, ancien curé du Voide, complétée et achevée par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire en Mauges, sous la direction du R. P. Dom Chamard, prieur à l'abbaye de Ligugé.)

[1] Kléber dit positivement que le discours de Vergnes « entraîna les avis de Reubell et de Merlin ». Or ces Représentants n'assistaient pas à la réunion des généraux ; donc le discours de Vergnes a été prononcé de nouveau ou rappelé du moins au Conseil de huit heures.

[2] Dans une lettre du 3 septembre déjà citée, Philippeaux dit : « *Sur 23 délibérants*, il n'est resté que Choudieu et Fayau à combattre cette mesure et à l'entraver jusqu'à extinction de moyens. » Il est probable qu'il compte Vergnes parmi les délibérants à cause du rôle important qu'il avait joué dans la délibération.

Dans la troisième partie de son *compte rendu*, Philippeaux (Chassin, *loc. cit.*, III, 32, note I) fait observer que le député de la Vendée, Fayau, n'était attaché à aucune des armées ; qu'il était venu de Paris avec une aversion aussi ardente qu'inexplicable contre le plan du Comité de Salut public (du 23 août).

[3] Savary, II, 92.

Digitized by Google

LES CINQ PAYS

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

ET LE SIAM

(suite)

II

L'ANNAM

Situation. — L'Empire d'Annam se composait du Tonkin (16 provinces), de l'Annam central (9 provinces) et de la Cochinchine (6 provinces). Le Tonkin a aujourd'hui 14 provinces et l'Annam central 12, le traité du 6 juin 1884 lui ayant rattaché les 3 provinces de Thanh-Hoa, Nghé-An et Hatinh. Il a pour limites la pointe Baké au Sud et la frontière au Nord du Thanh-Hoa qui le sépare de Ninh-Binh (Tonkin).

Pays limitrophes. — Au Sud et à l'Est, il est baigné sur 1.300 kilomètres par la mer de Chine et il est limitrophe de la Cochinchine au Sud, du Tonkin au Nord et du Laos à l'Ouest. Entre le Laos et l'Annam, séparés par la grande chaîne annamitique, se trouvent les régions des Moïs, des Pou-Euns, des Pouthai, qui sont des dépendances directes.

Son étendue varie de 30 à 80 kilomètres entre la mer et les montagnes et de 100 à 150 kilomètres au delà de ces montagnes vers le Mékong et ses affluents. Situé entre 102° et 107° de longitude Est et 10° 30′ et 20° de latitude Nord, il a une superficie de 70.000 kilomètres carrés et ses dépendances en ont environ 50.000.

Digitized by Google

Sa *population* est de 5 millions d'habitants et se compose d'Annamites principalement, de Moïs divisés en très nombreuses tribus, de Kiams, les premiers occupants, confinés au Sud et de Pouthai et Pou-Euns, rameaux de race thai ou laotienne à l'Ouest. Des Chinois sont établis dans tous les centres et monopolisent les échanges avec les indigènes. Leur principal entrepôt est Fai-Fô, près Tourane.

Gouvernement. — Le pays est gouverné par le roi, S. M. Thanh-Thai, assisté d'un conseil de gouvernement, appelé Comat, et de six ministres. Le pays a la même administration indigène que le Tonkin : Préfectures, sous-préfectures, cantons et communes. Un Résident français contrôle, au point de vue politique, financier et judiciaire, dans chaque chef-lieu, l'administration des trois grands mandarins provinciaux et un Résident supérieur, représentant du Protectorat français est institué à la capitale. Il est le chef de l'administration française en Annam et ses attributions résultent des clauses du traité de 1884 et des conventions subséquentes avec la cour.

Défense. — Ce royaume n'a pour armée que des milices provinciales. Des troupes françaises tiennent garnison à Hué et à Tourane. La police est faite par la milice ou Garde civile, encadrée par des chefs militaires français, dressée et entretenue par l'administration française. Cette force militaire est aux ordres des Résidents. C'est la commune qui assure le recrutement et en fournit les éléments à l'autorité provinciale qui les transmet à l'autorité française.

Autrefois, l'Annam avait une marine. Depuis 1885, elle a disparu d'elle-même. Il n'y a plus dans les ports de stationnaires français. Nos navires circulant constamment entre Saigon, les ports de l'Annam et la Chine suffisent pour assurer la police des ports et de la mer.

Calendrier. — L'année commence à la lune de mars, avec un mois intercalaire tous les trois ans. Lors des fêtes

Digitized by Google

du Têt (nouvel an), les affaires sont supendues pendant trois jours.

Budget. — Le budget du Protectorat de l'Annam est incorporé à celui du Tonkin. Le Tonkin verse 413.000 fr. de contribution au trésor royal de Huê.

Impôts directs. — Leur assiette et leur perception sont confiées à la commune. L'impôt personnel est payé par les « inscrits » sur un rôle arrêté tous les cinq ans, modifié tous les ans. Des trois classes d'inscrits, celle dite des « Robustes » doit les prestations.

Types de femmes annamites

L'impôt foncier comprend : 1° les terres communales aliénables; 2° les terres publiques inaliénables dont la commune a l'usufruit. Les impôts diffèrent suivant la valeur des terres et des cultures. Ils sont maintenant payés en argent. Ce sont les notables, les plus imposés, qui établissent l'impôt et les décimes additionnels. Les rizières

Digitized by Google

paient par hectare 9 fr. 05 pour la 1re classe, 7 fr. 20 pour la 2me classe, 4 fr. 80 pour la 3me classe. — Le tabac, les aréquiers, etc., 8 fr. — Les autres cultures, 5 fr. — Le café, cacao, indigo, etc., sont exempts.

Impôts indirects. — Ce sont les douanes, les droits de navigation, les fermes de l'opium, de l'alcool, du sel, des marchés, des bacs, papier timbré, etc.

Climat. — Il faut bien remarquer qu'en raison de l'arrêt des nuages par la grande chaîne d'Annam, les grandes pluies ont lieu en Annam pendant les cinq mois de la mousson de Nord-Est, octobre à janvier ou février, avec une température de 15 à 25°, tandis qu'en Cochinchine la pluie tombe d'avril à octobre pendant la mousson de Sud-Ouest, avec une température de 28°. De juin à août, le thermomètre à Hué monte de 28 à 35°. D'août à janvier surviennent les typhons; mais on en subit aussi parfois en mai et juillet. Le baromètre, qui marque en juillet 750 m/m, dépasse en janvier 762 m/m.

Agriculture. — L'Annam est la partie de notre domaine qui offre le plus de ressources à l'Agriculture, mais qui souffre le plus des sécheresses et des inondations. Les mesures d'irrigation et de protection s'imposent, ainsi que la création de routes et de moyens de transport. Toutes les grandes vallées sont bien cultivées; mais les moyens d'élévation de l'eau nécessaire au repiquage du riz, par des systèmes de seaux ou de roues en bambou jumelées, sont insuffisants. Des canaux et des retenues d'eau sont indispensables. On fait deux récoltes par an; mais il en manque une sur trois. L'hectare devrait donner 25 hectolitres de riz décortiqué; cependant la production est inférieure aux besoins de la consommation locale.

Propriété foncière. — Son exploitation. — Elle existe comme en France. Elle est transmissible sous le visa des municipalités. Les actes dressés par les notables servent à établir les rôles fonciers, sans droit de transmission. La

Digitized by Google

propriété foncière repose sur une sorte de matrice cadastrale, appelée Dia Bô, ou registre des champs, complétée par un Dien Bô ou registre des propriétaires. Jusqu'ici ces registres ne sont basés que sur un cadastre approximatif, levé à vue parcellaire. Le revenu de la propriété foncière ne dépasse pas 20 0/0 net.

Végétaux. — Le riz est la principale culture et celle qu'il faut développer. Il s'y ajoute le maïs, les patates, les haricots et les plantes alimentaires des jardins.

On cultive beaucoup la canne, consommée en nature ou transformée en tablettes de sucre noir. Au Quang-Ngai on en fait du sucre cristallisé. Des moulins mieux conditionnés sont à introduire. Le café et le thé sont cultivés sous la direction d'Européens et prennent une grande extension, en vue de l'exportation en Europe et surtout en France. On trouve partout les arbres fruitiers tropicaux.

Parmi les végétaux industriels, il faut noter le coton, la ramie, le jute, l'arachide, le mûrier, le ricin, l'indigo, le cunao, le cocotier, l'arec, le tabac, la cannelle, etc. Enfin, les produits des forêts sont exploités par des scieries et les pavés de nos grandes villes en proviennent, comme les étais des mines et les traverses des voies ferrées du Tonkin.

Animaux. — Le buffle, le bœuf, le cheval, le porc, la volaille servent partout aux besoins domestiques ou aux travaux agricoles. Dans l'intérieur, le tigre, le léopard, l'éléphant, le cerf, le paon, le serpent se rencontrent dans les régions dépeuplées. L'oie sauvage, la sarcelle, la bécassine, le lièvre, la caille comptent parmi les aliments offerts aux chasseurs.

Industries agricoles. — Le décorticage du riz, l'extraction de l'huile, l'égrenage du coton, la préparation du jute, de l'indigo, du tabac sont des industries indigènes. Il y aurait lieu pour les européens de les entreprendre sur de meilleures bases. La soie est fabriquée partout, mal dévidée

Digitized by Google

et mal soignée. Le crépon est une industrie importante spéciale à l'Annam. Il est supérieur à celui de Chine pour la solidité du tissu.

Le sucre est monopolisé par les Chinois qui l'exportent, bien que du sucre brut soit importé dans le pays en grande quantité. La production pourrait s'accroître beaucoup.

Le thé d'Annam a révélé à l'analyse des qualités supérieures. C'est une industrie qui va rivaliser avec celle de l'Inde et de la Chine. L'alcool de riz est fabriqué avec des alambics primitifs en terre et en bambou. La nouvelle ferme de l'alcool va introduire des alambics européens.

Il est regrettable que la cannelle soit accaparée par les Chinois, expédiée à Hong-Kong d'où elle nous revient en France de troisième ou de quatrième main. Celle du Quang-Nam et du Thanh-Hoa est très recherchée pour son arome.

La pêche fluviale est une industrie générale dans tout l'Annam et nombreuses sont les barques et les populations qui s'y livrent toute l'année. Elle contribue grandement à l'alimentation des habitants et l'on expédie ce poisson jusqu'au delà des montagnes et dans le bassin du Mé-Kong.

La pêche maritime est tout aussi importante; mais gênée pendant la mousson de Nord-Est par les grands vents et les cyclones. Ce sont de véritables flottes qui font la pêche côtière jusqu'à vingt milles en avant des embouchures des grands fleuves, obstruées par des pêcheries fixes, vastes enclos de filets qu'on va relever chaque jour.

Les *Postes françaises* desservent tout l'Annam. 24 bureaux y sont établis et assurent le service des mandats et le service télégraphique. Des colis-postaux peuvent être échangés avec toutes ces destinations, au prix de 4 fr. 25.

Télégraphes. — Outre les lignes terrestres de l'intérieur, un câble sous-marin va de Saigon à Thuan-An et à Hai-phong, reliant ainsi par une voie directe l'Annam au

Digitized by Google

réseau universel auquel le rattachent ses lignes terrestres.

Cabotage. — Le cabotage est important. Il a été en 1895 de 9.600.000 francs de port à port et de 10 millions avec les pays voisins, total : 19.600.000 francs. Il serait autrement actif s'il n'était entravé par le système des ports fermés et des ports ouverts, par les exigences douanières

Annamite allant au marché

et par celles des fermes du sel et de l'alcool. Le seul port desservi par les vapeurs des messageries fluviales françaises est celui de Vinh. Entre la Cochinchine et le Tonkin, le port de Tourane est l'escale centrale des jonques indigènes fort nombreuses. Les jonques chinoises ont cessé de fréquenter les nombreux petits ports de la côte.

Services maritimes. — Les vapeurs affrétés ou libres de la Compagnie nationale de navigation desservent régu-

Digitized by Google

lièrement Tourane et les Messageries maritimes assurent les escales de Nha-Trang, Qui-Nhon, Tourane et, pendant les cinq mois de la mousson de Sud-Ouest, celle de Thuan-An, port de Hué.

Monnaies, poids et mesures. — La sapèque de zinc est la base de transaction des marchés. Les anciennes monnaies indigènes tendent à disparaître : ce sont le nên ou barre d'argent de 80 fr., le dinh ou 1/10 du nên = 8 fr.

Les mesures de capacité sont le hoc pour le riz = 39 l. 90; le thang ou boisseau = 13 l. 30; le bat ou écuelle.

Les mesures de longueur sont les mêmes qu'au Tonkin : le thuoc, le mau, le sao.

Les poids sont le nên de 10 onces = 3 kil. 900 gr.; le yen de 10 livres = 7 kil. 800 gr.; le picul, de 62 kil. 400 gr.; le can ou livre de 16 onces = 0 kil. 624 gr. et ses dixièmes.

Les balances sont, comme en Chine, la romaine réglée sur le système décimal.

Le change des monnaies françaises en espèces ou fiduciaires s'opère à la Banque de l'Indo-Chine, qui a une succursale à Tourane et qui dessert aussi Fai-Fô.

Salines. — Elles sont très importantes dans les provinces de Qui-Nhon, Phu-Yen, Binh-Thuân et Hatinh. Elles fournissent à l'exportation plus de un million de tonnes de sel. Ruinées en mars 1887 par un impôt exorbitant, on abaissa en 1888 la taxe à 0 fr. 50 par 100 kilos. En 1897, le sel fut affermé à une société française. Le prix du sel passa de 0 fr. 20 le picul à 0 fr. 80, puis à 0 fr. 40; puis, les agioteurs chinois le firent monter à 3 piastres (7 fr. 50); de là des plaintes très vives. Or, le commerce du sel était intimement lié à l'industrie des saumures et du poisson salé, base de l'alimentation, au commerce par cabotage entre la côte, la Chine, et aux échanges avec l'intérieur et les populations de l'Ouest. C'est donc une industrie à encourager. Aussi le contrat de la ferme du

Digitized by Google

sel fut annulé. La vente fut prise en régie par la douane. Une adjudication nouvelle va avoir lieu.

Carrières. — Les carrières de pierres et de calcaires marmoréens abondent en Annam. Elles servent aussi à faire la chaux.

Mines et industries métallurgiques. — Les gisements de charbons déjà exploités dans la province de Tourane, à Nong-Son, vont être repris par la Société du port et des docks. C'est de l'anthracite pure. La mine principale est à 65 kilomètres du port, sur les bords du Fleuve, qui a malheureusement une barre à son entrée et un banc sans fond au milieu de son cours.

Des mines de cuivre existent à Duc-Bô et des gisements aurifères, exploités il y a bien des siècles par les Kiams, à Bong-Nieu, sont concédés à une société française qui les met en exploitation.

Industries tinctoriales. — Les teintureries d'étoffes existent dans tous les grands villages, aussi bien pour les tissus de coton que pour la soie; la préparation de l'indigo, du cunao, pour la teinture, sont en usage partout.

Textiles, soieries, crépons. — La fabrication des tissus de soie, des grenadines et surtout des crépons unis ou brochés, qui ont une grande renommée, se fait en grand, mais elle exige des avances de fonds. Les Chinois y pourvoient et accaparent ainsi les produits qu'ils envoient en Chine d'où ils reviennent teints et apprêtés comme soieries chinoises.

Industries diverses. — La préparation du vermicelle de riz ou de haricots est aussi une spécialité de l'Annam, comme celle des saumures de poisson.

Toutes les industries recevront un grand développement dès que les moyens de transport seront facilités.

Voies de communication par terre. — La route mandarine court parallèlement à la côte sur 1500 kilomètres. Sa largeur varie de 2 à 10 mètres. Elle franchit les cols en

Digitized by Google

pente raide; mais il est étonnant qu'entre les cols on n'ait établi ni chars à bœufs, ni Decauville, alors que les transports entre les marchés quotidiens se font à dos d'hommes et de femmes.

Des routes perpendiculaires se greffent sur la route mandarine pour desservir l'intérieur. Un grand nombre de ponts sont à faire. La route de Quang-Tri à Kemmarat (Mé-Kong) par Camlô et Ai-Lao sera bientôt carrossable.

On laisse envahir par la brousse la route dite des montagnes, construite, sous le roi Ham-Nghi, de Huê au Thanh-Hoa. Il n'y a pas de digues en Annam et les villages ne sont reliés que par les talus de rizières.

La loi du 25 décembre 1898 a autorisé l'emprunt de 200 millions par l'Indo-Chine. Cet emprunt va permettre la construction de voies ferrées en Annam : de Hanoi à Vinh, par Nam-Dinh; de Tourane à Quang-Tri, par Huê; de Saigon à Nha-Trang et à Lang-Bian.

Plus tard, les sections du Sud, du Nord et du Centre se relieront entre elles, traversant tout le littoral et détachant deux embranchements à travers le Laos : l'un sur Attopeu, centre minier aurifère; l'autre sur Savanakêk, centre fluvial de navigation sur le Mé-Kong.

Sur les cinquante millions réalisés en janvier 1899, le premier prélèvement sera pour la construction des tronçons Hanoi à Haiphong, Hanoi à Viêt-Tri, au Tonkin et Hanoi à Vinh en Annam par Nam-Dinh, soit 320 kilomètres devant coûter 32 millions. Puis viendra la section Tourane à Hué. Ce sont là les travaux urgents et profitables à tous points de vue. Ils vont être poussés activement.

La transformation économique de l'Annam suivra donc de près sa transformation administrative et financière.

Voies de communication par fleuves et canaux. — Des fleuves nombreux, tous barrés malheureusement à l'embouchure, et une infinité de cours d'eau servent de voies de communication pour les jonques dans tout l'Annam.

Digitized by Google

La voie la plus sûre serait l'achèvement et la réparation des canaux et lagunes qui relient en plusieurs tronçons Hué au Tonkin. Il y a des parties envasées, d'autres ensablées. Ces canaux seront mis en état et assureront, concurremment avec une voie ferrée parallèle, les communications par jonques et les transports par terre entre la capitale de l'Annam et celle du Tonkin.

Le *Commerce intérieur* est entre les mains des indigènes et des chinois. Quelques maisons françaises sont cependant établies à Tourane, Fai-Fô, Hué, Qui-Nhon, Vinh.

Les échanges avec les tribus moïs, les habitants de l'Ai-Lao et du Tran-Ninh se font à dos d'homme, et aussi par des éléphants. Des chinois sont établis dans la région de Tramy pour y monopoliser l'important trafic de la cannelle et la vente de l'opium.

Commerce extérieur européen. — Tout ce qui s'importe dans l'Annam central et tout ce qui s'en exporte est centralisé à Tourane par les maisons chinoises et quelques européens, et est entreposé à Fai-fô, grand centre commercial indigène. Des maisons chinoises ont des chaloupes à vapeur. Le trafic se fait surtout par eau par des jonques indigènes.

Importations. — Le total atteint 7.500.000 fr., dont 5 millions par Tourane, 1.200.000 par Qui-Nhon. Presque tout vient par mer. Les produits importés pour la consommation européenne sont insignifiants. Toutes les importations viennent donc de l'étranger, malgré des tarifs prohibitifs. C'est que les produits consommés par les 5 millions d'habitants n'ont pas leurs similaires en Europe et que le chiffre des habitants européens n'est nullement à comparer avec celui des indigènes, pour lesquels nos tarifs protecteurs sont plus qu'onéreux. Lorsque le pays produira davantage pour l'exportation, ses importations suivront également une marche ascendante.

Digitized by Google

Exportations. — Elles consistent surtout en coton égréné pour 500.000 fr.; en cannelle, pour 2 millions; cunao (faux gambier), pour 500.000 fr.; arachides, pour 260.000 fr.; sel, pour 360.000 fr.; cardamomes, 70.000 fr. Pour ces 5 millions d'habitants, l'exportation n'est encore que de 4.500.000 contre 80 millions pour les 1.700.000 habitants de la Cochinchine. Les 3/4 des produits sont expédiés en Chine, 1/4 en Cochinchine et presque rien pour la France, bien que l'Annam soit fréquenté par nos vapeurs de la Compagnie des Messageries et de la Compagnie nationale, celle-ci offrant un fret moitié moindre que la première.

La Législation commerciale et industrielle est la même qu'au Tonkin.

Avenir du pays. — L'Annam est un pays qui peut nourrir, s'il était plus cultivé, une population bien supérieure à celle qu'il possède. Il est fertile. Son climat est bien préférable à celui de la Cochinchine et de l'Inde. Des cultures riches sont en voie de s'y créer. La production du riz doit être augmentée par des irrigations et des améliorations de semences. L'excellent thé et le café sont l'objet de cultures industrielles développées. Les voies de communication et les transports, les canaux sont à compléter. Les européens peuvent y acquérir, y posséder, y établir des cultures et des industries. Le régime des concessions aux colons français est réglé par l'arrêté du 5 septembre 1899, qui sera remanié et élargi dans des conditions analogues à l'arrêté du 18 août 1896 qui régit les concessions au Tonkin.

Le traité de juin 1884 ne nous permettait pas un contrôle effectif et une administration complète en Annam. Or le roi a remis, le 26 août dernier, entre les mains du Gouvernement général, la perception directe de tous les impôts et de toutes les taxes, ainsi que la comptabilité publique des 12 provinces. Les paiements se feront en argent et non en

Digitized by Google

nature. Les revenus indirects feront partie du budget de l'Indo-Chine. Les revenus directs seront affectés aux dépenses de l'Administration française et indigène et à la liste civile de la Cour.

Le nouveau régime administratif et financier évitera bien des pertes, des gaspillages, des affectations improductives, et contribuera puissamment à la mise en valeur des ressources propres à l'Annam.

Lorsque l'exploitation du pays sera ainsi facilitée, il est susceptible de prendre un grand essor, grâce à la main-d'œuvre à bon marché et aux qualités de la race annamite qui est docile, travailleuse, persévérante et prolifique.

Digitized by Google

III

LA COCHINCHINE

Situation. — La Cochinchine, ou pays de Gia-Dinh, est située entre 102° et 105° 11 de longitude Est, et entre 8° et 11° 30 de latitude Nord. Elle comprend 60.000 kilomètres carrés, dont trois millions d'hectares cultivables. Un million d'hectares est cultivé en riz. C'est un pays d'alluvion ; mais au Nord-Est quelques montagnes de 300 à 600 mètres le séparent de la vallée du Mé-Kong et de l'Annam.

Pays limitrophes. — Au Nord, le pays Moï; à l'Est, l'Annam; au Sud, la mer; à l'Ouest, le golfe de Siam et le Cambodge.

Population. — On compte 2.203.000 habitants, dont 3.900 Français, 222 étrangers, 88.500 Chinois, 179.000 Cambodgiens, 3.600 Malais et des tribus moïs, kiams, etc. Les Chinois sont surtout établis à Cho-Lon et à Saigon. Ils sont répartis suivant leur origine en cinq corporations : Canton, Phuoc-Kien, Triêu-Chau, Hai-Nan et Ackas. Il faut noter aussi 1.500 Malabars. La Cochinchine et le Cambodge comptent comme Français 59 agriculteurs, 36 industriels, 177 commerçants et 2.060 fonctionnaires — 8 pour un colon européen et pour 8.500 asiatiques.

Gouvernement et administration. — Sous la direction du Gouverneur général de l'Indo-Chine, la Cochinchine est administrée par un Lieutenant-Gouverneur, assisté

Digitized by Google

d'un Conseil privé. Un Conseil colonial élu gère les affaires de la Colonie. Elle est divisée en arrondissements à la tête

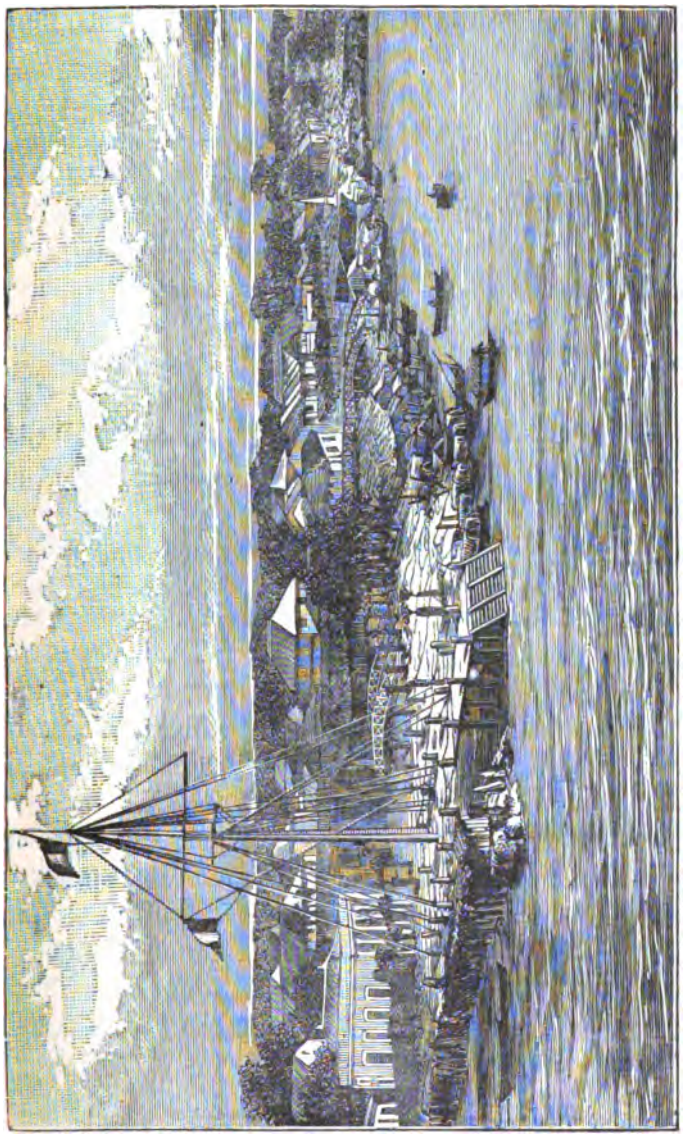

Le port de Saïgon en 1866 (Cochinchine)

desquels est un administrateur des affaires indigènes. Ils ont sous leurs ordres des Phus (préfets) et Huyens (sous-

Digitized by Google

préfets), les chefs de canton et les chefs des communes. Dans les centres européens fonctionnent des municipalités élues ou des commissions municipales.

La *Justice* est rendue par des Tribunaux français et une Cour d'appel.

L'*Armée* se compose de 1650 hommes de troupes d'infanterie de marine, d'artillerie, et de 2140 tirailleurs indigènes. La police intérieure est faite par les milices indigènes sous les ordres des administrateurs.

Marine. — Elle se compose de la *Triomphante*, l'*Aspic*, la *Vipère*, le *Styx* et de 2 canonnières. La division navale est commandée par un capitaine de vaisseau qui commande aussi l'arsenal, avec deux ingénieurs, dont un directeur des travaux.

Finances et Budget. — Le budget des dépenses dépasse 33 millions. Les recettes du budget été ont pour 1897 de 12.420.195 piastres (à 2 fr. 70), soit 33.535.000 francs, dont environ 3 millions de piastres pour les revenus directs et 8.685.700 pour les revenus indirects. Sur le même chiffre en dépense, 583.000 piastres sont absorbées par les services militaires, plus de 432.000 pour la Justice, 428.000 pour l'Instruction et seulement 1.316.000 pour les Travaux publics, dont il faut déduire 219.500 piastres pour le personnel. Il n'y a donc sur ce budget que 1.100.000 piastres de dépenses productives, soit un douzième.

C'est la seule colonie qui paie elle-même tous ses services. En outre de sa contribution de souveraineté à la métropole, elle verse une subvention aux dépenses du Tonkin de 4.500.000 francs. — A ces 33.534.526 francs il faut ajouter le montant des budgets régionaux : 3.024.496 francs. Total du revenu financier : 36.559.022 francs pour 2.203.000 habitants.

Les *Impôts directs* se composent de l'impôt foncier des centres et de celui des villages; il se divise en rizières et en cultures.

Digitized by Google

L'impôt personnel était de 0 piastre 60 par homme valide.

Les patentes varient de 0 piastre 80 cents à 150 piastres.

Les asiatiques paient une taxe de capitation de 10 piastres à 320. Outre l'impôt foncier des rizières qui varie de 0,20 cents à 0,60 cents, les riz et paddys exportés à l'étranger paient 0 piastre 26 cents les 100 kilos et pour la France 0,17 cents.

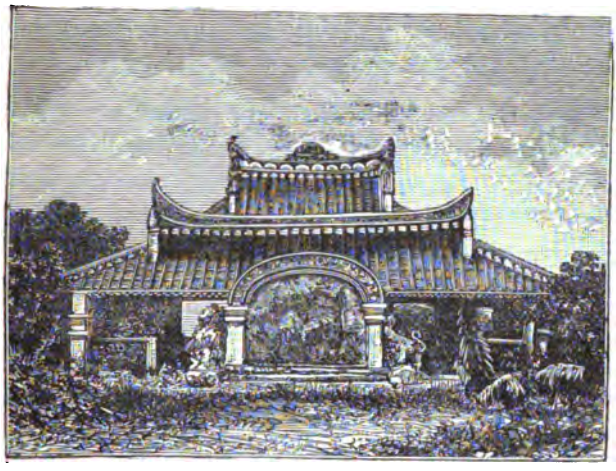

Tombeau de l'évêque d'Adran, près de Saïgon (Cochinchine)

Impôts indirects. — Les impôts des salines varient de 2 à 4 piastres. L'impôt des barques de rivière et de mer, la vente des terrains, les produits des forêts, de l'enregistrement, les droits d'ancrage et de phare, la location des bacs, des pêcheries, les droits sur l'opium, sur les alcools, fabriqués et importés, la taxe de consommation sur l'alcool et le pétrole, les licences en constituent les ressources annuelles indirectes, avec le droit de sortie des riz qui remplace l'impôt foncier.

Climat. — La caractéristique est la constance de la température de jour et de nuit, son humidité, et les deux moussons, sèche pendant le N.-E. d'octobre à avril et pluvieuse de mai à septembre. La chaleur sans brise est insupportable du

Digitized by Google

15 avril au 15 juin; elle est de 30° à 34°. Elle descend à 20° le matin en décembre. Les orages sont fréquents et violents. Les typhons sont rares : deux en dix ans. Le baromètre varie de 754 m/m à 771 m/m.

Agriculture. — La principale et presque la seule culture est le riz. Le fret pour la Chine étant de 7 fr. et pour l'Europe de 40 fr., c'est vers la Chine qu'on l'exporte.

Le poivre donne lieu à une exportation de 1.500 tonnes dont un tiers pour l'Europe. Il est de qualité supérieure et approvisionne surtout la France.

Le coton, le cardamome, l'indigo liquide, les arachides, alternent avec le riz, mais n'ont pas une grande importance dans les exportations. Tous ces produits sont plutôt de consommation locale. Toutefois on a exporté en Chine et au Japon en 1897 4.680 tonnes de coton à 7 piastres le picul (60 kil.) non égrené.

Propriété foncière. — Son exploitation. — Le taux de l'intérêt entre indigènes est de 36 0/0 par an; le taux légal est de 12 0/0. C'est excessif. En outre, la terre est et restera aux mains des indigènes, qui seuls peuvent l'exploiter. Les Européens ont entrepris le métayage et en obtiennent d'excellents résultats. Ils font aux indigènes les avances de semences, de l'achat des buffles, et leur réservent une part en nature ou en argent sur la récolte. C'est un système à encourager.

Les prêts sur récoltes à des taux de 8 à 10 0/0 ont été essayés; mais de plus grandes facilités sont nécessaires pour ces transactions. Il y a là des institutions financières privées à organiser. Elles seront un grand bienfait pour le cultivateur et d'un bon rapport pour les capitalistes.

Le rôle des Européens dans les entreprises agricoles, et surtout celle du riz, est de faire les travaux d'irrigation, de fournir les engrais, les buffles, les semences, d'améliorer celles-ci et de faire cultiver par les indigènes en participation de bénéfices. La dépense est d'environ 2.000 fr.

Digitized by Google

par hectare, qui rapporte, au bout de 5 à 6 ans, 800 fr. La délimitation du domaine colonial au 1/20.000e est presque achevée. Depuis 1892, 140.000 hectares ont été concédés à des français.

Le régime des concessions de terres est basé sur l'arrêté du 22 août 1882. Sur 5 millions d'hectares, il n'y en a que 1.200.000 en cultures. Il existe un Syndicat de planteurs et une Chambre d'agriculture. Dans les contrats entre Européens et Asiatiques, c'est la loi française qui est toujours applicable. Une conservation des hypothèques fonctionne à Saigon.

Végétaux. — Les bambous, les rotins, les bois des forêts donnent lieu à un commerce actif. Les cocotiers, les aréquiers, les arbres à fruits, la canne, les arachides, le mûrier, le tabac, les haricots, le maïs, s'ajoutent au coton et au riz. Le café n'a pas réussi.

Animaux. — Les animaux de labour, de basse-cour et d'alimentation se trouvent dans tout le pays. Pour le labourage des rizières, le buffle est indispensable.

Industrie agricole. — Parmi les industries agricoles, celle du décorticage du riz est la plus importante. Il en a été exporté pour la France pour 6.090.000 fr. en 1895, et 39.652.000 fr. pour l'étranger, contre 270.000 fr. pour la France et 16 millions pour l'étranger de riz paddy et 1.349.000 fr. de farine de riz.

Le riz à destination des colonies françaises n'atteint que 200.000 fr. Quatre rizeries sont installées à Cholen et une à Saigon. Celles de Cholen fournissent chacune par jour de 700 à 900 tonnes de riz cargo et de 4 à 600 tonnes de riz blanc ; celle de Saigon, 800 tonnes de paddy. Ses constructions occupent sur le bord du fleuve 20.000 mètres carrés. Les deux machines sont de 800 chevaux. Deux de ces usines sont à des Allemands.

Le sucre va à l'étranger pour 291.000 fr. et la gomme laque pour 158.000 fr.

Digitized by Google

Le poivre expédié à l'étranger vaut 60.000 fr., tandis que celui pour la France se monte à 2.760.000 fr.

Jardins d'essai. — Un magnifique jardin d'essai existe à Saigon, aussi bien qu'à Hanoi. Ces jardins vont être réorganisés. Le personnel supérieur sera pris parmi les diplômés des écoles nationales d'agriculture, et le personnel subalterne parmi les élèves des écoles pratiques d'agriculture. Ces établissements font des échanges de plants et

Le Préfet de Cholon Do Huu Phuong (Cochinchine)

graines, en fournissent aux colons et leur donnent des renseignements précieux sur les cultures riches. Ils se tiendront en relations avec le jardin central colonial qui va être créé à Vincennes.

La *Pêche fluviale* s'exerce dans tout le pays par des barques indigènes.

Digitized by Google

Pêche maritime. — Des pêcheries sont installées tout le long de la côte et fournissent chaque jour l'intérieur de poisson frais.

Tramways. — Ils desservent Saigon et Cholen.

Les *Chemins de fer* fonctionnent de Saigon à Cholen et Mytho. On a décidé de les poursuivre vers Phnômpenh et Battambang, d'une part; et vers Hué, d'autre part. On conçoit que de Phnômpenh à Hanoi par Hué, nos possessions doivent être reliées par une voie ferrée. Le réseau doit même s'étendre à l'Ouest jusqu'à Chantaboun et Bangkok, et à l'Est et au Nord se relier par le Tonkin au réseau franco-chinois.

La loi du 25 décembre 1898 a pourvu aux frais d'établissement des sections ferrées de Saigon vers la capitale de l'Annam, et de Saigon-Mytho prolongée jusqu'à Vinh-Long et Cantho.

Le premier de ces tronçons, dit M. de Lanessan, rapporteur de la Commission parlementaire, ne donnera pas de résultats pécuniers avant longtemps et devra occuper le dernier rang dans l'ordre des travaux à entreprendre.

Celui de Mytho à Vinh-Long transportera des voyageurs comme celui de Saigon à Mytho, mais peu de marchandises. Toute cette région est, en effet, desservie admirablement par les vapeurs fluviaux et les jonques qui suffisent pour les denrées encombrantes et à bon marché. Elle n'a aucun intérêt sérieux et il vaudrait mieux s'appliquer à la création de la ligne ferrée de Saigon à Phnômpenh, capitale du Cambodge, par Tay-Ninh, avec prolongement ultérieur sur Battambang et raccordement avec le projet siamois de Bangkok à Battambang. Cette section doit être franco-siamoise, ou siamoise, mais il ne faudrait pas la laisser concéder à une Compagnie anglaise, puisque la région de Chantaboun, de Battambang, des Grands-Lacs est réservée à notre influence exclusive par la convention anglo-française de janvier 1896.

Digitized by Google

On se rend donc bien compte que les chemins de fer de Cochinchine n'auront d'importance que s'ils franchissent ses frontières de l'Est (Annam) et du Nord-Ouest (Cambodge et Siam).

Télégraphes et Postes. — Tous les centres sont desservis par des bureaux de plein exercice. Le réseau terrestre est relié à Bangkok depuis le 16 juillet 1883, au Tonkin depuis 1888, au Laos depuis 1894, au Cambodge depuis 1868 et à la Chine depuis 1896.

En outre, des télégraphes sous-marins desservent Saigon, Thuan-An (Hué), Haiphong et mettent la Cochinchine en relations avec l'Europe en 6 heures, pour 7 francs le mot sans maximum.

Marine marchande. — En 1897, le mouvement de la navigation du port de Saigon a été de 177 navires français, savoir :

		Jaugeant
62 vapeurs de Messageries maritimes	Subventionnés	128.000 t.
61 vapeurs annexes		62.880 t.
54 vapeurs de la Compagnie nationale.		57.780 t.
		248.660 t.

Contre 296 navires étrangers, dont :

150 vapeurs allemands	175.000 t.
118 vapeurs anglais	176.000 t.
28 vapeurs norwégiens	23.500 t.
	374.500 t.

Il faut y ajouter, à l'entrée, un seul voilier français, contre 11 allemands et anglais.

Le total général du tonnage est de 623.160 tonnes.

Les navires à vapeur se sont substitués aux voiliers. On voit avec regret que la plupart des navires marchands, autres que ceux des trois lignes subventionnées, sont étran-

Digitized by Google

gers. Le fret varie pour Hong-Kong de 7 à 18 cents et pour Singapour de 12 à 20 cents, pour Port-Saïd et Marseille de 40 à 50 francs.

Services postaux maritimes intérieurs. — La Compagnie des Messageries fluviales fait le service entre tous les centres intérieurs, outre les courriers de terre ou trams.

Mytho en 1863 (Cochinchine)

Avec les centres extérieurs, la même Compagnie fait communiquer Saigon avec Battambang et bimensuellement avec Bangkok. Les Messageries maritimes relient Saigon à l'Annam et au Tonkin, à la Chine et au Japon, à Java, à l'Australie, à Singapour et à l'Europe, tous les 14 jours.

Monnaies. — Poids et Mesures. — La monnaie est la piastre mexicaine, tombée de 6 fr. 10, en 1862, à 2 fr. 35, en 1898. On n'admet pas la piastre choppée, ni coupée. Ses divisions sont les pièces argent de 50 cents, 20 cents, 10 cents, les pièces de cuivre de 1 centième de piastre, et de 2 millièmes ou sapèque française percée d'un trou carré, comme la sapèque annamite de zinc, ou alliage zinc

Digitized by Google

et étain. Cette dernière a disparu de Saigon et Cholen, mais sert dans l'intérieur, où on la colporte en ligatures de 600 sapèques valant 0 fr. 40.

L'unité de poids est le picul de 60 k. 400. Pour le riz brut, il est de 60 k. 700, et à Cholen de 68 k. Pour les autres denrées, il est de 63 k. 400.

Crédit et Banques. — La Banque de l'Indo-Chine, fondée en 1875, fait toutes les opérations et émet les billets de 100, 20 et 5 piastres admis partout. A Saigon sont établies en outre : La Hong-Kong-Shanghai Banking Corporation, la Chartered Bank of India, Australia et China et la Mercantile Bank of India, London et China. Ces deux dernières ne font que les affaires de documents. Le taux de l'intérêt varie de 9 à 12 0/0.

Les malabars (chetties) prêtent sur gages et sur signatures, surtout aux Chinois. Ils ont ainsi accaparé les terrains et les immeubles. Les riches Annamites et les Chinois pratiquent les prêts à 4 0/0 par mois, remboursables en riz. L'intérêt légal de 12 0/0 l'an est plus que sextuplé et s'ajoute au capital. La création des prêts sur récolte par la Banque française à 15 0/0 n'a pas réussi, parce qu'il eût fallu des agences privées, des prêts personnels et non aux communes, un cadastre et des titres de propriété et de succession mieux établis.

Salines. — Des salines sont exploitées à Baclieu, Soctrang et Baria. Ces dernières sont les meilleures et fournissent le sel aux pêcheries des grands lacs cambodgiens.

Carrières et Mines. — Les carrières de granit et de pierres alvéolaires de Bienhoa servent pour les constructions et les routes. Il n'y a pas de mines connues dans ce terrain alluvionnaire.

Industries. — Cinq usines pour le décorticage du riz avaient été fondées par des Européens. Trois sont passées en des mains chinoises.

Digitized by Google

Une brasserie de bière de riz, une usine à glace, une savonnerie, le dévidage de la soie, une blanchisserie se sont installées. Les usines à sucre de canne n'ont pas pu se maintenir parce que les producteurs indigènes ne purent fournir aux moulins une alimentation suffisante en cannes à des prix rémunérateurs pour l'usinier.

Entrée de la pagode cantonnaise à Cholon (Cochinchine)

La vannerie de rotin et bambou se fait dans les prisons, par les indigènes. Ce sont des articles soignés, confectionnés avec goût et variété et très recherchés en Asie et en Europe.

Les industries annamites sont la distillerie du riz, les nattes, la fonderie de fer et bronze, la poterie, la briqueterie, la chaux, les scieries chinoises, etc.

Textiles. — Les filatures de soie n'ont pu subsister à cause de l'insuffisance du concours des producteurs indi-

Digitized by Google

gènes. Les tissus de soie pour l'étranger ont une valeur de 55.000 francs et les nattes 100.000 francs, à destination de Chine.

La main-d'œuvre industrielle indigène vaut 30 cents (1 fr. au plus) par jour de dix heures. Les ouvriers, 80 cents; les mécaniciens, 1 piastre; les coolies des champs hommes, 20 cents; les femmes, 16 cents.

Voies de communications terrestres. — La Colonie doit être desservie par 3.000 kilomètres de routes classées, en cours d'achèvement.

L'avantage de ce pays, c'est qu'il *est sillonné en tous sens* par des fleuves et des canaux qui relient tous les centres et tous les marchés. Ces fleuves communiquent entre eux et sont tous navigables. Ce sont le Donaï, les deux Vaicos, le Soi-Rap, les Bouches du Mékong, avec leur multitude d'affluents.

L'eau est mauvaise et doit être bouillie ou alunée et clarifiée, mais il existe des puits d'eau potable. Un château d'eau a été édifié à Saigon. On a diminué considérablement les maladies par la distribution d'eau filtrée, dans la ville.

Commerce européen. — Il comprend aussi celui du Cambodge et se décompose ainsi :

Importations	58.333.400 fr.
Exportations	84.375.630 fr.
Réexportations	868.000 fr.
Total	143.577.030 fr.
Plus.	25.116.000 fr. de numéraire.

Le Cabotage indigène pour la Cochinchine et le Cambodge, avec les pays voisins, a été en 1896, de 2.840.000 fr. à l'entrée et de 4 millions à la sortie, total : 7.840.000 fr.

Les *Importations* de France et ses Colonies, en 1896,

ont été de	22.265.777 fr.	52.019.945 fr.
de l'étranger de . . .	29.753.568 fr.	

Digitized by Google

Sur ces 52 millions, il y a 18 millions de marchandises françaises et 29 millions de l'étranger.

L'importation des tissus français de coton écru est montée, de 1895 à 1896, de 619.200 kilos à 851.000 kilos, les tissus blanchis de 515.000 kilos à 679.000 kilos. En 1897, le poids des tissus blanchis venant de l'étranger n'est plus que de 588.000 kilos.

En valeur, les cotonnades françaises importées en Cochinchine en 1896, venant de France, se montent à 6.500.000 francs et de l'étranger à 9 millions. On voit que nos fabricants ont encore un vigoureux effort à faire.

Les *Exportations*, en 1896, ont été (non compris les destinations pour l'Annam-Tonkin) :

Pour France, et ses Colonies.	8.413.132 fr.	78.562.281 fr.
Pour l'étranger . .	70.149.149 fr.	
Total général du Commerce. . .		130.581.626 fr.

Les exportations avaient été de 85.245.000 francs en 1895. La moins-value est due au manque de récolte des riz, des poivres, du coton et de la pêche au Cambodge.

Nous donnons ci-contre le tableau des exportations de de riz en 1897, qui a atteint 535.637 tonnes se répartissant ainsi par destinations :

France	68.567 tonnes
Colonies Françaises. . . .	13.669 —
Ports d'Europe.	60.770 —
Port-Saïd, à ordre	74.244 —
Indes Néerlandaises . . .	49.167 —
Singapore.	112.701 —
Iles Philippines	1.081 —
Chine.	105.624 —
Annam et Tonkin	1.474 —
Inde	2.008 —
Japon.	47.238 —
	535.637 tonnes

Digitized by Google

La comparaison de ce total avec les chiffres afférents à la dernière période décennale conduit aux résultats suivants :

1888	573.949 tonnes
1889	523.376 —
1890	592.538 —
1891	450.796 —
1892	626.528 —
1893	719.636 —
1894	567.425 —
1895	555.851 —
1896	431.277 —
1897	535.637 —

Pour les deux premiers mois de 1898, les quantités de riz et de paddy exportées s'élèvent à 83.578 tonnes contre 88.421 tonnes en 1897.

La *Législation commerciale* est la même qu'en France. Mais une réglementation spéciale a été imposée aux maisons de commerce chinoises. Quant aux tarifs douaniers de 1892, ils viennent d'être modifiés par deux décrets du 29 décembre 1898. Des droits ont été établis à la *sortie* de l'Indo-Chine sur les produits destinés à l'*étranger*.

Les produits de l'Annam et du Tonkin, qu'on avait eu le tort de taxer lorsqu'ils passaient simplement d'un pays dans l'autre, pourront circuler librement en Indo-Chine.

Ce nouveau régime fait enfin tomber les barrières intérieures qui s'élevaient entre les diverses parties de la colonie, ainsi qu'entre l'Indo-Chine d'une part et la métropole, ainsi que les autres colonies d'autre part.

Désormais, aux termes de l'article 2, les produits *exportés* de l'Indo-Chine à destination de la France et des colonies françaises sont *exempts* de tous droits de *sortie*, pourvu qu'ils soient transportés en *droiture*.

Les droits *d'entrée* ont été relevés, à la même date, pour les produits *étrangers*, *importés* en Indo-Chine.

Digitized by Google

Nos produits destinés à notre colonie sont ainsi mieux favorisés. La production et l'industrie locales pourront se

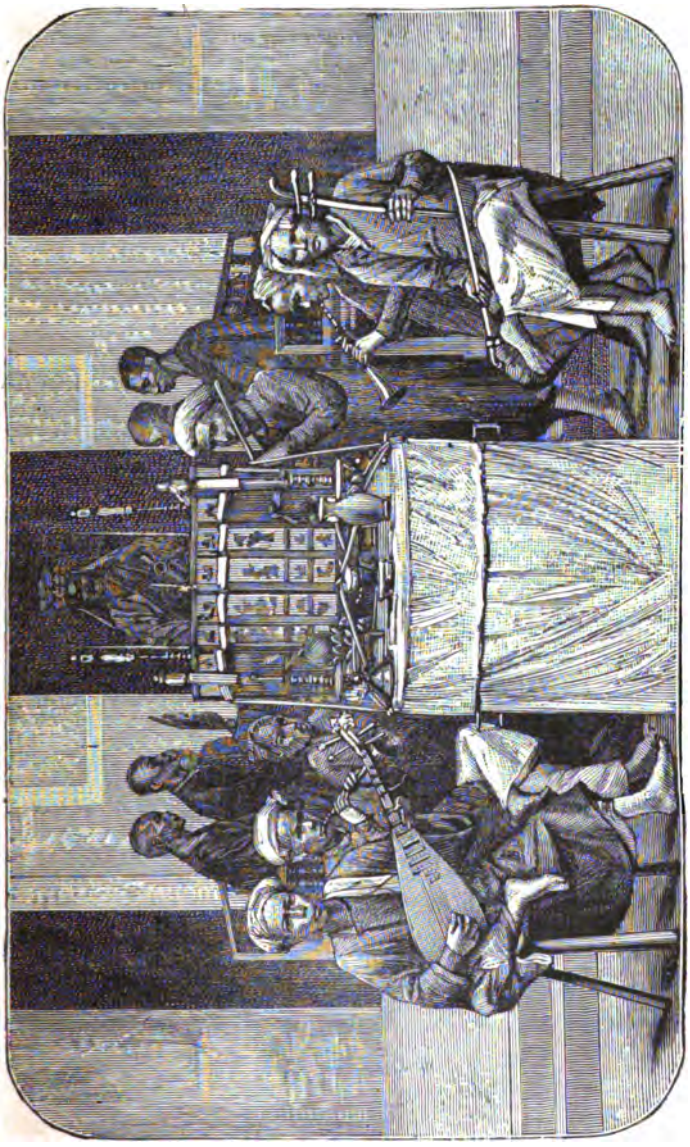

Fête dans une pagode boudhique (Cochinchine)

développer avec avantage. Il suffira de consulter ces deux documents pour connaître le régime actuel des importa-

Digitized by Google

tions et des exportations, suivant les tableaux qui y sont annexés.

Associations. — Saigon possède une Chambre et un Tribunal de commerce, une Chambre d'agriculture, des associations nombreuses, des cercles, sociétés de courses, vélos, sports, sociétés scientifiques, de mutualité et bienfaisance.

Avenir du pays. — Le climat de la Cochinchine fait que ce pays n'est pas une colonie de peuplement, mais d'exploitation et surtout agricole. Saigon est loin de la mer. Les grands paquebots de Chine, sauf nos Messageries maritimes, n'y font pas escale. Mais Saigon est la clef du Cambodge, du Laos, et un grand entrepôt de transit commercial. Le pays fait plus d'exportation que d'importation. Son avenir réside dans le développement de ses relations avec les autres pays indo-chinois, ses voisins immédiats, et dans l'extension de ses cultures. En 1862, le trafic était de 5 millions. Il est, en 1898, de près de 150 millions. On voit par ces rapides progrès combien la Colonie a une vitalité propre et un vaste avenir devant elle, au grand profit de la Métropole, aux dépenses de laquelle elle contribue pour le Tonkin, en ne lui coûtant qu'une minime dépense de souveraineté.

Charles Lemire,
Résident honoraire de France.

(A suivre.)

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

IV

Le Curé de Saumur (1831-1837)

Dans sa *Notice sur le Collège de Beaupréau*, M. Bernier oppose à la description enthousiaste de sa chère Vendée angevine le tableau de la région où s'écoulèrent dix-sept années de sa vie, soit comme principal, soit comme curé. « Rapprochons-nous de Saumur, dit-il, pour observer les campagnes environnantes, surtout les communes qui s'étendent depuis la rive gauche de la Loire, jusqu'aux limites des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. Nous trouverons dans les villages et dans les fermes de vrais philosophes, qui ont pris, nous ne savons pas où, leur philosophie, mais à qui Voltaire, Helvétius et Michelet ne sauraient plus rien apprendre. Pour eux, Dieu existe, probablement, mais ils ne le distinguent guère de la nature ; ils sont presque panthéistes, sans s'en douter, et leur religion est à peu près nulle. Ils ne sont pas bien sûrs d'avoir une âme, et ils aiment à répéter : « Quand *je serons morts*, tout sera mort ». Ils se mettent fort peu en peine des commandements de Dieu et de l'Église. Prédisposés à croire les plus grossières absurdités, pourvu qu'on les

Digitized by Google

débite avec assurance, surtout quand ils y voient un vernis d'irréligion, ils réservent pour les enseignements de leur curé toute leur incrédulité et toute leur défiance. Ils sont rudes et souvent maussades, plutôt que simples; leur hardiesse dégénère en effronterie; leur franchise ressemble trop à l'insolence, et souvent elle masque la mauvaise foi. Si vous paraissez être au-dessus d'eux, ne fût-ce que par votre habit, cela suffit pour qu'ils vous suspectent et vous jalousent, s'ils ne vont pas jusqu'à vous haïr. S'il vous prend envie de causer avec eux, souvenez-vous que ces esprits grossiers ne peuvent s'élever à aucune pensée de l'ordre intellectuel et moral, parce que chez eux il n'y a que la terre qui reçoive une culture un peu soignée. L'instruction primaire y végète misérablement, comme une plante exotique, et elle n'y produit que des fruits peu abondants et bâtards[1]. »

Qui reconnaîtrait dans ce portrait l'aimable et intelligente population saumuroise ? Peut-être fut-il mieux ressemblant vers 1827 ou 1831; même pour cette époque, il parait plutôt une caricature, où la main de l'auteur, guidée par une rancune amère et une haine de race, a trop accusé les traits universels du scepticisme rural ou de la crédulité populaire. Quoi qu'en ait dit M. Bernier, tel n'est point ce pays, et dans son irréligion l'histoire impartiale peut découvrir des circonstances atténuantes.

Sans remonter au protestantisme dont Saumur fut une citadelle, ni même au jansénisme, la décadence religieuse de cette région était sensible avant la Révolution. Des moines riches et philosophes, des prêtres aux idées avancées avaient disposé ce peuple à recevoir avec enthousiasme la constitution civile du clergé. Le quart des ecclésiastiques du diocèse d'Angers prêta le serment, mais les jureurs furent surtout nombreux dans le Saumurois. Les événe-

[1] *Not. historique*, p. 6.

Digitized by Google

ments marchèrent vite et la Terreur, qui se fit sentir particulièrement en Anjou, poussa bientôt nombre de curés constitutionnels à l'abjuration publique d'une foi dont on leur faisait un crime et que plusieurs, d'ailleurs, n'avaient plus. On en vit rendre leurs lettres sacerdotales avec une fanfaronnade scandaleuse. D'autres, moins compromis, entrèrent dans l'arrangement concordataire. Napoléon ne voulait pas qu'on leur demandât de rétractation. Ils firent le moins possible amende honorable et sans le vicaire-général Meilloc, ils l'auraient complètement esquivée. D'aucuns n'avaient pas vécu sacerdotalement pendant plusieurs années, parfois pas même philosophiquement. Coiffés du bonnet rouge, quelques-uns étaient devenus dans les clubs des orateurs sanguinaires ou grotesques, accusateurs de leurs anciens confrères et de leurs partisans. En les voyant reparaître dans la nouvelle église comment le peuple n'eût-il pas été surpris ? Ne reprenaient-ils pas simplement un métier. Cette pensée n'était pas de nature à rendre la foi au Saumurois et cependant on y plaça tous les jureurs. Il fallait bien les mettre quelque part et la partie vendéenne du diocèse leur restait impossible.

Pour les surveiller dans leur quartier, l'évêque nomma curé de Saumur un prêtre aussi digne que capable, l'abbé Forest. Sa qualité d'ancien émigré le fit mal accueillir. On ne parla rien moins que de le jeter à la Loire. Cependant, la ville comprit bientôt que le curé, par la volonté de l'empereur, était un personnage considérable, le sous-préfet de la morale et du dogme traditionnel. M. Forest acquit une grande autorité. Il devint l'évêque régional. Quand les paysans des environs avaient quelques griefs contre leurs propres pasteurs ils leur faisaient une menace qui s'est longtemps conservée : On ira le dire au curé de Saumur !

La Restauration ne fit qu'affermir le prestige de l'archiprêtre. Toutefois, malgré la protection officielle du gouver-

Digitized by Google

nement, l'opposition religieuse du pays pouvait être seulement contenue et non pas vaincue. Un ami des jésuites avait acheté, en 1825, la magnifiqué abbaye de Saint-Florent pour y installer les Pères : il fut forcé d'abandonner son projet devant une opposition formidable. Le clergé séculier restait aussi impopulaire. Au sortir d'une oppression monstrueuse, l'Église se trouvait non seulement libre, mais encore maîtresse. La faveur royale réservée au clergé émigré ou nouveau, les lois du dimanche et du sacrilège, l'instruction primaire confiée aux évêques, les encouragements donnés aux congrégations ramenaient le spectre de l'ancien régime. Toujours malléable, le peuple pouvait se prêter à la réaction, acclamer ses triomphes, dont le principal à Saumur fut la mission des jésuites Gloriot et Guyon (1828) ; la classe aisée et la bourgeoisie crevaient de rage. Pour elles, la foi de la populace était sottise et lâcheté. Quand les employés et dépendants du gouvernement paradaient aux exercices religieux, on taxait leur présence d'ambition et d'hypocrisie. Les cantiques qui célébraient le roi autant que Dieu semblaient un double défi. Des paroles imprudentes avaient blessé vivement, comme aussi les longues humiliations intentionnelles infligées aux acquéreurs des biens nationaux. Ceux qui les avaient perdus et ceux qui n'en avaient pas acquis aimaient à se montrer durs pour leurs voisins audacieusement enrichis et hors du danger de restitution.

Aussi la chute définitive des Bourbons fut-elle le signal d'une réaction, comme l'avaient été les Cent-Jours, mais cette fois plus violente, puisqu'elle suivait une compression plus longue. Tandis que dans les autres parties de l'Anjou les libéraux en minorité durent modérer leur revanche, les Saumurois purent s'en donner à cœur-joie. Abrité par les murs de son collège, M. Bernier n'aurait guère eu à souffrir, sans la vengeance d'un ancien domestique. Il en

Digitized by Google

allait autrement pour le clergé paroissial. A Saumur, l'école presbytérale de M. Forest, respectée par l'empire, fut supprimée en décembre 1830. On dut rentrer dans l'église la croix élevée sur la place durant la mission. Le vieux curé, hanté par les souvenirs de son exil, mourut douloureusement au milieu de la révolte et fut enterré sans honneur. Pour le remplacer, l'évêque désigna un prêtre voisin[1], très honorablement connu dans la ville. Le gouvernement refusa d'agréer cette nomination. Le curé, n'acceptant la situation que bien malgré lui, ne se pressa point de prendre possession, malgré les invitations de Mgr Montault. La vacance laissa toute liberté à la réaction. Les œuvres catholiques de la paroisse subirent une crise terrible. Toutes les croix des environs furent abattues ou profanées.

Telle était la situation quand M. Bernier se démit de son supériorat du collège de Doué. Alors l'évêque offrit à celui qu'il considérait comme le curé de donner sa démission et de nommer à sa place l'ex-principal. L'arrangement fut vite conclu, mais le gouvernement ne montra pas de meilleures dispositions. Plus décidé que son confrère et suivant le conseil de Mgr Montault, l'abbé Bernier résolut de passer outre. Il avait même fixé le jour de son installation quand arriva l'acceptation royale. La cérémonie de prise de possession fut présidée, le 17 novembre 1831, par M. Régnier, vicaire-général.

Les Saumurois ne tardèrent pas à mettre à l'épreuve la patience de leur nouveau curé. Il eut à subir nombre de petites taquineries, dont quelques-unes, bien qu'elles datassent de 1830, n'avaient point encore perdu leur piquant au commencement de la troisième République. A certains jours on décorait l'église de drapeaux tricolores; le 28 juillet, on exigeait un service pour les victimes des

[1] M. Jacques Lasne, desservant de Saint-Lambert-des-Levées. Il fut curé de Saint-Joseph d'Angers de 1835 à 1877.

Digitized by Google

barricades, et chaque dimanche un *Domine, salvum fac regem* dans le goût des libéraux[1], et pour eux d'autant plus agréable qu'ils avaient eu grand'peine à l'obtenir.

C'étaient ces vexations usitées par toute la France qui avaient arraché au jeune abbé Lacordaire une fière protestation : « Ils exigent de vous des prières dont votre conscience ne reste pas juge, et ils l'exigent en n'invoquant qu'une raison, c'est que vous êtes payés. Ils n'ont pas besoin d'être justes : vous êtes payés. Ils n'ont point de comptes à vous rendre : vous êtes payés..... A-t-on jamais traité des hommes avec plus de mépris ? Ils se moquent de vos prières, et ils vous ordonnent de les chanter. Si vous n'obéissez, vous êtes des séditieux à qui le trésor sera fermé; si vous obéissez, vous leur devenez si vils qu'il n'y aura pas de termes, dans les langues, pour exprimer ce qu'ils pensent de vous[2]. »

Le suprême argument : *Vous êtes payés !* retentit bientôt à Saumur. Dans plusieurs paroisses de la région une ancienne coutume s'est maintenue jusqu'à nos jours.

[1] L'histoire, malgré sa gravité, peut conserver la mémoire de ces luttes.

Après la Révolution de juillet, on continua de chanter dans les églises, selon le rit du diocèse, le *Domine, salvum* sans nommer le souverain. Or, dans l'intention des fidèles, *Regem* désignait le Roi, le légitime, l'unique, le Roi de droit divin, et non l'usurpateur. Pour eux le chant était une véritable manifestation. Les curés ne prirent point le nouvel usage de la cathédrale où, sur l'ordre de l'évêque, on avait intercalé dans l'antienne le double nom du roi-citoyen. Des prêtres avaient feint d'accorder satisfaction aux libéraux en faisant chanter *Domine, salvum fac regem Philippum*, concession insidieuse, car le deuxième nom était le seul usité, en terme de mépris, par les carlistes. Et puis quelles plaisanteries ne tiraient-ils pas de cet accusatif : *Philippe-pomme, Philippe-poire, Philippe-poireau* ! Pour mettre fin à ces disputes irritantes, de par le roi, l'évêque, en supprimant la procession du 15 août, ordonna d'ajouter au verset les noms du souverain. Le mandement épiscopal ne mit point la paix. En Vendée, les carlistes sortaient de l'église dès qu'on entonnait l'antienne, même là où un seul chantre l'exécutait et presque à voix basse. Ailleurs, des philippistes se rendaient à la fin de la messe pour constater leur triomphe et parfois pour le renforcer.

[2] *L'Avenir* du 27 octobre 1830; *De la suppression du budget du clergé*, 1er article.

Digitized by Google

Au moment de l'offertoire les assistants d'une messe de sépulture remettent une offrande pécuniaire au célébrant. Sans avoir conservé tout le cérémonial antique, du temps de M. Bernier le don des oblations ne manquait pas de grandeur. Après l'évangile, pendant le chant de l'offertoire, le prêtre descendait à l'entrée du chœur, se plaçait à la porte du balustre, tourné vers le peuple, avec le diacre à droite et le sous-diacre à gauche. Alors tous les assistants se présentaient à leur rang : la famille du défunt, les principaux du deuil, le peuple. Pour éviter la confusion, les fidèles venaient du côté de l'évangile; puis ils saluaient l'autel et le célébrant, baisaient la paix que celui-ci leur présentait, mettaient leur offerte dans le bassin et s'en retournaient du côté de l'épître en faisant des révérences aux parents du défunt.

Peu de temps après l'arrivée de M. Bernier, une famille de bourgeoisie perdit l'un des siens. Quelqu'un des parents ne se souciait peut-être pas de traverser toute l'église pour aller saluer l'autel et le curé. Ou bien la famille, jugeant comme un abus cette coutume de l'offerte, pensa-t-elle qu'il lui serait glorieux de supprimer délicatement ce reste d'un autre âge? « Nous avons commandé un service de première classe, fit-elle représenter à M. Bernier, avec un luminaire qui à lui tout seul vous sera une bonne aubaine. Mais il nous répugne d'occasionner à ceux qui viennent nous témoigner de la sympathie la dépense de l'offrande. Nous vous proposons d'en racheter le deuil, en payant de suite ce que vous voudrez, ce que vous l'estimerez, même plusieurs centaines de francs. » D'ailleurs, laissait-on entendre, le curé s'honorerait grandement et se concilierait l'estime générale, en supprimant une coutume locale et surannée, ou tout au moins en permettant de s'en délivrer, moyennant une somme fixée à l'amiable.

— Je suis, répondit M. Bernier, dans l'impossibilité de changer de ma propre autorité une coutume régionale, et

Digitized by Google

mon exemple forcerait la liberté des prêtres voisins en jouissance du même usage.

— Et bien, s'il n'y a pas moyen de s'entendre, personne ne bougera. Nous n'irons pas à l'offerte.

— S'il en était ainsi, je ferais continuer la messe basse.

— Vous n'en avez pas le droit; le service de première classe est commandé.

— Oui, mais dans cette première classe, l'usage comprend une cérémonie dont vous ne pouvez vous dispenser sans rompre le contrat et me laisser juge des rites et de la police de mon église.

On peut imaginer l'excitation produite dans la ville par le récit de cette conversation et la curiosité avec laquelle la nombreuse assistance de la messe de sépulture attendit le moment critique. A l'offertoire, M. Bernier descendit comme à l'ordinaire à l'entrée du chœur. Personne ne sortit des bancs. La famille en avait pris son parti. Le sacristain éteignit les cierges, à l'exception des deux nécessités par les rubriques, et la messe s'acheva sans aucun chant.

La victoire restait à M. Bernier, mais à quel prix! Sans l'habileté d'un vicaire[1] qui s'employa à calmer les esprits, le curé aurait été obligé de donner sa démission. L'effervescence, entretenue par les événements politiques, dura toute l'année 1832. Cette année, le département de Maine-et-Loire fut mis en état de siège durant les mois de mai et de juin. On n'entendait parler que de curés dénoncés pour embauchage de chouans, puis de prêtres emprisonnés, arrestations qui se terminèrent pour la plupart par des ordonnances de non-lieu. Parfois, l'arrivée et le passage de prisonniers politiques donnèrent lieu à des scènes hideuses, et la surexcitation de la petite ville empêcha, paraît-il, le gouvernement de confiner dans le château la

[1] M. Coutant.

Digitized by Google

duchesse de Berry — Càroline Berry — comme disaient les philippistes du pays. La nouvelle monarchie devenait cependant de plus en plus forte et tâchait de remettre à l'ordre les alliés trop avancés, dont elle avait honte, et à qui, pourtant, elle était si redevable.

1832 fut encore la date d'une grande victoire des libéraux saumurois. Depuis une dizaine d'années, ils s'efforçaient d'établir dans leur ville une école mutuelle. Ils réussirent enfin à cette époque[1], grâce à une souscription publique à la tête de laquelle se placèrent les députés Benjamin Delessert et Félix Bodin, et même, pour deux cents francs, le duc d'Orléans. Toutefois, le Conseil municipal, réglant le budget de 1833, avait alloué une somme de 1.200 francs à l'école catholique établie par M. Forest.

En vain, dans une délibération subséquente, le vote en faveur des Frères fut-il maintenu; l'autorité supérieure rejeta l'allocation. A partir du 1er janvier 1833, les Frères ne reçurent plus aucun secours de la commune. Bien plus, leur local fut livré peu de temps après à l'école mutuelle. L'établissement ne pouvait donc se maintenir qu'au moyen d'une souscription dont le montant devait entretenir quatre instituteurs et leur procurer une maison à loyer. M. Bernier lança en leur faveur une circulaire[2] dont le succès

[1] En quelques jours, le nombre des élèves monta à 245.

[2] Elle n'a pas encore perdu tout son intérêt, tellement longues sont les misérables querelles où se consume l'activité de la France. « La méthode des Frères, disait M. Bernier, a un avantage incontestable : c'est de graver profondément la morale dans le cœur des enfants, au moyen d'un langage approprié à la capacité de chaque élève, insinuant, varié sous mille formes et d'autant plus persuasif, que les instituteurs le soutiennent par un langage d'action et d'exemple; moyen bien plus efficace, il faut en convenir, pour former un jeune cœur, que des évolutions et des mouvements tout mécaniques.

« Si l'Ecole chrétienne de Saumur est détruite, plus de deux cents familles seront désolées; et ceux qui comptent pour quelque chose les droits et les affections de la paternité ne verront pas sans regret tant de citoyens frustrés d'une liberté qui leur est si précieuse : celle de donner à leurs enfants des maîtres de leur choix.

« Souscrire pour les Frères sera donc une œuvre éminemment

Digitized by Google

permit de louer un immeuble pour y installer les classes et un autre pour loger les Frères. Bientôt après, une veuve[1] donna sa maison pour l'école. Cette générosité n'empêcha pas le curé de lutter encore pour assurer la subsistance des instituteurs, bien plus pour défendre leur méthode.

Les libéraux étaient alors dans l'engouement pour l'ensei-

utile. Il m'importe peu de savoir quelles sont les opinions de ceux à qui je la propose, parce que la religion et la morale, que cette œuvre intéresse, sont en dehors, ou plutôt au-dessus de toutes les opinions; et, du reste, s'ils s'en trouvait une dont le progrès pût être compromis par l'enseignement des préceptes évangéliques, elle serait par là même démontrée absurde et anti-sociale.

« Je ne balance pas à proposer cette bonne œuvre aux souscripteurs pour l'Ecole mutuelle. S'ils ont souscrit dans la conviction que l'enseignement mutuel l'emporte sur celui des Frères, ils ne renonceront pas volontiers au glorieux triomphe que la concurrence procurerait à l'institution qui leur est chère; ils trouveront plus noble de laisser les Frères s'engager dans une lutte qui doit prouver leur infériorité, que de les exclure du champ par force majeure, ou de les affamer pour les obliger à en sortir sans combat.

« S'ils ont souscrit dans le désir de voir s'établir une heureuse émulation, ou bien pour que les familles pussent choisir entre les deux méthodes et faire instruire leurs enfants selon leur goût et leurs idées, leur raison, qui ne peut pas avoir deux poids et deux mesures, appliquant ces mêmes principes à l'Ecole chrétienne, les conduira, par une conséquence rigoureuse, à souscrire pour cette Ecole.

« Quelques souscripteurs n'auraient-ils été que des complaisants? Leur complaisance n'est pas épuisée, je pense. Ils sauront en user dans une circonstance où elle s'ennoblira, en prenant un caractère de générosité et même d'indépendance; car il est bien clair qu'en souscrivant pour les Frères, sur la proposition d'un prêtre, ils ne céderont ni à la mode qui entraîne, ni au crédit et à la faveur qui séduisent, ni à l'autorité qui impose, mais bien au désir très louable d'être agréables et utiles à deux cents familles peu fortunées.

« La crainte d'être mal noté, m'a-t-on dit, empêchera beaucoup de personnes de souscrire et suffira toute seule pour vous faire échouer. J'ai répondu que personne ne peut voir du danger à entrer dans les voies ouvertes par l'honorable administration, qui, tout dernièrement encore, a voté des fonds pour l'Ecole chrétienne; que certaines qualifications, mal définies et devenues banales, n'inspirent plus que du mépris à ceux qui en sont l'objet; que la souscription en faveur des Frères ne motiverait pas mieux l'imputation de carlisme ou de jésuitisme, que la souscription pour l'Ecole mutuelle ne motive l'imputation de républicanisme ou d'impiété; enfin que la famille saumuroise, dans laquelle je me félicite d'être venu prendre place, n'est point travaillée par des divisions profondes, et que je n'y vois pas de ces haines atroces qui s'irritent de tout et qui font arme de tout. »

[1] Mme Oudry.

Digitized by Google

gnement mutuel. Il n'y avait point de naïveté et de paralogisme qu'ils ne débitassent en sa faveur. « En France, dit à ce propos M. Gréard, les esprits généreux ne doutent jamais de l'efficacité des réformes dont ils souhaitent le succès. Nous jetons d'un seul coup tout notre cœur et toute notre raison du côté où nous entraînent nos désirs et nos espérances. » En réalité, sous des questions pédagogiques se cachait l'antagonisme du parti de la sécularisation de l'école avec l'enseignement catholique. N'ayant point assez d'institeurs laïques à opposer aux Frères, les libéraux se trouvèrent conduits à l'essai d'un autre système d'instruction. Au mode simultané, ils opposèrent le mode mutuel. Cette guerre scolaire, une des formes de la grande lutte politique, s'étendit partout où était vive la dispute des partis. Saumur n'y pouvait échapper. Dans sa circulaire, M. Bernier n'avait pas craint de faire l'éloge de la méthode des Frères, vivement attaquée. Un jeune avocat lui répondit[1]. Ce fut le commencement de nouvelles batailles. Comme on était alors dans l'intégralité des observances de l'enseignement mutuel, le féroce bon sens du curé trouva une ample matière à s'exercer sur tout ce qu'il y avait de creux, de faux et dangereux dans le système. Puis la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire vint élargir le champ de la discussion.

La fin du ministère de M. Bernier fut moins agitée. Les esprits se calmaient et les voltairiens les plus décidés n'osèrent point s'attaquer à un polémiste si redoutable, aux réparties caustiques et toujours prêt à la lutte. La fondation d'un asile pour les petites filles abandonnées, puis d'un monastère du Bon Pasteur absorbèrent la plus grande partie de ses loisirs dans les années 1834 à 1837. Ces deux œuvres méritent un chapitre particulier. Quelques autres détails achevèrent le récit de cette vie pastorale.

[1] Prou (Charles-Emile), né à Beaupréau le 19 janvier 1815, mort à Angers le 5 janvier 1865.

Digitized by Google

L'un des premiers soins de M. Bernier, en arrivant dans sa paroissse, fut d'organiser le service de secours pour les pauvres depuis longtemps négligé. Une vieille fille en avait été chargée après la Révolution. Trop fatiguée, elle ne pouvait plus s'acquitter convenablement de sa besogne. Le curé invita quelques dames[1] à l'aider, puis à la remplacer. Chacune eut son quartier. Comme l'arrangement était nouveau, il rencontra beaucoup d'obstacles et suscita de vives récrimininations. La cure n'en resta pas moins le centre de l'assistance charitable. Quoique sans fortune et accablé de charges de famille, M. Bernier donnait beaucoup, autant que possible proportionnellement aux besoins réels des solliciteurs et de ceux dont il savait adroitement deviner les misères secrètes. Des paroles d'un intérêt véritable et des conseils judicieux accompagnaient toujours ses aumônes. Il montrait aussi beaucoup de foi et d'habileté dans sa manière de toucher le cœur de ses riches paroissiens pour s'en faire aider à soulager l'infortune.

Ce fut surtout pendant l'épidémie du choléra (août-septembre 1832) que se manifestèrent l'intelligence et l'activité de cette charité pastorale. Les vicaires rivalisèrent de zèle avec le curé, et les dames de charité secondèrent si bien le clergé qu'un tel dévouement fit du moins tomber quelques préventions contre la religion. Cependant le curé se montra toujours le plus empressé et le plus assidu de tous. Il faisait plusieurs visites par jour au quartier de Fenet, particulièrement ravagé par le fléau, en raison de l'agglomération et de la misère des habitants.

La charité envers le prochain doit être la manifestation de l'amour de Dieu. Aussi M. Bernier se préoccupa-t-il d'avoir des foyers de piété dans sa paroisse. Il établit la confrérie du Rosaire et apporta tous ses soins à celle du

[1] Mme Mayaud mère, Mlles Brazille, Chaloppin, Jamet et Leguay.

Digitized by Google

Saint-Sacrement établie en 1602. Il s'occupa surtout de la congrégation de demoiselles établie à la suite de la mission de 1828. Les jésuites n'avaient pu qu'ébaucher cette œuvre d'une nature toute nouvelle pour Saumur et les événements politiques l'ébranlèrent fortement. M. Bernier la reprit et la consolida. Avec tact et prudence, il commença par mettre en exercice un règlement, puis il sollicita une affiliation à Rome pour gagner de riches indulgences. Cette société lui était si chère ; il y plaçait de si grandes espérances pour la reconstitution de foyers chrétiens, que chaque jour il se rendait à la chapelle de la congrégation donner une allocution familière.

L'instruction religieuse lui paraissait une véritable nécessité, le premier de ses devoirs, un de ceux dont il ne pouvait se décharger que sur une personne parfaitement compétente. Il aurait désiré trouver une pieuse laïque capable de faire les classes de religion dans les pensionnats féminins. Mais, ne croyant même aucune congréganiste capable de cette tâche, il la garda pour lui et l'accomplit régulièrement une fois par semaine.

Pour ses instructions paroissiales, il alternait avec ses vicaires. Ses auditeurs le goûtaient pour sa clarté, sa simplicité et ses conseils pratiques. Parfois même, ils étaient profondément remués, quoique le curé ne fît point appel à la sensibilité dont l'émotion reste d'ailleurs souvent stérile. En chaire, comme dans sa polémique ordinaire, M. Bernier savait surtout exposer et défendre. Des officiers de l'École de cavalerie, ayant entendu dire qu'il devait prêcher sur le mystère de la Trinité, résolurent d'aller l'écouter, toutefois en évitant d'être aperçus du prédicateur. Le Curé fut averti de leur projet. « J'assistais à ce sermon, racontait un témoin compétent ; je n'ai rien entendu ni lu sur la matière qui fût aussi net et aussi fort. Comme il y avait dans sa physionomie, déjà si expressive, et dans son accent quelque chose d'extraordinaire, je ne pus m'empêcher de

Digitized by Google

lui en faire la remarque. Alors il me dit : « Ils étaient derrière des piliers », et me narra l'affaire.

N'ayant point fait la part au feu de l'impiété, il saisissait toutes les occasions de parler religion avec les hommes. La netteté de son argument, la facilité avec laquelle il acceptait toutes les objections tirées de Voltaire, lecture habituelle des bourgeois de la ville, l'à-propos de ses ripostes, lui concilièrent une grande considération, comme aussi la pureté et la vivacité de son zèle et la dignité de sa vie.

Mais, quand il fut enlevé à sa paroisse, les familles légitimistes, qui seules l'aimaient, le regrettèrent seules. Pour la majorité de ses paroissiens, son départ fut ce qu'est pour des écoliers indisciplinés celui d'un régent respectable, mais ferme et dur. Dans un temps de réaction où tout prêtre était impopulaire à Saumur, où tout curé de la paroisse principale devait l'être encore davantage, il ne le fut probablement pas plus qu'un autre n'eût été à sa place, et il sut bien défendre la foi constamment attaquée.

A. Houtin.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(suite[1])

CHAPITRE IX

L'ENTREVUE DE BRISSAC

Entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis sur la route des Ponts-de-Cé à Brissac ; leurs premiers colloques et réception de la Reine-Mère au château de Brissac. — Célébration religieuse de leur réconciliation en l'église de Brissac. — La « Déclaration d'innocence ». — Soumission du comte de Soissons. — Attitude, physionomie et calculs du duc d'Épernon ; son entreprise avortée sur Saintes ; sa marche en Limousin ; députation, vers lui, de l'archevêque de Sens et de Bellegarde, leurs offres, son ralliement. — Attitude du duc de Mayenne ; il fait face en Guyenne aux diversions de Themines et assiège Moissac ; ses appels au duc d'Épernon rejetés ; captations et avances tentées sur lui par Louis XIII ; son ralliement. — Concert entre Agrippa d'Aubigné et Rohan pour la marche en commun sur Paris ; défection d'Agrippa d'Aubigné. — Attitude de La Trémouille ; avance épistolaire de Louis XIII aux La Trémouille ; Duplessis-Mornay interpose entre le roi et lui ses austères consultations de tutelle et sa diplomatie de tiers-parti, assistance qu'en cela lui offrent la duchesse douairière de La Trémouille et Condé ; démarche de soumission de la municipalité de Thouars à Brissac ; démarche de ralliement de La Trémouille à Montreuil-Bellay ; accueil qu'il y reçoit de Louis XIII. — Conclusion à Brissac du mariage de Mlle de Poncourlay avec le marquis de Combalet ; calculs réciproques qui y déterminèrent Richelieu et Luynes ; le cardinalat et la connétablie ; déceptions de Richelieu et ses rancunes contre Luynes ; rupture des fiançailles de Mlle de Pont-

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890 ; juillet-août, septembre-octobre 1891 ; novembre-décembre 1892 ; janvier-février, mars-avril 1893 ; mai-juin, juillet-août 1894 ; janvier-février, mai-juin 1896 ; novembre-décembre 1897 ; mars-avril, juillet-août 1898.

Digitized by Google

courlay avec Hippolyte de Béthume ; rôle de sanctification embrassé par la duchesse d'Aiguillon dans la carrière de Richelieu. — Adieux de Louis XIII et de Marie de Médicis. — Rappel et rentrée à Angers de Lanier, sa justification. — Réception des Angevins à Brissac. — Retour à Angers de Marie de Médicis; rixes de corps-de-garde, ravitaillement, invasion de l'Hôtel-Dieu par les blessés du combat des Ponts-de-Cé ; réveil de panique chez les Angevins. — Détournement, par l'échevin Marchand, des armes de la ville ; soupçons et constatation de son délit ; dernier retour de panique chez les Angevins ; leur colère ; invasion du logis de Marchand ; intervention salutaire de Lanier en sa favenr ; mesures et démarches réparatrices de Marie de Médicis et de Richelieu en faveur des Angevins ; leur adieu glacial à la Reine-Mère et leur mécontentement contre elle ; ses titres à une réhabilitation de sa mémoire dans la postérité. — Richelieu accusé de trahison ; source, date et influence de ces accusations ; réaction de justice en sa faveur. — Réfutation de divers chefs d'accusation : il n'a pas comploté l'assassinat de Concini ; il n'a été ni par vengeance, ni par calcul, le promoteur de la guerre civile ; sa prétendue trahison n'a fait aucune victime ni en Marie de Médicis, ni en aucun des grands rebelles ; griefs personnels de Matthieu de Mourgues ; silence de l'état-major de la Reine-Mère sur cette prétendue trahison ; Richelieu n'a écarté d'auprès de Marie de Médicis ni Rohan, ni Épernon, ni Mayenne ; sur cette prétendue trahison, vraie date des récriminations de la Reine-Mère. — Vrais titres de Richelieu au culte des Angevins.

Dès qu'au château de Brissac Louis XIII eut été averti de l'acheminement de sa mère vers lui, il lui avait envoyé aux Ponts-de-Cé, pour l'accompagner de là jusqu'au terme de son voyage, le maréchal de Praslin et Bassompierre, avec une escorte de 500 cavaliers. Plus loin, entre les Ponts-de-Cé et Brissac, à son tour l'attendait le frère de Luynes Brantes, à qui la récente érection de sa dot matrimoniale en duché-pairie venait de conférer, comme pour mieux rehausser sa démarche, le titre de duc de Luxembourg. Puis enfin Louis XIII lui-même, le jeudi 13 août, vers quatre heures du soir, avec le duc d'Anjou, Condé et Luynes et 200 gentilshommes, s'était avancé au-devant de sa mère jusqu'à un quart de lieue de Brissac. Dès que lui apparut là, à quarante pas de lui, Marie de Médicis, en

Digitized by Google

sa litière qu'accompagnaient les Soissons, Vendôme et la duchesse de Nemours avec un cortège de 500 cavaliers, Louis XIII mit pied à terre pour l'aborder. Elle de son côté descendit en étendant les bras vers lui. Puis, lorsque, à travers le débordement d'une foule qu'on ne put maintenir en haie sur leur passage, ils se furent à grand'peine rejoints, et dès que, à ce moment, Marie de Médicis eut levé son masque, Louis XIII l'embrassa et lui dit en riant : « Je vous tiens, Madame, vous ne m'échapperez plus. » — « Et vous n'aurez pas non plus grande peine à me retenir », répliqua aussitôt la Reine-Mère attendrie jusqu'aux larmes, « puisque mon dessein est conforme à votre désir. Je suis bien résolue à ne vous plus quitter, car je me flatte que je serai traitée et considérée comme une mère doit l'être par un fils tel que vous ». Sans s'étonner de voir percer à travers les effusions d'abordée cette revendication d'égards quelque peu haute, mais qu'il pardonnait à celle qui se redonnait à lui en faveur de l'intégrité de son retour, Louis XIII présenta à Marie de Médicis tout son entourage, à commencer par son frère Gaston, qu'elle embrassa deux fois. Passant de là à Condé, à cet Henri de Bourbon qui, de par les prérogatives du sang royal et jusqu'à travers l'âcreté de ses éruptions finales lui avait paru au moins un ennemi digne d'elle, elle l'honora d'une ouverture d'accueil tranchant avec la réserve d'un premier contact avec le promoteur subalterne de sa disgrâce ; car, lorsqu'à son tour Luynes, s'approchant d'elle, eut baisé le pan de sa robe, elle ne l'accueillit qu'avec une révérence grave[1]. Puis, après cette seule infraction, d'ailleurs passagère, à la détente générale, Louis XIII, une fois rentré en possession de sa mère, remonta avec elle dans son carrosse et reprit la tête du cortège qui les suivait à Brissac.

[1] Déjà, à la rencontre aux Ponts-de-Cé du frère de Luynes Brantes, Marie de Médicis avait maintenu devant lui son masque baissé, sans l'honorer qu'à peine d'une révérence perceptible.

Digitized by Google

Arrivé devant le perron du château, Louis XIII prit sa mère par la main pour l'embrasser de nouveau, y entra avec elle et la conduisit à l'appartement qu'il avait occupé jusqu'ici et qu'il lui cédait comme le plus digne de la recevoir. Mais Marie de Médicis n'y prit qu'à peine un peu de repos, avant d'aller dans une pièce voisine rejoindre Louis XIII, assisté seulement de Condé et de Luynes. Là s'échangèrent durant une demi-heure avec ces deux derniers, et durant une heure avec Condé seul, des explications dont rien n'a transpiré[1], mais qui rompirent les dernières glaces[2] et qui rétablirent entre eux et autour d'eux, durant tout le séjour à Brissac de la maison royale, une large circulation d'effluves. Aussi, au sortir de ce colloque décisif, on vit Louis XIII offrir tendrement le bras à sa mère pour passer ensemble dans la salle des festins, où ils soupèrent avec Condé, la comtesse de Soissons, les Vendôme et les Nemours. Puis, dès au sortir de table, la mère et le fils congédièrent toute interposition d'escorte et d'assistance; et Louis XIII, abordant sa dernière phase de réconciliation, reconduisit sa mère jusqu'à sa chambre, pour y passer la soirée seul avec elle[3].

[1] Tout ce que l'on a conjecturé de ce long colloque, c'est que Louis XIII et Marie de Médicis y confirmèrent leurs engagements réciproques du traité des Ponts-de-Cé. Du reste, il n'existe malheureusement, au chartrier de Brissac, nulle trace de la mémorable entrevue de ses augustes hôtes. Hors des chroniques et des mémoires contemporains nous n'avons là-dessus de révélations plus intimes que ce que nous fournit (Bibl. nat. fr., 3812) la correspondance de Louis XIII avec celui des ducs de Brissac (retenu alors dans son gouvernement de Bretagne) dont il empruntait la magnifique hospitalité.

[2] Le cardinal de Retz seul essuya le mauvais visage de Marie de Médicis qui, malgré ses dénégations, demeura invinciblement persuadée de sa complicité dans les défections de son neveu au combat des Ponts-de-Cé. — D'autre part, à travers l'empressement de ses obséquiosités, Condé ne put s'interdire envers Marie de Médicis quelques bravades comminatoires, dans l'éventualité d'une récidive de révolte.

[3] Ce fut, suivant les uns, dans une des chambres du château de Brissac appelée *Chambre Judith*, suivant d'autres, dans l'embrasure d'une des fenêtres de la salle des gardes, que Louis XIII et sa mère consommèrent ainsi la réconciliation ébauchée sur la route des Ponts-de-Cé à Brissac.

Digitized by Google

En s'isolant de leur entourage officiel, le fils et la mère ne retenaient avec eux et n'admettaient plus entre eux deux que cette religion qui, après avoir enfanté leur concorde dans la diplomatie sacerdotale et avant de la féconder dans l'apostolat d'une guerre sainte, la voulait sceller dans sa vertu sacramentelle. Le surlendemain, 15 août, en l'église paroissiale de Brissac, Louis XIII et sa mère fêtèrent l'Assomption en communiant l'un auprès de l'autre ; puis ils entendirent un sermon du Père Arnould, qui prêcha sur cette Marie si tranquillement pieuse de l'Évangile du jour, par une délicate allusion à celle qui, elle aussi, venait de « choisir la meilleure part », en échangeant les orages de sa révolte contre la félicité du repos dans l'amour filial[1].

C'est dans cet amour filial, retrempé en leur commune source de grâces, que Marie de Médicis put lire, dès avant sa promulgation du lendemain 16 août, la charte additionnelle de réconciliation plénière que lui avait promise le traité des Ponts-de-Cé, et qui s'y rattachait sur l'autel de l'église de Brissac comme un corollaire consacré. Confirmant et précisant dans son développement ce principe d'amnistie déposé dans le pacte de la veille, et abritant l'honneur maternel sous les fictions les plus justificatives, étendues, grâce à l'intercession de Marie de Médicis, à tous ceux qu'elle se refusait à séparer d'elle, Louis XIII, dans la déclaration du 16 août tirant de là son nom officiel de « *Déclaration d'innocence* », alla (car tels en sont les termes sacramentels) jusqu'à « justifier » sa prise d'armes, tant en sa personne qu'en celle des rebelles ligués sous son nom, comme n'ayant visé que le bien de son ser-

[1] Malheureusement le texte de cette allocution ne nous a pas été plus conservé que celui de la prédication de la guerre de religion donnée le même jour et dans la même église, sans doute à l'office du soir, par le Père Joseph. — Toujours dans la même journée Louis XIII y toucha les écrouelles. — L'église de Brissac est une nef du XVIe siècle, ornée de belles verrières.

Digitized by Google

vice[1]. Il est vrai qu'un tel brevet de légitimation, si nous nous pouvons exprimer ainsi, ne profitait qu'aux rebelles qui, dans la huitaine de sa publication, se résignaient vis-à-vis de Louis XIII à une soumission formelle ; et par là se maintenait, pour la sauvegarde de l'autorité royale et pour infirmer le pieux mensonge de la clémence filiale, le principe d'une condamnation de leur révolte.

Une si juste exigence ne s'appliquait donc qu'aux rebelles qu'un repentir empressé n'avait encore, à la date de la Déclaration d'innocence, ramenés vers Louis XIII ni aux Ponts-de-Cé, ni à Brissac. En tête de ceux dont il attendait encore, le 16 août, cette visite de résipiscence, figurait rien moins que leur chef hiérarchique. Après avoir, au Louvre et à la table de Louis XIII, violé les consignes d'étiquette pour y envahir les prérogatives du service ; après avoir à Angers rompu la surveillance maternelle pour aller attaquer sur le chemin des Ponts-de-Cé l'avant-garde de l'armée royale, voilà que maintenant le capricieux et fringant comte de Soissons, en veiné obstinée d'indocilité filiale, répudiait l'élan qui, le 13 août, enlevait Anne de Montafié à la suite de la reine mère vers Brissac, pour se cantonner dans une bouderie d'aparté déguisée sous une allégation de brouille avec le

[1] Voici les passages les plus caractéristiques de cette Déclaration d'innocence : « Après avoir soigneusement examiné ses dispositions [de la Reine-Mère] nous avons trouvé que ses intentions n'ont eu d'autre but que le bien de nostre service et de nostre estat ce qui faict que nous recognoissons nostre dicte Dame et Mère innocente de toutes choses qui pourront estre advenues pendant ces derniers mouvements... Et après qu'elle nous a faict entendre que ceux qui l'ont assistée durant lesdicts mouvements n'ont eu que pareilles intentions aux siennes nous les recevons et voulons tenir pour nos bons et fidèles subjects et serviteurs. » — Il y a à la Bibliothèque nat. fr., f° 3797, une variante, en brouillon, de ce texte de la Déclaration d'innocence inséré au *Mercure francais* et auquel nous empruntons les précédentes citations. Mais, si le texte du *Mercure français* a prévalu, c'est sans doute parce qu'il répondait plus catégoriquement aux intentions de Louis XIII. — La Déclaration d'innocence, peu après sa publication, fut portée par Condé au parlement pour y être enregistrée le 27 août. Elle ne le fut au présidial d'Angers que le 5 septembre.

Digitized by Google

grand prieur et Nemours. Peut-être aussi en cela cédait-il à cette contagion de défiance que Louis XIII, en en soupçonnant à tort Marie de Médicis imbue au point d'hésiter devant le voyage de Brissac, avait voulu dissiper par l'offre en otage de Gaston et de Condé. Ou peut-être encore un peu de la fierté du sang de France portait Louis de Soissons à faire rechercher sa soumission, fût-ce par l'entremise officieuse de cette mère qu'il avait laissée partir seule pour Brissac sans renoncer au fond à s'y servir d'elle. Quoi qu'il en soit, il fallut que le Père de Bérulle, accouru avec l'ambassade du nonce à Brissac pour y contempler l'œuvre à peine traversée par une incartade juvénile, vînt relancer jusque dans sa velléité de réfractaire l'enfant terrible de l'insurrection angevine. D'ailleurs, il suffit de sa réapparition devant lui pour le reconquérir et, dès le 17 août, Louis de Soissons rejoignait sa mère à Brissac.

L'intégrale soumission du sang royal opérait jusqu'aux extrémités de la zone insurrectionnelle comme un coup décisif pour le ralliement des retardataires. A leur tête figurait l'homme en qui Marie de Médicis, depuis l'ouverture de la guerre civile, avait trouvé le plus de fidélité dans son autonomie et le plus de sûreté dans son orgueil, l'homme dont on ne sait si la reine-mère était plus redevable à son initiative qu'à sa persévérance, l'homme enfin en qui s'était inaugurée sa protection avant que s'y incarnât l'espoir de sa revanche. En se tenant, depuis l'ouverture de la guerre civile, confiné solitairement dans sa citadelle d'Angoulême, sur cette perspective de pourpre romaine où s'était éveillé son grief paternel, mais à l'écart des champs de bataille de la rive droite de la Loire où avait partout succombé la révolte, le duc d'Épernon s'était comme dérobé à la double solidarité de ses forfaitures et de ses désastres. Dégagé de toute accointance de secte ou de cabale, ayant échappé par l'antériorité de son can-

Digitized by Google

tonnement méridional à toute catégorie de transfuges ou de rebelles, et n'ayant encore été surpris nulle part les armes à la main, le duc d'Épernon s'était comme rangé à part et mis hors de pair dans le groupe encore intact visé par la Déclaration d'innocence. En l'isolement de sa zone de résistance et dans son invulnérabilité de réserve et d'expectative, autant que dans une ténacité de point d'honneur qui lui faisait envisager l'hospitalité offerte à une reine en détresse comme la consécration seigneuriale d'un droit d'asile, à peine osait-on voir en lui un vaincu ou un rebelle. Fort de ce prestige au moins relatif d'une rectitude immuable, et dans sa hauteur se recommandant presque de cette hospitalité dont Louis XIII avait comme endossé la reconnaissance en sa réconciliation filiale, le loyal mais l'arrogant et l'avantageux potentat des rives de la Charente attendait de son impassibilité comminatoire autre chose que l'amnistie ou même la légitimation fictive d'une révolte. En sa maturité d'une résipiscence où il entrait autant de calcul que de sincérité et autant d'exigence que de droiture, le duc d'Épernon, tel qu'un duc de Bourgogne au congrès d'Arras ou un duc de Mercœur au dénouement de la ligue, visait à rien moins qu'à la récompense de son ralliement.

C'est dans ces dispositions d'une expectative comminatoire, déjà chez lui bien antérieures au combat des Ponts-de-Cé, qu'Épernon avait, dès le 29 juin, envoyé à Saintes un La Villetière, pour y commander à Germain, lieutenant de la citadelle, d'en tenir sur pied, nuit et jour, la garnison, d'y interdire et de lui signaler toute tentative d'enrôlement royaliste et d'y abattre tous les logis contigus aux remparts, comme mesure défensive au cas d'un siège à soutenir contre Louis XIII. Il est vrai que, là-dessus, Germain, le 2 juillet, s'était honorablement récusé sur sa qualité de lieutenant du roi, qui ne le rendait comptable qu'à son souverain légitime du gouvernement et de

Digitized by Google

la disponibilité de sa place, et sur les protestations conformes et concomitantes de la population de Saintes. Il est vrai aussi qu'à la même date un gentilhomme poitevin Desbordes, lançait au duc d'Épernon de graves remontrances épistolaires sur ce qu'il qualifiait hardiment en lui d'entreprises insurrectionnelles ; et qu'une autre lettre anonyme le dissuadait de compter, pour l'appui de sa révolte, sur les Saintongeois soulevés contre la tyrannie de son règne. Impassible contre tant d'avertissements et de résistances, Épernon se retranchait, se contractait, se hérissait dans sa raideur. D'autre part, et par là même, après le combat des Ponts-de-Cé, c'eût été pour son orgueil trop de condescendance d'aller rejoindre à Bordeaux Mayenne ; aussi, là-dessus, rejeta-t-il son appel sous ce plausible prétexte de ne donner pas à son trop grand éloignement d'Angoulême, vis-à-vis des vainqueurs, l'apparence d'une fuite. Et cependant, par une dernière satisfaction donnée à son collègue, Épernon s'avançait avec sa solide armée de cinq mille hommes et de cinq cents cavaliers vers sa résidence de Saint-Claude sur les frontières du Limousin pour y attendre Mayenne, lorsqu'il y reçut, le 12 août, l'écuyer de Marie de Médicis Tremblay, qu'elle lui avait envoyé la veille pour l'avertir de sa réconciliation, en lui communiquant la teneur du traité des Ponts-de-Cé. Mais, malgré l'emphase épistolaire de ses compliments à la reine-mère et des protestations de royalisme que Tremblay dut rapporter à Brissac, ce qu'Épernon attendait de la Cour, c'étaient des satisfactions en rapport avec l'invétération de ses rancunes. Ici reparaît cette phalange modératrice qui, après avoir ramené la concorde au cœur de la maison de France, l'avait étendue de là à tous les degrés du trône. C'était toujours cette ambassade du nonce appelée à recueillir et à grouper autour de Louis XIII infatigablement les premières et les dernières adhésions, les plus hautes et les plus lointaines. Après avoir envoyé de

Digitized by Google

Brissac à Angers le Père de Bérulle pour reconquérir Louis de Soissons, on députa, le 15 août, à Angoulême Bellegarde et l'archevêque de Sens, l'un comme parent et l'autre comme ami du duc d'Épernon, pour le gagner avec des concessions décisives. Seulement, pour n'y compromettre pas directement l'autorité royale, ce n'est qu'en son nom que Bellegarde, ce n'est que de la part de Condé que son confident l'archevêque de Sens devaient offrir à Épernon, pour lui-même une promotion de duc et de pair[1], pour le marquis de La Valette une nièce de Luynes que le roi doterait de deux cent mille écus, pour son autre fils, le comte de Randeau, l'expectative des emplois paternels assurée dans un brevet de survivance, et enfin pour l'archevêque de Toulouse le chapeau de cardinal. Et, quant aux officiers de l'armée de Champagne destitués pour avoir suivi La Valette dans le soulèvement de Metz, en attendant une réintégration que leur interdisait actuellement leur qualité de déserteurs, mais que peut-être leur vaudrait plus tard l'entremise du duc d'Épernon, ils étaient pécuniairement indemnisés de leur disgrâce.

Une telle largeur d'avances devait ébranler le plus ferme soutien de la revanche insurrectionnelle. Aussi qu'importe qu'à ce moment, pour sauvegarder vis-à-vis du duc de Mayenne son prestige d'incorruptibité catonienne, le duc d'Épernon ait affecté de se poser en victime des négligences d'une cour méconnaissant le prix de son ralliement! Qu'importe qu'en maugréant il ait mis cet habile et fructueux ralliement sous le jour d'une magnanime immolation sur l'autel de la concorde! Tout en appréciant la convenance et le décorum d'une soumission dont le signal émanait de celle dont il avait arboré si haut la

[1] Sont-ce là toutes les satisfactions que visait à ce moment le duc d'Epernon? Aurait-il étendu ses vues jusqu'à l'épée de connétable? Pour l'affirmer il ne suffit pas de la seule allégation de Dupleix.

Digitized by Google

défense, on ne peut prendre au sérieux l'amertume de son sacrifice, ni ce qu'après coup Richelieu, à travers d'humbles sollicitations d'un surcroît de grâces, a essuyé de l'âcreté de ses plaintes[1]. Comment eût-on pu s'apitoyer sur un homme qui n'attendait pour se soumettre que les offres de Duperron et Bellegarde? Dès qu'en effet les eut suivis de près à Angoulême, où Épernon venait de rentrer, le messager la Saludie pour lui notifier la déclaration d'innocence avec l'injonction de désarmer, il venait de licencier ses forces et de commander à La Valette de licencier celles de Metz et de Loches. Et, dès le 17 août, au sortir de Brissac, à Montreuil-Bellay, Louis XIII en recevait la nouvelle de la part du duc d'Épernon par son envoyé Marsillac.

Cependant, derrière le duc d'Épernon se dressait encore dans le champ de la revanche méridionale une imposante réserve. Encore plus persévérant que lui dans ses entraînements chevaleresques, mais par cette impétuosité même engagé plus à fond dans les coalitions d'outre-Loire, où survivaient à la paix des Ponts-de-Cé les obstinations sectaires de Rohan et de la Force, le duc de Mayenne n'avait pas pris au mot, par cela seul qu'il émanait de Marie de Médicis, qui, à cet effet, lui expédiait la Saludie en même temps que Tremblay vers Angoulême, le signal du désarmement. A ses yeux le dénouement des Ponts-de-Cé, loin de clore la guerre civile, n'avait fait qu'en

[1] Surtout si, avec Avenel, on ne place que longtemps après la démarche de Duperron et de Bellegarde, vers la fin de l'année 1620, cette missive chagrine : « Monsieur... Je vous asseureré que quoy que vous ne vous soiez guerre souveneu de mes amis, ny de moy, en ces dernieres occasiouns, que cela ne diminue pas mon affection à vous feré servise, et je veus crouere que ce defaut ne vient pas de la necessité des afferes de la reine mère du roy et de la grande cantité que vous en aviez sur les bras pour vostre particulier je vous supplie de vouloir feré souvenir Sa Majesté, autant que vous jugeres que son service le requiert, combien il luy importe en la repentasioum et à vous, en particulier, qui y aves la faveur absolue, que ceux qui lont servie aient empiré leur condition au lieu den tirer recompense. »

Digitized by Google

inaugurer la seconde phase en en reportant le théâtre sur le bassin de la Garonne. Fier d'avoir levé sur son seul crédit une armée de vingt mille hommes, dont quinze mille fantassins et cinq mille cavaliers, il se disait que ce n'avait pas été la peine de braver en plein Parlement de Bordeaux l'héroïque résistance du président de Gourges, ni de lancer et de soutenir la Suze et par là même de retenir Thémines sur les rives du Lot et du Tarn, ni de pousser sa dominante démonstration obsidionale contre le soulèvement royaliste mal abrité derrière les fragiles remparts de Moissac, pour qu'à la seule annonce d'une paix conclue sans l'oublier mais sans l'y appeler, il n'y eût plus pour lui qu'à capituler dans l'intégrité de sa zône. Tel qu'un Condé qui, une fois précipité dans la Fronde par une duchesse de Longueville, l'y laisse bien loin derrière lui et y survit à ses désillusions de repentir, le duc de Mayenne, en sa fougue aventureuse et en ses alliages d'hétérodoxie, avait trop dépassé dans la portée de leur révolte Marie de Médicis et la comtesse de Soissons pour les suivre de près à Brissac, surtout lorsqu'elles y étaient accourues sans l'en avertir. Une réconciliation où il n'était pour rien, et dont on ne l'avisait qu'après coup, ne lui pouvait lier les mains. Une paix conclue par celles dont il s'était proclamé le champion à outrance ne lui interdisait point de prolonger la lutte pour l'honneur de leur cause et à ses propres risques, et de répudier l'amnistie qu'elles lui prétendaient imposer pour les délivrer, malgré elles, de Condé et de Luynes. Seulement, pour qu'en sa personne se renouvelât vigoureusement la guerre civile en avant de la Garonne et vis-à-vis de la Loire, il lui fallait comme première ligne de défense le maintien de la Charente. Et, pour atténuer sa compromission désormais plus flagrante dans le camp de l'hérésie (car en son armée affluaient en grande partie les huguenots), il ne croyait pouvoir emprunter assez de couverture à cette inaltérable signifi-

Digitized by Google

cation attachée au protectorat d'Angoulême. Il est vrai que sa fierté, prétextant la menace des diversions de Thémines sur le Lot et le Tarn, l'éloignait autant d'une jonction au duc d'Épernon à Angoulême, que la morgue du duc d'Épernon l'écartait lui-même de Bordeaux. Mais au moins, depuis la paix des Ponts-de-Cé, il n'est sorte d'instances dont Mayenne n'ait assiégé Épernon pour le retenir et éterniser, fût-ce plus près d'Angoulême que de Bordeaux, sa secourable solidarité dans la guerre civile. Peut-être même, avant la députation de Tremblay vers son collègue, était-ce Mayenne qui l'avait décidé au moyen terme du rendez-vous armé de Saint-Claude. Mais, une fois rentré dans cette cause royale où le fixaient des satisfactions souveraines, le superbe autocrate, en voie d'écarteler sur un fond de pourpre romaine une promotion de duc et de pair avec des brevets de survivance et les plus opulentes promesses d'alliance, tint bon contre les assauts livrés à la félicité de son ralliement. Et toutefois, pour mieux dérober de ce chef, à son complice de la veille la personnalité de ses calculs, Épernon lui déclara que dès lors que les seuls griefs de Marie de Médicis l'avaient jeté dans la guerre civile, son seul contentement le devait désarmer. « Et j'espère », poursuivit-il, en congédiant le dernier des messagers expédiés de Bordeaux à Angoulême, « j'espère que ceux qui ne s'opiniâtrent point dans la révolte bénéficieront de toute la clémence royale. Je ne saurais donner au duc de Mayenne un conseil autre que celui de me suivre dans ma soumission. Que si cette soumission me profite peu, j'aime mieux être maltraité avec le sentiment de mon innocence, qu'avec le remords attaché désormais à une obstination sans excuse ».

Par une telle ostentation et par d'aussi austères enseignements de droiture, Épernon espéra-t-il abuser Mayenne sur l'égoïsme de son déclinatoire ? Toujours est-il qu'une fois acculé par le retrait de ce palliatif d'avant-garde à des

Digitized by Google

complicités d'hérésie qui l'eussent voué aux malédictions de sa race, le descendant des Guise se ressouvint d'avoir hérité d'eux un sang de ligueur. Ajoutons que, pour le regagner et par là rehausser de la signification de son nom la croisade entée sur l'entrevue de Brissac, Louis XIII alla jusqu'à offrir à Mayenne de joindre à son gouvernement de Guyenne, vu la disgrâce éventuellement encourue par l'opiniâtreté du duc de la Force, le gouvernement de Béarn ; qu'en même temps, mêlant à ses avances des intimidations dont le duc d'Épernon, à travers la Charente reconquise, lui laissait désormais le champ libre, Louis XIII inaugura cette croisade digne de revendiquer un Guise pour chef, par une marche comminatoire sur Bordeaux. Mais l'armée royale ne s'approchait de Mayenne qu'en propageant autour d'elle le retentissement des exhortations du Père Joseph, de Bérulle et du Père Arnould à la guerre sainte. Aussi Mayenne vit-il moins encore à son égard, dans la venue de Louis XIII, une contrainte ou une amorce, qu'un rappel des antécédents de famille. Et c'en fut assez pour déterminer vers cette cause royale où confluait désormais celle du catholicisme l'évolution de ses effluves [1]. Mais un tel élan d'expiation, hélas ! dès demain devait se briser contre un sanglant écueil ! Et quel lustre perdu pour une défense de l'île de Rhé ou un siège de la Rochelle, sous ces bastions de Montauban qui déjà séparaient à jamais un Rohan d'un Mayenne !

Rohan n'avait pas trop de l'imposante citadelle des rives du Tarn pour s'y retrancher dans l'aggravation rapide de

[1] De son côté son collatéral, le cardinal de Guise, accourait de Sezanne (en Champagne), pour rejoindre aux Ponts-de-Cé l'armée rebelle avec six cents cavaliers levés autour de Metz, lorsqu'il apprit, chemin faisant, la déroute et la réconciliation de Marie de Médicis. En même temps, sur l'appel que lui adressèrent de Brissac, le 15 août, par l'envoyé Deshayes, à la fois Louis XIII et Marie de Médicis, il accourait à Brissac les assurer à son tour de son ralliement. — Il n'y eut pas jusqu'au duc de Retz que son oncle le cardinal n'ait réussi à retirer de la confusion de son ensevelissement au château de Beaupréau, pour le ramener à Brissac.

Digitized by Google

son isolement, car jusque dans son groupe de coréligionnaires il voyait partout autour de lui se creuser le vide. Le premier de ceux-là qui l'abandonna, ce fut l'homme qui, dans la transformation de la guerre civile, eût le plus énergiquement ravivé le vieux levain des guerres de religion, en y infusant l'âpreté capiteuse et l'incandescence volcanique qui couvaient dans l'invétération de son fanatisme. Dès l'annonce de la déroute des Ponts-de-Cé, Rohan s'était tourné vers Agrippa d'Aubigné pour lui rappeler ce conciliabule de Saint-Maixent où tous deux, dès le début des hostilités et au cas d'un premier revers essuyé par Marie de Médicis, avaient projeté en sa faveur, à titre de diversion ou de revanche, la marche en commun sur Paris. Déjà même, pour se concerter sur cette équipée de désespoir avec son digne émule en fait d'envergure et d'audace, déjà Rohan, pour ramener entre eux deux à Paris cette reine-mère qui, elle, n'avisait alors avec Richelieu leur cortège qu'en vue du seul trajet d'Ancenis à Angoulême, déjà Rohan, avec son frère Soubise et une escorte de douze à quinze cents hommes dont deux cents cavaliers, s'était avancé vers d'Aubigné jusqu'aux environs de Saint-Jean-d'Angely quand s'abattit entre eux deux, comme une douche de glace, l'annonce de la paix des Ponts-de-Cé. Au fond c'est ce que souhaitait, pour la couverture de sa défection, le vétéran engagé si à contre-cœur dans la guerre civile et confirmé là-dessus dans ses noirs pronostics et dans son fiel de désabusement par les trahisons de Retz et de Vendôme. D'Aubigné n'attendait que ce réfrigérant des réconciliations royales pour refluer sur sa bile contrariée, en attendant que cette bile se retournât en éruptions vengeresses contre ces déserteurs du combat des Ponts-de-Cé qu'a stigmatisés la diatribe du Fœneste.

Trop jeune encore pour avoir expérimenté les désillusions de la guerre civile et déjà assez résolu pour en affronter

Digitized by Google

les périls, Henri de la Trémouille, au début de l'insurrection de Marie de Médicis, avait offert en sa personne aux coréligionnaires de sa race, avec l'éclat de son nom, avec les effluves de son sang royal et la haute signification de ses alliances de famille, une force territoriale qui le rehaussait au cœur de la confédération du protestantisme méridonal et sur les rives du Thouet et de la Charente, entre les Rohan et La Force. Mais, depuis la paix des Ponts-de-Cé, La Trémouille était bien activement disputé à ses engagements de secte; et c'était avec la plus vigilante sollicitude qu'à ses côtés le royalisme maternel, après avoir en vain voulu d'abord conjurer sa rebellion, aujourd'hui couvait son ralliement. Pour réconcilier d'ailleurs, en la personne de son jeune fils, avec l'orthodoxie militante des promulgateurs de l'édit de Béarn, le descendant et le collatéral des Nassau et des électeurs palatins, des Condé, des Coligny et des Bouillon, l'adroite et sage duchesse douairière de La Trémouille dut recourir à la médiation la plus spécialement autorisée dans le camp de la réforme.

Nous nous rappelons avec quelle précautionneuse jalousie le gouverneur de Saumur, Duplessis-Mornay, dès l'ouverture de la guerre civile et aux confins des deux causes adverses, avait ménagé le crédit d'entremise attaché à ses affectations de tiers-parti. C'est dans cette prévoyance de calculs que tour à tour, et dans l'esprit de l'édit de Nantes, accentuant le caractère et délimitant l'usage de la place de sûreté commise à sa garde, Duplessis-Mornay avait disputé l'autonomie de ses arsenaux et de sa citadelle de Saumur, tour à tour à la souveraineté de Louis XIII et à la stratégie de Rohan. A l'inverse, mais dans les mêmes sollicitudes d'impartialité arbitrale, combinant à toutes les avenues de Saumur l'indépendance avec l'accessibilité de son poste, Duplessis-Mornay, dans l'intervalle des sessions de l'assemblée de Loudun et des colloques avec le pasteur Bouchereau, avait, tour à tour, hébergé dans l'inviolabilité

Digitized by Google

strictement maintenue de son donjon les migrations et les exodes, les disgrâces et les ambassades les plus contraires ; et cela au point d'y voir se croiser presque devant lui Montbazon et Blainville avec les Soissons et les Vendôme, Duperron, Bérulle et le Père Joseph avec Rohan, Lesdiguières et La Force. Plus tard, durant la cour plénière de Brissac, Duplessis-Mornay se retenait assez pour décliner l'invitation d'y comparaître en personne, afin de n'y être pas mêlé aux porteurs d'amendes honorables, et cependant y marquait juste assez de sa déférence en y faisant agréer, avec des excuses de santé, sa représentation par ses gendres.

Bref, c'est dans ces croisements d'éclipses et d'ubiquités, d'entrevues et de rencontres, c'est dans ces alternatives d'abouchements et de mystères, c'est dans ces réciprocités de discussions et d'avances, que s'était inaugurée dès avant le combat des Ponts-de-Cé l'entremise de Duplessis-Mornay en faveur de La Trémouille. Lorsque, au début de juillet, l'ambassade du nonce, en s'acheminant vers Angers, traversa Saumur, Duplessis-Mornay s'était plaint à Montbazon et à Jeannin, au nom de La Trémouille et de sa mère, de voir négligées en cour les velléités de soumission du duc, et d'attendre en vain pour lui, comme un encouragement de passer à la cause royale, des avances épistolaires de Louis XIII. En s'adressant là-dessus à Montbazon et à Jeannin, Duplessis-Mornay ne pouvait presser une plus heureuse veine d'entremise, à en juger par tout ce qui en émanait alors pour lui-même. Car c'était par Jeannin et Montbazon qu'il était en voie d'obtenir quelques jours après, les 17 et 19 juillet, avec la neutralité de Saumur tant vis-à-vis du roi que de Marie de Médicis, avec l'augmentation de sa garnison jusqu'à trois cents hommes et le remboursement des dépenses pour l'entretien de sa citadelle, une commission d'un régiment de mille hommes pour son gendre Villarnoul et deux compagnies

Digitized by Google

de chevau-légers pour son gendre La Tabarière[1], et enfin pour son troisième gendre Fontenay le gouvenement de la garnison de Montjean. Or c'est par une suite de ces dispositions favorables que les deux ambassadeurs du nonce déterminèrent le jeune monarque à condescendre au désir de La Trémouille, en adressant parallèlement au fils et à la mère deux de ses plus engageantes missives, mais dont la réception coïncidait avec l'annonce, émanée de Duplessis-Mornay lui-même, des premiers revers essuyés par Marie de Médicis. Aussi les gracieusetés royales n'ébranlèrent pas tellement La Trémouille, qu'il ne se sentît en même temps retenu par un scrupule de chevalerie qui lui interdisait de choisir l'heure du péril pour l'abandon de sa souveraine. Aussi, dans leurs perplexités, le fils et la mère expédièrent, le 20 juillet, le courrier Pontobré vers Duplessis-Mornay, pour requérir des conseils qu'autorisait en lui le plus libre royalisme. Pour toute réponse, l'homme qui, à la même heure, ne confiait que si précairement à Louis XIII l'artillerie qui confirmera la victoire des Ponts-de-Cé par l'interceptation de la Loire, répondit qu'avant de se prononcer sur une consultation un peu tardive, il convenait de savoir jusqu'à quel degré La Trémouille s'était engagé dans la révolte. Puis, pour s'éclairer là-dessus, il renvoya nuitamment Pontobré vers le quartier de La Trémouille, d'où il revint, dès le matin, l'informer que le duc avait déjà reçu des commissions et de l'argent de la reine-mère pour deux régiments et une compagnie de gendarmes, qu'il avait de plus saisi à Thouars les recettes royales. C'en fut assez pour qu'à son adresse émanât de l'oracle si anxieusement écouté cette austère sentence : « C'est à vous, seigneur, à prendre conseil de vous-même et à choisir entre la honte et le préjudice. S'il ne s'agissait que de quitter la reine-mère au lendemain d'un succès, et d'un

[1] A l'occasion d'une entreprise heureusement avortée contre le pont de Saumur, au carrefour de la Croix-Verte.

Digitized by Google

succès qui eût été votre œuvre, avant de prendre congé d'elle vous la pourriez supplier de se contenter d'avoir reçu de vous ce service. Mais l'abandonner dans l'adversité, et encore à la veille d'une aggravation de ses désastres, voilà de quoi vous attirer de sa part un reproche éternel, avec le mépris de vos frères d'armes. Quant aux disgrâces que vous vaudra une plus fière attitude, vous pouvez d'avance en chercher un remède avec vos amis. »

Cependant, avec l'invasion de l'Anjou par l'armée royale, les malheurs prévus redoublèrent et s'accumulèrent aux portes du gouvernement de La Trémouille. Aussi, dès que, après la bataille des Ponts-de-Cé, les royalistes, en occupant aux avenues de Saumur avec Montreuil-Bellay le bassin du Thouet, y eurent menacé de près, en amont, la ville de Thouars, La Trémouille avait vite évacué ce chef-lieu de ses domaines, en le laissant aux mains de la duchesse douairière avec la filiale confiance de ne l'en voir nantie que comme d'un gage d'une digne réconciliation avec l'autorité légitime, d'une réconcilation agréée par la sourcilleuse droiture de son mentor. Mais déjà la duchesse, elle-même, avisait pour elle et sa jeune fille, en Touraine, le refuge devenu nécessaire de l'île Bouchard, quand la notification, par Marie de Médicis, du traité des Ponts-de-Cé et de la déclaration d'innocence atteignirent son fils comme le signal d'un honorable dégagement d'avec la révolte aux abois. Et, quant au remède aux malheurs que le jeune duc croyait avoir encourus par une fidélité dont le relevaient seules les réconciliations de Brissac, à qui le demander ailleurs qu'à cet ami qui le lui avait laissé entrevoir en lui-même, en lui montrant d'avance, pour sa rentrée en grâce, la seule porte à la hauteur de sa considération natale? Aussi, dès la notification de la reine-mère et grâce à la contiguïté des quartiers généraux secondant les solidarités de tutelle, Charlotte de la Trémouille, avec son fils, se retourna vers Duplessis-Mornay comme vers

Digitized by Google

l'homme qui, en adoptant le point d'honneur de son pupille, s'était impatronisé plus que jamais dans sa confiance. Et aussitôt le loyal gouverneur voua au salut des La Trémouille cette diplomatie de tiers-parti qui, sur ces confins de l'hétérodoxie interdite aux entremises sacerdotales, suppléait à celle du nonce. En cela même il s'associa rien moins que le promoteur de cette guerre que le traité des Ponts-de-Cé venait de transformer en guerre sainte. En la personne d'Henri II de Bourbon, Duplessis-Mornay et la duchesse sollicitèrent à l'envi les inclinations collatérales du sang maternel, avec cette condescendance déjà si éprouvée qui suivait, des Ponts-de-Cé à Brissac, les satisfactions de la victoire. Bref, c'est de Condé, en cela favorablement inspiré par Luynes, qu'émana vite, à travers ce champ de pourparlers s'ouvrant de Thouars à Saumur et de Saumur à Brissac, un moyen terme de pacification jugé le plus sortable, et aussitôt mis en œuvre. Pour prévenir à Thouars l'imminente invasion royaliste, et pour y associer dans le même ralliement les deux religions qui se partageaient cette résidence filiale, Charlotte de La Trémouille expédia vers Brissac une délégation mipartie de la municipalité de Thouars qui, sous les seules réserves inhérentes au titre que cette place de sûreté tenait de l'édit de Nantes, en offrit les clefs à Louis XIII. A son tour, dès que la cour eut, au sortir de Brissac et dans son essor méridional, atteint sa première étape de Montreuil-Bellay, La Trémouille y vint, le 17 août, ratifier la démarche de soumission due à la prudence maternelle, en se jetant aux pieds du souverain qui lui avait d'avance, par Duplessis-Mornay[1], promis de l'agréer, et qui, d'ailleurs, en cela même, à part le bénéfice acquis de la déclaration d'in-

[1] Duplessis-Mornay avait transmis à La Trémouille là-dessus l'original même de la lettre de Louis XIII. — Ici mentionnons la sérieuse, bien que vaine entremise essayée par Duplessis-Mornay, concurremment avec Luynes, vis-à-vis du duc de Rohan, pour le convier au ralliement.

Digitized by Google

nocence, ne demandait qu'à lui plaire. Car ce jour-là même Louis XIII venait de distinguer dans ses acceptions de miséricorde le plus noble des trophées vivants de la victoire des Ponts-de-Cé, en signant la grâce de l'héroïque Saint-Aignan. Aussi dès qu'apparut à Montreuil-Bellay, dans cette même veine de clémence, le jeune La Trémouille, avec ce que recommandait encore bien plus haut en lui le fond de droiture mêlé à sa révolte, Louis XIII, jusque dans l'indivisibilité des clauses de sa déclaration d'innocence, l'honora de cette nuance d'accueil réservée aux fidélités intactes. Et vraiment le triomphateur des Ponts-de-Cé ne pouvait inaugurer sa phase de croisade par une magnanimité plus heureuse. Car avec la soumission qui y répondait si pleinement, et dont l'opportunité se doublait de l'annonce consécutive de celle du duc d'Épernon, Louis XIII conquérait toute la zone s'étendant de la Loire à la Charente, par l'appropriation des étapes de Talmont et de Mauléon, de Thouars et de Taillebourg[1]. Mais le plus sûr

[1] Mém. de Richelieu, pp. 86-96, et Lettres, p. 659. — Bassompierre, p. 143. — Fontenay-Mareuil, pp. 148-153. — Brienne, p. 343. — Rohan, p. 616. — Arnaud d'Andilly, f°s 21-22. — Marillac, p. 75. — Herouard, 13 août. — Mém. de Pontis., p. 469. — *Mercure français*, pp. 290-291, 293, 296, 328, 329, 342. — Vitt-Siri, pp. 176, 200-201, 208-210. — La Nunz. di Fr., allegata des 11 et 13 août, 21 août, 6 septembre. — *Lettres et mém. de Messire Philippe de Mornay :* le roi à Duplessis-Mornay, 17 juillet, 16 août ; Jeannin à Duplessis-Mornay, 17 et 20 juillet ; Duplessis-Mornay au roi, à Montbazon, à M. de Sceaux, 21 juillet ; Duplessis-Mornay à M. de Sceaux, 9 août ; Duplessis-Mornay au roi, 21 et 23 juillet, 9 août ; Duplessis-Mornay à Messire de la Trémouille, 9, 10, 12 août ; Duplessis-Mornay à Rohan, 14 août. — *Vie de Messire Ph. de Mornay*, pp. 534, 537, 538. — Dispacc. degl. amb. ven., 14 juillet, 22 et 23 août. — F. Colbert, 98. — F. fr., 3799, f° 99 ; 3802, f°s 61-62 ; 3812, f° 61. — F. fr., divers : Supplém. fr., 920. — Arch. des aff. étr., F. fr., 773, p. 61. — Archives des La Trémouille dont je dois la communication à l'obligeance de M. le duc de La Trémouille. — Mairie d'Angers, Arch. anc., EE; BB, 65. — Jehan Louvet, pp. 59-60, 62, 143, 319. — Rangeard, pp. 377-379. — *Déclaration du Roy de l'innocence de sa très honorée Dame et Mère, et de sa volonté touchant son très cher et très aimé cousin le Comte de Soissons, sa très chère et trèsa mie cousine la Comtesse sa mère, les Princes, Ducs, Pairs, Officiers de la couronne et de tous autres qui ont assisté sa dite Dame et Mère durant ces derniers mouvements. Publiée au Parlement le 27 aoust 1620.* A Paris. 1620. — *Recueil de pièces concernant l'histoire de Louis XIII, depuis l'an 1627 jusqu'en l'année*

Digitized by Google

gage du ralliement daté de Montreuil-Bellay, c'était l'orientation de La Trémouille vers ce catholicisme qui, dès Brissac, avait renouvelé l'essor guerrier de Louis XIII. Du moins peut-être, dès lors, entrevoyait-on que Richelieu, par une consommation lointaine de cette diplomatie sacerdotale datée d'Angers et de Brissac, revendiquerait La Trémouille comme son néophyte, durant le siège et presque sous les murs de La Rochelle.

Pour en revenir à l'indomptable sectaire contre qui Louis XIII ne renouvelait son essor que parce que lui-même

1631, t. II. (Paris, Montalent, 1716, pp. 275-276, 280-282.) — *Coppie de la lettre de M. le Prince de Piedmont à la Reyne-Mère sur les affaires présentes, 1620.* — *Lettres de Messieurs le Duc de Savoie et Prince de Piedmont au Roy et à la Reyne mère sur les affaires présentes.* Paris, chez Isaac Mesnier, rue des Mathurins, 1620. — Lb[36] 1380 et 1381 : *Lettre de M. le Duc d'Espernon envoyée à M. Gammin, lieutenant de la citadelle de Xaintes, le 29 juin 1620.* A Paris, Jouxte la coppie imprimée à Xaintes, par P. Cesbron, imprimée en ladite ville 1620. — Eod : *Response de la lettre à M. d'Espernon par M. Gammin, lieutenant de la citadelle de Xaintes*, pp. 6-7. — Lb[36] 1382 : *Coppie d'une lettre escrite à M. d'Espernon par le sieur des Bardes, gentilhomme Poictevin, le 2e jour de juillet en laquelle discourant sur la naissance des troubles, il luy représente les malheurs qui en peuvent en suivre, avec le récit des misères de notre temps.* Lyon, Jouxte la copie imprimée à Poictiers, 1620. Avec permission, pp. 6-7, 9-10, 12-13. — Lb[36] 1283 : *Déclaration de M. le Duc d'Espernon, sur les plaintes et entreprises de sa personne, ensemble la sommation dentrer en soy mesme et de se reunir au service du Roy par L. b. X.* A Paris, Jouxte la coppie imprimée à Poictiers, par Charles Pignon, imprimeur en ladicte ville, 1620. Avec permission, pp. 4-8. — Lb[36] 1384 : *Coppie de la lettre envoyée à M. le Duc d'Espernon par les habitans de Xaintes touchant celle qu'il avait escrite à M. Germain.* — Eod. : *La justification de M. le duc d'Espernon.* A Paris, Jouxte la copie imprimée à Xaintes, par Samuel Crespon, imprimeur et libraire en ladicte ville, 1620. — Lb[36] 1447 : *Entrevue, etc.*, pp. 10 et 11 et *passim*. — *Ludovici XIII Itinenarium*, pp. 37-38. — Roncoveri, pp. 329-330. — Gramond, 303. — Malingre, pp. 643, 670, 668-670. — Dupleix, pp. 140-141. — P. Griffet, pp. 270-271. — Levassor, pp. 591, 595, 597-599, 593. — Mme d'Arcouville, pp. 60, 69, 77-78, 82-85, 79-80. — V. Cousin, juin 1862, p. 346. — Leclerc, pp. 82, 87, 91. — Le véritable P. Joseph, p. 143. — Le P. Hervé, p. 22. — Batterel, pp. 84 et 85. — *Hist. de la vie du duc d'Epernon*, par Girard, pp. 349, 352-353. — *Hist. du sieur d'Aubigné*, p. 136. — *Hist. du Mareschal de Toiras* (1644), p. 8. — *Le premier Président de Gourges et le duc d'Epernon*, par Louis de Villepreux. Paris, Cotillon, 1870, pp. 19-22, et *passim*. — *Louis XIII et le Béarn*, par l'abbé Puyol (1872). p. 82. — Bouillé, *Hist. des ducs de Guise*, t. IV, p. 87. — Bazin, p. 369. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 68. — B. Roger, pp. 487-488. — Bodin, pp. 464-465. — C. Port, art. Brissac. — Godard-Faultrier, t. II, pp. 251-252,

Digitized by Google

éternisait dans sa transformation la guerre civile, dès le seuil de cette laborieuse impasse où l'enferma près de dix ans son génie guerrier, Rohan perdait à la fois deux alliés également, quoique très diversement considérables : un La Trémouille et un d'Aubigné. Avec eux à la fois lui échappaient et sa consistance centrale et l'envolée des plus audacieuses diversions. Avec le ralliement ou la défection de La Trémouille et de d'Aubigné, la grande confédération du protestantisme méridional était atteinte à la fois au cœur et aux ailes. Si encore, avec une ligne de bataille aussi entamée, Rohan avait pu conserver derrière lui une réserve immuable ! Mais par delà la Garonne il voyait déjà chanceler la complicité désabusée du gouverneur de Béarn. C'est que le souple et l'ambitieux duc de La Force n'était point à l'épreuve des habiles avances de Luynes. Encore quelques étapes de cette rentrée en campagne de Louis XIII, et il aura suffi au connétable du lendemain de montrer de loin au vieux La Force, même appuyé sur sa levée de cinq mille hommes, le bâton de maréchal, pour fléchir sa résistance à l'enregistrement, en plein parlement de Pau, de l'édit de Béarn. L'enregistrement de l'édit de Béarn, telle est la vraie victoire qu'allait chercher jusqu'au pied des Pyrénées cette monarchie catholique ressaisie et relancée sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé par le Nonce et l'Archevêque de Sens, par le père Arnould, Bérulle et le Père Joseph. L'enregistrement de l'édit de Béarn, tel était le coup décisif dont s'ébranlaient déjà, sur tout le champ de bataille qui mesurait la guerre sainte, les remparts de Montauban, de Montpellier et de La Rochelle. En vain ces dernières citadelles de la réforme s'acharneront, dans une résistance surhumaine, à tromper leur désespoir. Avec la promulgation, à Pau, de la rentrée du Béarn dans l'orthodoxie française, aura sonné leur dernière heure. Après cela, et dans l'imminence de sa chute, Rohan n'aura plus qu'à

Digitized by Google

promener tristement dans ces défilés des Cévennes, qu'il n'échangera que si tard contre ceux de la Valteline et de l'Alsace, l'intrépidité fourvoyée d'un Vercingétorix et d'un Annibal, d'un Charette et d'un Mercœur.

Pendant que la révolte, domptée à Brissac encore plus sûrement qu'aux Ponts-de-Cé, ne rencontrait dans sa métamorphose que la dissolution et la ruine, chaque jour la cause royale s'affermissait dans sa victoire. C'était surtout grâce à ce qu'y introduisirent de cohésion les affinités d'alliance et les liens de famille multipliés autour du trône, dès son avènement au pouvoir, par la diplomatie matrimoniale de Luynes. En y envisageant principalement le favori en règne au point de vue central de ses calculs personnels, dès l'ouverture de la guerre civile nous l'avons vu rechercher dans l'état-major de l'armée royale, pour sa nièce Anne du Roure de Combalet, la main du fils de Créquy Canaples. Par une suite de la même tactique, et dans ses sollicitudes alternatives de concentration et de ralliement, Luynes, dès le lendemain du combat des Ponts-de-Cé, avait offert en amorce de réconciliation au duc d'Épernon la main d'une autre nièce pour son fils La Valette. Mais, aux yeux de Luynes, le chef-d'œuvre, le résumé et le couronnement de ses industries nuptiales, c'était de s'allier principalement, lui le persécuteur initial et le plus persévérant ennemi de Marie de Médicis, avec le prélat qui, après n'avoir embrassé l'exil de sa souveraine que pour y armer contre lui sa disgrâce, ne la ramenait avec lui au Louvre et n'allait rentrer par elle au Conseil que pour l'y primer sous la pourpre, et cela grâce à la coïncidence de son avènement à un second ministère avec sa promotion au cardinalat. Primer Luynes au Conseil sous la pourpre! tel est le péril dont Richelieu allait menacer, dès son retour de la guerre sainte à Paris, l'ombrageux Luynes, ainsi que nous en avons déjà chez

Digitized by Google

lui pressenti le souci, si Luynes n'allait vite obvier aux suites de ses vagues promesses de cardinalat datées des Ponts-de-Cé, en assurant d'avance, au regard de l'ambitieux prélat guettant son chapeau rouge, l'antériorité de son propre avènement à la connétablie, et cela afin de contrebalancer au Conseil, dès que Richelieu en entrouvrirait la porte, ce chapeau rouge des Georges d'Amboise, des Guise et des Duperron par l'épée des Montmorency. Or justement, à voir se développer si vite aux réunions de Brissac le nouveau crédit de Richelieu, Luynes en était à se demander si le prélat assez puissant pour obtenir sans lui, fût-ce par Marie de Médicis ou Condé, le chapeau de cardinal, ne l'aiderait pas à son tour dans l'audace de ses brigues. Il est vrai que Luynes n'aurait tenu cette connétablie que pour la retourner de suite contre Richelieu en contre-partie d'équilibre. Mais, d'autre part, si Richelieu, pour conquérir sa pourpre, n'avait pas renoncé entièrement à se servir de Luynes, à ce point de vue ce serait pour lui quelque chose de l'avoir servi lui-même dans ses propres visées pour le constituer son redevable. Or, entre Richelieu et Luynes, ce qui pouvait le mieux assurer cette réciprocité de services et cet échange de protections, c'était, ce semblait-il, l'identification de leurs deux fortunes réalisée dans des solidarités de famille. C'était l'achèvement de ce réseau d'alliances qui avait déjà fixé Luynes si avant et par tant de côtés dans la cause royale. Après y avoir épousé tour à tour, en la personne de Créquy et d'Épernon, le prestige de la victoire et la solennité des ralliements, il ne lui manquait plus que d'embrasser, dans cette même accolade de fusion domestique, le génie même des réconciliations royales. Et voilà ce qui détermina Luynes, à Brissac, à demander à Richelieu, pour son neveu Antoine de Beauvoir du Roure, marquis de Combalet, frère de cette nièce mariée à Canaples, et qui rachetait ses désavantages physiques par l'emploi de mestre-de-camp du

Digitized by Google

régiment de Normandie, la main de Marie-Madeleine de Wignerod de Pontcourlay, fille de René de Wignerod de Pontcourlay, jadis gentilhomme de la Chambre de Henri IV, et de Françoise de Richelieu, sœur de l'évêque de Luçon. Et c'est lorsque, le 14 août, s'acheminait de Brissac le courrier Chazan vers Rome avec la demande officielle du cardinalat pour Richelieu [1], que Bérulle lui transmettait l'ouverture matrimoniale de Luynes[2].

A ne s'en rapporter là-dessus qu'au laconisme hautain de ses mémoires, Richelieu n'aurait agréé cette avance que par une concession de bon prince, et seulement pour complaire à Marie de Médicis. Mais aujourd'hui nous savons à quoi nous en tenir sur cette affectation d'une dédaigneuse condescendance, autant que sur le silence absolu dont s'enveloppent dans ses artificieux mémoires les promesses de cardinalat datées d'Angers et des Ponts-de-Cé. Il eût par trop coûté à Richelieu d'avouer que, en s'empressant de correspondre aux avances du favori dont il attendait en partie le chapeau rouge, et qui, une fois empanaché de sa connétablie, l'avait laissé se morfondre dans une expectative creuse, il avait été victime d'une précipitation stérile et ne s'était embarqué avec lui que dans une graduite mésalliance. Richelieu eût voulu dérober à la postérité l'amertume des confusions ressenties dans

[1] A côté de cette présentation officielle et des démarches officieuses parallèlement poursuivies à Rome en faveur de Richelieu par son ami l'abbé de la Cochère Sébastien Bouthellier, il serait intéressant de suivre les contre-démarches souterraines tentées par Luynes auprès du Nonce. Mais nous laissons cette tâche, comme excédent notre cadre, à l'éminent biographe de Richelieu M. Gabriel Hanoteaux.

[2] Les deux propositions du mariage entre une nièce de Luynes et La Valette et du mariage entre le neveu de Luynes Combalet et Mlle de Pontcourlay furent faites le même jour. Du moins Condé annonça les deux mariages à la fois à Bentivoglio. — C'est la coïncidence du mariage Combalet-Pontcourlay avec le dénouement de la guerre civile qui a fait dire plaisamment à Bautru, à propos du combat des Ponts-de-Cé : « Les canons du côté du roi disaient : Combalet, et ceux du côté de la Reine-Mère : Pontcourlay. »

Digitized by Google

son orgueil, le jour où il crut s'apercevoir que ce favori de basse-cour à qui il avait si vite, pour ne pas dire si inconsidérément livré sa nièce, une fois investi de sa suprême gloriole, l'avait leurré du mirage sans cesse reculé de sa pourpre. Et tout cela, parce que Luynes ne lui pardonnait pas de lui avoir été nécessaire pour le désarmement de Marie de Médicis, et que le poids d'un tel service lui faisait envisager pour lui-même son élévation comme dangereuse. Du moins telle est la cuisante persuasion dont s'envenime cette partie des mémoires de Richelieu consacrés à l'entrevue de Brissac, et qui s'érige en une sanglante diatribe contre l'homme qui n'eut peut-être envers lui que le tort de disparaître avant sa promotion de cardinal. Mais à cet égard quelle qu'ait été la duplicité temporisatrice du favori qui, avant sa fin prématurée, trouva bien, il est vrai, le temps de passer connétable, combien Richelieu eût eu meilleure grâce à convenir devant nous, avec cette libre ingénuité de l'omnipotence satisfaite, qu'il n'avait en définitive essuyé là qu'une de ces mystifications inhérentes aux tâtonnements originaires des plus hautes destinées ! Mais non. Il aime mieux nous abuser sur la source latente de son fiel, en infectant de ses extravasements implacables tout ce qu'a été Luynes au regard de Marie de Médicis depuis l'assassinat de Concini jusqu'à l'entrevue de Brissac. Ce Luynes, ce confident préféré et cet interlocuteur docile du nonce et de Duperron, du Père Arnould, de Bérulle et du Père Joseph ; ce Luynes à qui, depuis la paix d'Angoulême et l'entrevue de Tours, et jusqu'à travers le champ de bataille des Ponts-de-Cé, Richelieu n'avait cessé de tendre la main, comme à l'homme qui avait le mieux sondé l'énigme et préconisé l'efficacité réparatrice du rôle qu'il jouait auprès de leur souveraine ; ce Luynes dont on ne pouvait suspecter, vis-à-vis de Marie de Médicis, les ménagements et les avances, puisque ses seules sollicitudes d'équilibre

Digitized by Google

politique en garantissaient, sinon le désintéressement chevaleresque, au moins la sincérité relative ; ce Luynes qui savait ne pouvoir mieux, aux conseils du Louvre, opposer à Condé Marie de Médicis qu'en y assurant à celle-ci un retour honorable et sûr dont elle lui serait particulièrement redevable ; le voilà tout à coup, grâce à Richelieu, transformé dans ses agissements envers la reine-mère datant de la phase angevine de la guerre civile, en un monstre d'hypocrisie et de scélératesse. Il n'est sorte de noirceurs que, par un renchérissement sur les violences de Condé, Luynes n'ait ourdies pour la perdre. A en croire ce Richelieu trop tardivement investi de sa pourpre, depuis l'emprisonnement jusqu'au poignard tout eût été bon à Luynes contre celle à qui il ne pardonne pas, à elle non plus, de n'avoir pas digéré l'immolation de Concini. Aux mains de Richelieu toutes les calomnies sont recevables, et il ne peut dégorger assez de bile contre cet homme qui s'est avisé de la trouver redoutable. Et, dans cette haine rétrospective contre les frayeurs dilatoires d'une trop ombrageuse faveur, Richelieu ne regarde pas lui-même à s'enferrer dans la projection de ses diatribes. Par un châtiment digne de lui, elles se retournent contre lui-même, en entamant aux yeux de cette postérité qu'abusent ses rancunes la gloire si pure de son entremise angevine. En le voyant flageller et stigmatiser à outrance le point de mire de l'insurrection s'autorisant du nom de la reine-mère, et en ignorant ce que tous deux y entretinrent de ces communications secrètes que Richelieu enfouit comme un opprobre et dont la divulgation aujourd'hui proclame sa droiture, on a longtemps pris cet acharnement pour l'animosité d'un rebelle. Avec l'habileté consommée qui préside à la rédaction de ses mémoires, en vain Richelieu affecte de nous opposer les remontrances pacificatrices dont il assiège Marie de Médicis à la nomenclature des prétendues avanies et persécutions de Luynes : malgré ses

Digitized by Google

captieuses précautions d'apologie pamphétaire, on s'est dit qu'un aussi virulent détracteur de l'homme que visait surtout l'armement de la reine-mère ne pouvait être au fond qu'un complice des Vendôme et des Soissons, des Épernon, des Rohan et des Mayenne. Et une fois qu'on l'a eu rejeté du quartier général de Marie de Médecis dans le camp des rebelles qui empruntaient son nom, une fois qu'on eut interprété ce qu'il lui prodiguait d'assistance défensive en une solidarité insurrectionnelle, on en a conclu rigoureusement, et l'on a autorisé ce préjugé, que Richelieu n'avait pu restituer, ou plutôt livrer à Louis XIII Marie de Médicis que par une trahison de transfuge, et qu'il n'avait tû les promesses concomitantes du chapeau de cardinal que parce qu'il en rougissait comme du prix d'une félonie. Et voilà comme, sur la personnalité longtemps problématique du Richelieu de Blois, d'Angoulême et de Tours, d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Brissac, toutes les inculpations s'enchaînent entre elles, et celles de Richelieu avec celles de Luynes. Mais si l'évêque de Luçon a mieux aimé se perdre de réputation avec Luynes que de s'associer à son apologie, en revanche il a rendu, par cette connexité même de soupçons et de charges, leurs deux justifications inséparables l'une de l'autre. C'est pour eux deux à la fois que la correspondance de Richelieu justifie et corrige ses mémoires. Voilà comme, en dégageant de son ambiguïté initiale la gloire de l'un, elle réhabilite l'honneur de l'autre dans toute la mesure où il en est digne. Ah! certes, dans l'histoire si longtemps dénaturée de la première chûte de Marie de Médicis, Luynes demeure déjà bien assez coupable d'en avoir ensanglanté le signal, sans qu'il y faille encore grever sa mémoire de l'inutile barbarie des coups de grâce. S'il a brutalement renversé, il s'est interdit d'achever Marie de Médicis. A peine abattue et encore meurtrie de sa disgrâce, avec sa modération avisée et sa diplomatie secourable, Luynes lui prépare

Digitized by Google

déjà sa réintégration au Louvre, non plus certes dans la place d'où elle est tombée sans retour avec Concini, mais dans une place grande encore, et une place plus légitime et plus sûre, que lui enlèvera seule la journée des dupes. Ce calcul de restauration, Richelieu l'ignorait moins que personne, puisque la place ménagée par Luynes à leur souveraine était au fond la sienne, et que Luynes n'y pouvait ramener la reine-mère sans l'y ramener avec elle. Mais il suffisait que Luynes y fît attendre au prélat appelé à y régner en maître cette consécration que trente ans plus tard Retz enviera si dangereusement à Mazarin, pour que là-dessus sa bile d'ambitieux ajourné empoisonne ses souvenirs. Aussi, encore une fois, est-il heureux que la correspondance de Richelieu démente et désavoue ses mémoires. Autrement, on n'eût peut-être jamais su jusqu'où peuvent s'étendre sur une réputation déchirée les ravages d'un grief.

Pour en revenir à un événement trop gros de promesses pour ne l'être pas en même temps de déceptions et de vengeances, ce qui nous montre à quel point à Brissac Richelieu avait à cœur l'alliance avec Luynes, c'est l'énergie des obstacles qu'il a brisés lui-même dans le cœur de celle dont Antoine de Combalet du Roure poursuivait l'hymen.

Belle, aimante et vertueuse, et nièce d'un prélat en qui se décélait, jusqu'à travers les orages de la guerre civile, le plus grand avenir, la jeune fille de seize ans répondant au nom de Pontcourlay ne pouvait manquer d'être de partout recherchée. Aussi, dès le début de l'année 1620, et par conséquent bien avant la démarche de Luynes, le marquis de Brézé, capitaine des gardes de Marie de Médicis, et qui, avec la sœur de Richelieu Nicole, avait épousé leurs sollicitudes avunculaires, présentait à l'évêque de Luçon, comme le plus ardent des soupirants de leur nièce, et comme un soupirant digne d'être agréé d'elle, son ami le

Digitized by Google

jeune comte Hippolyte de Béthune, fils de ce frère de Sully Philippe de Béthune, comte de Selle et ambassadeur à Rome, que nous avons déjà vu utilement employé au traité d'Angoulême. Ce qui recommandait le plus aux yeux de Marie de Pontcourlay ce prétendant de dix-sept ans, ce n'était ni le lustre du nom de Sully, ni la fortune, ni le mérite ni la situation du jeune comte, gentilhomme de la chambre de Gaston, ni même les agréments de son visage et son élégante tournure, c'était la persévérance d'une flamme résistant à l'épreuve de l'exil imposé prudemment à la juvénilité filiale par Philippe de Béthune, sous forme d'un rappel à Rome. Aussi, quand le jeune homme en eut rapporté aux oncle et tante de Marie-Madeleine, comme un brevet d'une constance reconnue décidément invincible, les sollicitations paternelles à l'appui des siennes propres, ce fut avec un unanime empressement que, en mai 1620, la famille réunie en villégiature au château héréditaire des Richelieu présenta comme fiancé Hippolyte de Béthune à celle qui ne demandait qu'à le voir pour s'en éprendre. Et là, dans la libre intimité de la cohabitation rurale, et sous les yeux de parents souriant à leur aurore de félicités nuptiales, les deux adolescents s'aimèrent avec la réciprocité des sympathies et l'abandon de l'innocence. Aussi, après des jours rapides comme des heures, et des heures rapides comme des rêves, Hippolyte de Béthune repartait avec l'invincible espoir d'un prochain mariage, avec un espoir que n'atteignaient pas même les vagues appréhensions de Marie-Madeleine sur ce que réservaient à leurs destinées les contre-coups de la guerre civile.

C'est, en effet, dans les premiers jours de l'entrevue de Brissac que le Père Bérulle transmit à Richelieu, comme l'épilogue des réconciliations royales, ces ouvertures matrimoniales qui transformaient le neveu de Luynes Combalet, auprès de Mlle de Pontcourlay, en un dangereux rival de Béthune. Si Richelieu eût vraiment dédaigné, autant qu'il

Digitized by Google

s'applique à nous l'insinuer, l'alliance avec le fauconnier du Louvre, qui l'obligeait de lui livrer si vite sa nièce? Et pourquoi mettre ici en avant les exigences de Marie de Médicis? Pour décliner ce qu'il nous veut faire passer vis-à-vis de Luynes comme une aussi dérogeante concession, que ne lui opposait-il, comme la plus péremptoire excuse, l'antériorité de ses engagements avec Hippolyte de Béthune? Certes, il avait beau jeu en s'en tenant à ce brillant parti sans offenser le prétendant qu'évinçait la tardivité de sa démarche. Mais c'est que derrière Combalet il y avait la plénitude d'une faveur rajeunie dans la paix des Ponts-de-Cé, tandis qu'en somme Béthune avait le tort d'être le neveu de l'ancien ministre dont le nom ne servait plus qu'à mesurer l'immensité de sa disgrâce, d'une de ces solennelles disgrâces qui se projettent sur toute une race. Un Luynes a pris la place de tout ce qu'évoquent de glorieux dans l'histoire des grands serviteurs de la France les souvenirs de la confiance et de l'amitié d'Henri IV. Or, en attendant qu'il continue en lui-même les hautes traditions par lesquelles Sully, dans le culte de la postérité, se rattache à Mazarin et à Colbert, Richelieu trouve plus sûr de répudier tout contact avec ce nom d'une signification actuelle trop nuisible, et surtout de s'en écarter à la veille d'une guerre de religion comme d'un rejaillissement de défaveur. C'est du moins ce que semble lui rappeler un peu tard, en ces colloques du château de Brissac succédant aux réunions de famille que venait d'abriter le vieux manoir des Richelieu, l'opportunité d'une correspondance aux ouvertures avunculaires de Luynes. D'ailleurs, nous le répétons, si rapides qu'aient semblé à Brissac la reprise et l'essor de son crédit politique, Richelieu ne s'y sent pas encore assez invétéré pour y négliger les protections d'antichambre et d'alcôve. Si Luynes le recherche, lui, en revanche, ne trouve pas encore au-dessous de lui de l'exploiter. Et voilà ce qui décide Richelieu, en souverain

Digitized by Google

arbitre des destinées de sa famille, à immoler le cœur de sa nièce aux exigences de l'ambition la plus autoritaire. Voilà pourquoi il a cru pouvoir impunément, avec la plus tyrannique soudaineté, substituer dans les plus chères inclinations de Madeleine de Pontcourlay un Combalet à un Béthune.

Mais à quelque degré qu'une mémorable disgrâce ait pu déteindre sur la famille du fiancé déjà condamné de Madeleine, cette famille était encore trop considérable, à en juger par l'emploi qui fixait à Rome Philippe de Béthune, pour qu'on n'y regardât pas à rompre avec elle sans ménagements. Richelieu était un politique trop précautionneux pour ne s'attacher à Luynes qu'en offensant les Béthune. Sans doute il a, lui-même, infléchi impérativement dans le sens de son volte-face matrimonial les sollicitudes paternelles. Sans doute, avec les injonctions d'un oracle, il a remontré à son beau-frère combien il lui importait, à lui le vétéran négligé des campagnes d'Henri IV, à lui dont on avait oublié l'anoblissement sur le champ de bataille d'Arques en le solidarisant dans ses propres disgrâces; combien il lui importait d'échanger la stérilité d'un roman fragile comme l'adolescence contre l'alliance moins idéale, mais plus fructueuse qui lui rouvrait le chemin de la cour. Il lui déduisit à quel point un Pontcourlay se devait à lui-même, comme il se devait au nom déjà si honorablement classé de Richelieu, d'embrasser les partis qui lui promettraient le plus sûrement de dégager, de pousser et d'exhausser sa famille. Seulement, en pratiquant dans le cœur des deux amants une rupture commandée par d'inexorables convenances, en brusquant un coup qui rendait Marie-Madeleine non pas certes à elle-même, mais à cette politique dont elle subissait l'esclavage, il était bien entendu que M. de Pontcourlay n'agirait que comme de lui-même et à ses propres risques, et n'y mettrait en cause que l'autorité paternelle. Richelieu

Digitized by Google

devait demeurer étranger à une aussi cruelle opération, et cela même dans l'intérêt des calculs qui y présidaient. Tandis qu'au prix des violentes désillusions de sa nièce se déroulerait, sur le grand théâtre des réconciliations royales, cette intrigue rien moins que sentimentale dont il ne pourrait plus nier aujourd'hui d'avoir été l'impérieux artisan, avec sa dissimulation mise déjà à une si longue épreuve derrière Marie de Médicis, il se devait retrancher dans l'impassibilité d'un observateur de coulisse.

M. de Pontcourlay dut donc prendre sur lui seul d'exécuter le cœur de sa fille et d'attenter à l'enchantement de ses rêves, avec les douloureuses rigueurs de l'autorité paternelle. Et c'est à peine si les ménagements de sa démarche eussent conjuré le désespoir chez toute autre que Marie-Madeleine, trop sérieusement éprise d'Hippolyte de Béthune pour n'être pas meurtrie de la sentence qui l'arrachait de lui, mais aussi trop prédestinée par sa vertu précoce aux plus héroïques renoncements de la vie chrétienne pour n'accepter pas avec l'intrépide résignation de l'obéissance filiale les dures décisions de sa famille. Quant à Philippe de Béthune, dès que cette famille qui d'abord avait si cordialement embrassé son alliance lui eut laissé dans un refroidissement embarrassé pressentir une rupture, avec l'affectation d'un orgueil froissé il s'empressa de ressaisir, au nom de son fils, la liberté si heureusement engagée dans les fiançailles de la veille. Hélas ! il avait là compté encore une fois sans l'énergie d'une passion en vain refoulée déjà jusqu'à Rome; et Hippolyte de Béthune n'avait pas rapporté du plus lointain exil à Madeleine de Pontcourlay une passion dont on le pût affranchir sans déchirement. Aussi lui suffit-il de montrer sa blessure et de laisser couler ses larmes pour atteindre jusqu'à travers la raideur cassante du fier gentilhomme d'où dépendait son avenir les flexibilités de l'amour paternel. Philippe de Béthune s'humilia donc jusqu'à

Digitized by Google

conjurer Richelieu, ce vrai maître des destinées de sa famille, de prendre en pitié l'inconsolable amant de Madeleine, en révoquant l'arrêt de mort qui l'avait détaché d'elle. Mais le jeune homme eut beau venir lui-même présenter à Richelieu cette supplique épistolaire, il eut beau plaider sa cause avec l'éloquence du désespoir : à travers un honorable accueil il se sentit évincé sans appel, et ne rapporta à son père que cette réponse polie mais sèchement évasive : « J'ai été très aise de savoir de M. votre fils qu'il soit revenu satisfait du voyage qu'il a fait vers sa maîtresse, et sur le sujet de quoi je n'ai rien à vous dire, la conclusion de cette affaire dépendant de M. de Pontcourlay. C'est à lui que vous devez vous adresser. Pour mon particulier, je contribuerai toujours à ce que je saurai être de votre contentement, vous assurant qu'il n'y a personne qui vous estime plus que moi qui suis véritablement, Monsieur, votre affectionné à vous servir[1] ». Ainsi Richelieu renvoie Hippolyte de Béthune à M. de Pontcourlay, et M. de Pontcourlay ne décide rien sans son beau-frère. En vérité, c'est une comédie, et une comédie où se décèle le peu de franchise du jeu de Richelieu ! Disons-le bien haut. Après avoir disposé là en despote, ainsi qu'il le fera toute sa vie, des aspirations de cette

[1] Cette lettre a subi en sa rédaction, dans le passage de l'original à la copie, divers changements significatifs. Les mots : « Sur le subject de quoy je n'ay rien à vous dire » ont pris la place de ceux-ci : « et le seroy encore davantage quand sa recherche se terminera à vostre contentement et au mien, mais... » Plus loin, au lieu de : « Pour mon particulier, etc... (jusqu'à la fin), il y avait : « Sinon que lorsqu'il y aura donné son consentement j'y donnerai aussi très volontiers le mien pour vous témoigner l'estime que je fais du père et du fils... » On peut conjecturer de ces corrections jetées comme des sourdines sur des expressions d'affectueux assentiment, que ce ne fut pas sans regret et sans hésitations, que Richelieu rompt un mariage d'inclination pour imposer à sa nièce une alliance toute politique. — La lettre de Richelieu, sans date, a été classée par Avenel au commencement de l'année 1620. Mais on ne peut la rapporter (comme cela s'impose) à la rupture des fiançailles de Mlle de Pontcourlay avec Béthume, sans la reporter par là même à la date de la conclusion du mariage avec Combalet, décidé durant l'entrevue de Brissac.

930992A

Digitized by Google

nièce dont la carrière se résume toute dans l'immolation aux grandeurs de son oncle, Richelieu devait au moins avoir vis-à-vis d'elle, comme vis-à-vis de l'amant à qui il l'a enlevée, le courage à la fois de son infidélité et de ses rigueurs.

Ajoutons que, quand on a immolé les engagements de sa famille au culte d'un favori, on a perdu le droit d'incriminer si sévèrement dans ce favori les manquements de parole. Et, si tant est qu'aux Ponts-de-Cé et à Brissac Richelieu a été joué par Luynes, on serait tenté presque de lui appliquer cette réflexion vulgaire : il n'a que ce qu'il mérite. Ou plutôt disons qu'il vaut mieux pour Richelieu d'avoir été dupe de sa propre infidélité, que d'en recevoir ce qui n'en serait apparu que comme une fâcheuse récompense. En songeant à ce dont il s'est détourné pour courir à Luynes, on doit pour sa plus grande gloire le féliciter de n'avoir pas, en retour, reçu de ses mains le chapeau de cardinal. Quand on s'est rendu si digne de la pourpre en réconciliant et en sauvant Marie de Médicis, on est au-dessus, non seulement de la trahison dont l'histoire absout Richelieu, mais même de la déloyauté dont il esquive en vain le reproche. Dans sa recherche du cardinalat, il n'avait besoin de rien de tout cela pour en conquérir le lustre. Le lustre de cette pourpre qui l'introduit et le consacre aux conseils du Louvre plane à la fois au-dessus de la prétendue trahison ourdie contre Marie de Médicis, et de l'indéniable répudiation de Béthune. En s'en revêtant sous le seul patronage de la reine-mère, du nonce ou de Condé, Richelieu eût dû s'estimer heureux d'éviter par là d'en être amoindri. Car, en définitive, Luynes a disparu à temps pour nous démontrer qu'il n'était point nécessaire au couronnement de son redoutable client, puisque les justes titres qui l'ont finalement assuré à Richelieu lui ont survécu, et ont survécu à son alliance. Et lorsqu'aura sonné pour Richelieu l'heure d'endosser

Digitized by Google

cette pourpre tant ambitionnée, nul n'ira tirer Luynes du rapide abandon de son cercueil pour le convier à lui en venir déférer l'investiture comme son œuvre.

En attendant la promotion de son oncle à la pourpre, en attendant sa propre élévation au titre de duchesse d'Aiguillon, la très éprouvée, mais la courageuse Madeleine de Pontcourlay, peu après l'entrevue de Brissac, au Louvre, s'acheminait résolument vers l'époux que lui imposait la politique, elle allait à l'autel tendre la main à Antoine de Combalet du Roure[1] avec l'abnégation d'une victime parée pour le sacrifice. Cette magnanimité même ne fit qu'aviver la plaie toujours saignante derrière elle. Hipppolyte de Béthune n'apprécia jamais mieux que dans l'intrépidité d'un tel détachement toute l'étendue de sa perte. Il ne ressentit jamais avec un regret plus poignant combien Marie-Madeleine, en le sacrifiant, était digne de lui, aussi digne de lui qu'en la comprenant il se montrait digne d'elle. Aussi quand, après un veuvage prématuré[2], une nouvelle entremise du Père de Bérulle eut encore une fois brisé la volonté de Mlle de Pontcourlay en imposant à cette nièce de Richelieu, qui la revendiquait comme inséparable de ses destinées, le renoncement à ses aspirations claustrales, le constant Hippolyte de Béthune revint la redemander. Mais ce n'est pas dans son noviciat de carmélites que la jeune femme avait appris à transiger avec les immolations. Elle n'avait pas encore épuisé son élan de sacrifices. Quant à rentrer dans le monde, ce n'était que pour y rester fidèle aux leçons de sainte Thérèse. Elle ne voulut se venger de cet oncle impérieux qui avait deux fois violenté son grand cœur, qu'en lui sacrifiant elle-même une seconde fois Béthune[3]. Dans son émigration du Carmel, et dans son

[1] Le 20 novembre.

[2] Combalet décéda dès 1622 au siège de Montpellier, sans postérité.

[3] Hippolyte de Béthune finit par épouser, en 1629, Anne-Marie de Beauvilliers.

Digitized by Google

immuable veuvage, elle voulut embrasser sans partage le rôle pour lequel Bérulle l'avait relancée dans le siècle, ce rôle que la Providence lui assignait auprès de l'homme qui la voulait toute à lui. Clouée à des grandeurs qu'elle eût préféré perdre de vue dès qu'elle s'en était radicalement désabusée, elle se voua toute à Richelieu, non seulement pour affermir et à la fois humaniser et et embellir son règne, mais encore pour le sanctifier. Non seulement la duchesse d'Aiguillon offrit à Richelieu dans son apanage maritime, parmi les anxiétés gouvernementales où le plongèrent tour à tour les nouvelles menaces de disgrâce ou de guerre civile et les invasions de l'Espagne, un refuge et un arsenal. Non seulement, en mariant sa cousine Claire-Clémence de Maillé-Brézé avec le jeune duc d'Enghien, qui allait sitôt devenir le vainqueur de Rocroy, elle élèvera Richelieu, par cette alliance avec la maison de France, bien plus haut que n'avait pu l'abaisser l'alliance avec Luynes, et le réinstallera dans cette perspective centrale que lui assignent les réconciliations de Brissac entre Condé et Luynes, entre la plénitude de la faveur et la majesté des avenues du trône. Non seulement elle s'instituera l'intendante de ses réceptions et l'ordonnatrice de ses fêtes. Mais encore et surtout, derrière la gouvernante de la citadelle du Hâvre, derrière la princesse-nièce du Palais-Cardinal, derrière la châtelaine des splendeurs de Richelieu et de Ruel, il y aura l'illustre dame de charité, qui, dans ce magnifique exil où l'a enchaînée le cardinal-ministre, épurera sa gloire. Richelieu lui devra les plus beaux titres à cette dignité d'abord trop humainement ambitionnée de prince de l'église. Pour être un digne cardinal, il ne lui suffira pas d'avoir, auprès de Marie de Médicis, encouragé et soutenu les apostolats de Bérulle et du Père Joseph. Il faudra encore que Mme d'Aiguillon, de concert avec ses pieuses amies Mme de Miramion et Mlle Legras, l'érige, en

Digitized by Google

l'associant à leurs œuvres, en un protecteur des apostolats de M. Olier et de saint Vincent de Paul.

Pour l'efficacité de l'apostolat de M. Olier et de saint Vincent de Paul, il faut d'abord que la France achève de recouvrer militairement son unité religieuse. Il faut que ces deux athlètes de la charité et du sacerdoce n'aient plus qu'à verser leurs germes de rénovation spirituelle sur les ruines du protestantisme. Il faut que, sur ce théâtre de l'entrevue de Louis XIII et de Marie de Médicis, et au pied de l'autel où ils ont scellé leur concorde, Bérulle et le Père Joseph donnent le signal de la guerre sainte. Il faut que par là d'avance ils assurent à Richelieu, en retour de ce que lui doivent, avec Marie de Médicis, l'Oratoire, le Carmel et le Calvaire, leur propre part dans la justification de sa pourpre. Il faut que Richelieu leur doive cette guerre sainte due à leur initiative, mais qu'il a si glorieusement close par la prise de La Rochelle. Mais arrêtons-nous au seuil de cette dernière de nos guerres de religion dont le théâtre s'étend de Montauban à La Rochelle, comme d'une nouvelle phase du règne de Louis XIII dont le récit excède notre tâche; et bornons-nous à proclamer une dernière fois tout ce qui s'attache de mémorable à l'entrevue de Brissac, rien que parce qu'il en surgi l'élan vers le Béarn. A d'autres d'y surprendre à ce point de vue, dans cet Éden d'amnisties, les colloques préparatoires de Duperron, de Retz et du Père Arnould avec Bérulle et le Père Joseph, du Père Joseph avec Luynes, et de Luynes avec Louis XIII. A d'autres surtout de nous y ressusciter dans son originalité grandiose cette prédication de croisade par laquelle le Père Joseph, en l'église de Brissac, inaugura le prosélytisme d'une œuvre où le Béarn même n'apparaît que comme une étape sur le chemin de Constantinople. Jamais n'éclata mieux qu'à Brissac l'étrangeté sublime de cet apôtre doublé de diplomatie et d'ascétisme, de cet homme où confinent les

Digitized by Google

aspects si divers d'un Mazarin, d'un saint François de Salles et d'un Pierre l'Hermite. La prédication de la guerre sainte par le Père Joseph en l'Eglise de Brissac, c'est une prédication qui tient à la fois du *Te Deum* et du *Veni Creator*. Ce sont à la fois les jubilations du repos et les défis de la lutte. Elle arme les réconciliations, elle attise la concorde, elle rend les amnisties formidables, elle régit la paix comme un arsenal. Dans l'harmonie des embrassements elle suscite l'ouragan et transpose la victoire. On surprend dans cette éloquence aussi ondoyante qu'abrupte autant de baume et d'onction que de flamme, autant de suavité que d'incandescence. A voir à Brissac, au contact et dans l'entourage du Père Joseph fondre les inimitiés de la veille, tandis que, sur ses lèvres frémissantes, retentit un nouveau « Dieu le veut », on le voit revivre dans les imaginations contemporaines comme un de ces volcans dont les flancs neigeux recèlent un cratère fumant, et qui, tout en déversant à leurs pieds la fraîcheur des sources, sèment au loin les éclairs et la foudre[1].

Eusèbe Pavie.

(A suivre.)

[1] Lettres de Richelieu (publ. Avenel), pp. 84, 647, 648, texte et n. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Montglat, p. 31. — A. d'Audilly, f° 21. — Vitt-Siri, p. 99-200, 212. — La Nunz. di Fr., 19 août, 16 septembre, 18 novembre. — Disp. degl. amb. ven., 22 août. — Arch. des aff. étr. : Rome, n° 23, pp. 490-491. — Matt. de Mourgues : *Très humble, très véritables et très chrétiennes remonstrances au Roy*, p. 21 ; *Lumières pour l'hist. de France*, p. 35. — Rangeard, p. 367. — Roncoveri, p. 429. — Gramond, pp. 302-303, 313. — Griffet, p. 274. — Levassor, p. 596. — V. Cousin, mai 1862, pp. 335-336. — *Vie du cardinal de Bérulle*, par l'abbé Gruget, p. 159. — *La Duchesse d'Aiguillon*, par A. Bonneau-Avenant, pp. 75-77, 79-82, 84. — *Les Historiettes de Tallemant des Reaux*, pp. 348-349. — H. Martin, p. 163. — Dareste, p. 68.

Digitized by Google

CHANTONS LA MER !

Chantons la mer,
La mer profonde !
C'est l'inépuisable Golconde :
Elle a de l'or plein son flot vert,
La mer profonde :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer sonore !
Dans la nuit sombre ou dans l'aurore,
De son murmure elle emplit l'air,
La mer sonore :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer immense !
Aux filets, draguant en silence,
Elle ouvre son sillon amer,
La mer immense :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer rebelle !
Elle ne sait être plus belle
Que sous la foudre et sous l'éclair,
La mer rebelle :
Chantons la mer !

Digitized by Google

Chantons la mer,
La mer jolie !
Elle se pare, en l'embellie,
Des fauves splendeurs de l'éther,
La mer jolie :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer sublime !
Le soir, elle met sur la cime
De ses flots noirs l'or du ciel clair,
La mer sublime :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer clémente !
Au malheureux qui se lamente
Elle offre la moisson d'hiver,
La mer clémente :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer superbe !
La mer robuste, au large verbe !
Elle porte mon Drapeau fier,
La mer superbe :
Chantons la mer !

Chantons la mer,
La mer profonde !
C'est l'inépuisable Golconde !
Elle a de l'or plein son flot vert,
La mer profonde :
Chantons la mer !

René Daxor.

Ile d'Ouessant, 1898.

Digitized by Google

ARTHUR DU CHÊNE

La *Revue de l'Anjou* vient de perdre un de ses plus anciens et de ses plus dévoués collaborateurs, M. Arthur du Chêne, décédé à Châteaugontier, le 6 janvier dernier, à la suite d'une courte maladie.

Né à Saint-Michel-de-Chavaignes (Sarthe), le 13 juin 1848, Arthur du Chêne fit au collège de Précigné la plus grande partie de ses études qu'il acheva chez les RR. PP. Jésuites, à Poitiers.

Entré en 1868 à l'école des Chartes, il en sortit en 1870 pour se battre contre les Prussiens.

Nous ne saurions mieux faire ici, pour retracer son rôle pendant cette terrible campagne, que de reproduire les paroles émues prononcées sur sa tombe, à Baugé, le 10 janvier, par son ancien capitaine au 29e mobiles, M. Scévole de Livonnière :

« Mon cher Arthur,

« Je ne veux pas laisser cette tombe se fermer sans venir vous dire un dernier adieu, à vous que j'ai connu, que j'ai apprécié, que j'ai aimé comme vous le méritiez si bien!

« Je vous ai vu à l'œuvre pendant cette rude campagne de 1870; j'avais l'honneur de commander la compagnie dont vous étiez le sous-lieutenant : nous défendions ensemble ce drapeau français autour duquel, aujourd'hui plus que jamais, tous les patriotes doivent se serrer sans distinction de partis.

« J'en appelle à vous, mobiles du 29e! Vous n'avez pas oublié avec quel zèle le lieutenant du Chêne remplissait tous

Digitized by Google

ses devoirs militaires — avec quel cœur et quelle sollicitude il s'occupait de ses hommes et cherchait à adoucir pour vous les souffrances et les privations de cette terrible campagne.

« Vous avez pu admirer son courage en avant d'Orléans, au pont de Cercottes, où, le dimanche 4 décembre, les compagnies de Baugé et de Beaufort avaient été envoyées, à un poste d'honneur et de sacrifice, pour protéger la retraite de nos troupes débordées par l'armée du prince Frédéric-Charles.

« Je vous vois encore, avec votre haute taille, debout sur le pont de Cercottes, au moment où les obus, éclatant sans relâche au-dessus de nos têtes, fracassaient les arbres et semaient la mort dans nos rangs.

« C'est là que tombèrent à vos pieds, tués ou blessés, Joseph Nouchet de Brion, Auguste Launay de Corné, Pierre Léger de Fontaine-Guérin, Charles Choiseau, Pierre Chignard de Saint-Léger-du-Bois, Joseph Guérineau qui reçut la médaille militaire, et d'autres encore dont nous saluons aujourd'hui l'héroïsme et la mémoire.

« Je vous vois encore, lieutenant du Chêne, calme et impassible sous la mitraille, dirigeant le tir de vos hommes comme un jour de manœuvre, jusqu'au moment où, frappé vous-même d'une cruelle blessure, vous tombiez à votre tour, privant la compagnie d'un chef valeureux, et votre capitaine du meilleur des camarades.

« Et depuis, tous à Baugé vous ont vu portant au visage la glorieuse et irréparable cicatrice qui vous valut la croix d'honneur.

« Je n'ai point à parler de vos vertus privées; vous avez été le modèle des maris, le plus fidèle des amis.

« Dans un de ces récits que vous avez publiés sur *les choses vues au 29e de mobiles* vous parliez de ceux qui, en marchant au combat, à l'heure suprême, « tracent un grand signe de croix sur leur poitrine ». Vous étiez de ceux-là! c'est ce qui nous permet de vous dire aujourd'hui, au nom des divines espérances, non pas adieu, mais au revoir! »

En 1872, M. du Chêne reçut son diplôme d'archiviste et fut nommé en cette qualité à La Roche-sur-Yon, où il resta jusqu'en 1874, année de son mariage. Il donna alors sa démission et se fixa à Baugé.

Digitized by Google

C'est à cette époque qu'il commença à écrire. Outre deux feuilletons : *Le Chevalier de la Jabouillère* et *Les Gars vendéens*, dont le premier parut en 1880, dans l'*Illustration pour tous*, et le second dans l'*Union*, en 1883, il publia successivement et à des dates très rapprochées : *La morale de Le Sage dans « Gil Blas »* (*Revue littéraire de Nantes*), *Le Combat de la Robla* (*Revue de Bretagne et de Vendée*), *Étude sur les anciennes vies de Saint-Malo* (*Revue historique de l'Ouest*), *Le Chevalier de Villiers-Lauberdière* (*Revue des Facultés Catholiques de l'Ouest*), *Le maréchal Macdonald d'après ses souvenirs* (*id.*), et un grand nombre d'autres travaux qui témoignent autant de la richesse de son imagination que de la solidité et de la variété de son érudition. Il donna notamment à la *Revue de l'Anjou : Baugé au XVe siècle; Baugé de* 1682 *à* 1793; *Un petit collège avant et pendant la Révolution; Mort et descendance du marquis de Jarzé*; *L'ancienne chapelle de Notre-Dame de Montplacé ; Gueltas et Bieuzy, légende bretonne; Foulques d'Anjou, chanson de geste; Le Lorteniguet, conte diabolique; Figaro, ou considérations d'un voyageur qui attend le train ; Le pays de Chemillé, d'après une charte mérovingienne; Josué et l'ange de Galgala; La villa de Saint-Félix*, etc.

Son ouvrage le plus récent et de beaucoup le plus important, *Origines de la Chouannerie dans le pays de Segré*, va paraître prochainement dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

Arthur du Chêne collaborait encore, d'une façon très active et depuis de longues années, sous le pseudonyme de Joseph Grandet, au journal *l'Anjou*, dont les lecteurs appréciaient fort ses articles, tantôt politiques, tantôt philosophiques ou littéraires, tous marqués au coin de cette originalité qui était la caractéristique de son talent. Le dernier, paru quinze jours à peine avant sa mort, était

Digitized by Google

consacré à *La Terre qui meurt*, le magistral roman de M. René Bazin.

C'est également dans l'*Anjou* que M. du Chêne publia, sous ce titre *Choses vues au 29e de mobiles*[1] les émouvants souvenirs de la guerre auxquels, le jour de ses obsèques, fit allusion M. de Livonnière dans l'éloquente allocution reproduite plus haut.

Le polémiste qui doublait chez lui le lettré et donnait tant de relief à son style toujours alerte, souvent caustique et virulent, eut plus d'une fois l'occasion d'exercer sa verve en défendant les petits et les faibles contre les attaques de ces tyranneaux de petite ville dont la morgue n'a d'égale que la nullité. Il le fit avec une vaillance pleine d'entrain, et ceux dont il stigmatisa les ridicules ou flagella l'outrecuidance conserveront longtemps la cuisante mémoire de ses coups de lanière magistralement administrés.

Intelligence ouverte et cultivée, caractère loyal et chevaleresque, Arthur du Chêne sera vivement regretté de tous ceux qui, l'ayant connu, avaient pu apprécier l'élévation de son esprit et la sûreté de ses relations.

Avant tout et par-dessus tout chrétien sans peur et sans reproche, fidèle jusqu'au bout à ses convictions politiques en même temps qu'à sa foi religieuse, il évoquait par son allure, son geste et son regard, le souvenir héroïque des preux du moyen âge.

La *Revue de l'Anjou*, qui perd en lui un collaborateur érudit et un ami dévoué, adresse à Mme du Chêne et à ses enfants l'hommage de ses douloureuses et très respectueuses sympathies.

ALPHONSE POIRIER.

[1] Ces souvenirs, réunis en brochure, sont en vente à la librairie Germain et G. Grassin. — Prix 1 franc.

Digitized by Google

UN HOMME DE CŒUR

PRUDENT-JEAN BRULEY

1759-1847

(suite)

XIV

La Conscription. — Le caractère anglais comparé au français. — Le choix d'une carrière : l'administration des domaines. — Incident de voyage. — Captivité du général Chabert. — Mme de Chevreuse exilée à Tours. — Le choix d'un état et la persévérance. — La magistrature. — Revers de fortune. — Nécessité de conserver certains dehors. — Nobles épanchement. — Il faut tendre à devenir l'artisan de sa fortune. — Désintéressement de Prudent Bruley.

Les cruelles nécessités de la guerre avaient fait de la conscription l'effroi de toutes les familles. M. Clément de Ris, questeur du Sénat, vivait dans les angoisses, sachant son fils Emile, le dernier de quatre enfants, exposé à tous les hasards si meurtriers de la guerre d'Espagne. Eugène de Villaire, parent de Jean Bruley, avait été réduit à se faire simple soldat, bien que fils d'un colonel du génie.

« On me persuadera difficilement, écrivait Jean Bruley à son fils le 22 décembre 1808, que c'est un avantage pour lui. L'essentiel est qu'il ne soit pas soumis à l'excessive fatigue dont on accable nos troupes, avant l'entier développement de ses forces. Que de dangers à courir avant de devenir général !

« J'ai reçu ici un autre de tes amis, ou pour mieux dire de tes camarades d'étude : Il se nomme Carbonnel de Beaumanoir. Il dit avoir été avec toi à Pont-Levoy et au Prytanée et avoir été l'un de tes plus intimes, surtout tant

Digitized by Google

qu'il s'agissait, à ton occasion, de donner et conséquemment de recevoir des taloches. M. Carbonnel est, dans la Garde impériale, fourrier des canonniers de la marine. C'est un breton qui me paraît tout formé pour le métier des armes. A l'entendre, il a beaucoup ferraillé ; et il n'y avait pas cinq minutes qu'il était enfermé avec moi, au coin de mon feu, qu'il avait tiré son grand sabre recourbé, pour me faire une démonstration sur l'art de s'en servir. Ce militaire me paraît avoir suivi sa vocation : il va en Espagne, que Dieu le bénisse !... »

Dans cette lettre se trouve un parallèle entre l'Anglais et le Français que je crois intéressant à reproduire, autant à cause de cette époque que de la nôtre.

« L'ingratitude des Anglais envers les Français, qui exercent à leur égard l'hospitalité, tient à l'orgueil insoutenable de ce peuple et à d'autres causes, résultat de la haine qu'il nous porte.

« Les Anglais, voyageant en France, affectent un dédain dont nous avons la sottise de ne pas nous formaliser. Ceux qui les accueillent et leur font fête, malgré cette arrogance, paraissent à leurs yeux à peu près comme des aubergistes qui ne reçoivent le voyageur que dans la vue du bénéfice qui en résultera. Indépendamment de leur insolence nationale, ils ont encore la morgue grossière que donne l'extrême richesse et qu'on retrouve partout. Il arrive que les Anglais croient payer toutes les prévenances que l'on a pour eux avec les guinées distribuées sur la route, et ils se croient en droit de nous mépriser.

« Le Français a une prévenance si habituelle, si banale que, franchement, l'accueil qu'il fait aux étrangers n'est pas fait pour mériter beaucoup de reconnaissance. Vanité, légèreté, voilà les grands mobiles de sa conduite. Au surplus il faut avouer que nous sommes bien plus aimables chez nous que chez les autres. De tout temps le Français s'est rendu ridicule et même haïssable chez l'étranger par

Digitized by Google

son indiscrétion, sa légèreté, son penchant constant à fronder tous les usages et à vouloir tout rapporter à ceux de sa nation.

« S'il fallait sans partialité prononcer entre les Anglais et les Français, je crois que cela ne serait pas difficile. Ceux-ci, malgré leurs travers, sont bons, confiants, aimables; les autres sont durs, insolents et ne savent répandre aucun agrément dans la société ..... »

Le choix d'une carrière honorable pour son fils ne cessait point de préoccuper Jean Bruley; aussi écrivait-il, le 28 décembre 1808, à M. de Courbière, ancien directeur des Domaines.

« Plusieurs fois, mon cher ami, je me suis présenté chez toi sans avoir été assez heureux pour te rencontrer. Je ne puis dissimuler que le plaisir de te voir n'était pas l'unique motif de mes visites : je désirais savoir si je puis, avec quelque espérance de succès, engager mon fils dans la partie des Domaines que tu as parcourue avec tant d'honneur et de distinction. Je sais que tout état nourrit son homme; mais je sais aussi que certains le font d'une manière si chétive, qu'ils ne peuvent être suivis que par des gens, ou avec assez de crédit pour parvenir rapidement aux premiers emplois, ou qui, dénués de toute autre ressource, sont forcés de saisir avidement tous les moyens de se soutenir. Mon fils n'est ni dans l'une ni dans l'autre de ces situations. S'il entrait dans l'Administration des Domaines, je voudrais, et cette ambition m'est permise, qu'il eût la chance d'un avancement sinon très rapide, du moins assez certain, pour ne point le voir languir longtemps dans les derniers degrés de cette carrière.

« Il fait présentement son droit : il en est à sa troisième année et il se livre avec assez d'aptitude à ce cours d'étude pour en recueillir une instruction solide. Cette instruction, à ce qu'il me semble, n'est pas de rigueur pour entrer dans les Domaines, et j'en conclus que ceux qui l'ont reçue

Digitized by Google

ont un grand avantage sur leurs concurrents, car dans mille circonstances on y a des questions de droit bien délicates à traiter.

« Mon fils a fait de bonnes études à Paris : il est fort en mathématiques, il a de la littérature, une rédaction correcte, précise, élégante, et une fort belle écriture.

« Il me semble que tous ces avantages, fruits d'une éducation très soignée, joints à une fortune aisée, à une bonne conduite et à un grand fonds d'honneur, doivent lui aplanir les voies.

« J'ajouterai, mon bon ami, une dernière considération : mon père, jeune encore, était inspecteur des Domaines ; et il serait sûrement parvenu à une direction, s'il ne s'était pas laissé séduire par M. de Magnanville qui l'attira dans les bureaux de l'Intendance.

« Mon ambition, mon ami, serait que mon fils, une fois engagé dans les Domaines, fût appelé à la correspondance auprès des administrateurs généraux. Là, j'en suis convaincu, par sa bonne conduite et son intelligence, il mériterait d'être distingué par ses supérieurs et il ferait son chemin plus rapidement que par les moyens ordinaires qui sont cruellement lents.

« Je te conjure, mon ami, de me dire, avec ta franchise ordinaire, ton sentiment sur ce projet encore mal affermi. En ta qualité d'un des plus anciens directeurs des Domaines et des plus considérés, tu peux mieux que personne nous guider par tes conseils. Je les attends avec autant d'empressement que j'aurai de reconnaissance en les recevant. Que mon fils devienne ton client, sois son patron et son appui. Si nous nous décidons pour cette carrière, il faudra bien m'en occuper dès que je vais être rendu à Paris. Il s'agira de préparer les voies pour le moment où notre jeune homme aura terminé son droit par sa réception au grade de licencié... »

Je ne sais quelle fut la réponse de M. de Courbière, mais

Digitized by Google

la carrière de l'Enregistrement ne fut point adoptée par notre étudiant.

Les voyages de Tours à Paris n'étaient point alors chose facile et exempte de périls, témoin cette lettre de Mme Bruley racontant à son mari son arrivée dans la capitale le 12 janvier 1809.

« ... Nous n'avions pas fait une lieue qu'un des crics retenant les soupentes de la diligence a lâché et nous a mis de côté, comme s'il eût été cassé. Il a fallu descendre pour qu'on relevât la voiture, et nous avons eu le plaisir de faire un cours d'astronomie pendant une bonne demi-heure sur la levée. C'était précisément dans l'endroit où il n'y a pas de maisons.

« Nous remontons en voiture. Tout a été parfaitement jusqu'à la Frillère (à trois lieues de Tours) où pareil événement s'est reproduit. Heureusement que c'était en face d'une chaumière où nous sommes entrés. Les bonnes gens se sont levés pour nous faire du feu, et nous avons attendu patiemment près d'une heure.

« Remontés en voiture bien chaudement, notre conducteur s'efforce de nous rassurer en nous affirmant que rien de semblable n'arrivera plus. Nous atteignîmes en effet Blois sans nouvel accident ; mais après avoir quitté cette ville, au haut du coteau, un ouragan si violent se déchaîna, que les plus braves eussent été inquiets : toutes les voitures étaient arrêtées et, pour surcroît de danger, nous avions à côté de nous un roulier, ce qui nous obligeait à longer le précipice où, il y a quelques années, par une tempête semblable, une diligence fut précipitée. Heureusement que nos chevaux ne furent pas effrayés, car sans cela nous étions perdus. Depuis cet instant il ne nous est rien arrivé jusqu'à notre catastrophe.

« Malgré plusieurs arrêts, nous sommes arrivés à Orléans assez tôt pour y passer une bonne nuit, après un fort bon dîner. Nous repartîmes très gaîment : M. de

Digitized by Google

Saint-Cyr avait emporté des cartes pour nous faire des tours de Comus. Le temps se passait agréablement et nous approchions du terme de notre voyage sans nous apercevoir de la longueur de la route, quand un misérable roulier, ne voulant pas quitter le milieu de la chaussée, obligea notre postillon à se ranger trop de côté, ce qui nous a fait verser, mais si doucement que nous avons eu le temps de nous préparer à la chute. Aucun des voyageurs n'a éprouvé de mal : j'étais avec mes deux filles dans le fond de la voiture. Heureusement pour elles, j'étais du côté qui a versé. Elles se sont échappées par l'ouverture de la glace, ce fut l'affaire d'un instant. Quant à moi, qui ne suis pas si mince, j'ai dû attendre qu'on ouvrît la portière. D'ailleurs, rassurée sur mes enfants, je ne me pressais point de sortir : je voulais retrouver nos sacs qui contenaient mon argent et autres effets précieux pour moi. Les pauvres petites, effrayées de ne pas me voir, quoique je leur eusse dit que je n'avais rien, criaient à tout le monde : « Je vous en prie, sortez maman ! » Et cela d'un accent si attendrissant que tous les voyageurs en avaient les larmes aux yeux. J'ai été obligée de céder à leurs instances et d'abandonner tous mes effets. Le conducteur est descendu dans la voiture et nous a donné tout ce qui était resté, excepté nos souliers qu'il ne trouva point. Mes filles voulaient néanmoins s'en aller sans eux au village, situé à un quart de lieue. Je m'y suis opposée, car nous étions toutes les trois sans chaussures.

« A force de chercher, le conducteur a trouvé les chaussures de Valentine et les miennes : celles de Prudence ont été perdues. Elle les aurait eues qu'il nous eût été impossible de nous tirer de la boue.

« Il a donc fallu attendre qu'il passât une voiture : au bout d'une demi-heure, un marchand, qui avait une charrette couverte, voulut bien retourner sur ses pas et nous conduire à Antony, moyennant neuf francs qu'il exigea d'avance.

Digitized by Google

« Mais ce n'est pas tout; il fallait gagner cette voiture et il était impossible d'y aller à pied : Le conducteur nous y porta. Nous descendîmes dans un cabaret. Il n'y avait pas un quart d'heure que nous y étions, que nous riions déjà de notre mésaventure, et surtout de nous trouver en compagnie d'une vingtaine de rouliers, mangeant, fumant et faisant un tapage épouvantable. Nous avions, heureusement, trois messieurs avec nous.

« Tu n'as pas idée, mon bon ami, des soins, des attentions recherchées que M. de Saint-Cyr a eues pour nous et même du mal qu'il s'est donné pour nous garantir du froid pendant que nous étions sur cette malheureuse charrette. C'est lui qui est allé au devant du petit marchand, dans la boue jusqu'à mi-jambes. Il pouvait gagner Paris le soir même : il a voulu nous attendre. Nous avons couché dans ce misérable cabaret, tant bien que mal. Je t'assure que tu n'aurais pas pu avoir pour nous plus d'attentions prévenantes que M. de Saint-Cyr, et ce n'est pas peu dire. Je t'en prie, mon ami, écris-lui pour le remercier : il est venu lui-même, hier, savoir de nos nouvelles. J'oubliais de te dire que nous avons été réveillées à notre cabaret par notre bon Prudent qui, mortellement inquiet après une nuit passée à nous attendre au bureau de la diligence à Paris, avait pris la voiture de quatre heures du matin pour venir à notre rencontre. Tu juges du plaisir que nous avons eu à l'embrasser : il n'y a que celui que nous éprouverons à te voir qui pourra l'égaler... »

Mais laissons là cet épisode de voyage, comme il s'en trouvait alors si souvent, et reprenons le cours des événements.

Après la fatale capitulation de Baylen, le général Chabert était rentré en France; l'Empereur l'avait fait aussitôt arrêter avec les autres commandants du corps d'armée. Pour empêcher que la lumière se fît sur les véritables causes de l'échec de nos armes, échec imputable à l'impru-

Digitized by Google

dence de l'Empereur lui-même, le chef de l'État ne voulait pas que les inculpés fussent jugés par un Conseil de guerre, juridiction ordinaire : il voulait les rendre justiciables de la Haute-Cour.

L'Empereur était dans une extrême irritation, ayant aussitôt entrevu les conséquences militaires et politiques de ce premier insuccès grave : il y avait un véritable péril à s'intéresser aux prétendus coupables. Il ne faut pas oublier que la liberté et la vie des meilleurs citoyens étaient alors à sa discrétion absolue et que la plupart des prisons avaient pour geôliers d'anciens terroristes capables de tous les crimes. Alors que les anciens amis du général n'osaient plus le connaître, Jean Bruley lui envoyait son fils, dès le lendemain de son incarcération à la prison de l'Abbaye, afin de lui offrir tous les secours de son inaltérable affection, née de sa profonde estime. En même temps que des secours de toute nature, il lui faisait donner le conseil salutaire de modérer la brusque franchise de son langage, toutes les paroles d'un détenu étant rapportées et souvent mal interprétées. Il ajoutait à son fils :

« ... Toi-même, observe-toi beaucoup, tant auprès de lui qu'en son absence. Ton âge et la nature de cette affaire te prescrivent une extrême circonspection. Le stupide vulgaire croit bonnement que les choses doivent être appelées par leur nom : à lire la pièce demandée (la copie de la capitulation de Baylen, nécessaire au général pour sa défense) il s'imaginerait qu'elle ne contient rien que d'honorable pour notre ami et ses compagnons d'infortune ; il irait même jusqu'à penser que des personnes qui ont si bien disputé le terrain mériteraient plutôt des éloges qu'une accusation. — Mais qui peut calculer les profondeurs de la politique ?

« Encore une fois, pour ton repos comme pour le nôtre, calcule bien toutes tes démarches et pèse tes paroles.

Digitized by Google

« Mme de Chevreuse[1], comme tu sais, est disgraciée et a pour lieu d'exil la ville de Tours. Elle est accompagnée de Mme de Luynes, sa belle-mère, qui a la noblesse de la suivre. Dans le but de ne compromettre qui que ce soit, ces deux dames, instruites que toutes leurs démarches sont connues, ne veulent voir personne. Leur discrétion est à citer et à méditer... »

Ces sages conseils, dictés par l'expérience, empêchèrent Prudent Bruley de se compromettre et lui permirent de continuer à voir l'infortuné général, auquel il servait d'intermédiaire avec le dehors.

Tout cela ne détournait pas Jean Bruley de sa préoccupation du choix d'une carrière pour son fils.

Il lui écrivait à ce sujet le 17 février 1809 :

« ... Rien n'est plus important que le choix d'un état. On ne saurait y apporter trop de méditation, et un jeune homme capable d'en peser les avantages et les inconvénients donne une garantie de ses succès dans la carrière qu'il aura librement adoptée. Je dois t'observer cependant qu'il ne faut pas que de semblables réflexions soient poussées trop loin : il n'y a rien qui n'ait un bon et un mauvais côté ; et quiconque ne verrait d'un état que les inconvénients, finirait par n'en prendre aucun, ce qui serait le pire de tous les partis.

« Je t'ai parlé de la magistrature : c'est une profession fort honorable ; elle ne mène pas à la fortune, mais aussi elle a l'avantage d'assurer de bonne heure l'existence politique, ce qui donne la facilité de faire, dans sa jeunesse, un bon établissement.

« D'autres états, tels que le parti des armes, l'Administration des Domaines, ont l'inconvénient de vous faire languir dans les grades inférieurs et de ne vous donner une véritable consistance que dans l'âge du retour. Mais

[1] La duchesse de Chevreuse, dame du Palais de l'Impératrice Joséphine, s'était fait remarquer à la Cour par son esprit d'opposition.

Digitized by Google

aussi l'émulation y est fortement soutenue, et l'espoir qu'elle vous donne n'est pas sans avoir ses douceurs, quoiqu'il soit bien souvent déçu.

« De cet inconvénient, qui est grave, faut-il conclure que ces professions ne sont pas bonnes à suivre? Tu parais désirer le barreau : ce serait une résolution bien louable; mais, avant de se livrer à la profession d'avocat, il faut bien tâter ses forces et surtout son courage. S'engager pour reculer ensuite, c'est de toutes les fautes la plus grave : c'est le découragement qui peuple la société de tant d'êtres inoccupés. On estime davantage, en quelque sorte, une personne qui n'a jamais eu d'état, que celles qui ont quitté le leur avant le temps. Ceux-là laissent au moins à penser que, s'ils avaient voulu faire quelque chose, ils en auraient eu la capacité. L'on est au contraire toujours disposé à penser que ceux qui ont reculé l'ont fait par incapacité ou inconduite. Nous jaserons de tout cela, et je m'attends à trouver dans tes idées de la justesse et de la maturité sur ce sujet intéressant.

« On a eu ici d'assez belles fêtes cet hiver. Ton ami Ballan, comme le seul bon danseur, a été très recherché, et l'on trouve que cela lui a donné un air suffisant qui ne le rend pas plus aimable. Quelle sottise de se croire personnage, pour faire mieux qu'un autre une pirouette ou une roulade! Le véritable mérite est toujours modeste, et c'est parce qu'il n'y a rien de si rare, que tant de gens ont de la fatuité... »

Toujours préoccupé de l'avenir de son fils, il le fit entrer dans les bureaux de M. Outrequin, banquier à Paris, afin de l'initier aux grandes affaires. Pour l'encourager il lui écrit le 30 juillet 1809 :

« ... Il n'est à Paris aucun maître-clerc de notaire, aucun commis de banque un peu versé dans les opérations de son état qui, s'il a un peu d'intelligence ou d'activité, ne fasse quelques affaires pour son propre compte et ne

Digitized by Google

commence à fonder de la sorte son état. Tout cela se peut faire sans blesser aucunement la délicatesse et la connaissance de son patron auquel, sous quelque prétexte que ce soit, on ne doit jamais faire tort. Voici donc ce que je te propose pour jeter les fondements de ta fortune, et il est bien juste que je pose la première pierre de cet édifice. A partir de ce jour, tu prendras une commission de banque de un demi pour cent, tant sur les recouvrements que sur les paiements dont tu seras chargé pour moi. Cette remise sera indépendante des ports de lettres, faux frais, etc., qu'en style de banque vous appelez frais de débours. Cette opération exige de ta part un compte ouvert que nous arrêterons à chaque négociation, pour te faire contracter l'habitude de l'ordre et de la célérité. Tu sais que les bons comptes font les bons amis, et ce sera à la lucidité des tiens dans toutes les affaires que tu pourras avoir à traiter, que tu devras essentiellement la confiance dont tu pourras jouir.

« Tu conçois que tes bénéfices de banque seront avec moi bien modiques, mais qu'importe : une affaire en appelle toujours d'autres, et je pense qu'il me sera facile de t'en ménager ici de bien plus importantes quand tu te sentiras de force à les entreprendre.

« Dans ta lettre du 28, deux choses m'ont particulièrement frappé et satisfait : ta bonne santé et l'assurance que ton état te plaît. C'est à ces deux circonstances que tient essentiellement le bien-être. Règle si bien ton temps que, tes devoirs chez le banquier remplis, il t'en reste assez pour orner ta mémoire, cultiver tes talents, acquérir des connaissances et te livrer à des plaisirs modérés, car il est bon d'entretenir le sommeil, l'appétit et la vigueur. Tout cela, mon ami, peut se faire. Combien de gens font plus de choses en 24 heures que d'autres, qui se croient actifs et occupés, n'en font en une semaine! M. *Musard* est un personnage tellement calqué sur la nature, que bien des gens, et moi le premier, peuvent s'y reconnaître.

Digitized by Google

Ne sois ni musard, ni lent en toutes choses, vise droit au but, prends la ligne la plus courte, et tu seras étonné de tes succès et de la rapidité de tes opérations... »

Voyant ses enfants arriver à l'âge de s'établir, Jean Bruley songeait avec mélancolie à son opulence passée. Il avait essayé de réagir contre les événements; mais plusieurs spéculations des mieux combinées s'étaient converties en désastres par des causes impossibles à prévoir. Ayant réuni les épaves de ses capitaux, il fit consulter par son fils les financiers les plus experts sur le placement qu'on pouvait en faire avec le plus de sécurité.

Il lui recommanda de ne pas leur laisser deviner ses précédents déboires parce que, disait-il, les hommes occupés par état de spéculations commerciales n'estiment les autres qu'en raison de leur avoir.

« Ah ! mon ami, continuait-il dans sa lettre du 7 novembre 1809, qu'il est pénible d'avoir vu couler la partie la plus claire de sa fortune, et dans quel moment : quand je ne m'étais livré à l'ambition de ne l'accroître que pour le bien-être de mes enfants! Tu es à même de réparer cet échec qui pourra devenir avantageux pour toi, s'il te fait sentir la nécessité de ressaisir par toi-même la fortune qui nous fuit. Mais tes sœurs, tes pauvres sœurs! Combien leur sort me fait de peine; comme ta pauvre mère en est affectée!... »

Son fils lui répondit :

20 novembre.

« ... Je le vois trop bien, mon cher papa et bon ami, tes chagrins sont grands de n'avoir pu réaliser tes généreux projets qui avaient pour unique but l'établissement plus avantageux de chacune de mes sœurs. Tout a tourné contre toi, tous les événements semblent avoir conspiré à déjouer des plans sagement conçus, à déjouer ta tendre sollicitude. Mais tu t'affectes comme s'il y avait de ta faute et les reproches mal fondés que tu sembles sans cesse te

Digitized by Google

faire en secret, empoisonnent ton existence et nous affligent. Ta femme, tes enfants ne l'ignorent pas, malgré tes efforts pour le leur dissimuler, et c'est ce dont ils te blâment. C'est la seule chose qu'ils te reprochent, la seule sans doute qui leur cause des regrets. Maman, comme toi, a gémi sur nos revers; mais le sujet de sa tristesse habituelle, j'en appelle à elle-même, les peines qui la font soupirer si souvent, c'est assurément les chagrins dont tu te tourmentes et qui te ruinent.

« Mon cher papa, je t'adresse au nom de mes sœurs de tendres reproches qu'elles ont, comme moi, à te faire : pouvons-nous être heureux sans la tranquillité d'âme des amis qui nous sont les plus chers au monde? Je sais que la résignation n'est pas facile à des âmes comme les vôtres, et qu'elles se consolent difficilement de se voir trompées dans leurs espérances de prospérité, conçues uniquement pour leurs enfants; mais persuadez-vous donc enfin que nous n'avons pas connu cette fortune brillante dans laquelle vous vous étiez flattés de nous établir! Songeons ensemble à ce que nous pourrions être si le sort nous eût tous fait naître loin de cet état dont vous vous trouvez si à plaindre d'être déchus. Nous n'aurions sans doute ni regrets, ni soucis : nous ne vous verrions pas vous abandonner aux chagrins rongeurs. Que ne pouvez-vous donc alors perdre le souvenir du passé et reconnaître que tout le monde pourrait vivre heureux dans les positions quelconques de la vie où l'on se trouve au-dessus du besoin! Que de familles, heureuses en apparence, portent dans leur sein le poison dévorant des chagrins, des discordes, des inquiétudes et souvent même des remords!

« Vous n'avez pas, je le sais, la faiblesse de vous croire avilis aux yeux de ceux qui vous ont connus plus opulents et par conséquent amoindris à vos propres yeux ; vos cœurs sont purs et devraient être heureux : pourquoi donc se refusent-ils à ce qu'ils méritent?

Digitized by Google

« Oui, cher papa, tu n'as qu'une faiblesse, celle dont je viens de te parler, faiblesse bien pardonnable sans doute, mais qui n'en existe pas moins. Maman, avec un cœur aussi tendre, a peut-être plus de fermeté, plus de résignation. Pardonne à ma franchise, je suis certain qu'elle ne blessera pas ton cœur.

« Il est un moyen, mes chers parents, je vous l'ai déjà dit, d'augmenter la dot de chacune de mes sœurs, c'est d'ailleurs une justice et de plus un désir ardent et sincère de mon âme ; je vous le répète parce que ma tendresse pour vous et pour elles m'en fait un devoir que je remplis avec une véritable satisfaction : jusqu'ici, je vous ai coûté plus que mes deux sœurs ensemble. Je ne vous parlerai pas des reproches secrets que je me suis faits mille fois quoiqu'entraîné toujours, en partie, par une faiblesse que je condamne le premier, et plus encore par une sorte de nécessité, car, il faut l'avouer, à la honte de toutes nos institutions, un certain vernis d'aisance et même de richesse, lequel s'apprécie toujours (et principalement à Paris) sur l'extérieur, sur l'habillement, est le plus puissant levier qui vous pousse dans le monde et qui vous assure le succès. L'extérieur de l'honnête médiocrité prévient moins que l'impudence même sous les dehors de la prospérité, et il faut être riche, heureux, du moins le paraître, pour posséder les moyens de le devenir davantage. Ce sont des vérités qu'on ne conteste plus. J'ai donc voulu aussi user d'un innocent charlatanisme qui me réussira mieux, je n'en doute point. J.-J. Rousseau n'avait-il pas raison quand il disait : « Si vous ne savez jamais d'autre métier que le vôtre, vous ne serez jamais qu'un ignorant. »

« Dispose de tout à mon égard, mon cher papa, selon la justice, selon ton cœur ; fais au-delà même de ton intention, pour te conformer à mes désirs. Je me plais à entrer avec vous dans tous ces détails, certain de l'intérêt que vous y prendrez : songez à la mise, même ordinaire, des

Digitized by Google

jeunes gens ainsi qu'à la cherté désespérante de tous les articles de l'habillement, et vous reconnaîtrez que ma dépense en ce genre n'est vraiment pas excessive. Cependant, je sais que je dépense au-delà de ce qui devrait me revenir, et tu ne dois pas manquer non plus d'en tenir note... »

Son père lui répondit :

« Dans les contrariétés et les peines qui pénètrent mon âme, je ne puis éprouver de véritables consolations que celles qui me viennent de ma vertueuse et excellente femme et de mes enfants. L'élévation de tes sentiments, mon cher fils, et la bonté de ton cœur, me touchent au-delà de ce que je pourrais dire et cependant ne me surprennent point. Je t'ai toujours apprécié ce que tu vaux et tu sais que je n'ai jamais combattu en toi aucun vice, aucun défaut essentiel. Si je n'avais que toi, mon ami, si je n'avais même que des garçons qui pensassent comme toi, loin de m'affliger des revers de la fortune, je m'en applaudirais en ce que mes enfants y puiseraient une salutaire leçon et sentiraient la nécessité d'être quelque chose par eux-mêmes. Je suis convaincu que mon adversité tournera à ton profit, et, je te le dis franchement, ce n'est point pour toi que je m'en afflige.

« La plus grande marque d'estime que nous puissions te donner serait d'user de l'invitation que tu nous fais d'avantager tes sœurs à tes dépens : il y a bien peu d'enfants qui soient capables, je ne dis pas de faire une semblable proposition à leurs père et mère parce qu'il ne faut pour cela qu'un bon moment de générosité, mais de persévérer dans un pareil sentiment, de donner les mains à son exécution, et d'avoir assez de véritable élévation dans l'âme pour n'en éprouver de regret dans aucun temps.

« Mon plus grand désir, mon cher ami, est de te faire recueillir les fruits de ton désintéressement et de faire en sorte que tu n'aies pas du moins à en souffrir. Au surplus,

Digitized by Google

ce que tu as de mieux à faire pour ton propre intérêt est de te conduire comme si tu n'avais que fort peu de chose à attendre de notre succession. Toutes tes vues, toute ton ambition doivent tendre à être l'instrument de ta fortune. Si tu y parviens, comme on ne peut en douter, tu éprouveras, par la suite, quelles jouissances suivent la bonne conduite et le succès de ses entreprises. Une fortune acquise par des travaux honorables est mille fois plus chère que celle due au hasard de la naissance.

« Nous ne pouvons te dissimuler que, quand nous ne ferions à tes sœurs aucun avantage à ton préjudice, tu ne pourrais attendre de nous les mêmes avances de notre vivant. Pour les établir le plus convenablement que le permet notre situation, il faudra forcer les dots et nous réduire au strict nécessaire. Ce ne pourra donc être réellement que dans notre succession que tu pourras être égalé à Prudence et à Valentine.

« ... Je regrette de m'être trop laissé aller sur ce chapitre qui est aussi délicat que pénible à traiter...

« Tu me blâmes de m'affecter aussi vivement que je le fais des revers que j'ai éprouvés ; et cependant doit-on traiter ma peine de faiblesse, quand personnellement je ne regrette rien ?

« Ton traitement est bien au-dessus de ce que je m'étais proposé de faire : les privations que tu en éprouves te sont pénibles, te contraignent à faire de petites dettes, et tu t'étonnes de mon affliction ! — Va, mon cher fils, si nous pouvons être assez heureux, ta mère et moi, pour te voir, ainsi que tes sœurs, bien établi, satisfait, au-dessus d'une trop grande médiocrité, sois certain qu'alors rien ne manquera à nous-mêmes, c'est-à-dire que nous serons parfaitement satisfaits de ce qui nous restera... »

Georges Bruley,
Ancien magistrat.

(A suivre.)

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

NEUVIÈME DEGRÉ

1° Charles Boylesve, Écuyer, Seigneur d'Auvers, des Roches de Rablay, de la Quantinière, receveur des tailles d'Angers, épousa Demoiselle Gatienne Charlot[1], fille de noble homme Estienne Charlot, sieur de Quelaines, lieutenant général à Châteaugontier, contrôleur et intendant de Mme la duchesse d'Alençon et de Guyonne Erfroy, sa seconde femme.

Il mourut à Paris le 6 février 1578, laissant deux enfans : Etienne et Renée.

On trouvera à l'article de son frère les partages qu'il fit le 28 juin 1571 avec François Boylesve.

Il eut pour son préciput et les deux tiers, comme héritier principal et noble...

La maison seigneuriale des Roches.

La Chotardière, les métairies de la Quantinière, de la Brouarderie, les closeries de Vallet et des Oiseaux, le bordage des Garellières, trente quartiers de prés, une maison sise rue de l'Hôpital, une somme de 18.000 l. payée par les dits deffunts, sieur et dame de la Brizarderie pour l'achat de l'office de receveur des tailles d'Angers, 500 l. de rente sur

[1] Charlot : *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croissans d'argent, celui de la pointe surmonté d'un trèfle d'or.*

Digitized by Google

divers particuliers, à charge d'acquiter les dettes des dites successions.

DIXIÈME DEGRÉ

1° Étienne, qui suit.

2° Renée BOYLESVE épousa, par contrat du 9 février 1578, André HURAULT[1], Chevalier, Seigneur de Maesse, Conseiller d'État et ambassadeur à Venise. Elle testa le 9 février 1582 devant Thibault, notaire au Châtelet de Paris, et mourut sans enfans avant 1594. Lui fut inhumé le 22 septembre 1607 en l'abbaye de Morigny.

Chartrier de Boylesve, 1578. — En la cour du Roy nostre Sire et de Monseigneur duc d'Anjou à Angers par devant René Fouree, notaire royal... Noble homme André Hurault Conseiller du Roy, maitre des requêtes ordinaire de son hostel, sieur de Maisse, demeurant en la ville de Paris, en présence de noble homme Jean Hurault, Conseiller du Roy et maitre des requestes ordinaire de son hostel et de Jacques Brosset, Escuyer, sieur de Davionville d'une part et Damoiselle Renée Boylesve, fille de deffunt noble homme Charles Boylesve, vivant sieur des Roches et du Grand Auvers et de deffuncte Gatienne Charlot, demeurant à Angers en la maison de noble homme maistre François Boylesve, Conseiller du Roy, lieutenant en la prevosté d'Angers et conservateur des privilèges de l'Université, sieur de la Brizardière et de la Maurousière, ledit sieur de la Brizarderie, oncle paternel de laditte Renée, present, d'autre part,... le futur constitue une rente au denier 20 sur la seigneurie de Maisse et promet un douaire de 500 l. de rente; la future apporte en dot 15.000 l. en deniers... Fait à Angers, le 9 février 1578 en présence du sieur de Bueil, du sieur de la Bovardaie Brosset et de noble homme Fiacre Goureau, sieur de la Chambraie, Hector Brosset, Heliant et honorable Jean Lefebre, sieur de Laubrière.

R. FOUREE.

Grosse en papier.

[1] Hurault : *d'or à la croix d'azur cantonnée de quatre ombres de soleil de gueules.*

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve, 1578. — En la Cour du Roy, nostre sire et de Monseigneur le duc d'Anjou, Angers devant René Fourré, notaire... Noble homme François Boylesve, Conseiller du Roy et de Monseigneur, lieutenant au siège de la prevosté royalle d'Anjou et conservateur des privilèges royaux de l'Université dudit lieu, sieur de la Brizarderie d'une part et noble homme André Hurault, sieur de Maissé, Conseiller du Roy et maître des requestes ordinaire de son hostel et Demoiselle Renée Boylesve son espouse... et noble homme Estienne Boylesve, sieur des Roches, les dits Estienne et Renée héritiers de deffunt noble homme Charles Boylesve vivant sieur des Roches et d'Auvers... transigent sur une somme de 9.500 l. due par Charles Boylesve, à son frère François pour un prêt fait par une cédulle du 1er avril 1576 et sur le règlement de diverses dépenses... François avait nourri pendant sept années ladite Renée en sa maison avec sa servante, à raison de cent escus sol par an, ils avaient emprunté par moitié cinquante escus de noble homme Anthoine de Lesperonnière, sieur du Pineau, pour ventes de rentes acquises par deffunte Simonne Quantin, leur mère, de François du Vau, sieur du lieu... et s'accordent pour une somme de 4.005 escus, deux tiers d'écu, treize sous quatre deniers... Fait à Angers le 22 février mil cinq cens soixante et dix-huit, présence de noble homme François Lefebvre, sieur de Laubrière, avocat au siège présidial d'Angers et Fiacre Gourreau, sieur de la Chamberye. FAUVEAU.

Grosse en papier.

Audouis, Mss 1.005, 1594. — Transaction entre Messire André Hurault, sieur de Maesse, Conseiller d'État, cy devant ambassadeur vers le duc et seigneur de Venise, mari de feue Renée Boylesve et noble homme Estienne Boylesve, sieur d'Auvers, Conseiller, notaire secrétaire du Roy, frère et unique héritier de la dite deffunte dame morte sans postérité.

1° Étienne BOYLESVE, Ecuyer, Seigneur du Grand Auvers, des Roches, Conseiller, notaire et secrétaire du Roy, épousa Demoiselle Thierrye ou Théodora VIGNOYS, fille de René Vignoys, Docteur en médecine et de Thierrye Richer; elle épousa en deuxièmes noces Lazare de Selve,

Digitized by Google

seigneur de Breuil et de Marignan, Conseiller du Roy en son Conseil d'État et privé, président ès villes, comtés et évêchés de Metz et Toul, en 1606.

Il fit une fondation dans la chapelle des Boylesve aux Cordeliers d'Angers et mourut le 14 avril 1597. Sa veuve augmenta cette donation. Ils laissaient trois enfans mineurs : Gabriel, René et Charles.

Chartrier de Boylesve. — Il transigea comme nous l'avons vu, ainsi que sa sœur, avec François Boylesve, sieur de la Brizarderie, le 22 février 1578.

Bibliothèque Nationale, Pièces Originales, vol. 382, 1584. — Quittance en parchemin signée de Estienne Boylesve, sieur d'Auvers, notaire et secrétaire du Roy, maison et couronne de France.

État civil d'Angers, 1587. — Noble homme Estienne Boylesve, Conseiller, notaire secrétaire du Roy, sieur du Grand Auvers, parain à l'église Saint-Pierre.

Bibliothèque Nationale, Nouveau D'Hozier, vol. 48, 1592. — Ratification faite par noble homme Estienne Boylesve, sieur d'Auvers, Conseiller, notaire et secrétaire du Roy, fils de noble homme Charles Boylesve, sieur des Roches.

Audouis, Mss 1.005, 1597. — Testament passé devant Deillé, notaire à Angers, de Estienne Boylesve, Escuier, sieur d'Auvers, Conseiller, notaire, secrétaire du Roy, par lequel il fonde une messe à perpétuité, chaque vendredi de l'année, en la chapelle de nouveau édiffiée par Messieurs de Boylesve, ses cousins, au côté senestre du grand autel de l'église des Cordeliers d'Angers, donne 12 l. 10 s. de rente et demande à y être inhumé... le 30 mars 1597. Le 14 avril 1597, inhumation de noble homme Estienne Boylesve, secrétaire du Roi, sieur d'Auvers.

28 novembre 1597. Par acte passé devant Deillé, notaire, Thierrie Vignoy, veuve et tutrice de Gabriel et Charles, ses enfans mineurs, augmente la fondation de son mari et donne une rente de 5 l. 10 s.

Digitized by Google

ONZIÈME DEGRÉ

1° Gabriel Boylesve, Ecuyer, Seigneur du Grand Auvers.
2° René Boylesve, Ecuyer, mort jeune.

État civil d'Angers. — Le 4 février 1587, baptême à Saint-Maurille de René, fils Estienne... parain, N. H. René Vignoy, Conseiller et médecin ordinaire du Roi.

3° Charles Boylesve, Ecuyer, entra dans la compagnie de Jésus.

État civil d'Angers. — Le 14 avril 1595 fut baptisé à Saint-Maurille, Charles, fils d'Estienne Boylesve, Ecuyer, sieur du Grand Auvers et de Thierrye Vignoys, parain : Charles Miron, évêque d'Angers.

NEUVIÈME DEGRÉ (V. p. 127).

2° François Boylesve, Ecuyer (second fils de Marin Boylesve, Ecuyer, seigneur de la Bourelière, la Brizarderie, des Roches et de Simonne Quentin), Seigneur de la Brizarderie, de la Biquerie, de la Morousière, de la Bourdinière, de la Gilière, de Chanzé, des Paragères, des Thibaudières, etc., licencié ès lois, avocat en la Sénéchaussée d'Anjou, eut en 1562 « commission de poursuivre les huguenots, » fut la même année nommé Echevin d'Angers sur la demande du duc de Montpensier. En 1569, il fut nommé lieutenant en la prévosté et juge conservateur des privilèges de l'Université d'Angers.

« François Boylesve entra fort avant dans les guerres « civiles sous le règne de Charles IX et signala souvent « son attachement pour la religion et le Roy; son zèle « pour le bien public lui attira des ennemis irréconci- « liables. Il fit destituer de la charge de procureur du Roy « au siège présidial d'Angers Mathurin Cochelin, qui « commettoit des malversations criantes et qui étoit un

Digitized by Google

« grand partisan de la ligue. Cet homme perdu songea à « se venger en répandant un libelle diffamatoire dans « lequel il attaquoit la noblesse des Boylesve par les « calomnies les plus incensées... François Boylesve « mourut dans cette circonstance, ne laissant pour tout « héritage à ses enfans que son nom et sa réputation à « soutenir. Ils se réunirent avec leur mère pour poursuivre « Cochelin au Parlement. Il eut l'audace de s'y défendre, « comptant sur le crédit que la ligue avoit alors dans cette « célèbre compagnie. Cette ressource, quelque puissante « qu'elle fût, n'empêcha point le Parlement (tant l'injustice « étoit criante) de rendre un arrêt contradictoire sur les « conclusions du procureur général le 10 décembre 1587, « lequel condamna le libelle à estre lacéré et Cochelin, « son auteur, en 100 l. parisis d'amende. Cet arrêt fit droit « sur la requeste de Messieurs Boylesve qui ne demandoient « qu'à être reconnus pour gens nés d'ancienne extraction « noble et il énonce et vérifie tous les titres qui établissent « une filiation suivie depuis Estienne Boylesve, Chevalier, « prévost de Paris, jusqu'à François Boylesve... Cochelin « s'étant ensuite jetté ouvertement dans le parti du duc de « Mercœur, chef de la ligue, pilla les terres, les biens et « les maisons de François Boylesve et de ses enfans, les « fit saisir et mettre au bail judiciaire sur les ordinaires « du duc de Mercœur, comme appartenants aux ennemis « de la Sainte-Union... Lorsque la justice eut repris son « juste cours, Philippe Prioulleau et ses enfans poursui- « virent les brigands qui avaient ravagé leurs biens sous « les ordres de Cochelin, mais ils avoient pris la fuite « avec leur chef. »

« Ils n'y gagnèrent donc que l'honorable avantage de « constater les sacrifices que François Boylesve avoit faits « pour sa patrie et que les ennemis de l'État l'avoient jugé « un homme assez considérable pour mériter leur haine « et leur vengeance... »

Digitized by Google

Il avait épousé, vers 1545, Damoiselle Philippes PRIOULLEAU[1] fille de N. H. Jean Priouleau, avocat au présidial d'Angers, Seigneur de la Bourdinière, et de Perrine Taupier.

Il mourut le 27 novembre 1587 et fut inhumé aux Cordeliers d'Angers, en la chapelle des Boylesve, que son fils Marin venait de fonder.

Sa veuve fit une fondation et fut inhumée dans la même chapelle, le 10 juin 1610 ; ils laissaient huit enfans : Maurice, Marin, François, Charles, René, Françoise, Philippe et Charlotte.

Archives de Maine-et-Loire, E, 1.810. — Le 23 mars 1548, quittance de Claude Guillonneau, sieur du Goupilloux, à son cousin Me François Boylesve, licencié ès lois, de 8 l. sur 42, et 8 juin 1549, quittance de 34 l. 10 s.

Id. — Le 10 mai 1556, François du Vau et Renée Fresneau, sa femme, vendent le fief de la Biquerie à H. H. Me François Boylesve, licencié ès lois, avocat à Angers, à charge de relever du fief de la Turpinière à foy et hommage et à 2 s. 6 d. de service, pour 1.000 l. avec faculté de Réméré, devant Rabeau, notaire à Angers. — 3 octobre 1557, quittance des ventes.

Id. — Le 30 octobre 1557, sentence du siège présidial d'Angers, condamnant Me François Boylesve, de son consentement, à payer à N. h. François du Vau, Escuyer, sieur du lieu, 840 l. pour supplément du contrat de vendition du fief de la Biquerie.

Id. — Le 9 décembre 1558, Me François Boylesve... constitue un procureur pour prendre possession des Grande et Petite Charpentrye à Saint-Laurans-de-la-Plaine, acquises de N. h. Jehan Grébourg, sieur du Pineau.

Id. — Le 28 novembre 1559, achat du fief des Paragères et Thibaudières à Chaudefond, pour 50 l. de Messire Jacques

[1] Priouleau : *d'or à la fasce de gueules accompagnée de trois croissans de même, 2 et 1.*

Digitized by Google

Drouault, prestre; ce fief tenu du sieur de la Mellière à foy et hommage simple.

Bibliothèque d'Angers, *Mss* 920, *P.* 252. — François Boylesve, fermier judiciaire de la Basse Guerche... d'une famille riche et passablement alliée (*Audouys*).

Archives de Maine-et-Loire, *E*, 1810. — Le 27 décembre 1560, h. h. Me François Boylesve, avocat au siège présidial d'Angers, achète un quartier de bois taillis à la Bicquerie.

Maintenue de 1667, *titres généraux.* — 26 juin 1562, lettre du duc de Montpensier, Gouverneur d'Anjou, aux maire et échevins d'Angers, pour les prier de « pourvoir Me François Boylesve d'un état et office d'Eschevin de la ville d'Angers ».

Chartrier de Boylesve, 1562. — Extrait des registres du greffe de la ville et mayrie d'Angers. Du septiesme juillet 1562, au Conseil tenu en l'hostel et maison commune de la ville et mayrie d'Angers, par Messeurs le maire, eschevins et conseillers du corps de la dite mayrie pour procéder à l'élection de deux Eschevins, conseillers perpétuels de la dite ville, au lieu et place de Messire Jean Belhomme et Pierre Le Mal, démis des dites charges par Monsieur de Montpensier, comme rebelles, séditieux et de la nouvelle religion, et y procédant, ont esté élus ès dites charges, Eschevins, conseillers perpétuels à la pluralité des voix, scavoir au lieu et place du sieur Le Mal, François Boylesve, Escuyer[1], Seigneur de la Brisardière et au lieu du dit sieur Belhomme, Maitre Jullien Goupilleau, maistre des traites foraines d'Anjou.

(Signé) : Le Doichreux.

Original en papier.

Chartrier de Boylesve, 1571. — A tous ceux qui ces presentes lettres verront, les gens tenant le siège présidial d'Angers salut. Scavoir faisons que aujourdhuy, jour et date des présentes, a été procédé par les copartageants, cy après

[1] Cet extrait prouve bien qu'en 1562 François Boylesve était reconnu *noble* et l'on peut voir la différence qui existe entre lui, qualifié *Ecuyer*, et Jullien Goupilleau, qualifié seulement maitre.

Digitized by Google

nommés à choisie des lots et partages dont la teneur s'en suit : Ce sont les lots et partages des choses heriteaux des biens et successions de deffunct Marin Boylesve, Escuyer, sieur de la Brisarderie et Simonne Quentin son épouse, que Charles Boylesve, Escuyer, sieur des Roches, fils aisné et principal héritier des dits deffunts, sieur et Damoiselle de la Brisarderie, baille et fournist à François Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Brisarderie... lequel a déclaré que proceddant par luy aux partages et divisions des dommaines, terres, fiefs et seigneuries et choses heritaux demeurés de la succession des dits deffunts sieur et Damoiselle de la Brizarderie, il a par ces presentes donné et délaissé en pleine propriété à François Boylesve, Escuyer, sieur de la Brisarderie, Conseiller du Roy, lieutenant en la prevosté, conservation, ville et Université d'Angers, son frère puisné pour son tiers et partage des biens de la dite succession pour luy ses hoirs et ayant cause, disposer et jouir comme de leurs propres scavoir est le lieu et domaine de la Brisarderie, terres, bois marmentaux (de haute futaie), taillis et prés et tout ce qui en dépend sans réservation situés en la paroisse de Chanzeaux, le fief de la Bourelière en Juigné-sur-Loire, rentes, hommes et sujets avec les lieux, domaines et métairies de la Gueffrie et Villeblanche, ès paroisses de Saint-Pierre et Saint-Aubin, avec les prés, pastures et bois en dépendants, et cinquante-sept boisseaux de seigle, mesure de Chemillé, de rente foncière scavoir vingt boisseaux sur le lieu du Bignon, paroisse de Thouarcé, dix sur les terres nommées L'Escole appartenans à Jean Mesnier et vingt-sept sur le lieu de la Boutière, paroisse de la Tourlandry, une maison et un pressouer appelé le pressouer Turquart au bourg de Rochefort avec les prés, pastures, pescheries et vignes en dépendant situés tant audit Saint-Aubin de Luigné, Chavigné, Rochefort, avec la rente foncière de 33 sols due sur les vignes des Gasniers et tout ainsy que les dites choses se poursuivent et comportent à la charge que le dit François acquitera et paiera à l'advenir les cens, rentes et devoirs et pour le precipu et advantaige et les deux tierces parties ès quelles le dit Charles Boylesve est fondé comme aisné et principal héritier suivant la coustume d'Anjou, il s'est retenu et retient la maison seigneuriale des Roches composée d'un grand corps de logis, cours, greniers, estables, pressouer, vergers, jardins, bois de haute futaie,

Digitized by Google

taillis, garennes, rues, issues, vignes, prés et pastures, fiefs, cens, rentes, hommes et sujets; la terre de la Chotardière, fief, hommes et sujets avec les métairies de la Quantinière et de la Brouarderie y compris trente-sept quartiers de vignes, la closerie de Vallet en la paroisse de Saint-Aubin-de-Luigné, les bordages des Garellières, la closerie des Oiseaux, trente quartiers de prés tant en la vallée de Rochefort que Chalonnes, la maison située en la rue de l'hôpital de cette ville avec la somme de 18.000[1] payée par les dits deffunts, sieur et Damoiselle de la Brisarderie pour l'achat de l'office de receveur des tailles d'Angers et les cinq cents livres de rente dues tant par les Bequilliers, les Geslin que maistre Jean Collasseau comme est amplement porté par les contrats de constitution de rente passés par Bardin, notaire royal en cette ville avec tous et chacuns les meubles délaissés tant en la maison des Roches que celle de cette ville, au moyen desquels le dit Charles acquittera pour le tout les dettes de la ditte succession sans que, au moyen du don qu'il fait audit François, puisné, de la propriété des héritages cy dessus, il puisse estre contribuable aux susdittes detes. Aux quels partages ledit sieur des Roches, aisné, fait arrest par devant nous dont lui avons décerné acte.

Et le jeudi 28e jour de juin l'an 1571, fut present en sa personne, estably et soumis le dit François, puisné, nommé audit partage cy dessus, lequel, après avoir eu communication des dits partages, a retenu le tiers à lui relaissé par ledit sieur des Roches, son frère aisné, et par lui accepté et d'iceluy s'est contenté aux charges et conditions et clauses y apposées, dont l'avons jugé. Fait à Angers par devant nous René Gohin, Conseiller et juge magistrat au dit siège présidial d'Angers le jeudi 28e jour de juin l'an susdit 1571. Signé. Gohin, Boylesve et Boylesve.

(Signé) : Bernard, avec paraphe.

Délivré le present le 18e avril 1637.
Pour ce peine et perquisition quarante sols.
Copie sur papier[1].

[1] Il existe aux *Archives de Maine-et-Loire, E*, 1.810, une copie des partages de Marin Boylesve et de Simonne Quentin, absolument différente de celle-ci. Cette copie, sans valeur puisqu'elle n'est ni signée ni datée par un notaire, ni collationnée à son original, a été

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve, 1574. — Sachent tous presens et avenir que en la cour... d'Angers... par devant nous Denis Fauveau et Mathurin Grudé, notaires..., N. h. René Masson, sieur de la Verronnière, la Roullière, Réaulmur et de la Maurouzière... tant en son nom que pour Damoiselle Loyse Chasteigner son espouse... confesse avoir vendu à h. h. Me François Boylesve, Conseiller du Roy et Lieutenant au siège de la prevosté... sieur de la Brissarderye et de Chanzé et à Damoiselle Phelipes Prioulleau... la terre, fief, seigneurie de la Maurousière située en la paroisse de Neufvy-en-Mauge... telle qu'elle étoit possédée par deffunte Damoiselle Marye Masson, sœur du vendeur, vivante femme de feu François de Casse, son premier mary et de feu N. h. Jacques Le Gay, sieur de la Gasnerye, son dernier mary... et est faite ladite vendition pour le prix et somme de 29.000 l. sur laquelle somme les acquereurs ont sollu et payé comptant la somme de 19.000 l. au vu de nous en 4.580 escus sol, 1.000 doubles ducats à 2 testes et 18 l. en doczains... pour les 10.000 restants ont promis payer aux chanoines et chapitre de Saint-Léonard-de-Chevilly, 2.000 l. pour le rachat de la métairie des Roches et la Hablerie à eux vendues le 21 décembre 1571, o grâce qui encore dure... pairont le reste en la maison de h. h. Me François Lefebvre, sieur de Lauberière, avant le 1er janvier prochain... Le 21 octobre 1574 a esté payé pour le vin du marché et aux médiateurs dudit contrat la somme de 300 escus sol. Signé en la minute : René Masson, Boylesve, Lefebvre, et a déclaré la ditte Prioulleau ne savoir escrire ne

imprimée en majeure partie par M. Gontard de Launay, dans ses *Recherches sur les familles des Maires d'Angers*, *t.* II, *p.* 105. Les enfans desdits deffunts y sont simplement qualifiés de *honorable homme*, et leurs père et mère ne le sont aucunement. On y parle bien d'un préciput attribué à l'aîné « pour les choses tombées en tierce foi » mais les lots sont égaux et le partage roturier... Cet acte se termine ainsi : Fait à Angers... Signé Gaultier et collationné. Mais cette mention, absolument différente de la précédente, a été écrite de la même main que le reste de l'acte, au XVIIIe siècle.

On se trouve donc en présence de deux actes datés du même jour l'un qualifiant les parties d'Ecuyers, l'autre d'honorable homme. On ne saurait trop insister sur ce que le premier a un caractère d'authenticité qui manque au second, et qu'enfin le 1er est seul cité dans les carrés d'Hozier, vol. 101, dans l'arrêt du Parlement de Paris du 10 décembre 1587, dans les maintenues de 1635, de 1671 en Bretagne, de Chauvelin en 1716, dans les preuves de Saint-Cyr en 1728, tandis qu'il n'est nulle part fait mention du second.

Digitized by Google

signer. Ainsi signé M. Grudé et D. Fauveau, scellée en double queue de cire verte pendant à un ruban de taffetas jaulne. Au bas, quittance des ventes de la Maurousière pour ce qui relève de la Chaperonnière le 15 juillet 1575.

Copie collationnée le mardy 17e jour de janvier 1577.

(Signé) : Vivier.

Id. — Le 31 mai 1574, François Boylesve, lieutenant de la prévosté d'Angers, fit aveu, au château de Beaupreau, pour sa terre de Chanzé.

Id. — Le 5 janvier 1575, transaction entre François du Vau et Me François Boylesve, sieur de la Brisarderie et de Chanzé ratifiant les traités passés des 6 mai 1556, 30 octobre 1557, 2 décembre 1558, 19 juillet 1563. En conséquence de tout quoi, celui-ci demeure propriétaire incommutable de la Biquerie. (Signé) : Éran.

Id. d'après les titres de l'église d'Angers, tome xix, fol. 188.— Le 13 juillet 1576, François Boylesve fut nommé commissaire, pour le subside, par les officiers de la Chambre de la Reine.

Id. — Le 20 mai 1581, N. h. François Boylesve... s'oblige, envers h. h. Pichon, de la somme de 361 l. à payer en un an prochain venant. Signature.

Archives de Maine-et-Loire, E. 4.327. — 1587, récusation motivée de Mathurin le Boindre, par François Boylesve... dans l'affaire qu'il soutient contre Mathurin Cochelin.

Chartrier de Boylesve, 1587. — Les gens du présidial d'Angers, conservateurs des privilèges de l'Université, mandent à la requeste de N. h. Me Jehan Collasseau, conseiller du Roi, esleu en l'élection de contraindre N. H. François Boylesve... à payer 4 escus, deux tiers, 14 s. taxés par Me Simon Saguier, conseiller.

Bibliothèque d'Angers, Mss 871, *Bruneau de Tartifume*, t. i, p. 423. — « On entre en la chapelle des sieurs Boylesves qui « sont une des plus illustres familles d'Anjou, de laquelle « sont sortis plusieurs grands personnages qui ont rendu une « infinité de bons services aux rois de France et à l'Anjou, « leur patrie... Entrant donc en ladite chapelle, on ren- « contre, à ses pieds, une grande tombe, longue de 7 pieds

Digitized by Google

« 4 poulces, large de 3 pieds 3 poulces, sur laquelle a esté « gravée la réprésentation d'un homme de judicature. »

« Les lettres qui sont autour de ladite tombe sont presque « effacées. Seulement on peut lire ces mots :

« Cy gist (François) Boylesve, sieur de la Brisarderie, de « la Gillière et de la Maurousière, vivant conseiller du Roy « (lieutenant de la prévosté, conservateur) de privilèges « royaulx de l'Université d'Angers, lequel décéda le 27 no- « vembre 1587.

« Aux quatre coings de ladite tombe sont ces armes. »

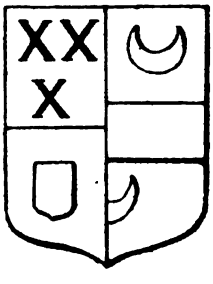

P. DE FARCY.

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Mgr Rumeau, notre nouvel évêque, a été sacré, dans la Cathédrale d'Agen, le jeudi 2 février, jour de la Purification de la Sainte Vierge.

La cérémonie a été des plus imposantes. Le prélat, assisté de NN. SS. Mathieu, archevêque de Toulouse, et Fallières, évêque de Saint-Brieuc, a reçu l'onction sainte des mains de Mgr Cœuret-Varin, évêque d'Agen. Deux abbés mitrés, le T. R. P. Jean-Marie, de la Trappe de Bellefontaine et le T. R. P. dom du Coëtlosquet, de Saint-Maur de Glanfeuil ; sept évêques : NN. SS. Balaïn, archevêque d'Auch ; Jauffret, évêque de Bayonne ; Fiard, évêque de Montauban ; Rougerie, évêque de Pamiers ; Énard, évêque de Cahors ; Frérot, évêque d'Angoulême ; Renouard, évêque de Limoges ; le cardinal-archevêque de Bordeaux assistaient à cette fête, dont le récit, animé par l'enthousiasme vibrant du Midi, formera l'une des plus belles pages des annales de l'Agenais.

Le clergé de l'Anjou était représenté au Sacre de Mgr Rumeau, par MM. Grellier et Baudriller, vicaires-généraux ; Bazin, curé de la Cathédrale ; Letourneau, supérieur du Grand-Séminaire ; Grimault, chanoine ; Thibault, secrétaire général de l'Évêché ; Mgr Pasquier, recteur, M. Delahaye, secrétaire général, et le R. P. Vétillart, directeur des Internats de l'Université catholique.

Du côté des laïques, on remarquait MM. Merlet et Bodinier, sénateurs ; de Grandmaison et F. Bougère, députés ; M. le comte L. de Terves, ancien député, président de la Société civile des Facultés catholiques de l'Ouest, etc.

Trois semaines plus tard, le lundi 27 février, escorté par les représentants des communautés religieuses, des collèges catholiques, des corporations ouvrières, entouré des chanoines

Digitized by Google

et de plus de cinq cents prêtres, le nouvel évêque faisait son entrée solennelle dans sa ville épiscopale et dans son église Cathédrale.

La réception fut digne de notre antique cité et du bon renom de ses habitants. La foule -- une véritable fourmilière humaine — s'entassait, comme elle pouvait, sur les trottoirs, aux fenêtres, aux balcons, dans les voitures, arrêtées par le flot et transformées en estrades. Les maisons étaient décorées de tapisseries, de tentures de gaze, de guirlandes de fleurs et de verdure, surtout de joyeux et sympathiques visages.

Les autorités civiles, les chefs de la justice et de l'armée attendaient, à Saint-Maurice, l'arrivée du prélat. La vieille cathédrale, rajeunie par d'innombrables décors et par les chauds rayons d'un soleil printanier, s'était remplie, comme aux plus beaux jours, pour accueillir le successeur des grands Évêques qui ont contribué, par leur science et par leurs vertus, à établir au loin la réputation de notre terre angevine.

Après la longue cérémonie de l'*Obédience*, Mgr Rumeau est monté en chaire, et, commentant ce texte des livres saints : *Ego sum Joseph frater vester*, il a indiqué, dans un très beau et très éloquent discours, les lignes principales du ministère qu'il vient exercer parmi nous. — Puissent tous ses vœux se réaliser et aussi les souhaits qui lui ont été adressés, en cette inoubliable journée ! Puisse son épiscopat être long comme celui de Mgr Montault, fécond comme celui de Mgr Angebault, glorieux comme celui de Mgr Freppel !

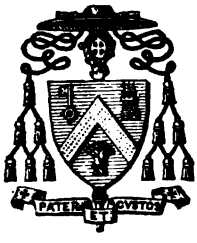

Les armes de Mgr Rumeau sont : *D'azur au chevron d'or, accompagné à dextre de la clef d'argent* d'Angers *et à senestre de la tour de même* d'Agen *et portant en pointe une gerbe d'or.*

Sa devise est : *Pater et custos.*

***

Il avait été question de faire coïncider la réunion des Sociétés des Beaux-Arts avec le 37e Congrès annuel des Sociétés savantes des départements qui, pour la première fois aura lieu non plus à la Sorbonne, mais en province, et, pour cette année 1899, à Toulouse, durant la semaine de Pâques.

Digitized by Google

Une sorte de plébiscite a été provoqué par le Ministre de l'Instruction publique et, d'après les réponses reçues (47 pour, 168 contre[1]), il vient d'être décidé, d'après l'avis du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, que la 23e réunion desdites Sociétés se tiendra, non à Toulouse, comme le Congrès des Sociétés savantes, mais à Paris, pendant la semaine de la Pentecôte.

***

La Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers vient de confier à M. Adrien Planchenault, archiviste-paléographe, le soin d'éditer le *Cartulaire de Saint-Laud*, retrouvé par M. le marquis de Villoutreys. Ce travail continuera la série des *documents historiques sur l'Anjou*, si dignement inaugurée par la publication du *Cartulaire de Saint-Aubin*.

***

Une élection pour la Chambre des députés a eu lieu, dans l'arrondissement de Baugé, le 12 février, après un premier tour de scrutin le 29 janvier, en remplacement de M. Coudreuse, décédé.

Trois candidats étaient en présence au premier tour de scrutin : M. E. Lemasson, maire de Fougeré, conseiller général, soutenu par les gauches ; M. Allaume, socialiste ; M. Scévole de Livonnière, conseiller général du canton de Beaufort, candidat des conservateurs.

Après un ballottage, M. Lemasson a été élu député de l'arrondissement de Baugé par 9.637 voix, contre 7.880 données à M. de Livonnière; en tout 17.610 votants sur 21.587 électeurs inscrits.

***

La Loire navigable :

Le Comité central de Nantes continue son énergique action. A son instigation, M. le Ministre des travaux publics vient de prendre deux importantes décisions.

Le plan de sondages du lit de la Loire, entre Nantes et le confluent de la Maine, étant achevé, M. le Ministre a décidé qu'un travail identique serait entrepris sur la section du fleuve comprise entre l'embouchure de la Maine et celle de la Vienne.

[1] La *Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*, a voté *pour*.

Digitized by Google

M. l'Ingénieur Robert a encore été chargé de la direction de cette étude, qui sera, comme celle à laquelle elle fait suite, exécutée moitié aux frais de l'État, moitié aux frais des Comités de la Loire navigable.

De plus, M. Robert a également reçu la mission officielle d'aller en Allemagne effectuer une enquête générale et technique sur les différents systèmes qui y ont été mis en œuvre, pour obtenir l'approfondissement des fleuves et rivières dans le but spécial de les approprier à la navigabilité permanente.

Tous ceux qui s'intéressent à la question de la Loire navigable se félicitent de voir M. l'Ingénieur Robert chargé de cette mission. Il doit la remplir au cours de l'été prochain.

Pendant que la question technique est ainsi en bonne voie, nous avons d'excellentes nouvelles du délégué que le Comité central de Nantes a envoyé de son côté en Allemagne, pour y recueillir, aux sources mêmes, les éléments du travail qu'il prépare pour faire la démonstration de l'utilité économique de son projet.

Son délégué, M. Laffitte, a su obtenir des autorités allemandes, Chambres de commerce, négociants, consuls auxquels il s'est adressé, un excellent accueil. Comme nous avons déjà pu l'apprécier, les documents qu'il s'est procurés, et qui seront publiés après son retour prochain, seront un des éléments importants de la démonstration en préparation.

En attendant les résultats de tous ces travaux préliminaires, la Loire joue, en ce moment même, à ses clients les plus fidèles, un de ces mauvais tours dont elle est coutumière. Dans la première quinzaine de février elle débordait. Les vingt jours de sécheresse que nous venons de traverser ont suffi pour faire réapparaître les grèves et rendre le fleuve à peu près inutilisable.

Des bateaux chargés en prévision du maintien du niveau (ce qui n'était pas trop présumer, en cette saison), qui auraient pu monter à pleine charge, il y a quinze jours, sont obligés, depuis une semaine, de mettre leurs cargaisons en wagons à Nantes. Comme conséquence, les destinataires, qui espéraient travailler à loisir, sont obligés de limiter leurs réceptions au nombre de wagons qu'ils peuvent charger quotidiennement à Nantes et décharger réglementairement dans les gares d'arrivée pendant leurs heures d'ouverture. Lamentable !

Digitized by Google

Mais cette situation ne se perpétuera pas. Il n'est pas téméraire d'entrevoir la Loire navigable en tout temps, de Nantes à Angers, d'ici à deux ou trois années.

7 mars 1899.

***

On vient de découvrir aux Léards, commune de Liré, dans la carrière de calcaire de Sainte-Marie, trois squelettes humains dont il est difficile de donner l'âge. Ces squelettes sont placés en V, la tête d'un des cadavres touchant les pieds de l'autre. C'est à 0m25 de profondeur seulement que ces découvertes ont été faites. Nous n'avons pas pu avoir de renseignements plus précis, mais il convient de noter qu'un certain nombre de ces squelettes ont été trouvés dans les environs en ces dernières années, plus de vingt, nous assure-t-on.

Faut-il ajouter que l'armée vendéenne a passé la Loire aux Léards? Il parait, au surplus, que ces inhumations sont bien plus anciennes; mais, comme il faut être très prudent en archéologie, nous ne pouvons formuler aucune conjecture, faute d'avoir étudié de près ces découvertes.

A Andard, en creusant un jeu de boules et à Doué-la-Fontaine, on a trouvé également un certain nombre d'anciennes sépultures, toutes sans intérêt archéologique.

***

Les verrières du sanctuaire de la chapelle du Champ-des-Martyrs (Avrillé) viennent d'être complétées par la pose d'un cinquième vitrail offert par la famille Dean de Luigné.

Dans la partie supérieure, cette verrière représente *sainte Catherine* et la scène de son martyre. Le médaillon inférieur montre l'*arrestation de Mme Dean de Luigné*, de ses trois filles et de l'abbé Ledoyen au château de la Bossivière, à Argenton, près Châteaugontier. On sait que l'abbé Ledoyen a été guillotiné à Angers en 1794, sur la place du Ralliement, et que Mme Dean de Luigné et l'une de ses filles ont été fusillées au Champ des Martyrs.

***

C'est à Brissarthe (Maine-et-Loire) qu'en 865 ou 866 tomba glorieusement Robert-le-Fort.

A plusieurs reprises, il avait été question d'élever un monument à ce vaillant, en 1828, puis en 1875. La *Semaine reli-*

Digitized by Google

gieuse d'Angers rend compte de la cérémonie d'inauguration de la statue du chef de la maison de France.

Le dimanche 4 décembre 1898, Brissarthe recevait le reste de cette phalange glorieuse qui, en 1870, combattait vaillamment pour la défense du drapeau.

Dans cette belle journée, Brissarthe a voulu associer le souvenir de deux grands héroïsmes : celui de Robert-le-Fort, luttant vaillamment contre l'invasion barbare des Normands résolus à ruiner d'un même coup et la Religion et la Patrie, et celui des mobiles du canton de Châteauneuf qui, avec une vaillance couronnée parfois de succès, comme à Patay, comme à Monnaie, etc., faisaient reculer l'ennemi et montraient ce que peuvent des cœurs français, quand des chefs comme MM. de la Vingtrie, Ernest Retailliau, André Joûbert, Thuau..., sont là pour leur communiquer une généreuse ardeur et enflammer leur courage.

Le 4 décembre au matin, M. le curé de Brissarthe, revêtu du surplis, sur le seuil de l'église, recevait un cortège sympathique composé de M. le maire de Brissarthe et de son Conseil municipal; de M. Laurent Bougère, député de l'arrondissement, si dévoué aux intérêts de tous, de MM. les membres du Conseil de fabrique, et enfin de MM. les mobiles du canton sous la conduite de leur chef aimé, M. le comte Retailliau.

Si nous parcourons du regard les murs de cette vieille église, transformée pour la circonstance, nous apercevons, se dressant menaçant comme au jour du combat, la statue de Robert-le-Fort, avec cette inscription sur le socle : *Robert-le-Fort, tué à Brissarthe l'an 866.*

Sur les piliers apparaissent douze cartouches rappelant les batailles où les mobiles de Maine-et-Loire donnèrent, suivant les circonstances, la mesure de leur courage. L'autel est environné de lumières et de fleurs, et c'est au milieu d'une foule compacte, accourue de toutes les communes environnantes et comme électrisée par la vue des étendards et les chants guerriers que fait retentir la musique dirigée par son chef dévoué, M. le Vicaire de Châteauneuf, que commence le saint sacrifice de la messe. On se serait cru à la veille d'une bataille. Chacun prie et écoute dans le plus grand silence les voix si belles et si fraîches de ces jeunes gens et de ces hommes du patronage de Châteauneuf, que M. le Curé ne put s'empêcher de remercier avec enthousiasme.

Après la messe, M. l'abbé Baudriller, vicaire capitulaire, qui avait accepté, suivant le désir de M. le Curé, de donner par sa présence un plus grand éclat à cette fête, voulut bien monter en chaire et montrer, dans un discours aussi solide que brillant, les graves enseignements de l'histoire, au sujet de Robert-le-Fort, premier comte de Paris et fondateur de la maison de France. Il présenta son héros, chrétien avant d'être soldat, qui, à la tête d'une poignée de braves,

Digitized by Google

sur l'ordre de l'empereur Charles-le-Chauve, arrêta un moment l'invasion redoutable. Jusque-là victorieux, il s'apprêtait, après un repos nécessité par la violence des combats précédents, à porter un dernier coup aux Normands réfugiés dans l'église de Brissarthe comme dans une forteresse, lorsqu'un javelot, lancé perfidement par une fenêtre de l'église, atteignit en pleine poitrine ce grand et illustre guerrier, heureux de donner son sang pour son Dieu et pour sa patrie.

Après ce discours, on se rappela ceux qui étaient morts glorieusement au champ d'honneur. Sur les marches de l'autel, on étendit le drap mortuaire et, pour eux, l'église chanta ces versets si plaintifs et si consolants du *De Profondis*.

Ce devoir rempli, la musique militaire se fit de nouveau entendre et quitta l'église suivie de la population qui semblait s'attacher à ses pas et à ses accords harmonieux.

Comme de juste, cette cérémonie se termina par un grand banquet offert par M. le comte Retailliau aux membres des deux Conseils de la paroisse, aux mobiles et aux musiciens de Châteauneuf.

A la suite de cette fête, une large distribution de vêtements a été faite aux pauvres de la paroisse au nom de Mme la duchesse d'Orléans.

***

Sait-on que les cloches de Notre-Dame de Paris sont angevines?

Dans un article du *Temps* consacré aux « souvenirs de Notre-Dame », M. Adolphe Brison s'exprime en ces termes : « J'ai grimpé les degrés qui mènent aux quatre cloches de la « tour nord. Elles furent fondues à Angers par Guillaume « Besson. La première se nomme Angélique-Françoise ; la « seconde, Antoinette-Charlotte ; la troisième Hyacinthe-« Jeanne ; la quatrième, Denise-David. »

***

Une première souscription, faite à Paris, pour le monument à élever à M. J.-E. Lenepveu monte à 1.220 fr. ; la première liste de souscription d'Angers, à 2.589 fr.

Dans une de ses dernières séances, la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sur la proposition de M. le Dr Maisonneuve, son dévoué secrétaire, a décidé de faire poser une plaque commémorative sur la maison où est né le Maître. On ne peut que louer la Société de cette décision.

***

Digitized by Google

Nos compatriotes :

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Les élections pour le renouvellement du Conseil de la Société des Agriculteurs de France viennent d'avoir lieu.

« Parmi les élus, nous remarquons le nom de M. le comte de Blois. Nous félicitons de ce choix l'importante Société. Le sénateur de Maine-et-Loire est un agronome éminent. Il maintient en Anjou toutes les grandes traditions du comte de Falloux, dont il est l'héritier et le digne continuateur. »

***

L'Académie des beaux-arts a décerné le prix Rossini, dont le sujet était la *Vision du Dante*, à la partition numéro 5, dont l'auteur est M. Max d'Olonne, ancien grand-prix de Rome, actuellement pensionnaire de la villa Médicis.

***

Notre collaborateur et ami, M. Joseph Denais, a été, par arrêté ministériel du 11 février, nommé membre de la Commission de la Presse à l'Exposition universelle de 1900, commission qui vient d'être constituée en dehors de toutes opinions politiques, ainsi que l'indiquent les noms de ses membres : MM. Paul de Cassagnac, Ranc, Alfred Mézières, Pierre Baudin, Jean Dupuy, Ernest Merson, Jules Claretie, Paul Strauss, Edmond Robert, Léon de la Brière, comte de Godlewski, comte de Valèche, — rédacteurs de l'*Autorité*, *Paris*, le *Temps*, la *Petite République*, le *Petit Parisien*, le *Soleil*, la *Gazette de France*, le *Journal des Débats*, etc.

M. Joseph Denais vient aussi d'être délégué, par l'Association des Journalistes Parisiens au prochain Congrès International de la Presse qui s'ouvrira à Rome le 5 avril.

***

Nous apprenons avec plaisir que M. de la Devansaye, président de la Société d'horticulture d'Angers et du département de Maine-et-Loire, vient d'être compris, par la Société royale d'horticulture de Londres, dans le nombre des onze botanistes français invités à la conférence internationale qui sera appelée à discuter, exclusivement, au mois de juillet prochain, sur la fécondation artificielle des plantes.

Digitized by Google

M. de la Devansaye prendra la parole à cette réunion et lira en anglais un mémoire sur la fécondation des aroïdées, principalement du genre Anthurium.

M. de la Devansaye a été également nommé membre du Comité d'organisation de la section française à l'Exposition internationale d'horticulture de Saint-Pétersbourg et membre du jury de ladite exposition.

***

La Société de Géographie a accordé, pour l'année 1899, une médaille d'or (prix A. Logerot) à notre compatriote M. le marquis de Bonchamps, pour son exploration dans l'Éthiopie.

***

M. René Bazin vient de poser sa candidature à l'Académie française, en même temps que MM. Deschanel et Henry Fouquier, pour la succession de M. Édouard Hervé, mort récemment.

***

Les journaux allemands annoncent la représentation prochaine, sur le théâtre de l'Opéra de Berlin, d'un opéra-comique français en 4 actes, *Mudarra*, musique de Leborne, paroles de notre compatriote M. Lionel Bonnemère et de M. Louis Tiercelin.

***

Le *Journal officiel* a publié les arrêtés ministériels nommant :

Officiers de l'instruction publique :

M. le docteur Boell, inspecteur des écoles à Baugé ;

M. le docteur Peton, maire de Saumur.

Officiers d'Académie :

Séraphin Denécheau, statuaire angevin, l'auteur du *Volney*, récemment inauguré dans la Mayenne.

M. Cardi (Paul), président de la section d'Angers de la Dotation de la Jeunesse de France, conseiller municipal et administrateur du *Petit Courrier* ;

M. Roche, directeur des tramways d'Angers ;

M. Boyer, chef de la musique municipale ;

Digitized by Google

M. Porcher, de Fontevrault, sculpteur, auteur du monument élevé, à Montreuil-Bellay, en l'honneur de Toussenel, Moreau, Dovalle et Duret ;

M. Demartial, ancien procureur général à la Cour d'appel d'Angers ;

M. Fouillaron, vice-président de la Caisse des écoles à Cholet ;

Mlle Lavenue, directrice d'école privée à Angers ;

M. Lemasson, délégué cantonal à Fougeré ;

M. Pichard, juge au tribunal de première instance d'Angers ;

M. Schmitt, capitaine adjudant-major au 77e régiment d'infanterie, à Cholet ;

M. le docteur Vidal, délégué cantonal à Gennes.

***

Au nombre des plus récentes lectures faites à la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers), citons, comme susceptibles d'intéresser particulièrement nos lecteurs :

Recherches sur les sépultures faites dans l'église de Sœurdres au XVIIe et au XVIIIe siècles, par Henri du Mas ;

Des relations de confraternité scientifique, par M. l'abbé Hy ;

Négociations au château de Brissac (août 1620) entre *Richelieu et de Luynes, au sujet d'un mariage destiné à rapprocher leurs deux familles*, par M. Eusèbe Pavie.

***

Notre distingué collaborateur, M. Eusèbe Pavie, vient d'achever l'ouvrage que la *Revue de l'Anjou* publie sous ce titre : *La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis* (1619-1620). Mais cette réalisation d'un but, si persévéramment poursuivi durant une grande partie de sa carrière littéraire, ne lui semble pas un titre acquis à l'oisiveté. Il a déjà entamé la rédaction d'un nouveau travail : la biographie du baron Hercule de Charnacé, le célèbre diplomate angevin qui fut, au XVIIe siècle, le principal négociateur des traités d'alliance avec la Suède et la Hollande, et l'*auxiliaire* de Richelieu dans la préparation de la période française de la guerre de Trente ans.

M. E. Pavie n'a pas abordé un si grave sujet sans une sérieuse préparation. Il a notamment dépouillé aux Archives

Digitized by Google

du Ministère des affaires étrangères toute la correspondance diplomatique de notre illustre compatriote, afin d'être en mesure d'élever à la mémoire du baron de Charnacé un monument qui soit proportionné à sa gloire et aux services qu'il a rendus. Nous faisons des vœux pour que le travail de M. E. Pavie ne tarde pas à paraître.

***

Parmi les dernières conférences de la Faculté catholique, nous devons signaler celles de Mgr Pasquier, de M. Jules Delahaye et du R. P. de Salinis :

L'éminent recteur a dit avec son talent et avec son cœur, son opinion sur la chevaleresque figure du *Comte Théodore de Quatrebarbes*, le châtelain de Chanzeaux, dont il a publié l'histoire au temps de la Révolution, sous le titre : *Une paroisse vendéenne sous la Terreur* :

Soldat comme ses ancêtres qui durant les Croisades luttèrent vaillamment contre les mécréants, officier d'avenir (dit le *Journal de Maine-et-Loire*, en analysant la conférence de Mgr Pasquier), le comte de Quatrebarbes prit part à la guerre d'Espagne et à la glorieuse expédition qui donna l'Algérie à la France. La Révolution de Juillet 1830 brisa son épée, mais il n'hésita pas à s'armer de nouveau quand Pie IX et Lamoricière lui demandèrent de défendre la ville d'Ancône. Ce croisé du dix-neuvième siècle maniait la plume et la parole aussi bien que l'épée. Il écrivit des ouvrages remarquables et, à la tribune de la Chambre des députés, il prononça de beaux discours. Mais, plus encore que son talent littéraire et oratoire, ses contemporains admirèrent ses vertus morales, sa piété tendre et forte, sa charité inépuisable, son dévouement à la Sainte Eglise et sa fidélité à la cause du roi. Ferme dans sa foi monarchique comme dans sa foi religieuse, il a été enseveli dans les plis de ce drapeau blanc qu'il a défendu avec autant de constance que de courage. A une époque où les apostasies politiques n'étaient pas rares, quand la voix de l'intérêt parlait souvent plus haut que la voix de l'honneur, il fut pour ses adversaires comme pour ses amis le type du chevalier sans peur et sans reproche. Quand il parut devant Dieu, il put dire à son Juge : « Seigneur, j'ai tenu tous mes serments... »

Sur les origines des Quatrebarbes, on peut lire une note intéressante de Dom Chamard dans la *Semaine Religieuse* de 1868, p. 39.

M. Jules Delahaye, né à Angers, ancien élève de Combrée et de Mongazon, ancien député d'Indre-et-Loire, a fait, le

Digitized by Google

27 janvier, une conférence sur : *Les grands militants, Windthorst, O'Connell*, etc., etc.

L'orateur s'est fait beaucoup applaudir en parlant de la force morale qui a permis à O'Connell et à Windthorst de triompher après une lutte énergique et de faire prévaloir, malgré la puissance de leurs adversaires, la cause de l'Irlande et celle des catholiques allemands.

Il a terminé en parlant de Mgr Freppel, qu'aucun obstacle ne pouvait effrayer, toujours debout sur la brèche, sans s'inquiéter de savoir s'il était seul ou s'il était suivi.

Très intéressante aussi la conférence du P. de Salinis sur le Dahomey.

Après avoir mis en relief le rôle civilisateur de la France, le conférencier a retracé l'historique des négociations qui ont préparé le traité avec le roi Behanzin puis les difficultés de toutes sortes survenues et il a rendu hommage au P. Dorgère, à l'amiral de Cuverville, à M. de Montesquiou-Fezensac, et à notre intelligent et distingué compatriote, le lieutenant Gouin d'Ambrières, qui ont su, grâce à leur habileté diplomatique et leur infatigable dévouement, mener à bonne fin cette délicate et importante entreprise.

***

Aux Amis des Arts :

Le 16 janvier, les membres du bureau de la Société des Amis des Arts se sont rendus en corps chez M. Valentin Huault-Dupuy pour lui offrir, au nom de la Société, en témoignage des services rendus pendant ses deux années de présidence, une plaquette, œuvre de notre compatriote Saulo. M. Gilles Deperrière, le nouveau président, fidèle interprète des sentiments de tous ceux qui avaient tenu à se joindre à lui, s'est exprimé en fort bons termes. Nous extrayons de sa petite allocution les passages suivants :

Vous succédiez à deux hommes venant de laisser parmi nous des souvenirs qui ne s'effacent pas, même encore aujourd'hui, mais qui alors, plus près, rendaient votre poste plus périlleux à occuper.

Cormeray avait été un fondateur vaillant, habile et heureux, son nom vivra parmi nous aussi longtemps que notre association elle-même ;

Bodinier, un premier continuateur charmant, apportant dans son action les formes aimables qui caractérisent la généralité des Angevins, mais qui chez lui ont quelque chose de plus parfait que chez

Digitized by Google

tout autre, par ce tact lettré, si estimé dans tout ce qu'il dit ou écrit, par cette aménité toute particulière, bien personnelle, connue de tous, qualités qui lui font une place de choix parmi nous.

Vous avez su, mon cher ami, tenir votre rang après ces deux devanciers, être leur successeur diligent. Vous avez été un administrateur impeccable, et, jaloux de conserver à la maison sa bonne renommée, vous l'avez énergiquement défendue contre tout écart de goût, allant même jusqu'à éviter l'ombre d'un détail qui pût alarmer la plus sévère des familles.

En somme, chacun pense que vous vous êtes retiré trop tôt, et vous emportez tous nos regrets.

Aujourd'hui, il nous reste un souhait à former, celui de voir l'œuvre d'art que nous vous apportons, vous faire le même plaisir à recevoir que celui que nous avons à vous l'offrir.

Saulo y a mis tout son talent.

Vous êtes angevin, artiste peintre et graveur.

Dans sa plaquette composée pour vous, notre jeune maître sculpteur, pensant aux arts que vous aimez et cultivez, a représenté la peinture devant un paysage sobre, où d'un trait léger il a mis la cathédrale.

Il a modelé notre déesse travaillant, le pinceau à la main, ayant devant elle un robuste bambin, à l'allure fière et décidée, semblant heureux d'apporter son concours à l'action, en supportant, chevalet vivant mais docile, le cartouche sur lequel va paraître bientôt l'image de la nature.

M. Huault-Dupuy a répondu avec un tact parfait et un rare bonheur d'expression, renvoyant les éloges qu'on lui adressait à ses collaborateurs dévoués et à ses amis.

Le 21 janvier la Société des Amis des Arts a inauguré son Salon annuel dans son nouveau local, au milieu d'une assistance tout à fait choisie, dans laquelle nous devons citer : MM. Roger-Ballu, inspecteur des Beaux-Arts, délégué de M. le ministre des Beaux-Arts ; MM. G. Bodinier, sénateur ; F. Bougère et Joxé, députés ; Delpech, préfet de Maine-et-Loire ; le général de division Hartschmidt ; Huault-Dupuy, ancien président de la Société, etc.

Les invités étaient reçus par le président actuel, M. Gilles Deperrière, assisté des membres de la Commission : MM. A. Bruas, A. Planchenault, Max Richard, Cointreau, de Romain, Auguste Michel, Georges de Chemellier, Mercier fils.

Le Président a, dans son allocution, rappelé qu'au moment même où elle allait se demander si elle disparaîtrait, la

Digitized by Google

Société a rencontré de telles sympathies qu'elle s'est vue plus affermie que jamais.

Il s'agissait pour elle, n'ayant plus de gîte, de savoir si elle ne serait plus, ou si elle trouverait un asile pour y porter ses pénates.

Avec une persévérance que rien ne pouvait lasser, avec la volonté de ne pas périr, afin de continuer la marche de ses heureuses destinées, elle a étudié patiemment et méthodiquement, par le travail de ses commissions, d'innombrables projets, et c'est au cours de ce labeur qu'elle a vu combien étaient nombreux les dévouements qui lui sont acquis. Le souvenir de la multiplicité des solutions présentées, qui s'accumulaient journellement, et l'étude réfléchie de chacune d'elles, sont là pour en témoigner.

Le but de la Société ?

Mettre en lumière les efforts de nos artistes angevins, ouvrir la porte à toutes les expressions des arts de la forme, des séductions de la couleur, faire la place la plus large à ce que l'on est convenu d'appeler les arts décoratifs et industriels, et ne pas cesser d'appeler tous les artistes de France, ceux de Paris en particulier, à nous prêter et donner leur concours, leurs exemples, leurs leçons, pour faire participer l'Anjou au mouvement général artistique du moment, et l'y lier le plus étroitement possible.

Dans cet ordre d'idées, imbus d'éclectisme et du charme de la liberté, nous avons non seulement accueilli mais sollicité les œuvres de plusieurs artistes voués au culte d'un faire qu'ils désignent eux-mêmes sous le nom d'Art moderne. Vous trouverez plusieurs d'entre elles répandues ou groupées sur divers points de nos galeries.

Pour l'agencement matériel de notre logis (comme on dit en Anjou), nous avons pensé que, si des salles d'exposition d'objets d'art doivent être un lieu de recueillement où se pratique une sorte de culte, cela n'imposait pas la tristesse, et nous avons été heureux de trouver des dispositions faites qui nous permettaient de prendre la lumière du dehors tout en conservant le spectacle de la vie extérieure à notre temple, que nous voulons le plus aimable et le plus attrayant possible.

M. G. Deperrière n'a pas manqué l'occasion toute favorable de parler de M. Lenepveu :

Notre association rendra hommage à la mémoire du grand fils de l'Anjou qu'était Jules-Eugène Lenepveu.

Dans tout Angers, les âmes sont prises, les volontés sont arrêtées pour lui élever un monument. A Paris, il y a un puissant écho, parti des voûtes de l'Institut, et qui se répand non seulement dans le monde artistique affligé de la perte de l'une de ses illustrations, mais dans la pléïade de ceux des gens du monde qui savent embellir les heures de leur existence de l'amour des Arts, et desquels notre vénéré compatriote était connu.

Digitized by Google

Ici, sous peu, nous grouperons quelques œuvres du Maître, au milieu de cette Exposition [1]....

La Société demandera au gouvernement l'autorisation d'émettre une loterie pour doter Angers d'un Palais des Arts.

Le maire, le préfet, MM. Max Richard et Roger Ballu ont ensuite pris la parole, et la soirée s'est terminée par un lunch où l'on a bu à la prospérité de cette excellente œuvre.

Plusieurs matinées musicales ont été données chez les Amis des Arts.

On y a fort applaudi deux excellents violonistes de l'orchestre du théâtre, MM. Lagarde et Ernaldy, le ténor, M. Tillet, enfin Mlle Bressler, la charmante et habile harpiste, qui a été littéralement acclamée.

M. le comte de Romain, avec sa bienveillance habituelle, tenait le piano d'accompagnement.

On y a revu aussi avec grand plaisir Mme Veillon-Dalifard, après deux ans d'absence. M. Miron d'Aussy a fort diverti les spectateurs avec sa spirituelle parodie d'Homère, *Guerre de Troie*, jouée par ses ombres et récitée par l'auteur, avec accompagnement de chœurs d'amateurs que dirigeait M. de Romain.

La séance de clôture du Salon a eu lieu le dimanche 12 mars, ainsi que le tirage des tombolas.

***

Le dimanche 5 mars, M. Gustave Larroumet a fait, dans la salle des *Amis des Arts*, une remarquable conférence sur J.-E. Lenepveu et son œuvre. Aujourd'hui, contentons-nous de signaler l'hommage rendu à notre grand peintre par un critique aussi compétent.

Nous avions retardé la publication du numéro de janvier-février dans l'espoir d'y pouvoir publier le texte de la conférence de M. Larroumet. Par suite de circonstances indépendantes de notre volonté, cela nous a été impossible et nous ne croyons pas devoir faire attendre plus longtemps nos abonnés. La savante causerie de M. Larroumet sera imprimée

[1] Cette exposition d'œuvres et d'études du maître angevin a eu lieu du 27 février au 5 mars.

Digitized by Google

dans la prochaine livraison de la *Revue de l'Anjou*, que nous nous efforcerons de faire paraître dans le plus bref délai possible.

***

Nos grands concerts :

Le sixième concert était conduit par M. Georges Marty, premier grand prix de Rome, professeur au Conservatoire, chef de chant et des concerts à l'Opéra.

« M. Marty, dit avec raison le *Patriote de l'Ouest*, dirige avec un art incomparable ; le geste est sobre, la baguette à la fois souple, nette et précise dans ses indications. L'exécutant se sent soutenu, encouragé mais dompté aussi, car le maëstro ne fait aucune concession. Inutile d'essayer de presser ou de ralentir contre son gré. M. Marty sait ce qu'il veut, conserve son sang-froid ; l'orchestre, entre ses mains, est un instrument docile dont il *joue* comme d'autres du piano ou du violon. »

Avec un pareil chef, l'orchestre devait produire des merveilles, et une parfaite exécution de la magnifique *Symphonie en mi bémol* de Saint-Saëns a reçu du public de nos concerts un accueil enthousiaste. Même succès pour l'ouverture de *Léonore* de Beethoven et le gracieux *Scherzo* du *Songe d'une nuit d'été* de Mendelshon, dont M. Marty a su bien faire ressortir toutes les fines broderies et que l'orchestre, malgré les difficultés de ce morceau, a enlevé avec entrain.

Nuit d'Été de M. Marty et la *Petite suite romantique*, dénotent une grande habileté de facture et la solide érudition de l'auteur. Cependant, ces deux œuvres nous ont paru monotones et n'ont pas intéressé beaucoup l'auditoire.

Madame Marty a chanté avec beaucoup d'art et un véritable sentiment dramatique un air d'*Hérodiade* de Massenet, accueilli par des bravos unanimes. Puis, de sa voix chaude et expressive, elle nous a dit en musicienne accomplie les petites pièces de son mari intitulées *Sonnet à Ophélie*, *C'est le vent qui m'a fait pleurer*, *Berceuse*. C'est vraiment une bonne fortune pour un compositeur de pouvoir faire interpréter ses œuvres par une artiste à l'intelligence musicale aussi développée.

Le Concert était terminé par la *Marche nuptiale* de Mendelshon, dont l'exécution, inférieure à celle des autres morceaux du programme, semblait, par sa lourdeur, dénoter la fatigue de l'orchestre.

Digitized by Google

7me Concert. — L'orchestre enlève tout d'abord d'une façon remarquable la toujours si belle *Ouverture d'Obéron*, puis nous donne une audition très soignée et qui lui fait le plus grand honneur, ainsi qu'à son chef, M. Brahy, de la *Symphonie en ré mineur* de C. Franck.

« La symphonie de C. Franck, dit la notice analytique « d'*Angers-Artiste*, la plus belle œuvre instrumentale due au « pur génie initiateur de la jeune école française, s'impose à « l'admiration par la pureté et la noblesse de son inspiration, « sa richesse mélodique parée d'un revêtement harmonique « merveilleux, la profondeur de sa pensée et l'idéale beauté « du sentiment dont elle est emplie. Sa forme se distingue de « celle de la symphonie classique proprement dite par l'em- « ploi d'un système thématique spécial, assez semblable au « leitmotiv de Wagner, ce qui contribue à donner à toute « l'œuvre un caractère de continuité absolu. L'un des motifs, « notamment, est employé dans chacune des parties, soit dans « sa forme primitive, soit modifié ou rattaché, ce qui rattache « chacun des morceaux par une pensée conductrice présentée « ainsi sous ses aspects les plus multiples. »

Nous avons cru devoir donner à nos lecteurs l'appréciation d'un critique de premier ordre, trop bon juge en la matière pour que nous nous permettions de discuter son opinion. Nous avouerons toutefois que le public n'a pas compris toutes ces beautés et a semblé trouver bien longue la symphonie de C. Franck.

Mlle Rose Stelle (qui n'est pas encore une étoile) a chanté l'air de *Sigurd* « Splendeur du jour » et celui du *Freyschutz*. Cette chanteuse possède une voix étendue, qui lui promet, pour l'avenir, nous le lui souhaitons, de brillants succès.

L'*Adagio du Concerto pour deux violons* de Bach, a été remarquablement interprété par MM. Lemaître et Lagarde, qui ont été chaleureusement applaudis et ont joué cet *Adagio* avec une grande virtuosité et beaucoup de style. Nous ne ferons pas l'éloge de notre premier violon solo, dont le talent est toujours si apprécié des angevins ; mais nous croyons devoir adresser à M. Lagarde, que nous entendions pour la première fois, nos bien sincères félicitations.

Nous osons espérer que la Société des Concerts voudra bien quelque jour donner à ce jeune artiste l'occasion de se produire seul et lui confier l'exécution d'une œuvre de

Digitized by Google

quelque importance qui nous permit d'admirer plus à l'aise sa belle qualité de son et son jeu en même temps si sobre et si expressif.

La *Suite de ballet* (danse orientale et vision) de M. Bleichmann, un compositeur russe, quoique non dépourvue d'intérêt, a paru monotone et n'a pas produit grande impression sur les auditeurs, surtout dans sa première partie.

Le concert était terminé par *Espana* de Chabrier, enlevé par l'orchestre avec chaleur et entrain.

Dimanche 5 février, Concert extraordinaire consacré en grande partie aux œuvres de M. Xavier Leroux, avec le concours de Mme Héglon, la grande cantatrice de l'Opéra.

Après la belle ouverture d'*Euryante*, de Weber, l'orchestre, toujours sous l'habile direction de M. Brahy, joue une *symphonie en si mineur* du compositeur russe Borodine. Cette symphonie se compose : 1° d'un *allegro* original, pour la variété des rythmes, puissamment orchestré, et d'une grande richesse harmonique ; 2° d'un *andante*, à la phrase mélancolique, pleine de charme, très bien rendu par les flûtes, hautbois, clarinettes et bassons.

Avec quel brio, quelle maëstria, quelle justesse irréprochable M. Lemaître, le distingué violon-solo de l'Association, exécute l'*Introduction et le rondo capriccioso!* Le succès remporté par M. Lemaître est considérable, et des applaudissements frénétiques saluent, à différentes reprises, l'impeccable violoniste, qui semble se jouer des difficultés de toutes sortes accumulées dans cette belle page de Saint-Saëns.

M. Leroux dirige ensuite une de ses compositions *le Nil*, délicieuse mélodie qui valut à l'auteur et à ses interprètes, Mme Héglon et M. Lemaître, une véritable ovation.

L'exécution du *Prélude de Lohengrin*, par l'orchestre, sous la direction de M. Brahy, a été absolument parfaite.

Le Concert était terminé par une scène lyrique de M. Leroux, *Vénus et Adonis* : La partition de l'éminent compositeur est vraiment remarquable. Mme Héglon y a été superbe et, de sa belle voix chaude et bien timbrée, surtout dans les notes graves, a su rendre, avec un accent dramatique, la tendresse, la passion et la douleur de Vénus. Mme Ernaldy a chanté agréablement les répliques d'Adonis, et l'orchestre a accompli des prodiges. Les chœurs, composés

Digitized by Google

des choristes du théâtre et d'amateurs, se sont bien tenus, avec cependant quelques défaillances, bien explicables si on considère le petit nombre de répétitions consacrées à un ouvrage aussi important. Ajoutons que M. Leroux a dirigé son œuvre avec beaucoup d'énergie et une grande compétence.

Le programme du 8e concert ne comportait le nom d'aucune célébrité musicale étrangère à notre ville. Il n'en a cependant été ni moins intéressant, ni moins goûté, et le public a applaudi à pleines mains les artistes qui lui ont été présentés.

Tout d'abord une *symphonie inachevée*, de Schubert, nous séduit par le charme, l'harmonie qui s'en dégage depuis le commencement jusqu'à la fin, tant dans l'*allegro* que dans l'*andante*.

Puis Mlle Charlotte La Perrière, avec une grâce et une correction parfaites, exécute le *concerto en ut mineur* de Mozart. Sous les doigts agiles de notre jeune compatriote, l'œuvre du maître semble plus fraîche que jamais, et c'est aux applaudissements unanimes de la salle que la charmante pianiste se voit couvrir de fleurs.

« C'est l'œuvre d'une âme géniale que la mort emporta à l'heure où d'autres s'éveillent à peine pour la vie artistique », cet *adagio pour instruments à cordes*, de Lekeu, à la phrase mélodique et sentimentale, tout vibrant de jeunesse et de conviction. Pourquoi la mort impitoyable a-t-elle fauché trop tôt ce digne fils de l'Anjou, dont l'avenir se révélait sous de si heureux auspices ? « Toute l'œuvre est empoignante de sentiment : c'est une œuvre qu'on peut rapprocher à cet égard des plus belles de Beethoven », et dont notre orchestre a su rendre, par une exécution irréprochable, toute la grâce et la délicatesse.

Une triple salve d'applaudissements accueille Mme Homer, la contralto si sympathique de notre théâtre qui, de sa voix expressive et bien timbrée, chante l'air du cinquième acte du *Prophète*. Avec quelle émotion pénétrante, la distinguée artiste, que Bruxelles nous ravit, nous dit : « Mon pauvre enfant, mon bien-aimé, sois pardonné » ! La musique de Meyerbeer n'a pas vieilli, et peu d'œuvres modernes sont empreintes d'un charme aussi pénétrant, surtout lorsqu'elles trouvent des interprètes tels que Mme Homer.

Digitized by Google

L'orchestre attaque ensuite, et enlève avec brio, l'*ouverture du Carnaval romain*, du grand Berlioz.

M. Lagarde est un violoniste parfait. Le *concerto*, de Max Bruch, et le *Passacaglia*, d'Haendel, arrangé par son maître, le professeur Thomson, sont, pour lui, l'occasion d'un véritable triomphe. Pour M. Lagarde, il n'existe aucune difficulté, et pourtant, Dieu sait si elles sont nombreuses dans ces deux morceaux, surtout dans le dernier. Mais tout cela, pour lui, n'est qu'un jeu d'enfant, et à le voir là immobile, sans une seule contraction du corps, tous ces tours de forces, ces arpèges, ces doubles cordes, ces accords d'octave, ces staccatos vous semblent simples, trop simples; on désirerait presque le voir triompher avec plus de peine des écueils nombreux semés sur sa route.

Huldingungsmarsch (marche d'hommage) terminait le concert. Très bruyante, cette pièce, de Wagner, nous paraît inférieure à beaucoup de ses compositions, inférieure aussi à *Schiller-marsch* et à la *marche aux flambeaux*, de Meyerbeer. Les violons, trop peu nombreux, malgré des efforts désespérés, étaient écrasés sous la puissance des cuivres.

Le programme du neuvième concert était très varié et très intéressant. Il a d'un bout à l'autre été dirigé par M. Vincent d'Indy, qui avait bien voulu honorer la Société artistique d'Angers de sa savante collaboration. Avec lui était venu M. Engel, qui fut un des chanteurs les plus accomplis, un des plus beaux ténors de notre époque. C'est en musicien que ce dernier a dit la *Procession* de C. Franck, le *Clair de Lune* de Fauré, un *Madrigal dans le style ancien* de d'Indy et une mélodie de Ch. Desbordes, *Dansons la Gigue*. Malgré la faiblesse d'un organe fatigué, M. Engel a obtenu un succès mérité.

L'orchestre, sous la baguette d'un maître comme M. Vincent d'Indy, devait accomplir et a accompli des prodiges. L'exécution de *Namouna*, suite d'orchestre de Lalo, composée d'un *prélude* (andante) et de *Parades de foire* et *fêtes foraines* et celle de la *Musique en concert pour les soupers du roi* de M. R. de Lalande ont prouvé toutes les ressources dont il est capable.

Le *Camp de Wallenstein* et le *Prélude du 1er acte de Fervaal*, le premier surtout, a été pour M. d'Indy l'occasion d'un véritable triomphe.

Digitized by Google

Mais le bouquet du concert ce fut sans contredit l'éxécution de la *Symphonie pastorale*, dont le public, malgré sa longueur, a écouté avec un respectueux silence et une attention soutenue les admirables développements. On ne peut rêver rien de plus mélodieux, de plus suave que ce poème si frais sorti de l'inspiration de Beethoven, qui restera longtemps le roi des musiciens.

Aujourd'hui dimanche, 12 mars, était donné le dixième concert, le dernier de l'abonnement.

C'était ce qu'on est convenu d'appeler un concert ordinaire. Pas de nom de sommité artistique en tête de l'affiche : notre orchestre était livré à ses propres ressources. Eh bien! à notre avis, cette matinée a peut-être été la meilleure et la plus intéressante de la saison.

Le programme était varié, composé d'œuvres de valeur : L'*Ouverture du Carnaval romain*, de Berlioz; la *Symphonie en ré mineur*, de Schumann; l'*Ouverture de Faust*, de Wagner; la *Danse macabre*, de Saint-Saëns; un *Air de ballet d'Orphée*, de Gluck; un *Aria*, de Bach; *les Erynnies*, de Massenet.

Notre orchestre s'est surpassé; tout a été absolument parfait. Les solistes : MM. Lemaître, Reuland, Englebert, Schreurs, etc., ont joué dans la perfection. Quant à M. Brahy, il a plus que jamais affirmé son autorité, sa science musicale. Nous l'avons dit et nous ne saurions trop le répéter, notre chef d'orchestre a le sentiment artistique développé au plus haut degré; c'est un convaincu doublé d'un savant, et le talent avec lequel il dirige, de mémoire et sans partition, les œuvres les plus difficiles et les plus diverses, la façon personnelle avec laquelle il interprète les auteurs anciens et modernes le feront bientôt classer en bonne place à côté des Pasdeloup, des Lamoureux, des Colonne et des Gehin.

Notre théâtre, sous la direction de M. Breton, a continué le cours de ses succès et, entre autres, les représentations nombreuses de *Samson et Dalila*, de *Princesse d'Auberge*, de *l'Africaine*, de *Lohengrin*, etc., lui font le plus grand honneur.

Reconnaissant les services rendus et désireux d'encourager les efforts de la Société du Théâtre et des Concerts, le Conseil municipal d'Angers vient d'augmenter de 15,000 francs, pour

Digitized by Google

la prochaine saison, la subvention accordée précédemment par la ville. Nous ne saurions trop le féliciter de cette décision.

***

Nécrologie :

Aux obsèques de M. Paul Corroy, vétérinaire principal inspecteur en retraite, accompagnées d'un grand nombre d'officiers, M. Fouché, vétérinaire principal en retraite, a prononcé l'éloge du défunt, en donnant sa biographie qui doit trouver place ici :

Paul-Ludovic Corroy, né à Angers le 26 mars 1835, de Charles-Ambroise Corroy et de Marie-Stéphanie Delestre, se fait recevoir à l'école d'Alfort le 1er octobre 1852, et quatre ans après, le 13 août 1856, diplômé vétérinaire, il s'établit dans son pays ; mais le 25 avril 1860, après un stage d'une année à Saumur, il est nommé aide-vétérinaire au 2e hussards.

Détaché de son régiment du 11 février 1864 au 12 avril 1867, il fait la campagne du Mexique, où il obtient le grade de vétérinaire en 2e et la croix de chevalier de Guadaloupe, qu'il reçoit des propres mains de l'empereur Maximilien.

Pendant cette campagne lointaine, un de ses camarades devenu depuis général commandant de corps d'armée, remarqua l'indomptable énergie de ce jeune vétérinaire plein d'entrain, trouvant toujours le temps de prodiguer ses soins aux malades et le moyen d'être des premiers à cheval quand il y avait des coups de sabre à donner, le général baron Berge n'oublia pas Corroy, et plus tard il fit récompenser ses services éminents par la croix d'officier de la Légion d'honneur.

Rentré en France le 12 avril 1867, Corroy s'aperçoit bien vite que la vie de garnison ne peut convenir à son infatigable activité ; il va en Algérie le 15 mai 1869 et, pendant quatre ans, il parcourt dans tous les sens ce pays nouveau pour lui, y fait d'intéressantes recherches scientifiques et des travaux techniques remarquables.

Le 7 août 1873, la Cochinchine demande un vétérinaire actif, intelligent, instruit, organisateur ; on choisit Corroy, et là-bas, pendant dix ans, malgré le climat meurtrier de ces régions tropicales, il se montre à la hauteur de ses multiples et difficiles fonctions.

Mis à la tête des Haras de Cochinchine, il les dirige avec une intelligence remarquable et, chargé à diverses reprises d'aller dans le nord de la Chine, en Mandchourie, au Japon, ainsi qu'aux Philippines pour y faire l'acquisition d'un grand nombre de chevaux et de mulets, il acquiert des connaissances hippiques considérables en comparant dans son existance militaire les races équestres de toutes les parties du monde.

Digitized by Google

En 1877, il dirige à Saïgon la ferme expérimentale des Mares et y organise un jardin botanique, véritable jardin d'acclimatation, où il rassemble et cultive les essences végétales des pays les plus éloignés, les plus variés, les plus disparates, démontrant ainsi la possibilité d'exploiter et d'utiliser sous les tropiques une foule de plantes alimentaires ou industrielles nécessaires aux Européens, et par là même susceptibles de donner un grand essor à l'agriculture, au commerce et à l'industrie de notre colonie.

La Société française d'acclimatation s'adresse souvent à Corroy pour se procurer des plantes exotiques qui, aujourd'hui, sont cultivées en grand dans nos pays et y font l'objet d'importantes transactions commerciales.

La Société d'acclimatation récompense Corroy de ses services en lui accordant une médaille d'argent de première classe.

L'Académie internationale de géographie botanique, voulant bien montrer, bien établir la valeur scientifique des travaux de Corroy, lui décerne les insignes de la Compagnie, la précieuse et rare médaille d'or au ruban vert.

Corroy, promu vétérinaire en premier le 5 juin 1875, reste en Cochinchine attaché à l'artillerie de marine. De retour en France dans le courant de l'année 1882, il sert successivement au 5e d'artillerie et au 1er hussards. Le 30 novembre 1888, il est placé à la tête du 8e ressort vétérinaire avec le grade de vétérinaire principal inspecteur, dont il exerce les fonctions pendant trois ans et arrive ainsi à sa retraite le 10 avril 1891, après 36 ans de services effectifs et 30 campagnes.

Et quelles campagnes ! Toujours sous les plus meurtriers climats. Dans ces régions tropicales si dangereuses pour l'Européen ; dans ces terres chaudes du Mexique, où tant de Français dorment leur dernier sommeil ; dans ce Sahara, où la mort est toujours menaçante ; dans ce désert dont les sables ont si souvent été arrosés du sang généreux de nos compatriotes.

M. Fouché a terminé son discours par cet éloge :

Corroy, sous des dehors un peu froids, possédait un cœur généreux, une nature d'élite, vibrante, fine et délicate.

Son caractère ferme et tenace s'alliait à une grande douceur, à une inaltérable bienveillance, et tous ses subordonnés ont su apprécier sa bonté d'âme, son esprit charitable, sa complaisance, son absolu désintéressement et son désir d'être utile ; tous sont restés ses amis reconnaissants.

Corroy, digne fils de l'Anjou, fut un vétérinaire distingué, un serviteur dévoué de sa patrie, un bon Français, un soldat courageux, et il combattit vaillamment pour le drapeau.

***

Digitized by Google

Nous avons le regret d'apprendre à nos lecteurs la mort de M. Émile Chevalier, banquier à Montreuil-Bellay, enlevé, dans sa 37e année, à l'affection de sa famille et de ses nombreux amis.

M. Chevalier était un esprit délicat, un lettré, un ami de la *Revue de l'Anjou*, à laquelle il avait bien voulu donner plusieurs travaux intéressants : *Alphonse Toussenel ; Charles Dovalle, sa vie et son œuvre*. Annaliste de ses concitoyens distingués, il fut le président du Comité auquel Montreuil doit le monument élevé à la mémoire de ses enfants : Alphonse Toussenel, Charles Dovalle, René Moreau, Pierre Duret. Il voulut bien aussi publier dans notre recueil la relation des fêtes qui eurent lieu, le 14 août, à cette occasion, compte rendu où il rendit justice à tous, excepté à lui-même, qui en avait été vraiment le promoteur et aussi l'organisateur.

Les obsèques de notre regretté collaborateur ont eu lieu au milieu d'un grand concours de notabilités et d'amis qui avaient tenu à rendre hommage à l'homme de bien et à l'érudit, en même temps qu'à apporter à sa veuve et à sa famille désolées leurs sympathiques et respectueuses condoléances. Le char funèbre était orné de couronnes offertes par sa famille, par le Conseil municipal de Montreuil et la musique municipale de cette ville, qui a exécuté plusieurs morceaux funèbres.

L'inhumation eut lieu au cimetière du Puy-Notre-Dame, où un discours fut prononcé par M. Lucas, adjoint au maire de Montreuil.

***

On annonce la mort de M. Beautemps-Beaupré (Charles-Jean), magistrat français, ancien vice-président du tribunal de la Seine, né à Saint-Pierre de Terre-Neuve en 1823, qui a laissé un grand nombre d'ouvrages estimés et à qui nous devons, notamment, un ouvrage d'un intérêt de premier ordre, spécialement pour notre région, les *Coutumes et institutions de l'Anjou et du Maine antérieures au XVIe siècle, textes et documents avec notes et dissertations* (Paris, 1883), 4 vol. in-8°, travail complété, ces temps derniers, par les *Institutions judiciaires de l'Anjou et du Maine* (Paris, 3 vol. in-8° de texte et 1 vol. de documents, contenant 227 pièces inédites empruntées surtout aux Archives nationales). Ces

Digitized by Google

deux grands ouvrages, terminés par des tables détaillées, pour répondre à toutes recherches, ont obtenu l'un et l'autre, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, le premier prix au concours des Antiquités Nationales; c'est dire en quelle estime il faut les tenir, et nous ne pouvons faire un plus bel éloge des services que M. Beautemps-Beaupré a rendus à l'érudition française, spécialement aux Angevins [1].

***

M. le général de Rochebouët, conseiller général de Maine-et-Loire, vient de mourir à Paris dans sa 87e année. M. le comte de Blois, le distingué sénateur de Maine-et-Loire, a accepté de faire revivre sous les yeux des lecteurs de la *Revue de l'Anjou* cette belle figure. Nous l'en remercions bien sincèrement.

***

Nous avons le regret d'enregistrer la mort de M. le Dr Bernard, maire du Lion-d'Angers, beau-père de M. Chaumet, avocat, et de M. René Lelong, avoué à la Cour d'appel et maire des Rairies.

M. le Dr Bernard, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, emporte avec lui la reconnaissance de tous ses concitoyens.

Par pur dévouement il accepta, à plusieurs reprises, les fonctions de maire du Lion-d'Angers, dérobant ainsi de précieux instants à ses malades.

En 1870, son cœur de sincère patriote saigna en voyant nos revers. N'écoutant que les cris de la patrie éplorée et ses généreux sentiments, il abandonna une charmante famille, dont il était le père adoré, une situation acquise, des malades que, chaque jour, il entourait de sa sollicitude. Bien que son âge ne l'y obligeât pas, il offrit son concours le plus désintéressé au comité de nos ambulances départementales. Assisté de M. le Dr H. Godard, de Tigné, et d'un jeune étudiant, devenu depuis le savant docteur Maisonneuve, il fut à titre de chef d'ambulance, attaché au 5e bataillon des mobiles de Maine-et-Loire, commandé par le commandant Christian de Bernard. On le vit alors, entouré de ses dignes auxiliaires, devenir la providence de ce bataillon. Les services qu'il rendit aux enfants de l'Anjou et à tous les soldats souffrants qui venaient, pendant les

[1] M. G. d'Espinay a consacré une très consciencieuse étude aux *Institutions judiciaires* de M. Beautemps-Beaupré dans le dernier volume (tome XI, 1897, pp. 1 à 89) des *Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers*.

Digitized by Google

heures d'arrêt, solliciter ses soins, sont innombrables. Comme il accueillait avec bonté et empressement ses jeunes compatriotes, quand, après un dur service, de rudes fatigues (et elles furent nombreuses dans les neiges de l'Est), ils allaient demander un soulagement à un mal naissant! Combien d'affections graves furent conjurées, grâce à lui. Combien d'hommes aujourd'hui lui doivent vie et santé!

Si les services rendus par M. le Dr Bernard n'étaient pas de ceux qu'aucune distinction honorifique ne saurait récompenser, la croix des braves aurait dû briller sur sa poitrine.

M. le Dr Bernard était avant tout l'homme de devoir. Le lendemain, il oubliait le bienfait accompli par lui la veille. La guerre terminée, il rentra près des siens et de ses malades, ne sollicita pas la croix et, comme probablement personne ne la sollicita pour lui, il ne fut pas décoré.

Heureusement, la reconnaissance est une plante vive qui, souvent, s'exalte en vieillissant. Elle est là aujourd'hui pour rendre un pieux et suprême hommage au passé de M. le Dr Bernard et pour prier Dieu qu'il récompense la vie de sacrifice qui fut la sienne.

A ses obsèques qui eurent lieu le 24 février, MM. le Dr Gripat, Gauvin et de Montergon se firent les interprètes de tous en faisant l'éloge de cet homme de bien.

A. Z.

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Il faut donc, cette année encore, recommencer ma course à travers les livres et les revues, avec la conviction intime d'ennuyer ceux qui ont le grand courage de me suivre ! Si, pour atténuer l'effet des pavots que je sème — j'en suis bien sûr — à pleines mains sur ma route, j'avais du moins la ressource de parler, ne fût-ce qu'à mots couverts, du « complot », de « l'affaire », de ces grandes questions qui passionnent et divisent les intellectuels eux-mêmes et les membres des mêmes ligues, je pourrais peut-être tirer mes lecteurs du sommeil profond que ma littérature a le don de provoquer. Mais non. Le règlement auquel les revues savantes sont soumises n'est guère moins draconien que celui auquel obéissent les sociétés improprement dites de tempérance : la politique et la religion sont rigoureusement bannies de nos discussions. — Puisqu'il en est ainsi, non plus que par le passé, je me contenterai de signaler sèchement, sans m'écarter ni à gauche ni à droite, les livres, les brochures, les articles qu'on voudra bien adresser au directeur de la *Revue de l'Anjou*.

Voici tout d'abord, dans une élégante brochure, une notice sur la vie, les reliques et le culte de *Saint Marcoul, abbé de Nanteuil*, par M. l'abbé Gautier, vicaire à Notre-Dame d'Angers [1].

Le but que se propose l'auteur est surtout d'attirer l'attention de ses compatriotes sur le culte dont l'abbé de Nanteuil était entouré, avant la Révolution, dans l'ancienne paroisse de Saint-Michel-du-Tertre et sur la relique de saint Marcoul que possède aujourd'hui l'église Notre-Dame, à Angers. Son

[1] Angers, Germain et G. Grassin, 1899 ; broch. in-12 de 78 pages. Prix : 50 centimes.

Digitized by Google

ambition sera satisfaite; car son travail est d'une lecture facile et agréable.

M. l'abbé Gautier me permettrait-il de lui signaler un détail, un simple détail, qu'il pourra utiliser dans une seconde édition. Déjà au XIe siècle, Angers possédait des reliques de saint Marcoul. Je crois même qu'une partie de la dépouille mortelle du saint abbé de Nanteuil aurait été envoyée dans notre ville avec le corps de saint Laud, évêque de Coutances. Une portion importante de ce précieux trésor serait restée à la chapelle des comtes d'Anjou, puis, de là, aurait été transportée en l'église Saint-Laud; l'autre aurait été confiée à la garde des moines de Saint-Aubin [1]. En effet, de 1027 à 1036, quand on fit l'inventaire des reliques conservées à l'abbaye, on trouva deux châsses, avec ces inscriptions : sur la première : *Hic sunt corpora sanctorum Lauthonis, Rumpharii et Coronarii, de pago Constantino. — Factum X kalendas octobris, in festo scilicet sancti Lauthonis;* — sur la seconde : *Hic sunt corpora sanctorum Marculfi, Carulli.* — Ce saint *Lautho*, *Lauto* ou *Laudus*, c'est saint Laud, dont la fête se célèbre le 22 septembre.

Quoi qu'il en soit, le travail de M. l'abbé Gautier fera connaitre et aimer davantage le saint confesseur auquel les paroissiens de Notre-Dame d'Angers élèveront un autel, dans leur nouvelle église... quand elle sera terminée.

Après l'histoire, la poésie :

M. Quélin, qui fut d'abord boulanger, — tout comme Reboul, à Nîmes, — avant de devenir directeur de l'Observatoire municipal d'Angers, a réuni dans un volume « les moins mauvaises de ses poésies », comme il dit lui-même, avec cette modestie qui sied si bien au mérite. Le poète astronome a eu raison de donner à son livre un grand et noble titre : *Aspirations;* car il contient de réels élans et de belles envolées. Mais, comme le remarque la *Revue Angevine,* « M. Qué-

[1] Sur ce double fait, qui n'a pas encore été suffisamment mis en lumière, cf. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Aubin,* publié par le comte B. de Broussillon, t. II, p. 5; Péan de la Tuillerie, *Description de la ville d'Angers,* édition C. Port, p. 223 et 224. — Jusqu'à la Révolution, les reliques de saint Marcoul furent entourées d'un culte public, dans l'église de Saint-Laud. Aujourd'hui encore, l'église de Tancoigné honore comme un de ses patrons le saint abbé de Nanteuil.

Digitized by Google

lin est un peu trop classique; on pourrait lui demander une plus grande variété d'expressions, plus d'adresse dans l'agencement et le maniement des mots et des rimes, un plus vif souci de la forme ».

Tous ceux qui se sont occupés de l'histoire de l'abbaye de Fontevrault savent que les filles de Louis XV y furent élevées ; et M. C. Port a donné jadis, à la *Revue*, un savant article sur *les Enfants de France à Fontevrault* [1]. Presque en même temps, deux publications pleines d'intérêt sur ces illustres pensionnaires viennent de paraître. L'une, due à la plume de M. Léon de la Brière — qui, comme sous-préfet de Baugé, a laissé de si excellents souvenirs dans notre région, — est un gros volume tout entier consacré à *Madame Louise de France* [2]. Le travail de M. L. de la Brière jette une vive lumière sur la cour de Louis XV et plus particulièrement sur la vie de la pieuse princesse carmélite, dont la cause a été introduite à Rome.

L'autre est une note du R. P. Henri Chérot, de la Compagnie de Jésus, dans l'excellent *Bulletin du Bibliophile* [3], qui complète de la manière la plus curieuse ce beau livre, en donnant des lettres inédites et fort originales, sur le séjour des *Filles de Louis XV à Fontevrault*. On y a même joint un dessin de l'abbaye signé : « *Louise fecit 1746* » : c'est le seul dessin connu et le plus ancien autographe de Mme Louise, qui n'avait alors pas plus de 9 ans ; ce n'est pas d'ailleurs un chef-d'œuvre, il est superflu de le dire !

Le *Journal des Débats* a publié récemment un important article de M. le comte H. de Castries sur le *Sahara français*.

Après avoir rappelé le mot de lord Salisbury en 1890, « le coq gaulois trouvera où gratter dans le sable saharien ; nous le lui avons compté sans mesure », M. le comte de Castries nous montre à quel point étaient malheureusement justifiées les ironiques prédictions du ministre anglais. Depuis quarante années, la situation de la France ne s'est pas améliorée

[1] *Revue de l'Anjou*, 1868, t. II, p. 67.

[2] Paris, V. Retaux, in-8° de 403 pages.

[3] Librairie Téchener (H. Leclerc et Cornuau), 219, rue Saint-Honoré.

Digitized by Google

au Soudan, malgré les efforts tentés en tous sens : explorations, création de troupes spéciales et de postes dans le désert, essais de construction de chemins de fer, négociations, etc.

Le Sahara français penchant vers l'Ouest, ce n'est pas vers Ghadamès et Ghât, c'est sur le Touât que nous devons aujourd'hui concentrer nos efforts, en nous installant à In-Salah et en poussant le chemin de fer du Sud Oranais au-delà de Djeneïenn-Bou-Rezg. — Telle est la conclusion de l'article très documenté de M. le comte de Castries, dont la compétence dans les questions africaines est depuis longtemps indiscutée.

Une revue de Lisbonne, bien connue en Europe, *Revista Portugueza Colonial e Maritima*, contient dans son numéro du 20 janvier dernier un fort intéressant article de M. Joseph Joûbert.

En cas de conflit entre la France et l'Angleterre, M. Joûbert se demande quel serait l'intérêt du Portugal ; et il répond :

« Son intérêt bien entendu, si nous laissons de côté toute considération sentimentale tirée de la communauté des races latines, semble devoir le porter à aider la France à sortir victorieuse de ce duel redoutable entre les deux puissances occidentales, qu'il paraît difficile d'écarter dans un avenir plus ou moins proche, et dont l'Afrique sera sans doute principalement le théâtre et l'enjeu.

« Qui sait si la Lusitanie ne sera pas alors l'arbitre des destinées de l'Afrique et si, en jetant sa noble et vaillante épée dans un des plateaux de la balance, elle ne fera pas pencher la victoire du côté de l'une ou de l'autre puissance ? Les hommes d'État éminents, investis de la confiance de la couronne à Lisbonne, sauront, nul n'en doute en Europe, puiser alors dans leur patriotisme intelligent et élevé leurs meilleures inspirations pour l'orientation de la politique extérieure de la Monarchie, au jour de cette lutte suprême où se jouera par contre-coup l'existence même de l'empire d'outre-mer du Portugal ! »

Dans la *Gazette de France* du 29 janvier, M. Edmond Biré a consacré une très remarquable *Causerie littéraire* au bel ouvrage de M. l'abbé Bourgain, *L'Église d'Angers pendant la*

Digitized by Google

Révolution. M. Biré conclut ainsi : « ... Il y a là de tels enseignements, de si précieuses et si dramatiques leçons, qu'on nous permettra de consacrer au beau livre de M. Bourgain un second et dernier article. »

M. l'abbé Deniau a donné, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (numéro de décembre 1898), un récit détaillé de la fameuse *bataille de Torfou*, 19 septembre 1793. Cet article est « extrait de l'*Histoire de la Vendée*, deuxième édition préparée par M. l'abbé Deniau, curé du Voide, complétée et achevée par M. l'abbé Deniau, curé de Saint-Macaire-en-Mauges, sous la direction de Dom Chamard, prieur de l'abbaye de Ligugé ». — Espérons que l'ouvrage ne tardera pas à paraître.

Dans le même fascicule, M. l'abbé J. Moreau, supérieur du Petit-Séminaire de Beaupréau, a tracé le curieux portrait d'*un instituteur chrétien*, Jean-Baptiste Dreux, plus connu sous le nom de M. Johannès, né en 1771 à Bouconvillers, dans l'Oise, qui vint s'établir vers 1809 à Villedieu, où il établit une école, construisit une église et fonda une paroisse.

M. H. Baguenier-Desormeaux poursuit avec un zèle infatigable ses recherches sur la Vendée angevine. Dans le fascicule qui contient les deux articles dont je viens de parler, il étudie les *suspects*.

M. l'abbé Uzureau, dans le numéro de février 1899, publie le compte rendu des *dernières rentrées publiques* de notre ancienne Université, de 1774 à 1789. C'est une contribution importante à l'histoire de l'Université d'Angers.

A signaler aussi :

Dans les *Archives médicales d'Angers*, une notice de M. le Dr Gripat sur le Dr *Laboulbène*, professeur à la Faculté de Médecine de Paris, enterré, le 9 décembre 1898, à Saint-Denis-d'Anjou (numéro du 20 janvier) ; et la première partie d'une étude de M. Germain, proviseur du Lycée d'Angers, sur *les peintures murales de la chapelle Sainte-Marie*, à l'Hôtel-Dieu (numéro du 20 février). — Je ne veux pas résumer cette délicate critique, qui mérite d'être lue tout entière, d'autant mieux qu'elle est sobre et courte ; je préfère en détacher quelques lignes, — celles où l'auteur insiste avec raison sur l'harmonie qui doit exister entre la décoration d'un édifice et

Digitized by Google

les lignes architecturales. Les Angevins qui ont peint les fresques de Sainte-Marie « ont pris soin, dit M. Germain, de subordonner leur œuvre à celle de l'architecte. Ce mérite n'est pas si commun qu'il doive passer inaperçu. On ne trouve pas tous les jours des décorateurs qui résistent à la tentation de faire, comme on dit, « des trous dans les murailles », ou du moins de nous en donner l'illusion, de substituer au « plein » qu'exige l'harmonie de l'édifice et sa solidité un « vide » qui, pour être simulé, n'en est pas moins pour déconcerter les yeux et inquiéter l'esprit ». Cette observation est très juste, mais malheureusement trop oubliée : aujourd'hui, la plupart des artistes auxquels on demande de faire de la peinture décorative se contentent purement et simplement de faire des tableaux. Et les peintres-verriers !... Mais n'en disons rien ; car c'est un compte rendu que l'on me demande et non de la critique artistique.

Dans la *Revue de l'Art chrétien* (1898, 6e livraison), sous le titre d'*Épaves*, une description, par M. L. de Farcy, du cor d'ivoire de la cathédrale d'Angers, conservé au musée archéologique de notre ville, et deux notices importantes, l'une sur la *crosse d'ivoire*, trouvée le 17 juin 1896, dans le tombeau de l'évêque Ulger, l'autre sur la *crosse en os*, découverte le 10 septembre 1898, dans le caveau de l'évêque Hardouin de Bueil. Trois gravures et une planche en couleur, où sont reproduites les deux crosses, accompagnent ces pages, sur lesquelles j'appelle tout particulièrement l'attention des archéologues.

Dans la *Revue Poitevine et Saumuroise* (numéro de janvier), un article nécrologique sur notre collaborateur, *M. Émile Chevalier*, de Montreuil-Bellay ; une note de M. O. de Chavigny sur les *Oratoriens et le trésor des Ardilliers ;* la relation du passage du *Duc d'Angoulême à Saumur*, en 1814, par M. C. Leroux-Cesbron.

Dans la *Revue Angevine*, un compte rendu très littéraire du dernier roman de M. René Bazin, *la Terre qui meurt*, par M. Léon Philouze (numéro du 1er février), et une intéressante causerie de M. C. Leroux-Cesbron sur la *fressure* (numéro du 15 février). Composée de viande et de sang de porc, d'eau, de pain, — beaucoup de pain, — d'oignon, de persil, de condiments, la fressure doit cuire, vingt heures durant, dans un énorme chaudron : c'est le mets national des Choletais ; comme qui dirait leur *bouillabaisse !*

Digitized by Google

A lire encore :

Dans *Angers-Artiste*, du 14 janvier, le récit d'une visite faite par M. A. Planchenault à la *tour Saint-Aubin*. Notre distingué collaborateur, en demandant la restauration de la vieille tour, plaide une cause que nous avons défendue plus d'une fois, à la *Revue de l'Anjou*, non pas avec la même compétence, mais avec le même succès.

Dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (premier semestre 1899) et dans la *Province du Maine* (février 1899), une polémique savante et courtoise — ce qui n'arrive pas toujours — au sujet d'*images russes* qui représenteraient, paraît-il, saint Julien, évêque du Mans.

Dans la *Revue du Bas-Poitou*, la mort de d'Elbée à Noirmoutier, janvier 1794, par M. le marquis d'Elbée. L'article, tiré à part, forme une brochure de 36 pages [1].

La querelle, à propos de *légendaires* et de *documentaires* [2], semble s'envenimer. On commence à s'adresser des mots aigres-doux [3]. J'aime à croire qu'on ne glissera pas davantage sur cette pente dangereuse.

En terminant cette chronique, j'ai le grand plaisir d'annoncer que le premier fascicule du *Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne*, par M. l'abbé Angot, vient d'être distribué aux souscripteurs. S'il faut juger de l'ouvrage tout entier par ces cent vingt-huit pages, le *Dictionnaire* de M. l'abbé Angot figurera en très bonne place parmi les meilleurs travaux d'érudition. J'aurai d'ailleurs, plus d'une fois, l'occasion d'en reparler. Ch. U.

[1] Vannes, Lafolye, 1898 ; prix fort 2 fr., net 1 fr. 50.
[2] *Mercure Poitevin*, janvier 1899, p. 13 ; février 1899, p. 100.
[3] *La Vendée angevine*, nos 51 et 52.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 527-99.

Digitized by Google

Le Général de Rochebouët

Le général de Rochebouët, qui vient de disparaître, après avoir fourni une longue et belle carrière militaire, était né à Angers, le 16 mars 1813, d'une famille noble et ancienne qui, par ses services et sa bienfaisance, a marqué sa place dans les annales de notre province.

Entré à l'École polytechnique à 19 ans, il débuta en Afrique, près du duc d'Aumale, qui lui témoigna toujours la plus affectueuse estime. Capitaine en 1845, il fit partie du corps expéditionnaire envoyé à Rome en 1849 pour y faire respecter la souveraineté temporelle du Pape et, à la fin des travaux d'investissement de la ville, fut désigné pour ouvrir la brèche. Blessé en exécutant cette opération dont Raffet a fixé le souvenir dans une toile du musée de Chantilly, le capitaine de Rochebouët fut mis à l'ordre du jour de l'armée pour sa bravoure et son sang-froid.

Il était déjà l'homme ponctuel et soigneux que nous avons connu, et le trait suivant, que je tiens de l'un de ses camarades, n'étonnera pas ceux qui, plus tard, ont pu admirer le régiment à cheval de l'artillerie de la garde et son brillant colonel.

Ramenant sa batterie de Marseille à Paris, pour défiler devant le Prince-Président et l'Assemblée, le capitaine

Digitized by Google

trouva moyen, pendant les temps d'arrêt de ce long voyage, de faire habiller ses hommes à neuf et repeindre tous les affûts de ses pièces et leurs caissons, si bien qu'en voyant passer, auprès de batteries dont le matériel avait souffert du siège et du voyage, des canons qui semblaient sortir de l'arsenal, le Président s'écria : « Mais cette batterie n'a pas fait campagne ! » Et, comme on lui donnait la clef de l'énigme, il se fit présenter le commandant et ne l'oublia pas, pas plus que les officiers qui ont servi sous les ordres du général de Rochebouët n'ont oublié sa bonté, son obligeance et cette faculté précieuse pour un chef de discerner le vrai mérite et de le faire valoir.

C'est à elle que l'armée doit la mise en lumière de trois hommes éminents qui ont été sous ses ordres directs : les généraux Berge, Miribel et Jamont.

Chef d'état-major de l'artillerie du corps d'armée de débarquement de la Baltique, le lieutenant-colonel de Rochebouët se distingua à Bomarsund, puis fut placé à la tête du régiment d'artillerie de la Garde dont il fit, par son habile direction, un corps absolument hors ligne.

Ce fut à sa tête qu'il partit pour la campagne d'Italie. Il le quitta avec autant d'étonnement que de regret, lorsque, le soir de la bataille de Solférino, le maréchal Vaillant lui annonça que l'Empereur l'avait désigné pour remplacer le général Auger, tué dans la journée.

Il racontait sa surprise avec beaucoup d'humour et ajoutait que, le major général de l'armée ayant voulu lui imposer l'aide de camp du défunt, qui n'avait pas la réputation d'être un aigle : « Est-ce un ordre, demanda le colonel, ou l'expression d'un simple désir ? — Un simple désir. — Alors, monsieur le Maréchal, vous me permettrez d'en choisir un autre, car je n'ai pas assez d'esprit pour deux ; » et il choisit le baron Berge, qu'il conserva pendant vingt ans comme aide de camp.

En 1867, le général fut promu divisionnaire, et c'est

Digitized by Google

comme inspecteur des places fortes de l'Est que le surprit la guerre de 1870. Ayant signalé au Ministre de la Guerre, en revenant de sa tournée d'inspection, le triste état des fortifications de Strasbourg, il eut, à cette occasion, une violente altercation avec le maréchal Lebœuf.

Commandant l'artillerie du 3e corps, il fut placé sous les ordres du maréchal Bazaine, dans les glorieuses, mais infructueuses journées des 14, 16 et 18 août. Que de fois, bien avant qu'un historien militaire[1] eût définitivement fixé les responsabilités dans une œuvre qui restera comme le plus beau monument élevé à l'armée du Rhin, le général de Rochebouët nous a confié ses efforts désespérés pour arracher un ordre à l'apathie coupable de Bazaine.

Dans la terrible journée où se décida le sort de l'armée de Metz et, on peut le dire, la destinée de la France, il eût suffi au maréchal d'écouter les supplications du commandant de l'artillerie et de lancer sur la gauche allemande, à bout de forces, la garde impériale et la réserve d'artillerie — troupes toutes fraîches — pour que l'armée prussienne, comme l'a écrit le colonel Rousset, eût, elle aussi, son Rosbach !

Enfermé dans Metz, il vit fondre lentement, sous le coup des privations et de la maladie, cette admirable armée à laquelle, avant nous, nos adversaires ont rendu une éclatante justice. Il partagea ensuite sa captivité et revint en France pour entrer au Comité d'artillerie et être placé, en 1874, à la tête du 18e corps d'armée, à Bordeaux[2].

Appelé le 14 novembre 1877, par le maréchal de Mac-Mahon, à la tête d'un ministère dont on s'est plu à faire un ministère de combat, alors qu'il avait la prétention de n'être qu'un ministère d'affaires, il fut renversé, dix jours

[1] Le colonel Rousset.

[2] Le général de Rochebouët avait été élevé, en 1871, à la dignité de grand-officier de la Légion d'Honneur.

Digitized by Google

plus tard, par la coalition de toutes les gauches, au moment même de sa constitution définitive.

Quand on songe, d'une part, à la légende qui s'est faite autour de la formation de ce ministère et qu'on se reporte, de l'autre, à ses déclarations, on comprend que les modérés qui l'ont renversé prennent aujourd'hui le ciel à témoin de leur aberration et de leur repentir.

Ce ministère, en effet, étranger aux conflits qui avaient amené la chute du duc de Broglie, composé d'hommes indépendants vis-à-vis des partis et résolus à faire *respecter la Constitution républicaine* — ce sont les termes mêmes de leur déclaration — *sans autre préoccupation que d'assurer à la France l'ordre et la paix*, aurait dû plutôt rassurer les esprits modérés qui ne pouvaient se faire illusion sur la pente fatale où le parti républicain était engagé par Gambetta.

Mais le spectre du coup d'État les hantait. Ils voulurent voir, dans le soldat correct que le maréchal venait d'appeler au pouvoir, comme un émule de Saint-Arnaud, et ils le renversèrent sous prétexte qu'il représentait le pouvoir personnel.

Il suffit de lire les récents discours, si découragés et si attristés, de M. de Marcère dont l'ordre du jour, dans la séance du 24 novembre 1877, contribua à renverser le ministère, pour juger à quel point le général de Rochebouët et ses collègues ont été vengés !

Quant à lui, enchanté de sortir si vite de la galère où son dévouement au Maréchal l'avait embarqué, il reprit joyeusement le chemin de Bordeaux, où vint l'atteindre la limite d'âge, en mars 1878.

Son admission dans le cadre de réserve ne lui fit point perdre de vue l'arme à la réorganisation de laquelle il avait puissamment contribué; il en suivait les progrès avec bonheur et l'on sentait, en l'approchant, que, dans sa vie,

Digitized by Google

une préoccupation dominait toutes les autres : celle de voir l'armée conserver sa discipline et ses traditions.

Ajoutons que, s'il avait horreur de la politique, les questions administratives avaient pour lui de l'attrait, et qu'il fut, pendant quarante ans, au Conseil Général, le défenseur éclairé des intérêts du canton de Candé.

Dans la séance d'ouverture de la session d'avril de l'Assemblée départementale, le comte de Maillé, son ami, lui a rendu un trop bel hommage pour que nous y insistions, et nous ne pouvons mieux faire, en terminant cette esquisse incomplète, que de répéter, avec le Président du Conseil Général, qu'on ne saurait témoigner assez d'admiration pour une vie si remplie de courage, de dignité, d'esprit résolu et de dévouement.

Comte de Blois.

Digitized by Google

DEVANT L'ENNEMI

Souvenirs d'un Bataillon de Mobilisés de Maine-et-Loire

A M. le comte de Maillé, sénateur, ancien commandant du 4e Bataillon de la 2e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire.

MON COMMANDANT,

Permettez-moi de vous donner ce nom, qui nous rappelle de si beaux souvenirs militaires, et par lequel, aujourd'hui encore, aiment tant à vous désigner vos anciens Mobilisés de 1870.

Après les instants que je viens de consacrer à étudier l'histoire si touchante et si empoignante des quatre mois de campagne de guerre de votre 4e Bataillon, à vivre par le souvenir de votre vie militaire, à vous suivre par la pensée dans votre lutte héroïque aux champs de Monnaie et dans votre marche à travers les bois de Clefs et de la Bertraie, à causer surtout longuement avec vos vieux soldats, chez qui j'ai surpris bien des larmes au récit de leurs souvenirs et au nom de leur commandant, je me considère un peu comme ayant appartenu au 4e Bataillon, avec le droit de vous appeler mon commandant!

J'ai tenu à consigner dans ces quelques pages, à l'honneur des anciens combattants de nos cantons de Chemillé et de Vihiers, tout ce que j'avais appris des beaux faits

Digitized by Google

d'armes et de l'admirable conduite de ce 4e Bataillon, dont je puis dire que vous avez été l'âme au moins autant que l'organisateur, considérant que citer à nos jeunes gens de pareils exemples, c'était un enseignement, c'était un drapeau !

A défaut du talent littéraire, qui eût bien convenu pourtant à un pareil sujet, j'ai apporté à mes récits toute la sincérité d'une conviction profonde, et je crois leur avoir assuré une exactitude absolue.

Voilà les raisons pour lesquelles je vous demande, mon Commandant, de vouloir bien agréer l'hommage de mon petit livre, avec l'expression de mon dévouement le plus respectueux.

R. DE FOUGEROLLE.

Fougerolle, mars 1899.

Digitized by Google

AVANT-PROPOS

Il y a vingt-huit ans se terminait la campagne de 1870, l'une des plus désastreuses dans l'histoire de France, et qui n'a pas coûté seulement à notre patrie, avec l'Alsace, une partie de la Lorraine et une écrasante rançon, le meilleur de son sang, mais dont nous subissons aujourd'hui encore les suites terribles dans des troubles sociaux et économiques, dans des divisions religieuses et politiques, dont on est bien obligé de faire remonter jusque-là l'origine. Quand on veut désigner cette campagne de 1870, on l'appelle simplement : la guerre! comme si toutes les autres guerres, dont furent témoin les générations actuelles, s'effaçaient devant l'importance de celle-là!

Au moment où beaucoup déjà sont disparus des hommes qui ont pris part alors à la défense de leur patrie, et où les survivants d'entre eux peuvent compter les courtes années qui leur restent à vivre, il m'a semblé utile de dire aux jeunes gens, à ceux qui forment l'armée d'aujourd'hui, et qui formeront l'armée de demain, comment se comportèrent, au moment de l'épreuve, leurs pères, qui formaient l'armée d'hier. Le moment m'a paru d'autant plus opportun de leur proposer cet exemple réconfortant que cette armée de demain, dans laquelle nous sommes si intéressés à maintenir les vertus d'honneur, de discipline, de désintéressement et de sacrifice, puisque tous nos fils devront y passer, et qu'elle reste notre suprême espérance, au cas où notre pays serait de nouveau menacé, cette armée,

Digitized by Google

dis-je, est plus violemment attaquée par des gens qui sacrifient légèrement ou perfidement à leurs rancunes personnelles et à leurs querelles de partis les intérêts vitaux de leur patrie.

Si la guerre de 1870 a démontré surabondamment que nos préparatifs militaires avaient été alors insuffisants et que la direction des opérations avait été souvent défectueuse, elle a prouvé en même temps fort souvent le courage et l'abnégation du soldat français. Toute l'histoire de la guerre est remplie d'actions admirables de nos vieilles troupes d'abord, dont le courage a forcé l'admiration de leurs adversaires eux-mêmes, de nos jeunes mobiles ensuite, qui, dans beaucoup d'occasions, et ceci est particulièrement vrai pour les mobiles de Maine-et-Loire, marchèrent résolument et bravement au feu comme de vieilles troupes.

C'est l'histoire seulement d'un bataillon de Mobilisés que je me suis proposé d'écrire, le 4e Bataillon de la 2e Légion de Maine-et-Loire, qui comprenait les hommes des cantons de Chemillé et de Vihiers.

Les Mobilisés furent les derniers appelés de nos soldats de 1870, et nécessairement les moins bien organisés, les moins encadrés par des officiers jeunes et actifs, dont la plupart avaient été pris par la mobile, les moins bien armés. Agés de vingt-cinq à quarante ans, ils avaient dépassé l'âge où la jeunesse assure l'insouciance du danger et adoucit l'éloignement du foyer. Très peu, du reste, de bataillons de Mobilisés eurent l'occasion d'aller au feu.

Habitants des cantons de Vihiers et de Chemillé et jeunes gens, pour qui surtout j'ai écrit ces pages, vous verrez, en suivant mon récit, comment, malgré toutes ces difficultés, se comportèrent, dans les jours d'épreuve et de danger, les « vieux gars » de chez vous, comme on les appelait familièrement, lorsqu'ils eurent revêtu l'uniforme de l'armée française, quelque modeste que fût le leur, lorsqu'ils

Digitized by Google

eurent appris, en quelques semaines, de chefs respectés, la pratique des vertus militaires, lorsqu'ils virent enfin à leur tête l'incomparable commandant que fut le commandant de Maillé, qui put compter sans limites sur ses soldats, parce que ses soldats purent compter sans mesure sur lui.

Mon récit n'a qu'un mérite, mais que je revendique énergiquement : je me suis appliqué à y apporter une scrupuleuse exactitude, j'ai tenu à contrôler, soit dans les rapports officiels, soit auprès des anciens combattants du 4e Bataillon, tous les faits que j'ai rapportés.

J'ai trouvé aussi de précieux renseignements auprès de M. le lieutenant-colonel Bonneville, qui commanda héroïquement la 3e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire au combat de Monnaie, à côté de notre 2e Légion. Je tiens à lui en exprimer ici toute ma gratitude.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

Formation des Compagnies mobilisées

Un décret du 29 septembre 1870, daté de Tours et signé de Glais-Bizouin et de Crémieux, avait appelé sous les drapeaux, pour les organiser en compagnies de gardes nationaux mobilisés : 1° tous les volontaires n'appartenant ni à l'armée régulière, ni à la garde mobile ; 2° tous les Français de vingt et un ans à quarante ans, non mariés ou veufs sans enfants, et, mettant aussitôt en œuvre, pour ce qui concernait le département de Maine-et-Loire, ce décret de mobilisation, le préfet d'Angers, M. H. Allain-Targé, envoyait, dès le 1er octobre, aux maires du département les instructions nécessaires pour former les tableaux de recensement. Les intéressés étaient invités à se présenter immédiatement à la mairie de leur commune, pour réclamer leur inscription sur ces tableaux, les conseils de révision devaient commencer leurs opérations dès le 6 octobre ; ceux de Chemillé, notamment, et de Vihiers étaient convoqués pour le samedi 8 octobre, à huit heures du matin et à une heure et demie de l'après-midi, et, pour gagner du temps, ils ne devaient visiter que ceux qui, alléguant une infirmité, en feraient expressément la demande.

L'administration désirait vivement l'enrôlement d'anciens militaires, dont on avait bien besoin pour former les cadres des officiers et sous-officiers ; on allait, du reste, en vertu d'une tradition essentiellement démocratique, en demander le choix à l'élection. Mais rien n'était plus difficile à trouver ; toute une catégorie, la plus jeune et la

Digitized by Google

plus active, celle des anciens militaires restés célibataires, de vingt-cinq à trente-cinq ans, avait été déjà précédemment rappelée sous les drapeaux, par une loi du 10 août, et la plupart des officiers démissionnaires, dans la force de l'âge, avaient formé volontairement les cadres de la garde mobile.

Que restait-il donc pour les cadres des nouvelles compagnies mobilisées ? — Quelques célibataires, anciens soldats, approchant de la quarantaine, ou d'anciens officiers, quelquefois même de simples civils, ayant dépassé, si je puis dire, l'âge de se battre, la plupart pères de famille, mais à qui un patriotisme ardent interdisait de rester inactifs en présence de l'envahissement de la patrie, et qui n'hésitèrent pas, devant l'immensité de nos malheurs, à entreprendre une campagne, rendue singulièrement pénible par les rigueurs de l'hiver qui approchait ; et Dieu sait si l'hiver de 1870-1871 fut particulièrement rigide.

Les officiers supérieurs furent à peu près uniquement recrutés parmi ces hommes de cœur, et c'est ainsi que nous vîmes bientôt à la tête de la légion qui nous occupe, la 2e Légion de Maine-et-Loire, le lieutenant-colonel Tessié de la Motte, ancien capitaine au 2e chasseurs à cheval, les commandants Blavier, ingénieur des mines, de la Frégeolière, lieutenant d'artillerie démissionnaire, âgé de soixante-trois ans, de Maillé, ancien lieutenant de cavalerie. — Nous verrons tout à l'heure comment se comportèrent ces hommes de cœur, et ce qu'ils surent faire devant l'ennemi avec nos braves Mobilisés.

La situation de la France, qui avait dicté leur courageuse résolution, était alors effroyable : Wissembourg, le 4 août, puis Reichsoffen avait précédé le désastre de Sedan le 1er septembre ; Toul s'était rendu le 23 septembre, Strasbourg avait capitulé le 28 du même mois, et l'armée de Metz, après les héroïques combats livrés à Borny, Gravelotte, Mars-la-Tour et Saint-Privat, les 14, 16 et 18 août

Digitized by Google

sans résultats appréciables, allait capituler le 27 octobre. L'investissement de Paris par les armées allemandes était complet depuis le 19 septembre et ces mêmes armées avaient envahi, à cette date du commencement d'octobre, une partie notable du territoire, marchant déjà sur Orléans, qu'elles allaient occuper le 11 octobre. Or, pour s'opposer au flot toujours croissant de l'invasion prussienne, il ne restait à la France aucune force sérieusement organisée.

Voilà pourquoi la France faisait appel à tous ses enfants; voilà pourquoi tant d'héroïques volontaires répondirent à son appel.

— L'organisation des Mobilisés se continua rapidement; un arrêté du Préfet de Maine-et-Loire, du 24 octobre, leur donnait pour uniforme une vareuse en drap bleu foncé, avec collet rabattu et parements rouges, pattes à liséré rouge, pantalon de drap gris foncé, képi en drap bleu foncé avec bande rouge, sur laquelle était cousue une plaque en cuivre argenté, portant les initiales : M.-et-L. Un ceinturon avec boucle en cuivre, cartouchière, porte-fourreau et fourreau de baïonnette, une cravate bleue et des guêtres blanches complétaient l'uniforme. Les Mobilisés étaient invités à se faire habiller à leurs frais, si faire se pouvait, en se conformant au type adopté. Pour les autres, ils devaient l'être au moyen de contingents fournis par le département et les communes.

Ces contingents, qui devaient pourvoir en outre à la solde des Mobilisés, avaient été déterminés par un décret du 22 octobre 1870. Cette solde devait être attribuée aux Mobilisés aussitôt la sortie de leur canton ; elle était calculée pour trois mois, à raison de 1 fr. 50 par jour et par homme, et pour les officiers et les sous-officiers au même tarif que dans la garde mobile. On comptait 60 fr. pour l'habillement et l'équipement, soit en tout 195 fr. par homme. C'était pour les 12.000 gardes nationaux à mobiliser du département de Maine-et-Loire une dépense pré-

Digitized by Google

vue de 2.340.000 fr., somme sur le montant de laquelle le département devait fournir 669.000 fr. et les communes 1.671.000 fr. On tenait compte aux communes, sur leur part, des dépenses d'habillement et d'équipement faites aux frais personnels des mobilisés ; pour faire face au surplus, elles avaient le choix entre l'emploi de leurs fonds libres, pour celles qui en possédaient, et un emprunt ou une imposition pour celles qui n'en avaient pas.

C'est ainsi que les communes du canton de Chemillé furent taxées à fournir ensemble 34.693 fr. 14 cent., et celles du canton de Vihiers 54.160 fr. 82 cent., ces sommes réparties entre les communes au moyen d'une taxe établie sur chaque contribuable inscrit au rôle des quatre contributions directes, proportionnellement au montant de ses impositions.

Les conseils de révision, avons-nous dit, avaient été réunis à Vihiers et à Chemillé le 8 octobre. Étaient tenus de s'y présenter tous les célibataires ou veufs sans enfants de vingt-et-un à quarante ans. Or, cette catégorie comprenait un certain nombre d'hommes appartenant à l'armée active ou à la mobile, maintenus dans leurs foyers à titre de soutiens de famille. Leurs titres comme *indispensables soutiens* de famille devaient être de nouveau examinés par les conseils de révision, qui furent invités successivement à plusieurs reprises à se montrer pour ces dispenses de plus en plus sévères, de même que pour les infirmités. C'est ainsi que certains hommes, précédemment exemptés, seront invités à se représenter devant de nouveaux conseils de révision, notamment dans le département de Maine-et-Loire, le 7 novembre, et jusqu'au 17 du même mois, et qu'en fin de compte un bon nombre d'hommes en âge d'être mobiles firent partie des compagnies de Mobilisés.

Cette garde nationale mobilisée comprit en somme dans le département de Maine-et-Loire, d'après un état établi

Digitized by Google

dans le *Recueil des actes administratifs*, un effectif de 12.657 hommes, répartis pour 11.849 hommes en trois légions; du surplus de l'effectif, 590 hommes avaient été distraits de ces légions pour former cinq batteries d'artillerie, 93 versés dans une compagnie du génie, 125 dans une compagnie du train auxiliaire. Le commandant supérieur de ces Mobilisés fut le colonel, plus tard général Jean-Jacques Cléret-Langavant, ancien capitaine de vaisseau. Son chef d'état-major était le chef d'escadron Massé, ingénieur des ponts et chaussées; M. Lallemand, conseiller de préfecture, avait le grade de major-intendant, et MM. Proust, de Caqueray, Boutrais et Delabrousse remplissaient auprès du commandant supérieur les fonctions de capitaines d'état-major.

La première Légion, aux ordres du lieutenant-colonel Vétault, ancien capitaine, comprenait les trois bataillons de Saumur, commandant Fermé des Chesneaux, ancien lieutenant de vaisseau, de Baugé, commandant Bounhoure, ancien capitaine d'infanterie, des Ponts-de-Cé, commandant Peltier, ancien sous-officier d'infanterie, au total 3.841 hommes. — Cette légion, primitivement casernée à Angers, ne marcha presque jamais pendant la campagne avec les deux autres de Maine-et-Loire, et nous ne la retrouverons pas au cours de ce récit : mais elle se comporta de son côté bravement au feu à Vendôme et à Parigné-l'Évêque, où elle perdit un bon nombre de son effectif. C'est à cette dernière affaire notamment, le 10 janvier 1871, que le capitaine-adjudant-major du 2e Bataillon, dit de Baugé, M. Couscher de Champfleury, aujourd'hui conseiller d'arrondissement du canton de Montreuil-Bellay, fait prisonnier et emmené en captivité, trouva moyen, avec le commandant Bounhoure et le sous-lieutenant Lair, au risque de leur vie, d'échapper aux soldats qui les conduisaient, de passer la Loire à Beaugency et de venir retrouver leur régiment à Saumur. Décoré pour sa belle conduite, M. Cous-

Digitized by Google

cher de Champfleury fut alors nommé au commandement de son bataillon.

La deuxième Légion était la plus nombreuse ; elle comprenait 4.515 hommes en quatre bataillons et était commandée par le lieutenant-colonel Tessié de la Motte, avec M. Charles Hiron comme capitaine-trésorier. Elle avait pour aumônier l'abbé Huchon, originaire de la Chapelle-du-Genêt, mort depuis lors curé de Saint-Jean-des-Mauvrets, et le docteur Eugène Lemardelay comme médecin-major de 2e classe, avec le docteur Dupont, MM. Bariller, Simon et Goubault comme aides-majors.

Le 1er Bataillon de cette Légion, dit de Beaupréau, commandant Blavier, ingénieur des mines, comprenait les quatre compagnies de Montjean, Jallais, Beaupréau-Gesté et Beaupréau-Sud, avec MM. Lhuillier, Brevet, Bellot et de Beaurepos, capitaines en premier. En tout 1.065 hommes.

Le 2e Bataillon, de Montrevault, commandant Henry Bernard de la Frégeolière, ancien lieutenant d'artillerie, comprenait les quatre compagnies de Saint-Florent-le-Vieil, Champtoceaux, Montrevault (Nord-Ouest) et Montrevault (Est), avec MM. Raimbault, Kilbourg, Gettes et Bonnafé, capitaines en premier, et un effectif de 1.054 hommes.

Le 3e Bataillon, de Cholet, était sous les ordres du chef de bataillon Ransberger, ancien officier d'infanterie : il se composait des cinq compagnies de Cholet (ville), Cholet (Est), La Séguinière, Montfaucon et Saint-Germain, avec les capitaines en premier Ricou, Désormeaux, Mocquereau, de la Tour et Gautret de la Moricière. Au total 1.345 hommes.

Le 4e Bataillon de la 2e Légion, dit de Chemillé, est celui dont je voudrais retracer l'histoire, et c'est pourquoi, dès maintenant, je m'en vais m'étendre sur la formation de ses cadres. Il était commandé par le comte Armand de Ma[illegible] aujourd'hui sénateur et président du Conseil génér[illegible]

Digitized by Google

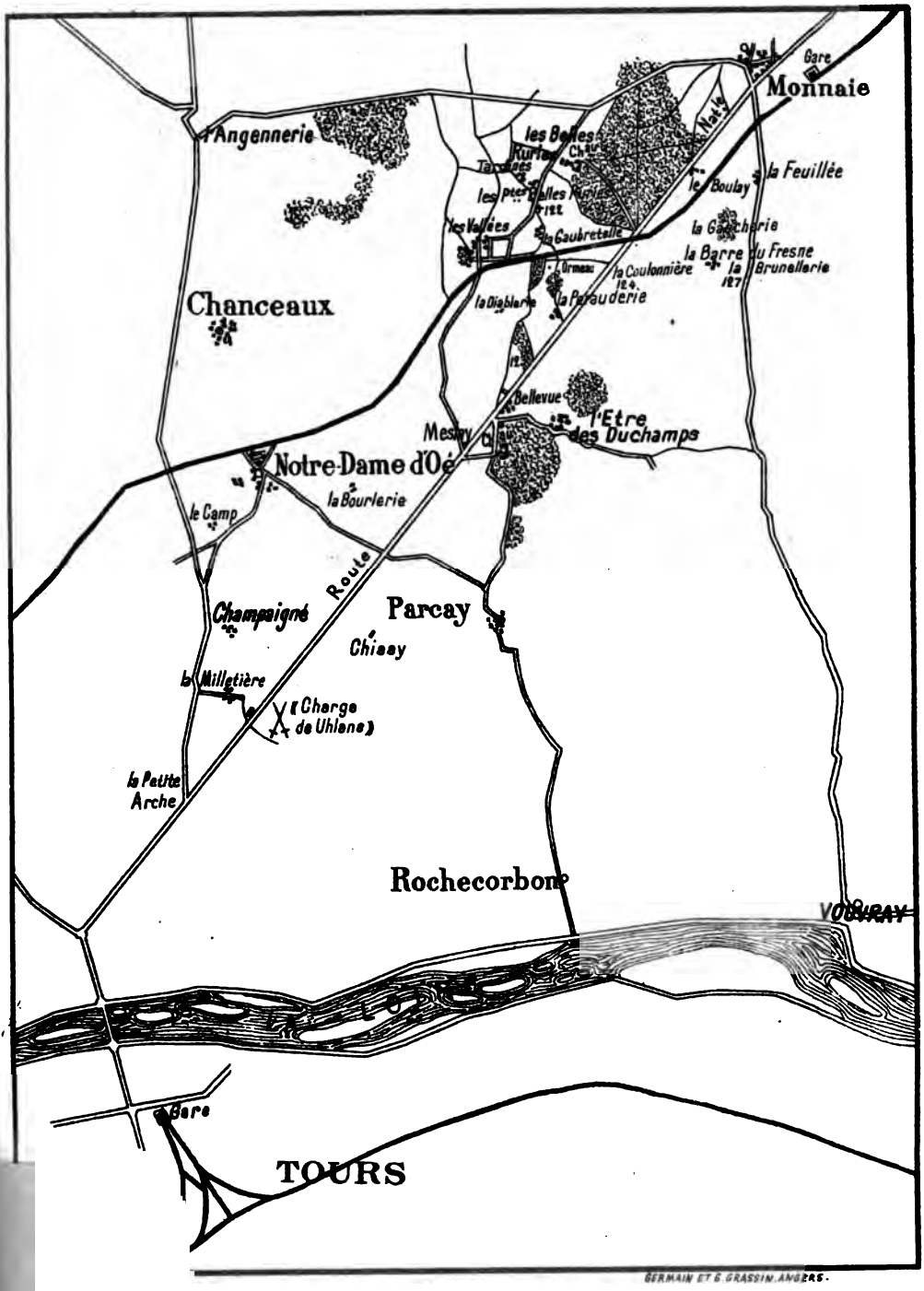

GERMAIN ET G. GRASSIN, ANGERS.

COMBAT DE MONNAIE

Digitized by Google

Digitized by Google

Maine-et-Loire, ancien lieutenant de cavalerie, qui avait M. Desseure pour capitaine-adjudant-major. Ce bataillon comprenait exactement les hommes mobilisés des cantons de Chemillé et de Vihiers, en tout 1.051 hommes divisés en quatre compagnies, la 1re et la 2e de Chemillé (Nord et Sud), avec 256 et 242 hommes, la 3e et la 4e de Vihiers (Nord et Sud), avec 283 et 270 hommes. Ce fut la route nationale n° 160, de Saumur aux Sables-d'Olonne, qui, dans le canton de Vihiers, délimita la compagnie du Nord et la compagnie du Sud. Le commandant et les officiers, le capitaine adjudant-major excepté, furent élus par les Mobilisés. La 1re compagnie élut M. Gavard capitaine en premier, M. Dixneuf capitaine en deuxième ; la 2e compagnie M. Alfred Pineau capitaine en premier, M. Édouard Pineau capitaine en deuxième ; la 3e compagnie M. Jean Brault capitaine en premier, M. Terrien capitaine en deuxième ; la 4e M. Chaboisseau capitaine en premier, Drouineau capitaine en deuxième.

Les capitaines en deuxième prendront plus tard le commandement des compagnies de réserve, lorsque les bataillons seront dédoublés et que les Mobilisés du 2e ban, de trente à quarante ans, seront appelés sous les drapeaux, pour former les nouvelles compagnies nos 5 et 6 pour Chemillé, 7 et 8 pour Vihiers, correspondant dans le 4e Bataillon aux compagnies 1, 2, 3, 4. Ce second ban ne fut convoqué qu'au moment du départ de Saumur des hommes du 1er ban. Mais les officiers des deux bans avaient dû accompagner les Mobilisés du premier appel, de vingt-cinq à trente ans, pour faire une période d'exercices, d'autant plus nécessaires que bien peu parmi eux avaient été autrefois soldats.

Lorsque le 4e Bataillon quittera Saumur le 16 décembre, pour être mis à la disposition du Ministre de la Guerre et être dirigé sur Tours, les cadres du 1er ban seront ainsi constitués :

Digitized by Google

1re Compagnie

Capitaine Dixneuf, de Chemillé.
Lieutenant Chevalier, de Chemillé.
Sous-Lieutenant Viau, de Saint-Lezin.
Sergent-Major Chalet, de Chemillé.
Sergents : Coulbaut, de Chemillé ; Guais, de Chemillé ; Blanvillain, de Chemillé ; Charruau, de Saint-Lezin.

2e Compagnie

Capitaine Alfred Pineau, des Gardes.
Lieutenant Jules Pineau, des Gardes.
Sous-Lieutenant Germain Gagneux, de Melay.
Sergent-Major Édouard Neveu, aujourd'hui instituteur au May.
Sergents : Grosbois, de La Tour-Landry ; Charrier, de La Tour-Landry, aujourd'hui maire des Gardes ; Germain Tessé, de La Tour-Landry ; Garreau, de La Tour-Landry ; Jean Baumard, de Melay.

3e Compagnie

Capitaine Jean Brault, de Montilliers.
Lieutenant Jérémie Janeteau, de Coron.
Sous-Lieutenant Jean Blanchard, de Coron.
Sergent-Major Pascal Jouin, de Montilliers, mort en décembre 1898 adjoint de cette commune.
Sergents : Gazeau, de La Salle, adjoint aujourd'hui de cette commune ; Blouin, de La Salle ; Charbonnier, de Coron.

4e Compagnie

Capitaine Charles Chaboisseau, de Vihiers.
Lieutenant Eugène Piau, de Vihiers.
Sous-Lieutenant Louis Clémot, de Vihiers.
Sergent-Major Gelusseau, de Vihiers.

Digitized by Google

Sergents : Gabory, de Vihiers; Besson, de Vihiers; Baptiste Dénécheau, de Vihiers; Duc, de Vihiers; Henri Grangereau, de Saint-Hilaire-du-Bois.

La 3e Légion, forte de 3.493 hommes et commandée par le lieutenant-colonel Bonneville, ancien capitaine au 4e Lanciers, comprenait les trois bataillons d'Angers, commandant Petit, ancien capitaine de cavalerie, du Lion-d'Angers, commandant Moreau, ancien caporal d'infanterie, et de Segré, commandant Fermet, ancien capitaine d'infanterie. Cette Légion fut, dès l'appel du 1er ban, casernée à Fontevrault. Nous la retrouverons à Tours et à Monnaie, où elle fut brillamment conduite au feu par le lieutenant-colonel Bonneville.

Trois batteries d'artillerie seulement sur cinq furent complètement formées, lors de l'appel du 1er ban. Elles étaient commandées par les capitaines Liger, Girard et Mongendre. La compagnie du génie le fut par le capitaine Joyau, et la compagnie du train auxiliaire par le capitaine Gaignard.

Digitized by Google

CHAPITRE II

De Saumur à Tours

Ce fut le 2 novembre 1870 que les Mobilisés du premier ban du 4e Bataillon de la 2e Légion furent appelés à Saumur, avec les cadres des deux bans, pour y faire une période d'exercices préparatoires. Il fallut tout d'abord habiller et armer ces soldats improvisés, puis les loger. On avait évalué à 60 fr. le prix de l'équipement complet des Mobilisés ; ce prix fut un peu dépassé et s'éleva à 71 fr. 45, d'après un état administratif. Encore avait-il été décidé que les chemises et les gilets de laine ne seraient fournis qu'aux individus nécessiteux.

M. Allain-Targé avait été remplacé à la Préfecture de Maine-et-Loire par M. Engelhard ; ce dernier, dans un rapport adressé au Ministre de l'Intérieur, le 5 décembre, sur l'organisation de la garde nationale mobilisée, se flatta d'avoir réussi à équiper les Mobilisés avec solidité et économie. Malheureusement le sol détrempé du champ de bataille de Monnaie, dans lequel nombre de souliers laisseront leurs semelles, donnera un cruel démenti à ces illusions, entretenues sans doute par la vivacité restée légendaire des opinions révolutionnaires du Préfet Engelhard.

Pour armer les six mille mobilisés du 1er ban, M. Engelhard ne possédait que mille chassepots, achetés par le département en Angleterre, et qui furent distribués aux hommes du 2e Bataillon de la 1re Légion, Commandant Bounhoure. Les autres Bataillons, et notre 4e Bataillon de Chemillé notamment, durent se contenter de fusils à piston, d'un modèle connu sous le nom de fusils Springfield.

Digitized by Google

La 2e Légion, appelée à Saumur le 2 novembre, comprenait plus de deux mille hommes. On les logea dans de vastes caves creusées dans le tuffeau, dans les locaux de l'École mutuelle, dans les greniers de l'École de cavalerie, enfin dans les écuries de M. Hublot. C'est là que furent installés les hommes du 4e Bataillon, couchés sur la paille et roulés dans leurs couvertures.

La période d'exercices commença, et les officiers prirent le contact avec leurs soldats. Ce contact produisit les meilleurs et les plus efficaces résultats la plupart du temps. C'est là que les pauvres Mobilisés, à peine arrivés de leurs foyers, la plupart sortis pour la première fois de leurs fermes et de leurs villages, tous inexpérimentés et troublés par la grandeur du sacrifice qu'on leur demandait et par un changement de vie aussi radical, apprirent à connaître leurs chefs. Ceux-ci se prodiguèrent pour former leur éducation militaire, en même temps que pour leur assurer, avec le réconfort moral, les soins matériels, dont ils avaient bien besoin.

De ce contact journalier, de cette vie de garnison si nouvelle pour eux, va naître la confiance, cette confiance que le caractère des Vendéens, dont se composaient presque exclusivement le 4e Bataillon et la 2e Légion tout entière, leur fait accorder assez difficilement, mais qui ne se dément plus, une fois qu'elle a été accordée, cette confiance qui va permettre, dans cinq semaines, à des officiers improvisés, de conduire au feu et de maintenir courageusement devant un ennemi organisé des paysans et des ouvriers qui ne sont pas soldats.

Dans le cadre des officiers du 4e Bataillon deux seulement, outre le commandant, avaient été militaires, le capitaine Brault, ancien maréchal des logis d'artillerie, et le capitaine Chaboisseau, autrefois simple artilleur ; mais tous étaient du pays, connus, aimés et estimés de leurs hommes : puis à la tête du Bataillon a été élu un comman-

Digitized by Google

dant exceptionnel, dont la bravoure communicative, unie au respect et à la sympathie que ne peuvent lui refuser même ses adversaires, va s'imposer à ses officiers et à ses soldats. Ancien officier de l'armée d'Afrique, où il s'est brillamment conduit dans des combats très meurtriers, le comte Armand de Maillé, à l'âge de cinquante-quatre ans, n'a pas hésité à reprendre du service et à offrir à la patrie envahie et déchirée le sacrifice d'une existence embellie cependant par les avantages de la fortune, d'un grand nom, d'une intelligence d'élite et d'une famille aimée.

Il est des hommes qui ne sont pas simplement braves pour eux-mêmes, mais dont le courage entraînant se communique autour d'eux; on les suit n'importe où ils vous conduisent, il semble qu'auprès d'eux le danger soit moins à craindre. Le commandant de Maillé était de ces hommes-là. Ses gars de Chemillé et de Vihiers, comme il aimait à les appeler familièrement, le lui diront dans une réponse héroïque, le soir de Monnaie, au plus fort du danger, dans un de ces moments critiques, où, tout aussi près de la mort que de la vie, on ne s'attarde pas à faire des phrases, mais où tous les mots sortent du cœur.

Mais si les chefs connus et aimés avaient pris sur leurs hommes un ascendant, qui parvenait à les soumettre à une discipline bien nouvelle pour eux et très éloignée du caractère indépendant de notre contrée, ce ne fut pas sans quelques difficultés dans leurs rapports avec les gradés, qu'ils ne connaissaient pas. Plusieurs fois les capitaines durent s'interposer pour éviter des révoltes, même des actes de violence, et un jour, entre autres, à Saumur, les têtes étaient tellement échauffées et si bien montées, que, pour éviter une grosse révolte, le comte de Maillé, grimpé sur une borne de la place de la Bilange, dut faire un véritable discours à ses Mobilisés, qui cédèrent enfin aux sollicitations de leur commandant. L'objet du grief des Mobilisés était je ne sais quelle mesure prise par un gros

Digitized by Google

personnage, qu'on parlait tout bonnement de jeter à la Loire, et ce gros personnage était le maire de Saumur.

— Dès le 27 novembre, le 2e Bataillon de la 1re Légion, Bataillon de Baugé, commandant Bounhoure, avait été mis à la disposition du Ministre de la guerre, et dirigé sur Le Mans. Le 3 décembre, le Bataillon de Saumur, 1er de la même Légion, était parti à son tour, sous la conduite du lieutenant-colonel Vétault et du commandant Fermé.

Pendant que la 2e Légion, à Saumur, et la 3e, à Fontevrault, complétaient leur organisation militaire, les événements se précipitaient de plus en plus alarmants sur le théâtre de la guerre. Le 9 novembre, la victoire de Coulmiers, suivie de l'évacuation d'Orléans par les armées allemandes, n'avait pas donné les résultats espérés; la glorieuse défaite de Patay, le 2 décembre, qui nous avait coûté le meilleur du sang français, puis l'évacuation d'Orléans par les troupes françaises le 5 décembre, devant des forces supérieures grossies par une partie de l'armée de Metz, avaient été le prélude d'une série nouvelle de défaites. Pendant que le général Bourbaki recevait l'ordre de diriger vers l'Est l'armée de la rive gauche de la Loire, le général Chanzy, à la tête de l'armée de la rive droite, 16e et 17e corps, après les journées des 7 et 10 décembre, à Beaugency et à Josnes, avait dû commencer son mouvement de retraite vers Vendôme et Le Mans.

La délégation du gouvernement de la Défense nationale, installée à Tours depuis l'investissement de Paris, démentait « *hardiment* », il est vrai, tous les bruits de défaite. Mais néanmoins, par un décret du 8 décembre, elle croyait devoir transférer le siège du gouvernement de Tours à Bordeaux; et ses trois membres quittaient précipitamment la ville de Tours, Crémieux pour gagner directement Bordeaux le 9 décembre, Glais-Bizoin pour le rejoindre, après avoir été passer quelques jours au camp de Conlie; et enfin le ministre de la guerre Gambetta, le 11 décembre

Digitized by Google

au matin, après avoir pris la précaution de protéger sa retraite par l'envoi d'un bataillon d'infanterie et d'un escadron de cavalerie à la gare de Saint-Pierre-des-Corps, gagnait Bourges par la ligne de Poitiers, la ligne de Vierzon étant interceptée par un poste de cavalerie prussienne.

Le général Sol, qui commandait à Tours, fut destitué le 14 décembre par un décret de Gambetta, et remplacé par le général de division comte Ferri-Pisani Jourdan. C'est alors que, le 17 décembre, furent appelées à Tours les 2e et 3e Légions de Mobilisés de Maine-et-Loire. On les dirigeait à cet instant même sur Le Mans, si bien qu'on dut faire rétrograder le train qui les emmenait sur la ligne d'Angers. Ces deux légions furent logées à Tours dans les casernes.

Le 18, le général Pisani passa en revue les troupes rassemblées à Tours. Ces troupes formaient deux brigades d'infanterie : la première, commandée par le colonel Cléret-Langavant, commandant supérieur des Mobilisés de Maine-et-Loire, comprenait, outre la 2e Légion de Maine-et-Loire, lieutenant-colonel Tessié de la Motte, forte de 2.261 hommes, et la 3e Légion du même département, lieutenant-colonel Bonneville, forte de 1.648 hommes, un bataillon des mobiles de la Gironde, une compagnie du 14e régiment d'infanterie de ligne, une section d'artillerie de montagne, pièces de 4, et deux escadrons du 1er chasseurs d'Afrique, en tout 4.900 hommes environ.

La 2e Brigade, aux ordres du général Huyot, comprenait un Bataillon des Mobiles de Maine-et-Loire, commandant de la Vingtrie, des mobilisés de Seine-et-Marne, des soldats du 4e Régiment de zouaves, une batterie d'artillerie de pièces de 4 et une de pièces de 12, avec un escadron du 8e hussards. L'effectif de cette deuxième brigade était un peu moindre que celui de la première. Le commandant Mugnier remplissait les fonctions de chef d'état-major, et le colonel Lacombe commandait la cavalerie.

Prévenu dans la nuit du 18 au 19 qu'une colonne prus-

Digitized by Google

sienne s'avançait vers Tours par Châteaurenault, le général Pisani donne l'ordre à sa première brigade d'aller occuper les baraquements construits entre Champaigné et Notre-Dame-d'Oé. Ces troupes commencèrent à quitter Tours le 19, vers onze heures du matin. Le 4e Bataillon de la 2e Légion, parti un peu plus tard, arriva seulement vers quatre heures du soir au camp de Notre-Dame-d'Oé, après avoir franchi les sept kilomètres qui séparent ce camp de la ville de Tours.

Lorsque ces troupes, quittant Tours, défilèrent dans la rue Royale, la tournure martiale et l'entrain des Mobilisés de Maine-et-Loire furent remarqués, mais contrastèrent avec l'aspect moins satisfaisant des mobiles de la Gironde.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Le Camp de Notre-Dame d'Oé

Au Camp de Notre-Dame d'Oé, des chasseurs d'Afrique, envoyés en éclaireurs, vinrent dans la soirée signaler la présence à Monnaie de soldats ennemis. C'étaient les éclaireurs du Xe Corps de l'armée allemande, qui, commandé par le général de Voigts-Rhetz et fort de vingt à vingt-cinq mille hommes, marchait sur la ville de Tours, profitant du mouvement du général Chanzy, obligé, le 16 décembre, d'évacuer Vendôme, pour opérer sa retraite sur le Mans : ce mouvement avait entièrement découvert la ville de Tours.

Dès le 18, quinze uhlans se montrèrent à Châteaurenault, annonçant pour le lendemain l'arrivée de trois mille soldats, avec ordre de préparer les logements. Ce ne furent pas trois mille qui se présentèrent le 19 à Châteaurenault, mais les vingt et quelques mille hommes du Xe Corps, avec quarante ou cinquante pièces d'artillerie. Ils s'y établirent pour la nuit, écrasant par leurs réquisitions, et au besoin par le pillage, cette petite ville de quatre mille habitants. Trois mille hommes furent détachés, pour se porter en avant sur Villedomer. C'étaient des éclaireurs de cette colonne qui avaient été rencontrés ce même jour, 19, par les chasseurs d'Afrique du général Pisani.

Entre Villedomer et Monnaie, sur la grande route de Châteaurenault à Tours, existait une position stratégique de la plus grande importance, au lieu appelé la Grande-Vallée. La route, à partir de Châteaurenault, après avoir abandonné la vallée de la Brenne, escalade le plateau de

Digitized by Google

Villedomer, à 144 mètres d'altitude, puis, après avoir franchi la Grande-Vallée, s'abaisse à 92 mètres pour remonter sur un autre plateau à 138 mètres ! A partir de ce point elle descend en pente douce par Monnaie et Meslay, jusqu'aux portes de Tours, à la Tranchée, où elle n'est plus qu'à 97 mètres d'altitude.

La Grande-Vallée était le point stratégique qu'il était important d'occuper, en raison de cette profonde dépression, d'autant plus qu'on y avait accumulé toutes sortes de moyens de défense, redoutes, abatis d'arbres et tranchées. Ce furent malheureusement les troupes prussiennes qui y arrivèrent les premières, occupant la Grande-Vallée dès le 19, en même temps que trois mille hommes, détachés du gros, étaient dirigés sur Tours par l'autre route d'Ouzouër, Reugny et Vernou, prêts à appuyer au besoin les troupes qui opéraient sur la route parallèle de Monnaie.

Le général Pisani ignorait tout cela, lorsque ce même jour, 19 décembre, il dirigeait ses troupes sur Notre-Dame d'Oé, dans la pensée d'occuper la Grande-Vallée. C'est le lendemain matin seulement qu'il apprit l'occupation de Monnaie par les troupes prussiennes.

Ces troupes qui allaient engager le combat avec nos Mobilisés étaient, au dire du rapport officiel de l'État-major allemand, une partie de la 19e Division d'infanterie, sous le commandement du lieutenant-général de Schwarzkoppen, c'est-à-dire le Régiment d'infanterie de la Frise orientale n° 78, colonel baron de Lyncker, de la 37e Brigade, le 3e Régiment de Westphalie n° 16, colonel de Brixen, une partie du 8e Régiment de Westphalie, colonel de Cranach, un Bataillon de la 40e Brigade ; toutes ces troupes appuyées par les deux premiers Escadrons du 1er Régiment de dragons du Hanovre n° 9, lieutenant-colonel comte de Hardenberg, par deux Escadrons (le 1er et le 4e) du 2e Dragons de Hanovre n° 16, par le Régiment de Poméranie des cuirassiers de la Reine, n° 2, colonel de

Digitized by Google

Pfuhl et par le Régiment de uhlans de Poméranie n° 9, lieutenant-colonel de Kleist, ces deux derniers Régiments de la 1re Brigade de cavalerie, aux ordres du général major de Lüderitz, et enfin par vingt-cinq pièces de canons à longue portée.

Ces troupes présentaient un effectif d'environ dix mille hommes, sous le commandement du général de Voigts-Rhetz, qui avait pour chef d'État-major le lieutenant-colonel de Caprivi, devenu en 1890 chancelier de l'Empire allemand, après la retraite du prince de Bismarck, et mort en février 1898. — Le colonel baron de Becke commandait l'artillerie.

Ici une courte description topographique est nécessaire pour l'intelligence de ce qui va suivre.

Le village de Notre-Dame d'Oé, de moins de cinq cents habitants, près duquel le camp était établi, est assis à deux kilomètres à gauche de la route de Tours à Monnaie. Une petite route conduit d'Oé à la grande route, qu'elle rejoint à la hauteur du bourg de Parçay. La grande route, après avoir atteint à partir de ce point le château de Meslay, à 106 mètres d'altitude, monte pendant un kilomètre et demi jusqu'à 123 mètres. Au château de Meslay se détache à gauche un chemin, qui conduit au château de la Vallée, et, de là, laissant à droite le village de la Gaubretelle, passe entre la ferme des Petites Ruries, les Tardines et le château des Belles-Ruries, pour s'embrancher sur la route de l'Angennerie à Monnaie; cette dernière route, pour gagner le bourg de Monnaie, traverse la partie Nord des bois des Belles-Ruries. Toute cette partie à gauche de la grande route est coupée de petits bois et traversée par la ligne du chemin de fer de Tours à Vendôme, qui, après avoir touché le hameau de la Gaubretelle, passe la grande route à l'extrémité Sud des bois des Belles-Ruries. Le village de la Gaubretelle occupe le fond d'une petite vallée (112 mètres d'altitude), ainsi que le château de la Vallée.

Digitized by Google

Des bords du petit ruisseau qui relie la Gaubretelle au château de la Vallée, le terrain couvert de vignes remonte à 122 mètres jusqu'à la crête d'un plateau occupé par la ferme des Petites-Ruries. Ce plateau est borné à l'Est par le bois des Belles-Ruries, qui s'étend du château à la ligne du chemin de fer sur une longueur d'un kilomètre et demi.

Un chemin creux, le long duquel sont semées les maisons de la Gaubretelle, conduit de ce village aux Petites-Ruries, où il rejoint, au point culminant du plateau, la petite route de la Vallée aux Belles-Ruries. Tout ce plateau, planté d'arbres fruitiers, est coupé par des vignes et par quelques cultures. A ses deux extrémités la dépression du terrain a permis d'y établir des prairies, à gauche entre Tardines et le château des Belles-Ruries, à droite entre la Gaubretelle, le grand bois et un étang, près de la ligne du chemin de fer. Autour du village de la Gaubretelle et de la Vallée le chemin creux, des arbres nombreux, les haies des jardins forment autant de couverts propices à abriter des tirailleurs. Voilà pour la partie de gauche.

La partie à droite de la grande route de Monnaie est plus élevée et plus découverte. A partir du point 123, la grande route se poursuit à peu près au même niveau jusqu'à Monnaie, pendant quatre kilomètres. Son point culminant est à la Coulonnière (124 mètres), mais le terrain dans les champs s'élève sur la droite jusqu'à 127 mètres, vers la Barre-du-Fresne et la Brunellerie, fermes situées le long de la route de Vouvray à Monnaie, ainsi que la Gaucherie et enfin la Feuillée, cette dernière plus rapprochée du bourg de Monnaie.

A partir du chemin de fer la grande route de Tours à Monnaie, après avoir longé les bois des Belles-Ruries, passe à la ferme du Boulay, sur le bord même du bois.

C'est sur ce terrain que s'engagera le combat du 20 décembre.

Des chasseurs d'Afrique, avons-nous dit précédemment, étaient venus dans la soirée du 19 donner avis au camp de

Digitized by Google

Notre-Dame-d'Oé que des éclaireurs du Xe Corps prussien avaient paru à Monnaie. C'était la bataille à peu près assurée pour le lendemain et, dès lors, le colonel Cléret-Langavant et les officiers supérieurs des 2e et 3e Légions de Maine-et-Loire durent prendre leurs dispositions de combat.

Les forces des deux adversaires étaient bien inégales : si les renseignements très incomplets recueillis par nos officiers ne leur permettaient pas d'apprécier les forces supérieures en hommes et en artillerie qu'ils allaient rencontrer sur leur route, ils savaient du moins qu'aux troupes allemandes organisées, bien encadrées, aguerries et toujours soutenues par des réserves amenées en temps voulu, confiantes enfin dans la victoire qui ne les avait guère abandonnées depuis le commencement de la campagne, ils n'avaient à opposer que de pauvres jeunes gens, soldats depuis cinq semaines, n'ayant jamais vu le feu, conduits par des officiers aussi novices qu'eux-mêmes, armés de fusils à baguettes, sans artillerie sérieuse pour les protéger, et découragés d'avance par une série de défaites sans précédents.

Puis les bruits de trahison imprudemment répandus jusque par les membres du Gouvernement et par le Ministre de la Guerre faisaient tenir en suspicion par leurs soldats tous ceux qui avaient à exercer un commandement. Il fallait à ces derniers une force morale toute particulière pour prendre sur leurs soldats l'ascendant dont ils avaient besoin dans une pareille situation.

Cette force morale et cet ascendant ne manquaient pas du moins, nous avons déjà dit pourquoi, aux officiers supérieurs des Légions de Maine-et-Loire, aux Cléret-Langavant, aux Tessié de la Motte, aux Bonneville, aux Maillé, aux Blavier, aux La Frégeolière; leurs paroles d'encouragement, dites pour remonter les courages, furent écoutées religieusement.

La 2e Légion se composait à peu près entièrement de Vendéens : or, le Vendéen, s'il est long à accorder sa con-

Digitized by Google

fiance, est du moins fidèle à la conserver, une fois qu'il l'a donnée. S'il est indépendant quelquefois jusqu'à la révolte, il est brave et n'abandonne ni le chef qui lui montre l'exemple du sacrifice, ni le camarade qui a besoin de son aide. Son patriotisme intelligent a compris facilement que son foyer menacé par l'invasion, ce foyer auquel il est resté de tout temps si attaché, devait être défendu, fût-ce au prix de son sang. Voilà pourquoi nos Mobilisés écoutent volontiers les chefs qui leur demandent pour la patrie le sacrifice de leur vie.

Enfin le Vendéen a la foi, la foi qui donne l'espérance d'une vie meilleure à celui qui va mourir, la foi qui assure au petit soldat tombé obscurément sur le champ de bataille que son sacrifice, généreusement offert pour une sainte cause, peut être récompensé autrement que par une vaine gloire humaine. Dès que la nouvelle du prochain combat fut répandue dans le camp, chacun voulut, en prévision du grand branlebas, mettre sa conscience en ordre. L'aumônier passa la nuit à peu près toute entière à confesser les Mobilisés. Le confessionnal était peu confortable, au coin d'un champ, les pieds dans la boue ; mais à la guerre comme à la guerre, l'essentiel était que tout le monde fût prêt, et on le fut.

On dormit peu, du reste, cette nuit-là, au camp de Notre-Dame-d'Oé. Les officiers surtout, préoccupés de la responsabilité qui allait leur incomber, demeurèrent éveillés, tout bottés, sabre et revolver au côté, toujours sur le qui vive. Pour passer le temps, et en même temps assurer les vivres, certaines compagnies s'étaient procuré des moutons, assez nombreux dans ces parages, et les faisaient cuire à des feux de fagots, parfois même d'échalas arrachés aux vignes.

La nuit pourtant se passa sans ordre de marcher en avant.

R. DE FOUGEROLLE.

(A suivre.)

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE V

La fondation d'une Maison pour les Enfants trouvés (1833-1835)

L'une des œuvres les plus utiles organisées par M. Bernier, sur sa paroisse, fut celle des Dames de Charité. Toutes de familles riches ou aisées, ces pieuses personnes avaient pour charge d'assister les pauvres de leur quartier, ou, du moins, de les signaler au curé. Leurs visites, pleines de sollicitude, découvrirent de grandes misères. L'une des plus affligeantes était la situation des enfants de l'hospice. On les confiait à des femmes pauvres qui ne s'en chargeaient que dans un but d'intérêt. Une nourrice recevait six ou huit francs par mois. Une fois la rétribution payée, chaque trimestre, l'administration ne s'occupait plus de rien. Pourtant, elle exigeait bien peu de garanties de ces mercenaires, quand elles se présentaient pour recevoir les enfants. Un certificat de bonnes vie et mœurs, pièce qu'un maire refuse seulement aux personnes de mauvaise conduite notoire, était le seul témoignage demandé. Les pupilles, s'ils demeuraient en ville, s'employaient le plus souvent à mendier. Vers la fin de 1833, sur la seule paroisse de Saint-Pierre, des familles nécessiteuses, sans honneur et sans mœurs, en élevaient de la

Digitized by Google

sorte une quinzaine. A la campagne, les fermiers les utilisaient le plus vite possible à garder leurs troupeaux. Tous ces pauvres abandonnés ne recevaient, pas plus les uns que les autres, ni instruction, ni éducation. Et pourtant on aurait pu facilement les patronner, dans une ville comme Saumur, et en faire d'honnêtes et habiles ouvriers. Frappées de ces pensées, les Dames de Charité réfléchirent sur les moyens à prendre pour atteindre ce but. Elles commencèrent par solliciter d'envoyer assidûment les enfants à la classe gratuite des Sœurs. Efforts inutiles. Si petite que fût la recette d'une journée, la mendicité et quelques services rendus rapportaient davantage aux nourrices. Alors, Mlle Chaloppin, la fille d'un notaire, pensa à fonder une œuvre spéciale : « On fait, en France, dit-elle, « des quêtes et des associations pour arracher de petits « étrangers à l'idolâtrie ; pourquoi ne pas chercher à « sauver ceux qu'on voit se perdre près de soi ? » Et la pieuse demoiselle fit part de ses idées à d'autres personnes. Un projet fut formé; il parut à ses propres auteurs si extraordinaire qu'ils n'osèrent d'abord en parler à M. Bernier.

Vers la fin de 1832, ils se risquèrent toutefois, et glissèrent leurs idées dans une conversation, en feignant la plaisanterie. A leur grande surprise, le curé écouta sérieusement et déclara qu'il réfléchirait. Trouvant le projet acceptable, malgré de nombreuses difficultés, M. Bernier, pour le mieux étudier, écrivit les objections : « Qu'on ne « croie pas, en lisant ces observations, disait-il, que je « désapprouve le projet et que je cherche à le faire aban- « donner. Je cherche, au contraire, à m'en faire une idée « juste, à en comprendre toute l'étendue, afin de le fonder « solidement. Je n'incidenterai point sur l'article des diffi- « cultés pécuniaires ; je suis convaincu que, si l'œuvre est « entreprise avec un courage généreux et une sainte con- « fiance en Dieu, les ressources viendront. Ce que je crains

Digitized by Google

« plutôt, c'est qu'on manque des vertus nécessaires pour « la faire prospérer, mais je puis assurer que je n'ai « jamais rien entrepris avec plus de confiance. »

Une personne de la paroisse s'offrait comme gardienne des enfants : c'était Justine Leguay, âgée d'environ trente ans. Après avoir suivi, en qualité d'externe, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à quinze, les cours d'un pensionnat de la ville, elle avait aidé ses parents dans leur maison de commerce. A la mort de sa mère, elle persuada son père de se contenter de sa modeste fortune et de quitter les affaires, « craignant qu'elles ne fussent un obstacle à leur salut ». — Ils fabriquaient et vendaient des cartes à jouer. — Quelques années après, la connaissance de la Congrégation de la Retraite d'Angers aviva des désirs de vie religieuse déjà longuement caressés. Il se livra un long et pénible combat entre le père et la fille, pour la douloureuse séparation que, pourtant, ni l'un ni l'autre ne voulaient refuser à Dieu. Le confesseur de Justine ne voulut rien trancher. Elle resta près de son père, mais décidée à travailler seulement aux œuvres de charité. C'est alors que se présenta l'œuvre des enfants abandonnés. « Cette entre- « prise, pensa d'abord la pieuse fille, va me rattacher au « monde et créer peut-être des liens difficiles à briser. » Il lui semblait s'engager pour la vie. Son inquiétude, devenue extrême, eut besoin d'être calmée par son directeur.

Justine Leguay se vit bientôt amener par M. Bernier une compagne ; c'était Mlle Epagneul, âgée de vingt-deux ans, orpheline dès son enfance et restée pensionnaire libre dans une maison d'éducation. A ces deux pieuses filles, de charitables dames assurèrent leur protection, et quelques amies promirent même une aide personnelle. Il ne restait plus qu'à chercher une maison pour s'établir. Les fondateurs de l'œuvre naissante avaient espéré trouver dans la congrégation des demoiselles un concours officieux. Ils

Digitized by Google

avaient même pensé que le local où se tenaient les réunions pourrait être l'asile des enfants, en attendant les ressources nécessaires à la location ou à l'achat d'une maison particulière. A la première ouverture que fit le curé au conseil des congréganistes, toutes rejetèrent avec mépris sa proposition, en criant au scandale. Jeunes pour la plupart, elles ne pouvaient guère comprendre le dévouement d'encombrer d'enfants trouvés leur maison ; et, comme il fallait déjà du courage pour entrer dans l'association, les quolibets ne redoubleraient-ils pas en voyant ses membres s'occuper d'une œuvre si bizarre? M. Bernier respecta de telles susceptibilités et ne compta plus sur un concours général de la part de ces demoiselles. Quoique M. Leguay eût accepté déjà les fonctions de trésorier de fabrique et de secrétaire de la commission des écoles, sa fille et le curé n'osèrent cependant pas lui demander de prêter sa maison à l'œuvre. Ils louèrent une chambre et résolurent de commencer sans plus attendre.

M. Bernier alla à l'hospice faire part de l'entreprise. Elle ne parut pas mériter confiance, et les administrateurs décidèrent de ne confier à Mlle Leguay que des nouveau-nés, ce qui augmentait beaucoup les difficultés. On fit alors des négociations près des nourrices pour obtenir, moyennant indemnité, leurs enfants d'un an ou deux. « A cet « âge, répondirent-elles, le nourrisson est élevé et va « bientôt commencer à rapporter. » Toutes les négociations furent inutiles.

Force fut donc à Mlle Leguay de reprendre ses pourparlers avec l'hôpital et d'en accepter les conditions. Le 1er décembre elle se déclara prête à recevoir quelques pupilles, et le lendemain M. Bernier offrit le saint sacrifice pour implorer la bénédiction de Dieu.

Pendant trois semaines, les pieuses filles attendirent en vain, soit qu'il ne fût pas exposé d'enfant, soit mauvais vouloir de l'hospice. Enfin, le 26, le curé reçut avis de

Digitized by Google

faire prendre deux petites filles[1]. La coïncidence de leur réception avec le temps de Noël parlait éloquemment au cœur de celles qui s'étaient constituées leurs mères. Elles pensaient, en les soignant, à Celui qui est venu chez les siens et que les siens n'ont point reçu, et il leur semblait que le divin enfant Jésus voulait bien accepter, comme rendus à lui-même, les soins prodigués à ces petites créatures.

Ces consolantes pensées s'évanouirent bientôt devant une dure réalité. Après quelques jours de soins assidus et compétents les deux petites filles moururent. Le 11 janvier 1834, les pauvres mères adoptives se trouvèrent sans enfants et fortement tentées de s'en tenir à cet essai. Huit jours après, deux autres enfants furent mises à leur disposition. Les demoiselles hésitèrent à les accepter et consultèrent M. Bernier. « En entreprenant l'œuvre, leur dit-il, vous n'avez pu poser à la divine Providence la condition que les vides faits par la mort ne seraient pas comblés ». Il ranima leur courage et elles reprirent leur tâche.

Les deux enfants dépérirent bientôt. Le public s'émut; il en rendit responsable les pauvres nourrices. On les appelait des « faiseuses d'anges » ; elles avaient établi « un couvent de poupons à envoyer au ciel ». En vain le médecin défendit-il énergiquement Mlle Leguay, la sottise répandait dans le peuple d'absurbes calomnies ; ni les administrateurs, ni même les religieuses de l'Hospice ne montraient de bienveillance.

Rebutées de si mauvaises dispositions, les demoiselles résolurent de rendre leur trop frêle dépôt et avertirent le secrétaire de l'hospice.

C'était un pieux chrétien, connu dans la ville sous le

[1] Elles s'appelaient Marie Issachar et Marthe Zabulon. Celles que Mlle Leguay reçut par la suite étaient semblablement affublées de noms hébraïques.

Digitized by Google

nom de Saint-Marquet. Il avait des communications avec Dieu, croyait Justine Leguay, qui se trouvait ainsi dans la disposition de recevoir toute parole de sa bouche. Marquet déclara qu'il ne pouvait reprendre les enfants avant deux jours, temps nécessaire pour se procurer des nourrices. Puis, d'un ton d'assurance où la pieuse fille vit un commandement divin, il lui déclara que, sans s'alarmer, elle devait continuer son œuvre, les pauvres petites étant mieux entre ses mains qu'en toutes autres. « Je me fais fort, « ajoutait-il, de prouver, par les registres, que la mortalité « des enfants abandonnés est très considérable. Vos « malheurs sont une épreuve de Dieu et le découragement « serait coupable. »

Réconfortée, Mlle Leguay garda les enfants ; le 5 février, elle en reçut même une autre. C'était assez pour des personnes tourmentées de la crainte de nouveaux décès, peu accoutumées au travail et à qui les veilles semblaient pénibles.

Elles résolurent bientôt de mettre les enfants en nourrice et traitèrent avec des femmes de la campagne. La rétribution était augmentée, on fournissait un trousseau, mais on conservait, outre le droit de surveillance, celui de reprendre les nourrissons quand bon semblait.

Cette combinaison ne fut pas de longue durée. Les nourrices, parfois négligentes, trouvaient excessives les prétentions des demoiselles : surveiller les enfants et les retirer occasionnaient des explications pénibles. Une fois même, un de ces incidents faillit devenir tragique.

Ayant appris qu'une nourrice, demeurant à Saint-Lambert, n'accomplissait pas ses devoirs religieux, Mlle Leguay résolut de lui reprendre l'enfant. Elle partit donc pour le chercher, en se rendant sur un bel âne, fort gentiment harnaché, prêté par une amie dont la domestique l'accompagnait. Arrivée chez la villageoise, Mlle Leguay lui expliqua les motifs de sa visite. La femme ne protesta guère ; mais

Digitized by Google

à peine étaient-elles sorties qu'elle alla ameuter ses voisins. En un clin d'œil, un attroupement se forma et se mit à la poursuite des dévotes. Furieuses, injuriant à l'envi ces entrepreneuses de couvent, s'excitant mutuellement par leurs cris, ces femmes se trouvèrent bientôt d'avis d'en venir aux coups. Comme on arrivait alors à l'endroit où la levée qui longe la Loire n'est plus séparée du fleuve, la décision changea. Il ne s'agit rien moins que de jeter à l'eau « les ânesses et l'ânon ». Fatiguée de trotter, et tremblante de peur, la domestique qui conduit l'âne par la bride ne peut plus lever les jambes. Mlle Leguay saute à bas, la fait asseoir à sa place, lui pose l'enfant entre les bras, prend la bride et se met à courir en implorant le secours de saint Joseph obligé de fuir en Égypte.

Aux inconvénients présentés par le système de faire élever les nourrissons à la campagne, s'ajouta le chagrin d'une mortalité considérable. Dans l'espace de trois mois, cinq petites filles sur six moururent. Le public vit alors que les premiers décès ne pouvaient être imputés à des soins insuffisants. Bien plus, l'hospice demanda que les enfants restassent chez Mlle Leguay et finit même par lui ordonner de les reprendre tous, avec la défense d'en remettre désormais en nourrice.

Mlle Leguay retira les trois petites filles qui restaient et tout alla sans modification jusqu'au mois de juin, où finissait la location de la chambre d'asile.

A cette époque, touché de voir sa fille se fatiguer dans les allées et venues, et ennuyé de l'isolement dans lequel il se trouvait toute la journée, M. Leguay voulut bien mettre à la disposition de l'œuvre une vaste mansarde. On l'appropria à sa nouvelle destination. Mlle Epagneul vint prendre pension chez Mlle Leguay et la vie parut plus douce et plus facile.

Toutefois, les demoiselles n'osaient pas accepter de nou-

Digitized by Google

veaux nourrissons, quand une circonstance inattendue modifia leur situation.

Voulant alléger les lourdes charges qui pesaient sur plusieurs Hôtels-Dieu, les conseils généraux des départements voisins adoptèrent, d'un commun accord, la décision d'échanger entre diverses maisons les enfants trouvés.

Cette mutation donnant à Mlle Leguay la facilité d'obtenir des autres hospices des enfants sortis du premier âge, la pieuse fille regarda la circonstance venue si à propos comme l'expression de la volonté de Dieu pour la continuation de son entreprise.

Une dizaine de petites filles de deux à huit ans bientôt recueillies commencèrent une nouvelle période de l'œuvre. Mais les demoiselles ne trouvèrent même pas de domestiques à gages pour leur venir en aide. L'entreprise restait généralement peu sympathique, même à ceux dont on aurait pu espérer la bienveillance. Par un sentiment dont l'histoire fournit de nombreux exemples, les Sœurs de l'hospice elles-mêmes ne voyaient pas d'un bon œil cette œuvre si humble qui pouvait prendre accroissement et, peut-être, porter préjudice à leur communauté.

Un curé de la ville fit aussi de l'opposition et ne se gêna point de dénoncer l'œuvre nouvelle parmi les excentricités qui font toujours tort à la religion. « Les saints seuls « peuvent tenter ces entreprises, disait-il, ceux qui portent « le cilice et se macèrent. Or, ces demoiselles ne font point « cela ! »

Il fallut toute la prudence et la charité de M. Bernier pour soutenir les pauvres filles. « Allons, leur disait-il, « ayons courage, marchons, marchons toujours ! Si Dieu « est pour nous, nous n'aurons rien à craindre. Cependant, ce ne serait pas notre amour-propre qui nous ferait « persévérer, s'il nous était démontré que la Providence « n'agrée pas nos projets. »

Tout en donnant ces encouragements, le curé acquérait

Digitized by Google

la conviction qu'il serait impossible de continuer longtemps une telle besogne et que des religieuses seules pourraient s'en charger.

Vers la fin de l'année, une circonstance vint lui fournir l'occasion de réaliser son idée.

En 1828, l'Administration de Saumur avait remplacé, dans le service de l'Hôtel-Dieu, les Augustines par les Sœurs de Sainte-Anne. La communauté expulsée vint à Angers. Mais des religieuses eurent des troubles de conscience sur ce qu'elles avaient quitté la maison de Saumur où elles avaient fait vœu de vivre et de mourir. Quelques-unes se retirèrent à la Trappe ; trois autres écrivirent à M. Bernier, pour lui exprimer leur désir de rentrer dans sa paroisse et lui demander s'il n'aurait point quelque œuvre à leur confier. Espérant consolider et étendre l'œuvre de Mlle Leguay par l'adjonction de ces religieuses, M. Bernier écrivit sur-le-champ son projet aux deux pieuses filles :

« *Saumur, 28 octobre 1834.*

« MESDEMOISELLES,

« Vous avez quelques heures pour vous décider. Il n'en faut pas tant quand la charité agit vivement dans un cœur. Lisez donc, dans la *Vie de saint Vincent de Paul*, la petite harangue qu'il adressa à de pieuses dames qui l'avaient secondé pour l'Œuvre des Enfants trouvés, mais qui se décourageaient : « *Or, sus, Mesdames, voulez-vous ou non laisser périr ces pauvres petites créatures...* » Lisez et figurez-vous que c'est encore lui qui vous adresse la parole...

« Vous êtes dévouées de vos personnes à l'Œuvre des petites filles, mais vous n'êtes assez libres, assez indépendantes, ni l'une ni l'autre, pour la soutenir, ni du moins pour lui donner l'extension dont elle peut être susceptible. En élever chrétiennement une demi-douzaine,

Digitized by Google

les sauver de la corruption est déjà une belle œuvre et digne de votre ambition. Sans nul doute n'eussiez-vous fait toute votre vie que cela, ce serait pour vous une grande consolation à la mort : une belle couronne en serait le prix. Mais, enfin, pourquoi se borner ainsi dans le bien et mettre par là comme des entraves à la miséricorde du Seigneur ? C'est par vous qu'il a voulu commencer cette œuvre. En l'entreprenant vous avez dû vouloir, par rapport à elle, tout ce que Dieu voudra, soit sa chute, soit son agrandissement. Vous devez donc, avec courage et générosité, entreprendre ce qui peut contribuer à la faire réussir.

« Or, il est bien évident que, réduites à vous deux, vous ne pouvez lui faire faire aucun progrès ; vous êtes rendues au point le plus élevé que vous puissiez atteindre. Si donc la divine Providence vous présente le secours le plus propre à aviver l'Œuvre, à l'accréditer, à l'étendre par le dévouement de nouvelles mères qui méritent toute confiance, vous manquerez à la Providence si vous ne faites tous les sacrifices qui sont en votre pouvoir pour vous procurer ce secours. Eh bien ! la Providence se prononce en faveur de deux ou trois religieuses, ou plutôt en faveur de cette œuvre à laquelle elle les appelle. Mille circonstances se réunissent pour manifester sa volonté. Vous devez donc vous expédier généreusement dans cette occasion.

« Vous êtes dévouées de vos personnes. Mais l'êtes-vous bien assez de vos moyens pécuniaires ? Remarquez bien qu'il ne s'agit pas, quand je parle d'argent, de la dépense des enfants. C'est la besogne de la Providence, elle s'en acquittera. Et lorsque, depuis un an, elle a dépassé en double ou en triple les besoins par les ressources qu'elle a fournies, il serait honteux de s'inquiéter sous ce rapport. Si donc elle augmente le nombre des enfants, elle augmentera les ressources dans la même proportion. Il s'agit de nourrir les nouvelles mères et de leur assurer une exis-

Digitized by Google

tence. Déjà des offres m'ont été faites à cet égard ; j'ai besoin, dès aujourd'hui, de les comparer avec les vôtres pour savoir sur quoi nous pouvons compter.

« Que feriez-vous, Mesdemoiselles, si vous étiez libres, l'une et l'autre, de votre petite fortune ? Voyons, que dit le cœur ? Eh bien, faites donc du moins ce que vous pouvez faire, si vous voulez que votre bon Maître vous tienne compte de ce que vous regrettez de ne pas faire.

« Vous, Mademoiselle Leguay, à combien évaluez-vous les menus plaisirs d'une demoiselle de la classe moyenne qui pourrait s'adonner aux spectacles et aux bals, et bien soigner sa toilette, sans que personne pût y trouver à redire ? A combien évaluez-vous, je ne dis pas la part de revenu dont se serait dessaisi votre père, si vous aviez pris un mari, mais bien les avantages que lui procure votre présence ? Voilà des valeurs que M. Leguay ne méconnaîtra certainement pas et qui sont bien au-dessus de votre quote-part dans le bien qu'il s'agit d'entreprendre.

« Vous, Mademoiselle Épagneul, hé, mon Dieu ! je ne vous aborde ce matin qu'en tremblant. J'ai peur de votre timidité ! J'aurai cependant la bravoure de vous parler de vos revenus. Vous sera-t-il permis d'en dépenser, chaque année, au moins une partie en bonnes œuvres ? Vous laisserez-vous imposer la nécessité de les entasser pour augmenter vos terres ?

« Pourquoi donc et pour qui donc ? Je crois bien vous connaître, Mademoiselle, et je sais fort bien que vous n'avez pas le cœur étroit. Mais la timidité, la défiance de vous-même, la modestie vous le resserrent. Allons, mettez-le donc un peu au large, voilà le moment. Soyez tranquille ; si vous offriez trop, je n'accepterais pas. Une petite part de ce revenu annuel, pour ces bonnes filles, amies de Dieu et qui n'en ont pas, et ce ne sera point pour la grande famille que la nature vous a donnée, mais pour la petite famille que la Providence y a substituée et dont vous êtes la mère.

Digitized by Google

Voyez comme je parle ce matin, nous verrons comment vous parlerez ce soir l'une et l'autre. Pour moi, je vous parle de l'abondance du cœur avec une pleine liberté et beaucoup de confiance. Vous en ferez de même, n'est-ce pas ?

« Voilà toute la question : voulez-vous faire un sacrifice pour assurer à deux ou trois religieuses les choses nécessaires à leur entretien ? Et quel sera ce sacrifice ? Je désire avoir votre réponse devers trois heures aujourd'hui.

« Votre tout dévoué serviteur.

« H. Bernier, prêtre. »

La réponse des demoiselles permit à M. Bernier d'écrire aux religieuses qu'une œuvre leur était offerte et qu'elles seraient accueillies avec une sincère cordialité.

Après quelques mois de réflexion, les Augustines arrivèrent, le 19 mars 1835. Le lendemain, Mlle Leguay écrivit à M. Bernier : « Vous allez me gronder, si je vous confie que mon cœur saigne à la pensée que d'autres mères vont prendre *ma* place auprès de nos chères filles. O fatal *moi* que tu me causes de mal ! Cependant je comprends très bien l'avantage que nos chères enfants recevront de cette nouvelle direction et non seulement j'y consens, mais bien franchement je le désire. Mais je me trouve dans la position d'une personne qui consent et même qui désire qu'on lui ampute soit un bras, soit une jambe, parce que sa vie en dépend, mais qui ne laisse pas de pousser des cris lorsqu'on en vient à la douloureuse opération ».

Le curé, plein d'espérance, rêvait tout un établissement. Déjà il avait arrêté les conditions de l'acte d'acquisition d'une grande maison quand, avant de s'engager plus avant, il voulut avoir des garanties officielles de la bienveillance et du concours de l'administration des Hospices. Celle-ci n'aimait pas les religieuses et, ne s'étant point entièrement

Digitized by Google

renouvelée depuis 1828, conservait de plus le souvenir de ses démêlés avec les Augustines.

Sans se soucier de l'approbation expresse du préfet, les administrateurs déclarèrent vouloir se tenir dans les bornes d'une simple tolérance. Ils rappelèrent encore à M. Bernier qu'il avait laissé sans réponse une lettre où on lui demandait les ressources du nouvel établissement, son local, son administration. Le curé pouvait difficilement répondre à ces questions, quand il n'avait pour tout bien qu'une mansarde d'emprunt et une grande confiance dans la Providence. Aussi, ses espérances s'évanouirent promptement, et il vit que, loin d'être un secours pour son œuvre, les Augustines ne feraient que lui susciter des difficultés.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

La fondation d'un Monastère du Bon-Pasteur (1835-1837)

Au mois de mai 1835, la supérieure générale du Bon-Pasteur d'Angers, la mère Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier, priait M. Bernier de bien vouloir se transporter à son monastère pour y prendre connaissance d'un projet de fondation à Saumur. L'entrevue eut lieu le 29. Pour la première fois se trouvaient en présence ces deux remarquables personnages. Enfants de la Vendée, leurs âmes paraissaient encore sœurs par la ressemblance des facultés. Clarté d'intelligence, invincible ténacité, ces dons leur semblaient départis pour conduire à bonne fin de grands desseins et supporter les nombreux outrages et les disgrâces accablantes qui auraient brisé des natures ordinaires.

La mère Pelletier conquit immédiatement M. Bernier à la congrégation et à la nouvelle entreprise. De suite il s'empressa de détruire les objections restant à la supérieure contre son propre projet. A la fin de l'entrevue, la fondation était décidée. Le curé promit de lui chercher sur-le-champ une maison convenable.

Bientôt après, en effet, il lui signalait l'ancienne abbaye de Saint-Florent-le-Jeune, dont on venait de démolir avec beaucoup d'efforts les deux tiers pour en vendre les matériaux. Il restait un seul corps de bâtiments, appelé la Sénatorerie, parce que Napoléon l'avait fait décorer pour devenir la résidence du sénateur Lemercier. Le curé fit arrêter de suite la démolition. On lui offrait la maison et son

Digitized by Google

vaste enclos pour quarante-cinq mille francs, à peu près ce que la propriété avait coûté. Il était impossible de trouver une plus belle occasion pour fonder un grand établissement; aussi pressa-t-il vivement la supérieure de la saisir. Elle ne pouvait hésiter, et l'entreprise lui parut d'autant plus attrayante qu'elle rendait au culte un sanctuaire profané. Cette pensée de foi impressionna tellement la mère Pelletier qu'elle eut désormais la dévotion de reconstruire les maisons du Seigneur détruites par la Révolution [1]. Elle vint visiter l'abbaye, consulta l'évêque et fit l'acquisition.

Dès son retour d'Angers, M. Bernier avait averti les Augustines qu'il allait consacrer à l'œuvre du Bon-Pasteur tous ses soins, toute son influence. Elles ne pouvaient plus se flatter de former un établissement quelconque à Saumur : mais la supérieure du Bon-Pasteur leur offrait un asile temporaire, ou même un emploi fixe dans son monastère général. Bien que la Mère Pelletier leur renouvelât elle-même ces propositions, les religieuses préférèrent s'occuper d'établir à Angers une œuvre des Enfants trouvés. Elles entrèrent en pourparlers avec l'administration de l'hospice de cette ville et, voyant le succès de leurs négociations, quittèrent Saumur dès la fin de juin [2].

Ces événements affaiblissaient d'ailleurs singulièrement le courage de Mlle Leguay. Absorbé tout entier par sa fondation, le curé délaissait l'asile, et, dans ses rares visites, sa rudesse ne ménageait pas la susceptibilité de celle qui s'était toute dévouée à sa première entreprise. Non seulement il ne parlait plus d'agrandissement, mais une fois même il dit à la directrice : « Je ne veux plus du tout

[1] Cf. Monseigneur Pasquier, *Vie de la R. M. Marie de Sainte-Euphrasie Pelletier*, tom. I, p. 234.

[2] Bientôt leurs résolutions changèrent et elles ouvrirent pour des dames pensionnaires une maison qui devint promptement florissante.

Digitized by Google

m'occuper de ces enfants. » Pendant quinze jours Mlle Leguay garda pour elle sa douleur. Ne pouvant plus se contenir, elle écrivit à son curé : « Si, par impossible, lui « marquait-elle, Dieu venait vous dire qu'il ne s'occupe « plus aucunement du troupeau confié à vos soins, et que, « quoi que vous fassiez pour lui, il ne s'en inquiéterait « point, est-ce que vous travailleriez avec autant de zèle « que d'ardeur ?... Dieu ne m'a point tenu ce langage, me « direz-vous, mais qui est-ce qui me tient ici-bas la place « de Dieu ? Je suis obligée de conclure que la volonté de « Dieu n'est pas que je continue. Cette pensée que vous « me laissez faire, avec toute l'indifférence possible « de votre part, cette pensée m'ôte tout désir de persévé- « rance. Ajoutez à cela l'incertitude de Mlle Epagneul, que « vous me signalez très bien, les répugnances de mon « père, ma mauvaise santé. Est-ce ainsi qu'on reconnaît « la volonté de Dieu ?... Non, Monsieur, non ; si la tâche « vous paraît facile, elle dépasse mes forces ; si le succès « à en attendre est trop peu de chose pour captiver « votre attention, je n'en veux point du mérite toute « seule. Au moins, jusqu'à ce jour, j'ai pu me rendre ce « témoignage : je ne fais rien par moi-même ; c'est ce « qui m'a conservé la paix intérieure ; je ne veux pas la « perdre, et je n'irais pas changer de route. Soutenez- « moi, encouragez-moi, dites-moi de marcher malgré tout, « j'irai ; mais laisez-moi à ma propre conduite, je rends « les armes. »

Mlle Leguay comprit, à la réponse du curé, qu'elle n'avait plus qu'à se résigner et, devant cette substitution d'une puînée à l'œuvre première, son cœur de mère pensa qu'autrefois Jacob avait dépouillé Esaü du droit d'aînesse. Elle crut que son entreprise devait s'effacer devant une autre, dont l'importance réunirait tous les privilèges et tous les avantages. Les Dames du Bon-Pasteur ne pouvaient manquer d'arriver bientôt. Suivant l'impulsion

Digitized by Google

donnée, Mlle Leguay aida M. Bernier à leur préparer un beau mobilier ; même elle voulut bien offrir à leur orphelinat ce que, depuis deux ans, elle avait, pour le sien, recueilli de la charité publique.

Le 29 juillet, le curé envoya prendre les cinq religieuses de la fondation à Angers par une voiture. Il en vante à la supérieure l'intéressant conducteur « qui ne fait entendre à ses chevaux qu'un langage soigné et sentimental. Quant à la *verse*, ces dames peuvent être tranquilles. Dalençon (le voiturier) n'a versé qu'une fois dans sa vie, il y a quelques semaines, dans les chemins de la Vendée ; et cela ne doit arriver que très rarement à un homme de son mérite ». Le curé reçut les religieuses avec beaucoup d'égards, leur fit présent d'un mobilier et, sous leur direction, s'occupa des travaux de reconstruction et de réparation. Il alla même jusqu'à s'imposer de quêter à domicile [1].

[1] Voici une partie du prospectus dont il se faisait précéder pour solliciter des aumônes en faveur des Dames du Bon-Pasteur : « Nous ne connaissons point d'œuvre plus utile ou plus appropriée aux besoins de la société que celles qui se font dans leurs établissemens. Elles encouragent le retour à la vertu, en offrant un asile au repentir. Elles préservent de la corruption de jeunes cœurs que le vice flétrirait infailliblement, s'ils n'étaient pas soustraits de bonne heure aux influences qui les menacent. De plus, et ceci mérite une attention toute particulière, elles savent épargner à des familles très honorables des humiliations et de grands chagrins, soit en affermissant dans la vertu des filles que les illusions de l'âge et de premières impressions pourraient ébranler, soit en opposant les soins assidus d'une éducation spéciale à des inclinations alarmantes, que des parens ont quelquefois la douleur d'observer dans une jeune enfant.

« Les personnes qui sont l'objet de ces bonnes œuvres, quoique dans un même établissement, forment différentes classes totalement séparées, même à l'église, et qui n'ont entre elles aucune relation. Aucun sujet n'est admis au nombre des religieuses, qui n'appartienne à une famille honorable, et dont la conduite dans le monde n'ait été sans reproche.

« Les douces insinuations d'une charité à la fois compatissante et ingénieuse sont le grand moyen que ces dames emploient : mais il serait peu efficace sans le travail auquel elles attachent les sujets qui entrent dans leurs maisons. Elles supplient donc les personnes bienfaisantes de leur procurer de l'ouvrage en linge, broderie, ornemens d'église, fleurs artificielles.....

« Aux filles ou femmes, pénitentes libres, on demande 200 francs une fois donnés, et 20 francs pour le costume qui est brun. Elles

Digitized by Google

Non content de relever les murs du monastère, M. Bernier se mit, avec la même ardeur, à le peupler de religieuses. Il trouva bientôt deux novices et, au mois de décembre, il en annonçait une troisième dont le départ causa bien des larmes à Mlle Leguay, mais qui devait être d'un grand secours dans les embarras financiers de la nouvelle fondation. « J'éprouve, écrivait-il à la mère Pelletier, une grande satisfaction à vous annoncer une postulante dont vous aurez, je l'espère, du contentement, car c'est une bien bonne et bien belle âme. C'est Mlle Épagneul, âgée de vingt-deux ans et demi. J'ai beaucoup hésité, je l'avoue, à la séparer de Mlle Leguay et à lui faire abandonner une œuvre à laquelle j'avais contribué à l'attacher. Mais plusieurs considérations me paraissent décisives, et celle-ci entre autres : c'est que cette jeune personne, excessivement timide, et par caractère et par délicatesse de conscience, a besoin, pour être dans un état de calme et de repos, d'une autorité, d'une règle qui lui fasse bien connaître à tous les instants de quel côté sa volonté doit se porter et ce que Dieu demande d'elle. Une certaine dose de liberté l'embarrasse et elle est façonnée tout exprès pour l'obéissance. Du reste, vous reconnaîtrez qu'elle ne manque ni de vues, quoiqu'elle n'ait pas un talent au-dessus du médiocre, ni de courage et de fermeté, malgré sa timidité[1] »

M. Bernier était si complètement gagné à la congrégation qu'il intervint même dans les disputes au sujet de la

restent dans la maison tant qu'elles veulent. Ces dames désirent, et elles l'espèrent si la bienfaisance vient à leur secours, ne jamais renvoyer les pénitentes qui se présenteront sans pouvoir payer.

« Les orphelines sont reçues depuis 3 ans jusqu'à 18. La pension annuelle est 150 francs, et l'on ajoute 20 francs pour le costume qui est bleu.

« Pour les jeunes personnes qui appartiennent à de bonnes familles, mais qu'on veut soustraire à des dangers, la pension est de 200 francs. Elles fournissent le trousseau, et elles prennent en entrant le costume noir, avec une pèlerine blanche. »

[1] Lettre du 29 décembre 1835.

Digitized by Google

réforme de sa constitution. L'ordre a été institué à Caen, en 1642, par le père Eudes. Ce premier monastère fit plusieurs fondations; mais les maisons étaient indépendantes les unes des autres, comme encore aujourd'hui celles de la Visitation, entre lesquelles il n'existe que des liens de charité. La mère Pelletier, religieuse de la maison de Tours et fondatrice de celle d'Angers, eut l'idée de faire un grand ordre où l'association des maisons, l'échange facile des sujets, rendant la force plus considérable, permettraient un plus grand bien. Un décret de la Congrégation des Évêques et Réguliers, du 16 janvier 1836, confirmé par Bref du Pape, le 3 avril, établit la supérieure du Bon-Pasteur d'Angers générale de toutes les maisons qu'elle avait fondées ou qu'elle fonderait. L'affaire n'alla point sans protestation. Des monastères réclamèrent la fidélité au principe séparatiste du père Eudes. M. de Montblanc, l'archevêque de Tours, qui avait quelque raison de se sentir froissé, se plaignit au Pape du changement et, en 1835, Grégoire XVI défendit l'idée du généralat. L'*Ami de la religion*[1] inséra la lettre papale, en la faisant précéder d'une note terne, d'aspect impartial, mais où quelques épithètes étaient de nature à causer une impression défavorable aux prétentions du monastère d'Angers. M. Bernier en écrivit au rédacteur Picot. « Insérer une réclamation, répondit celui-ci, serait manquer d'égard à l'archevêque de Tours. » C'était une défaite. La note de l'*Ami* n'avait pas craint d'être défavorable à Mgr Montault et aux évêques qui avaient approuvé le projet de la mère Pelletier. Le curé de Saumur répondit au journaliste en maintenant sa demande. « Ceux qui ont occasionné le tort, dit-il, l'ont oublié; cela arrive d'ordinaire. Mais la congrégation qui le subit injustement doit-elle rester absolument passive, quand il lui est si facile de se justifier? Il me serait très

[1] N° du jeudi 12 novembre 1835.

Digitized by Google

pénible de déplaire à Mgr l'Archevêque de Tours. Mais je ne parle de lui que pour protester, au nom de ces dames, de la vénération et de la reconnaissance qu'elles ont pour lui... Si vous connaissiez les détails de cette affaire, vous verriez, Monsieur le Rédacteur, de quelle droiture, de quelle modération, de quelle patience on a usé à Angers, et de quels avantages ces dames auraient pu se prévaloir. Un de ceux qui ont écrit en cour de Rome disait, dans une lettre à Mme la Supérieure, assez peu de temps avant de se lancer dans l'opposition : « Je regarde les ennemis du généralat comme les ennemis de Dieu. » On a de lui plusieurs lettres en ce sens. Ce n'est point un prélat qui est tombé dans cette inconséquence[1]. »

Douée du talent de la temporisation et se croyant trop faible pour la lutte, la mère Pelletier n'appuya point la réclamation de M. Bernier. De cette abstention, Picot conclut, selon ses désirs, qu'il n'y avait pas lieu de rien insérer. L'affaire se trouva donc terminée. Une tentative de réconciliation, essayée entre la congréation d'Angers et un des adversaires du généralat, n'eut pas plus de succès. M. Bernier aurait voulu amener M. Dufêtre, le tout puissant grand-vicaire de Tours[2], d'un état d'aigreur et d'hostilité à l'indifférence pacifique. Sa médiation ne fut pas encouragée.

Cependant la fondation s'aménageait. Il fut réglé que Mgr Montault, accompagné d'un évêque missionnaire, bénirait la chapelle et le monastère le 25 avril 1836. Le curé prépara la fête et déclara, d'une manière délicate et spirituelle, qu'il en voulait faire les frais.

« Ce n'est point ici affaire de politesse et de générosité, écrivait-il à la supérieure générale. Il y a des considérations d'une nature plus grave. Nos *originaux* de Saumur

[1] Lettre du 15 février 1836.

[2] M. Dufêtre mourut évêque de Nevers.

Digitized by Google

s'accrochent à tous les moyens pour se dispenser de faire le bien, surtout quand il s'agit d'une maison religieuse : s'ils la voient souffrante et manquant de quelques parties essentielles à son établissement, ils disent que *cela n'a pas d'avenir*, que c'est *un projet téméraire*, que *cela tombera*; s'ils voient des dépenses, ils en concluent que *la maison est riche*, qu'elle *ne manque de rien*. Je me tue à dire qu'elle a d'autant plus besoin d'être secourue et que sa pénurie est d'autant plus grande, que Saumur ne fait rien pour les frais énormes d'acquêt et de premier établissement... Je serai bien moins écouté encore, lorsque la malveillance aura transformé un dîner modeste que donnerait la communauté en un festin splendide et dispendieux. Vous verrez, si le dîner se fait à la communauté, que les dames du Bon-Pasteur auront, un jour de Saint-Marc, été les émules du sénateur Lemercier ou de dom Macé[1], joyeux et dodu bénédictin. C'est comme cela que nous avons l'esprit tourné à Saumur. J'espère donc, Madame la Supérieure, que vous joindrez à toutes vos obligeances celle de ne laisser faire pour ce qui concerne le dîner du 25. »

On ne peut pas ne point se rendre à de telles considérations. Mais que servir un jour maigre à des hôtes distingués? Le poisson était très rare et fort cher à Saumur, parce qu'en ce temps-là personne n'y faisait abstinence; les marchands n'en avaient que de très petites quantités. M. Bernier voulut bien que la mère Pelletier lui envoyât un panier, mais à la condition expresse de le payer lui-même. Un peu plus tard, il offrait de la sorte l'hospitalité aux religieux qui venaient prêcher la retraite au monastère. Ses aimables propositions sont toujours mêlées de judicieux conseils cachés sous des plaisanteries enjouées.

[1] Prieur claustral de Saint-Florent, et l'un des 22 membres de l'Assemblée provinciale d'Anjou en 1787. Il fut massacré à Paris en 1792.

Digitized by Google

Toute sa correspondance le montre ami dévoué de l'œuvre. Son zèle de quêteur alla jusqu'à recueillir douze mille francs pour elle et, cette année-là même, une de ses nièces entra au noviciat d'Angers. Jusqu'à la fin de son ministère paroissial le curé mit cette fondation au-dessus de toutes ses entreprises.

Il ne semblait plus se préoccuper du petit asile. Sans vouloir en témoigner de l'affliction, Justine Leguay rendait le plus de services possible à la fondation. Au moment où l'entrée de sa compagne dans le monastère lui causait autant d'embarras que de chagrin, elle dit aux dames du Bon-Pasteur : « Puisque vous enlevez la mère, vous devriez aussi vous charger des enfants ! » Quelle ne fut pas sa surprise en entendant les religieuses lui répondre qu'avant leur départ d'Angers la supérieure générale les avait autorisées à recevoir les enfants que Mlle Leguay ne manquerait pas de leur offrir. Là-dessus la pieuse fille consulta. « L'abandon s'impose » répondit simplement M. Bernier. D'autres influences se firent sentir dans le sens de la continuation et Mlle Leguay s'y résolut. « Je vous admire, mais je ne vous approuve pas », lui écrivit le curé, et il ajoutait qu'il entendait par cette déclaration se décharger de toute responsabilité dans l'œuvre, assurant d'ailleurs qu'il continuerait à lui porter un vif intérêt. La fondatrice de l'asile ne cessa cependant point de le consulter, et, quand elle apprit, au commencement de 1837, que Monsieur le curé venait d'être nommé supérieur-suppléant du petit séminaire Mongazon, elle songea de suite à remettre les enfants au Bon-Pasteur. L'orphelinat abritait alors de quinze à dix-huit petites filles. Ceux qui avaient déjà remporté la victoire pour faire continuer l'œuvre revinrent encore à la charge et M. Bernier lui-même se rangea de leur avis. Il resta d'ailleurs le conseiller le plus judicieux et le plus influent de la pieuse fille.

Lorsqu'elle sollicita son avis pour la première fois après

Digitized by Google

son départ en lui demandant la permission de lui écrire quand elle en aurait besoin, il lui répondit en ces termes[1] :

« N'hésitez point, ma bien chère demoiselle, quand vous aurez à m'écrire. Je pourrai bien quelquefois tarder à vous répondre, mais je n'hésiterai jamais.

« Répondrai-je à la partie de votre lettre qui a pour objet notre séparation ? Dieu sait combien elle m'est pénible ; mais il m'est bien consolant de voir et de sentir que ces liens formés par l'estime et la reconnaissance, sous les auspices de la sainte charité, seront durables et, j'ose l'espérer, éternels !... Du reste, plus je pense à Saumur, plus je comprends que la paroisse de Saint-Pierre, si misérable à bien des égards, inspire aux prêtres que la Providence y envoie une si forte affection, et à ceux qu'elle en éloigne de si vifs regrets. C'est que cette miséricordieuse Providence y suscite, pour soutenir, pour animer et consoler ses ministres, de bonnes et belles âmes, d'une excellente trempe ; des cœurs bons et généreux, et singulièrement disposés à la reconnaissance et au dévouement. C'est une belle mission que le Seigneur donne à ces âmes, au profit des âmes peu chrétiennes. Vous l'avez remplie, sans vous en douter, cette noble mission. Vous l'avez remplie largement à mon égard, vous et quelques autres, et j'en suis sincèrement touché. Pour vous comme pour elles, je dis du fond de mon âme : *Que le Seigneur vous traite selon votre cœur et qu'il confirme tous vos desseins.* Transmettez ce vœu à votre excellent Père, qui, lui aussi, y a tant de droits et que j'embrasse bien cordialement. »

A. Houtin.

(A suivre.)

[1] Lettre datée du 24 février 1837.

Digitized by Google

LES CINQ PAYS

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

ET LE SIAM

(suite)

IV

LE CAMBODGE

Situation. — Le Cambodge est situé entre le 10° et le 13° de latit. Nord et le 101° et 104° de longit. Est. Son territoire compte 400 kilom. de Kampong-Som à Stung-Treng, limite du Laos, et 300 kilom. de l'Ouest (Pursat) à l'Est.

La superficie est de 100.000 kilom. carrés, à peu près le cinquième de celle de la France.

Pays limitrophes. — Au Nord-Est s'allonge le Laos, à l'Ouest le Siam, au Sud le golfe de Siam, au Sud-Est la Cochinchine et à l'Est des tribus sauvages.

Population. — Le pays est habité par 1.300.000 Cambodgiens, 200.000 Annamites, Chinois et races diverses et environ 300 Français. Les 4/5 de la population sont agglomérés dans la zone qui borne le grand fleuve du Mé-Kong. — Les terrains si fertiles du centre se sont dépeuplés à la suite de troubles séculaires.

Gouvernement et Administration. — Le Cambodge s'est placé sous le protectorat français depuis le traité du 11 août 1863, élargi par des conventions successives. Le Roi est assisté d'un Conseil des ministres présidé par le Résident supérieur qui réside auprès de lui, à Phnom-Penh, la capitale. Des Résidents contrôlent l'administration

Digitized by Google

indigène dans les provinces, qui sont groupées en sept circonscriptions.

Finances et Budget. — Le budget local est, en 1896, de 5.556.000 fr. La dotation du Roi est de 1.120.000 fr. Les dépenses en personnel restent à 1.773.000 fr. et celles du matériel et travaux à 2.663.000 fr.

Impôts directs. — Ils se composent de la contribution personnelle, de la capitation des Asiatiques, du rachat des prestations, pour 600.000 piastres. La contribution foncière est de 100.000 piastres. L'impôt sur les barques atteint 25.000 piastres.

Impôts indirects. — Le droit de pêche fournit plus de 70.000 piastres ; les droits sur l'alcool de riz et sur l'opium 400.000 piastres. Les douanes, les produits des forêts, les ventes et locations de terrains forment un ensemble arrivant à 2 millions de piastres.

Le *Climat* est le même que celui de la Cochinchine ; mais les montagnes sont malsaines et on y contracte la fièvre des bois. Il y a deux saisons : celle de la sécheresse et celle des pluies et de l'inondation.

Agriculture. — Les bords du fleuve ne sont qu'une suite de cultures, depuis Banam jusqu'aux rapides de Samboc. Les dépressions du centre et les plateaux sont également cultivés. Les montagnes sont couvertes de forêts. On y récolte la cardamome et la gomme gutte. La récolte de cardamome est aux mains de collecteurs spéciaux. Des essais de culture de coton et de café ont été entrepris à Kampot par des Européens.

Propriété foncière. Son exploitation. — Les sujets français peuvent s'établir librement et posséder dans toute l'étendue du royaume. La propriété a été constituée par l'acte du 28 octobre 1884 ; celle-ci a permis aux Européens de créer des établissements et aux indigènes d'étendre leurs cultures. Le Roi, seul maître des terres, les donnait à bail pour 10 ans et les bâtiments construits devaient lui

Digitized by Google

faire retour avec le fonds. Désormais, ces terres sont acquises à titre définitif. Les ordonnances du Roi, obtenues en 1897, complètent la sécurité foncière et les facilités offertes aux Français. Cette situation est consolidée par la remise de l'exercice de la justice entre des mains françaises. Le Cambodgien étant indolent, ce sont nos sujets annamites qui exploiteront ces territoires fertiles.

Types de Cambodgiens

Végétaux. — Le cardamome se vend 140 fr. les 60 kilos à Pursat et le cardamome sauvage 60 fr., aux Chinois. Le coton, le mûrier, l'indigo, le tabac, le maïs, la canne à sucre, le poivre, le café sont les principales cultures. Les fruits sont nombreux et de bonne qualité. Le palmier à sucre est une source de richesse. Neuf espèces de cannelle poussent sans aucun soin de la part des indigènes. Il y a deux saisons pour la culture du riz, celle des pluies et celle de la sécheresse. Cette dernière récolte ne se fait qu'en bordure des fleuves ou des marais intérieurs.

Outre le coton herbacé, on exploite les gousses de coton

Digitized by Google

arborescent ou ouate qui se vend 8 fr. les 60 kilos; égrenée, elle vaut 40 fr. Les bois de teinture s'exportent en France et en Chine pour 240.000 fr. Le poivre est très estimé et on en exporte en moyenne 1.500 tonnes valant plus de 5 millions. Ces poivres, jouissant de la détaxe à l'entrée en France, sont maintenant transportés directement sur les ports de la métropole, ainsi que les 1.000 tonnes expédiées de Cochinchine. La soie, les cocons, les nattes, les matelas, les bambous donnent lieu à un trafic courant.

Plantation de poivre (Cambodge)

Animaux. — Les buffles, bœufs, veaux et porcs alimentent une exportation de 20.000 têtes, plus 50.000 volailles (poulets et canards). Les plumes, cornes et os, l'ivoire, l'écaille de tortue représentent une centaine de mille francs.

Industries. — Un Français avait établi en 1891 des usines d'égrenage de coton, d'huile et de tourteaux provenant de la graine. De 500 balles, la production passa à 8.000 balles en 1895, soit 440.000 kilos valant 480.000 piastres. Le tout était exporté au Japon. Ces usines viennent

Digitized by Google

d'être cédées à des Chinois malheureusement. Quelques exploitations agricoles sont dirigées par les missionnaires.

Les bois d'essence rare sont expédiés en Chine pour un million de piastres et, si les droits énormes et le fret étaient réduits, cette industrie prendrait une grande extension.

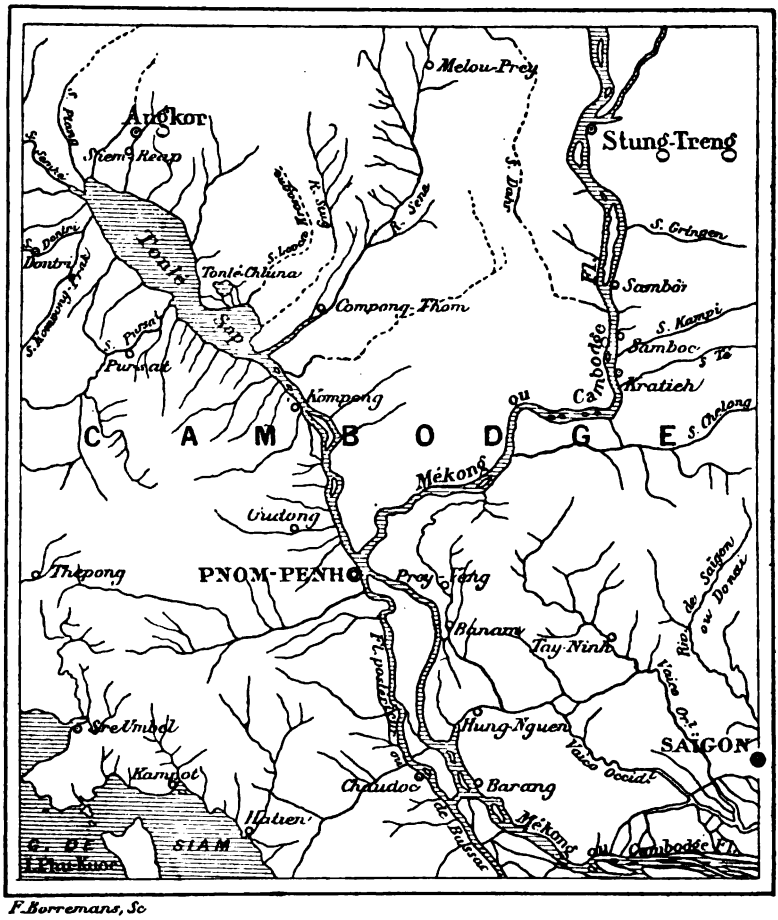

F. Borremans, Sc

Les grands lacs du Cambodge (Ch. Lemire)

Le sucre de palme est exporté en Cochinchine. On en fait sur place, par incisions dans l'arbre, une boisson fermentée très agréable lorsqu'elle est fraîche. On la fait chauffer dans des tubes de bambou.

Digitized by Google

Une industrie à créer est celle de la ouate, dont la production est de 60.000 kilos. Il en est de même pour le chanvre (ou abaca), l'ortie de Chine, la gomme gutte, le jute, que les Européens pourraient développer avec profit.

La *Pêche fluviale et maritime* est une des grandes ressources du Cambodge ; mais la richesse spéciale au pays provient de la pêche annuelle des grands lacs qui couvrent 140 kilom. de superficie. Ils se composent de trois nappes d'eau appelées la plaine de boue, le petit lac et le *grand lac.*

Dans la plaine de boue, les bancs fournissent gratuitement aux pauvres gens et aux buffles une sorte de riz sauvage. Puis de gros poissons, du genre Bar, y affluent et y sont retenus par la baisse des eaux.

Un canal de 80 centim. de profondeur mène à travers le petit lac jusqu'à Pursat.

Enfin, le grand lac a de 1 mètre aux basses eaux jusqu'à 12 mètres de fond pendant l'inondation, qui atteint Battambang et Angkor. Les berges sont couvertes de forêts inondées d'où le poisson sort en quantité prodigieuse.

Ce poisson, salé sur place, alimente le Cambodge, la Cochinchine, la presqu'île de Malacca et le sud de la Chine; c'est merveilleux. Et l'on n'en prend qu'une partie.

Ce sont des Annamites, des Chinois par milliers et quelques Cambodgiens qui font ces opérations de pêche, de salaison, de préparation des vessies, de la fabrication d'huile et de colle de poisson et d'exportation, de mars à juin. On établit de même des barrages dans les nombreux affluents et les mares. Les femmes et les enfants participent à ces travaux. Le poisson est acheté sur place par des Chinois exportateurs. Ce sont eux qui apportent de Baria le sel nécessaire aux salaisons. On voit que cette industrie est des plus importantes et des plus lucratives. On pourrait en tripler le rapport.

Postes et Télégraphes. — Les centres sont tous desser-

Digitized by Google

vis par des bureaux français. Le Cambodge est relié au réseau intérieur indo-chinois et au réseau international. La ligne de Phnompenh-Bangkok a été ouverte le 16 juillet 1883. Il est à désirer qu'elle soit remise de nouveau aux mains d'agents français, en renouvelant la convention franco-siamoise conclue à cet effet. La taxe entre le Cambodge et le Siam est de 8 centièmes de piastre par mot.

Projets de Chemins de fer. — Une ligne doit relier le Cambodge à Saigon par Mytho, section française. L'autre section, celle de Phnômpenh à Bangkok par Battambang, est vivement sollicitée par une Compagnie anglaise, la Siam Exploring C°. Cette ligne, passant en territoire réservé à l'influence française, devrait être une ligne franco-siamoise.

Le *Cabotage* se confond avec celui de la Cochinchine.

Charrette à bœufs (Cambodge)

Services postaux maritimes intérieurs. — La capitale, les centres de Battambang et ceux du Mékong jusqu'à Stung-Treng, où commence le Laos, sont desservis régulièrement par la Compagnie des Messageries fluviales. Ses services sont en relation avec les grands paquebots qui

Digitized by Google

assurent les communications extérieures. Un service spécial bi-mensuel met en communication Phnômpenh avec Bangkok et Chantaboun par Saigon.

Monnaies. — Notre système monétaire est adopté au Cambodge. La piastre, les sapèques, les lingots y ont cours. Les anciennes monnaies indigènes sont devenues rares et tendent à disparaître. La barre d'argent (viên) pèse 385 gr. 86 et vaut 16 piastres ou 100 ligatures de sapèques. Nos monnaies divisionnaires de Cochinchine y sont très recherchées.

Poids et mesures. — L'unité de poids est le picul de 60 kil. 400 gr. Voici ses divisions :

Picul ou hap	=	60k400
Thong	=	30.200
Néel ou livre	=	0k605
Damlong ou once	=	0,380
Chi	=	0,038

L'unité de mesure de longueur est le Hat ou coudée. Elle est de trois sortes et varie pour les superficies, les étoffes et les autres usages. Dans les marchés, on spécifie quel sera le hat employé.

Crédit. — L'agence de la Banque de l'Indo-Chine fait un chiffre d'opérations de près de 5 millions. Nous donnons des chiffres ronds parce qu'ils frappent et se retiennent plus facilement dans une notice aussi écourtée que celle-ci.

Carrières et mines. — Dans les montagnes abonde le fer, surtout à Kompong-Soai. La cherté du combustible et le mauvais état des communications ont empêché une grande exploitation qui serait très fructueuse et dont profitent seules les tribus kongs. Plusieurs gisements aurifères sont exploitables.

Les carrières principales sont celles de kaolin, près de Kratié, celles de calcaire à Kampot, de salpêtre près de ce port, des schistes ardoisiers de Kratié, des marbres de Pursat, des grès de Cheung-Prey.

Digitized by Google

On fabrique à Kompong-Chnang des poteries, de la chaux. Il y a de nombreuses briqueteries et tuileries.

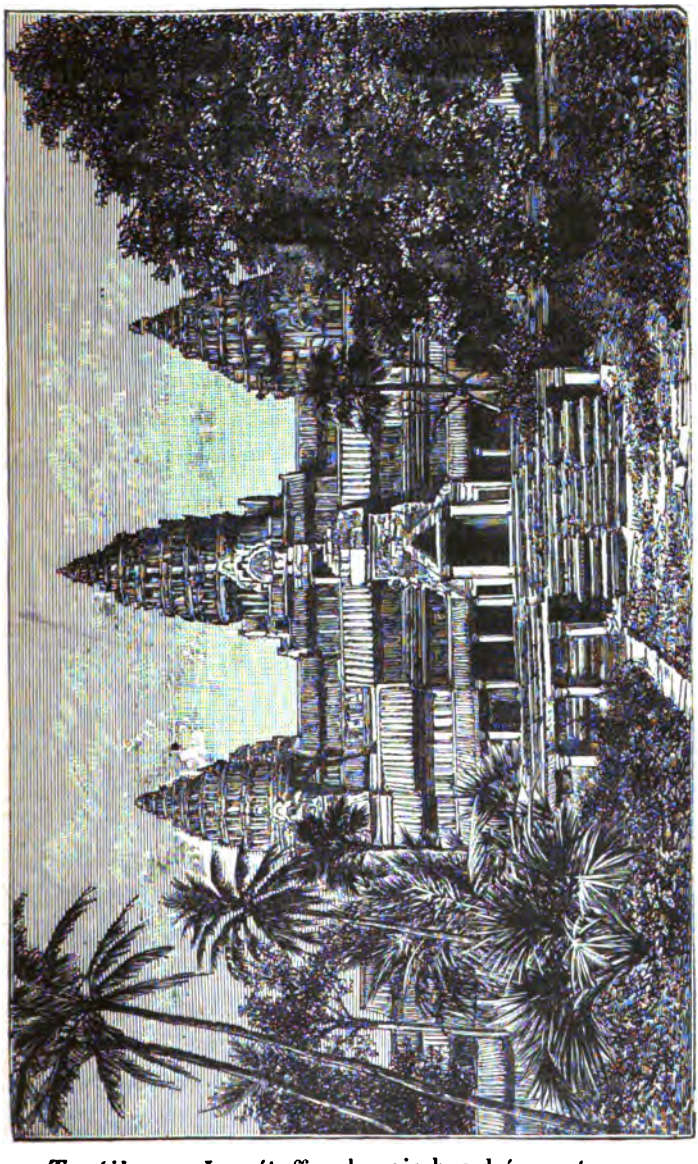

Ruines des palais d'Angkor (Cambodge)

Textiles. — Les étoffes de soie brochée sont renommées et de supérieure qualité. Dans toutes les familles, les

Digitized by Google

femmes ont des métiers à tisser le coton, la soie écrue, la soie teinte, les étoffes à fleurs. C'est une industrie à développer.

Voies de communicatiion par terre. — Une belle chaussée en maçonnerie va de Oudong, ancienne capitale, à Kampot, port sur le golfe du Siam. Sa longueur était de 150 kilom. ; ce n'est plus qu'un sentier pour les chars à bœufs. Il se relie à Phnômpenh. Une route, passant par Pursat, va à Battambang ; mais elle est très mauvaise. La deuxième route est à l'abri de l'inondation, mais n'est praticable qu'en saison sèche ; elle traverse les forêts. La troisième longe le fleuve. La seule route sérieuse est celle qui suit les rives du Mêkong et dont les ponts sont encore en bon état.

Voies de communication par fleuves et canaux. — Il n'y a pas de canaux au Cambodge. Le grand fleuve et ses affluents sont les principales voies de communication. Pendant les inondations annuelles, les relations entre les villages se font en barques.

Le *Commerce européen* a passé de 20 millions au début à 40 millions de francs. Les maisons de la capitale s'approvisionnent à Saigon. Nos négociants créent des succursales dans le Cambodge et sont entrés en ligne avec les Chinois.

Le *Commerce indigène* est entre les mains des Chinois et des Annamites.

Importations. — Elles se chiffrent par 10 millions de francs. Ce sont le sel de saumure, les poissons du pays, les vins, spiritueux, sucres et tissus français, farine, outils, conserves d'Europe, articles de Paris, thé, médecines et papiers de Chine, opium de Chine et de l'Inde.

Les *exportations* atteignent 30 millions.

Le riz a donné à l'exportation 150.000 tonnes à 9 fr. les 100 kilos, soit près de 15 millions ; mais cette exportation est en diminution. Le poisson sec (20 millions de kilos) représente 3 millions et le poisson vivant 300.000 fr., les haricots 900.000 fr., le cardamome 450.000 fr., le sucre de

Digitized by Google

palme plus d'un million, le coton un million et demi, le tabac un million et demi, les peaux 250.000 fr., la saumure et l'huile de poisson 450.000 fr.

Le *Transit avec le Siam* a beaucoup diminué par suite des droits sur les riz du Siam. D'autre part, les droits d'entrée au Siam étant bien inférieurs à ceux du tarif français, il y aura des mesures à prendre pour détourner le courant du trafic vers la Cochinchine.

Chariot de transports (Cambodge)

La *Législaton commerciale* est la même qu'en Cochinchine.

Avenir du pays. — Par suite de l'occupation du Laos et des stipulations de la convention de 1896 réservant à la France les anciens territoires cambodgiens du bassin du Mêkong, usurpés par les Siamois jusqu'au Mê-Nam et qui nous feront retour, le Cambodge offre un vaste champ à l'activité des Français. Ils y seront devancés par les Annamites qui y sont nos auxiliaires naturels. Le sol est fertile. L'administration du pays étant entre nos mains, des progrès considérables s'accomplissent chaque jour. Lorsque le chemin de fer desservira la capitale, le commerce prendra un grand essor et Saigon, qui est l'entrepôt naturel de la grande artère fluviale, aidera à ce développement et en recueillera les profits.

Digitized by Google

V

LE LAOS

Situation. — Le Laos français s'étend de Stung-Treng à la frontière de Chine, sur la rive gauche du Mékong. Les principautés qui le composent sont divisées par ce grand fleuve en deux parties. Le Siam retient au nord, sur la rive droite, 5 états : Xiengmai, Lakhon, Lampoun, Phré et Nan où nous avons un consul. On compte, dans ces provinces, 15.000 protégés français.

Pays limitrophes. — Ces provinces siamoises bordent à l'ouest le Laos français, qui a pour voisins au nord le Yunnan, à l'est le Tonkin et l'Annam, au sud la Cochinchine et au nord-ouest la Birmanie anglaise.

Population. — Elle est d'environ 600.000 indigènes, Laotiens et Khas, de plus de 5.000 Asiatiques et 170 Français.

Les Khamus et les Lus sont employés surtout à l'exploitation des forêts de têk et au dressage des éléphants. Ils habitent surtout la vallée du Namou, grand fleuve qui aboutit à Luang-Prabang. Des Birmans (Kaulas), des Chinois, des Annamites, des Thais s'y mélangent pourtant. Dans le Luang-Prabang, il y a 300.000 habitants. Le roi administre la rive gauche et le second roi la rive droite.

Gouvernement et Administration. — Sous l'autorité du gouverneur général de l'Indo-Chine, le Laos était administré par un commandant supérieur (civil) du Haut-Laos et un commandant supérieur (militaire) du Bas-Laos et par vingt

Digitized by Google

commissaires du gouvernement, auxquels il faut ajouter neuf agents commerciaux. Un payeur, deux médecins, un instituteur, un agent des travaux complètent les cadres administratifs. Le royaume a pour chef le roi Zaccharine, qui règne depuis le 14 juillet 1896, et le prince héritier est Baune-Khong. Le Haut-Laos est divisé en 8 commissariats

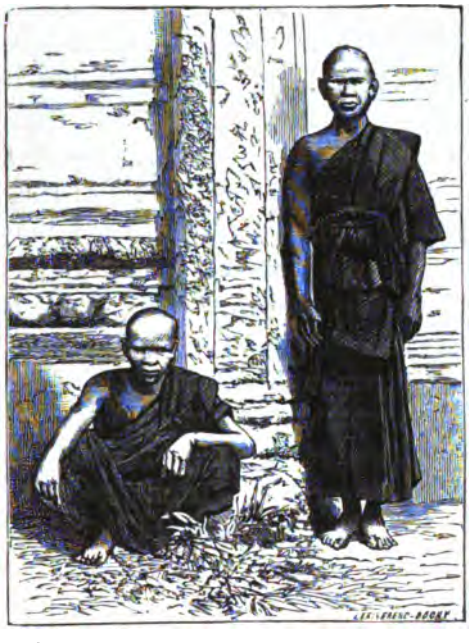

Bonzes du temple d'Angkor (Cambodge)

et le Bas-Laos en 7 commissariats principaux ou provinces.

Depuis février 1899, l'administration de tout le Laos est entre les mains d'un seul résident supérieur. Le Luang Prabang forme un commissariat principal.

L'installation du siège de la résidence supérieure à Savannaket offre les plus grands avantages à tous les points de vue. Les attributions du résident supérieur ayant augmenté, son autorité vis-à-vis des grands mandarins

Digitized by Google

siamois établis à Oubone, Nan et Korat, ne fera que grandir et il pourra rapidement et facilement entrer en relations avec eux.

Au point de vue économique, le choix du poste de Savannaket s'imposait; placé au milieu du grand bief navigable sur plus de 700 kilomètres, il commande à toute cette région, et les routes rayonnantes autour de lui permettent d'exercer une surveillance plus active.

Près de lui passent les grandes routes commerciales suivies par les caravanes, qui, par le Tonkin, Nan et Korat, vont du Yun-Nan à Bangkok, puis, enfin, Savannaket sera, dans quelques années, le point terminus de la ligne qui, par Tourane, Hué, Quang-Tri, le col d'Ai-Lao, débouchera sur le Mékong, mettant le grand fleuve indo-chinois en communication avec la mer, tout en traversant de riches contrées minières et côtoyant d'immenses forêts.

Une route est actuellement en construction entre Hué et Savannaket, et rendra elle-même de très grands services en drainant les marchandises qui filaient sur Bangkok.

La *Police* est assurée par la garde civile annamite encadrée de 26 gradés européens. La marine de l'État se compose du *La Grandière*. *Le Massie* a été cédé aux Messageries fluviales. La population est douce et docile, et l'on peut circuler partout en sécurité.

Le *Budget* du Laos est de 2.185.000 fr. Il est alimenté par les subventions de la Cochinchine, du Cambodge et du Tonkin. Il fournit une subvention de 65.000 piastres au budget du Protectorat, auquel il est incorporé depuis 1897. — Ce contingent est applicable aux dépenses des postes et télégraphes du Laos.

Les dépenses sont de 1.230.420 fr. pour le personnel et de 585.600 fr. pour le matériel, c'est-à-dire de moins de la moitié, alors que tous les travaux publics sont à faire. Il n'y a de ce chef que 125.000 fr. alloués, sur 1.816.000 fr. L'Annam et le Tonkin contribuent au budget du Laos

Digitized by Google

pour 607.000 fr., le Cambodge et la Cochinchine pour 1.150.000 fr.

Les recettes proviennent de l'impôt, des amendes, des régies d'alcool et d'opium. Les dépenses s'appliquent à la liste civile du roi, des princes, à la solde des mandarins, à l'entretien d'une *école* et d'un *hôpital*.

École des bonzes (Laos)

Les *Impôts* consistent surtout en une taxe personnelle récemment établie et dans les corvées ou prestations. L'impôt personnel est de 5 fr. par tête, dont moitié pour le trésor royal et moitié pour le trésor français. Ces impôts sont perçus dans les commissariats français. Mais on ne peut espérer de longtemps que le Laos couvre ses dépenses. Après tant d'années d'oppression, le Laos est à organiser, et on ne peut le faire que peu à peu.

Climat. — La région des forêts est malsaine. La température varie de 5 à 6° entre la plaine et les plateaux. Sur les hauts plateaux, elle tombe jusqu'à 0°. D'octobre à mai, tout est desséché, et de juin à septembre les pluies

Digitized by Google

sont constantes et les rivières débordent. Les bords du fleuve sont sains; mais le pied des montagnes est très humide et dur à supporter. Les mois d'avril et mai sont très fatigants.

Végétaux. — Les arbres à huile, les pins, les bambous, les arbres fruitiers des tropiques sont abondants. Le bambou à fleurs, c'est-à-dire dont l'écorce veinée figure des dessins naturels, est une spécialité du pays.

Le coton, le riz gluant, le maïs, le mûrier, le tabac, le siciète (écorce à chiquer) forment les principaux produits.

Animaux. — L'éléphant, le rhinocéros, le bœuf sauvage, le buffle, les coqs et poules sauvages, la perdrix, le porc, le paon, les cerfs, les singes, les tigres, les sangsues de terre et des arbres peuplent les forêts. Le jour, elles sont silencieuses. Le soir, il faut faire des feux pour écarter les fauves. Le commerce des buffles et bœufs est très actif. Les cornes et les peaux font l'objet d'une exportation importante.

Industries agricoles. — Ce sont la laque, le benjoin, l'indigo, la cire, les bois. La culture du pavot à opium offre un grand avenir.

Les autres industries sont celles des pirogues, des poteries, du fer, du plomb valant sur les lieux 80 cent. le kilo.

Pêche fluviale. — Elle est très développée sur le grand fleuve et dans ses importants affluents. La nourriture consistant en riz et poisson, l'activité des indigènes est entretenue par les besoins journaliers. Toutes les rivières étant très poissonneuses, ainsi que les mares et étangs, toute la population se livre à la pêche pour ses propres besoins.

Télégraphes et Postes. — Les bureaux du télégraphe et de la poste sont, pour le Bas-Laos, rattachés au réseau de la Cochinchine. Dans le Haut-Laos, 7 bureaux sont établis en concordance avec le réseau du Tonkin. Ils font le service des mandats. Le Laos est relié au service postal et télégraphique universel.

Digitized by Google

Les courriers postaux pour Luang-Prabang sont expédiés de Hanoi par Cho-Bo, la rivière noire, et Nam-Hou en 25 jours.

Les *Services maritimes intérieurs* sont faits par les vapeurs de la Compagnie des Messageries fluviales qui assurent le service de la poste et des passagers et relient le Laos aux services des grandes lignes de navigation de Saigon.

Monnaies. — On se sert de morceaux de lingots d'argent, de mauvais alliage, de petits lingots de cuivre et de gros

Musicienne du Cambodge

lingots de fer en forme de fer de lance. La roupie indienne est très répandue et vaut 1 fr. 60. Le tical siamois vaut 1 fr. 60. La monnaie de l'Indo-Chine française se répand dans tout le Laos ; des chapelets de 100 coquillages font la 24e partie d'une roupie.

Poids et mesures. — Ce sont les mêmes qu'au Cambodge, mais avec des variétés encore plus grandes. Le commerce consistant surtout en échanges en nature, c'est au gré des parties et sur le vu des marchandises que

Digitized by Google

se fait l'échange. Nos poids et mesures de Cochinchine se répandront en peu de temps au Laos.

Mines. — Le fer et le plomb sont exploités sur les bords du Nam-Hin-Boun.

Les rochers calcaires fournissent les éléments de la chaux. Du cristal de roche, des saphirs et rubis, de l'or, se trouvent en gisements reconnus. Les mines d'Attopeu sont exploitées par une société française. M. l'ingénieur Bel y a reconnu sur place des filons aurifères.

Acteur et actrices au Cambodge

Industries. — Le sel gemme est extrait de la terre. L'eau des puits est évaporée au feu dans des bassines donnant en deux jours un bloc de sel de 60 kilogs.

Textiles. — On tisse le coton et la soie, on les teint en de riches couleurs. On fabrique des nattes très recherchées. Dans toutes les maisons, il y a un métier à tisser et les femmes laotiennes ont pour les étoffes de couleur une spécialité et une supériorité sur le tissage annamite d'étoffes écrues. Les dessins sont aussi variés que bizarres.

Voies de communication par terre. — On va de Lao-Kai à Luang-Prabang par Laï-Chau et Dien-Bien-Phu en

Digitized by Google

25 jours. Le Laos a été en communication avec l'Annam et le Tonkin par six voix différentes, qu'il s'agit de transformer en routes praticables. De Nong-Kay à Bangkok par Bassac il faut 40 jours ; on va à éléphant de Korat à Bang-Kok. Les voies terrestres avec l'Indo-Chine sont celles de Kratié à Saigon, de Kemmarat à Hué et Tourane par Ailao, de Outène à Vinh et de Luang-Prabang à Hanoi par Dien-Bien-Phu.

Voies de communication par fleuves. — La grande route qui marche est celle du Mékong divisé en trois biefs, séparés par des barrages difficiles, exigeant des

Femmes laotiennes (Laos)

transbordements. Les contrats des 25 septembre 1894 et 18 octobre 1895 établissent le service de navigation sur le Mékong par la Compagnie des Messageries fluviales de Khone à Luang-Prabang. La Compagnie est chargée du transbordement par la voie ferrée de 5 kil. dans l'île de Khong. Ce service se fait depuis octobre 1896. De Khone à Pakmoun (200 kil.), le service est régulier de juin à fin novembre en 18 heures. Le deuxième bief de Savanna-Kek à Vien-Tian (500 kil.), de 40 à 50 heures ; le troisième bief

Digitized by Google

est celui de Vien-Tiane à Luang-Prabang. La marche est incertaine ; mais de Saigon à Vien-Tiane, on met 24 jours, à cause des transbordements en pirogues. On met 20 jours de plus jusqu'à Luang-Prabang ; on en descend en 25 jours.

Commerce. — Il consiste surtout en buffles, bœufs, porcs, peaux, cornes de buffles, de bœufs et cerfs, gomme-laque, cardamome, benjoin, cire, ivoire, paddy, etc.

L'importation s'accentuera en calicots, toiles de Vichy, couvertures de laine, vestons blancs, serviettes-éponges, en quincaillerie, coutellerie, verrerie, parfumerie, pétrole ; mais les Anglais, et surtout les Allemands, inondent le pays de leurs articles dans le goût indigène et à bas prix.

Nous donnons ci-après le tableau des taxes sur les produits du Bas-Laos.

TABLEAU des taxes de sortie appliquées aux produits du Bas-Laos (Export.)

DÉSIGNATION	Unité	Valeur sur place	Taxe de sortie *ad valorem*	Prix de vente à Saigon
Paddy nêp	Picul 60 k.	30 à 35 c.	30 0/0	1 50 à 1 70
Riz blanc [1].....	»	1 d. 50	20 0/0	»
Cardamone sauvage ..	»	12 à 15	10 à 8 0/0	25 à 30
Gomme laque	»	12 à 15	10 à 8 0/0	17 à 18
Ortie de Chine.....	»	15	8 0/0	
Cornes de rhinocéros.	l'une		nulle	100 à 200
Cornes de buffles.....	le picul	9	7 0/0	16 50
Cornes de cerfs.....	»	9	7 0/0	24
Peaux de buffles.....	»	6	10 0/0	17
Peaux de cerfs	»	9	7 0/0	19 à 20
Os de tigre.....	»	18	nulle	44
Os d'éléphant.....	»		nulle	25
Ecaille de pangolin...	»		nulle	?
Cire.....	»	70	7 0/0	75
Benjoin (1re qualité)...	»	80 à 100	nulle	200
Ivoire	»	350	5 0/0	500
Bœufs et vaches.....	»	3 à 4 d.	15 à 20 0/0	20
Buffles	l'un	10 à 12	10 0/0	25 à 50
Éléphants [2].....		200 à 800	10 0/0	»
Pirogues [3]		3 à 60 d.	100 à 5 0/0	

[1] Ne s'exporte pas.
[2] Revendus en Birmanie et dans l'Inde.
[3] Vendus au Cambodge.

Digitized by Google

Législation commerciale. — Un arrêté du 30 juin 1897 édicte un droit de sortie sur les productions locales du Laos. Cette mesure, appliquée en 1898, est prématurée. Il suffit, pour s'en rendre compte, de consulter le tableau ci-dessus.

Le droit sur les importations au Siam étant de 3 0/0 *ad valorem*, nos tarifs onéreux détournent de Saigon vers Bangkok le trafic de nos propres possessions.

De Bangkok à Luang-Prabang, le prix du fret est de 150 à 200 piastres la tonne; de Saigon à Luang-Prabang, 70 fr.; de Bangkok à Vien-Tian (voie siamoise), 150 f.; de Saigon à Vien-Tian (voie fluviale), 60 f.; de Bangkok à Outène, 120 f.; de Saïgon à Outène, de 20 à 40 fr.

Avenir du pays. — Le Laos est un pays exactement semblable à la Birmanie, que les Anglais ont su organiser. Ils y font un commerce considérable. Nous pourrons tirer du Laos de grandes ressources, si nous nous préoccupons davantage des facilités commerciales que des formalités fiscales. Le premier soin doit être d'établir des voies de communication avec Saigon, avec Tourane et avec Hanoi, et le succès sera assuré en une quarantaine d'années. La pénétration commerciale se fera simultanément par les voies fluviales et terrestres.

Digitized by Google

LOCALITÉS - PORTS

TONKIN

HAIPHONG

Situé au confluent du Cua-Cam et du Song-Tam-Bac, à 20 milles de la mer, Haï-phong, concession française, est le grand port du Tonkin, aussi bien pour les produits européens que pour les marchandises annamites et chinoises. L'entrée du Cua-Cam est marquée par le phare de Hon-Dau et celui de Norways.

Une série de balises, de bouées d'amarre soigneusement entretenues et de feux permettent aux navires de remonter les 11 milles de rivière à toute heure de nuit. Un poste télégraphique installé à Hon-Dau fait connaître à Haïphong l'état de la mer et signale les navires en vue.

Un Sémaphore récemment installé permet, en outre, d'échanger des dépêches avec les navires en rade d'Hon-Dau, du lever au coucher du soleil.

La ville, qui n'existait pas en 1874, se développe chaque jour, grâce à d'importants travaux de voirie et d'assainissement.

Du vaste marécage, des lais de basse-mer et des rizières inondées, a jailli comme par enchantement, en quelques années, une belle ville, bien tracée, bien bâtie, offrant tous les avantages de ses rivales vieilles de trente ans.

La ville européenne, dont la forme est celle d'une corne d'abondance, est circonscrite par le Cua-Cam, le Song-Tam-Bac et le canal Bonnal; le haut commerce chinois s'est

Digitized by Google

également installé dans cette partie de la ville, sur la rive droite de Song-Tam-Bac. Les faubourgs s'étendent au delà de cette rivière et du canal.

Haiphong, chef-lieu de la province de ce nom, a une population d'au moins 18.000 habitants, dont 600 Européens (non compris la garnison et les fonctionnaires), 5.000 Chinois et 9.000 Annamites, plus 200 Asiatiques, de nationalités diverses : Macaïstes, Indous ou Japonais.

C'est le siège d'une résidence de France ; l'administration indigène y est représentée par un tuan-phu et un quan-an, la justice par un tribunal de première instance faisant également fonctions de tribunal de commerce.

La ville, érigée en municipalité par arrêté en date du 19 juillet 1888, a pour maire le résident de France, qui est assisté d'un conseil municipal élu ; ce conseil comprend douze membres français, deux membres annamites et deux membres chinois.

Le service de la voirie est assuré par un corps détaché des travaux publics. Les installations municipales sont : les marchés de Port-de-France, et d'Haly, vastes et élégantes constructions en fer, l'abattoir, le mont-de-piété, les squares, etc.

De nombreux agents, sous les ordres d'un commissaire de police, veillent à la propreté et à la sécurité de la ville ; une brigade de gendarmerie concourt au maintien de la tranquillité publique.

Haïphong possède un commissariat de police, avec chambres de sûreté, boulevard de Sontay, une caserne de gendarmerie, près du Tribunal, rue Harmand. La prison, située dans le quartier annamite, au-delà du canal de ceinture, renferme une moyenne de 200 prisonniers. Ce nombre s'augmente considérablement au moment des formations de convois pour la déportation.

Cantonnement de garde indigène et caserne d'infanterie de marine, sur les bords du canal.

Digitized by Google

L'artillerie a, sur la rive gauche du Song-Tam-Bac, de grands ateliers occupant un nombreux personnel ; dans Haïphong même, elle possède des terrains et des magasins assez vastes ; elle occupe enfin le fort annamite, où sont déposées les poudres et les munitions.

La marine a créé, dans le quartier excentrique d'Haly, d'importants établissements. L'arsenal peut réparer les chaloupes, canonnières et avisos.

La maison Marty et d'Abbadie, la maison Daniel et Cie ont également, la première sur le Cua-Cam, la deuxième sur le canal, de vastes ateliers où les chaloupes peuvent être réparées. Toutes les chaloupes qui assurent le service fluvial du Tonkin ont été construites sur les chantiers de la maison Marty et Abbadie.

Depuis le 1er janvier 1893 la ville est éclairée à la lumière électrique. Les directeurs, MM. Hermenier et Planté, ont installé leurs usines sur les bords du canal.

C'est près de Haïphong que se trouvent les bâtiments en réserve, pour la plupart des canonnières de rivière désarmées. Le commandement de la marine est exercé par un capitaine de vaisseau, commandant en chef les forces navales de l'Indo-Chine.

Écoles françaises primaires de garçons et de filles ; écoles primaires indigènes ; écoles de caractères chinois, toutes très fréquentées.

Mission catholique espagnole ; église catholique (une cathédrale sur les terrains de la mission, boulevard Courbet) ; Sainte-Enfance (école et orphelinat tenus par les sœurs françaises de l'ordre de Saint-Dominique).

Pagodes chinoises et annamites, les premières très luxueusement décorées.

Hôpital militaire (les civils y sont admis) ; ambulance supplémentaire près du fort annamite ; lazaret ; hôpital chinois sur le Song-Tam-Bac ; hôpital annamite ; dispensaire.

Digitized by Google

Bureau des postes et des télégraphes ; câble anglais ; recette municipale.

Le service central des douanes du Tonkin, installé à Haïphong, a tous ses bureaux dans les anciens locaux occupés par la Société des Docks.

Le débarquement des marchandises et leur entrepôt se font aux magasins généraux, qui constituent un établissement de premier ordre, pourvu de tous les moyens et engins nécessaires. Ces magasins généraux, qui étaient la propriété d'une société, ont été rachetés par le Protectorat et sont actuellement sous la direction du Service de la Douane. Magasins centraux réservés aux approvisionnements de la Marine de l'État et du Protectorat.

Le transit de la marine et du Protectorat s'effectue aux magasins chinois, vastes immeubles construits sur le Cua-Cam, à la limite occidentale de la ville. Les quais possèdent des grues de 2.000 kil. et une bigue à vapeur pour 25.000 kil.

Haïphong est le point terminus de l'annexe des Messageries maritimes (ligne de Saigon-Haïphong) ; c'est en même temps la tête de ligne de la Compagnie des correspondances fluviales (service subventionné) ; deux lignes fluviales partent de Haïphong : celle de Hanoi, avec embranchement à Hung-Yen sur Nam-Dinh ; celle des Sept-Pagodes, Phu-Lang-Thuong ; une ligne semi-fluviale, semi-maritime, celle de Haïphong, Nam-Dinh, Vinh ; une ligne côtière, celle de Haïphong, Quang-Yen, Monkay (Nui-Ngoc). Haïphong est aussi mis en communication avec tout le Tonkin et les provinces du nord de l'Annam. Enfin, une nouvelle ligne, qui sera desservie par des vapeurs d'un type spécial, partant de ce port, doit aboutir prochainement à Lao-Kay.

Haïphong est également relié à Hong-Kong par un service régulier des Messageries fluviales qui touche à Packhoi (province de Canton) et à Hoi-How (île de Haï-Nan). De nombreux navires allemands, anglais ou danois,

Digitized by Google

dont le port d'attache est Hong-Kong, apportent régulièrement à Haïphong la malle anglaise. Deux nouveaux bateaux, le *Hanoï* et le *Hong-Kong*, appartenant à la maison Marty et d'Abbadie, font également un service régulier entre Haïphong et Hong-Kong.

Haïphong a reçu, en 1897, 602 navires de mer, jaugeant 300.000 tonnes, de grandes jonques de mer, sans compter les jonques de cabotage, des navires de guerre et d'innombrables embarcations de rivière.

Le mouvement des chaloupes à vapeur, pour l'intérieur du Tonkin, se chiffre par près de 1.600 sorties. Un bassin de radoub reçoit les navires de 400 tonnes.

Le port de Haïphong, tout animé qu'il soit, est malheureusement précédé d'une double barre qui met obstacle à son développement ; le Cua-Cam, qui le constitue, présente à son estuaire deux seuils qui empêchent les navires calant plus de 6 mètres de monter à Haïphong et imposent même parfois une attente assez longue à des vapeurs de tirant d'eau inférieur. Ils peuvent s'abriter à la Cat-Bat ou à la baie d'Along.

Un canal va réunir le Cua-Nam-Trieu, en face d'Haïphong, au Cua-Cam, permettant à tous les navires de remonter en tous temps.

L'eau douce se paie une piastre la tonne.

Les armateurs et négociants à Haïphong peuvent, en produits bruts ou manufacturés, faire face à toutes les demandes ; il est possible de se procurer dans ce port tous les articles européens ou asiatiques.

Succursale de la Banque de l'Indo-Chine.

Succursale de la Hong-Kong and Shanghaï Corporation et de la Chartered Bank.

Chambre de commerce, administration du port de commerce, pilotage, sémaphore.

Salle des ventes, dirigée par un commissaire-priseur.

L'industrie locale est encore peu développée. En dehors

Digitized by Google

des ateliers de construction, il n'existe que des tanneries chinoises et quelques autres établissements sans grande importance.

La ville de Haïphong a un réseau de voies publiques définitivement établi ; les principales sont : le boulevard Paul-Bert, la plus belle de toutes, occupée par des Européens, la rue du Commerce, siège du négoce chinois, la rue Tonkinoise, la rue Francis-Garnier, la rue Négrier, la rue de la Marine, de l'autre côté du Song-Tam-Bac. Toutes les voies d'Haïphong sont, en général, plantées d'arbres, larges et bien entretenues. Nombreux boulevards : Henri Rivière, Courbet, de Sontay, Bonnal, de la République. Places du Marché et Nationale.

Parmi les édifices remarquables d'Haïphong, il y a lieu de citer l'ensemble des bâtiments de la résidence, le tribunal, le trésor, la banque de l'Indo-Chine, les marchés, la direction de l'artillerie, l'hôtel du gouverneur général et, parmi les constructions particulières, l'hôtel du Commerce et plusieurs maisons de commerce.

Square, hippodrome. Une grande promenade suburbaine : la route du Lach-Tray et la route circulaire, la route de Do-Son.

A quelques heures de Haïphong, la plage de Do-Son est fréquentée pendant la saison des bains de mer. Le développement de cette plage a pris un grand essor depuis la saison balnéaire de 1890 ; de nombreuses villas y ont été construites et elle est appelée à devenir le sanatorium du Tonkin ; une route de 22 kilomètres relie Haïphong à Do-Son.

Parmi les sociétés privées figurent : le cercle du Commerce, le cercle du Banian, deux cercles chinois, la Société hippique, le Sporting-Club, la Société de bienfaisance, la 650e section des Prévoyants de l'Avenir, la Pédale Haïphonnaise, etc.

Digitized by Google

HANOI

Position géographique. — La ville de Hanoi, capitale du Tonkin, assise sur le bord du fleuve Rouge en terrain qui est concession française, est située par 21° 1′ 58″ de lat. N. et 103° 29′ 26″ de long. E., coordonnées prises à la tour de la citadelle.

L'avance de l'heure sur celle de Paris y est donc de 6 h. 53 m. 57 s.

Étendue de la ville. — La ville proprement dite occupe environ 1.000 hectares de surface, en comprenant la citadelle, de 160 hectares, et la presqu'île de Co-Xa, nouvellement formée en dehors des digues et chaque année submergée par le fleuve, à l'époque des hautes eaux.

Des points extrêmes nord et sud, c'est-à-dire du Jardin d'essai à l'Abattoir, il y a un peu plus de 5 kilomètres à vol d'oiseau, et près de 3 kilomètres de l'est à l'ouest, du village de Yen-Trach au bord de la rivière.

Cours d'eau. — Le fleuve Rouge, qui la baigne, présente de nombreux rapides dont on paraît s'exagérer l'importance, car, à plusieurs reprises, ces difficultés ont été surmontées par les steamers de la Compagnie des Messageries fluviales. En effet, le *Lao-Kay*, en 1889, et le *Yun-Nan*, en 1890, ont démontré que cette voie était ouverte et que la navigation à vapeur était possible de Hanoi à la frontière.

C'est ainsi, d'ailleurs, que la même compagnie vient de décider l'entreprise d'un service régulier entre Yen-Bay et Lao-Kay. La chaloupe le *Chò-Bo*, vapeur mixte monoroue, a quitté Hanoï, le 11 octobre 1893 pour accomplir son voyage d'ouverture de cette ligne principale. — 300 kilomètres seulement séparent Hanoi de Lao-Kay, et il est à penser que, dans un avenir très rapproché, nous verrons le halage pénible des jonques aidé ou doublé par des bateaux à vapeur ou remorqueurs.

Digitized by Google

De Hanoi à la mer, il y a 150 kilomètres par le fleuve, pour arriver au Cua-Bac-Lat, une des principales embouchures, malheureusement peu praticable aux navires d'un tonnage véritablement commercial. Mais la capitale reste en communication avec toutes les provinces par des branches divergentes de la rivière ou des canaux artificiels formant un réseau de navigation intérieure qui, amélioré et entretenu avec soin, pourra répondre à tous les besoins.

Population. — Il est assez difficile de donner le chiffre exact de la population de Hanoi, comme du reste celle de toutes les villes du Tonkin où la statistique complète n'a pu encore être établie.

Les anciennes évaluations, portant à 100.000 ou même à 150.000 habitants la population, semblent un peu exagérées; mais elles se justifient, en apparence, par la circulation extraordinaire observée dans les quartiers indigènes.

La dernière statistique faite a donné 39.000 Annamites ayant un domicile (dont 11.000 hommes, 14.000 femmes et 14.000 enfants). Mais il convient de joindre à ce chiffre la population d'environ 40 villages ou hameaux épars en dehors de l'agglomération (15.000 habitants environ) et plus de 3.000 indigènes domestiques ou employés.

La population flottante est très considérable. Elle se compose, pour une part, de 4 à 500 jonques de commerce, constamment amarrées au bord du fleuve (3 à 4.000 habitants, hommes, femmes et enfants) et, pour l'autre, des habitants des villages voisins (environ 8.000 habitants).

On compte à Hanoi un certain nombre d'Annamites de Saigon, 1.100 Chinois environ, 23 Indiens et 25 Japonais ou Japonaises.

La population européenne est de 616 habitants environ.

Ne sont pas compris dans cette statistique les officiers, les troupes de la garnison, ainsi que les familles des officiers.

Divisions administratives. — La ville de Hanoi a été

Digitized by Google

formée d'une agglomération de 106 villages environ ; mais, comme il n'était pas possible de conserver un morcellement aussi excessif, il a été créé six quartiers administratifs, sous l'autorité de chefs de quartier indigènes dépendant du résident-maire.

Distribution d'eau potable. — Les eaux potables destinées à la ville de Hanoi proviendront d'une immense nappe souterraine, reconnue il y a près de quatre ans au nord du Lac de Truc-Bach, près du village de Yên-Dinh.

Les travaux de captation et de distribution ont été, après un appel d'offres, adjugés à une maison de Paris.

Éclairage électrique. — Depuis le 1er janvier 1895, l'électricité remplace le pétrole pour l'éclairage public de la ville. Des lampes à incandescence de 16 bougies, munies d'un réflecteur, sont placées tous les 32 mètres en moyenne et disposées en quinconce le long des trottoirs.

Le boulevard Francis-Garnier, dit Tour du Lac, le square Paul-Bert, sont éclairés par des lampes à arc d'une puissance de 600 bougies.

Les lampes reçoivent le courant par une canalisation aérienne maintenue à 6 mètres au-dessus du sol à l'aide de pylônes métalliques.

L'énergie électrique est produite par deux groupes de deux dynamos du type Gramme à courant continu de 16.000 bougies de puissance chacune.

Chaque groupe de dynamos est commandé par un moteur à vapeur du type vertical à pilon système Compound, d'une force de 160 chevaux, marchant à 7 kilos de pression.

Les entrepreneurs, MM. Hermenier, Planté et Cie, qui ont exécuté tous les travaux, sont aussi concessionnaires de l'exploitation pour une période de vingt années.

Égoûts. — Depuis trois ans des travaux très importants ont été exécutés d'après un projet d'ensemble.

La longueur établie à ce jour mesure 3.500 mètres, sur lesquels il y a environ 2.000 mètres de collecteur secondaire.

Digitized by Google

Le collecteur principal va être commencé. Les grosses dépenses qui doivent en résulter avaient dû le faire ajourner jusqu'ici.

Le développement total du réseau d'égoût sera d'environ 20 kilomètres, qu'il serait possible d'exécuter en quatre années si les ressources budgétaires le permettaient.

Quais. — De grands travaux de digue et de quais ont été entrepris il y a deux ans devant Hanoi. Sur la rive gauche, dans la province de Bac-Ninh, une digue de 7 kilomètres de longueur a été établie à 700 mètres environ en arrière de l'ancienne digue construite par l'administration indigène avant l'occupation française. Non seulement cette nouvelle digue de protection préviendra les inondations dans la province de Bac-Ninh, mais elle sera aussi une garantie de sécurité pour la ville de Hanoi, dont les digues seront soulagées par le fait que le fleuve, pendant les grandes crues, aura une section beaucoup plus considérable qui diminuera et la vitesse des courants et les hauteurs des crues.

Du côté de Hanoi, un plan d'ensemble a été arrêté depuis le blockhaus Vaché jusqu'à la concession, sur près de 4 kilomètres de longueur.

La partie comprise entre le blockhaus et la rue des Tubercules ne comprend que l'exécution d'une digue en terre à large plate-forme pouvant servir de chaussée. Ces travaux sont déjà exécutés jusqu'à la pagode des Mulets, c'est-à-dire sur la moitié de leur longueur, et il est probable qu'ils seront terminés cette année avant l'arrivée des crues. La partie comprise entre la rue des Tubercules et la concession, comprendra, en dehors des gros terrassements nécessaires à l'établissement d'un boulevard de 26 mètres de largeur, des perrés maçonnés sur le talus même des remblais et disposés en pente très douce, qui permettront aux chaloupes d'accéder en toutes saisons. Ces perrés reposeront sur un massif de maçonnerie de gros blocage

Digitized by Google

formant risberme fondée sur deux lignes de pilotis battus à 5 ou 6 mètres de profondeur. Le niveau inférieur de la maçonnerie sera descendu à 2 mètres au-dessous de l'étiage, de façon qu'aux plus basses eaux les embarcations puissent encore accoster les berges ainsi transformées en quais.

Une fois le banc de sable disparu et le courant du fleuve ramené sur la rive gauche, Hanoi sera muni d'un port de commerce accessible, quelle que soit la hauteur du fleuve et le vœu que le commerce demande, avec juste raison, depuis si longtemps sera enfin réalisé.

Marchés. — Cinq grandes halles en fer, à toiture de tôle ondulée, de 52 mètres de longueur sur 19 mètres de largeur, ont été élevées vers la fin de 1889 et suffisent pour le présent. Trois autres seront construites suivant les besoins. Deux halles forment le marché de la rue du Riz, le plus central et le plus fréquenté de tous.

Le nombre des marchands fréquentant les halles, constaté par les tickets délivrés journellement, est de 1.200 en moyenne et de 1.800 les jours de grand marché (qui ont lieu tous les cinq jours).

Champ de courses. — Hanoi possède depuis plusieurs années, à proximité du boulevard Gambetta, un hippodrome ayant une double piste circulaire et une piste transversale. Le parcours total est de 1.300 mètres. Des tribunes, ainsi qu'un kiosque pour la musique, construits en briques et en bois ouvragé, sont bien disposés.

La saison des courses commence fin octobre et se termine vers la mi-avril.

Grandes industries. — *Européens.* — Filature de coton, ateliers de dévidage de soie. — Fabrique d'allumettes. — Usine à glace. — Distilleries. — Ébénisterie. — Brasserie, etc., etc.

Commerce et industrie. — *Indigènes.* — Huiles d'arachides, de sésame et de ricin. — Soies. — Poteries et faïences. — Sel. — Saumure (nuoc-mam). — Bois de

Digitized by Google

cerf. — Fours à chaux, à briques, à tuiles, à carreaux. — Incrustations de nacre. — Sculptures sur bois. — Broderies sur soie, velours ou drap. — Fonderies de cuivre. — Nattes en jonc ou en bambou. — Paniers. — Orfèvrerie. — Changeurs. — Éventails. — Parasols. — Ferblanterie. — Meubles. — Cordages. — Hamacs. — Chapeaux de paille. — Chaussures. — Cannelle.

Grand commerce de laque, de noix d'arec, de riz, de bois de construction et de chauffage, de cunao, de papier, de porcelaines dites de Canton, d'objets de culte, de drogueries chinoises et annamites, d'écorce à papier, d'écorce à teindre, d'indigo, de chanvre, de ramie, de coton, d'étoffes, de tabac, de sucre, de charbon de bois, de graines, de rotin, etc., etc.

Sociétés. — Académie tonkinoise (arrêté du 5 juillet 1886). Cette académie a pour mission de rechercher et réunir tout ce qui intéresse, à un point de vue quelconque, le pays tonkinois. — Mission permanente d'archéologie et de linguistique sous la direction de l'Institut, chargée de l'édude et de la préservation des monuments anciens, etc. — Cercle d'Hanoi. — Société philarmonique d'Hanoi.

Charles Lemire,
Résident honoraire de France.

(A suivre.)

Digitized by Google

SONNET

A M. C. Riveron, chef de bataillon en retraite, membre de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, sur son ode à Montreuil-Bellay.

O toi, qui de Montreuil vins rehausser la gloire,
En chantant de son Thouet le val et le donjon,
En clamant de ses fils illustres la mémoire,
Barde, le vieil Anjou conservera ton nom.

Les accents de ta lyre ont scellé, dans l'histoire
De Montreuil, à ces fils un précieux renom ;
Aux hommes de science elle chante victoire,
Au poète elle vibre avec effusion.

Ah ! c'est qu'en lui tu sus voir un autre toi-même,
Votre vie à tous deux vibra dans un poème
Et les rives du Thouet virent vos premiers pas.

Qu'il est doux de chanter ce qu'ici-bas l'on aime !
Des jours de l'âge d'or jusqu'à l'heure suprême,
Poète, chante encor, le cœur ne vieillit pas.

E. A.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

CHAPITRE IX

L'ENTREVUE DE BRISSAC

(suite[1])

Tandis qu'à Brissac une aussi brûlante impulsion enlevait Louis XIII vers les plus lointains quartiers de l'hérésie, et cela non sans qu'il ait d'abord gracieusement remercié de son hospitalité le duc de Brissac, Marie de Médicis se retournait vers Angers pour y aller effacer jusqu'aux dernières traces de la guerre civile. La mère et

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890; juillet-août, septembre-octobre 1891; novembre-décembre 1892; janvier-février, mars-avril 1893; mai-juin, juillet-août 1894; janvier-février, mai-juin 1896; novembre-décembre 1897; mars-avril, juillet-août 1898; janvier-février 1899.

Digitized by Google

le fils ne se séparèrent pas, le 16 août à neuf heures du soir, sans se donner rendez-vous sur le chemin de la guerre sainte, à Poitiers[1], en attendant ce qui leur semblait alors l'éternelle réunion du Louvre. Il y a plus. Marie de Médicis ne voulut pas quitter ce fils si sûr de l'y revoir, sans lui laisser des arrhes certaines de l'irrévocabilité de sa conversion maternelle. A ce moment arrivaient de La Rochelle à Angers, à son adresse, les cinquante mille livres de poudre soustraites jusqu'ici, comme nous avons vu, à sa disponibilité par les embargos de la guerre civile, et que la paix des Ponts-de-Cé lui venait de rendre avec ses garnisons angevines. Mais Marie de Médicis ne recouvra cette cargaison insurrectionnelle que pour la passer toute, en vue de la guerre sainte, à celui à qui il ne restait plus à vaincre que ce qu'elle répudiait pour le rejoindre[2]. Par là les exploiteurs de sa révolte voyaient contre eux se retourner leurs foudres; et d'avance l'hérésie tremblait de tout ce que lui soutirait, sous le sceau du catholicisme, le ralliement de Brissac.

Ralliée là et identifiée à Louis XIII, Marie de Médicis l'était au point qu'il suffisait que cette armée qui l'avait si salutairement vaincue s'intitulât l'armée royale, pour qu'en reine affranchie elle la pût désormais saluer comme sienne. Cette armée des Ponts-de-Cé, devenue l'armée du Béarn, pouvait arborer parallèlement aux enseignes de Louis XIII le trophée, par lui-même si respectueusement conquis, des enseignes maternelles. C'est ce qu'on put se dire en voyant, au pied du château où allaient s'échanger leurs adieux,

[1] Louis XIII partit le 17 août pour Montreuil-Bellay. Mais Marie de Médicis prolongea son séjour à Brissac jusqu'au 23.

[2] Dès l'année suivante, quand Louis XIII fut rentré de sa campagne du Béarn, Marie de Médicis alla jusqu'à lui offrir, comme gage de récompenses en faveur de ceux qui l'y avaient le mieux servi, la rétrocession de ses gouvernements d'Angers, des Ponts-de-Cé et de Chinon. — Quatre ans après, pour favoriser dans les sollicitudes militaires de Louis XIII des projets de concentration de troupes, Marie de Médicis lui offrit encore la mobilisation de ses garnisons d'Anjou.

Digitized by Google

Marie de Médicis, à côté et sur l'invitation de Louis XIII, passer en revue ces phalanges qui n'avaient rompu les tranchées de Saint-Aubin que pour lui frayer dans son acheminement vers le rendez-vous de réconciliation filiale une plus large avenue d'honneur[1].

Hélas! après avoir vu à Brissac non pas certes ses ennemis, mais ses vainqueurs, la protéger de leur escorte et la glorifier de leurs ovations, Marie de Médicis, en rentrant le 23 août à huit heures du soir à Angers pour y dire adieu à ses concitoyens d'adoption, que dis-je? à ses hôtes privilégiées et à ses défenseurs hiérarchiques, y avait douloureusement constaté autour d'elle un vide glacial! Et pourtant Dieu sait si, durant son absence, elle avait négligé de s'entretenir ou de se raviver dans le culte des Angevins par la confirmation de tout ce que la paix des Ponts-de-Cé leur conférait de bienfaits, de garanties et de remèdes! D'abord lorsqu'à Brissac, par une suprême avance filiale, Louis XIII l'avait mise à même d'échanger son apanage actuel contre un autre ou plus considérable ou plus rapproché de lui, elle avait décliné cette atteinte à l'indissolubilité de ses attaches angevines[2]. Et pour achever

[1] Au cours du défilé de cette revue devant Louis XIII, assisté de son état-major où le cardinal de Guise, fraîchement rallié, figurait auprès de sa personne, vint à passer un des plus brillants soldats de l'armée royale, Pontis, auteur des spirituels *Mémoires* auxquels nous empruntons ce souvenir. Après avoir, aux débuts de la guerre civile, enrôlé autour de Nogent deux cents royalistes, il les menait vers l'est à l'armée de Champagne, quand surgit devant lui le cardinal de Guise, à la tête d'une escouade de six cents cavaliers, qui l'arrêta, mais sans le pouvoir contraindre qu'à une imposante retraite sur Sézanne. Aussi, lorsque la revue de Brissac l'eut ramené devant lui, le cardinal se le fit présenter et proclama ce qu'il lui vouait de haute estime, en l'embrassant devant toute l'armée. Intrigué de la distinction de cet accueil, Louis XIII interrogea là-dessus le cardinal, qui poussa par là le jeune Pontis dans la considération de Louis XIII; et de là le commencement de sa fortune.

[2] C'est en considération de ses attaches angevines que Louis XIII, après la journée des Dupes et dans l'impossibilité de retenir près de lui Marie de Médicis, lui proposa l'Anjou comme sa plus souhaitable retraite. Mais, en recourant alors pour son dernier exil à l'hospitalité de l'Espagne, Marie de Médicis avait répudié toutes ses patries d'adoption.

Digitized by Google

de rapatrier avec elle à Angers, comme y devant survivre à son départ, l'administration réparatrice qu'y réintégraient les amnisties générales, lorsqu'au retour de son exil Lanier, le 14 août, la vint saluer à Brissac, Marie de Médicis lui remit avec ses lettres de rappel, et avec les clefs de la ville retenues par elle depuis son départ, un brevet d'apologie avec lequel il rentra à Angers dès le soir, reçut la visite du gouverneur Du Bellay et fit reprendre devant lui aux archers de la ville leur livrée officielle. Puis, dès le lendemain 15 août, les corps de ville solennisèrent sa justification, et envoyèrent quatre échevins à Brissac remercier la reine-mère.

Comme pour assurer d'avance à Lanier, en vue de cette réinstallation triomphale à l'Hôtel-de-Ville, une entrée plus libre en cette cité qui acclamait son retour, les 10 et 12 août, les portes d'Angers, sans attendre leur évacuation ultérieure du 18 par la soldatesque insurrectionnelle, s'étaient ouvertes toutes grandes; et par là avaient afflué les congratulations urbaines, empressées d'aller à Brissac s'étendre à toute la maison royale. Car, sur l'invitation émanée de Marie de Médicis dès le jour de son arrivée à Brissac et transmise dès le soir par Richelieu à Angers en une assemblée extraordinaire de l'Hôtel-de-ville, le lendemain une députation de toutes les compagnies l'était venue trouver pour s'y faire présenter par elle à Louis XIII, et le complimenter par l'organe commun d'Ayrault, président du présidial. Sur d'aussi honorables traces et comme se croisant avec la rentrée de son maire, la population angevine, charmée de la nouveauté de cet affranchissement de leurs portes, était accourue au château qui recevait leurs augustes hôtes, avec des verges blanches attestant l'innocuité de leur démarche, pour aborder de près le jeune Louis XIII et s'enorgueillir de la familiarité fraternelle de son accueil.

Malheureusement de telles manifestations détonnaient

Digitized by Google

avec le revirement pressenti dès avant le départ de Marie de Médicis, mais qui s'accusa surtout durant son absence, au cœur de la population angevine. Aux premiers transports de joie avaient vite succédé l'inquiétude et la méfiance, à la suite d'incidents fâcheux qui, se disait-on, quand vibrait encore l'annonce de la paix, en altéraient la signification et en démentaient les promesses. Au cours de la libération des portes de la ville, le 10 août vers une heure du soir, dans le désœuvrement pernicieux des postes non encore évacués par l'armée rebelle et surtout aux portes Lyonnaise et Saint-Michel, éclatèrent des rixes où périrent deux hommes dont un capitaine, et où il y eut six soldats grièvement blessés. Tant qu'il n'y eut là en jeu que les soudards de Vendôme, les Angevins ne les virent s'entretuer qu'avec une satisfaction vengeresse, et ils n'applaudirent même que trop bruyamment aux révulsions de cette malfaisance contrariée. Mais, dans la même soirée, la mousqueterie des mêmes postes élargit plus insolemment sa zone d'évolutions oiseuses, sur la provocation d'un soldat de l'armée royale qui, ayant tenté d'entrer par la porte Saint-Michel, s'y heurta contre une prohibition maintenue le 8 août au regard des royalistes jusqu'au licenciement prochain de leurs adversaires. Furieux d'une consigne purement provisoire mais dont la portée lui échappe, en invectivant de ses jurons les soldats du poste il dégaîne, en blesse un, mais en même temps essuie une riposte mortelle et tombe. Là-dessus Marie de Médicis envoya, de quatre à cinq heures du soir, rassurer à son de trompe les Angevins par des déclarations énergiquement protectrices. En même temps, un de ses gentilshommes alla dans les divers postes séparer les mêlées en refoulements bipartites, de manière à former de la porte Lyonnaise à la porte Saint-Michel deux haies adverses de piques dressées et de mousquets pointés sur leurs fourchettes avec leurs mèches allumées, si bien que sous ce croisement de menaces, survi-

Digitized by Google

vant à des explosions encore retentissantes, la population n'osait circuler d'un quartier à l'autre. En même temps toute l'enceinte urbaine se referma sur le frais arrivage[1] d'une provision de vivres pour six mois. A qui eût envisagé sainement cette coïncidence, rien n'eût semblé plus heureux que de voir cette cité affamée par les curées insurrectionnelles se concentrer dans un ravitaillement restaurateur, en s'isolant des amorces d'une récidive d'hostilités adhérente encore au pied de ses remparts. Mais les Angevins n'étaient encore que trop fraîchement remis des transes de la veille pour que le moindre semblant d'atteinte à leur affranchissement progressif ne ravivât pas leurs paniques. Dans cette phase transitoire de leurs vicissitudes, ils interprétaient encore les précautions défensives les plus sages comme des menaces, et empoisonnaient tous leurs remèdes. En se voyant emprisonnés comme dans un ravitaillement de blocus, ils se crurent replongés dans les horreurs d'un siège à soutenir contre un retour offensif de l'armée royale, dont l'explosion de la porte Saint-Michel venait de donner le signal. Que dis-je? A leurs yeux le signal partait de plus haut : il n'en fallait accuser que ceux pour qui la paix n'était qu'une déchéance et un trouble-fête. « Si, dès après le traité des Ponts-de-Cé, Vendôme était accouru à Brissac, ce n'avait été », se disait-on, « que pour y mieux relancer la reine-mère jusque dans sa réconciliation ; et, sous la couverture d'un ralliement officiel, il l'y a disputée aux revendications filiales pour la ramener à sa suite sur le théâtre de son règne aboli. En attendant que sous son nom se rallume la guerre civile, nul autre que lui n'a pu fomenter la rixe si grièvement significative de la porte Saint-Michel. C'est bien là le même homme (car on ne se demandait pas s'il n'avait en cela que conjuré des éclats de jubilation trop provocateurs au regard des restes

[1] Datant du 8 août.

Digitized by Google

encore armés de ses bandes), c'est bien là le même homme qui, au lendemain de la paix, avait interdit les feux de joie dressés sur nos places publiques. Du même souffle dont il attise la guerre, il éteint, il confisque notre allégresse. C'en est fait, déjà se rouvre pour nous la série des malheurs que n'a qu'un instant conjurés et que ne reviendra plus détourner de nous le Père Joseph, désormais trop absorbé à Brissac dans sa propagande de guerre sainte pour ne nous abandonner pas aux illusions d'une paix fourrée. Déjà se reforme devant nous ce lamentable défilé des bouches inutiles, pour lesquelles le ravitaillement actuel n'aura été qu'une nouvelle et, cette fois, irrévocable sommation d'exil, d'un exil dont l'urgence rouvrira seule un instant devant nous nos portes condamnées ».

C'est parmi de telles alertes que s'opérait jusque dans l'inviolabilité non encore entamée de leur dernier refuge de détresse une émigration d'un nouveau genre, et non certes la moins malheureuse. Après le combat des Ponts-de-Cé, le 15 août, Louis XIII et Marie de Médicis avaient décrété d'accord le transfert des blessés des deux armées à l'Hôtel-Dieu d'Angers. En cela tous deux s'inspiraient de sollicitudes générales d'humanité qui n'excluaient pas chez Marie de Médicis, dont se confirmait d'ailleurs par là la noble initiative, les sollicitudes de tutelle angevine. Car, sous le bénéfice d'une revendication par la charité chrétienne des victimes de la guerre civile, en principe les Angevins s'exonéraient d'une recharge de logements militaires aggravée des responsabilités d'une assistance médicale. En même temps une hospitalité, encore moins libératoire à leur égard qu'elle n'était universellement restauratrice, devait attirer sur le futur théâtre de l'apostolat des filles de Saint Vincent-de-Paul les faveurs de la gratitude royale. Ajoutons qu'en échange de leur patriotique naturalisation dans les solidarités de la souffrance, les invalides du combat des Ponts-de-Cé communiquaient

Digitized by Google

aux malades indigènes gisant auprès d'eux, le privilège d'être traités par les chirurgiens du roi. Mais, dans ce sanctuaire de commisérations et d'égards, une telle réciprocité de services n'allait pas sans une équitable répartition du droit d'asile; et malheureusement, quand les invalides du combat des Ponts-de-Cé, transférés le 17 août à Angers [1], affluèrent dans la grande salle de l'hospice, au lieu d'une fraternelle bienvenue d'hôtes discrets on ne vit là qu'une brutale invasion. Par une maladresse imputable ou aux administrateurs ou aux infirmiers, qui n'eussent dû admettre ces nouveaux venus que dans l'espace que laissaient disponibles les grabataires de la ville, il fallut que, pour leur faire place, ces malheureux déguerpissent, en se traînant à grand'peine, pour aller s'installer dans ces réduits de pis-aller affectés aux séquestrations d'épidémie [2]. Encore si, en se conformant aux ordres de Louis XIII, on n'avait fait bénéficier d'une aussi criante éviction que les soldats de l'armée royale, on n'eût peut-être vu là qu'une de ces fatales rigueurs attachées aux prérogatives inexorables de la victoire. Mais, quand on vit s'associer à l'intrusion des triomphateurs des Ponts-de-Cé les soldats de la reine-mère, ce fut plus que jamais un tolle général parti de ce groupe des victimes d'une aussi gratuite barbarie. « Vraiment », s'écriaient ces spectres ambulants que l'exaspération galvanisait jusque dans l'épuisement de leur exode, « ce n'était pas la peine que ces vainqueurs de notre souveraine, qu'hier encore nous acclamions comme nos vrais libérateurs à l'égard de la soldatesque de Vendôme, aient pénétré chez nous pour partager en pleine paix avec nos spoliateurs ce que ceux-ci avaient encore respecté jusque dans les horreurs de l'état de siège. Ainsi donc nous voilà traités en parias et en pestiférés. Nous

[1] Il y en avait 80 de l'armée royale, et près de 100 de celle de Marie de Médicis.

[2] Autrement dite la *chartrye* de l'hôpital.

Digitized by Google

sommes mis au ban de cette charité qui n'embrasse dans le même accueil et nos tyrans et nos vainqueurs que pour rejeter de son sein des concitoyens! Ainsi ni la fièvre, ni la paralysie ne nous préservent d'une expulsion qui ne nous sauvera pas même des extrémités de la famine, puisque nos infirmités nous excluent même de l'émigration des bouches inutiles. Mais, d'ailleurs, les portes de notre ville n'ont point à se rouvrir pour tous les genres d'ostracisme; et nous apprenons que jusque dans les entrailles de la charité il y a place pour les tortures de l'exil. »

Quant à ceux que l'ébranlement général ne menaçait que d'une désertion de leurs foyers, cette fois irrévocable, ils ne se disaient, eux, emprisonnés que dans une enceinte qui ne les préserverait pas plus des invasions que des exils. « La paix », se disaient-ils, « une paix menteuse et perfide, ne nous a conféré que ce surcroît de malheurs qui consiste à nous voir pressés et comme broyés entre deux armées comme entre l'enclume et le marteau. Ce refoulement de nos frères égrotants dans nos hospices n'est qu'une des plus navrantes suites d'une coalition des revanches d'un Vendôme frustré de ses dernières saturnales avec les vengeances d'un souverain se repentant des amnisties qui lui ont interdit le châtiment de notre révolte. Ainsi nous voilà jetés comme dans une impasse où nous séchons de frayeur, sans qu'y puissent trouver grâce aucune des inviolabilités de la faiblesse, du dénuement et de la souffrance. Il ne nous reste plus qu'à nous voiler la face dans un désespoir qui tarit jusqu'à nos larmes, et où nous délaissent et se rient de nous tous les anges de concorde. Pendant ce temps-là, que fait à Brissac notre souveraine? Tiraillée désespérément entre les revendications filiales et les obsessions insurrectionnelles, elle ne nous reviendra que solidarisée maternellement avec les inexorabilités de la victoire, ou en relapse de ses complicités de terrorisme. Elle ne nous apportera qu'une récon-

Digitized by Google

ciliation scellée contre nous, une réconciliation dont la sincérité comme le mensonge nous sont également funestes. Tout ce que nous ignorons encore, c'est par quelle porte et sous quelles insignes elle reviendra flageller ses hôtes et ses protecteurs. Mais elle ne nous reviendra certainement qu'en ennemie, sous les auspices également funestes de Condé, de Luynes ou de Vendôme ; et le choix de ses trahisons déterminera seul contre nous l'évolution ou le retour de ses ingratitudes ».

Heureusement ni l'ingratitude ni la trahison n'accompagnaient Marie de Médicis, lorsqu'au sortir de Brissac elle repassa par Angers pour sa visite d'adieu. D'ailleurs, aux yeux des Angevins la seule réapparition de Richelieu à sa suite excluait d'elle ce sinistre cortège. C'est ce dont ils s'assurèrent surtout quand, peu à peu, à l'hôtel-Dieu les malades indigènes recouvrèrent dans la grande salle les premières places libres, quand les portes de la ville se rouvrirent avec les derniers licenciements de rebelles, quand les stocks de ravitaillement s'écoulèrent en distributions normales. C'était pour les Angevins encore enfiévrés des transes d'une guerre civile à peine close, comme ce qu'éprouve un convalescent qui, après une nuit agitée, secoue ses cauchemars dans le rassérènement du réveil. Aussi, jusque dans le froid accueil encouru par une reine à qui on en voulait des seules alarmes nées de son absence et que dissipait son retour, les Angevins se reprenaient à respirer à l'aise, quand une dernière alerte revint assaillir leur quiétude.

Toujours au point de vue des sollicitudes restauratrices qui avaient suivi la Reine-mère à Brissac et qui revenaient à Angers avec elle, la soldatesque des Vendôme n'en avait dû évacuer l'enceinte que pour y céder la place à ses défenseurs naturels. C'est dire à quel point s'imposait aux Angevins la restitution consécutive de leurs armes, pour la protection autonome de leur liberté si fraîchement

Digitized by Google

reconquise. Aussi, dès le dimanche 23 août, jour de son arrivée à Angers, on avait de sa part publié aux prônes des grand'messes, et les échevins avaient réitéré le lendemain l'invitation aux Angevins d'aller réclamer leurs armes, dont nous avons vu qu'on ne les avait dépossédés qu'en leur en garantissant en son nom la restitution par leur mise en réserve en lieu sûr. A cet égard, ces armes n'avaient pas été transférées toutes au château. Soit que l'espace manquât pour y tout recueillir, soit plutôt par un souci de créer des succursales de dépôt plus à portée des réclamations diverses, les armes enlevées aux quartiers de Saint-Maurille et de Saint-Michel-du-Tertre, et qui comptaient pour un tiers dans le dépôt total, avaient été consignées[1] en un des logis de la place limitrophe du Pilory, à savoir chez l'échevin Marchand, docteur en droit et avocat au présidial. Ce logis avait été marqué par les fourriers de la reine-mère pour l'hébergement de son aumônier, l'évêque de Maillezais. Mais, malgré les garanties protectrices attachées à la haute considération de cet hôte, une consignation chez l'échevin Marchand ne pouvait être que malheureuse, vu la réputation tarée de cet ancien lieutenant de la prévôté dont on réprouvait la judicature comme entachée de cyniques prévarications. « C'est lui », se disait-on surtout à propos de sa procédure d'informations contre un escroc roué vif par arrêt du présidial, « c'est lui qui, non content d'avoir, dans les réticences calculées de ses procès-verbaux d'interrogatoires, trafiqué de l'impunité de ses complices, a envoyé frapper de saisie son domicile pour s'adjuger ses rapines, par là soustraites aux revendications légales du greffe[2] ». Comme si Marchand avait pris à tâche de justifier contre lui d'aussi graves

[1] Sous le bénéfice d'un inventaire dressé par un Gasnier, conseiller-clerc au greffe de la prévôté.

[2] On criait aussi contre sa bâtardise, en se disant que « ledit Marchand n'estoit legitime et qu'il avait été *coreau* » (*quid?*).

Digitized by Google

rumeurs, le 24 août au matin, quand déjà s'opérait la restitution des armes, on vit détaler de son logis et filer dans la direction de la porte Saint-Michel un chargement qui n'était pas si soigneusement empaqueté qu'on n'en vît émerger une fourchette de mousquet. L'on s'attroupe, et d'un groupe à l'autre on se répète que ce n'est là rien auprès de tout ce que Marchand a expédié clandestinement, depuis quelques nuits, hors des murs de la ville, vers la villa suburbaine de son gendre et recéleur Lefèvre de la Barbée. « Aussi », ajoutait-on, « l'on se demandait quel beau zèle le poussait, le jour où nous dûmes livrer nos armes, à aller partout à la ronde presser là-dessus et talonner les retardataires. En cela, ce docile aide-de-camp de nos détrousseurs ne visait qu'à grossir sa criminelle cargaison, afin d'exhausser d'autant vis-à-vis des Vendôme et des Saint-Aignan, pour qui notre réarmement n'est qu'un leurre, l'escompte de ses rétrocessions interlopes. A moins qu'il n'aille dans un autre camp palper le marchandage de ses trahisons de contrebande. Mais que nous importe que ce soit avec Fouquet de la Varenne, ou avec Vendôme, ou avec Condé et Luynes, qu'il ait tarifé notre extermination ? Que nous importe par quelles avenues de notre cité et par laquelle de nos portes libérées si dérisoirement, pour retomber sur leurs gonds dès qu'elles leur auront livré passage, ces armées reviennent se retourner contre nous pour nous achever sur place ? La dérision, elle est partout autour de nous dans les promesses de délivrance, de restitution et de soulagement dont on nous abuse en nous liant pour l'exécution. Si l'on nous ravitaille, ce n'est que dans un huis clos de prison, et en quelque sorte pour un dernier repas de condamnés. Nous ne nous réintégrons dans nos hôpitaux qu'en désespérant d'y jamais cicatriser des plaies sans cesse rouvertes. Ce ne sont point là de ces cauchemars qui vont et reviennent mais qui passent. Balottés entre des assassins et des bourreaux, on

Digitized by Google

nous endormait tout à l'heure sur d'implacables réalités ; et voilà qu'aujourd'hui nous secouons quelques douces illusions dans un néfaste réveil. »

Sur ces entrefaites, et sans languir dans des lamentations stériles, des meneurs plus expéditifs appréhendent et ramènent de la porte Saint-Michel le chargement délictueux, tandis que d'autres vont porter plainte au logis du maire. Voilà Lanier bien embarrassé pour concilier la justification de son rappel par une courageuse protection du droit de ses concitoyens, avec la convenance de ménager un collègue se recommandant à lui par le relief de son poste et l'honorabilité de sa famille. Enfin, par un habile à la fois et par un honnête moyen-terme, Lanier, s'abstenant de sévir trop prématurément contre Marchand sur la seule foi d'une inculpation tumultuaire, attendit la production de preuves palpables, et cependant autorisa verbalement de nouvelles enquêtes avec saisie de la cargaison dénoncée. En même temps, vu son immobilisation à son poste, à sa place il envoya un clerc d'une délégation sûre inviter discrètement Marchand ou à se disculper ou à prévenir une poursuite et fléchir ses accusateurs par des réparations amiables. Mais tant s'en faut que Marchand se soit rendu sur une aussi prévenante démarche, que là-dessus au contraire il éclate de rire, se targue de son innocence, affecte d'ignorer jusqu'aux rumeurs qui le poursuivent et jette le défi à la calomnie. Malheureusement de telles bravades ne reviennent au logis du maire que pour s'y achopper, pour ainsi dire, à l'éruption d'un flagrant délit. Car, dans l'intervalle, la cargaison capturée a reflué jusqu'au seuil de ce logis transformé en un bureau de police ; et là le plaignant à qui s'était décelée d'abord la fourchette accusatrice, confronte le mousquet qu'elle a trahi, et qu'on découvre, avec le signalement de précaution retenu par lui lors de la livraison de ses armes. L'identité saute aux yeux, et là-dessus les recognitions se pressent et se corro-

Digitized by Google

borent. Le maire dresse procès-verbal. Les vociférations redoublent, la fureur se propage comme une traînée de poudre, la foule se rue au logis de Marchand. Là surtout les bouchers et les couteliers crochètent les serrures et à coups de pierres défoncent les vitres, en sommant cet accapareur et ce concussionnaire éhonté de dégorger vite, sinon on l'écharpe, lui et les siens, dans l'embrasement de son logis. Sur ces entrefaites, des médiateurs ou timides ou malencontreux, et en tête de ceux-ci l'extravagant conseiller de Beaumont qui, dans sa frénésie de rodomontades, avait dévalé de sa fenêtre pour accourir l'épée à la main, perdaient pied dans la bagarre, lorsque, avec un dévouement plus autorisé, Lanier et le commandeur Laporte vinrent en retirer et sauver le malheureux échevin en l'emmenant prisonnier au château jusqu'à ce que, en son nom, Marie de Médicis ait, en son audience d'adieu du 30 août, garanti aux Angevins toutes les indemnités réparatrices. C'est cette même assurance qu'à son tour Richelieu vint, le même jour, réitérer par son ordre en une assemblée générale des corps de la ville, en annonçant de plus l'établissement d'un fond de réserve de deux cents mousquets pour obvier au déficit des appels, tandis qu'à l'inverse les armes non immédiatement réclamées étaient réservées pour des réclamations ultérieures. Enfin Richelieu, promenant infatigablement sur toutes les plaies à peine cicatrisées de la guerre civile son sceau de réconciliation, voulut, dans les restitutions mêmes qui en démontraient la sincérité, renouveler les protestations de confiance qui n'avaient jusqu'ici que si fallacieusement accompagné la soupçonneuse rigueur des spoliations de l'état de siège.

Ainsi il est à croire que, grâce à l'entremise de cette souveraine qui, aux yeux des Angevins, n'était retombée sur eux que pour les accabler de sa réconciliation, il est à croire que les dénonciateurs de Marchand, même à les supposer non désintéressés par les seules interceptations de la porte

Digitized by Google

Saint-Michel, ont recouvré au moins par ailleurs l'intégral montant de leur dépôt. Qui sait même si, dans le détournement de son stock, Marchand avait visé à rien de plus qu'à en escompter la remise occulte à leurs légitimes possesseurs, plus à l'aise hors des surveillances urbaines. Certes le cas était déjà grave. Mais il n'y a là pour nous que cela de vraisemblable. Car, pour voir en Marchand moins des calculs de fiscalité que de trafic, il faut absurdement supposer ce praticien émérite, en vue du cas où ses aliénations l'auront dégarni de son dépôt vis-à-vis des revendications en nature, aveuglé sur l'impossibilité de répondre à la mise en demeure des récépissés de recolement. En tout cas il y eut là pour les Angevins bien plus encore de scandale que de péril, puisqu'autour de notre cité il n'y avait plus à armer ni camps ni citadelles. Dans la franchise et dans l'intégrité de sa réconciliation, Marie de Médicis n'avait désormais pas plus d'ennemis à craindre que de complicités à subir. Tout y était rentré dans l'ordre. Dans la restauration de leurs foyers, les Angevins n'avaient qu'à étaler ce qu'ils recouvrèrent de leurs armes, moins encore comme un gage de sincérité et un trophée de paix que comme une décoration d'honneur et, pour ainsi dire, un lustre de panoplie. Ils semblaient n'avoir repris aux remparts leur place privilégiée que pour ne la laisser plus ni violer ni prescrire. Et, une fois affranchis de l'assujettissement des corps de garde et de l'incommodité des rondes et des revues, notre placide bourgeoisie poursuivait le cours de ses sereines destinées, hors des tribulations de la guerre civile bannies de son sein jusqu'à la lointaine et courte échauffourée de la Fronde.

Pour l'instant les Angevins avaient donc chassé d'eux tous les mauvais rêves, dans la sécurité d'un réveil où ne leur eût point failli l'idéal, si à leurs épouvantes n'avait survécu l'amertume. C'est que les désastres de la guerre civile avaient engendré chez eux et laissaient à leur suite

Digitized by Google

d'onéreuses liquidations. Après que Marie de Médicis, pour défrayer sa révolte, eut épuisé tour à tour et ses deux millions de ressources domaniales, et les soixante mille livres d'avances personnelles de Lanier, et jusqu'aux crédits de Richelieu, force lui avait été de rappeler aux Angevins qu'ils ne lui devaient pas le seul tribut de leurs détresses et de leurs avanies, de leurs opprobres et de leurs angoisses, que les paniques et les souffrances ne les dispensaient pas des contributions de guerre, et que, pour solder le bilan insurrectionnel, ils avaient encore des prélèvements à subir sur ce peu que leur avaient laissé les routiers et les écorcheurs de Vendôme. Ils durent donc se saigner aux quatre veines pour cette reine, se disaient-ils, dont ne s'épuisait pas l'ingratitude, et qui, après les avoir livrés en proie à ces harpies, ne les arrachait de leurs griffes que pour s'adjuger leurs restes. Ah ! si encore, dans ses réclamations fiscales, la reine-mère leur avait au moins, en retour, immédiatement tenu compte de ces désastres qu'elle ne pouvait raisonnablemeni pas et que, d'ailleurs, elle n'avait jamais entendu laisser à leur charge ! Nous voulons parler des incendies, des démolitions et des abatis pratiqués par les Vendôme, à la veille du combat des Ponts-de-Cé et comme mesure défensive, aux faubourgs Bressigny et de la Madeleine. Dès son séjour à Brissac, et en y recevant la visite de rentrée de Lanier, Marie de Médicis, pour mieux accentuer la salutaire portée de son rappel, l'avait préposé à l'estimation de ces ravages comme base d'équitables indemnités. Mais on ne sait pourquoi Lanier n'y procéda, avec l'assistance du greffier du présidial Poyet et des comptables de la ville, que le 21 août, à l'extrémité du séjour à Angers de la reine-mère ; si bien que, malgré l'empressement de ses sollicitudes en faveur de ces victimes particulièrement intéressantes de la guerre civile, elle eut le désagrément de partir, le 31 août, avant de les satisfaire. Et il fallut qu'avec sa note

Digitized by Google

de dommages-intérêts, comprenant les dépenses de l'hôpital endetté pour le traitement des soldats, et grossie des « frais d'entrée » de Marie de Médicis [1] (car, dans leur mécontentement, les Angevins ne lui firent pas même grâce des manifestations d'allégresse provoquées par sa venue), il fallut qu'avec cette note à exhiber comme une sommation d'huissier Lanier allât, bien loin sur les traces de Louis XIII et, d'étape en étape, traquer son auguste souveraine comme un débiteur en fuite [2].

C'est dire quels mornes adieux essuya, le 31 août, Marie de Médicis, en sa dernière heure d'existence angevine. C'est au point qu'on y eut grand'peine à comprimer, par respect pour celle qui redevenait plus que jamais la mère de Louis XIII, les anathèmes plus librement prodigués aux Vendôme [3]. Mais rien que le silence glacial et le vide creusé autour de son carrosse au sortir de l'audience de congé où elle avait pourtant délégué en Richelieu son plus acceptable organe [4] ; rien que ce vide mortel contrastait pour

[1] Montant à 17.000 livres.

[2] Lanier devait aussi solliciter de Marie de Médicis, pour les Angevins, une réduction des impôts de l'année, eu égard aux malheurs de la guerre civile. Dans son voyage, il était accompagné de l'échevin Gohier. Ils partirent d'Angers le 4 septembre. Louvet ne nous dit ni où, ni quand ils atteignirent Marie de Médicis, ni quel fut le résultat de leur démarche. Il est à croire que, sur ces divers chefs de réclamation, Louis XIII poussa la condescendance filiale jusqu'à couvrir sa mère, en tout ou partie.— En ce qui est du montant de ses avances personnelles, Lanier en fut intégralement remboursé et en donna décharge à la reine-mère.

[3] César de Vendôme était revenu de Brissac à Angers le 17 août. Nous ignorons la date de son départ définitif d'Angers.

[4] Voici, d'après Louvet, la teneur de sa harangue : « Messieurs, la reyne estant sur son partement pour aller trouver le roy, m'a envoyé en ce lieu pour vous dire qu'ayant recogneu vostre fidellité à son service, elle vous le recognoistra en touttes les occasions où Sa Majesté aura de pouvoir, tant de sa part qu'auprès du roy son filz, non seullement pour le général de la ville d'Angers, que pour touttes les communaultez de la province et de chascun de vous en particullier, et vous prie de croire que tout ce qui s'est passé a esté pour la conservation de sa personne sur les advis qu'on luy donnoit que ses ennemys se disoient asseurez à se rendre les maistres de vostre ville. Ce qu'elle a faict a esté par le mesme advis de conseil

Digitized by Google

elle assez douloureusement avec les explosions et les débordements de sympathie qu'avaient su s'attirer d'avance, en un pareil jour, et l'habile bienveillance des Soissons et la naturelle affabilité des Nemours [1]. C'est que, en l'aggravation des mises en demeure prêtes à la suivre à la piste, se rouvrait dans les plus mauvais souvenirs des Angevins, comme une plaie béante, tout l'abîme de détresse ouvert sous son règne. Ils ne lui pardonnaient même pas la frayeur des maux dont elle les avait sauvés. On s'en prenait, si c'est possible, encore moins à sa révolte envisagée comme un fléau, qu'à sa réconciliation interprétée non plus certes comme un mensonge, mais au moins comme une ironie. En se rappelant les congratulations recueillies par elle au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, ils étaient comme honteux de s'en être réjouis trop vite et d'avoir été dupes de leur allégresse. Ils réprouvaient ces applaudissements comme d'odieuses bassesses. C'est au point que, quatre mois après le départ de la reine-mère, en décembre 1620, on voyait encore affichée à tous les murs de la ville une pasquinade à l'adresse du digne président du présidial Ayrault, demeuré court, à Brissac, dans sa harangue de félicitations où l'avait trahi ou une défaillance de mémoire, ou plutôt un accès d'émotion intempestive [2].

qui luy a esté donné lequel ne trouvait aultre remède pour sa conservation et que le désarmement qui a esté faict, elle entend que toutes les armes des habitants leur soient rendues et, s'il y a de la manque, qu'il soit prins dans le magasin du chasteau de ceste ville d'Angers d'aultres armes pour rendre à ceulx qui en auront perdu qu'elle estime estre aultant à son service entre les mains desditz habitants comme entre les siennes et a eu tant en affection cette province qu'elle ne l'a voullu quitter pour aultre qu'on luy a voulu donner et désire la conserver. »

[1] Le comte de Soissons quitta Angers pour sa démarche de soumission à Brissac le 17 août ; on ne sait s'il revint de là à Angers. — Les Nemours quittèrent Angers le 1er septembre.

[2] Mairie d'Angers : Archives anciennes, EE et BB 65, pp. 179-180. — Jehan Louvet, pp. 56-60, 62-63 ; 129-132, 134-136 ; 138-140. — Rangeard, p. 379. — Cl.-Gabr. Pocquet de Livonnière, *Hist. des illustres de l'Anjou* (Bibl. d'Angers, mss. 10689, p. 18). — *Mém. de*

Digitized by Google

Celle qu'atteignaient au fond de tels brocards et qu'escortaient seuls, le 31 août, les anathèmes populaires, recevait là le vrai châtiment de sa révolte. Mais, cette expiation une fois subie aux yeux de la postérité de ceux-là même qui semblaient ne s'être donné rendez-vous sur son passage que pour mieux affecter de s'y détourner d'elle et qui n'avaient guetté son départ que pour l'empoisonner de leur silence, elle se redresse de tout le sympathique souvenir d'un règne libéral dont les gages ont afflué sur nous jusque dans le paroxysme de la guerre civile; elle s'impose à notre culte de toute la vénérabilité d'une protectrice des fondations de l'Oratoire et du Calvaire. Sa libéralité fut à la fois pour nous royale et florentine, artistique et pieuse, seigneuriale et populaire. Cette libéralité fut comme le sourire de sa disgrâce, sous ces arcs de triomphe qui chez nous ont fêté sa venue; et cela l'absout du reproche d'avoir oublié de telles ovations. A sa prétendue ingratitude ne substituons pas la nôtre. Tenons-lui compte non seulement des institutions dont elle nous a dotés ou des largesses dont elle nous a comblés, mais encore des misères qu'il n'a pas tenu à elle d'alléger, comme de celles dont elle nous a sauvés. Si elle n'a pas tari, elle a voulu au moins essuyer toutes nos larmes. Avec les fléaux d'une guerre d'ailleurs intrépidement bravée, elle nous en a du moins apporté avec elle, elle en a jusqu'au bout fixé près d'elle, elle y a appliqué jusqu'au dernier jour le préservatif et le remède. Elle n'a pas si exclusivement appartenu aux Soissons et aux Vendôme, qu'aux intervalles de leurs obsessions si pesantes pour sa faiblesse elle n'ait courageusement écouté tour à tour Richelieu et le Père Joseph : Richelieu, quand

Pontis (coll. Mich. Pouj.), 2e série, t. VI, p. 469. — *Mém. de Puységur* (publ. Tamisey de Larroque, Société bibliogr., 1843), *passim.*, F. fr. 3812, f° 59. — Arch. nles : *Maison de Marie de Médicis.* 1620 KK, 187 : *Tresorerie generalle de la Reyne-mère du Roy pour l'année finie le dernier décembre mil six cent vingt ; M. Florent Dargouges trésorier.*

Digitized by Google

elle envoyait sur le chemin des Ponts-de-Cé désarmer par sa soumission Louis XIII et prévenir sa victoire; le Père Joseph, quand, après cette démarche agréée du vainqueur même qu'elle n'a pu arrêter mais qui a respecté son refuge, elle confondait et détrônait chez nous le terrorisme de la revanche. Elle a écouté tour à tour et exaucé le Père Joseph et Richelieu, l'un pour l'honneur et l'autre pour la sécurité de nos foyers.

Le Père Joseph! Au moins, dans cette guerre civile dont nous achevons le récit, c'est à peine si l'on attente à son auréole. Mais Richelieu! que de calomnies ont plu sur sa tête! mais des calomnies d'ailleurs que brave aujourd'hui sa mémoire. Car, à y regarder de près, elles dérivent toutes d'une même source vénéneuse. On les a toutes, ou peu s'en faut, tirées du pamphlétaire à gages Matthieu de Morgues. C'est lui qui, pour attiser, après la journée des Dupes et dans son exil de Bruxelles ou de Cologne, les rancunes rétrospectives de Marie de Médicis, a accolé au nom de Richelieu la qualification de « Judas » et l'étiquette de « cardinal de la trahison ». C'est le Richelieu de Matthieu de Morgues qui, dès le principe de la guerre civile, en de ténébreux conciliabules ménagés par des agents interlopes, complotait avec Luynes l'assassinat de Concini; qui ensuite, dans une fiction de disgrâce, ourdissait encore avec Luynes la ruine de leur souveraine; lui qui, en même temps, soulevait et armait contre le favori en règne toute la France, mais pourquoi? pour s'acquérir vis-à-vis de lui plus plausiblement le mérite de perdre et de lui livrer ses ennemis, dont il lui dresse une hécatombe. C'est bien le Richelieu de Matthieu de Morgues qui, d'une main, appelle bien au Logis-Barrault les Soissons et les Vendôme, rédige les manifestes, confisque les recettes royales, lance les commissions de guerre, mais qui, de l'autre main, écarte d'Angers Épernon et Mayenne pour tenir Marie de Médicis

Digitized by Google

plus à la portée de ses vainqueurs, en l'enfermant dans une ville affamée. Le Richelieu de Matthieu de Morgues, c'est le concussionnaire éhonté qui, en grugeant à Marie de Médicis cent mille écus, dégarnit de munitions le château des Ponts-de-Cé. Et tout cela pour payer un chapeau de cardinal « teint dans le sang versé au combat des Ponts-de-Cé, et lavé dans les larmes de tous les vrais serviteurs de la reine-mère ». Voilà toutes les incriminations éparses dans cette officine d'impostures qui s'appellent : les *Lumières pour l'histoire de France* ; les *Vrais et bons advis du François fidèle ;* les *Remonstrances du Caton chrestien ;* les *Très humbles, très veritables et très importantes Remonstrances au Roy.* Ce sont ces incriminations qui ont passé des libelles de Matthieu de Morgues dans les annales atrabilaires de Levassor et dans les éphémérides mercenaires, et partant suspectes, de Vittorio Siri, et jusque dans la sérieuse, mais partiale biographie qu'a consacrée à Marie de Médicis Mme d'Arconville, une de ces biographies de complaisance dont les héros posent trop avec des auréoles de victimes ! Ah ! c'est que la haine d'un Matthieu de Morgues a suffi pour infecter tout un courant de littérature historique [1], alors même que ne s'y seraient pas déversées tour à tour les amères récriminations d'un Rohan [2] qui a rejeté la paix des Ponts-de-Cé, et d'un Épernon trop fier pour convenir de tout ce dont l'a avantagé sa fructueuse soumission, rien que parce que cette paix qui l'y a acheminé s'est conclue sans lui. Mais aujourd'hui ce virus d'animadversions qui a circulé plus d'un siècle dans les fastes du règne de Louis XIII, nous en

[1] Cette infection a rejailli jusque sur le Père Joseph, que son très suspect biographe Richard, dans le *Vénérable P. Joseph capucin*, accuse de complicité avec Richelieu. Mais l'unique accusation de cet historien si taré dont la crédulité publique tombe d'elle-même ; et il suffit de lui opposer là-dessus le silence absolu de Mathieu de Morgues.

[2] La suspicion encourue de ce chef par Rohan s'attache à l'historien Gramond, qui s'est inspiré si largement de ses *Mémoires*.

Digitized by Google

tenons le contre-poison dans une réaction de justice d'abord essayée timidement par le candide Père Griffet[1], puis poursuivie avec embarras encore par Cousin qui, à travers Bentivoglio, écoute trop ou le Luynes encore inséparable de Condé, ou le Luynes déjà soucieux de proroger vis-à-vis de Richelieu l'échéance de la pourpre[2]; enfin une réaction consommée de nos jours avec une résolution décisive par Avenel.

D'ailleurs la date seule des pamphlets de Matthieu de Morgues en infirme la portée. Quand on s'est érigé comme lui en un chevalier du malheur et en un soutenant d'une reine en disgrâce, on regarde et on vise en face son prétendu persécuteur. Quand ce persécuteur s'appelle Richelieu, on n'attend pas pour l'attaquer l'année 1643 pour n'atteindre plus que son cercueil; et on ne date pas ses attaques d'Anvers pour se garer même des représailles posthumes. On ne lance pas ses réquisitoires dans le vide rassurant d'une éternelle contumace. On ne se résigne pas à l'inanité d'une vengeance sans courage parce qu'elle est sans péril. Obscur blasphémateur, on ne se détourne pas du char d'un Dieu triomphant pour laisser passer ses torrents de lumière, afin de n'avoir plus à cribler que son ombre. Autrement des diatribes si tardivement décochées s'usent dans la déconsidération de la postérité; elles n'y apparaissent que comme des flèches de Parthe émoussées sur une tombe.

Il est vrai que, pour s'exempter de cet ajournement,

[1] Nous pouvons mentionner, comme appui de cette réaction de justice, les appréciations, sinon entièrement favorables, au moins modérées, de Fontenay-Mareuil. Signalons aussi les judicieuses annotations de la collection Petitot. — Mais nous laissons de côté, comme récusables sur le chapitre de Richelieu, le plaidoyer de Dupleix et le panégyrique d'Aubery.

[2] Là-dessus, disons-en autant de tous ceux dont Bentivoglio écoute trop les suggestions délatoires qui ne sont elles-mêmes que des échos de celles de Luynes. Tels sont Retz, Arnould, Puysieux, etc. Remarquons, en même temps, qu'aucune des insinuations de ce genre n'émane de Bentivoglio comme provenant de Condé.

Digitized by Google

Matthieu de Morgues eût dû se rendre compte que le dédaigneux silence de Richelieu était le seul accueil dont fussent dignes ses oiseuses invectives, à n'en juger que par sa première articulation qui est la complicité de Richelieu dans l'assassinat de Concini. Richelieu complice de l'assassinat de Concini! Mais les auxiliaires d'une telle œuvre, en général, reçoivent séance tenante leur salaire, qu'on se garde de leur faire attendre et qu'on s'empresse même d'afficher, afin de les rendre irréconciliables avec ceux que cette œuvre a visés et qu'elle atteint de près. Luynes, à cette date de l'attentat du 17 avril 1617, n'avait pas encore appris à redouter Richelieu au point de lui faire attendre les récompenses prodiguées de suite à Vitry, à Ornano et à tant d'autres séides. Par son empressement il eût creusé entre Richelieu et Marie de Médicis un abîme que Richelieu n'eût certes jamais comblé pour la suivre à Blois, ou plus tard à Angoulême, à Tours et à Angers. En tout cas il n'eût pas choisi le cardinalat comme une récompense aussi odieuse que tardive. C'est bien assez de nous avoir dénoncé dans la pourpre de Richelieu une teinture du champ de bataille des Ponts-de-Cé, sans nous y faire voir encore le sang du maréchal d'Ancre.

Mais qu'est-ce à dire? Voici cet assassin de Concini transformé en un promoteur de l'insurrection qui se dresse contre Luynes. Si ce ne peut être là la vengeance d'un complice négligé dans la distribution des salaires perçus par les Vitry et les Ornano, une si brusque évolution, que ne lui peuvent reprocher d'ailleurs ceux qui l'y ont suivi, demeure une énigme insondable. Ou plutôt nous y voilà. Ce n'est point une volte-face, c'est un jeu double. Richelieu crée la guerre civile pour se donner le mérite de l'éteindre. Il n'excite, il n'ameute tous ces mécontents qui s'appellent Soissons, Vendôme, Épernon, Mayenne et Rohan, que pour donner à Luynes une prise contre eux et se rendre, lui, nécessaire dans leur désarmement. Il ne les soulève que

Digitized by Google

pour les mieux broyer dans leur chute. Mais y pense-t-on ? Armer la France entière afin de la trahir toute avec Marie de Médicis, et cela sur la foi d'un Luynes qui l'oublie après s'être aidé de lui pour monter au pouvoir! Mais ce Luynes capable d'une telle ingratitude n'est pas un allié assez sûr pour que Richelieu tente de lui sacrifier en un si gros jeu toute la fleur de notre aristocratie, au risque de voir cette aristocratie, pour se venger de lui, retourner Luynes avec elle contre lui. C'est secouer à plaisir au-dessus de sa tête tout cet édifice insurrectionnel pour être plus sûrement écrasé sous ses ruines. Richelieu est déjà assez avisé pour pressentir ce péril, mais il n'est pas encore assez puissamment établi pour le braver? Ne l'oublions pas, le Richelieu de Blois, d'Angoulême et d'Angers est encore un Richelieu qui s'essaye et qui tâtonne, un Richelieu qui interroge et qui mesure, qui compte et qui ménage, qui sonde les terrains et flaire les vents. Ce n'est point encore le Richelieu de la toute puissance, qui abat, qui tranche et qui foudroie, le Richelieu qui, avec une implacable sérénité, foule aux pieds tour à tour Montmorency et Cinq-Mars, Chalais et Marillac.

Si Richelieu a été le promoteur de la guerre civile, pourquoi donc attentait-il à la concentration de l'état-major de Marie de Médicis, en écartant d'elle Épernon[1] et Mayenne? — « C'est », dites-vous, « justement parce qu'il ne fomentait d'une main que ce qu'il dissolvait de l'autre ». — Mais alors, pourquoi soutenez-vous qu'en même temps il faisait appeler à Angers les Soissons et les Vendôme? Et pourquoi surtout n'y appelait-il la comtesse de Soissons que pour y tenir éloigné d'elle son chevalier et son soutenant, en la personne de l'indéfectible Mayenne? Et, s'il en écarte d'Angers Mayenne et Épernon, pourquoi, dès

[1] Remarquons que, même en enregistrant de ce chef les récriminations du duc d'Epernon, son biographe Girard refuse de s'en porter garant.

Digitized by Google

l'annonce de l'irrémédiable désastre qu'y essuya Marie de Médicis, au rebours de tous les calculs qu'on lui prête mais en tirant de ce chef sa justification de cette imprudence-là même, pourquoi entraînait-il alors la Reine-mère dans la direction d'Angoulême? — « C'est », dites-vous, « qu'en même temps et sous main il faisait avertir Luynes pour qu'il interceptât leur fuite ». — Mais par là Richelieu se perdait et se coupait en tous sens. Et sa tentative d'exode rapprochée de cette contre-démarche vis-à-vis de Luynes, était comme uue épée à deux tranchants qui le séparait à la fois des deux camps adverses. Mieux valait cent fois dans cette intempestive retraite suggérée à la reine-mère la franchise du désespoir.

Richelieu promoteur de la guerre civile ! Mais quand on a remué ciel et terre pour un chapeau de cardinal, ainsi que le fera Retz trente ans après, on est homme à s'en vanter dans ses mémoires, fût-ce dans une pose de confessions, au lieu d'y offrir au public l'apologie de ses campagnes médiatrices. — Vous dites que c'est le souvenir de cette guerre civile plutôt que la jalousie temporisatrice de Luynes, qui a valu à Richelieu, de la part de Louis XIII, les ajournements expiatoires de la pourpre, et que voilà pourquoi cette pourpre, « après avoir trempé dans la teinture, a mis si longtemps à sécher ». — Mais d'abord, à votre point de vue, pourquoi ne tenir pas compte ici des ajournements dilatoires de Luynes? Est-ce qu'un homme capable d'une connivence avec Richelieu pour perdre Marie de Médicis, n'eût pas pu tout aussi bien n'avoir pour Richelieu que des ingratitudes de complice ? Mais, en écartant d'entre Louis XIII et Richelieu l'interposition dilatoire de Luynes, les répulsions encourues vis-à-vis d'un souverain contre qui on a soulevé une guerre civile ne se prescrivent pas. Ou plutôt l'homme qui s'est montré par là assez redoutable pour enlever d'assaut cette pourpre que, de guerre lasse, on lui jette sur les épaules pour se débarrasser de

Digitized by Google

lui, cet homme l'accepte toute fraîche, l'emporte et l'endosse comme l'honorable ensevelissement d'une éternelle disgrâce.

Aujourd'hui nous savons à qui Richelieu impute secrètement les ajournements de sa pourpre ; et de là dans ses mémoires, avons-nous dit, ces invectives contre Luynes, qui ont si longtemps abusé sur lui-même la postérité, au point de lui infliger le châtiment de ses rancunes en le transformant en rebelle. Mais si, de ce chef, on tient à condamner Richelieu par ce qu'on interprète là comme des aveux de rébellion, avant tout qu'on les prenne tels qu'ils sont, et qu'on le fasse au moins bénéficier de l'indivisibilité de tels aveux. N'envisagez pas dans ces mémoires, sincères ou non, l'ennemi de Luynes, sans y voir à côté le loyal réconciliateur de Marie de Médicis. Il est vrai que, quand il s'agit de flageller Richelieu ou plutôt l'ombre qui subsiste de lui, on trouve plus commode de le scinder d'avec lui-même et de ne garder de son apologie que les rancunes qui la tiennent en échec. Mais, puisqu'en cela on s'escrime au nom de Marie de Médicis, on sait assez à quoi s'en tenir sur des rancunes rétrospectives pour en faire la part chez son adversaire. Avant de prendre au mot les anathèmes de Richelieu contre Luynes, on envisage les calculs de jalousie qui les ont provoqués. On discerne dans leurs repercussions d'alarmes et de rancunes ce qui a pu, dans Richelieu, fausser les souvenirs, au lieu de retourner contre son cercueil des fantômes de griefs.

Mais passe encore pour la rébellion de Richelieu pourvu qu'il ait trahi Marie de Médicis, et avec elle tout ce qui s'est armé pour sa cause. Accuser Richelieu de trahison, voilà ce qu'on a surtout à cœur. Envisageons donc et serrons de plus près cette fameuse imputation. La trahison suppose des victimes. Car enfin laissons de côté le bien général dont vous ne disconvenez pas, sauf à dire que « Dieu a tiré le salut des hommes de la perfidie d'un

Digitized by Google

apôtre. » Eh ! si nous osions vous suivre dans votre comparaison profanatrice, nous vous dirions : où est donc ici la victime piaculaire ? Est-ce Marie de Médicis ? Eh ! qu'a-t-elle donc perdu à la paix des Ponts-de-Cé ? Elle y a obtenu tout ce qu'elle a jamais exigé dans sa disgrâce, sauf, il est vrai, l'éloignement de Luynes. Mais Luynes maintenant se met à ses genoux et d'ailleurs lui sera au Louvre comme une garantie d'équilibre vis-à-vis de Condé [1]. Marie de Médicis a si peu perdu à la paix des Ponts-de-Cé que, en dépit du désastre qui l'a nécessitée, elle y a conservé tout ce que lui avaient assuré d'avance les préliminaires de La Flèche. Oui, Marie de Médicis n'a rien perdu à la paix des Ponts-de-Cé, puisque ces grands seigneurs qu'elle mettait son honneur à solidariser avec sa réconciliation, ont été réintégrés dans tout ce que Louis XIII leur avait enlevé au cours des hostilités sans en avoir disposé, et qu'ils n'ont pas même perdu l'espoir de recouvrer le reste. Ils n'ont, eux non plus, en définitive, rien perdu dans la victoire de Louis XIII, ces rebelles si particulièrement coupables qui avaient déserté sa cause au cours même de la guerre civile. Interrogez là-dessus les officiers de l'armée de Champagne débauchés par La Valette. Demandez surtout à Saint-Aignan ce que lui a coûté de plus qu'à ses compagnons d'armes, sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé, son flagrant délit de transfuge [2].

Que dis-je ? Mais vous, Matthieu de Morgues, vous que ne soulève pas seulement un acharnement suborné, puisque

[1] Écoutons, là-dessus, l'aveu qui échappe à Matthieu de Morgues : « ... L'heureuse confusion [produite dans l'insurrection angevine par la déroute des Ponts-de-Cé]... je l'appelle heureuse, parce que le grand Dieu, qui seul peut tirer le bien du mal, fit naistre l'ordre du désordre, fit sortir de ce conseil de ténèbres la lumière de sa gloire et de la vostre, et fit produire à ces mouvemens le repos de la Reyne vostre bonne mère. »

[2] Louis XIII poussa finalement la miséricorde envers Saint-Aignan jusqu'à assumer une quote-part de l'indemnité de sa destitution, qui d'abord devait demeurer toute à la charge de Marie de Médicis.

Digitized by Google

cet acharnement survit à celle dont vous exploitiez la querelle comme à l'homme dont vous pourfendez la mémoire, et cela au point de susciter entre elle et lui une polémique de revenants; vous qui, ne sachant comment secouer votre ennemi de son impassibilité sépulcrale, allez jusqu'à ramasser contre lui pour les ranimer de votre souffle de haine des bouffées de cendre froide, vous, Matthieu de Morgues, demandez-vous à vous-même ce qu'il vous en a coûté pour avoir été à Angers, près de Marie de Médicis et de ces Vendôme qui s'y agglutaient à vous dans une contagion de fiel, un boute-feu de la guerre civile. Vous ne futes, pour cela, que temporairement éloigné d'auprès de la reine-mère, et cette rigueur si mitigée n'est pas même inscrite dans le traité des Ponts-de-Cé. Si tant est qu'une si bénigne exception aux amnisties générales soit imputable à Richelieu, vous n'oseriez jamais la reprocher même à son ombre, car cette ombre seule vous répondrait qu'une telle délicatesse de ménagements eût dû, plus que tout le reste, tarir vos calomnies dans leur source. A moins que vous n'en vouliez à Richelieu moins encore de ce peu de sévérité déployée contre vous, que de la dédaigneuse commisération qui vous épargne l'affichage et la perpétuité de votre peine, comme si vous vous sentiez humilié de cette miséricorde, aggravée de l'aumône faite à la vénalité de votre plume en dix années postérieures d'émargements dans ses secrétariats, et comme si, dans votre frénésie d'invectives, vous alliez jusqu'à renier des égards qui vous condamnent à la reconnaissance. Mais peut-être devez-vous l'amortissement de votre chute à l'entremise personnelle de Marie de Médicis. Et alors elle était donc moins trahie que personne, cette reine dont le crédit d'intercession dépassait la teneur des amnisties pour vous atteindre jusque dans votre inévitable exil. Ou plutôt ne serait-ce point elle qui, pour se débarrasser des compromissions attachées désormais à vos importunités, ne vous aurait que mollement

Digitized by Google

soutenue et vous aurait laissé couler dans cet exil. Mais c'est qu'alors, en tenant si peu à vous, ou pour mieux dire en vous lâchant ainsi, elle vous jugeait d'avance un bien peu digne avocat de sa cause. Laissons donc de côté ici la personnalité de Matthieu de Morgues pour en revenir à ces mécontents que justifiait presque le traité des Ponts-de-Cé. Sans doute, en sortant indemnes de leur révolte, ils n'y ont, eux non plus, en général, rien gagné. Eh quoi ! ce n'était donc pas assez d'oublier, que dis-je ? d'innocenter expressément cette révolte, il la fallait encore récompenser et couronner ! Rien que d'y oser prétendre, c'est déjà de l'ingratitude.

Ah ! Richelieu a trahi avec eux tous Marie de Médicis sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé pour y teindre sa pourpre. Mais demandez à tous ces membres ou alliés de sa famille ce que Richelieu hasardait d'y perdre en eux : un Brezé, un Pontchâteau, un Flocellière, ces deux-là surtout qui soutinrent dans la tranchée de Saint-Aubin le dernier choc des royalistes. Eh quoi ! Richelieu n'aurait donc gagné à sa mémorable trahison qu'un chapeau de cardinal baigné dans son propre sang ?

Une trahison sur le champ de bataille des Ponts-de-Cé, c'est celle de Vendôme et de Retz. Une vraie trahison, ou peut s'en faut, c'est aussi, dans le camp adverse, l'empressement perfide de Condé à intercaler la victoire des Ponts-de-Cé entre les préliminaires de La Flèche et la paix du lendemain. Mais on se tait sur toutes ces félonies étrangères à Richelieu, moins encore parce qu'il faudrait nommer un Henri de Bourbon, ou un Retz, ou un Vendôme, que parce qu'on conviendrait par là que, si pas une de ces félonies n'a nui à Marie de Médicis, c'est qu'elles ont eu toutes en Richelieu leur remède. Cela gênerait pour jeter sur sa tête tous les complots qui, aux Ponts-de-Cé, se croisent et se répondent d'un camp à l'autre. En vérité, pour emprunter à Matthieu de Morgues et retorquer contre lui ses ampoules

Digitized by Google

de folliculaire, en vérité, Richelieu est là le bouc émissaire chargé de toutes les infamies d'Israël.

Car, dans le désarroi de l'insurrection angevine, on s'en prend à lui de tout, depuis la famine d'Angers qui, au matin du combat des Ponts-de-Cé, n'a plus que trois jours de vivres, jusqu'au déficit ou à l'avarie, au château des Ponts-de-Cé, des poudres, des mèches et des balles. Mais, en laissant de côté l'imputation de cette « grivelée » de cent mille écus dont on ne trouve nulle trace dans la rigoureuse comptabilité dressée au service de la reine-mère par son trésorier d'Argouges, lequel des officiers de son état-major [1] a, de ces différents chefs, accusé Richelieu ? Personne ; et pourtant, dès qu'on l'a accusé de ne l'avoir trahie qu'en reportant du même coup les soupçons de trahison sur les chefs rebelles, afin de les mieux discréditer près de Marie de Médicis, une telle calomnie ne leur donnait que d'autant plus beau jeu pour lui retorquer de telles charges. Mais, encore une fois, personne ne l'accuse, pas même l'équivoque et l'indiscret Marillac. Tandis que, avec ses rancunes de la journée des Dupes, qu'égalent seules ses rancunes contre Luynes ; tandis que Richelieu persifle et flétrit Marillac jusque dans son évacuation, d'ailleurs très justifiée, du champ de bataille des Ponts-de-Cé, Marillac, qui pourtant a dû essuyer dès Angers les antipathies précoces de Richelieu, ne fût-ce que dans leur désaccord sur la fameuse tranchée de Vendôme, Marillac, en constatant ce

[1] Nous n'avons jusqu'ici interrogé spécialement, sur la prétendue trahison de Richelieu, que l'état-major de Marie de Médicis, parce que là surtout on avait intérêt à arguer de cette trahison pour expliquer ou pallier les désastres de la reine-mère, et que, dans le camp adverse, cette trahison ne pouvait qu'atténuer le prestige de la victoire. Mais, parmi les officiers royalistes, Bassompierre, qui croit avoir à se plaindre presque également de Richelieu et de Luynes, et qui, d'autre part, a reçu à Trélazé, le soir du combat des Ponts-de-Cé, sur les dernières démarches de la diplomatie du Logis-Barrault, les confidences de Duperron et de Bellegarde, n'est pas non plus une autorité négligeable quand il rapporte qu'il n'a pas tenu à Richelieu que ces ambassadeurs ne soient arrivés à Trélazé avant l'engagement de la bataille.

Digitized by Google

désaccord, loue sans réserve en Richelieu ses vigilances d'intendant, de trésorier et de munitionnaire. Si, pour se disculper de sa déroute, Marillac eût trouvé à mordre en Richelieu, certes, avec l'âcreté de son levain de cabale, il ne s'en fût pas fait faute, ainsi qu'il l'a fait à l'égard de Vendôme. Ah! comme accusateur de Richelieu il y a justement Vendôme. Mais Vendôme et Chanteloube[1] c'est Mathieu de Morgues, et Matthieu de Morgues est jugé. Et encore est-ce du champ de bataille des Ponts-de-Cé que datent les imputations de Vendôme? Cette date-là seule, et la précipitation de son retour à Angers, les rendraient suspectes. Mais enfin on n'en est encore là qu'à de vagues chuchotements et à des sourdines. Nous ne voyons encore là Vendôme charger tout haut que Marillac. Et, pour désigner Richelieu, ce déserteur qui n'a pas plus le courage des réquisitoires que des champs de bataille, même pour donner le change sur ses couardises, se cache derrière Matthieu de Morgues; et, plus de vingt ans d'avance, il lui abandonne cette triste audace de viser un cercueil. Laissons donc Vendôme et Marillac au Logis-Barrault se prendre à partie et déblatérer à l'aise l'un contre l'autre, devant ce Richelieu que n'atteignent pas leurs éclaboussures. Constatons seulement que si, dans ses diatribes, Matthieu de Morgues accable Richelieu, en revanche, en attendant leur lointaine apparition, et sur le théâtre encore fumant du dernier désastre de Marie de Médicis, c'est tout le monde que les autres accusent, excepté lui. Vendôme, après avoir, dès leurs premiers désastres, accusé le grand-prieur qui le lui a bien

[1] Sur les incriminations de Richelieu, Chanteloube nous semble encore avoir quelque peu déteint sur le vénérable Père de Berulle. Du moins, nous en croyons surprendre la trace dans les biographies originaires de ce dernier. Cela peut s'expliquer par les affinités oratoriennes de Chanteloube et de Berulle. Rappelons-nous aussi les antipathies instinctives et réciproques qui, de bonne heure, éloignèrent de Richelieu Berulle, confiné par là dans une demi-disgrâce; et surtout n'oublions pas les accointances de Berulle avec la cabale déconcertée par la journée des Dupes.

Digitized by Google

rendu, se retourne contre Marillac, et Marillac accuse les Vendôme. César de Vendôme et Marillac accusent Retz. Retz accuse et, pour un plus, lapiderait son oncle, et l'oncle accuse le neveu. Duperron et Bellegarde, au quartier général de Trélazé, incriminent Condé. Les réquisitoires volent et rebondissent ; et, dans ce chassé-croisé de vitupérations, le seul nom de Richelieu passe intact.

Reste l'imputation, émanée d'Épernon et de Rohan, d'avoir isolé d'eux, ainsi que de Mayenne, Marie de Médicis. Mais, en les appelant à Angers, Richelieu n'y eût amené avec eux que le dernier terme de cette dissolvante division que Jeannin préconisait d'avance à Paris si malicieusement, en laissant filer de là sur Angers les Soissons et le grand-prieur. C'est du coup qu'on aurait redoublé d'anathèmes contre ce Machiavel qui n'aurait concentré que pour mieux dissoudre dans des ferments de coagulation l'état-major de sa souveraine. Et puis ces grands potentats, tout chevaleresques qu'on les suppose, étaient-ils si soucieux d'abdiquer leur aparté dans la condescendance d'une immigration angevine ? Et même eux qui, entre eux deux, ne pouvaient pas plus s'entendre sur une jonction à Angoulême qu'à Bordeaux, étaient-ils si empressés d'accueillir chez eux, comme une atteinte sur place à leur jalouse autonomie, Marie de Médicis escortée de Richelieu ? Tous deux, au fond, le devaient également redouter. Et avec cela, bien entendu, dans leur impossibilité de se séparer l'un de l'autre ou de se dédoubler tous deux à la fois entre Angoulême et Bordeaux, Richelieu et Marie de Médicis n'eussent embarrassé de leur présence l'un de ces deux alliés qu'en indisposant l'autre. Celui des deux que n'eût pas gêné la présence de Richelieu se serait certainement plaint de ne posséder pas Marie de Médicis. Et la complication de ces éventualités n'a pas dû, certes, être le moins cuisant des soucis de Richelieu, lorsqu'après la

Digitized by Google

bataille des Ponts-de-Cé il poussait si à contre-cœur Marie de Médicis vers la Loire[1].

Et puis enfin, si ni Rohan, ni Épernon, ni Mayenne, écartés ou non d'Angers dans les derniers jours de la guerre civile, n'y ont pas paru, que savent-ils si on y a trahi Marie de Médicis, puisqu'ils n'y ont pas assuré de près sa défense, ni surveillé sa réconciliation? Ils disent, ou du moins Épernon et Rohan, qu'ils n'en ont pas été mis à même et qu'une paix conclue sans eux leur est, par cela seul, suspecte. Mais, dans cette avalanche de soumissions dont la Déclaration d'innocence a donné le signal, lequel des premiers ralliés a, sur sa démarche, consulté ses collègues? Épernon a-t-il consulté Mayenne? Mayenne a-t-il consulté les protestants? Dans le camp de ceux-ci, la Trémouille, d'Aubigné ou La Force se sont-ils consultés entre eux, ou ont-ils consulté Rohan? Rohan lui-même, sur cet autre horizon de la guerre de Trente ans, a-t-il consulté Richelieu sur son évacuation de la Valteline qu'il a pris si à cœur de justifier contre lui et qui, même en la

[1] Ici se place cette lettre de Richelieu à l'archevêque de Toulouse : « 2 août 1620. Monsieur, le roi est au Mans avec ses trouppes et fait estat de nous venir epousseter comme il faut. Toute l'espérance de traitter est rompue ; ces Messieurs n'en veulent point ouyr parler. En ceste extrémité, nous sommes résolus de faire ce que doibvent faire des gens à qui la necessité apprend à se deffendre. Je crois que vous devez mettre le meilleur ordre qu'il vous sera possible à Loches, et y laisser M. de la Hilière. Et cela estant, je me promects que vous voudrez estre de la feste... »

Cette lettre, invoquée par Avenel comme une des pièces à produire au procès en faveur de Richelieu, ne nous semble pas absolument concluante. Cependant nous y voyons de libres allusions à des pourparlers de paix qu'avec sa rédaction si précautionneuse Richelieu eût dérobées à La Valette si elles lui eussent semblé de ce côté tant soit peu suspectables. — En voyant, en outre, Richelieu mander à Angers l'archevêque de Toulouse qui y eût d'ailleurs, au combat des Ponts-de-Cé, rencontré son frère Candale, nous nous assurons qu'il n'en écartait pas au moins la représentation du duc d'Epernon par les siens. — Enfin remarquons que, en informant La Valette des progrès de l'armée royale, Richelieu le mit à même et lui recommanda de s'observer, ce qui n'est pas le procédé des traîtres, qui endorment plutôt dans la sécurité ceux qu'ils trahissent.

Digitized by Google

supposant justifiée par son apologie, a failli, certes, être plus malheureuse pour la France que la paix des Ponts-de-Cé ne l'a été pour toute l'insurrection angevine. D'ailleurs, encore une fois, ni Épernon ni Rohan ne sont recevables à reprocher à Richelieu cette paix, ni Rohan avec ses répudiations de sectaire, ni Épernon qui a si peu perdu à sa précipitation, qu'il s'est fait payer son ralliement d'autant plus cher qu'il l'a fait plus longtemps attendre.

Épernon est surtout irrecevable à reprocher à Richelieu son cardinalat de trahison si l'on envisage de ce chef, en regard de cette promotion si réprouvée, l'antériorité de ses propres satisfactions paternelles[1]. On constate par là que, dans cette *Gallia purpurata* des liquidations de la guerre civile, Épernon, en la personne de La Valette, a été, pour ainsi dire, récompensé de la tardivité de sa soumission, bien avant que Richelieu ne le fût de la prétendue noirceur dont cette soumission serait l'œuvre, et que, tout en récriminant à la fois et en rampant devant lui à la source des grâces, il l'écarte et le devance. Et, dès lors, on se demande à qui donc Épernon a été sacrifié quand, dans la contribution ouverte au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, on voit le privilège de ce rallié de la onzième heure primer celui de la trahison. Ne nous parlez donc plus d'une trahison dont le salaire ne passe qu'après la satisfaction de ses victimes. En général, quand on est aussi avisé que Richelieu, on ne risque que des trahisons dont on est certain de n'être pas dupe; et si, à cette date de 1620, l'on est dupe, on ne l'est que d'une trop novice ambition.

Rappelez-vous plutôt, dirions-nous au duc d'Epernon, rappelez-vous plutôt la superbe leçon de désintéressement

[1] L'archevêque de Toulouse, La Valette, fut nommé cardinal dès le 21 janvier 1621, et Richelieu ne le fut qu'en 1622. — Ajoutons que, en ce qui est des calculs temporisateurs de Luynes à l'égard de Richelieu, on en suit les traces à travers Bentivoglio jusqu'à la satisfaction de La Valette. Ces calculs, à partir de cette date et s'ils lui ont survécu, deviennent moins perceptibles.

Digitized by Google

qu'au lendemain de la paix des Ponts-de-Cé, tel qu'un Condé à la paix des Pyrénées, vous donniez à Mayenne pour le convier à le suivre dans votre soumission. A cette date vous disiez que « le seul contentement de Marie de Médicis vous devait désarmer ». Pour être conséquent avec cette profession de chevalerie, abdiquez donc, pour le rejeter sur l'autel de la concorde, tout ce que vous avez obtenu de plus que cette satisfaction de votre souveraine : ou bien faites ce qu'ont fait simplement après vous Mayenne et La Force, qui, en se soumettant, ont, eux, accepté de bonne grâce, sans nulle posture de victime, l'un l'éventualité du gouvernement de Béarn, et l'autre l'expectative du bâton de maréchal. Surtout, en gémissant sur votre douloureuse immolation, n'allez pas supplier Richelieu de vous en adoucir l'amertume par un surcroît de faveur, ainsi que vous l'avez fait si humblement, et d'ailleurs longtemps après votre soumission. A cette date si reculée de votre requête, comment n'aviez-vous pas eu le temps de soupçonner sa trahison ? Ou, si vous la soupçonniez, comment ravaliez-vous votre morgue au point d'implorer à mains jointes l'homme qui n'aurait eu pour vous que des baisers de Judas, d'un Judas que vous caressiez en le supplantant ? Eh quoi ! dans le moment même où vous nous étaliez votre décorum de victime, le démentiriez-vous au point de nous laisser douter si ce qui l'emporte entre le « cardinal de la trahison » et vous, c'est la perfidie ou la platitude ?

Et Marie de Médicis, quand s'est-elle donc, je ne dis pas plainte, mais aperçue de la trahison de Richelieu ? Ce n'est certainement pas à Brissac, puisqu'elle y couvre de sa munificence ce qui en fut le prétendu gage[1], en gratifiant

[1] Remarquons que, en ce moment-là même, Marie de Médicis montrait son plus mauvais visage au cardinal de Retz, comme soupçonné de connivence dans la défection de son neveu au combat des Ponts-de-Cé.

Digitized by Google

d'une dot de cent mille livres[1] et de douze mille écus de pierreries Madeleine de Pontcourlay, quand cette nièce de Richelieu épouse un neveu de Luynes. Ce n'est pas même deux ans après, quand elle couronne cette prétendue trahison du chapeau de cardinal; ni encore deux ans après, quand elle assure à Richelieu l'entrée au conseil. Mais quand donc ouvre-t-elle les yeux? Oh! un des plus malveillants biographes de Richelieu va naïvement nous l'avouer. « Cependant », dit Leclerc, « Marie de Médicis (en août 1620), ne s'aperçut nullement de ces artifices de Richelieu. Elle lui promit le chapeau de cardinal et l'entrée au conseil, jusqu'à ce qu'il la persécutât de la manière du monde la plus indigne. » Cela veut dire que la journée des Dupes seule ulcéra contre Richelieu, dans Marie de Médicis, ses plus lointains souvenirs. Il y a désormais entre Marie de Médicis et Richelieu toute la distance qui sépare Angers, les Ponts-de-Cé et Brissac de Bruxelles et de Cologne; et dans l'intervalle se place l'entrevue décisive du Louvre, où Louis XIII dut opter entre elle et lui. Encore une fois, ne perdons pas de vue que si, après coup, des impatiences d'ambition ont aveuglé Richelieu sur Luynes, des ressentiments d'exil ont aveuglé bien plus encore sur Richelieu Marie de Médicis.

Revenons et restons-en à cette entrevue bien plus heureuse de Brissac où Louis XIII embrassait Marie de Médicis et Richelieu, inséparables encore l'un de l'autre, en leur commun retour vers lui. Écartons de cette mémorable entrevue tant d'interprétations sinistres. Ne gardons de la Marie de Médicis angevine que le souvenir d'une reine qui n'a pas adopté l'Anjou comme un refuge, et un refuge sanctifié de sa disgrâce, sans l'ériger en même temps en un théâtre et en un gage de ses réconciliations. Retenons-y en même temps l'homme sur qui nous pouvons excercer, non

[1] Louis XIII, de son côté, dotait Combalet de cent cinquante mille livres.

Digitized by Google

moins que sur le Père Joseph, une revendication angevine, parce que tous deux n'y ont réconcilié qu'en sauvant et, par là même en relevant Marie de Médicis; qu'en la sauvant ils ont sauvé Angers avec elle, et que, en sauvant Angers avec elle et par elle, ils nous ont, nous aussi, réconciliés avec son culte. En ce qui est de Richelieu, n'oublions pas surtout que c'est en venant chez nous s'attacher à Marie de Médicis au point d'embrasser son refuge, d'assumer sa disgrâce et d'adopter son quartier général; n'oublions pas que c'est chez nous qu'il a trouvé la clef de son avenir et le nœud de ses grandeurs. En y saluant le prétendu « cardinal de la trahison » d'un vocable réparateur, disons que c'est dans le « cardinal de la réconciliation » que s'est élaboré le « cardinal de la Rochelle », sous les auspices de « l'ange gardien de la cité angevine » doublé de l'apôtre de la dernière guerre de religion; et tout cela au sein d'un asile consacré par de royales infortunes[1].

Eusèbe PAVIE.

(A suivre.)

[1] *Lettres de Richelieu* (Coll. Avenel), pp. 653 et 654, texte et n. — Coll. *Pet.*, *notice sur Richelieu*, pp. 33-34, 37-38. — Fontenay-Mareuil, p. 153. — Brienne, p. 342. — *Recueil de pièces pour la défense de la reyne-mère et du roy très chrestien Louis XIII par messire Matthieu de Morgues, sieur de Saint-Germain* (dernière éd., Anvers, 1643) : *Lumières pour l'hist. de France*, pp. 23-27, 28, 34, 83 et *passim*; *Très humbles, très véritables et très importantes remonstrances au Roy*, pp. 20, 31-33, 50; *Remonstr. du Caton chrestien*, pp. 12, 14, 34, 61, 63-64; *Vrais et bons advis de François fidèle*, p. 13; *Advertissement de Nicocléon à Cléonville* pp. 4-5; *Vitt. Séri*, pp. 98-99, 178-180; Levassor, t. III, pp. 500-501, 572-575, 593-594; t. IV, pp. 66-67, 71, 75, 77-79. — Mme d'Arconville, t. II, pp. 375-376, 553-554, 571; t. III, pp. 15. 84, 60, 61, 75. — Girard, *Vie du duc d'Epernon*, *passim*. — Rohan, *passim*. — Gramond, p. 283. — La Nunz. di Fr., 22 août. — Batterel, t. I, l. III, nos 41 et 79. — Leclerc, pp. 90, 91 et *passim*. — Griffet, pp. 269, 270, 538. — *Pièces curieuses*, etc.; *Response au libellé intitulé Très humble, très véritable*, etc., p. 30. — V. Cousin, mai 1862, pp. 336-337, 340, 341, 343; juin, 312-313; septembre, 530-531. — *L'Evêque de Luçon et le connétable de Luynes*, p. M. Avenel (*Rev. des quest. historiques*, 5e année, t. IX. pp. 102-107. — H. Martin, p. 162. — Dareste, pp. 67-68. — *Essai sur la vie et les œuvres de Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain*, par M. Claude Perraud (Le Puy, 1865), *passim*. — *Fancan et la politique de Richelieu de 1617 à 1627*, par Léon Geley (1884), pp. 28, 31, 78, 89, 92-93, 96, et *passim*.

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Chartrier de Boylesve, 10 décembre 1587. — Arrêt du Parlement de Paris (voir aux titres généraux).

Id. — Le mardi 1er mars 1589, Damoiselle Philippe Prioulleau, veuve de deffunt N. h. Me François Boylesve, vivant conseiller du roy, sieur de la Brisarderie... vend à h. h. René Boylesve, sieur de Gouasmart, la Biquerye pour 700 escus sol évalués à 2100 l. avec faculté de réméré. — Le 22 mars 1589 quittance de 200 escus. Signée Rogier. — Le 5 février 1594, prolongation de la grâce et faculté de rachapt de la Biquerye. — Le 10 février 1595, idem. — Le 30 décembre 1596, reprise de la Biquerye sur Guillemine Mousseau, veuve de René Boylesve, mère et tutrice de ses mineurs, moyennant 700 escus sol. Fait à Angers, présence de N. h. Nicolas de la Chaussée et Robert Courtin, avocats.

(Signé) : Rogier.

Id., 1591. — Extrait des registres du Conseil d'État et des finances establi par Mgr le duc de Mercœur, gouverneur de Bretaigne pour la manutention de la religion catholique, apostolique et romaine, conservation et libertés de la province, attendant l'assemblée des Estats.

Digitized by Google

Veu la requeste présentée par Me Mathurin Cochelin, conseiller et lieutenant général en la seneschaussée et siège présidial d'Anjou, tendant à ce qu'il eust été ordonné que Balthazar l'Enfant, sieur de Malvoisins, viendrait au Conseil convenir de juges pour cognoistre et décider de l'arrest par lui fait sur quinze pipes de vin que ledit Cochelin aurait fait saisir et arrester à Rochefort en Anjou, par vertu de l'ordonnance et permission de Mgr le duc de Mercœur, du xxixe jour d'avril dernier, comme appartenant aus veuve et héritiers de Me François Boylesve, ses parties adverses, contre lesquelles il a adjudication de despens, dommages et intérêts, montants franche somme de deniers par arrest de la cour et parlement de Paris de l'année 1589. — Attendu qu'il n'y a à présent aucuns juges ni exercice de la justice audit siège présidial d'Anjou cy devant transféré à Chemillé de la part de la sainte union catholique, par devant lesquels les parties auroient été renvoyées pour procéder sur ledit arrêt et saisie par arrest du Conseil du 16e jour de février dernier. Vu la requeste présentée par ledit l'Enfant, suppliant être renvoyé pour procéder comme dessus au siège présidial transféré à Rochefort, et tout considéré, le Conseil a renvoyé et renvoye les parties pour procéder sur lesdites saisies et arrests par devant les gens tenans le siège présidial d'Anjou à Rochefort. Fait au Conseil tenu à Nantes, Monseigneur y estant, le treiziesme jour de mars l'an mil cinq cent quatre-vingt-onze.

Signature illisible.

Id., 1591. — Idem. Veu la requeste présentée par Me Mathurin Cochelin, conseiller du roy et lieutenant général en la seneschaussée et siège présidial d'Anjou, tendant à ce qu'il nous eust plu ordonner que le capitaine Vivant, fermier et adjudicataire judiciaire des terres de la Maurouzière et de la Gillière, saisies à la requeste du procureur du roy audit siège présidial d'Anjou, establi à Chemillé, sur les veuve et héritiers de feu Me François Boylesve, ennemis et adhérents aux hérétiques, et Me Jean le Meignan, naguère receveur général audit Chemillé, soient contraints par emprisonnement de leurs personnes à luy rendre et restituer les fruits et ferme desdites terres sur lesquels il auroit fait arrest par vertu de l'ordonnance de Mgr le duc de Mercœur du 29e d'avril dernier, par laquelle lui auroit esté permis soy procéder par saisie

Digitized by Google

desdits veuve et héritiers pour avoir été condamnés avec eux par arrest donné en la cour et parlement de Paris en l'an mil cinq cent quatre-vingt-neuf, au profit dudit Cochelin et notamment sur les terres de la Gillière et de la Maurouzière et leurs appartenances et par les mains des commissaires qui y seroient établis à sa requeste ou des fermiers se aucuns se fussent trouvés prendre les deniers des fermes ou jouir par ces mains du revenu desdites terres et biens desdits condamnés du parti contraire à la sainte union catholique jusques et tant que besoin y eust été. Mondit seigneur lui avait fait don jusqu'à ce que ledit Cochelin eust été entièrement payé et satisfait des despens et intérêts à lui adjugé par ledit arrest et récompensé de la jouissance de son estat, perte et dommages qu'il a souffert et souffre en ses biens par ses ennemis et aussi leurs adhérents du parti des hérétiques; l'ordonnance de Monseigneur cy-dessus dattée, la requeste présentée par ledit capitaine Vivant, tendant afin d'être renvoyé pour procéder sur la requeste dudit Cochelin audit siège présidial d'Anjou, transféré à Rochefort. Ledit capitaine Vivant, oüi au Conseil qui a dit n'avoir joui desdites terres de la Gillière et la Maurouzière fors d'environ trente septiers de bléd, mesure du lieu, qu'il auroit retenu du consentement dudit Le Meignan sur ses estats et solde de lieutenant du sieur de la Perraudière, capitaine des ville et château dudict Chemillé et tout considéré, le Conseil (sans avoir esgard à la qualité de capitaine et soldat dudit capitaine Vivant) l'a condamné et condamne à vuider ses mains au profit dudit Cochelin de ce qu'il a touché des fruits et revenus desdites terres ou la valleur d'iceulx et à ce faire sera contraint par toutes voyes et rigueurs comme pour deniers royaux si mieux il n'aime payer le prix et la somme d'adjudication à luy faite d'icelles terres et pour procéder à ladite vérification, liquidation et estimation desdits fruits touchés et perçus; sont les parties renvoyées par devant les gens tenant ledit siège présidial d'Anjou, audit Rochefort. Fait au Conseil... idem...

Id. — Le 3 juin 1598 enquête faite par Jehan Jarry, Escuyer, Sieur de la Touche, Conseiller du Roy, lieutenant en la maréchaussée d'Anjou au sujet de la pêche de l'étang de la Gillière faite par les soldats du château de Rochefort-sur-Loire pendant que ces biens étaient détenus par le duc de

Digitized by Google

Mercœur. — 16 décembre 1599. Audition de témoins par Jehan Piau, Chancelier, juge magistrat; René Lépicier dit la Touche de Charcé a vu les soldats pêcher et prendre plusieurs pipes de gros poissons. — 28 décembre 1599. Audition de témoins par Jehan Jarry, à l'encontre d'un nommé le capitaine la Houssaye qui lors commandoit au chasteau dudit Montejean, les Bruières son lieutenant, la Rivière Tallonneau leur soldat, complices et alliés. Jean le Comte, de Montreveau, dépose avoir vu enlever le blé de la Maurousière par les gens du parti adverse.

Bibliothèque d'Angers Audouys, mss. 1005. — Le 26 mai 1610 devant Laurent Chauveau, codicille de Philippe Prioulleau veuve instituant deux messes par chacune semaine de l'an à perpétuité en la chapelle de Notre-Dame de Montserra autrement la chapelle des Boylesve et donnant pour ce rente suffisante à assoir sur ses biens.

Id., mss. 871. — *Bruneau de Tartifume*, t. I, p. 430. — « S'aperçoit aussi en laditte chapelle derrière ledit autel la « représentation d'une ancienne Damoiselle qui porte cette « fusée, par icelle j'apprends quelle estoit femme dudit « François Boylesve... »

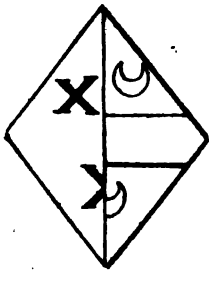

M. André de Livonnière possède, au château de la Plissonnière, un portrait de Philippe Prioulleau peint à l'huile. Il mesure 0m65 sur 0m50. Elle est représentée à genoux sur un prie-Dieu surmonté à droite d'un crucifix. Elle porte une sorte de coiffure avec collerette blanche et paraît âgée d'environ 60 ans. A sa gauche se voit un écu entouré

Digitized by Google

d'une cordelière de veuve, parti des armes de son mari (qui ne se voient plus) et des siennes. Au bas, on lit : « Damoiselle Philippes Prioulleau, veuve de défunct « Mr Me François Boylesve, Chevalier, vivant seigneur de « la Brizarderis, le 10 juin 1610. » Ce qui permet de croire que ce tableau était posé sur son tombeau, comme c'était l'usage à cette époque en Anjou.

DIXIÈME DEGRÉ

1° Charlotte Boylesve, baptisée à Saint-Michel-du-Tertre le 21 décembre 1554.

2° Françoise Boylesve, baptisée le 24 mars 1557, épousa Messire Jean Le Febvre[1], Écuyer, Seigneur de la Laubrière.

3° Maurice Boylesve, qui suit.

4° Marin Boylesve, auteur de la branche de la Maurouzière, qui viendra après.

5° François Boylesve, Écuyer, Seigneur de la Bourdinière, né en 1560, licencié en droit, prêtre protonotaire du Saint-Siège apostolique, conseiller, aumônier du Roy par brevet du 2 février 1598, maître-école en 1602, chanoine de Saint-Maurice d'Angers, chancelier de l'Université en 1613-1624, doyen de Saint-Martin d'Angers, fut inhumé dans la chapelle des Boylesve, en l'église des Cordeliers, le 10 décembre 1637. Sa succession fut partagée en 1649 entre ses neveux.

Chartrier de Boylesve, 1598. — De par le Roy, grand aumosnier de France, premier maistre d'hostel, scavoir faisons que désirant gratifier de tout notre possible notre bien amé François Boylesve, en considération de sa fidélité et louables vertus qui sont en luy... l'avons retenu et rete-

[1] Lefevre : *d'azur à la levrette d'argent rampante, accolée de gueules, bouclée d'or.*

Digitized by Google

nons... en l'état et charge de nostre aulmonier ordinaire... Donné à Paris le deuxième jour de février 1590. Signé Henry.

Original en parchemin, scellé sur papier, avec la prestation de serment le 7 février 1598 entre les mains de l'archevêque de Bourges, grand aumônier de France.

Archives de l'Université d'Angers, 1602. — Franciscus Boylesve jurium licenciatus, sancte sedis apostolice prothonotarius, insignis ecclesie et universitatis Andegavensis cancellarius... brevet de licence en droit pour François Chesneau du diocèse du Mans... Datum Andegavi, sub sigillo nostro... die decima quinta mensis maii anno domini millesimo sexcentesimo secundo.

Original en parchemin ; sceau sur papier.

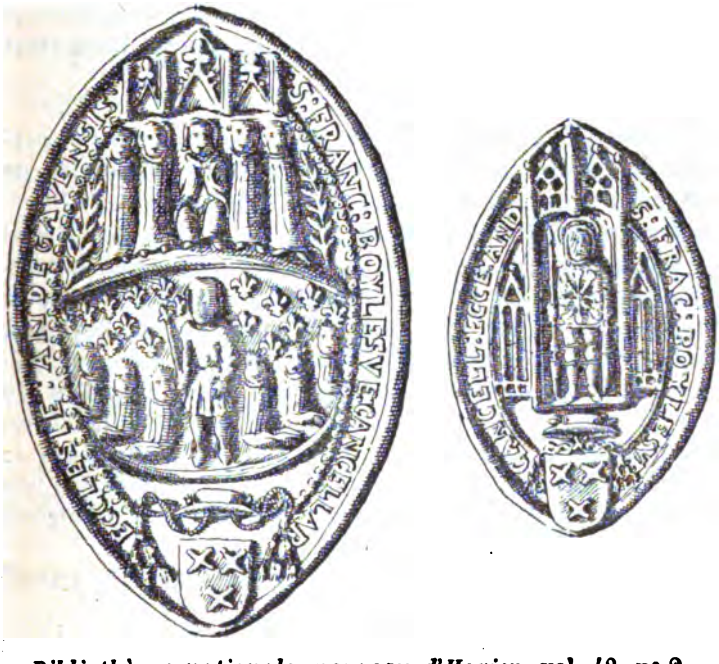

Bibliothèque nationale, nouveau d'Hozier, vol. 48, n° 2. — 1607. Sentence du lieutenant général d'Angers, relative à François Boilesve, protonotaire du Saint-Siège apostolique. — Copie.

Bibliothèque d'Angers. Audouys, mss. 1005. — Le 14 août 1613, devant Deillé, notaire à Angers, fondation par François

Digitized by Google

Boylesve, prestre, Seigneur de la Bourdinière, protonotaire du Saint-Siège, maitre-écolle, chancelier de l'Université et chanoine de l'église d'Angers, tous les premiers mercredis et jeudis de chaque mois, de vespres et processions autour du cloître des Cordeliers où sera porté le Très Saint Sacrement et après grande messe au grand autel puis libera sur sa tombe en la chapelle des Boylesve... pour ce il assure une rente de 36 l.

Université d'Angers, par L. de Lens, I, p. 78. — Clarissimus vir Franciscus de Boylesve, dominus de la B... insignis ecclesiæ Andegavensis et almæ Universitatis canonicus et cancellarius, regis eleemosinarius et sanctæ sedis protonotarius, sancti Martini decanus, hujus capellœ fundator, pius e vita migravit die decima decembris anno domini millesimo sexcentesimo trigesimo septimo post meridiem. Requiescat in pace. Amen.

Archives de Maine-et-Loire, E. 1811. — 1649. Lots et partages des biens immeubles demeurés de la succession de deffunct Me François Boylesve, prestre, Seigneur de la Bourdinière, conseiller, aumosnier du Roy... que Mre Michel Boylesve, chevalier, Seigneur des Gaudrez, fils ainé et principal héritier de Mre Maurice Boylesve... fournist à Mre Louis Boylesve... et ses frères héritiers de Charles Boylesve, Seigneur de la Gillière, Mre Marin Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Maurousière, Mre Pierre le Chat, conseiller du Roy... mari de Anne Ayrault... Mre François Lefebvre, Seigneur de Laubrière... héritier de Françoise Boylesve... Artur de Saint-Jouin, mary de Renée de la Marqueraye, fille de feu Philippes Boylesve tous aussi héritiers bénéficiaires pour l'autre tiers...

A l'ainé le lieu et métairie de la Galletière... aux puinés le lieu et métairie du Granger...

Fait audit Angers, le 18 septembre 1649, signé : M. Avril, Michel Boylesve, Gontard.

Original en papier et extrait imprimé dans les *Recherches sur les familles des maires d'Angers*, t. III, p. 113.

6° Philippe Boylesve épousa, par contrat du 16 août 1587, devant Grudé, notaire à Angers, Noble homme David de la

Digitized by Google

MARQUERAYE [1], écuyer, seigneur de la Primetière, conseiller au parlement de Bretagne.

Il était mort avant 1593.

Archives de Maine-et-Loire, E, 4327. — Le vendredi 15e jour de juin 1593, Demoiselle Philippe Boylesve, veuve de deffunt N. h. Claude de la Marqueraye, vivant conseiller du roy en son parlement de Bretagne, mère et tutrice..., cède à Charles Boylesve, écuyer, seigneur de la Gilière, l'état de conseiller dont sa majesté leur a fait don pour 3333 escus, un tiers valant 10,000 l. Fait et passé Angers, en la maison de Philippe Prioulleau, veuve de deffunt N. h. François Boylesve, sa mère. Signatures et avec eux Jacques de la Marqueraye, son fils aîné.

7° René BOYLESVE, écuyer, seigneur de Villeblanche, épousa Demoiselle Anne de BOUSSYRON [2], fut inhumé le 5 mai 1604, à Saint-Michel-du-Tertre; sa succession fut partagée avec celles de ses parents.

Archives de Maine-et-Loire, E, 4327. — 1593. N. h. René Boylesve, seigneur de Villeblanche, mary de Demoiselle Anne de Boussyron, cède à François Boylesve, seigneur de la Bourdinière, conseiller, son frère, les arrérages de 15 années de 5 septiers dus à Montreuil-Bellay, pour la bonne amitié qu'ils ont l'un pour l'autre. Signatures. Original en papier.

8° Charles BOYLESVE, auteur de la branche de la Gilière et du Plantis (voir après celles de ses frères).

3° Maurice BOYLESVE, écuyer, seigneur de la Brizarderie, Charost, Tharon, les Gaudrès, la Biquerie, conseiller au parlement de Bretagne, par lettres du 4 septembre 1576, démissionnaire en 1608, en faveur de son fils, conseiller honoraire, par lettres du 16 janvier 1609, enregistrées le

[1] De la Marqueraye : *de gueules à la fasce d'argent accompagnée en pointe d'un croissant de même.*

[2] De Boussyron : *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent et cantonnée de 4 croisettes du second.*

Digitized by Google

27 février, épousa par contrat du 15 janvier 1581 Demoiselle Marie Le Lou [1], fille de Noble homme Michel Le Lou, conseiller du roy et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, seigneur du Breil, Beaulieu, la Chaborière et la Haye, et de deffunte Demoiselle Françoise Rocaz.

Il fut inhumé le 15 mars 1619 en la chapelle des Boylesve, aux Cordeliers d'Angers, laissant quatre enfants : Michel, Charles, François et Françoise.

Maintenue de 1616 et 1662, titres généraux. — Provisions de l'office de conseiller au parlement de Bretagne du 4 septembre 1576 et prestation de serment, le 17 mars 1577.

Chartrier de Boylesve et titres d'Achon, 1581. — Contrat de mariage passé le 15 janvier 1581, devant Michel et Guichard, notaires royaux à Nantes, entre Noble homme Maurice Boylesve, conseiller du roy en son parlement de Bretagne, fils aisné de Noble homme François Boylesve, seigneur de la Brisarderie, la Moricière et la Gilière, conseiller du roy, lieutenant au siège de la prévosté royale d'Angers et conservateur des privilèges de l'Université de la dite ville et de Demoiselle Philippe Prioulleau, sa femme et compaigne, d'une part, et Demoiselle Marie Le Lou, fille aisnée de Noble homme Michel Le Lou, conseiller de sa Majesté et maître ordinaire de ses comptes en Bretagne, seigneur du Breil, Beaulieu, la Chaborière et de la Haye et de deffunte Demoiselle Françoise Rocaz par aucun temps sa femme d'autre... On lui donne la terre de la Biquerie, à Saint-Aubin-de-Luigné, valant 100 escus de rente, outre son dit état de conseiller... La future reçoit en avancement d'hoirie 6666 escus deux tiers d'écu sol... sur lesquels 1330 escus et un tiers pour meubles... présence de Nobles hommes Matthieu Aubin, seigneur de Morelles, conseiller du roy au siège présidial d'Angers, et garde des sceaux de la Chancellerie d'Anjou, Hillaire Collesseau, escuyer, seigneur du Houx et de la Rochepallière,

[1] Le Lou : *de gueules à 2 fasces d'argent chargées, la première, de 3, la seconde, de 2 étoiles de sable.* — C'est par erreur que M. Gontard de Launay donne aux Le Lou de Bretagne les armoiries d'une famille de ce nom et originaire d'Angers, P. 79, et qu'il fait Maurice chevalier de l'ordre du roi.

Digitized by Google

Estienne Boylesve, escuyer, seigneur des Roches et du Grand Auvers, Noble homme Marin Boylesve, seigneur de la Morozière, premier conseiller du roy en la sénéchaussée et siège présidial d'Angers, N. h. Jean Lefevre, seigneur de Laubrière, René Lefevre, conseiller du roy, et son premier avocat à Angers, de nobles gens, Jean Rocaz, sieur de la Baye, Julien Rocaz, sieur de la Noë, trésorier et receveur général des finances en Bretaigne, Nicolas Fiot, sieur de la Rivière, trésorier et receveur du taillon audit pays de Bretaigne, Georges Chrestien, sieur de la Mothe, tous parans, amys et alliés des dits Marin Boylesve et Marie Le Lou. — Signatures. A la suite se trouve une quittance de 2513 l. datée du 15 octobre 1581, et l'attribution de certains héritages par Michel Le Lou, seigneur du Breil, père de Marie. — Grosses originales en parchemin.

Titres d'Achon, 1597. — Extraict des régistres du parlement. Veu par la court la requeste présentée par Maistre Morice Boylesve, conseiller en icelle par laquelle il remonstrait que depuis les présents troubles il s'est toujours retenu en l'obéissance et service du roy, comme son fidelle officier et subjet et souffert de grandes pertes, peines et travaux, à raison de l'injure du temps pour venir par diverses fois, à pied, en habit et visaige desguisé en temps d'hiver, de la ville d'Angers en ceste ville pour faire le service qu'il y doibt et couché par plusieurs fois dehors à raison de l'affection qu'il avoit à son dit estat et service du roy, tellement que depuis il a esté subjet à de grandes maladies et encore à présent est detenu d'une, l'issue de laquelle est fort douteuse, occasion qu'il a esté de résigner son dit estat de conseiller pour le conserver au cas que son deceix adviendroit à sa femme et enfans. A ces causes, requeroit en considération des longs services qu'il a failts qui sont de plus de vingt ans, qu'il pleut à la dite court ordonner qu'il sera en sa fabveur au nom d'icelle escript au roy pour le supplier d'admettre la dicte résignation et conserver son dit estat à sa femme et enfans, auquel nul autre ne sera receu que son résignataire ou celuy qui sera nommé par Demoiselle Marie Le Lou, sa femme, ou Maître Marin Boylesve, lieutenant général en la sénéchaussée d'Anjou, son frère. La dite court a arresté qu'il sera au nom d'icelle escript au roy pour lui témoigner la probité, fidélité et diligence du dit Boylesve, conseiller en l'exercice de son

Digitized by Google

dict estat et les grands travaux, pertes et ennuis par luy soufferts pour le service du dit seigneur, lequel sera très humblement supplié, au cas que le dict Boylesve décéderoit, de voulloir admettre la dicte résignation et conserver son dict estat à la femme et enfans et sans paier finances. Faict au parlement, à Rennes, le 9e jour de mars 1597. Signé Louriolle. Collation faite. Original en parchemin.

Archives de Maine-et-Loire, *E*, 1810, *et Bibliothèque d'Angers ; Audouys*, mss. 1005. — 1611. Partages des choses hommagées, tombées en tierce foi de la succession de François Boylesve et de Philippe Prioulleau, présenté à ses puisnés par Noble homme Maurice Boylesve, sieur de la Brizardière, conseiller au parlement de Bretagne. Et parce qu'il a des hommages tombés en tierce foi, tant dans l'estoc paternel que maternel il a trouvé expédient de faire partage à part et séparément des deux estocs : Estoc paternel : La Brizarderie, la Greffoire à Saint-Pierre de Chemillé, le fief de la Burelière en Anjou et ne peut les exprimer plus particulièrement parce que les titres sont ès-mains des sieurs de la Bourdinière et la Gilière, ses puisnés, qui les retiennent comme par droit de (*sic*), il leur offre le tiers en propriété par indivis se réservant à lui les deux tiers, plus les deux tiers et un sixième comme héritier de son frère René... Estoc maternel : la Grande Ramée à Poitevinière, au fief de Jallais et six sextiers de rente sur les Bergetières... Fait à Angers, le 7 février 1611. Signé, M. Boylesve. Original en papier.

Id. *Bruneau de Tartifume*, mss. 871, t. I., p. 423.

« Puis après, au costé droit de l'autel de la dite chapelle se « void une autre tombe longue de cinq pieds onze pouces, « large de quatre pieds onze pouces, autour de laquelle est « escript :

« Ci gist, Monsieur Me Marin Boylesve, escuyer, sieur de la « Brizarderie, de Tharon et de..., conseiller du roy en son « parlement de Bretagne, qui décéda le 15 mars 1619. « Quiescat...

« Aux quatre coings de la dite tombe sont gravées ces « armes tymbrées :

Digitized by Google

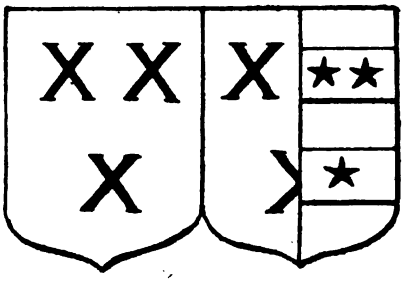

ONZIÈME DEGRÉ

1° Michel Boylesve, qui suit.

2° Charles Boylesve, écuyer, mort vers 1601.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 6 juin 1585, baptême de Charles Boylesve.

Bibliothèque d'Angers, Bruneau de Tartifume, mss. 871, I. p. 423. — « En la paroy qui est soulz le grand vitrail, derrière le grand autel, se voit... un autre tableau aussy à « l'huile ayant la représentation d'un jeune homme de l'âge « de 20 ans, armé de cuyrace, couvert d'une tunique bleue « chargée de croix d'or en sautoirs, qui sont les armes des « Boylesve. »

3° François Boylesve, écuyer, seigneur de Gaudrès, de la Treille et des Roches, conseiller du roy, maître des comptes en Bretagne [1] en 1622, épousa Demoiselle Adrienne Martineau [2], fille de Charles Martineau, sieur de la Bouteillerie, maître des comptes en Bretagne, et de Anne Brossays. Il eut son partage en 1630 et était mort avant 1651, laissant quatre enfants : François, Adrienne, Michel et Nicolas.

[1] C'est par erreur que P. de Courcy, tome III, P. 365, l'appelle Robert et le rattache aux Boylesve de Nantes.

[2] Martineau : *d'argent au chevron d'azur, accompagné de 3 martinets de sable, 2 et 1, au chef de gueules.*

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve, 1651. — Constitution de 50 l. de rente par Marie Le Clerc, veuve Mathurin Boylesve, escuyer, sieur de la Maurousière à Adrienne Martineau, veuve de François Boylesve, chevalier, seigneur des Roches, conseiller du roy, maître ordinaire en la chambre des comptes de Bretagne. Original.

DOUZIÈME DEGRÉ

1° François Boylesve, écuyer, prêtre, sieur de Gaudrès et de la Treille.

Bibliothèque Nationale. Carrés de d'Hozier, vol. 101, fol. 339. — 1678. Transaction entre noble et discret Messire François Boylesve, prêtre, fils aisné et principal héritier noble de François Boylesve, escuyer, conseiller du roy, maître de ses comptes en Bretagne, et d'Adrienne Martineau, et héritier aussi de noble et discret Messire Nicolas Martineau, son oncle, chanoine de l'église royale et collégiale de Saint-Martin d'Angers, par représentation de la dite Martineau, sa mère, d'une part, et Michel, Nicolas et Adrienne les Boylesve, escuyers, ses frères et sœur puisnés, demeurant tous en la paroisse de Savennières. Il est convenu que des dites successions une somme de 20,000 l. appartiendra aux dits trois puisnés et qu'au dit François Boylesve reviendront les terres des Gaudrées et de la Treille à la charge de payer les dettes sur la vente des dites terres, pourvu que ce fut du consentement de Henry Boylesve, escuyer, sieur de la Mauricière et de Me Guillaume Martineau, l'aîné, conseiller au présidial d'Angers, ses proches parents. Cet acte passé le 30 mars 1678 devant Germain Cireuil, notaire royal à Angers, de l'avis de Me Louis Boylesve, sieur de la Gillière, conseiller du roy en ses conseils, lieutenant général en la sénéchaussée et siège présidial à Angers, Me Guillaume Martineau, le jeune, conseiller et avocat au dit siège... Analyse du XVIIIe siècle.

2° Adrienne Boylesve.

3° Michel Boylesve, écuyer, seigneur des Roches, épousa Demoiselle Marie Boureau, qui fit enregistrer les armoiries de son mari dans l'Armorial général de 1696.

Digitized by Google

Bibliothèque Nationale. Touraine, p. 544. — Marie Boureau, femme de Michel Boylesve, escuyer, seigneur des Roches : *d'azur à 3 sautoirs d'or, posés 2 en chef et 1 en pointe.*

4° Nicolas Boylesve, écuyer, seigneur des Roches, épousa Marie Torchon. Il fit enregistrer ses armoiries dans l'Armorial général de 1696.

Idem Touraine, p. 156. — Nicolas Boylesve, escuyer, seigneur des Roches : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1.* — P. 550. Marie Torchon, femme de Nicolas Boylesve, escuyer, seigneur des Roches : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1.*

3° Françoise Boylesve épousa par contrat du 26 juillet 1604, Mathurin Guischard [1], écuyer, seigneur de Martigné, conseiller au parlement de Bretagne.

État-civil de Saint-Michel-du-Tertre. — Le 8 avril 1584, baptême de Françoise Boylesve.

Titres d'Achon, 1604. — Contrat de mariage passé le 26 juillet 1604, devant Jacques Payo et François Turinier, notaires à Rennes, entre Mathurin Guischard, escuyer, seigneur de Martigné, conseiller au parlement, et Françoise Boylesve, fille aînée de Morice Boylesve, escuyer, aussi conseiller, et de Marie Le Loup, seigneur et dame de la Brizarderie, des Gaudrées, Taron, etc..., présence de Bernardin d'Espinoze, seigneur de la Renardière, conseiller au parlement, oncle de Françoise Boylesve et cousin du dit Martigné, Noble homme Michel Boylesve, sieur des Gaudrées, avocat en la cour, et François Boylesve, frères de la dite Françoise, et Demoiselle Françoise d'Espinoze, cousine germaine, et Noble homme Michel Poullain, sieur de Gèvres, cousin du sieur de Martigné. A la suite quittance de 6,000 l. du 13 septembre 1604. Grosse originale en parchemin.

1. Michel Boylesve, chevalier, Seigneur d'Auvers, de Gaudrès, Sermaise, de Beauvau, du Serrin, conseiller au

[1] Guischard : *d'hermines à 5 fusées de gueules en fasce, celle du milieu chargée d'un besan d'argent.*

Digitized by Google

parlement de Bretagne sur la démission de son père le 31 décembre 1608, reçu le 27 février 1609, chevalier de l'ordre du Roi le 4 avril 1621, gentilhomme ordinaire de sa chambre en 1624 et de la grande fauconnerie en 1625, fut maintenu dans sa noblesse et fit enregistrer ses titres en 1635 au greffe de l'élection de La Flèche. Il servait en 1639 au château d'Angers sous le maréchal de Brézé, épousa par contrat du 29 octobre 1612 demoiselle Marie de Carion, fille de Jacques de Carion[1], Escuyer, Seigneur de la Noë Guénardaye et de Gilette Bahuno, sa première femme. Ils eurent trois enfants Michel, Henri et Marie.

Titres de Farcy, 1608. — Lettres du Roi Henri IV. « A plains confians de la personne de... Me Michel Boylesve et de ses sens, suffisance, loyaulté, prudhomnie, expérience au fait de judicature et bonne diligence... lui donnant l'office de conseiller non originaire au parlement de Bretagne, que souloit tenir et exercer Me Maurice Boilesve son père... aux gages de 1.000 livres... Ordre de le recevoir après qu'il sera apparu des bonnes vye, mœurs, capacité, conversation et religion catholique dudit Boilesve fils... Car tel est notre plaisir... Donné à Paris le dernier jour de décembre 1608, et de notre règne le 20e. Ainsi signé sur le replis par le Roy Cloise et scellé du grand sceau de cire jaulne à double queue.

Prestation de serment le 27 jour de février 1609.

Extrait des registres du parlement (signé) le Clavier. Collationné à l'original en papier à nous représenté par Michel Boylesve, Escuyer, Seigneur de la Galaisière et ce fait à luy rendu par nous, notaires royaulx à Baugé, le 1er décembre mil six cent soixante-cinq.

Copie sur papier.

Salmon.

Maintenue de 1669. Titres généraux. — Contrat de mariage passé le 29 octobre 1612 devant Chenans et Morhuau, notaires, entre Michel Boylesve... et Marie de Carrion.

[1] De Carion : *de gueules à la main droite d'argent soutenue de six ondes de sinople.* C'est à tort que M. Gontard de Launay donne à cette famille les armoiries des Carion d'Anjou.

Digitized by Google

État civil de Cuon. — Le 28 avril 1615, Demoiselle Marie de Carion, femme de Mr Me Michel Boylesve, Escuyer, Seigneur des Gaudries, conseiller au parlement de Bretagne fut maraine.

Id. — Le 19 avril 1617, Michel Boylesve, Seigneur des Gaudrées, Sermaise, Beauvau et du Serain, fut parain.

État-civil de Durtal, 3 juillet 1619. — Marie de Carion, dame des Gaudrées.

Bibliothèque d'Angers. Audouys, mss. 1005, 1624. — Vente devant Deillé, notaire à Angers, par Mathurin Boylesve, Seigneur de la Maurousière... Pierre le Chat, mari de Anne Ayrault, noble homme Guillaume Avril, Seigneur de Beusse, Françoise Boylesve, représentant Marin Boylesve de la Maurousière... François Lefevre de Laubrière, président au parlement de Bretagne, représentant Françoise Boylesve, héritière en partie de feu Gabriel Boylesve, Escuyer, Seigneur d'Auvers, et Charles à présent jésuite de leurs droits en ces successions pour une somme de 3.200 l. à Michel Boylesve, Seigneur des Gaudrées et du Serin, héritier principal des dits Gabriel et Charles.

P. de Farcy

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Le samedi matin, 25 mars, l'Exposition d'horticulture a ouvert ses portes, salle des Amis des Arts, rue Cordelle. Elle était exquise de fraîcheur, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, et offrait l'aspect d'un jardin enchanté, d'un vrai paradis terrestre. Nos horticulteurs angevins ont su rivaliser entre eux de bon goût et ils ont réalisé dans leur exposition, étant donné le mauvais temps, tout ce qu'on peut rêver de mieux.

Le jury a décerné ses récompenses de la façon suivante :

Prix d'honneur : M. Chedanne-Guinoisseau, pour sa merveilleuse collection d'azalées en fleurs ;

Médaille d'or : M. Verrier-Cachet, un superbe lot de camélias, de fougères et de palmiers, admirablement disposés en bordure à l'entrée de la salle ;

Médaille d'or : M. Gouesnard, pour l'excellente culture de ses camélias et leur très belle floraison ;

Médaille d'or : M. Fargeton, pour un magnifique lot de plantes variées de serres et de terre, pivoines, lilas, hortensias, glycines, etc. ;

Médaille de vermeil : MM. Flon père et fils, pour leurs azaléas et leurs rhododendrons ;

Médaille d'argent grand module : M. Maurice Thomas, pour son lot de primevères ;

Médaille d'argent grand module : M. A. Hennequin, pour deux beaux groupes de plantes bulbeuses, anémones, jacinthes, tulipes, etc.

A signaler, au fond de la salle, sur la scène, de charmantes corbeilles de fleurs naturelles, des bouquets et des couronnes dont la disposition était parfaite, et qui ont valu à Mme Verrier-Cachet une médaille de vermeil grand module, à Mlle Focquereau, une médaille de vermeil, et à Mme Durand-Colas une médaille d'argent.

Digitized by Google

Citons encore l'exposition de fruits (pommes et raisins) de M. Minier, jardinier au château de Grip, qui a obtenu une mention spéciale très méritée.

Un déjeuner a réuni chez Jahan les membres de la Société d'Horticulture sous la présidence de M. de la Devansaye.

Au dessert, M. de la Devansaye a eu un mot charmant à l'adresse de la Société d'Horticulture, qui porte si haut et si loin le renom d'Angers.

M. Leroy a bu très aimablement à la presse angevine, au nom de laquelle M. A. Poirier a répondu en portant un toast à la Société d'Horticulture. Il l'assure du concours absolu et dévoué des journaux de toute nuance. Il remercie le président et les membres de la Société de leur cordial accueil et de leur excellent déjeuner. « Ce matin, Messieurs, dit-il, nous admirions votre superbe exposition. Nous avons savouré ensuite votre menu délicat. Vous nous avez ainsi prouvé que, selon l'antique adage, vous saviez joindre l'utile à l'agréable ».

M. Focquereau a ensuite donné lecture, au milieu des applaudissements, de la liste des lauréats.

L'inauguration publique a eu lieu, le même jour, à 2 heures. M. le préfet, M. l'adjoint Proust, représentant la municipalité, et M. Voisin, conseiller général, y assistaient.

***

Le concert extraordinaire du 26 mars a été des plus intéressants et a dignement terminé la saison. Nous ne saurions mieux faire que de reproduire ici le compte rendu si exact qu'en a donné dans le *Patriote de l'Ouest* M. J. Garnier :

Les fidèles des Concerts se seraient fait scrupule de ne pas être à leur poste dimanche dernier; aussi est-ce devant une salle archi-comble qu'a été donnée la magnifique matinée de clôture.

Le programme *de derrière les fagots* qui nous a été servi était bien fait pour laisser le public sous une excellente impression et faire naître les regrets de voir la saison terminée.

L'ouverture du *Roi d'Ys* a été exécutée pour la première fois au Concert Pasdeloup en 1876, mais elle fut complètement modifiée par l'auteur, et la nouvelle version, qui ne conserve de l'ancienne que le solo de violoncelle et la fanfare de l'*allegro*, fut donnée le 24 janvier 1886, à l'Eden-Théâtre, sous la direction de M. Ch. Lamoureux.

L'orchestre angevin a fort bien rendu cette belle œuvre. Dans le solo de violoncelle, M. Reuland a été absolument

Digitized by Google

remarquable comme pureté de sons et de style : tout au plus pourrait-on lui reprocher d'avoir pris un peu ses aises, de s'être étendu librement, jouant presque *ad libitum*. Néanmoins son succès a été très vif.

Joseph, de Méhul, est un chef-d'œuvre consacré. Les extraits que nous en avons entendus nous ont procuré une nouvelle occasion d'applaudir les vaillants artistes du Théâtre avant leur départ.

M. Gaultier a chanté avec beaucoup de charme l'air du premier acte. Les choristes du Théâtre, auxquels s'étaient joints ceux de l'excellente société *Sainte-Cécile*, se sont montrés à la hauteur de leur tâche dans le chœur sans accompagnement « Dieu d'Israël ». Ils ont obtenu un gros succès.

Le trio n'a pas été moins bien accueilli, la belle voix de Mlle Dreux, de MM. Gauthier et Seveilhac ont ravi l'auditoire. Peut-être l'ensemble eût-il été plus parfait encore si M. Seveilhac, maîtrisant la puissance de son organe généreux, n'avait fâcheusement dominé ses partenaires, si M. Gauthier, légèrement flottant dans la mesure, n'avait eu des attaques hésitantes. Ces excellents artistes auraient pu facilement obtenir l'équilibre, le fondu, qui faisaient un peu défaut.

M. Déjardin chantait le petit rôle de Ruben et s'en est fort bien tiré ; malheureusement la voix de cet artiste est affectée d'un chevrotement pénible.

Siméon était représenté par M. Pinguet, l'aimable professeur de l'Ecole de musique d'Angers, qui s'est acquitté de sa mission avec simplicité, en véritable musicien au goût sûr et expérimenté : ses élèves sont en bonnes mains.

M. Delmas prêtait au rôle de Néphtali le concours de sa voix fraiche. Il a chanté comme toujours, c'est-à-dire très bien.

Nous arrivons au *Largo d'Haendel* : c'est la Roche Tarpéienne du concert. Les musiciens vont-ils se brouiller entre eux au moment de se quitter ! La harpe commence trop bas, la flûte se croit obligée de surenchérir et le cor anglais, par esprit de contradiction se met à jouer trop haut. Enfin le quatuor intervient et, ne voulant prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre dans ce regrettable conflit, se tient dans un juste milieu, entre le zist et le zest.

Fort heureusement, nous avons eu d'autres fois de meilleures auditions de cette page magistrale ; ce petit accident est de nulle importance et ne se produira plus jamais.... si l'on veut se résoudre à vérifier l'accord pendant la durée des concerts.

Après quelques minutes de repos, pendant lesquelles les artistes rectifient leurs instruments en délicatesse avec le diapason, l'orchestre exécute l'Enchantement du Vendredi Saint.

Rien de plus suave, de plus émotionnant que cette page divine qui plonge l'auditeur dans une extase mystique.

Pour bien goûter ce chef-d'œuvre incomparable, il faudrait

Digitized by Google

entendre *Parsifal* en entier, car il est nécessaire d'être pénétré du sujet, d'avoir l'esprit préparé à l'avance à cette hymne touchante de paix et de rédemption.

Cependant, même hors de son cadre, même privée du dialogue poétique des personnages, cette musique géniale a produit un effet considérable et a valu de chaleureux applaudissements à ses interprètes.

Les fragments du troisième acte de *Tannhauser*, qui suivaient, ont été également fort bien rendus. L'orchestre a été impeccable dans l'introduction ; M. Séveilhac a dit avec grand art le rôle de Wolfram ; le « Chant des pèlerins », sauf quelques intonations douteuses, a été chanté par les chœurs avec un sentiment expressif non dépourvu de grandeur.

Quant à Mlle Dreux, ah ! qu'elle a été délicieuse ! Avec quelle ardente ferveur, avec quels accents angéliques, elle a soupiré la « prière » d'Elisabeth !

Aussi, quel succès énorme a-t-elle obtenu ! Les bravos, les rappels enthousiastes ont récompensé la charmante artiste du grand plaisir qu'elle nous a procuré.

L'ouverture d'*Egmont* a dignement terminé ce beau concert. Les mouvements, les nuances ont été très exactement observés et l'exécution doit être louée sans réserves.

Avant ce dernier morceau, M. Louis de Romain a été l'objet d'une touchante et imposante manifestation de sympathie. La salle entière, dans un admirable élan d'enthousiasme, l'a appelé sur la scène avec une telle insistance, que l'éminent directeur artistique des Concerts populaires, contraint de faire violence a son habituelle modestie, a dû se présenter devant le public.

Alors, l'orchestre entier s'est levé respectueusement ; alors, éclatant de tous côtés, sur tous les bancs, avec le même enthousiasme, des applaudissements, des vivats frénétiques ont ébranlé les absides du Cirque.

Ah ! le beau et réconfortant spectacle !

Voilà un homme qui a consacré son existence entière au culte de l'Idéal : il est de ceux qui s'en sont constitués les apôtres, les missionnaires. Prêchant l'amour du Beau, de l'Immatériel, il s'est efforcé de communiquer sa conviction, son ardente foi dans l'Art, source des plus pures et plus nobles jouissances, qui console des tristesses, des vilenies sociales, qui anoblit l'esprit et abonnit le cœur de l'homme.

De son dévouement, de son désintéressement, M. Louis de Romain a été remercié comme il méritait de l'être par la chaleureuse ovation d'un auditoire éclairé qui a tenu à lui témoigner sa gratitude.

Bravo ! M. de Romain, et bravo aussi, M. Breton, qui avez su vous attacher un collaborateur aussi précieux.

A tous deux nous souhaitons longue continuation de vos succès.

***

Digitized by Google

La souscription au monument que la ville d'Angers doit élever à la mémoire de Eugène Lenepveu atteint actuellement la somme de 4.871 fr. 65.

On est prié d'envoyer les bulletins de souscription à M. Gilles Deperrière, président de la Société des Amis des Arts.

***

La dernière séance de l'Académie des Beaux-Arts a été entièrement consacrée à une lecture par M. Cormon, sur la vie et les œuvres de M. Jules Lenepveu, son prédécesseur dans la section de peinture.

***

Au Congrès des Sociétés savantes qui s'est tenu, cette année, à Toulouse et qui a donné lieu à des fêtes splendides, parmi les Angevins qui ont présenté des mémoires ou qui ont pris part aux discussions, nous signalerons MM. l'abbé Urseau, le comte Lair et Gabriel Rogeron.

***

Mme Joséphine Berthault, artiste peintre, professeur de dessin à Angers, nièce du grand peintre Lenepveu, vient d'être nommée officier d'académie.

***

M. Edmond Goblot, professeur de philosophie au lycée de Toulouse, a été nommé officier de l'instruction publique.

***

Notre compatriote et ami M. Joseph Denais a été réélu, par acclamation, secrétaire général de l'Association des Journalistes parisiens, présidée par M. Alfred Mézières, de l'Académie française.

L'Association ayant procédé à la réélection du tiers sortant des membres du Comité, M. Joseph Denais était arrivé en tête, avec 185 voix sur 190 votes exprimés ; il a obtenu la presque unanimité, ce qui est pour ainsi dire sans exemple dans un milieu où les opinions sont les plus opposées, et, surtout en ce moment, les passions politiques les plus excitées.

***

M. A. Bouchard vient d'obtenir, de la Société des Viticulteurs de France et d'Ampélographie, un grand diplôme d'honneur pour ses travaux ampélographiques et notamment

Digitized by Google

pour la découverte qu'il a faite de l'Enquête de Dupré de Saint-Maur, intendant de la Généralité de Guienne, sur la synonymie des cépages en 1783.

Nous apprenons aussi que la Société des Viticulteurs de France et d'Ampélographie a confié à M. A. Bouchard la mission d'exhumer définitivement le dossier de la grande enquête de Dupré de Saint-Maur.

***

M. Audouin, docteur ès lettres, maître de conférences de philologie et antiquités classiques à la Faculté des lettres de l'Université de Poitiers, vient d'être nommé professeur adjoint à ladite Faculté.

***

La Société de Géographie, dans son assemblée annuelle, a décerné à notre compatriote, M. de Bonchamps, une médaille d'or pour son exploration dans l'Éthiopie.

***

Le duc de La Trémoïlle a été élu président du Cercle de la rue Royale, en remplacement du général comte Friant, démissionnaire depuis plusieurs mois pour raison de santé.

***

Notre compatriote, M. Georges Charbonneau, a été reçu premier à l'esquisse pour le Concours de Rome.

***

M. Grégoire, boursier de la Ville, a été reçu premier à toutes les épreuves préparatoires du grand Prix de Rome (sculpture).

***

M. L'Hoest vient d'être reçu au premier essai du concours de Rome (section de sculpture). Il a également obtenu le deuxième prix au concours Chenavard, à l'École Nationale des Beaux-Arts, et reçoit une somme de 500 fr., la statue restant la propriété de l'auteur.

Le titre de la statue est : *Mauvaise Pensée.*

***

M. Maillard, de Cholet, a vu son esquisse classée première pour le concours d'admission au concours du prix de Rome (section de sculpture).

***

Digitized by Google

Parmi les toiles exposées au petit salon du Concours hippique, à Paris, remarqué : *Un intrépide*, de M. G. de Ruillé; le *portrait à cheval de M. Barthe*, ancien vétérinaire principal de l'École de Saumur, par M. René Choquet.

***

Par arrêté de M. le commissaire général de l'Exposition universelle en date du 19 mars, M. Célestin Port, membre de l'Institut, a été nommé membre de la commission d'organisation du Congrès de l'enseignement supérieur.

***

M. A. Beignet, architecte à Angers, a été nommé membre de la Commission d'organisation du 5e Congrès international des architectes qui se tiendra à Paris en 1900.

***

M. le Ministre de l'Instruction publique vient d'accorder une subvention ds 400 francs à la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers pour l'aider à publier le Cartulaire de Saint-Laud.

Le second volume du Cartulaire de Saint-Aubin, publié par l'ancienne Académie d'Angers, est achevé et en distribution. Un troisième volume comprenant les tables et fac-similés sera publié l'an prochain. La Société s'engage dès maintenant à solliciter une nouvelle subvention du Ministère pour mener à bien la fin de cette œuvre importante.

***

A la dernière séance de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, M. Muntz a communiqué, de la part de M. Maxe-Werly, conservateur du Musée de Bar-le-Duc, un mémoire sur le célèbre sculpteur et médailleur italien Francesco da Laurana, un des artistes attitrés du roi René. M. Maxe-Werly lui attribue l'exécution du tombeau de la duchesse Yolande d'Anjou, fille du roi René, et de son époux le duc Ferry de Vaudemont dans l'église de Joinville (Haute-Marne).

***

Nous lisons dans le *Journal des Débats*, concernant l'exposition à la Bodinière, de notre brillant compatriote le peintre Merodack-Jeaneau, les lignes suivantes :

« On peut visiter à la Bodinière une exposition d'œuvres de M. Merodack-Jeaneau. Elle est assez curieuse dans sa

Digitized by Google

variété. Portraits, têtes d'expression, croquis, paysages, il y a là deux cents cadres qui ne méritent pas tous la même attention, mais dont beaucoup valent qu'on s'y arrête. Ce peintre, qui est un jeune, nous est présenté en une préface par un jeune poète de talent, M. Emile Boissier. « L'art de Merodack-Jeaneau, nous dit-il, ne s'assujettit pas à la technique des Salons... il méprise les obstacles qui entravent l'essor de la pensée. » C'est une double affirmation un peu vague. Nous n'avons pas trouvé M. Merodack-Jeaneau si révolutionnaire, et il nous est apparu plutôt comme un observateur que comme un penseur. Observateur, il l'est avec beaucoup de finesse, ainsi qu'en témoignent maints croquis pris sur le vif, croquis d'enfant, types de l'atelier et de la rue, tous pleins de souplesse et de vérité. M. Merodack-Jeaneau est un parfait « expressionniste ». Et cette qualité se manifeste d'une façon toute particulière dans certains tableaux comme *Femmes en blanc*, la *Femme au hibou*, etc. Quelques paysages comme le *Coucher du soleil à Saint-Aignan*, les *Roches de Ville-Blevin*, sont d'un sentiment très délicat. »

La *Revue des Beaux-Arts et des Lettres* donne une série de dessins de M. Merodack-Jeaneau (les *Silhouettes d'enfants*, la *Dame en blanc*), qui ont obtenu un immense succès.

***

On a mis en vente, à Liverpool, le fameux bateau-rouleur de notre compatriote M. Ernest Bazin. Ce bâtiment avait été achevé, il y a environ deux ans, à Saint-Denis, et avait coûté plus de 500.000 francs. L'inventeur l'avait d'abord fait remorquer jusqu'au Havre, où il reçut ses machines et compléta les installations du bord. On se rappelle que les tentatives de navigation aboutirent à un échec. Deux fois le rouleur, sorti du Havre par un temps maniable, dut accepter les services d'un remorqueur pour regagner le quai. Une troisième expérience, en Angleterre, ne réussit pas davantage.

La mise à prix ne dépassait pas la valeur des matériaux de construction. Personne ne s'est présenté à l'adjudication. Il sera procédé ultérieurement à de nouvelles enchères.

***

Le 14 avril ont été célébrées, en l'église Saint-Joseph, au milieu d'une nombreuse assistance, les obsèques du colonel Chaussée.

A la levée du corps, les honneurs militaires ont été rendus par un bataillon du 135e, musique en tête.

Le deuil était conduit par MM. Droiteau, du Mesnil, Legras

Digitized by Google

et Duvernay, membres de la famille. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. le colonel de Monspey, du 25e dragons, les lieutenants-colonels du 25e dragons, du 6e génie et du 135e, le colonel Gougis et le colonel Loth.

A l'issue de la cérémonie funèbre, à laquelle assistaient aussi MM. les généraux Hartschmidt, Faugeron et Graff et beaucoup de notabilités civiles et militaires, le corps a été conduit dans la cour de la gare où le colonel Loth, président de l'Union des anciens Officiers, a prononcé, d'une voix émue, le discours suivant :

Mesdames :
Mon Général et Messieurs,

Avant de nous séparer, permettez-moi de vous rappeler en quelques mots la vie militaire du brillant officier de cavalerie, du vaillant soldat, de l'honnête et excellent homme que nous venons d'accompagner à sa dernière demeure.

Le colonel Chaussée, né à Baugé en 1812, entra au service comme engagé volontaire au 7e régiment de chasseurs, le 26 septembre 1831.

Il parcourut, rapidement pour l'époque, les premiers degrés de la hiérarchie, et fut nommé sous-lieutenant au 4e régiment de chasseurs, le 16 novembre 1840 ; lieutenant, le 19 juillet 1845 ; capitaine, le 15 mars 1849 ; le 9 décembre 1854, il était nommé chef d'escadrons au 3e régiment de chasseurs d'Afrique, qu'il allait rejoindre en Crimée et avec lequel il fit toute la campagne d'Orient. Pendant la campagne, il fut nommé chevalier de la Légion d'honneur.

Rentré à Constantine avec son régiment, au moment de la paix, il passa en Afrique les années 1856, 1857, 1858, 1859, 1860 et 1861, époque à laquelle il fut nommé lieutenant-colonel du 7e de hussards, où il fut promu officier de la Légion d'honneur.

Colonel du 7e de hussards, le 30 décembre 1865 ; commandeur de la Légion d'honneur en 1869, il fit, avec ce beau régiment, la campagne de 1870 à l'armée du Rhin.

C'est à la tête de ses escadrons, à la fameuse charge de Rezonville, où son général trouva une mort glorieuse, qu'il fut grièvement blessé de trois coups de sabre.

Emmené en captivité à Hambourg, il rentra ensuite en France en mars 1871 pour reprendre le commandement du 7e de hussards, dont il ne restait pas grand'chose.

Mais l'âge s'avançait et l'heure de la retraite allait bientôt sonner pour lui : 42 ans de services, 15 campagnes et 5 blessures.

Malgré deux propositions pour général de brigade, dont une en face de l'ennemi, le colonel Chaussée n'eut pas la joie de voir couronner sa vie militaire par ce haut grade.

Digitized by Google

Après une carrière si bien remplie, au lieu de jouir d'un repos bien mérité, il a voulu encore consacrer ce qui lui restait de force et d'activité au bien général.

Maire de Saint-Germain-des-Prés, ses administrés ne se sont jamais, en vain, adressés à lui. C'est là que, pendant de longues années, il les a guidés de ses conseils, éclairés de son intelligence, instruits de son exemple.

Le colonel Chaussée, malgré ses 87 ans, avait toutes les apparences de la force et de la santé, et nous pouvions espérer le conserver encore longtemps, quand la perte récente et inattendue d'une compagne qu'il chérissait de tout son cœur lui a porté un coup funeste que, malgré son énergie, il n'a pu surmonter, et qui, quelques mois après, l'a mis brusquement en face de la mort, qu'il avait affrontée si souvent.

Il s'est éteint doucement, sans que rien ait trahi chez lui les angoisses qui accompagnent souvent le dernier passage. Il est mort en chrétien, en soldat et sans défaillance.

Le colonel Chaussée emporte nos regrets à tous, et il m'appartient, comme vice-président de l'Union fraternelle des Officiers en retraite d'Angers, dont il était le président, de lui donner l'assurance que nous garderons religieusement le culte de sa chère mémoire.

Au revoir, mon cher camarade, près du Dieu des armées que vous avez servi et honoré dans l'accomplissement généreux et fidèle de tous vos devoirs, ce rendez-vous je vous le donne en toute assurance, sachant que vous l'entendrez et qu'il était votre plus cher désir, comme il est toute notre consolation et toute notre espérance.

V. P

A travers les Livres et les Revues

On m'avait demandé de présenter aux lecteurs de la *Revue de l'Anjou l'Histoire de la Révérende Mère Marie Sainte Cécile et de la Congrégation des Dames de l'Oratoire d'Angers,* par M. l'abbé E. Rondeau [1]. J'allais me mettre à l'œuvre et je m'apprêtais à dire beaucoup de bien de ce livre, que j'ai parcouru avec un plaisir extrême, lorsque j'ai lu, dans la *Semaine Religieuse*, un article qui recommandera bien mieux que ma prose le travail de M. l'aumônier de l'Oratoire. L'article est signé : E. Grimault, chanoine ; j'en détacherai seulement quelques passages.

[1] Un vol. in-18 de 340 pages ; Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

« C'est un livre vraiment bien fait, un récit des plus intéressants que vient de nous donner le pieux aumônier de l'Oratoire. Il y a mis plus que du talent; il l'a écrit avec son cœur. Pouvait-il ne pas aimer la maison où sa mère fut élevée, où l'une de ses tantes se fit religieuse, et où lui-même fut porté et béni, tout enfant ? On voit quels souvenirs ont inspiré sa plume et avec quelle ferveur il a dû réunir les éléments de son travail.

« Aussi l'*Histoire de la Révérende Mère Sainte-Cécile* est-elle soigneusement étudiée. Tout en l'écrivant avec sentiment, l'auteur ne néglige aucune date, aucune précision, rien de ce qui peut mettre en relief l'admirable femme qu'il a voulu peindre. Il en résulte une narration très fouillée et très colorée qui se lit avec curiosité, avec une émotion vraie, tout d'un trait et mieux qu'un roman.

« Nous la voyons naître en 1804, cette petite Cécile Prévost de la Chauvellière qui allait fonder, non loin de son berceau, une œuvre si utile et, jusqu'à nos jours, si appréciée. De bonne heure elle apparaît plus vertueuse et plus raisonnable que les jeunes personnes de son âge; et si, pendant quelque temps, elle se donne aux fêtes du monde, c'est pour mieux se reprendre ensuite et pour mieux suivre sa vocation religieuse.

« Elle voulait se consacrer au service des pauvres dans cette *Petite Pension* de la rue Haute-du-Figuier qui eut, à Angers, une si touchante histoire, quand elle en fut détournée par une amie, désireuse, elle aussi, de servir Dieu dans l'état religieux, mais en se vouant à l'enseignement. C'était Mlle Boré, sœur d'Eugène et de Léon Boré, les deux Angevins bien connus. Eugène était alors à la Chesnaie. Il intéressa l'abbé de la Mennais aux projets des deux jeunes filles. On leur conseillait de prendre la succession des dames de Montgremier, qui tenaient un pensionnat estimé dans la rue Flore, quand Mlle Boré se maria ! — Il faut entendre M. Rondeau raconter, avec un sourire, cet incident imprévu. — Heureusement il ne fut pour Mlle de la Chauvellière qu'un accident passager et ne ruina point ses projets. Après une retraite qu'elle fit à la *Maison-Rouge*, sous la direction du jeune abbé Tendron, déjà plein de l'esprit de Dieu, elle entra définitivement, au mois d'octobre 1829, dans l'œuvre des dames de Montgremier.

« Ce que furent ses premières compagnes, Félicité Pocquet de Livonnière, Elisabeth Puysségur, Laurence-Adélaïs Huard, et quel rôle la Providence départit au vénérable abbé Mocher, curé de Notre-Dame, dans la formation de ce petit cénacle; comment la communauté naissante fit l'acquisition de l'Oratoire et comment fut transformée la vieille maison qui, « après avoir été successivement noble hôtel, résidence de rois, sanctuaire de la religion et de la science, foyer de républicanisme, imprimerie modèle, allait devenir l'asile de

Digitized by Google

l'étude et de la prière », l'auteur nous le raconte en cinquante pages rapides, parfaitement écrites et du plus vif intérêt.....

« Il n'est pas besoin de l'analyser davantage pour donner le goût de le lire. Aussi bien les contemporains de la Mère Sainte-Cécile sont-ils encore nombreux. On n'ignore pas, à Angers, comment la maison de l'Oratoire, après avoir reçu les bénédictions du vénérable Mgr Montault, les conseils et la direction de M. Régnier, de Mgr Angebault et de M. Bompoïs ; après avoir conquis la faveur d'un grand nombre de familles et admirablement formé de nombreuses générations d'élèves, devint une charge trop lourde pour la vénérable fondatrice et pour ses compagnes surmenées par le travail. Dans cette détresse elles demandèrent l'agrégation à la maison de la Retraite qui les accueillit et absorba peu à peu leur autonomie. Aujourd'hui la fusion est complète. Mais de pareilles transformations ne se font pas sans déchirures. Ce que la Mère Sainte-Cécile en souffrit et ce qu'elle y trouva de gain pour le ciel, on le constate, dans plusieurs chapitres des plus édifiants. C'est ainsi qu'un tel livre, qui a son prix devant l'histoire, peut avoir aussi son mérite, comme lecture spirituelle, auprès des personnes qui font profession de piété.

« Il aura de nombreux lecteurs. C'est l'espoir de l'auteur et la raison de son consciencieux travail ».

Notre savant collaborateur, M. l'abbé Dedouvres, docteur ès lettres, professeur de littérature latine aux Facultés catholiques de l'Ouest, aumônier du Calvaire d'Angers, a entrepris, avec une énergie persévérante, la réhabilitation d'un personnage dont le caractère et le rôle ont été singulièrement dénaturés par l'histoire : le Père Joseph du Tremblay, connu du public ignorant et crédule sous le nom d'*Eminence Grise*, l'ami, le confident et l'auxiliaire de Richelieu. Déjà, dans les livres où il a étudié successivement *le polémiste*, *l'écrivain*, *le diplomate*, M. l'abbé Dedouvres a placé dans son vrai jour l'énergique figure de ce capucin, qui fut, à la fois, un grand serviteur de l'Église et de la France, un maître de la parole, un journaliste de génie, à l'heure où le journal n'était pas encore l'arme terrible dont on a tant usé et abusé depuis. Aujourd'hui, c'est l'auteur ascétique que M. l'aumônier du Calvaire nous révèle, et particulièrement l'apôtre de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus [1].

Jusqu'ici on savait que saint François de Sales, l'aimable

[1] *Un précurseur de la B. Marguerite-Marie, le Père Joseph et le Sacré Cœur ;* un volume in-18 de 204 pages ; Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

évêque de Genève, que le P. Saint-Jure, le P. Nouet et le vénérable P. Eudes, « les précurseurs directs de la Bienheureuse Marguerite-Marie », avaient préparé les esprits au culte public envers le Sacré-Cœur; mais on ignorait que le P. Joseph, quarante ans avant l'apparition du Sauveur à Paray-le-Monial, eût prêché aux filles du Calvaire, dont il était le fondateur, « le cœur ouvert de Jésus crucifié »; qu'il leur eût appris à « considérer dans le Cœur de Jésus la vive source du pur amour, le centre de toutes les œuvres divines »; qu'il eût célébré avec les simples fidèles « les gloires et les bienfaits du Sacré-Cœur ». Ce sont là des faits nouveaux, des détails que l'on ne soupçonnait même pas. Il faut savoir gré à M. l'abbé Dedouvres de les avoir signalés, avec sa précision et sa science habituelles. Les pages qu'il nous offre contribueront, j'en suis sûr, à la glorification du saint religieux, du pieux et savant directeur, de l'homme vraiment extraordinaire que fut le P. Joseph du Tremblay.

Dans le *Journal des Débats*, M. Doumic a consacré récemment à la *Terre qui meurt*, le dernier roman de M. René Bazin, un article dont voici la conclusion :

« Je n'ai pu indiquer que le caractère essentiel qui fait la valeur du roman de M. Bazin. L'auteur a su écrire le roman de la terre. Il a su faire de cette *Terre qui meurt* un être dont l'agonie nous remplit de tristesse et de regret. C'est là ce qui est nouveau. C'est là ce qui donne à l'œuvre son allure si largement poétique. Mais à l'instant de fermer le livre, que de pages reviennent à la mémoire, pages tout imprégnées des senteurs de la terre, de l'odeur du labour, du parfum des herbes et des foins! Que de figures, observées de si près, rendues avec tant de naïveté! Au moins faut-il citer les noms des Michelonne, les deux vieilles filles, qu'on a toujours vues, derrière leur fenêtre, sur la place de l'église, occupées à tailler et à coudre des capes de Sallertaines! Elles se ressemblent les deux vieilles filles au point qu'on les prend l'une pour l'autre; elles ont mêmes gestes, mêmes voix étouffées, mêmes rides qui disent la même bonté et les mêmes sacrifices. Le peintre qui nous en retrace l'image falote et charmante est vraiment celui qui de notre temps a le mieux compris et interprété l'âme des humbles. Il faudrait encore louer M. Bazin pour les qualités de son style, si purement français, et en même temps si souple, si moderne, si délicat, si nuancé. M. Bazin est arrivé aujourd'hui à la pleine maturité de son talent. Ce n'est pas assez de constater qu'il est au premier rang parmi les maîtres du roman contemporain; ajoutons qu'il est encore le plus personnel.

Digitized by Google

« Car il ne s'est pas laissé influencer par aucun des modèles dont l'exemple a si lourdement pesé sur les dernières années de notre littérature ; il n'a fait aucune concession aux modes qui rendent le succès bruyant et facile ; il a dédaigné de demander au scandale et à l'ahurissement du lecteur une prompte et facile renommée. Mais il a cru de toutes ses forces à ce qu'il y a de meilleur dans l'art et dans la vie ; il a marché droit devant lui avec une conviction de plus en plus ardente vers un idéal fait de noblesse et de pureté ; il a paisiblement, sans fracas, sans fièvre, de ses mains industrieuses et respectueuses, édifié une œuvre dont on peut dire dès maintenant qu'elle accroît le patrimoine de notre littérature traditionnelle. »

Les longues et pénibles négociations entamées entre le marquis de Salisbury et M. Paul Cambon sur la question du Soudan ont abouti, le 21 mars, à une convention dont notre diplomatie n'a pas le droit de s'enorgueillir. Si les cabinets de Londres et de Paris sont tombés d'accord sur la délimitation des sphères respectives d'influence de l'Angleterre et de la France dans l'Afrique centrale, c'est notre pays qui a fait les frais de l'arrangement. La convention du 21 mars nous est désavantageuse au point de vue territorial ; elle marque l'abandon de notre politique traditionnelle en Égypte : toute proportion gardée, c'est un « Waterloo africain ». — L'expression est juste ; elle a été employée par M. J. Joûbert, dans un article fort remarquable (*Journal de Maine-et-Loire*, 25 et 29 mars), dont les conclusions, quelque pénibles qu'elles soient à notre amour propre, s'imposent à tout esprit sérieux.

En dehors de tout parti pris, je crois qu'il faut placer non pas à Angers, comme on l'a fait, mais au Mans, dans une abbaye inconnue, peut-être à Saint-Vincent, le lieu d'exil de *Théodulfe*, et que cette dernière ville peut revendiquer le privilège d'avoir entendu les premiers accents de l'hymne *Gloria laus*. Telle est la thèse que défend M. A. Ledru dans *la Province du Maine* (numéro de mars 1898) avec des arguments dont il me semble difficile d'atténuer la portée.

A lire, dans la même revue (numéro d'avril 1899), *un naufrage en Sarthe*, en 1653, par M. R. Deschamps la Rivière. C'est le récit d'une catastrophe dont furent victimes, à Briollay, quarante-deux personnes des paroisses de Précigné et de

Digitized by Google

Morannes, qui se rendaient à Angers pour assister à l'installation du maire Michel Gohin.

La direction d'un orchestre est un art important et difficile. C'est cette vérité que rappelle M. Anthony Dubois, dans une brochure [1] qui contient, à côté de considérations philosophiques un peu risquées, bon nombre de conseils excellents et très pratiques.

A signaler encore :

Dans le *Bulletin du Bibliophile* (numéro du 15 avril), une note de M. Pélissier sur quelques *lettres* et sur des *vers inédits de Françoise de Rochechouart*, abbesse de Fontevrault (1704-1742) ;

Dans la *Revue d'Archéologie Poitevine* (avril 1899), de M. B. Palustre, l'inventaire de l'*argenterie de l'église abbatiale de Fontevrault en 1792*, et quelques lignes sur un artiste angevin, *Guillaume Dubois*, qualifié de *peyrerius et magister eximeniliarum* — en français, maçon et constructeur de cheminées, — qui travailla, en 1448, au château de Perpignan ;

Dans la *Revue Angevine* (numéro du 15 avril), le récit d'une *visite au château de Landifer*, par M. Péricle ;

Dans les *Archives médicales d'Angers* (mars et avril 1899), une notice biographique sur *le docteur Ouvrard*, par M. le Dr Leblois, et une très intéressante étude de M. Germain sur le tableau de M. Dauban, *l'Extrême-Onction*, qui orne un des panneaux de la chapelle Sainte-Marie, à l'Hôtel-Dieu ;

Dans la *Gazette de Château-Gontier* (numéro du 30 mars), *la question de la dépopulation* à Château-Gontier, en 1682 et de nos jours, par M. R. Gadbin ;

Dans le *Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Paris* (1899, nos 1 et 2), un article de M. Ch. Lemire sur *l'œuvre de la Mission Pavie en Indo-Chine*.

Ch. U.

[1] Brochure in-8o de 29 pages ; Angers, Lachèse et Cie.

Digitized by Google

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Rimes provinciales, par Xavier DE LA PERRAUDIÈRE ; un vol. grand in-16. Angers, Germain et G. Grassin, 1899.

Il était bien « provincial », le poète de *La Pléiade*, qui chantait ainsi ses prédilections :

Plus me plaist le séjour qu'ont basti mes ayeux
Que des palais romains le front audacieux ;
Plus que le marbre dur me plaist l'ardoise fine,

Plus mon Loyre gaulois que le Tybre latin,
Plus mon petit Lyré que le mont Palatin,
Et plus que l'air marin la doulceur angevine.

Ces beaux vers me revinrent tout de suite en mémoire, l'autre jour, après qu'un très aimable messager m'eut remis un gracieux volume, à la fraîche couverture, gentiment historiée par les artistes de la maison Germain et G. Grassin. Il a pour titre *Rimes provinciales* et, je le dis sans aucune flatterie pour l'auteur, M. Xavier de la Perraudière, le souvenir de Joachim du Bellay me hanta tandis que je lisais en première page ce *Sonnet angevin :*

Il ne te manque rien, mon Anjou, ma patrie :
Tes fertiles sillons portent les bons froments,
Et le vin des coteaux mûrit, cher aux gourmands,
Sous ton soleil plus beau que celui d'Ibérie.

Ton peuple est fort et doux, car il travaille et prie.
Il garde au fond du cœur les vieux enseignements
Et les chants d'autrefois, purs, naïfs et charmants
Qui célèbrent Noël ou le mois de Marie.

Digitized by Google

Quand je m'endormirai, mon temps étant fini,
On descendra mon corps froid sous ton sol béni,
Revêtu d'un linceul en chanvre de vallée ;

Ma bière sera faite en sapin de tes bois
Et, sans autre ornement, je veux pour mausolée
Dans le tuffeau d'Anjou qu'on me taille une croix.

Ce lisant, et rencontrant chez vos deux compatriotes même amour de l'Anjou, imputez-vous, ami lecteur, au poète, votre contemporain, une réminiscence, une imitation du poète de la Renaissance? Assurément non. Vous trouvez, n'est-ce pas, ces vers modernes d'une belle venue et d'une inspiration tout à fait originale et sincère.

Comment en serait-il autrement? *Deux sources de poésie* ont versé leurs ondes harmonieuses dans l'âme de notre chantre angevin. Il nous livre son secret :

Tout enfant, j'ai compris la plainte des flots verts,
Et, quand les ouragans éclataient sur ma tête
La grande voix de Dieu grondant dans la tempête.
J'abandonnais les jeux pour m'absorber devant
L'insondable désert de l'infini mouvant,
Et, sans raison, mes yeux se remplissaient de larmes.
Je n'avais pas douze ans, je savourais les charmes
Et la sublime horreur de l'abîme béant,
Le nain applaudissait le spectacle géant.
O brise de la mer qui pénètres les moëlles
Tu poussas vers l'azur mon âme à pleines voiles,
Et je pourrais dater de ce premier émoi
Un hymne inachevé qui toujours vibre en moi.

Quatre ou cinq ans plus tard, sur les bancs du collège,
Où railler Aristote était un sacrilège
Digne aux yeux des pédants de tous les *quos ego*,
On mit entre mes mains quelques vers de Hugo.

Et le disciple continue en adressant au Maître cette apostrophe :

... Ouvrant le cachot à la porte moisie,
Tu mis en liberté la sainte poésie.
Et j'ai toujours depuis, sublime moissonneur,
Marché dans ton sillon comme un petit glaneur.

Tout le recueil des *Rimes provinciales* témoigne de la sincérité de cette confidence. Les voix, toutes les voix pures de la

Digitized by Google

nature chantent dans l'âme et les vers du poète qui « hait Paris d'une haine énergique » et ne rêve que

... tableau géorgique,
Image de l'Eden dont *il est* amoureux ;
Calme, repos, fraîcheur, parfum de violettes,
Concerts d'oiseaux chanteurs et jolis chemins creux
Où l'on ne voit jamais passer de bicyclettes.

Au reste, on ne saurait mieux que de M. de la Perraudière lui-même apprendre à connaître sa Muse :

Ma Muse a nom Brise-des-Landes.
Elle est simple dans ses atours
Et fidèle dans ses amours,
Comme au bon vieux temps des légendes.

Il est tout fier de ses mœurs bien « provinciales » :

Ma Muse chante à pleine voix.
Sa gloire est d'être honnête femme,
C'est l'humble fleur du sol gaulois.

Jamais, à Paris, que je sache, Muse n'a chanté sur ce ton *l'Amour :*

L'Amour est un ange du ciel ;
Cupidon n'est qu'une volaille.

Bref, en ce terrestre séjour
Où le mal effronté fourmille,
Rien n'est aussi bon que l'Amour
Honnête et père de famille.

« Brise-des-Landes » ne laisse pas, en effet, que d'être philosophe et moraliste à ses heures ; elle s'élève à des méditations très graves et s'abandonne à des mélancolies touchantes ; elle folâtre parfois, quand revivent les souvenirs d'étudiant ; mais la *Chasse aux chats* elle-même devient l'occasion d'une bonne pitié et toujours l'accent demeure vrai, soit qu'il trahisse les perverses joies ressenties,

Lorsque, sous la lueur des pâles reverbères,
Nous traquions les félins sortis de leurs repaires ;

soit qu'il rende l'émotion et confesse le remords éprouvé, à la pensée que cette chasse

Digitized by Google

Idiote et sauvage, où nous trouvions des charmes,
Pouvait réduire toute une famille aux larmes,
Causer le désespoir des pauvres du bon Dieu !

Ami lecteur, portez-vous avec complaisance le joug « classique », n'allez pas pourtant vous effaroucher trop de l'*Hugolâtrie* de notre « rural » : elle a ses réserves. En son cœur, il est blessé des blasphèmes du Maître, sur lesquels il gémit, en traçant cet heureux contraste :

Lui qui, comme un aigle se joue,
Quand il lui plaît, dans l'éther pur,
Ramasse à pleines mains la boue
Pour en éclabousser l'azur.

Et maintenant, si vous voulez chercher querelle au poète sur son rythme ou sa prosodie, donnez-vous carrière. Aussi bien votre critique n'aura rien d'imprévu pour l' « hugolâtre ». Oyez plutôt et laissez là l'espérance de convertir un romantique impénitent :

... Il est dans ma petite ville,
Dans ma vieille contrée, il est des braves gens
Parmi les plus lettrés, les plus intelligents,
Mais qui disent encor : « Thalie » et « Melpomène »,
Prononçant que mes vers sont d'un énergumène,
Qu'ils offensent souvent la « césure », que j'ai
Coupé des mots en deux pour la rime, forgé
Des termes neufs ou pris ceux que Chapsal évince,
Et c'est un vrai petit scandale de province.

Allons, ne crions pas : « Malheur à celui par qui ce scandale arrive ! » Il faut lui pardonner beaucoup parce qu'il aime beaucoup la nature et hait fortement les « Décadents ». Mais surtout qu'on se garde d'imiter certaines « poupées », prodigues d'*Eau bénite de cour* envers un auteur, alors qu'elles n'ont pas seulement coupé les pages de son livre. Ne vous fiez pas, lecteurs, à un critique d'aventure pour juger les *Rimes privinciales ;* lisez-les vous-même, sous peine de vous priver d'un grand plaisir. J.-M. Delahaye.

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, Imp. Germain et G. Grassin. — 814-99.

Digitized by Google

DEVANT L'ENNEMI

Souvenirs d'un Bataillon de Mobilisés de Maine-et-Loire

(suite et fin)

CHAPITRE IV

Le Combat de Monnaie

Lorsque le jour parut, le mardi 20 décembre, il tombait une petite pluie fine ; des chasseurs d'Afrique, vers sept heures, apportèrent l'avis au colonel Cléret-Langavant que les troupes allemandes étaient venues de Châteaurenault occuper le bourg de Monnaie et marchaient sur Tours. Ordre fut donné aussitôt au lieutenant-colonel Bonneville de se porter sur Monnaie à la tête de la 3e Légion de Maine-et-Loire, suivie par le bataillon de la Gironde, la compagnie du 14e Régiment d'infanterie et l'artillerie.

Lorsque la tête de la colonne fut arrivée sur la grand'-route de Tours à Monnaie, à la hauteur du château de Meslay, elle rencontra d'autres chasseurs d'Afrique, qui avaient passé la nuit en reconnaissance ; ces chasseurs annoncèrent que les Prussiens les suivaient de très près. Le lieutenant-colonel Bonneville fit aussitôt faire halte à sa légion ; puis, comme les balles, presque immédiatement après, sifflèrent, quoique à grande hauteur, il donna l'ordre au comandant Moreau de déployer en tirailleurs deux compagnies du 2e Bataillon de la 3e Légion, à gauche et à droite de la route, pour couronner la cime de la côte au point 124, en même temps qu'il dépêchait quatre chasseurs d'Afrique au colonel Cléret-Langavant, aux

Digitized by Google

baraquements de Notre-Dame d'Oé, pour le prévenir que la 3e Légion avait pris le contact avec l'ennemi.

La 2e Légion, après une distribution de vivres, avait quitté, à neuf heures, le camp de Notre-Dame d'Oé, ses fusils chargés. Le service de l'intendance étant fait assez irrégulièrement depuis la veille, certains capitaines avaient dû s'ingénier à donner à manger aux hommes de leur compagnie : le capitaine Chaboisseau, par exemple, envoyé en reconnaissance, avant le jour, avec une partie de la 4e Compagnie du 4e Bataillon, et revenu vers sept heures, avait eu du mal à trouver du pain à distribuer à ses hommes, dans une maison en avant du bourg de Notre-Dame d'Oé. Lui-même, trouvant dans une pièce déserte de cette maison une soupe fumante et une omelette, s'était mis en demeure, en vertu des lois de la guerre et de la nécessité, de s'adjuger copieusement une assiette de soupe, lorsque apparurent inopinément le lieutenant-colonel Tessié de la Motte, le commandant de Maillé et les autres officiers supérieurs de la 2e Légion, pour qui ce repas modeste était préparé : confus d'abord, le capitaine Chaboisseau se laissa facilement persuader par ses supérieurs de partager leur déjeuner.

La 2e Légion marchait depuis une heure, lorsque le le bruit de la canonade et bientôt de la fusillade lui apprit que la 3e Légion avait pris le contact avec l'avant-garde prussienne. Le lieutenant-colonel Bonneville, en effet, avec une décision et un entrain qui ne se démentiront pas de la journée, en même temps que son 2e Bataillon prenait position à droite de la grand'route, parallèlement à la ligne du chemin de fer, en face du Boulay, s'était mis à la tête de ses 1er et 3e Bataillons, commandants Petit et Fermet, pour s'étendre sur la gauche, entre la route et le chemin de fer ; il avait forcé l'ennemi à reculer pendant un kilomètre, franchi la voie ferrée et enlevé au pas de course le hameau de la Gaubretelle, où il appuyait sa gauche.

Digitized by Google

Pendant que le colonel Cléret-Langavant conduisait résolument l'avant-garde, le général Pisani, venu directement de Tours, prenait le commandement des troupes et plaçait son artillerie en batterie sur la grand'route. Pendant une heure, la 3e Légion dut soutenir seule le feu de l'ennemi, qui, massant ses troupes à l'abri des bois des Belles-Ruries, en avait occupé le château et le parc. Le bataillon de la Gironde vint se placer à droite du 2e Bataillon de la 3e Légion, occupant le bois de la Gaucherie, en face de la Feuillée.

C'est alors que la 2e Légion parut sur le champ de bataille, arrivant au pas gymnastique sur la grand'route, à la hauteur de la ferme de la Péranderie, dans laquelle était installée une ambulance française. Ordre lui ayant été donné de s'étendre sur la gauche, pour empêcher le mouvement tournant par lequel l'ennemi, maître du château des Belles-Ruries, cherchait à envelopper les nôtres, le lieutenant-colonel Tessié de la Motte fit déployer trois compagnies du 1er Bataillon, commandant Blavier, et le 4e Bataillon, commandant de Maillé, qui s'avança, protégé d'abord par un petit bois, dans des champs détrempés, où les hommes entraient jusqu'à mi-jambe.

Les balles commençaient à siffler au-dessus de leurs têtes, trop haut heureusement pour les atteindre, et les obus s'enfonçaient dans le sol détrempé, sans causer de mal, faisant *fougasse*, pour me servir d'une expression militaire. Le commandant de Maillé fait mettre sacs à terre, entre deux bois, puis, prenant la tête des 3e et 4e Compagnies de Vihiers déployées en tirailleurs, après avoir placé en soutien les 1re et 2e Compagnies de Chemillé, il marche résolument sur la ligne du chemin de fer, qu'il fallait traverser à un endroit très périlleux, à l'extrémité du village de la Gaubretelle, sous un feu très vif des Prussiens.

Un pareil exemple était nécessaire pour enlever de si nouveaux soldats. Le moment était solennel pour eux;

Digitized by Google

émus d'abord à la vue du danger, ils se remettent bien vite et vont se comporter comme de vieilles et solides troupes : témoin cet officier du 4e Bataillon, qui, affolé d'abord au sifflement des balles, qui lui passent nombreuses à la figure, accourt, éperdu, à son commandant : « Mon commandant, nous sommes perdus ! Je ne sais plus ce que je fais, je ne puis plus y tenir ! » — « Tranquillisez-vous, mon pauvre ami, lui répond paternellement le comte de Maillé, vous n'êtes pas blessé, ni moi non plus ! vous voyez bien que ce n'est pas aussi dangereux que cela en a l'air ! Je vous promets que ce ne sera rien, calmez-vous et marchez résolument ! » Et le pauvre garçon, dont on s'explique facilement la première émotion, rassuré, se battit dès lors comme un brave.

Bientôt le commandant de Maillé s'étonne du nombre de tirailleurs déployés dans son bataillon : — « Comment êtes-vous là, demande-t-il à un Mobilisé de Chemillé ? J'avais laissé votre compagnie en soutien. — « Ah ! mon commandant, réplique le Mobilisé, quand on a vu les camarades au danger, on n'a pas voulu les y laisser tout seuls, et nous sommes venus les rejoindre. » Ce n'était pas sans doute là le résultat d'une discipline sévère, mais c'était du courage vendéen de la plus pure tradition.

Un instant, sur le talus du chemin de fer, le commandant de Maillé parut à ses hommes exposé au plus grand danger : ce passage découvert, à demi-hauteur, était horriblement exposé au tir de l'ennemi ; or son cheval, engagé sur la voie, refusait de franchir le treillage en avant, et son cavalier ne voulait pas reculer.

La voie est enfin franchie ; le 4e Bataillon tourne, par la gauche, le village de la Gaubretelle, puis, laissant devant la Vallée la 1re Compagnie du 3e Bataillon, de Cholet, à qui le capitaine Ricou faisait un instant reprendre haleine, il gravit, par les vignes, la crête du plateau et prend sa position définitive de bataille en face du château des

Digitized by Google

Belles-Ruries, sa droite appuyée à la 3e Légion dans le village de la Gaubretelle, et sa gauche à la ferme des Petites-Ruries, cette dernière bientôt occupée, ainsi que les maisons de Tardines, par le 3e Bataillon de Cholet, qui prolongea son mouvement par la gauche. Il avait été bien difficile de faire conserver un ordre régulier aux bataillons et aux compagnies, qui se trouvaient à ce moment-là assez mêlés. Deux compagnies du 2e Bataillon, de Montrevault, gardaient le chemin de la Vallée aux Belles-Ruries, tandis que le commandant de la Frégeolière, avec ses deux autres compagnies, était allé auprès du chemin de fer combler un intervalle entre les bataillons de la 3e Légion, ces derniers ayant appuyé à droite, pour garder la grand'route. Ce mouvement avait été occasionné par un ordre du général Pisani de renvoyer sur Tours son artillerie complètement impuissante.

De son côté le commandant Blavier, avec trois Compagnies du 1er Bataillon de la 2e Légion, avait passé la route, pour aller remplacer à l'extrême droite, à la Gaucherie, le Bataillon de la Gironde, dont la retraite précipitée laissait l'aile droite sans défense.

La ligne de feu s'étendait à ce moment-là sur trois kilomètres environ, de Tardines à la Gaucherie. Ce qui s'était produit dans le 4e Bataillon de la 2e Légion s'était fait partout ailleurs, toutes les compagnies de soutien s'étaient déployées d'elles-mêmes en tirailleurs, sans qu'il restât en soutien aucune troupe autre que la 2e Brigade du général Pisani, sortie de Tours, et restée à deux lieues en arrière, vers le point de la route appelé la Petite-Arche. Mais cela, personne ne le savait parmi les combattants, ni les Français, ni les Prussiens ; et, convaincus qu'ils avaient affaire à des troupes soutenues et beaucoup plus nombreuses qu'elles ne l'étaient réellement, les Allemands hésitaient dans leur mouvement tournant, pour envelopper nos soldats. Ils hésitaient d'autant plus que le bataillon de Cholet, bien

Digitized by Google

posté dans les fermes de Tardines et des Petites-Ruries, empêchait par un feu meurtrier leur aile droite de sortir du château et du bois. Les soldats, s'abritant dans les greniers des maisons, où ils avaient pratiqué des meurtrières, derrière des tas de fagots, les haies des jardins ou les arbres, découvraient une clairière et un chemin traversés par les Prussiens en grand nombre ; puis les meilleurs tireurs, se faisant charger leurs armes par leurs camarades, prenaient leur temps pour bien ajuster. Un obus enleva une partie de la toiture d'un bâtiment rempli de tirailleurs, sans blesser personne du reste, mais n'empêcha pas les Mobilisés de continuer leur tir, devenu tellement meurtrier, que les Prussiens sur ce point durent reculer jusqu'au haut de la côte, emmenant avec eux deux pièces de canon braquées sur les Petites-Ruries et laissant dans les fossés du chemin un nombre considérable d'hommes tués ou blessés.

A droite du 3e Bataillon, les compagnies du 4e Bataillon faisaient face au château des Belles-Ruries et au bois sur la droite, les Compagnies de Vihiers, 3e et 4e, se rapprochant plus particulièrement de la ferme des Petites-Ruries, les Compagnies de Chemillé, 1re et 2e, des premières maisons de la Gaubretelle. Je dis plus particulièrement, car les compagnies, les bataillons, sur quelques points même les légions étaient extrêmement mêlés. Nos Mobilisés du 4e Bataillon s'installent alors dans la dernière maison de gauche de la Gaubretelle, où ils pratiquent des ouvertures, pour tirer sur l'ennemi, et où l'un d'eux eut une bouteille cassée dans la main au moment où il l'approchait de sa bouche. D'autres s'abritent dans le chemin creux, qui conduit de la Gaubretelle aux Belles-Ruries. Les compagnies de gauche sur la crête du plateau, plus à découvert, n'ont guère, pour s'abriter, que de nombreux pommiers plantés au milieu des vignes ; moins heureux que ceux de Cholet, les tirailleurs du 4e Bataillon ne peuvent découvrir les Prussiens, très bien dissimulés autour du château et

Digitized by Google

sur la lisière du bois. Et pourtant ces compagnies faisaient très bonne contenance en face d'un ennemi caché, qui les fusillait à une distance de cent cinquante à deux cents mètres.

Il est vrai que le tir des Prussiens était assez défectueux, en raison sans doute du trop grand rapprochement, les balles passant généralement au-dessus de la tête des Mobilisés, en raison aussi du soin que prenaient leurs tirailleurs de se mettre à l'abri du talus d'un profond fossé, qui bordait le bois, sans se découvrir.

On avait recommandé aux Mobilisés de ménager leurs cartouches et de ne pas égarer leurs balles inutilement. En cela ils furent aidés par la difficulté de la manœuvre de leurs fusils à baguettes. Avec un sang-froid étonnant chez d'aussi jeunes soldats, ils attendaient les Prussiens à tirer et ripostaient immédiatement, en visant les points d'où s'échappait la fumée, cela froidement et avec la précision d'hommes habitués à se servir de fusils, beaucoup d'entre eux étant chasseurs ou braconniers. Résultat qui pourra paraître invraisemblable, mais qui est vrai néanmoins, les Français à découvert faisaient subir aux Prussiens parfaitement dissimulés des pertes plus sensibles qu'ils n'en subissaient eux-mêmes.

Le courage de nos soldats était soutenu, il faut bien le dire, par la conduite héroïque de leurs chefs ; le colonel, les lieutenants-colonels et les commandants ne cessaient de galoper au front de leurs troupes, exposés au plus grand danger, les excitant par des paroles d'encouragement, ou même par ces joyeuses reparties qui plaisent tant au troupier français, et qui dans les moments les plus périlleux remontent les courages, en soulignant le sang-froid de leurs auteurs.

C'est dans un de ces moments critiques qu'au milieu de ce petit chemin creux, qui remonte de la Gaubretelle aux Belles-Ruries, le lieutenant-colonel Tessié de la Motte a son

Digitized by Google

cheval tué sous lui : « Ça commence à chauffer, colonel, dit le capitaine Pineau, de la 2e Compagnie du 4e Bataillon, au moment où le lieutenant-colonel se relevait sans blessure. — Bah ! réplique ce dernier, ce n'est rien que cela, ça ne tue que les bêtes ! »

Le lieutenant-colonel Tessié de la Motte, ancien capitaine au 2e Chasseurs à cheval, était d'une rare bravoure, avec une martiale figure de soldat, figure couturée de blessures reçues dans la Campagne d'Italie.

Quant au commandant de Maillé, pendant les quatre heures que nos troupes tinrent tête aux Prussiens, sans reculer d'un pas, il ne cessait de faire l'admiration de tous ceux qui le voyaient. Toujours au front de son 4e Bataillon, pour porter des paroles d'encouragement et donner du cœur à ses hommes, il galopait sans cesse entre les Petites-Ruries et la Gaubretelle, tantôt sur la crête du plateau, à gauche, tantôt à droite, sur le talus du chemin creux de la Gaubretelle, mais toujours exposé au feu des Prussiens, à moins de deux cents mètres ; la silhouette de son cheval se détachait bien nette au-dessus des buissons, des petits plis de terrain et des vignes où s'abritaient ses hommes, et sa belle tête déjà blanche, un peu renversée en arrière, avec cet air de crânerie qui s'impose, semblait défier l'ennemi. Ses soldats, pleins d'admiration pour leur commandant, étaient bien près de lui attribuer un pouvoir magique, pour échapper aux balles qui sifflaient autour de lui, et les autres chefs commençaient à s'inquiéter du danger auquel il s'exposait.

Déjà sans succès le lieutenant-colonel Tessié de la Motte lui avait recommandé de se ménager. « Vous voulez donc vous faire tuer, mon commandant, vint lui dire à son tour le capitaine Hiron, pour rester là où vous êtes. — Pas le moins du monde, repartit le commandant de Maillé, je vous assure que je n'en ai pas la moindre envie ! Mais depuis le matin j'assure à mes hommes que les balles ne

Digitized by Google

font pas de mal ; qu'est-ce qu'ils diraient, s'ils me voyaient maintenant en avoir peur ? »

Il se comporta lui aussi comme un brave, ce capitaine Hiron, qui, capitaine-trésorier, sans avoir de troupes par conséquent à conduire au feu, voulut néanmoins prendre sa part du danger avec les camarades et, armé d'un chassepot qu'il s'était procuré à ses frais, fit en amateur le coup de feu comme un simple troupier. Nous le retrouverons à la fin de la bataille parmi les blessés, la cuisse traversée par une balle, à la Petite-Arche.

Le capitaine-trésorier de la 3e Légion, M. Gain, l'éminent avocat d'Angers, en faisait autant de son côté et resta au feu toute la journée.

Au point exactement où le chemin de la Gaubretelle rejoint le chemin de la Vallée aux Belles-Ruries, point 122 de la carte de l'État-Major, on a élevé une simple croix de bois, pour rappeler le souvenir des soldats français tombés sur le champ de bataille de Monnaie : c'est à cet endroit-là, disent les habitants du pays, qu'il a été relevé le plus de cadavres. Ce point était exactement pendant la bataille le centre du 4e Bataillon. C'est tout près de là que, dans le bas de la vigne qui s'étend jusqu'au carrefour, a été tué raide d'une balle en pleine poitrine le sergent Besson de la 4e Compagnie de Vihiers : « Je crois qu'il est temps de faire son acte de contrition », venait de dire le brave sergent à l'un de ses camarades, au milieu des balles qui leur sifflaient à la figure. C'est près de là encore, parmi les hommes du 4e Bataillon que furent frappés à mort le clairon Eugène Bompas, de La Tour-Landry, Chemineau, de Chemillé, le ventre emporté par un éclat d'obus, Pierre Turpault, de Vihiers, originaire de Saint-Maurice la Fougereuse, la cuisse brisée, Chailloux, de Saint-Paul-du-Bois, et blessés : le sous-lieutenant Louis Clémot, de la 4e Compagnie, de Vihiers, Jean Delaunay, de Saint-Lézin, René Delaunay, de Sainte-Christine, Louis Guilbault, de

Digitized by Google

Saint-Hilaire-du-Bois, Jean Martineau, de Saint-Georges-du-Puy-de-la-Garde.

C'est également dans le champ, sur l'extrémité duquel est plantée la croix de bois, qu'un jeune homme de Somloire, Jean Béliard, posté à l'extrême avant-garde, est grièvement blessé d'une balle à la cuisse. Le sergent Duc, de la 4e Compagnie, de Vihiers, n'hésite pas à aller chercher et à rapporter sur son dos, au milieu d'une grêle de balles, son petit soldat blessé, sous les yeux du commandant de Maillé, qui put obtenir au sergent Duc la médaille militaire, pour récompense de son courageux dévouement.

Pendant quatre heures cette petite troupe de Mobilisés, sans être soutenue, tenait en échec les troupes allemandes, parvenant à empêcher leur mouvement tournant; mais toute tentative de marche en avant avait été toujours repoussée par des feux de salves meurtriers. Un moment pourtant le commandant de Maillé, voulant essayer de marcher sur le château des Belles-Ruries, donne l'ordre au capitaine Alfred Pineau de porter sa Compagnie en avant. En avant, c'était pour cette Compagnie sortir du petit chemin creux, où elle s'abritait, pour marcher à découvert dans le grand champ de la Croix de bois. Le brave capitaine Pineau n'hésite pas un instant, il commande en avant, et, le premier, saisissant d'une main une poignée de genêt, il grimpe sur le talus, face à l'ennemi et reçoit aussitôt une balle en plein front. Sous le choc, le sang jaillissant en abondance, il retombe en arrière dans le chemin, pendant que les hommes de la 2e Compagnie, qui avaient suivi leur capitaine et avaient escaladé le talus, cherchaient, mais vainement, à se maintenir dans le champ, sous une grêle de balles.

Le sergent Tessé, de La Tour-Landry, et le soldat Auguste Courant avaient relevé leur capitaine et l'avaient emmené en arrière, au château de la Vallée, transformé en

Digitized by Google

ambulance, d'où, après un pansement appliqué par une sœur de Charité, le capitaine Pineau, ne voulant pas surtout tomber aux mains des Prussiens, suivit péniblement la retraite, soutenu toujours par ses deux compagnons jusqu'à la grande route de Tours. Là, recueilli par une voiture d'ambulance de la 3e Légion, qui emmenait en même temps que lui le lieutenant Clémot, il put gagner Tours, être placé dans le dernier train qui quitta cette ville et fut ramené par Angers aux Gardes. La croix de chevalier de la Légion d'honneur, le 6 avril 1871, récompensa le capitaine Pineau de sa belle conduite.

Peu après cet épisode, le colonel Cléret, voyant que, sans artillerie et sans réserve, il lui était impossible de déloger les Prussiens de leurs positions et, jugeant par la rapidité croissante des feux de l'ennemi que de nouvelles troupes entraient en ligne, demande au général Pisani de faire sonner la retraite. Déjà, du reste, l'artillerie allemande s'est déployée sur le chemin de l'Angennerie à Monnaie, et trois bataillons d'infanterie soutenus par plusieurs escadrons de cavalerie se portent en avant par le même chemin, débordant l'aile gauche des Français et menaçant de tourner leurs positions des Petites-Ruries et de Tardines. A l'autre extrémité du champ de bataille, un mouvement analogue des Prussiens se dessine vers la Gaucherie. Ordre est donné aux chefs de Compagnies de battre en retraite et de se rallier sur la route de Tours.

— Cette retraite fut et devait être meurtrière; s'il est difficile de conduire en avant, sous le feu de l'ennemi, de jeunes troupes, il est encore autrement difficile de les maintenir en bon ordre dans une retraite, sans que cette retraite dégénère en débandade : même les plus braves ne peuvent supporter cette fusillade qui vous arrive par derrière. Puis les Prussiens, cette fois démasqués, avaient rectifié leur tir.

Ce fut le lieutenant-colonel Tessié de la Motte qui dut

Digitized by Google

donner l'ordre au capitaine Ricou, de la 1re Compagnie du 3e Bataillon, d'évacuer la ferme des Petites-Ruries et de faire retraiter sa Compagnie. Nos Choletais n'avaient pas pris garde, tout occupés qu'ils étaient à tirer sur les Belles-Ruries, que la retraite avait été déjà sonnée plusieurs fois. Une dernière décharge dut tenir en respect, au moment du départ, un peloton de uhlans qui cherchaient à tourner les Petites-Ruries, et leur tua quelques hommes. Au moment où cette Compagnie traversait en retraite les vignes proches de la ferme, avec une partie de la 3e Compagnie du même Bataillon, le capitaine Abel Mocquereau, de cette dernière Compagnie, tomba frappé d'une balle dans la hanche ; le caporal Bidouët, de la 1re Compagnie, s'approchait de lui, lui tendant la main, lorsqu'il reçut à son tour dans la cuisse une balle qui le coucha à côté du Capitaine. Le capitaine Ricou, qui, comme beaucoup d'autres officiers dans cette retraite, marchait en arrière de sa Compagnie, pour chercher à y mettre un peu d'ordre, n'avait plus assez d'hommes auprès de lui, pour emporter les deux blessés dans ce terrain horriblement défoncé : il dut les laisser, après leur avoir dit adieu, et continua son chemin au milieu d'une pluie de balles. Mocquereau et Bidouët, transportés à l'ambulance des Belles-Ruries, succombèrent plus tard à leurs blessures ; le capitaine Mocquereau fut cependant ramené à Cholet le 2 mars ; la balle lui avait brisé le haut de la cuisse gauche et fait d'horribles ravages. Il mourut le 2 mai 1871, après avoir reçu la croix de la Légion d'honneur.

Le lieutenant Chaumouillé, du 3e Bataillon, se distingua par son sang-froid durant cette retraite difficile.

Un rapport officiel nous dit que la retraite fut couverte par le 4e Bataillon de la 2e Légion, commandant de Maillé, et par le 3e Bataillon de la 3e Légion, commandant Fermé, bataillon de Segré, qui partirent les derniers et marchèrent à l'extrême arrière-garde. La position devenait de plus en

Digitized by Google

plus difficile, parce que les Prussiens, en voyant le mouvement de retraite des Français, étaient sortis franchement de leurs positions et poursuivaient très vivement nos soldats, tant avec les tirailleurs de leur infanterie qu'avec leur cavalerie, qui débouchaient par tous les chemins. Leur artillerie, dont les obus causaient assez peu de mal dans les terrains détrempés, rendait sur les chemins, et particulièrement sur la route de Tours, certains passages impraticables. Aussi fallut-il, jusqu'au château de Meslay, retraiter à travers champs.

Profitant des moindres obstacles, les Mobilisés ralentirent par un feu bien dirigé la poursuite acharnée de l'ennemi, au risque, bien souvent, d'être tués ou fait prisonniers. Une tradition locale montre encore aujourd'hui, notamment, auprès du village de la Gaubretelle, le tronc d'un vieil ormeau témoin de la mort héroïque d'un petit Mobilisé de Maine-et-Loire dont il m'a été malheureusement impossible de retrouver le nom. La retraite le surprit posté en tirailleur, séparé de ses camarades et protégé seulement contre les balles prussiennes par le tronc du vieil ormeau. Frappé tout d'abord d'une balle à la jambe, il continua à tirer, toujours à l'abri du vieil arbre dont l'écorce volait sous les balles, jusqu'au moment où, de nouveau et très grièvement blessé, toute retraite lui étant devenue impossible, il voulut du moins mourir bravement face à l'ennemi ; quittant alors l'abri qui ne pouvait plus le défendre, il regarda fixement l'ennemi qui s'avançait vers lui et tomba presque aussitôt criblé de balles.

Plus heureux fut le soldat Georges Renault, de Tancoigné. Surpris dans la retraite au bas d'une vigne, derrière la Gaubretelle, par les Prussiens qui débouchent par la crête du plateau, à cent cinquante mètres, et acculé au grand fossé, couvert d'épines et de ronces, qui sert de courant d'eau au fond de la vallée, il se considère comme perdu ; mais, décidé à un dernier effort pour échapper aux

Digitized by Google

Prussiens qui s'avancent, après avoir préalablement jeté de l'autre côté du fossé son fusil chargé et son sac à cartouches, il s'élance, tombe malencontreusement dans l'eau jusqu'au cou, parvient, en se raccrochant aux épines, à grimper sur l'autre bord, puis, reprenant son fusil dont la colère lui fait envoyer une décharge aux Prussiens, il se sauve à toutes jambes rejoindre sa Compagnie sain et sauf, mais après avoir entendu siffler à ses oreilles des balles à lui destinées.

Ce petit fait se passait exactement au moment et auprès d'un des épisodes les plus émouvants de la journée pour le 4e Bataillon. Les capitaines Brault et Chaboisseau, des 3e et 4e Compagnies, de Vihiers, à l'extrême arrière-garde, cherchaient à régulariser et à protéger la retraite de leurs Compagnies, lorsque, à très peu de distance de la ligne du chemin de fer, le long d'un petit bois et du chemin de la Vallée aux Belles-Ruries, une balle atteignit le capitaine Brault derrière l'épaule droite, pénétrant de 33 centimètres dans la partie supérieure de la poitrine. Les capitaines étaient deux anciens soldats du même régiment d'artillerie ; en voyant tomber son camarade, Chaboisseau courut à lui :

— Tout est perdu, lui cria Brault, il n'y a plus qu'à se faire tuer ; tu ferais aussi bien de rester avec moi.

— Non, répliqua le capitaine Chaboisseau, mon devoir est de défendre ma Compagnie jusqu'au bout.

— Alors, tiens, lui dit Brault, j'ai sur moi le prêt de ma Compagnie touché ce matin, je suis frappé à mort et les Prussiens le prendraient. Emporte-le et tâche de le sauver.

Il lui remit les 375 fr. du prêt, pendant que Chaboisseau l'aidait à se placer le moins douloureusement possible sur le revers du fossé du chemin. Puis, après que les deux camarades, s'embrassant en pleurant, se furent dit un dernier adieu, le capitaine Chaboisseau rejoignit promptement sa Compagnie.

Digitized by Google

Le capitaine Brault fut transporté par les Prussiens à l'ambulance de Bourdigal, dans le bourg de Monnaie, où il mourut peu de jours après, la balle n'ayant pu être extraite. C'était un soldat d'une extrême bravoure et, au début de la retraite, ses hommes voulant l'entraîner pour fuir avec eux, s'étaient attiré cette fière réponse : « Partez, mes amis, il en est temps et la retraite est sonnée ; pour moi, je dois rester le dernier de ma Compagnie. » — Son lieutenant, Jérémie Jeaneteau, et son sous-lieutenant, Blanchard, tous les deux de Coron, furent faits prisonniers, et le sergent-major Pascal Jouin, de Montilliers, resta seul pour commander la 3e compagnie.

Le capitaine Chaboisseau lui-même, à quelques centaines de pas plus loin, se trouvant tout à coup enveloppé par un gros de Prussiens, au coin du petit bois qui se rapproche de la ferme de la Pérauderie, fut pris, avec quelques soldats, et emmené prisonnier à Stettin. Personne autre que lui ne songeait plus au prêt de la 3e Compagnie, lorsque, au retour de la captivité, il vint remettre à Angers, au lieutenant-colonel Tessié de la Motte, les 375 fr. qu'il avait eu la délicatesse de conserver intacts et qui furent distribués intégralement aux hommes de la 3e Compagnie par les soins du sergent-major Pascal Jouin, devenu sous-lieutenant après Monnaie.

Un certain nombre de Mobilisés furent faits prisonniers dans ce même bois de la Pérauderie, et parmi eux les soldats Fonlard et Fardeau, de Tancoigné. C'est que les Compagnies du 4e Bataillon formaient l'extrême arrière-garde dans la retraite, comme nous l'avons déjà dit, et que le commandant de Maillé obtenait de ses soldats des prodiges de valeur pour retarder la marche des Prussiens et relever ses blessés. A un moment donné, dans un de ces petits bois qui s'étendent entre la ligne du chemin de fer et la route, le commandant, resté en arrière, lui huitième, avec le sergent Henri Grangereau, de Saint-Hilaire-du-

Digitized by Google

Bois, et six Mobilisés, trouva encore moyen de faire déployer ces sept hommes en tirailleurs. Ils ne purent y demeurer que bien peu d'instants, mais ce peu d'instants était le salut pour beaucoup des hommes qui retraitaient vers la route de Tours.

C'est sur cette route de Tours que, d'après les ordres donnés pour la retraite, les Compagnies devaient converger, suivant au retour le chemin qu'elles avaient parcouru le matin à l'aller. Au moment où le commandant Blavier, du 1er Bataillon de la 2e Légion, et le commandant Moreau, du 2e Bataillon de la 3e, qui avaient combattu à l'aile droite, cherchaient à rallier leurs Compagnies, en face du château de Meslay, en même temps que les derniers soldats de l'aile gauche gagnaient la route au même point, presque un à un, et quelques-uns blessés, Adolphe Maillet, de la Salle-de-Vihiers, par exemple, un doigt emporté, Bernier, de La Tourlandry, le bras traversé par une balle, une colonne de cavalerie prussienne, débouchant du chemin qui vient de l'Être des Duchamps, charge ces Compagnies. Avec un complet oubli de lui-même, le commandant Blavier, uniquement occupé du salut de ses soldats, commande au sergent Gazeau, de la Salle-de-Vihiers, de faire évacuer la route, sur le milieu de laquelle il demeure seul. Les Mobilisés s'écartent, sautent les fossés et laissent passer la charge; mais les cavaliers trouvent la grande route barrée un peu en arrière par le commandant de la Frégeolière, qui les attend de pied ferme avec deux Compagnies et les force à retourner à droite et à reprendre la route de Monnaie sous un feu meurtrier qui abat une vingtaine de uhlans et de chevaux.

Nous n'avions, dans cette petite charge, perdu aucun soldat, mais deux commandants y furent sérieusement blessés. Enveloppé par les cavaliers prussiens, le commandant Blavier reçut au bas de l'oreille un coup de lance, dont la pointe, en pénétrant, vint aboutir au coin de

Digitized by Google

la bouche. Le uhlan, qui le chargeait, était au même moment mortellement atteint, et le commandant Blavier, saisissant alors instinctivement la lance, empêcha que la joue ne fût emportée par la violence du coup. En portant la main à sa bouche, le commandant s'aperçut que pas une dent ne lui manquait, après un pareil choc : « Faut-il que ce Prussien soit maladroit, dit-il à ses hommes, il ne m'a pas cassé une dent ! »

Cette glorieuse blessure valut au commandant Blavier la croix d'officier de la Légion d'honneur. Sorti l'un des premiers de l'école polytechnique, et plus tard ingénieur des Mines, M. Blavier avait été nommé à vingt-et-un ans chevalier de la Légion d'honneur, pour sa belle conduite dans la défense de l'ordre à Paris, en 1848, à la tête d'un bataillon de jeunes Mobiles. Blessé à la jambe, dans la rue Mouffetard, par une balle tirée d'une fenêtre, sa blessure ne l'empêcha pas de marcher, le lendemain, à l'attaque du faubourg Saint-Antoine. Il faut avouer qu'il est singulièrement glorieux, mais bien rare pour un civil, de devoir à deux blessures reçues sur le champ de bataille deux promotions dans la Légion d'honneur. M. Blavier mourut, en 1897, sénateur de Maine-et-Loire.

Du côté ouest de la route, à Bellevue, en face exactement du chemin de l'Etre des Duchamps, par lequel chargeaient les cavaliers prussiens, s'élève une petite maison, entre la route et le chemin qui vient de la Diablerie. Le jardin de cette maison, occupée en 1870 par un cantonnier, s'étend devant, dans l'angle formé par la jonction de la route et du chemin. Le chemin débouchait sur la route entre la haie du jardin et la haie d'un champ sur sa droite. Le commandant Moreau se tenait à cheval auprès de cette dernière haie, lorsque parurent les Prussiens sur la route.

Dans la maison du cantonnier, un Mobilisé de la 3e Compagnie du 4e Bataillon, Louis Gandon, aujourd'hui adjoint de la commune de Tancoigné, mourant de soif, buvait un

Digitized by Google

verre de vin offert par le cantonnier, lorsqu'il est attiré brusquement au dehors par les hourras des cavaliers prussiens. A peine parvenu au chemin, il aperçoit un uhlan chargeant le commandant Moreau. Le danger était d'autant plus grand que le commandant Moreau, ancien caporal d'infanterie, s'était montré plus vaillant soldat qu'habile écuyer. D'une balle bien dirigée à vingt pas, Gandon, qui est un excellent tireur, abat le uhlan ; mais, pendant qu'il recharge son fusil, un deuxième uhlan aborde le commandant Moreau, renverse son cheval d'un coup de lance dans le poitrail, et blesse grièvement derrière la tête, d'un coup de la hampe de sa lance, le commandant qui, quoique engagé sous son cheval, put d'un coup de revolver se débarrasser de son adversaire. Son fusil rechargé, Gandon avait pu tuer, presque à la même place, un autre uhlan, avant de courir, avec quelques camarades, dégager le commandant Moreau de dessous son cheval mort.

Un peu plus loin, un peloton de chasseurs d'Afrique ramenait vivement vers la route quelques uhlans, lorsque le sergent Charrier, de La Tourlandry, aujourd'hui maire des Gardes, et quelques Mobilisés, se dissimulant derrière les haies de la route, abattirent à coups de fusil les uhlans jusqu'au dernier : « Bravo ! les Mobilisés, leur crièrent, à cette vue, les chasseurs d'Afrique. »

Après l'insuccès de ces différentes petites charges, on pouvait espérer que la retraite s'effectuerait sans nouvel incident, et c'est ce que croyaient un certain nombre de Mobilisés des deux légions absolument mélangées qui, au nombre de quatre cents à quatre cent cinquante environ, ralliés autour des lieutenants-colonels Tessié de la Motte et Bonneville, et des commandants de Maillé et de la Frégeolière, suivaient la grand'route de Tours, le fusil sur le dos, causant avec la tranquillité et presque l'insouciance de gens qui venaient de gagner la bataille. Sur un chemin parallèle à la grand'route d'autres soldats battaient en

Digitized by Google

retraite. Les Prussiens, qui les suivaient, s'arrêtèrent devant la deuxième brigade du général Pisani, rangée en bataille, avec de l'artillerie, en avant de Notre-Dame d'Oé et de Champaigné. Ils se contentèrent de placer en batterie, à l'ouest de la route et au nord de la Bourelerie, de l'artillerie qui, au soleil couchant, envoya quelques obus inoffensifs.

Tout à coup, au moment où sur la grand'route la colonne des quatre cent cinquante derniers Mobilisés s'engageait dans une sorte de tranchée longue de deux cents mètres environ, formée par les talus de la route, talus de trois mètres de hauteur, en face du hameau de la Miletière, le commandant de Maillé, qui marchait à l'arrière-garde de cette colonne, signala un gros de cavalerie prussienne qui s'avançait par la route, pour rejoindre la colonne. C'était un escadron du 2e Régiment de uhlans de Poméranie, qui chargeait en colonne par pelotons en pleine grand'route, l'état du sol détrempé l'empêchant de se déployer dans les champs. Le commandant de Maillé, à la vue du danger que courait la petite troupe des Mobilisés dans une pareille circonstance et du désordre périlleux qui pouvait en résulter, eut une seconde d'anxiété : — « Vous n'allez pas avoir peur, au moins, les gars? » demanda-t-il aux soldats qui l'entouraient. — « Non, mon commandant, tant que vous serez avec nous, nous n'aurons pas peur ! » fut la réponse héroïque que lui firent ses Mobilisés, parole d'une éloquence sublime, qui dut singulièrement récompenser le commandant de Maillé du sacrifice qu'il avait si crânement fait de sa vie ce jour-là, en lui prouvant à quel point il s'était emparé de l'âme et du cœur de ses Mobilisés.

Il en profita vivement pour mettre un peu d'ordre dans ce désordre. Le lieutenant-colonel Bonneville, gardant tout son sang-froid dans cette passe difficile, commande énergiquement aux hommes de se ranger à droite et à gauche

Digitized by Google

de la route ; puis, faisant grimper son cheval sur le talus du fossé, il recommande instamment aux soldats de préparer leurs fusils, mais de ne pas tirer avant son commandement. Tous les officiers en font autant et, au moment où l'escadron prussien en plein galop de charge, empêché par l'encaissement de la route de se développer dans les champs, s'engage dans la large ouverture de cette tranchée humaine, frôlant presque le lieutenant-colonel Tessié de la Motte et les commandants de Maillé et de la Frégeolière, héroïquement restés à cheval au front des Mobilisés, sur le revers du talus, au signal donné, un feu de file froidement et posément dirigé couche sur la grand'route l'escadron entier des uhlans.

Ce fut un spectacle inoubliable, mais tristement impressionnant, même pour les Mobilisés qui venaient, par leur discipline et le sang-froid de leurs chefs, d'échapper à un si grand danger, que le spectacle de ces cavaliers tombant à la file, les uns sur les autres, comme des châteaux de cartes, et criblés de balles. Un lieutenant qui, chargeait en tête de l'escadron, traversant avec la rapidité de l'éclair une partie de la colonne des Mobilisés, vint avec son cheval s'effondrer, la tête et les mains en avant, aux pieds du lieutenant-colonel Bonneville, de telle façon que son sabre se piqua par la pointe dans le bas-côté de la route. Couvert de blessures, la tête ensanglantée, il levait instinctivement la main droite, comme pour demander grâce. Le lieutenant-colonel Bonneville lui sauva la vie, en empêchant un soldat exaspéré de lui donner un coup de baïonnette, mais il fit ramasser son sabre, une magnifique arme d'honneur, sur laquelle était gravé, en tête des donateurs, le nom du duc Guillaume de Mecklembourg et dont cet officier risquait follement la perte, en la portant dans la bataille. Le lieutenant de uhlans, ramené à Tours à l'ambulance du Musée, guérit de ses blessures.

Le sergent Grangereau, de Saint-Hilaire-du-Bois, se

Digitized by Google

montra lui aussi plein d'humanité envers un uhlan blessé à l'épaule, dont, avec quelques camarades, il pansa la blessure, avant de l'emmener prisonnier à Tours.

Tout compte fait, des quatre-vingt-cinq cavaliers de l'escadron de uhlans, il restait intacts trois hommes et quelques blessés, qui furent dirigés sur Tours, avec les quatre chevaux qui purent faire la route, neuf autres, que les mobilisés voulaient emmener, étant tombés sur la route morts de leurs blessures. Et, pour donner une idée de l'état des soldats prussiens après cette charge, le Mobilisé Delaunay, du bataillon de Cholet, emportait avec lui un casque troué de huit balles.

Cela fait, beaucoup de mobilisés s'étaient précipités sur les uhlans, pour les dépouiller de leurs armes, qu'ils voulaient emporter comme trophées, lorsque le lieutenant-colonel Bonneville aperçut briller sur la route de Monnaie les cuirasses du Régiment de la Reine N° 2, colonel de Pfuhl, qui chargeait à sept ou huit cents mètres derrière les uhlans. Dans un pareil moment, c'était la mort presque certaine : mais, toujours à l'arrière-garde, le commandant de Maillé avait vu le danger et pris toutes précautions pour y parer. A son commandement toujours obéi, ses gars de Vihiers et de Chemillé s'étaient rangés en bataille sur le bord de la route, du côté gauche, et, leurs fusils rechargés, attendaient de pied ferme les cuirassiers, qui ne vinrent pas. Cette attitude martiale, la vue de l'effondrement des uhlans et sans doute aussi l'artillerie et les troupes de la deuxième brigade en bataille devant Champaigné leur firent faire demi-tour.

Malheureusement ce succès avait été chèrement acheté par nos braves Angevins : un certain nombre de balles françaises, au travers de la route, étaient allées frapper des Français, et douze Mobilisés de Maine-et-Loire, mortellement blessés dans cette affaire, reposent aujourd'hui dans le cimetière de Saint-Symphorien, près Tours. Ce sont

Digitized by Google

le lieutenant Théophile Grenouilleau, de Montrevault; les soldats Paul Humbert, Auguste Morin, Pierre Boursier, Raymond Cavigné, Victor Lagauze, Léon Bonnet, Jules Depardieu, Jean-Claude Foulard, Adolphe Bodin, morts sur le champ de bataille; Silvain Grangé et François Robert, emportés à l'ambulance à Tours, où ils sont décédés. Le procès-verbal officiel d'identité constate que plusieurs de ces jeunes gens, le lieutenant Grenouilleau notamment, portaient sur eux des chapelets et des scapulaires.

On peut ajouter à cette liste Andreau, de Saint-Paul-du-Bois, mort de ses blessures deux mois après. Au nombre des blessés se trouvaient entre autres, le capitaine Hiron, la cuisse traversée par une balle, et Henri Bertrand, de Cossé.

— La retraite, dès lors, ne fut plus inquiétée. Lorsque, vers cinq heures du soir, les troupes se présentèrent au pont de Tours, pour rentrer dans la ville, un ordre du général Pisani les fit diriger sur Langeais, à sept lieues de Tours, où elles n'arrivèrent qu'à onze heures du soir, sous la pluie, brisées par la fatigue et par la faim, car beaucoup de mobilisés n'avaient pas mangé de pain de la journée.

Le lendemain, la 2e Légion gagna à pied la Chapelle, où elle fut embarquée pour Saumur.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Après la Bataille

Les Prussiens étaient restés maîtres du champ de bataille de Monnaie et ils purent dire, dans leurs dépêches, que le général de Voigts Rhetz avait rejeté en désordre sur Tours nos troupes, de Monnaie par Notre-Dame d'Oé. Le général en chef prussien, en effet, s'installa au château du Mortier, dans la commune de Chanceaux, et le reste de son état-major demeura aux Belles-Ruries, tandis que les avant-postes, fournis par la 38e Brigade, furent établis entre l'Angennerie et Parçay. Mais, grâce à l'énergique résistance des Mobilisés de Maine-et-Loire, dont la retraite de nuit en bon ordre fut le résultat, quoiqu'en dise la dépêche prussienne, l'avant-garde du Xe Corps prussien ne put remplir la mission dont elle était chargée, de couper la voie ferrée de Tours au Mans, et le général de Voigts Rhetz ne put arriver à connaître ni les forces des troupes françaises, ni la direction qu'elles avaient prise. Il fit preuve d'une très grande prudence et chercha, le lendemain, à se procurer des renseignements plus exacts avant de prescrire au général de Woyna de se porter sur Tours avec six bataillons, six escadrons, deux batteries d'artillerie, deux compagnies de pionniers, et avec ordre de n'occuper la ville qu'autant qu'il le pourrait sans engager une affaire sérieuse.

Les troupes n'entrèrent point à Tours, mais l'artillerie, pour venger soi-disant la mort d'un uhlan et la blessure

Digitized by Google

du major, depuis général Von Scherff, assaillis de plusieurs coups de fusils lorsqu'ils voulurent s'avancer jusqu'à la place Choiseul, envoya sur la ville une trentaine d'obus qui tuèrent six personnes et en blessèrent quelques autres.

Ce même jour, 21 décembre, le préfet de Tours, nommé Durel, lorsqu'eut été signalée l'apparition de l'ennemi, s'était empressé de quitter sa préfecture pour se rendre à Chinon. Il est vrai qu'une fois rentré à Tours, le 22 au soir, après le départ des Prussiens, il eut soin de donner, par affiches, à ses administrés, une assez singulière explication de sa conduite : « Les Prussiens apparaissant, disait-il, mon devoir m'imposait l'obligation de quitter le chef-lieu du département et de me rendre sur un autre point, afin que la suite de mon administration ne fût point interrompue. Les préfets, sous-préfets et autres agents supérieurs du pouvoir central doivent garder leur pleine liberté, afin de pouvoir continuer la lutte... Dans le cas où, poursuivant sa marche, l'ennemi eût menacé Chinon de près, je n'eusse pas hésité à me transporter sur un autre point, et jusque dans le dernier canton resté libre, pour y accomplir librement mon devoir. »

Avec une autre conception de leur devoir pendant le bombardement, le maire de Tours, M. Gouin, et ses deux adjoints, MM. Magaud-Viot et Noirmant, n'hésitèrent pas, pour aller demander la cessation du bombardement, accompagnés par le sergent de ville Roulleau, qui portait un mouchoir blanc attaché à un bâton, à s'avancer en parlementaires au haut de la tranchée, pendant que les obus sifflaient au-dessus de leurs têtes.

Pendant la nuit suivante, du reste, la nuit du 21 au 22 décembre, l'armée prussienne, cantonnée aux environs de Tours, avait évacué précipitamment Notre-Dame d'Oé, Monnaie et Châteaurenault, pour rentrer dans le Blésois par Reugny, Montreuil, Autrèche, Dame-Marie et Her-

Digitized by Google

bault, abandonnant ses vivres, ses blessés et ses morts, rappelée qu'elle était pour être prête à toute éventualité, à la suite du demi-succès obtenu par les troupes françaises sous Paris, le 21, à Neuilly-sur-Marne, au Bourget, à Montretout et à Buzenval.

En résumé, le combat soutenu à Monnaie par les Mobilisés de Maine-et-Loire permit au rapport officiel de l'État-Major français de dire qu'il eut pour résultat d'arrêter le Xe Corps prussien, d'empêcher l'opération dont il était chargé, et d'occuper la ville de Tours, ainsi que les passages de la Loire et les nombreux chemins de fer qui convergent sur ce point.

Ce rapport est très élogieux pour les Mobilisés de Maine-et-Loire, dont l'organisation était à peine achevée et dont il loue le courage et la bonne contenance, ainsi que la régularité du tir, aussi bien à l'attaque, en face des Belles-Ruries, que dans une retraite difficile et périlleuse.

Les Prussiens ne pouvaient pas croire qu'ils avaient eu affaire seulement à quelques milliers de Mobilisés enrégimentés depuis cinq semaines, et la conviction qu'ils avaient en tête de nombreux soldats, appuyés par des troupes de soutien, les empêcha longtemps de sortir des positions dans lesquelles ils étaient bien abrités.

C'est ce que rapportèrent l'aumônier, l'abbé Huchon, et les médecins des deux légions, qui avaient été faits prisonniers sur le champ de bataille et, malgré leur caractère, retenus par les Prussiens, pendant deux jours, pour soigner leurs blessés. Ces messieurs rejoignirent les légions à Saumur.

Pareil renseignement fut également recueilli par le capitaine Chaboisseau, de la 2e Légion, lorsqu'il fut emmené prisonnier : « Vous aviez donc un corps d'armée engagé, lui demanda à brûle-pourpoint un capitaine prussien à qui il se rendit, pour nous tenir aussi long-

Digitized by Google

temps? — Nous étions tout juste trois ou quatre mille Mobilisés, sans artillerie, répartit Chaboisseau, et si peu expérimentés que dans mon bataillon nous n'étions pas plus de deux ou trois à avoir été soldats! — Ce n'est pas possible. — C'est pourtant absolument vrai! — Eh bien! si nous l'eussions cru, il y a longtemps que vous eussiez tous été faits prisonniers. »

Nos pertes furent évaluées par l'État-Major allemand à trois ou quatre cents hommes, plus une centaine de prisonniers non blessés, tandis que le rapport officiel de ce même État-Major n'avoue de son côté que cent hommes environ hors de combat. Cette appréciation est purement fantaisiste, sauf pour le nombre des prisonniers.

Les Français eurent exactement soixante et onze morts, dont soixante-cinq Mobilisés de Maine-et-Loire, quatre mobiles de Seine-et-Marne, un mobile de la Gironde et un sergent du 4e zouaves. Au nombre de ces morts il faut compter quatre officiers, les capitaines Brault et Mocquereau, le lieutenant Grenouilleau, ces trois officiers de la 2e Légion, et le lieutenant Génon, de la 3e Légion.

Parmi les nombreux blessés, dont quelques-uns sont morts plus tard des suites de leurs blessures, on comptait quinze officiers, dont neuf dans la 2e Légion, et parmi eux le commandant Blavier, les capitaines Pineau, Hiron, Audoin, de Beaurepos, de la 4e Compagnie du 1er Bataillon, le lieutenant Clémot, et six dans la 3e Légion, le commandant Moreau, les capitaines Duboule, de la 1re Compagnie du 1er Bataillon, et François, le lieutenant Paul Albert, les sous-lieutenants Bodin et Fouassier. Le commandant Mugnier, chef d'État-Major, fut lui aussi très grièvement blessé.

Au nombre des prisonniers se trouvaient le capitaine Chaboisseau, le lieutenant Jeaneteau, les sous-lieutenants Blanchard et Viau, de la 2e Légion, ainsi que deux soldats du 114e de Ligne. Au total on peut compter que le combat

Digitized by Google

de Monnaie nous coûta vingt-quatre officiers et environ deux cents sous-officiers ou soldats hors de combat.

Il nous est beaucoup plus difficile de fixer le chiffre des pertes des Prussiens. Le colonel Cléret-Langavant, nommé général à la suite du combat de Monnaie, évalue, dans un rapport, ces pertes à cinq cents hommes hors de combat, dont quatre ou cinq officiers supérieurs. C'est peut-être exagéré ; mais on peut dire hardiment, sans crainte de se tromper, qu'elles dépassèrent celles des Français. Ceci résulte péremptoirement du rapport des médecins français, et notamment du docteur Lemardelay, retenu deux jours par les Prussiens, pour soigner les blessés indistinctement ; ceci résulte aussi de ce fait que les Prussiens emmenèrent de l'ambulance des Belles-Ruries trente-trois voitures pleines de leurs blessés, voitures dont vingt avaient été réquisitionnées à Châteaurenault.

Le docteur Lemardelay a pu également constater la mort de deux colonels et dire qu'un troisième colonel, qu'il avait été appelé à soigner, n'avait guère chance de survivre à ses blessures. Il paraît certain aussi qu'un officier supérieur, que l'on dit être le général Wedel, blessé grièvement à Meslay, a été transporté dans une maison de campagne voisine de Châteaurenault.

Cent quinze chevaux enfin, dont deux seulement français, furent enfouis par les habitants du pays.

Ce fut du reste un triste et douloureux spectacle que celui du champ de bataille de Monnaie, pour les nombreux curieux qui le visitèrent dans la journée du jeudi 22 décembre, aussitôt après que se fut répandu le bruit de la retraite des Prussiens. Beaucoup d'habitants de Tours se rendirent entre la Petite-Arche et Chizay, sur le terrain où avaient eu lieu la dernière et émouvante charge que nous avons racontée et la destruction d'un escadron du 2e régiment de uhlans de Poméranie. Les chevaux de cet escadron étaient étendus sur la route, dans les fossés et jusque sur

Digitized by Google

le bord des champs voisins, partout où la douleur de leurs blessures les avait emportés.

Près d'eux gisaient les cadavres de leurs cavaliers, l'expression de leurs visages encore crispée et comme menaçante, criblés de balles. Çà et là le sol était taché de larges plaques de sang. Puis, spectacle plus émouvant encore pour les cœurs français, au milieu des cadavres prussiens, se voyaient aussi les corps des dix pauvres petits Mobilisés de Maine-et-Loire, atteints mortellement par des balles françaises dans cette sanglante affaire, et qui avaient payé de leur vie le salut de leurs camarades. L'un d'eux s'était traîné, pour aller mourir, jusque dans un hangar où il fut retrouvé, derrière la petite maison bâtie dans le talus même de la route, cette petite maison criblée de balles et où se distingue aujourd'hui encore la trace des obus reçus à la fin de la bataille.

Tous ces morts avaient été dépouillés de leurs chaussures, de leurs coiffures et de leur argent, soit par les Prussiens, soit par des maraudeurs.

Le spectacle était à peu près le même auprès de Meslay et autour de la Gaubretelle, aux environs des Petites et des Belles-Ruries. Beaucoup de maisons, la ferme de Bellevue notamment, étaient horriblement saccagées, leurs portes et leurs meubles défoncés, les appartements remplis de paille pour la couchée, avec des restes de feux allumés dans les cours et le long des murs, et jusqu'à des reliefs de grossiers festins qui indiquaient le passage d'un ennemi dévastateur.

Les habitants du pays enterrèrent provisoirement tous les morts, là où ils avaient été trouvés, indiquant le plus souvent l'emplacement de la sépulture des soldats français par une baïonnette piquée en terre et à laquelle était attaché le képi du cadavre.

Lorsque la 2e Légion de Maine-et-Loire revint occuper Monnaie à la fin de décembre, les choses étaient encore en

Digitized by Google

cet état. Plus tard, les morts prussiens furent relevés et emportés par leurs compatriotes. Les corps des Français furent placés dans le cimetière de Monnaie.

Un curieux document aussi fut trouvé sur le champ de bataille, document perdu, sans doute, par quelque officier de l'État-Major du général de Woigts-Rhetz. C'était un paquet assez volumineux de proclamations imprimées, ou, pour employer les termes mêmes de ce document, un *forum militaire extraordinaire*, publié au quartier-général à Orléans, le 8 décembre, dont les prescriptions étaient déclarées appliquables dans quatorze départements, notamment dans ceux du Cher, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, de la Vienne, des Deux-Sèvres et du Maine-et-Loire. Tout fait supposer qu'il était destiné à être affiché sur les murs de Tours, après l'entrée, qui n'eut pas lieu, des Prussiens dans cette ville. C'était de leur part escompter assez audacieusement l'avenir, que d'édicter des prescriptions pour des pays non encore occupés par eux. Il est à croire que leur but était principalement d'intimider les populations.

Cette proclamation pouvait donner un avant-goût des douceurs réservées aux pays soumis au régime prussien. Le général commandant menaçait de mort toutes les personnes étrangères à l'armée, qui serviraient d'espions ou de guides aux troupes françaises, et toutes celles qui détruiraient des ponts ou des canaux, ou qui couperaient les communications des chemins de fer, des routes, des télégraphes, etc., etc. Au total, il y avait cinq cas de mort dûment spécifiés, avec toutes les circonstances également punissables de la même peine, qui s'y rattachaient.

— Un certain nombre de décorations vinrent récompenser nos Mobilisés de quelques-uns de leurs beaux actes de courage. J'ai déjà parlé des croix données au commandant Blavier et au capitaine Pineau, ainsi que de la médaille militaire décernée au sergent Duc. Le lieutenant-colonel Bonneville reçut lui aussi la croix de chevalier de la Légion

Digitized by Google

d'honneur, qu'il avait si bien gagnée, ainsi que le capitaine Proust, officier d'ordonnance du général Cléret-Langavant, et qui, au milieu du combat, fut roulé avec son cheval par un obus, sans grand mal heureusement.

J'ai été assez heureux pour retrouver aux archives de la préfecture de Maine-et-Loire les propositions motivées pour un certain nombre de décorations, propositions qui reçurent une solution favorable par un décret du 5 février 1871. Je ne puis résister au désir de reproduire cette pièce, telle qu'elle est, dans sa courte et admirable simplicité :

Pour la croix de Chevalier de la Légion d'honneur : Duboule, capitaine, 3e Légion (blessé) ; De la Frégeolière, chef de bataillon, 2e Légion (62 ans) ; Mocquereau, capitaine, 2e Légion (blessé) ; De Maillé, chef de bataillon, 2e Légion (conduite héroïque).

Pour la médaille militaire : Marchand, fusilier, 3e Légion (blessé) ; Boissinot, caporal, 2e Légion (blessé) ; Viau, soldat, 2e Légion (a fait l'admiration générale) ; Chenay, caporal, 2e Légion)a sauvé son lieutenant blessé).

(*Combat de Monnaie.*)

Les corps des soldats français morts sur le champ de bataille de Monnaie et enterrés provisoirement là où ils avaient été trouvés furent relevés avec soin et transportés au cimetière de Monnaie, ainsi que les soldats morts dans les ambulances voisines, pour être placés dans une concession à perpétuité donnée par la commune.

En 1872, Mgr Freppel, évêque d'Angers, vint à Monnaie présider la cérémonie de bénédiction et d'inauguration d'un monument élevé sur leur tombe. C'est une pyramide, surmontée d'une croix, et qui porte gravé, sur la face sud, une palme de lauriers; sur la face est : *Société française de secours aux blessés, comité de Monnaie* ; sur la face ouest : *Honneur aux Mobilisés de Maine-et-Loire et de*

Digitized by Google

Seine-et-Marne, et enfin sur la face nord, les noms des morts.

Voici la reproduction exacte de cette liste :

MAINE-ET-LOIRE

Brault, capitaine ;
Mocquereau, capitaine ;
Gennon, lieutenant ;
Besson, sergent ;
Denchère, sergent ;
Lefort, sergent ;
Granger,
Moriceau,
Bompas,
Bidouët.

Amiot — Ayrault — Baron — Baurery — Bazin — Beaujon — Beaumont — Bernard — Biron — Blouin — Bodinier — Boursier — Buffard — Chailloux — Chamaille — Chemineau — Cottenceau — Courant — Daburon — Delaître — Delaunay — Desriez — Drouet — Guibray — Jeannot — Just — Lanvue — Maindron — Marchand — Mariette — Morisseau — Noyer — Piron — Pasquier, Pierre — Pasquier, François — Plot — Renou — Simonneau — Turpault — Tessier — Theulier — Valter.

SEINE-ET-MARNE

Gaslon — Baldère — Beaumont — Lubin.
Bridhon, sergent au 4e zouaves.

J'ai donné, plus haut, les noms du lieutenant Grenouilleau et des onze Mobilisés qui avaient trouvé la mort à la Petite-Arche, sur le territoire de la commune de Saint-Symphorien.

L'administration de cette commune fit relever leurs corps sur le champ de bataille et, après les avoir déposés dans des cercueils, leur fit donner dans son cimetière une sépulture religieuse. Un monument a été élevé sur leur tombe.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

La Campagne du Baugeois

Lorsque la 2e Légion des Mobilisés fut de retour à Saumur le 22 décembre, le Lieutenant-Colonel et les Commandants eurent fort à faire pour réorganiser les Compagnies. Cent cinquante hommes environ hors de combat ou prisonniers manquaient à l'appel dans la 2e Légion, et parmi eux seize officiers. Les cadres du 4e Bataillon étaient complètement désorganisés. Dans la 1re Compagnie, le sous-lieutenant Viau, prisonnier, fut remplacé par M. Chalet, précédemment sergent-major. Dans la 2e Compagnie le capitaine Alfred Pineau, obligé de soigner sa blessure, dut céder le commandement de sa Compagnie à son sous-lieutenant Germain Gagneux.

La désorganisation était encore plus complète dans la 3e Compagnie, qui avait perdu tous ses officiers. Le capitaine Hippolyte Dixneuf, de Chemillé, précédemment capitaine en deuxième, puis ensuite en premier, de la 1re Compagnie, fut nommé au commandement de la 3e Compagnie ; Jules-Pierre Saulou, de la Salle-de-Vihiers, précédemment lieutenant de la 7e Compagnie, du 2e ban, passa avec son grade à la 3e ; Pascal Jouin, sergent-major, fut nommé sous-lieutenant dans la même Compagnie.

Dans la 4e Compagnie enfin, Auguste Derouineau, d'abord capitaine en deuxième de cette Compagnie, puis

Digitized by Google

envoyé à Montsoreau, avec les Mobilisés du 2e ban, comme capitaine de la 8e Compagnie, vint prendre la place du capitaine Chaboisseau, prisonnier.

D'autre part, à partir de ce moment, les quatre Compagnies du second ban, portant les nos 5, 6, 7 et 8, du 4e Bataillon, furent commandées, la 5e par le capitaine Gavard, avec le lieutenant Besnard et le sous-lieutenant Banchereau, tous les trois de Chemillé ; la 6e par le capitaine Édouard Pineau, des Gardes, avec le lieutenant Jean Cottenceau, de Melay, et le sous-lieutenant Henri Jacquet, de Cossé; la 7e par le capitaine André Lemoine, de Nueil, précédemment lieutenant à la 8e, et qui conserva pour sous-lieutenant Léon Gagneux, d'Aubigné, et pour sergent-major Charbonnier, de Cléré ; la 8e enfin par le capitaine Jean Terrien, de Tigné, précédemment capitaine de la 8e Compagnie.

Des quatre chefs de Bataillon de la 2e Légion, deux furent, après Monnaie, indisponibles, le commandant Blavier, par suite de sa blessure, et le commandant Ransberger, malade, qui ne reparut plus à la tête du 3e Bataillon.

Ce fut, à partir de ce moment, le commandant de Maillé, qui prit officiellement le commandement du 3e Bataillon, en même temps que du 4e.

— Dès le 21 décembre, le général Chanzy, commandant en chef de la 2e Armée de la Loire avait, du Mans, prescrit au général Pisani de rallier les troupes du général de Curten et de se porter avec lui sur Château-la-Vallière, pour couvrir Tours. Le 27, le général en chef prescrivait au général Cléret de prendre position à Saint-Antoine-du-Rocher, avec avant-postes à Cérelles et à Notre-Dame-d'Oé, et de s'éclairer dans la direction de Monnaie avec les escadrons du colonel Lacombe. Le général Cléret, ayant à cette date remplacé le général Pisani, se trouva placé sous les ordres du général de Curten. Ce dernier avait pour mission d'appuyer les mouvements du général de Jouffroy, de sur-

Digitized by Google

veiller la marche de l'ennemi dans la vallée de la Loire et de couvrir la ligne ferrée de Château-du-Loir à Tours.

Sa colonne était forte de dix mille hommes d'infanterie, des huit escadrons de cavalerie du colonel Lacombe et de quatre batteries d'artillerie.

Il occupait le 30 décembre Châteaurenault, où le général Cléret venait le rejoindre. Depuis la veille, la 2e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire était établie de nouveau à Monnaie ; elle y séjourna, ou dans les environs, une dizaine de jours. Elle demeura en soutien, pendant qu'une partie de la colonne du général de Curten prenait part aux engagements livrés autour de Vendôme et de Châteaurenault, le 1er et le 2 janvier à Longpré et à Lancé, le 6 à Villethiou, brillamment occupé par le colonel Jobey, le 7 à Villechauve.

Le dimanche 8 janvier, les troupes françaises furent violemment attaquées sur la ligne de Saint-Cyr-en-Gault à Authon. Toutes nos positions furent énergiquement conservées, sauf Authon, mais nos troupes, pour ne pas être tournées, furent obligées de se replier sur Châteaurenault, où elles furent de nouveau attaquées le lendemain, 9. Après une lutte acharnée dans l'intérieur même de la ville, elles durent abandonner Châteaurenault à l'ennemi et se replier sur Villedômer.

Tandis que la 1re Légion de Mobilisés de Maine-et-Loire était engagée le 10 janvier dans le combat de Parigné-l'Évêque, la 2e Légion dut le 12 se retirer de Monnaie devant les Prussiens, qui occupèrent de suite ce bourg et furent maîtres de tout ce pays jusqu'à Tours.

La désastreuse bataille du Mans, soutenue par le général Chanzy les 10 et 11 janvier, était définitivement perdue ce même jour 12 janvier, et la 2e Armée de la Loire obligée de retraiter sur Laval. Nos Mobilisés, avec le général Cléret, se replièrent, pour assurer la défense du val de la Loire d'Angers à Saumr Les 3e et 4e Bataillons de la

Digitized by Google

2e Légion vinrent occuper successivement les Rosiers, Beaufort, puis Baugé, où ils séjournèrent deux ou trois jours, avant de venir à Clefs.

Pendant que la 2e Légion de Maine-et-Loire était à Baugé, le 24 janvier, des mobiles du Gers, envoyés en grand'garde, vinrent occuper la ferme de la Touche, située à gauche de la route de Clefs à La Flèche, à quatre kilomètres environ de Clefs, un peu au-delà du château de la Bertraie. Deux uhlans, venus ce jour-là de La Flèche en reconnaissance, essuyèrent des coups de fusils d'une petite colonne française, postée à la hauteur de la Bertraie, et se retirèrent sur La Flèche.

Le château de la Bertraie, propriété aujourd'hui du comte d'Alton, sur l'extrême limite de la commune de Clefs et du département de Maine-et-Loire, est situé à trois cents mètres environ sur la droite de la grande route de Baugé à La Flèche, dominant un plateau et environné de bois. La route, à partir de ce point, descend par une longue pente, laissant sur sa gauche, à quelques pas seulement, la ferme de la Féauté et celle de la Touche, un peu plus bas que le château de la Bertraie, pour traverser le petit ruisseau de Mélinais, à l'arche de Mordonet, et remonte ensuite, entre deux rangées de peupliers, jusqu'à la ferme de Prisebonne, située, elle aussi, sur la gauche. Les bois, qui avaient cessé de border la route à la hauteur de la Bertraie, reprennent à cet endroit. Des tranchées avaient été faites sur la route, à la hauteur de l'avenue de la Bertraie et vis-à-vis de l'arche de Mordouet.

La tradition rapporte que, le 25 janvier, un Mobile, ou franc-tireur, je ne sais lequel, était parvenu, en se glissant tout près du poste prussien de Prisebonne, à tuer sept soldats allemands. Découvert dans sa cachette, entouré par les Prussiens, grièvement blessé à la tête et fait prisonnier, il n'aurait pas néanmoins perdu la vie. Ce même jour, une dizaine de uhlans s'aventurèrent jusqu'à la ferme de la

Digitized by Google

Touche, précédemment évacuée par les Français, ainsi que les hauteurs de la Bertraie ; mais ils avaient eu soin de faire marcher devant eux, pour se protéger contre les coups de fusils des avant-postes, un Français, le fermier voisin du Plessis, François Lusson. Ce que voyant, le propriétaire de la Touche, nommé Laurent Freslon, ancien militaire, avec un sang-froid courageux, n'hésita pas à s'avancer vers les Prussiens et, tout en parlementant avec eux à la porte de sa maison, il parvint à faire évader François Lusson, qui gagna rapidement les bois par la Féauté. Le dévouement de Laurent Freslon pouvait lui coûter la vie ; il en fut quitte pour des menaces et quelques coups, mais sa maison fut envahie et fouillée par les uhlans, pour s'assurer qu'elle ne cachait aucun soldat français. Après quoi les uhlans regagnèrent La Flèche.

Ce même jour, 25 janvier, vers la tombée de la nuit, arrivaient à Clefs, sous le commendement du colonel Tessié de la Motte et du commandant de Maillé, les 3e et 4e Bataillons de la 2e Légion des Mobilisés de Maine-et-Loire, venant de Baugé. Ces Bataillons formaient, avec les deux Compagnies des Mobiles du Gers, repliées de la Bertraie sur Clefs, un escadron de cuirassiers et quelques hussards sous les ordres d'un officier, une petite colonne de quinze cents à deux mille hommes, soutenue par deux pièces d'artillerie. Toutes ces troupes couchèrent à Clefs.

Le lendemain 26, dès le matin, le commandant de Maillé partit dans la direction de La Flèche, à la tête de toute l'infanterie de la colonne. Sur la route, des éclaireurs vinrent lui signaler la présence des Prussiens au château de la Bertraie. Quittant alors la grande route, guidé par un garde-chasse à travers les bois, sur la droite, le commandant de Maillé fit avancer ses soldats en silence, par des sentiers, un à un, en file indienne, et gagna le château de la Bertraie, qui fut immédiatement occupé.

Le renseignement était inexact ; mais, si les Prussiens

Digitized by Google

n'étaient pas au château de la Bertraie, ils n'en étaient pas loin, et presque aussitôt quelques coups de fusils, suivis bientôt d'une assez vive fusillade, indiquèrent leur présence au bas de la côte de Prisebonne, au-delà du ruisseau de Mélinais. C'étaient des cavaliers français, de la petite colonne de Clefs, qui, venus en reconnaissance jusqu'auprès du ruisseau, avaient engagé très crânement l'action avec les avant-postes prussiens. Leur petit nombre les obligea à se replier sur les Mobilisés de Maine-et-Loire. Profitant alors de l'avantage incontestable que lui donnait la configuration du terrain, le commandant de Maillé déploya vivement ses tirailleurs du château de la Bertraie aux bois qui couronnent des deux côtés les hauteurs de la route et jusqu'autour de la ferme de la Féauté, et les Mobilisés ripostèrent vigoureusement à la fusillade des Prussiens.

Le colonel Tessié de la Motte, avec une escorte de cuirassiers et de hussards, vint à ce moment-là prendre le commandement des troupes placées sous les ordres du commandant de Maillé. Les bois qui bordent la grande route furent occupés et les deux pièces d'artillerie, placées en batterie dans l'avenue même du château, envoyèrent aux Prussiens sept ou huit obus.

La fusillade continua de onze heures et demie environ jusqu'à deux heures, sans grandes pertes pour les Français, en raison, je le répète, de la mauvaise position des tirailleurs prussiens dans le bas de la côte de Prisebonne. Mais ces derniers étaient appuyés par quatre pièces d'artillerie à longue portée placées, non loin de La Flèche, sur les hauteurs en arrière de Prisebonne et qui, grâce à la ligne droite de la route de La Flèche à Clefs, balayaient cette route avec une incroyable précision de tir, en même temps que leurs tirailleurs portaient de ce même côté tout l'effort de leur fusillade et en rendaient le passage impraticable. Dans ce passage seulement, et sur une largeur de

Digitized by Google

cinq cents mètres, résidait le danger pour nos Mobilisés, mais il était très grand ; presque tous les obus éclataient sur la route durcie par la gelée, à la hauteur à peu près de la Féauté, et les Prussiens en envoyèrent bien une trentaine. Il fallut toute l'énergie et l'exemple du lieutenant-colonel Tessié de la Motte et du commandant de Maillé pour décider leurs soldats à s'y engager.

On montre encore aujourd'hui, tout près d'un trou creusé par un obus et religieusement conservé par les cantonniers, sur le bas-côté de la route, l'emplacement exact où, malgré le danger, un petit Mobile du Gers s'était blotti dans le fossé de la route, du côté gauche, le long de la haie, à quelques mètres seulement de la ferme de la Touche. De cette place périlleuse, que le Moblot pouvait se vanter, sans exagération, d'occuper le plus près de l'ennemi, il épuisa, en visant posément, ses trois paquets de cartouches ; puis, cela fait, il remonta vers l'avenue de la Bertraie rejoindre ses camarades, en se protégeant le long de la haie, échappant comme par miracle aux obus et à la fusillade.

A deux heures, les Prussiens durent se replier sur La Flèche, abandonnant le terrain à nos Mobilisés. Ils avaient eu, croit-on, environ quatre-vingts hommes hors de combat, et la tradition locale rapporte qu'il leur fallut quatre chariots pour emmener leurs morts et leurs blessés.

Du côté des Français, un hussard de l'escorte du lieutenant-colonel Tessié de la Motte fut tué au passage de la route, à l'entrée exactement de l'avenue de la Bertraie, et deux Mobilisés furent blessés.

Prévenu de cet engagement, le général Cléret, à la tête des 1er et 2e Bataillons de la 2e Légion et d'une demi-batterie d'artillerie, se porta de Durtal, avec le commandant de la Frégeolière, au secours de la petite colonne de Clefs. Mais cette troupe de renfort ne parvint à Clefs que trop tard et ne fut pas engagée.

Digitized by Google

Ce succès, malheureusement, ne devait pas produire un important résultat. Ayant eu connaissance, ce qui fut reconnu absolument exact, que, derrière les troupes engagées le 26 et repliées sur La Flèche, les Prussiens disposaient de huit à dix mille hommes, occupant cette ville avec de l'artillerie, les officiers supérieurs de la 2e Légion durent renoncer à attaquer ces forces par trop supérieures aux leurs.

Ils reçurent l'ordre de se replier de Clefs sur Baugé, d'où ils gagnèrent Seiches. C'est là que le 28 janvier l'armistice trouva nos Mobilisés, la 3e Compagnie du 4e Bataillon de Vihiers, occupant en grand'garde le château de la Garenne, propriété de M. Segris.

Durant tout le temps de l'armistice le 4e Bataillon fut cantonné à Cheffes et aux environs, les compagnies de Vihiers étant logées à Écuillé.

— Dans l'après-midi du 29 janvier, le général Chanzy, commandant en chef de la 2e Armée de la Loire, avait reçu à son quartier général de Laval, de la Délégation du gouvernement établie à Bordeaux, une première dépêche, lui annonçant qu'un armistice de vingt-et-un jours avait été signé la veille, 28 janvier, à Versailles, qu'une Assemblée allait être réunie à Bordeaux pour le 15 février et les électeurs convoqués pour le 8, puis une seconde dépêche lui prescrivant de suspendre immédiatement les hostilités, en ce concertant avec le chef des forces ennemies, en présence desquelles il pouvait se trouver. Tandis que le général Chanzy, pour se conformer à ses instructions, envoyait le même jour un parlementaire aux avant-postes prussiens, le chef d'escadron d'État-Major Marois, un officier prussien, envoyé du Mans par le prince Frédéric-Charles, lui apportait le texte de la convention conclue à Versailles, avec la déclaration que le Prince était prêt, à partir du 31 janvier à midi, à se retirer en deçà de la ligne de démarcation indiquée dans l'article 1er de la

Digitized by Google

Convention. Le général Chanzy lui répondit aussitôt que, le même jour et à la même heure, tous les avant-postes se retireraient à dix kilomètres en deçà de la ligne de démarcation ; puis il prit ses mesures en conséquence.

Toutefois le général Cléret, en raison de son éloignement du grand Quartier Général, fut autorisé à traiter directement avec le Commandant des corps ennemis qu'il avait en face de lui. La ligne de démarcation, fixée par la Convention de Versailles, était pour les troupes du général Cléret les limites des départements de la Sarthe et de Maine-et-Loire, le premier de ces départements devant rester occupé par l'armée allemande, le second demeurant aux troupes françaises.

Le général Cléret était à Précigné le 31 janvier, lorsqu'il reçut à huit heures du matin la visite d'un lieutenant de hussards de la mort, porteur d'une lettre, écrite du reste en termes assez peu convenables, du général Baruckow, commandant une brigade de cavalerie cantonnée à Épineux, et dans laquelle ce général lui notifiait la conclusion d'un armistice.

Le général Cléret lui fit porter sa réponse par le commandant Lallemand, qui eut en même temps l'ordre de dresser, d'accord avec le général prussien, un procès-verbal, pour constater les points occupés par les troupes françaises et par les troupes allemandes.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

La Paix — Conclusion

Les Conventions d'armistice, signées par M. de Bismarck et par M. Jules Favre, étaient singulièrement pénibles pour la France et pour ses soldats, puisque l'article 1er en exceptait la vaillante armée de l'Est, sous les ordres de Bourbaki, puisque l'article 3 livrait à l'armée allemande les forts formant le périmètre de la défense de Paris, avec leur matériel de guerre, puisque, enfin, l'article 6 obligeait les garnisons des forts et de Paris à se constituer prisonnières de guerre, à l'exception de 12,000 hommes laissés à l'autorité militaire pour le service intérieur de Paris.

Elles étaient en même temps singulièrement imprévoyantes de la part du représentant du gouvernement français, puisque l'article 7, en même temps que la troupe était désarmée, laissait à la garde nationale de Paris, sous le prétexte du maintien de l'ordre, les armes avec lesquelles elle fit quelques jours plus tard la Commune.

Toutefois le général Chanzy dut profiter du répit, que l'armistice laissait à ses troupes, pour préparer un plan, en cas de reprise des hostilités à la cessation de cet armistice. Son armée, forte de cent quarante mille combattants, eût été dans ce cas la seule en état de reprendre immédiatement la campagne. Son plan, qu'il n'est pas dans notre cadre d'étudier en détail, consistait à porter la deuxième armée au Sud de la Loire, pour couvrir tout l'intérieur du pays, en laissant à l'armée de Bretagne le

Digitized by Google

soin de défendre l'Ouest de la France, à organiser partout la défense locale, à forcer l'ennemi à maintenir en France une nombreuse armée, mais à disperser ses forces, en lui disputant le terrain pied à pied et en le privant de toute ressource.

Dans ce plan, les troupes du général Cléret devaient prendre position sur la rive gauche de la Loire, pour concourir à la défense de la Vallée et de Nantes, avec la droite de sa division appuyée à Vihiers. A sa droite, les 19e, 21e et 16e corps devaient couvrir une ligne passant par Thouars, Poitiers, Montmorillon, Châteauroux, Issoudun, se reliant de là au 25e corps établi de Bourges à Nevers. Le général Cléret, toutefois, ne devait passer la Loire qu'en dernier lieu et dès que le général Cathelineau serait en mesure de protéger Angers et les Ponts-de-Cé.

Le 18 février l'armistice, limité d'abord au 19 février, fut prorogé de cinq jours, jusqu'au 24, puis jusqu'au dimanche 26, à minuit. Le 19, le général Cléret reçut, en cas de reprise des hostilités, pour le 27, l'ordre de se placer en arrière du Thouet, de Saumur jusqu'à hauteur de Saint-Cyr-en-Bourg, observant la Loire des Ponts-de-Cé à Saumur. Les nombreux mouvements des troupes allemandes pendant cette période et les renforts amenés par les Prussiens font supposer que l'intention du prince Frédéric-Charles eût été alors de séparer l'armée de Bretagne de celle de la Loire et que le point sur lequel se serait fait son premier effort eût été probablement Chinon, pour percer notre centre à Loudun. Dans cette hypothèse le 16e corps, établi de Loudun à Lencloître, avec le quartier-général du général Jaurès à Mirebeau, eût été le plus menacé.

Mais, le 25 février, un nouvel armistice fut conclu et prolongé jusqu'au 12 mars, avec la faculté pour chacune des parties contractantes de le dénoncer à partir du 3, pour reprendre les hostilités dans un délai de trois jours. Le

Digitized by Google

26 février les préliminaires de paix furent signés : ils furent ratifiés par l'Assemblée Nationale à Bordeaux, le 1er mars, par 547 voix contre 107.

Pendant l'armistice notre 4e Bataillon n'avait pas quitté ses cantonnements de Cheffes et d'Écuillé ; c'est là que les Mobilisés, appelés à voter au corps pour les élections à l'Assemblée Nationale, le 8 février, donnèrent à leur commandant un éclatant témoignage de leur estime et de leur confiance. Le comte de Maillé, que 99,338 suffrages, obtenus dans le département de Maine-et-Loire, avaient envoyé comme député à l'Assemblée de Bordeaux, avait réuni dans la 2e Légion 1,174 voix, c'est-à-dire à peu près l'unanimité des votants.

Les Mobilisés quittèrent Cheffes pour Angers, où ils retrouvèrent les compagnies du deuxième ban, venues de Montsoreau à Saumur, et de Saumur à Angers, et où, après un séjour de quelques jours, ils furent envoyés à Saumur, pour être désarmés, la paix ayant été définitivement conclue le 7 mars.

La campagne de nos Mobilisés, depuis la sortie de leurs cantons le 2 novembre, avait duré quatre mois ; et, tandis que les troupes régulières, dont le pays allait encore avoir besoin pour lutter contre la si coupable insurrection de la Commune, étaient dirigés, en partie sur Paris et sur les grandes villes, dont l'attitude semblait menaçante, en partie vers l'Algérie, qui avait profité de nos désastres pour tenter un soulèvement, les Mobiles et les Mobilisés rentrèrent dans leurs foyers.

Mais, parmi eux, combien manquaient à l'appel ! Dans le département de Maine-et-Loire, les Gardes Mobiles avaient formé, sous les ordres du lieutenant-colonel de Paillot, un Régiment à trois Bataillons, le 29e, dont l'effectif était, au départ, de soixante-dix officiers et de trois mille six cent sept sous-officiers et soldats ; ils avaient, en outre, composé le 3e Bataillon du 75e Mobiles (de Loir-

Digitized by Google

et-Cher), sous le commandement du commandant de la Vingtrie, ce dernier Bataillon avec un effectif de vingt-sept officiers et de douze cents officiers et soldats. Treize fois les Mobiles de Maine-et-Loire allèrent au feu. De leur effectif total de quatre mille neuf cent quatre hommes, dont quatre-vingt-dix-sept officiers, trois officiers furent tués, douze blessés, onze prisonniers et trois moururent de maladie; cent quatre-vingt-trois sous-officiers et Mobiles furent tués, deux cent soixante-six blessés, quarante-six prisonniers, deux cent quarante-deux disparus et huit cent quatre-vingt-dix-huit moururent de maladie. C'est-à-dire que, sur quatre mille neuf cent quatre hommes, trois mille deux cent quarante seulement revinrent indemnes, et que, parmi les autres, treize cent vingt-neuf étaient morts pour la défense de la France.

Je l'ai déjà dit, et je tiens à le répéter encore, les Mobilisés de Maine-et-Loire, quoique les derniers venus parmi les défenseurs de la patrie, quoique plus âgés et moins bien armés, ne se comportèrent pas moins courageusement que les Mobiles devant l'ennemi. Honneur à tous ces braves! honneur aussi à tous les enfants de notre pays qui, disséminés dans les régiments de l'armée régulière ou engagés dans les corps de volontaires, sont tombés sur le champ de bataille ou risquèrent si courageusement leur vie pour leur patrie. J'en connais un bon nombre. Aussi me semble-t-il que ce fut une bonne pensée que celle dont l'initiative a été prise par la 43e section des Vétérans d'élever, dans la ville de Vihiers, un monument commémoratif à la mémoire des soldats du canton morts pour la patrie en 1870-1871.

Mon simple récit de la campagne du 4e Bataillon de la 2e Légion de Maine-et-Loire a eu pour but, lui aussi, d'aider à perpétuer le souvenir de la belle conduite de nos Mobilisés des cantons de Chemillé et de Vihiers. A eux peuvent s'appliquer si justement les paroles adressées, le

Digitized by Google

7 mars 1871, par le général Le Flô, ministre de la guerre, au général Chanzy, lors du licenciement de son héroïque armée de la Loire, paroles qui seront la conclusion de mon récit :

« Si la France avait pu être sauvée, elle l'eût été par eux. La fortune ne l'a pas voulu : résignons-nous momentanément, mais ne désespérons jamais de ses grandes destinées, que rien ni personne ne pourrait jamais arrêter. »

R. DE FOUGEROLLE.

Digitized by Google

LA GUERRE

ENTRE

LOUIS XIII ET MARIE DE MÉDICIS

(1619-1620)

(suite et fin[1])

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Nous les renvoyons toutes à une publication postérieure, sauf les deux suivantes :

IV

État général (Extrait de Marillac)

« ... Q'un chacun des grands fera levée du nombre d'hommes qui leur sera prescrit ;

Qu'à chacun d'eux la Reyne avancera la moitié de l'argent de ladite levée dans la fin du mois ;

[1] V. les livraisons de juillet-août, septembre-octobre, novembre-décembre 1888 ; janvier-février, mars-avril, septembre-octobre, novembre-décembre 1890 ; juillet-août, septembre-octobre 1891 ; novembre-décembre 1892 ; janvier-février, mars-avril 1893 ; mai-juin, juillet-août 1894 ; janvier-février, mai-juin 1896 ; novembre-décembre 1897 ; mars-avril, juillet-août 1898 ; janvier-février, mars-avril 1899.

Digitized by Google

Que toutte ladite levée sera establie en garnisons de villes et grands bourgs fermez dans la fin du moys, et là nourrie par estapes pour le soulagement du peuple ;

Que nulle assemblée levée ne se fera à la campagne, mais aux seules garnisons qui leur seront ordonnées, et ce par rendez-vous en plusieurs fois ;

Que nul ne mettra ses trouppes en campagne sans ordre de Sa Majesté ;

Que chacun sera tenu et sera licentié toutesfois et quantes elle leur mandera et leur fournira l'aultre moitié de l'armement sans leur permettre de se retirer en gros à battre le plat pays ;

Que cela ainsi mis en garnison [ce dernier mot raturé, *sic*] de tous costés, Sa Majesté envoyera ses remonstrances au Roy et aux Parlements signées d'elle et d'eux ou d'elle seule selon qu'il sera jugé le meilleur par tous les alliez ;

Que lesdites Remonstrances seront formées sur leurs mémoires et résoluës par leurs advis avant que de les envoyer ;

Que si les remonstrances sont reçues, et ce qu'elle y aura demandé pour le Roy, pour l'Estat, pour elle et pour ses amis, exécuté, touttes lesdites levées seront licentiées.

Que sy la réponse aux remontrances est remise à un traité, il y sera député par l'advis et le choix commun de tous les alliez, sans que les garnisons se rompent,

Que sy lesdites Remonstrances sont refusées, et par deux fois, car Sa Majesté veut par amour et par respect, qu'elles soient réitérées, touttes les levées susd. seront tirées des garnisons et mises en campagne.

Qu'au mesme temps de l'envoy des remonstrances, tous les deniers des provinces ou les alliez auront pouvoir, seront réservez comme pour le service du Roy, et arrestez ès mains des Receveurs généraux et particuliers, sans qu'il en puisse estre pris, sinon par ceux que Sa Majesté, par l'advis des gouverneurs, commettra à la distribution

Digitized by Google

d'iceux, et lesquelz ne pourront aussy rien distribuer que par les ordonnances de Sa Majesté ou de celuy a qui par l'advis des alliez, elle en commettra la surintendance.

Que de tels deniers, en cas d'insuffisance, sinon de ceux que Sa Majesté fournira, il sera payé une monstre à toutes les trouppes le jour qu'elles se trouveront au premier rendez-vous de campagne, ou le jour quelles seront licentiées sans aucun service, en cas que cela arrive, afin quelles ayent moyen de se retirer avec contentement dans leurs maisons et sans fouler le peuple.

Que du jour que lesdites trouppes seront tirées de garnison pour servir, on en fera des corps ainsi qu'il s'en suit :

Au delà de Loire quatre, assavoir ou par MM. de Montmorency et de Chastillon en Languedoc, ou par Mons. du Mayne en Guyenne, ou par MM. de Rohan et d'Espernon en hault Poitou, et un soubs Mons. de Nemours par plusieurs particuliers en Bourbonnais et en Auvergne.

Au delà de Loire, trois assavoir un pour la Royne, soubs la charge de Mons. le Comte en Anjou, un pour MM. de Bouillon, de la Valette, et Prince de Joinville soubs le cardinal de Guise en Champagne, et un en Normandie pour Mons. de Longueville auquel les Picards se joindront.

Que les trois corps de Poitou, de Languedoc en Guyenne, s'assembleront en corps d'armée soubs le commandement général de Mons. du Mayne à tel lieu qu'il sera ordonné.

Que, pour ne laisser point les Provinces dégarnies, Mons. d'Espernon passera en Guyenne avez pouvoir en l'absence de Mons. du Mayne, Mons. de Rohan demeurera dans le Poitou, la Xaintonge et le Limousin avec semblable pouvoir, et en Languedoc. Mons. de Montmorency et Mons. de Chastillon a leur choix, et tous avez deux mil hommes de pied et deux cents chevaux entretenuz pour chacque département.

Digitized by Google

Que de Languedoc Mons. de Montmorency fera marcher deux canohs avez leur atirail et munitions, Mons. du Mayne six de Bordeaux pour servir ladite armée :

Que Mons. de Nemours recueillera des trouppes d'Auvergne avec les siennes dans le Bourbonnais, pour aller recevoir Mons. le prince de Piémont aux environs de Mascon, et le conduire à Chastillon sur Seyne ;

Que le corps de Champagne ne se mettra point aux champs qu'il ne voye ou l'armée du Roy eslongnée, ou celle du prince de Piedemont proche, ou quelque notable avantage à prendre ;

Que chacun fera sçavoir de quelles places et villes de retraite il pourra fournir, de quels passages et ponts il pourra estre maître, et quels deniers se pourront trouver dans sa province ;

Que la distribution des principaux offices et charges de l'armée et des provinces demeurera au choix de la Reyne, et que chacun promettra d'agréer ce qu'elle en ordonnera ;

Que Mons. le Comte ne sortira point de la Cour sinon après touttes ces conditions resçeues et arrestées, et sortant viendra droict où sera Sa Majesté ;

Que Mons. le Grand Prieur se jettera en personne dans Caen, pour la conservation de la ville et du chasteau et que Mons. de Matignon et les trouppes de Normandie se recognoistront en l'absence de Mons. de Longueville ;

Que Mons. le maréchal de Brissac ira en Bretagne menager le Parlement et empescher les desseins contraires de MM. de Vendosme et de Montbazon, tant aux villes qu'à la campagne, car alors Mons. de Vendosme n'avait pas parlé clairement ;

Que les aliez demeureront dans la cour, avertiront soigneusement des mouvements et des desseins qui s'y trouveront, et feront valloir les intentions de la Reyne auprez du Roy ;

Que chacun envoyera touttes les semaines un courrier à

Digitized by Google

la Reyne, pour donner les advis nécessaires, et recevoir les ordres de Sa Majesté ;

Ensuitte estoit l'estat des trouppes que la Reyne jugeait à propos que chacun des grands levât, et à quoy elle les prioit de se reduire, et considerer que leur dessein ne tendant qu'au salut du Roy et de l'Estat, le soulagement du peuple estoit nécessaire ;

Que de cet ordre seul l'entretenement des forces se pouvoit espérer, que les grandes armées estoient les plus longues à mettre ensemble, les plus difficiles à exploiter et a payer, et souvent du plus mauvais effest, et qu'eux tous avoient interest notable à la conservation du pays ; vu que chacun en avoit à soi en propre une très bonne partie.

. . . . . .

Pour toutes lesquelles levées Sa Majesté promettoit de fournir l'argent, à sçavoir moitié en délivrant les commissions, et l'autre moitié au rendez vous premier, ou au lieutenant suyvant l'ordre susdit. Et ce au prix de huict cens francs pour cent hommes de pied, et douze mil pour cent chevaux.

Digitized by Google

XII

Extraits du récit, par Marillac, du combat des Ponts-de-Cé

Dans la prairie qui va à Sorges sur une ligne droite depuis l'entrée de l'Authion dans Loire jusques à l'angle du fauxbourg estoit tiré un long retranchement, à la tête duquel et au milieu, il avoit une redoute.

Cette ligne avoit plus de trois cent toises et six pieds de terre relevée, que le soldat y estoit decouvert jusques au genouil, son fossé n'estoit encore que tracé sans profondeur ni largeur considérable.

Derrière ce retranchement estoient les régimens de Mons. de Rets, du baron de Sainte-Gemmes, de Boisguérin et du baron de Cholet, dans le fauxbourg asscavoir sur tous les terres pleins qui l'environnaient du costé de la prairie à la teste de la grande rue, à couvert d'une forte barricade qui en formoit l'avenue dans un cimetière clos de murs élevés, dans l'angle qui flanquoit le retranchement. Estant logé aveq avantage le régiment du marquis de Toüarsay complet de douze cens hommes, soubs les soins particuliers de son père.

Sur le pont entre le chasteau et le fauxbourg, estoient encore les cinq canons envoyés d'Angers, et non sur une plate forme dans le chasteau et dans la ville, le vicomte de Bettencourt aveq sa garnison redoublée et non plus sur les avenues du fauxbourg et de l'eau, le régiment de Carmen, les compagnies de gendarmes de Retz et de Bellay.

Digitized by Google

A Sainte-Gemmes, Mons. de Vendosme aveq quelque noblesse se promenait dans la prairie.

A cette disposition, il ne se pouvoit trouver rien à dire que la posture du canon, la faiblesse du retranchement et la confusion en laquelle les soldats y estoient placez...

Mons. de Vendosme trouva bon que Marillac retirât de dessus la ligne des redoutes ce qu'il y avoit des soldats de trop et en fît former par La Ferté six bataillons qu'il plaça dans le centre du retranchement derrière, et que des autres régiments qu'il avoit amené d'Angers, il avançât trois bataillons dans la prairie par où le retranchement se devoit aborder jusques à un coude qui faisoit un grand fossé derrière lequel il logea double rang de mousqueterie et à la main droitte les deux petites trouppes de cavalerie qu'il avoit amenées.

. . . . . .

[Approche des royalistes.] Marillac se chargea d'aller jusques à leur veüe et chercher des nouvelles certaines se confiant en la cognoissance qu'il avoit du pays, il ne voulut aveq luy que La Ferté et un des siens, Mons. de Retz pour tous y vint faire le quatriesme.

Cependant, l'armée du Roy... parvenue à un carrefour du grand chemin qui va de Sorges à Angers... fut séparée en deux corps, l'un composé de dix compagnies des gardes, du Piedmont, de Picardie, Champagne et Navarre, des compagnies de chevau-légers de Contnan, Heures et Loppes soubz la conduitte du marquis de Tresnel, Créquy, Bassompierre et Nerestang, maréchaux de camp, fut envoyée vers les Ponts-de-Cé, et l'aultre par Mons. le prince et le maréchal de Praslin où le Roy estoit en personne et toutte sa cour, dix compagnies des gardes, les Suisses, Piedmont, Chupes. Et Estissac aveq le reste de la cavalerie fut mené droit à Angers, mais tous deux en dessein de se faire veoir ce jour-là seulement, et sans rien entreprendre, bien que Mons. le Prince, qui prévoyoit et craignoit

Digitized by Google

surtout un accommodement, car Mons. le Grand estoit auprès du Roy pour cela, pressoit autant qu'il pouvoit dengager quelque attacque jusques mesmes à la commander à Nerestang secrètement et à quelque prix que ce peust estre, quoyque contre la résolution prise au Conseil devant le Roy.

A la suitte du corps qui alloit au Pont-de-Cé, furent envoyez deux canons, et le reste à laultre, le Conseil et la Cour prirent le chemin de Brain, et le Roy en cette compagnie marcha jusques au carefour de la justice de Saint-Aubin où il fit alte.

La malheureuse cavalerie estoit sur la contrescarpe de la ville bruslée du soleil, et hors de place à pouvoir servir. Nul n'a jamais pu scavoir pourquoi le nombre qui en avoit esté ordonné pour le Pont-de-Cé n'y alla point, Mons. le Grand Prieur estoit à leur teste, mais il recevoit l'ordre du maréchal de Boisdauphin.

. . . . . .

[Apparition, déployement confus et marche rapide des royalistes vers les Ponts-de-Cé.] Et partant parce qu'en Mons. de Retz et en ses trouppes consistoit la principale deffense du retranchement, Marillac le pria de s'y en retourner, de donner advis à Mons. de Vendosme de ce qu'il avoit veu, et de luy envoyer les deux petites trouppes de cavalerie qu'il avoit laissé dans la prairie avec la compagnie de gendarmes s'il estoit possible, affin de pouvoir faire quelque charge aux enfants perdus des ennemys à la sortye du chemin avant que leurs bataillons pussent estre formez, et au moins retarder en quelque sorte leur diligence, car ils marchoient au grand pas.

Mons. de Retz sur le visage de qui paroissoit tout le contraire de ce qu'il fit depuis... l'embrassa et luy promit non seulement tout ce qu'il désiroit, mais encore de revenir en personne combattre avec luy, puis à toute bride s'en alla joindre Mons. de Vendosme qui aveq Mons. de Nemours et

Digitized by Google

toutte la noblesse estoient à la teste de la prairie avancez attendant des nouvelles, il leur fit sa relation très au long, mais à l'envoi de trouppes que Marillac demandoit Mons. de Vendosme s'opposa, disant qu'il avoit ordre de la Reyne de ne rien entreprendre sur les ennemys jusqu'à ce qu'elle eût des nouvelles de Mons. le Grand qui estoit allé vers le Roy.

A cette parole le miserable duc de Retz, qui déjà sur de semblables deffenses que Mons. de Vendosme avoit envoyé faire à Marillac par le chemin s'estoit mis en oppinion qu'on traittoit de la paix, sortit hors de soy mesme, et aveq blasphème et transports... disant que puisqu'il n'avoit pu eviter l'affront de veoir traitter la paix sans luy, il vouloit y fuir la honte de la voir faire... tourna la teste droit au retranchement, sans ecouter ny explication ny conseil, et comme s'il eust eu à injure les prieres et les remonstrances de ses amys qui se pendent a ses genouils, à tambour battant et enseignes deployées, il en arrache [au retranchement] son regiment, celui de Sainte-Gemme, et la compagnie de Vendosme... et il passa les ponts en ordre d'une file si longue que les ennemys en peurent bien veoir la moitié . . . . . .

Le retranchement demeura degarny de seize cens hommes de pied, et de six vingt hommes d'armes. . .

. . . . . .

[Arrivée des royalistes au bord de la plaine, s'étendant en avant du retranchement.] Cette pleine estoit un espace de champs labourez et de prairies que le grand chemin de Sorges coupoit par le milieu, les deux costez en estoient tout ouverts, et la teste environ mil pas de là, se formoit aveq sinq ou six maisons nommées les petites maisons rouges, qui avoient un double rang de saules à la main gauche jusques à la rivière d'Authion, et une forte haye à la droitte, d'où la ville, le fauxbourg et les retranchemens se pouvoient voir. . . . . .

Digitized by Google

Marillac, pour tenir [les royalistes] en jalousie de ces petites maisons, faisoit teste entre aux et elles en trois petits escadrons.... Mais averty que les deux bataillons [de la prairie] avoient esté retirez par ordre de Mons. de Vendosme pour remplir le vuide que Mons. de Retz y avoit laissé, et contraint par la démarche de ce grand corps, il les abbandonna, et prit un poste dans la prairie, d'où à la faveur d'un coude de haye garni de mousqueterie, il couvroit à ses ennemys le chemin du retranchement, et fit avancer le long d'un fossé qui dudit coude alait droit aux petites maisons cinquante mousquetaires.

[Dès l'évacuation, par Marillac, des Maisons-Rouges, les royalistes descendirent dans la plaine]. L'aisle gauche de cette bataille enfin se presenta toutte dans la prairie en quatre bataillons de mousquets et quatre de picquets, aveq leurs intervalles sur une ligne droite, paroissant contre les petits escadrons de la Reyne ce que fait soubz une mouche un elephant.....

Ceust este pour une auttre nombre de cavalerie, un beau temps de les charger. Mais quoy ny de celle du grand Prieur qui avoit esté commandé, ny des courriers que Marillac y envoyoit... pour les haster, nul ne vint.....

Ce fut là que le comte de Saint-Aignan, aveq trente des gardes de Mons. de Vendosme commandez par Vassan et autant de ses carrabins, vint joindre Marillac.....

Dès le commencement, ny Mons. de Vendosme, ny Du Bellay, il ne fut pas seulement secouru de la veüe, ouy bien du bon Mons. de Nemours qui aveq quelque autre noblesse faisoit ferme derrière luy en un gros de quarante maistres.....

Ces deux maréchaux de camp cependant, pour faire tenir bride au petit escadron d'ennemys qui par leur main droitte s'avançoit pour reconnaistre le coude des hayes, y envoyèrent les carrabins à l'escarmouche.

[Sur les entrefaites, dans l'aile gauche des royalistes],

Digitized by Google

le regiment de Picardie, sur ce qu'il avoit cru que les gardes ne vouloient faire la droitte, voyant qu'ils avoient pris leur poste au milieu, tira tous ses bataillons à la file par le front de la bataille pour aller prendre la place de Champagne, cependant que par le dernier cet autre regiment en faisoit autant.

Que n'eussent point fait sur ce temps là où les ennemys montroient le flanc d'une sy longue file aveq la cavalerie qui desjà estoit là, les quatre cens chevaux que l'on attendoit d'Angers ?

L'ordre mauvois auquel ceste bataille sestoit presentée assavoir de bataillons de picques sans feu et de feu sans picques séparés les uns des autres de distances égales à leurs espaisseurs pour rendre leur front plus... formidable, un grand chemin fossoyé des deux costez, et dès lors couvert de hayes, qui estoit a l'aile droitte tout moyen de secourir la gauche par le front, et des maisons qui par le dos leur donnait le mesme empêchement, la lassitude découragèrent des soldats par la faim, qu'ils avoient soufferte telle que les uns jettoient les armes, les autres se couchoient par terre, sans que les hallebardes des sergens fussent capables de les relever, le deffault de cavalerie... la confusion que la contremarche de Champagne et de Picardie mirent en tout ce corps, et le voysinage du poste que Marillac avoit occupé, car il ne laissoit entre les ennemys et luy que cinq ou six vingt pas au plus de la prairie toute raze, offrirent à la reyne-mère... [la victoire] sy cette malheureuse cavalerie fût venue d'Angers . . . . .

. . . . . .

Mais voilà cette bataille embarassée, remise en ordre : Picardie à la droite, Champagne à la gauche...

[Alors tout s'ébranle.]

Quelques mousquetaires [de l'armée royale] en furent jettez au devant des enfants perduz pour taster ceux qui les tenaient en jalousie, mais recueilliz par d'aultres que La

Digitized by Google

Ferté avoit fait couler le long du fossé qui alloit à eux, ils ne firent pas grand chemin, et Vassan aveq moitié de ses compagnons les recongnit jusque dans leur gros.

La toutte la mousquetterie des bataillons qui, pour quelque peu de chemin qu'ils eussent fait, se trouvoient à portée des petits escadrons de la Reyne, déchargea sur eux quasy d'une mesme salve sans beaucoup deffet, ce fut alors que Marillac voyant le feu de cette main gauche tout esteint, ne se put empescher de lascher le bouton pour luy faire une charge, mais les corps du picquet se mirent au devant, et à pied ferme, les uns et les autres demeurèrent à se regarder, jusques à ce qu'il se retira par un caracul à cent pas en arrière pour ne recevoir une seconde salve de sy près et inutilement, le comte de Saint-Agnan aveq Vassan et tous les carrabins alla faire teste à la cavalerie des ennemys, et luy couvroit tousjours le coude des hayes comme le salut de la journée, là il attendit une seconde descharge, et à cinquante autres pas une troisième...

Enfin le grand front de huit bataillons, à qui le terrain ne pouvoit pas estre disputté par cent ou six vingt chevaux, aprez une autre couple de descharges, et autant de caracoles, arriva sy près du coulde, qu'il falut ou en découvrir la mousqueterie ou l'abbandonner. Elle y estoit en petit nombre, et néanmoins La Ferté s'en servit si bien, que leur bon jeu, et la contenance des trois petits escadrons les arresta tout court.

Cet alte faisoit penser à quelques-uns que là ils voulussent borner leur journée; mais non, c'estoit pour se servir de deux pièces de canon qui leur estoient arrivées, et là leur faire gaigner seurement le coulde qui leur importoit sy fort.

Pour demarcher ils jettèrent quelques mousquets à l'escarmouche, que dix chevaux d'un costé, vingt carrabins de l'aultre repoussoient comme s'ils eussent joué aux barres, cinq ou six volées de canon emportèrent dans ces

Digitized by Google

escadrons un cheval, et dans un autre un pistolet d'entre les mains d'un maistre, sans autre effet, et les mousquetaires de La Ferté faisoient assez bien leur debvoir, pour donner grande jalousie de leur poste, quand de l'aisle droite des ennemys, au chemin de laquelle rien ne s'opposoit, parce qu'elle marchoit couverte d'un bois, et de hayes, ils se trouvèrent attacquez par le flanc, dont ils ne se doubtoient point, ce furent les seuls soldats... qui firent quelque debvoir. Ils estoient au marquis de La Flosselière, mais enfin ils furent contraints de fuir droit au retranchement.....

[Dégarnissement de l'autre extrémité].

Marillac manda donc Mons. de Nemours qu'il eût à couler au pas et en ordre droit au coin du retranchement qui abboutissoit aux murailles du fauxbourg, et que luy et le comte de Saint-Agnan après avoir tenu ferme... pour couvrir sa retraitte, en feroient autant par l'aultre coing...

La gloire est due au peu de cavalerie qui resta là d'avoir fait en cette retraitte bonne contenance, ny le canon de deux cents pas, ne firent jamais tourner teste à aucun de ces petits escadrons... au pas tousjours et tousjours aveq ordre, ils se retirèrent à laultre bout du retranchement.

Là Marillac et le comte de Saint-Agnan se séparèrent, celuy cy aveq les gardes de Mons. de Vendosme, et les carrabins, alla joindre Nemours, et celuy là aveq le reste de la cavalerie demeura dans les retranchements soubs le concert entre eux, que sy les ennemys se mettoyent en debvoir dattacquer ledict retranchement... l'un par un flanc, l'autre par l'autre, les chargeroient en mesme temps.

. . . . . .

[Marillac veut remettre l'ordre et l'assurance dans le retranchement.]

Cependant les ennemys maistres du coulde des hayes... faisoient couler à la file leurs bataillons vers une des testes des retranchemens en toute sureté, et MM. de Vendosme

Digitized by Google

tous les deux jouaient à la fausse compagnie, voicy comment. Mons. de Nemours et sa grosse noblesse jusques à cinquante maistres arrivez au lieu qui luy avoit esté assigné, fut mandé par Mons. de Vendosme, de venir à luy, pour la première fois, le bon prince s'en excusa, disant avoir ce poste à garder, mais à la seconde il obéit, et aprez quelque combat entre l'honneur et la réthorique de l'autre, il se résolut de le suivre, sans que Mons. de Caudale le put empescher, ny cette noblesse aussy de luy faire compagnie jusques à Angers, avec cette différence toutefois que le premier fit sa retraitte à toute bride, à l'autre seulement au pas.

... Ainsy donc, le comte de Saint-Aignan ne trouva point Mons. de Nemours à son poste. Dont Marillac averty, luy manda des troupes de volontaires pour le remplir, et ayant reconnu que les ennemys, à la faveur de quelques hayes prétendirent de gagner un jardin fermé de palis et de fossés, dont le terrain assez hault voyait dans le retranchement, résolu de jetter la mousqueterie du baron de Cholet et le disputer comme le retranchement mesme.

Le Comte prit ce soin et luy s'en recourut vers l'autre bout du retranchement où l'on l'appelait à grande instance.

C'estoit pour luy monstrer le canon des ennemys en belle proye... ils l'avoient abandonné dans le milieu de la prairie à la seule garde des officiers et d'environ trente chevaux que Loppes commandait, il ne voulut pas perdre cette occasion, partant il fit en diligence couler par le fond du ruisseau qui allait abboutir assez près dudit canon, soixante mousquetaires de la Fosselière, il fit avancer les troupes du baron de Pontchasteau à la bouche du retranchement, il disposa le capitaine Beuchy avec quarante corselelets sans picque pour saisir et faire marcher ledit canon,... [on l'avertit que Cholet a évacué son poste aussitôt occupé par l'ennemi.].....

Digitized by Google

Marillac courait çà et là où l'estonnement paraissoit le plus grand pour y pourvoir, quand voicy tous les régiments du baron de Chaulet qui prennent la fuitte. Et desjà celuy de Boisguerin esbranlé pour en faire autant, il y court et les maréchaux de camp font tant aveq luy quils le rejettent en leurs postes. Mais voicy que tout d'un coup avec un pareil bruit que fait une volée de pigeons qui lève de dedans un champ, le régiment du marquis de Touarsay, que le Bellay avoit mis à couvert sur les terrasses des murailles du fauxbourg, jette les armes et se précipite à la fuitte.

C'étoit que le Régiment de Picardie parvenu par des chemins couverts jusques à vingt pas de la barricade qui fermoit l'advenue du fauxbourg ayant surpris ceux qui la gardoient [les mirent en fuite]. Le vieux Boisguerin ayma mieux s'abbandonner aux ennemys que de suivre ses propres enfants qui comme les soldats l'abbandonnoient. Quelques capitaines de la Trémouille et de Boissy firent ferme... Le marquis de la Fosselière anima... sy bonne partie de ses gens que le combat en son poste donna de la gloire à ceux qui l'osèrent attaquer. [Mais enfin, la fuite devint générale].....

Les ennemys... au mesme instant que cette fuitte fut apperçue d'eux, leurs bataillons qui se suyvoient l'un l'autre le long des hayes ne firent plus de difficulté de se jetter dans un retranchement abbandonné.

Les enfans perdus des gardes que Malissy commandoit comme plus avancez y arrivèrent les premiers, et par l'ouverture du retranchement qui abboutissait au fauxbourg desja entrez en bon ordre, quand le comte de Saint-Aignan qui s'estoit mis à la teste des volontaires les chargea de front sy hardiment qu'il les fit faire vingt pas en arrière, et sans que les picques des premiers rangs portées par des officiers de la noblesse soustinrent son effort, il les eut jettez hors du retranchement, Marillac quasi en mesme

Digitized by Google

temps les chargea par le flanc, toutefois avec sy peu d'honneur, car les trouppes des gardes et de Pontchasteau qu'il avoit envoyé querir en l'autre bout du retranchement n'estoient encore pû arriver, que son effect ne fut pas grand, mais partye des trouppes arriva cependant que le comte faisoit son caracol pour retourner à la charge sur les mesmes enfants perdus, ils en firent une sur ceux de Champagne, deux autres par une aultre endroit si rude qu'il les rompit et separa en deux, mais aveq grande perte du baron de Pontchasteau de qui l'effet fut le plus grand parce qu'il donnoit a la teste, eut quatorze des siens portez par terre ; les gardes dont la moitié estoit demeurée derrière à cause d'un marais, y en perdirent huit, ne se put ralier non plus que le comte qui de sa seconde decharge n'eut pas meilleur marché. [Mêlée ; dispersion générale par les faubourgs, les royalistes pour le pillage et les rebelles pour la fuite].....

Ce petit reste de cavalerie [des rebelles] n'avoit retraitte que par le mesme fauxbourg dont toutes les avenües estoient barricadées hormis deux.

Par l'une Marillac aveq grand peine, car il le falloit desmesler de la presse par petites charges, fit passer ce qui luy restoit de compagnons librement et vivement, par l'aultre le comte alla chercher son passage, mais encore elle ne pouvoit servir pour les gens de pied, à cause de quelques degrez qui en formoient la sortye. Il rebroussa chemin droit dans une escouade ennemye de picques et de mousquets, d'où s'estant courageusement demeslé, un sergent à qui il en cousta la vie de sa main, l'enveloppa dans une aultre, là il fut contraint de se rendre prisonnier d'un gentilhomme qui le reconnut dans la presse, nommé Boyer.

Cependant le marquis de la Fossilière ni la redoute qui fermoit le retranchement sur la rivière d'Authion et quelques cappitaines de la Tremouille et de Boissy au des-

Digitized by Google

soubs disputoient leur vie fort inégalement ; ceux-ci furent incontinent emportez, celuy-là resista davantage et, tant qu'il se vit dix hommes auprez de lui, jamais ne voulut rendre les armes.

Marillac ne scavoit pas encore la perte du fauxbourg ny du pont ; il prétendoit, avec ce qu'il pouvoit rallier de gens, se jetter dans la ville, rassurer tout ce qu'il y trouveroit et la bien disputer sous la faveur du chasteau ; pour cela il tourna plusieurs fois de la ruelle dans la prairie, cognoissant ce qu'il y avoit de ses compagnons pour ny en laisser pas un... mais arrivé qu'il fut avec le dernier dans la grande rue, il la trouva pleine d'ennemys, au milieu d'eux Saint-Geny, Navailles, Chassenaye et le comte de Chasteauroux, les espées sanglantes jusques aux gardes ; il tourne à eux, il les dégage, et aveq grande peine perça la foule vers la ville jusques au pont levis, mais l'ayant trouvé à demy levé, et en disputte entre les deffendants et les assaillans, force leur fut de tenter un autre chemin, il rebroussa par le bout de pont dans la prairie qui va à Sainte-Gemmes, tenta l'eau, mais le guay n'estoit pas là, il ne luy resta donc rien à faire que sa retraitte, laquelle selon lapparence... Il fit alte au bord de l'eau longuement tant pour ralier le plus quil pouvoit de gens.....

En cette alte quelques ennemys sortis à lui par trouppes furent recongnez dans le fauxbourg par plusieurs fois.....

[Puis] la teste tournée vers Angers en ordre et en volonté de vendre leur retraicte bien cher ils prennent leur chemin par... Sainte-Gemmes..... »

Eusèbe Pavie.

Digitized by Google

HENRI BERNIER

CHANOINE D'ANGERS

(suite)

CHAPITRE VII

Le supérieur-suppléant du petit séminaire d'Angers (1837-1839)

Une ordonnance royale du 8 septembre 1831 déclara la dissolution du petit séminaire de Beaupréau, en affectant le local au service du Ministère de la guerre[1]. Élèves et professeurs se dispersèrent. M. Mongazon se retira dans une maison dépendante du château. Privé de ses chers enfants, après avoir passé cinquante années au milieu de la jeunesse, le bon vieillard se consumait depuis deux ans dans une douloureuse solitude, lorsqu'en septembre 1833 une lettre de l'évêque vint le supplier de bien vouloir se transporter à Angers. Il obéit sur-le-champ.

Comme le gouvernement accordait une indemnité au supérieur du collège fermé, Mgr Montault avait résolu d'ouvrir une nouvelle école ecclésiastique. Sûr de ne pas obtenir l'autorisation de la placer dans l'arrondissement de Beaupréau, il songea d'abord à l'installer dans l'abbaye de Saint-Florent, celle-là même où, deux ans plus tard,

[1] H. Bernier, *Notice historique sur le collège de Beaupréau*, p. 171.

Digitized by Google

M. Bernier devait établir les Dames du Bon-Pasteur. L'état d'esprit de la contrée était tel que les étudiants du petit séminaire de Combrée et du grand séminaire d'Angers pouvaient difficilement y passer leurs vacances. Force fut à l'évêque de renoncer à son projet. Il prit alors la décision de construire un collège dans sa ville épiscopale et pria M. Mongazon, âgé de soixante-seize ans, de prêter son expérience à l'entreprise et de lui assurer le prestige de son nom vénéré.

Un mémoire de M. Bernier renseigne exactement sur la situation [1]. « M. Mongazon, dit-il, avait géré à son compte le petit séminaire de Beaupréau. Toutefois, des sommes considérables lui avaient été avancées sur les fonds diocésains, à plusieurs époques. L'emploi de l'indemnité n'était donc pas entièrement facultatif pour lui et pour ses conseillers. D'ailleurs, la fondation d'un petit séminaire étant une affaire toute diocésaine, tout ce qui s'est fait, par suite de cette indemnité, devait se faire de concert avec l'autorité épiscopale ; et ce fut effectivement de concert avec l'évêché que M. Lambert, l'ancien économe du collège supprimé, s'arrêta au projet de bâtir à neuf une vaste maison pour remplacer celle de Beaupréau et faire revivre l'œuvre qui avait été étouffée au moment de sa plus grande prospérité. Néanmoins, l'entreprise fut faite dans le nom de M. Mongazon et le diocèse n'est devenu propriétaire qu'en vertu d'une donation régulièrement autorisée depuis l'exécution.

« L'entreprise était d'une grande importance et, vu les circonstances, on ne peut plus hardie. Il ne paraît pas néanmoins que le conseil diocésain ait été appelé à délibérer avec maturité sur ce projet. On s'y est jeté comme par enthousiasme, on s'y est prêté comme par entraînement, et si quelqu'un, parmi les membres de l'administra-

[1] Mémoire adressé à Mgr Angebault, évêque nommé d'Angers.

Digitized by Google

tion diocésaine, s'est appliqué à en mesurer la portée, à en reconnaître les difficultés et les conditions de succès, ce dont je me permets de douter, il est certain qu'il ne s'y est trouvé personne qui ait fait adopter un plan raisonné et complet, personne qui ait tout à la fois compris et dirigé cette grande opération. M. Lambert, assez fort de l'amitié et de l'estime de M. Régnier [1], de l'estime et de la confiance illimitée de Mgr Montault, pour entraîner le prélat en l'endormant, et pour neutraliser les vues du grand vicaire, a tout fait sans contrôle. Jamais blanc-seing ne fut donné à un homme plus désintéressé, jamais tâche pénible ne fut acceptée avec un plus généreux dévouement ; jamais difficultés et obstacles ne furent combattus avec une volonté plus énergique ou plus persévérante ; jamais opération ne fut poussée avec plus d'activité ; et de plus, M. Lambert fit preuve d'une capacité rare. Mais enfin il y eut dans ce tour de force une témérité qu'un plein succès pouvait seul entièrement justifier.

« Il s'agissait de bâtir une maison capable de recevoir convenablement trois cents pensionnaires. Il s'agissait d'égaler Beaupréau tout au moins. Et même, sous plusieurs rapports, on devait prévoir bien des dépenses inconnues dans ce dernier établissement. Les familles devenaient de plus en plus exigeantes pour la tenue, la propreté, les soins personnels des élèves ; l'Université faisait de grands efforts pour conquérir la confiance des parents, et elle étendait le cercle de l'enseignement classique ; on venait planter pavillon dans le chef-lieu d'un ressort académique, près du collège royal ; on venait se soumettre au contrôle quotidien des parents et des visiteurs d'une grande ville, etc... La première chose à faire était une évaluation approximative, autant que possible, des dépenses qu'on aurait à faire pour s'établir d'une manière convenable, et qui pût répondre à

[1] Vicaire général.

Digitized by Google

l'attente du public; la seconde, une évaluation des ressources; la troisième, une balance entre les unes et les autres. En ce qui concernait le local, il fallait des plans et des devis. Tous ces préalables furent, non seulement négligés, mais totalement omis. M. Lambert acheta un terrain 36,000 francs et les travaux de construction furent commencés, le 1er mai 1834, sous sa direction, sans autre architecte que lui-même, et sous sa responsabilité à lui seul. »

En attendant la construction du petit séminaire, on loua l'hôtel de la Barre [1] et, dès le mois de novembre 1833, M. Mongazon y réunit cinquante ou soixante philosophes et rhétoriciens.

A la rentrée scolaire de 1834, le petit séminaire fut déclaré de plein exercice. Les cinq classes supérieures se faisaient à la Barre et se composaient de quatre-vingts pensionnaires. Les classes inférieures à la quatrième, comprenant quarante pensionnaires, occupaient une maison dépendante de la propriété sur laquelle on bâtissait le nouveau collége [2]. « L'activité imprimée aux travaux fit espérer qu'on pourrait l'occuper à la rentrée de 1835, et on l'annonça aux familles. On n'avait pas suffisamment prévu les retards qu'on éprouve toujours dans les constructions lorsqu'on arrive à la menuiserie, à la serrurerie et aux autres détails de l'intérieur. Il s'en fallait de beaucoup que le local ne fût dans un état convenable, à la fin des vacances. Mais les familles étaient instantes et, de toutes parts, on demandait des places dans le nouvel établissement : le besoin de créer des ressources pressait encore davantage. On logea donc plus de deux cents élèves dans les nouveaux

[1] Au faubourg Bressigny, aujourd'hui le couvent des Augustines.

[2] Cette maison, dite le Petit-Colombier, était sur l'emplacement occupé actuellement par le pensionnat Saint-Urbain. Au midi se trouve une vieille maison annexée à Saint-Urbain : elle portait alors le nom de Grand-Colombier; avant de servir d'infirmerie au pensionnat, elle fut successivement l'atelier du chanoine Choyer, habitée par divers locataires, puis l'Institution Saint-Aubin, première école de la Faculté des Lettres.

Digitized by Google

bâtiments, à la fin d'octobre 1835, un an trop tôt sans contredit[1]. »

M. Lambert tenait le rôle tout à la fois d'architecte, de conducteur des travaux, de supérieur effectif de l'établissement, d'économe et de préfet de surveillance. L'autorité de M. Mongazon était insuffisante. Affaibli par l'âge et la douleur d'avoir perdu son ancienne maison, quitté la patrie vendéenne, le supérieur restait seulement l'ombre de lui-même. Pour le suppléer, on fut obligé de donner le titre de sous-directeur à l'économe ; mais, absorbé par les soins matériels, M. Lambert ne pouvait accorder à la direction générale et à la discipline le temps nécessaire.

« Le personnel était composé de fonctionnaires généralement dévoués, dont plusieurs avaient déjà secondé M. Mongazon à Beaupréau et à la Barre. Le mérite de quelques-uns était bien connu. » Les autres devaient se former dans l'exercice. « Mais ce fut une énorme faute de n'avoir pas appelé quelques noms déjà recommandables, quelques talents d'une incontestable supériorité, pour les adjoindre aux premiers, d'autant qu'on avait eu largement le temps de préparer cette recrue. »

« La première année avait fait un mal infini à la réputation de l'établisssement. La rentrée 1836 néanmoins fut

[1] Mémoire cité. M. Bernier continue de la sorte : « C'était un an trop tôt sans contredit, et ce trait est peut-être, dans toute la vie de M. Lambert, celui qui dénote le plus de hardiesse. Plusieurs chambres de maîtres n'étaient pas closes, et si les élèves étaient abrités, une foule de dispositions à prendre dans l'intérieur avaient été ajournées ; une multitude de travaux de détail étaient inachevés ou entièrement à faire ; et des choses qui sont partout jugées indispensables pour la salubrité, pour la propreté, pour la sûreté, pour la surveillance, manquaient absolument, et elles manquèrent longtemps encore. On peut se faire une idée de l'étrange position où l'on s'était lancé par cette seule circonstance : on n'avait pas même, dans une maison qui réunissait plus de deux cent cinquante personnes, une seule case de latrines ; pendant plusieurs jours, les fossés, les intervalles entre les charpentes et les tas de pierres en tinrent lieu pour tout le monde. Gênes et privations de toute espèce, désordre, pêle-mêle, malpropreté, négligence absolue des soins que réclament les effets de ces enfants et leur personne. Ainsi peut se résumer tout ce qu'on peut dire de cette première année, en ce qui concerne la partie matérielle. »

Digitized by Google

nombreuse ; mais non pas en élèves payant le haut prix de pension. Dans cette catégorie, il n'y en avait pas cinquante sur deux cent trente. »

Les parents, que les embarras trop visibles de l'année précédente avaient disposés à l'indulgence, comptèrent sur de notables changements. Il n'y en eut pas. Les constructions avaient été poussées et quelques parties des bâtiments se trouvèrent achevées ; les cours de récréation étaient tracées et provisoirement nivelées. On se trouvait plus au large. D'ailleurs aucune clôture ne devait encore d'ici longtemps fermer la maison. A la fin de décembre, quelques élèves furent chassés pour être allés en ville, le soir, tentés à ce qu'il paraît, par l'extrême facilité des sorties frauduleuses. Parents, élèves, maîtres, se plaignirent hautement. Ce fut un concert de murmures. A ce malaise et à ce mécontentement général se joignit un autre mal qui menaça d'amener une entière ruine. L'autorité morale de M. Lambert s'annula auprès des maîtres ; il n'y eut plus de direction, plus d'unité, plus de subordination. Bientôt il se manifesta parmi les élèves un mauvais esprit qui donna beaucoup d'embarras à M. Boutreux [1] qu'on s'avisa de créer préfet de surveillance.

Le vicaire général avait proposé au curé de Saumur la coadjutorerie du petit séminaire, mais sans insister beaucoup. On croyait encore que les choses pourraient aller sans cette mesure. Il fallut bien s'y décider. L'abbé Tendron, le confesseur de M. Mongazon, chargé de l'amener à demander un auxiliaire, réussit parfaitement et, le 8 janvier 1837, directeur et dirigé écrivaient à M. Bernier pour l'engager à donner promptement sa démission et à venir prendre la direction du collège [2].

[1] Professeur de rhétorique.

[2] Voici la lettre de M. Mongazon :

« Mon cher Curé, tu as dû recevoir une lettre de M. Régnier, qui te prie de venir à mon secours. J'aime à croire que tu ne t'y refuse-

Digitized by Google

Le succès de l'établissement était non seulement aléatoire, mais déjà fort compromis. En cas de fermeture, que deviendrait le supérieur-suppléant? M. Bernier avait de telles charges de famille que, sans manquer de dévouement, il pouvait se poser cette question. De plus, par suite de la faiblesse de M. Mongazon et de la grande liberté que prenaient les professeurs, sa situation devait être très délicate. Il répondit prudemment en sollicitant qu'on lui accordât, en manière de traitement, le premier canonicat titulaire vacant[1]. Cette combinaison présentait l'avantage de lui assurer une prébende sans grever le budget d'une maison que les mauvaises langues prétendaient déjà ruinée. Il demanda aussi qu'on précisât sa juridiction et son insistance sur ce point décèle encore une triste opinion de l'état du collège. « Quelle autorité, écrivait-il, a-t-on l'intention de me conférer? Il va sans dire qu'elle sera supérieure à celle de tous les autres fonctionnaires qui en dépendront immédiatement et en tout point subordonnée à l'autorité épiscopale. J'ai déploré, il y a longtemps, l'isolement dans

ras pas. C'est une nécessité pour moi. Je suis hors d'état de remplir mes devoirs. Ainsi viens donc au plus tôt me tranquilliser. Tu seras heureux, tu seras mon adjudant, hein, viens donc.

« Je t'embrasse de tout mon cœur et suis toujours,

« Mon bon ami,

« LOIR-MONGAZON, pr. »

[1] L'évêque accorda 1,200 francs de traitement à M. Bernier et la promesse d'un canonicat que l'on fonda sur-le-champ pour M. Mongazon. Quand le supérieur, et plus tard son suppléant, entreraient en jouissance de cette prébende, le traitement fait par la maison cesserait. En tout état de choses, les dépenses personnelles de M. Bernier seraient seules à sa charge. On convint que deux de ses neveux seraient admis comme boursiers diocésains « s'ils allaient bien pour la conduite et la capacité ».

Quant à la question de juridiction, M. Régnier en écrivait ainsi à son ami : « Le supérieur de l'école ecclésiastique, sous le régime nouveau, aura dans sa maison au moins autant d'indépendance qu'un principal ou un proviseur dans les collèges universitaires. » La gestion économique fut censée réservée à l'évêché.

L'arrangement de la prébende fut modifié. M. Mongazon résigna son canonicat en faveur de M. Boutreux, qui en jouit douze années. On promit alors le premier canonicat vacant à M. Bernier. Il fut nommé chanoine titulaire par ordonnance du 26 mai 1840 et vicaire général par ordonnance du 8 janvier 1841.

Digitized by Google

lequel on laissait les collèges par rapport à cette dernière autorité, et, en outre, si je dirigeais l'école d'Angers, je sens que j'aurais besoin, de ce côté-là, d'un appui, d'inspirations, de décisions. Mais il me semble évident que la conduite du personnel serait impossible si l'autorité supérieure intervenait trop fréquemment, si les subordonnés se croyaient fondés à former appel quand bon leur semblerait à cette autorité ; si, pour obtenir une déférence convenable, il fallait souvent la citer et la mettre en avant : en un mot, si le Directeur n'était qu'un premier surveillant, qu'un exécuteur des décisions épiscopales. Je demanderais donc que, certains points capitaux une fois réglés, à l'exception de certains cas rares et graves, l'autorité épiscopale s'abstînt *d'intervenir ostensiblement*, sans y être provoquée par moi-même. Vu l'état actuel, il me semble nécessaire d'exprimer tout d'abord cette condition. Ma déclaration est toute de bonne foi et nullement dictée par un désir d'indépendance, qui serait ici si déplacé à tous égards. »

On répondit par de bonnes paroles aux demandes de M. Bernier. Il donna sa démission de curé et entra au petit séminaire le 18 février 1837 [1].

Le supérieur-suppléant était âgé de quarante-deux ans. Son meilleur portrait, conservé dans la galerie du collège date de cette époque. Le caractère et même la destinée semblent se lire sur la physionomie. On est frappé tout d'abord de l'ensemble austère donné par le costume des anciens chanoines qui convenait si bien à cette figure empreinte de la réserve du vieux clergé. Enfoncés dans des arcades sourcilières accentuées et bornées de tempes carrées, les yeux éclairent brillamment, comme un feu très vif venant de l'intérieur, un visage maigre et un peu pâle dont l'expression spirituelle se complète par un fin sourire,

[1] La *Notice historique* dit, à tort (p. 177), le 17 février.

Digitized by Google

le seul que semblent avoir connu ses lèvres délicates. Le front porte à la racine du nez de petits plis verticaux, trace d'une activité intellectuelle peu récompensée par le succès. Une opulente chevelure noire s'échappe de la calotte traditionnelle pour encadrer d'une manière séante ce visage dont tous les détails, disposés par plans, mais bien ordonnés, dénotent une âme antique et distinguée où domine la fermeté[1].

Personne ne fut surpris de la nouvelle situation de M. Bernier. Celui qui avait rendu florissant le collège de Doué et mérité d'être proposé comme proviseur du lycée devenait naturellement supérieur du petit séminaire. Telle était sa considération personnelle que, dès son arrivée à Angers, Mgr Montault le nomma membre de son conseil. Quelques mois après il le fit chanoine honoraire. Cette dignité, dont les filles spirituelles de l'ancien curé avaient une haute idée et un grand désir pour leur directeur, a été l'objet de plusieurs jolies lettres. L'une d'elles montre comment, malgré sa gravité, il savait être aimable et mêler délicatement les conseils aux remerciements et aux renseignements de politesse.

A Mademoiselle Modeste Mayaud

« *Petit séminaire, 9 juin 1837.*

« MADEMOISELLE,

« Connaissant votre goût pour les broderies d'église, bas d'aube, surplis, tours d'autel, etc., j'ai pensé que l'histoire d'un rochet à manches et d'une mozette pourrait vous intéresser. Vous savez d'avance par quelles mains et dans

[1] Le portrait de M. Bernier, bon, quoique d'une manière dure, est l'œuvre de M. Pierre Dussault. M. Port *(Dict. historiq.)* l'attribue, par erreur, à l'abbé Guillaume, qui est l'auteur du portrait de M. Mongazon, également conservé au petit séminaire. — Mlle Leguay fit tirer des photographies du portrait à l'huile, qu'elle jugeait plus ressemblant que celui qui a été dessiné, peu artistement d'ailleurs, par l'abbé Bariller, et lithographié par Jules Laurens. (In-folio, imp. Lemercier, Paris).

Digitized by Google

quelles intentions ces deux insignes de la dignité canoniale ont été confectionnés.

« Pour moi, bien convaincu qu'ils étaient votre ouvrage, je les ai reçus avec beaucoup de gratitude, et à la vue de la superbe mozette, j'ai senti, pour la première fois, un vif désir d'être chanoine... C'était, quelques jours après la Pentecôte, que j'avais reçu cet agréable cadeau. La veille du grand Sacre, le prélat me déclara qu'il me faisait chanoine honoraire, et il m'invita à la procession du lendemain. J'étais dans l'enchantement, lorsque tout à coup quelqu'un m'objecta l'inexorable coutume : — Avez-vous fait vos visites ? — De quelles visites entendez-vous parler ? — Des visites que vous devez faire accompagné d'un membre du Chapitre, à tous les autres membres, tant titulaires qu'honoraires avant de vous présenter au chœur. — Il fallut bien se résigner, et je me mis en mesure pour les premières vêpres de l'octave du Sacre. Ce fut donc le samedi 3 juin que, sortant de la sacristie, la mozette sur le bras, j'allai la présenter au prélat, qui m'en revêtit, puis me bénit et me fit baiser son anneau ; et je fus conduit à ma stalle par le grand vicaire qui m'avait accompagné. De vieux chanoines en rochet tout usés et défenseurs obstinés de la simplicité antique, regardaient, avec un œil sévère, ma brillante toilette. Car, l'instant d'auparavant, je crois qu'ils m'auraient arrêté tout court, dans la sacristie, si je n'avais pas été défendu par la Jeune-France[1] qui, Dieu merci, commence à les déborder.

« Il faut que j'aie commis, ce jour-là et les deux suivants, bien des péchés de vanité ; car j'ai éprouvé, lundi dernier, un désappointement très pénible qui en est sans doute la punition. N'ayant pu montrer ma mozette ni à la fête du Sacre, parce que les visites d'usage n'étaient pas faites, ni le jour de l'Octave, parce que nous avions au collège notre

[1] Voilà un *Dieu merci*, que M. Bernier n'eût pas écrit dix ans plus tard. La Jeune-France était l'abbé Jules Morel.

Digitized by Google

procession, je me promettais de l'étaler lundi devant un nombreux clergé, au service des prêtres défunts de ce diocèse. Mais arrivé à l'évêché, après le commencement de l'office, j'ai beau fureter partout dans les appartements épiscopaux et fouiller dans tous les meubles, point de rochet et point de mozette. Je cours à la sacristie, pour demander mes habits de chœur : personne ne les a vus ! personne ne peut me donner des nouvelles de la boîte qui les contenait. La veille, à mon insu, on l'avait portée au collège, cette malheureuse boîte. Dans mon désespoir, j'allai m'asseoir dans un coin de la nef, en soutane, ne voulant pas compromettre ma nouvelle dignité, en paraissant dans l'église cathédrale, avec un mesquin et vulgaire surplis.

« L'histoire finirait là, si je m'en tenais à ce que j'ai vu moi-même. Mais quelqu'un m'assure que cette mozette vous porte bonheur, et que, depuis que vous l'avez faite, vous marchez à grands pas dans la voie de la piété. Je vous le dis, parce que vous ne vous en doutez pas, Mademoiselle, si l'interprétation est un peu hasardée, le fond est très vrai ; et voilà les pensées que cela me suggère : si j'étais encore le curé de Mlle Modeste, si elle ne m'avait pas fait chanoine, je me vengerais de n'avoir pas pu la marier, en l'enrôlant dans la congrégation. Il me serait facile de lui présenter pour cela de puissants motifs. Ses pieuses mères l'autoriseraient, sans balancer, et M. Paul donnerait son agrément à la première ou seconde sommation...

« Veuillez, Mademoiselle, me rappeler au souvenir de toute votre famille, et croire à mon sincère dévouement.

« H. Bernier, chanoine. »

Au moment où M. Bernier plaisantait avec cet enjouement, il se débattait dans de graves difficultés qu'il a lui-même racontées avec sa précision ordinaire. « J'avais vu en activité de construction une vaste chapelle et un corps

Digitized by Google

considérable de bâtiments supplémentaires, deux objets dont il était bien possible de se passer pendant longtemps. A l'évêché comme au petit séminaire, on avait témoigné la plus entière confiance sur la prospérité financière de la maison. Je crus donc ce qu'on avait répandu partout, qu'on n'avait pas fait de dettes, et de plus les considérations de délicatesse et de convenance durent écarter la pensée d'exiger préalablement une reddition de comptes exacts, et un état régulier de la situation du petit séminaire. L'embarras, la pénurie, le désordre de cette partie se révéla à mes yeux, à mesure que, vérifiant certains besoins d'urgence, en ce qui concernait le matériel, je demandai certaines améliorations : on promit et on n'exécuta point, ou bien on déclara ne pouvoir ; à l'évêché, ou bien on parut ne pas comprendre ces besoins et l'utilité de ces améliorations, ou bien on se borna à me répondre : « *Faites donc comme vous pourrez.* » Bien vite on fut las de mes incessantes réclamations, et on continua de croire que, pour arriver à une prospérité complète, je n'avais qu'à bien faire marcher la discipline et les études et que la partie financière ne pourrait pas péricliter entre les mains de M. Lambert. On comptait tellement peu sur moi pour cette partie, que, trois mois après mon entrée en fonctions, on emprunta 12,000 francs à la caisse des retraites, sans m'en parler. Alors, je vis qu'on prenait au pied de la lettre ce passage de la lettre officielle de Mgr Montault, du 18 janvier 1837 : « La gestion économique restera d'une manière plus particulière sous la direction de l'évêché. »

« Il fallut se résigner à voir ajourner indéfiniment des mesures que réclamait l'intérêt bien entendu de l'établissement et des améliorations qui étaient, à bon droit, vivement désirées et réclamées par tout le monde. Les constructions absorbaient tout, et la gêne était si grande qu'on ne put rien dépenser pour le mobilier, dont l'insuffisance était péniblement sentie. A la fin de novembre, des gelées pré-

Digitized by Google

coces m'ayant fait donner l'ordre de faire mettre sur les lits les couvertures de réserve, il me fut déclaré, après beaucoup d'hésitation, *qu'il n'y en avait pas* : inventaire fait, je trouvai que dans toute la maison nous n'en pouvions qu'à grand'peine mettre deux sur chaque lit, une passable et une usée, en employant celles que les parents avaient envoyées contrairement au prospectus. »

« L'été 1838, M. Lambert s'étant décidé à quitter la maison et n'ayant plus rien à bâtir, il fallut bien, autant que possible, porter la lumière dans ce système de gestion que personne n'avait voulu pénétrer. » On y trouva un déficit de 108,000 francs. « Cette découverte était de nature à inspirer à l'autorité diocésaine de graves réflexions et ce fut pour elle un pénible réveil. Toutefois, la réputation de la maison avait pris de la consistance dans l'opinion des familles : le diocèse, jusque-là, n'avait encore dépensé que 22,000 francs et il possédait une grande et belle maison [1]. L'unique parti à prendre était de faire, sans négligence et sans lésinerie, tout ce qui manquait encore à l'établissement pour remplir enfin l'attente des familles et consolider la confiance. Je réclamai fortement l'autorisation de faire quelques dépenses d'urgence. On m'en concéda une partie, et c'est l'origine du déficit de 12,000 francs qui figura en tête du premier budget qui ait été fait dans notre maison, celui de l'année classique 1838-1839. »

Si grandes que fussent les préoccupations de M. Bernier, elles étaient égalées par des soucis d'une autre sorte. Sur le plan de l'évêque et de M. Mongazon, il avait rêvé de fonder une maison d'éducation distinguée, émule du collège royal. Des jeunes gens laïques et ecclésiastiques se

[1] Le nouveau petit séminaire coûta environ au total 360,000 francs : M. Mongazon fournit 130,000 ; le reste fut payé par divers dons particuliers : Mlle Zénobie d'Escoubleau de Sourdis (morte en 1848, chez les Trappistines des Gardes) aurait donné jusqu'à 80,000 francs ; l'abbé Jacques Besnard, 48,000, etc. Au 1er août 1838, la dette totale restait de 108,000 francs.

Digitized by Google

seraient communiqué, en vivant ensemble, leurs qualités différentes; et, formés soigneusement par le clergé, ils auraient refait une société chrétienne. Tel devait être le but du collège mixte d'Angers. On y avait eu en vue surtout la préparation aux carrières libérales; on avait voulu que les étudiants qui s'y destinaient composassent la moitié de la population de l'institution. Et, en effet, il eût été inutile de bâtir pour des élèves ecclésiastiques, puisque le petit séminaire de Combrée pouvait en admettre près de trois cents.

C'était compter sans le monopole universitaire.

En 1837, M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, fut remplacé par M. de Salvandy qui interdit d'une manière absolue à toute personne, graduée ou non graduée, d'annoncer ou d'ouvrir, sous quelque forme que ce pût être, des cours préparatoires au baccalauréat ès-lettres. Bientôt après, il remit strictement en vigueur les dispositions du décret de 1811 qui obligeait tous les maîtres de pension à conduire aux lycées leurs élèves âgés d'au moins dix ans. En se présentant aux épreuves du baccalauréat, le candidat devait fournir le certificat qu'il avait fait sa rhétorique et sa philosophie dans un collège royal ou dans une école autorisée à ce double enseignement. Quant aux élèves ecclésiastiques des petits séminaires, ils ne pouvaient recevoir, à la fin de leurs études, qu'un diplôme ayant seulement valeur pour arriver aux grades théologiques. S'ils reculaient devant les engagements très graves du sacerdoce, faute du titre de bachelier, ils trouvaient devant eux toute carrière fermée ou il leur fallait recommencer deux années d'études. Des parents d'une situation libérale ne pouvaient donc confier à un petit séminaire un enfant qui eût manifesté le désir d'être prêtre; au cas où il eût changé d'avis, son avenir se serait trouvé trop exposé. Le clergé se trouvait ainsi condamné à ne pouvoir tirer ses recrues que de la classe la plus pauvre. Le gouvernement comprenait

Digitized by Google

si bien ce que ces dispositions avaient de blessant, qu'une ordonnance royale du 16 juin 1828, signée par le ministre-évêque de Beauvais, avait donné à l'Église, en compensation, huit mille bourses de cent cinquante francs pour ses élèves. Dans le langage du temps, ces procédés s'appelaient : « soutenir l'Église et la contenir. »

La situation était très critique pour le collège de M. Mongazon. Le petit séminaire de Combrée pouvait suffire seul aux besoins diocésains. Celui d'Angers était un hors-d'œuvre qui, pour subsister, avait besoin de la liberté d'enseignement. A la rigueur, il était possible de conduire les élèves des deux classes supérieures aux cours du lycée et ce moyen dut être un moment nécessairement employé. Mais il y a plus d'un kilomètre entre les deux maisons. Réglementer les exercices du petit séminaire comme ceux du collège royal était impossible. De la nouvelle situation naissaient des inconvénients graves, des dépenses d'un genre nouveau et très considérables. Peu de parents, d'ailleurs, voudraient consentir à ce voyage quotidien et quadruple. Établir près du lycée un internat pour les élèves des hautes classes était en somme créer un nouveau collège et s'endetter davantage.

On était d'autant plus embarrassé que les Académies de l'Ouest entendaient bien ne pas perdre un de leurs droits.

Dès 1834, la commission des grades d'Angers fit aux élèves de M. Mongazon l'application littérale de l'article 5 de l'ordonnance du 16 juin 1828. Alors que, partout ailleurs, ce dispositif restait sans exécution, on ne voulait leur accorder que le diplôme spécial, valable seulement pour les grades de théologie. Aussi les élèves du petit séminaire allaient-ils passer leurs examens à Paris ou devant des facultés tolérantes qui ne demandaient pas où s'était faite la rhétorique ou la philosophie. Les familles en rapport avec M. Mongazon furent donc les premières à redouter, à éprouver les embarras dont les catholiques de France

Digitized by Google

eurent à se plaindre un peu plus tard. Beaucoup d'entre elles ont été détournées de mettre leurs enfants dans le nouveau collège, par cette considération qu'ils ne pouvaient pas y achever leurs études; beaucoup d'autres les en retiraient après la troisième ou la seconde. Protester ne pouvait aggraver la situation ; c'était rendre, au contraire, manifeste la jalousie des collèges royaux et intéresser l'opinion publique. Deux plaintes anonymes se produisirent simultanément, l'une à Nantes[1], l'autre à Angers, et celle-ci avait pour auteur M. Bernier.

Son opuscule est intitulé : *Quelques mots sur le monopole universitaire*[2]. Entrant de plain pied dans son sujet, il commence par la définition et l'histoire de l'illustre corporation enseignante établie par Napoléon Ier. Il lui demande la raison de son existence et l'exhibition des titres de privilège dont elle est si jalouse.

D'abord le monopole enrichit-il nos finances? Procure-t-il quelque soulagement aux contribuables? « Sans cette condition, ils auraient peine à supporter le monopole des tabacs. Pourquoi l'autre qui est plus gênant, en serait-il affranchi? » (P. 11.)

« Décompte fait, vous trouverez que, sous le rapport pécuniaire, le monopole ne porte profit qu'aux fonctionnaires de l'Université qui, pour cette raison, seront toujours

[1] *Empiètement de l'Université sur la puissance paternelle*, in-12. Nantes, chez Merson.

[2] *Quelques mots sur le monopole universitaire*. — Au profit d'un établissement d'orphelines. Angers, imprimerie-librairie de Pigné-Chateau, rue Saint-Aubin, nº 20, janvier 1839. in-16 de 41 pages.

La seconde édition porte le même titre. Prix, 1 fr. 25 c. Paris, chez Poussielgue-Rusand, libraire, rue Hautefeuille, nº 9. Angers, chez Launay-Gagnot, 1839, in-8 de 39 pages. Cette édition est augmentée de trois notes, p. 17, 23, 37.

La brochure fut vendue au profit de l'asile de Mlle Leguay. « L'auteur, disait M. Bernier, sera amplement dédommagé des censures « que provoquera infailliblement cette mince et très médiocre production, si elle lui est un moyen de procurer quelques aumônes à « un établissement d'orphelines bien intéressant et bien nécessiteux. « Monsieur votre curé est prié de recevoir celle qu'il vous plaira de « faire, petite ou copieuse. »

Digitized by Google

désireux de le maintenir. Il procure de beaux appointements aux grands dignitaires de l'ordre : la place de recteur, qui n'est qu'au troisième ou quatrième degré de la hiérarchie, rapporte huit mille francs au moins; les inspecteurs particuliers, les proviseurs, censeurs et professeurs des collèges royaux seraient ingrats envers le monopole, s'ils se plaignaient de leurs émoluments. Sans lui, une multitude de régents des collèges communaux ne trouveraient point à se marier, malgré leur mérite et leur élégance. » (P. 12.)

« Quand nous demandons pourquoi nous sommes moins libres que nos pères, et ce qu'on peut attendre du monopole actuel, aussitôt on invoque l'autorité des faits, et l'on énumère avec complaisance les améliorations introduites, depuis vingt-cinq ans, dans l'instruction publique. Nous en reconnaissons de très réelles, de très importantes, et que nous devons à l'Université; mais, nous soutenons que l'utilité de plusieurs innovations qu'elle a faites, et dont elle se glorifie est, pour le moins, fort douteuse, et en tous cas, que le monopole n'est pour rien dans ce qu'elle a fait de bon et de louable. » (P. 13.)

« Avait-on besoin de lui, par exemple, pour remettre en honneur la langue grecque ?... » « Voudrait-il se faire l'honneur de l'extension que l'enseignement de l'histoire a prise dans les collèges? Cette étude a été favorisée à grands frais et en créant nombre de places. Trop souvent ces nouvelles chaires sont des tribunes d'irréligion et d'indifférence; on n'y apprend pas toujours à respecter ce qui est respectable, on y donne à la jeunesse des idées fausses sur les hommes et les choses. »

« L'enseignement de la philosophie devrait-il quelque chose au monopole? » (P. 15). M. Bernier l'accuse entre autres choses « de traiter trop superficiellement la logique et la morale », « de laisser la métaphysique perdre la prééminence qui lui appartient, de plein droit, sur toutes

Digitized by Google

les sciences. Vainement des esprits prévenus affectent de l'appeler la région des chimères : quoiqu'elle n'emploie dans ses démonstrations ni les lignes, ni les chiffres, ni les signes algébriques, si on la réduit à certaines bornes, elle n'est pas moins positive que toute autre science que ce soit. » (P. 16.)

« L'Université a-t-elle rendu un véritable service à la jeunesse en l'appliquant, dès ses premières années, aux sciences positives et de l'ordre matériel ? Cela nous paraît incontestable, en ce qui concerne l'histoire naturelle et la cosmographie : dégagées de leur bagage scientifique, elles vont bien aux études de l'adolescence, parce qu'elles donnent à l'esprit des idées et au cœur des sentiments. Malheureusement, il n'en est pas ainsi des mathématiques, qui pourtant sont nécessaires comme préparation... Elles sont nulles pour le cœur, nulles pour l'éducation. Elles ont encore un tort, que les hommes peu profonds prennent peut-être pour un mérite, c'est de ne rien avoir pour l'imagination... Ces considérations, qui avaient décidé nos pères à renvoyer l'étude des mathématiques après le cours complet des humanités, devaient-elles céder à des raisons tirées des besoins ou des tendances de notre siècle ? Que d'autres se prononcent dans cette question. » (P. 18.)

M. Bernier s'élevait ensuite contre ce qui a été appelé depuis *le surmenage* et il prenait la défense du vieux système classique. « Il serait plaisant, continuait-il, que le monopole crût voir dans les réflexions que nous venons de faire le sujet d'un petit triomphe ! Nous soupçonnons que sa marche est trop peu réfléchie ; mais nous ne pensons pas qu'il soit difficile de marcher comme lui. » (P. 21.) « Plus rien qu'un mot à l'Université, sur les études de ses collèges : si elle croit sérieusement à leur supériorité sur celles des autres, elle a un moyen bien sûr d'en convaincre le public ; c'est le concours. Qui s'oppose donc à ce qu'il y ait, dans chaque ressort académique, un concours organisé

Digitized by Google

pour les établissements de plein exercice, sans exception? Nous connaissons plus d'un supérieur de petits séminaires, nous affirmerons positivement qu'ils s'empresseraient de faciliter l'exécution de cette mesure, et qu'ils seraient enchantés de pouvoir l'annoncer à leurs élèves. » (P. 24.)

L'auteur continuait par des considérations sur le personnel de l'Université, les mutations fréquentes, le défaut d'ensemble, « la variété infinie des doctrines, les mauvais exemples que plusieurs d'entre eux donnent ». Puis il posait quelques questions : « Le bien public serait-il compromis, s'il était permis à des prêtres de faire l'éducation des enfants qui ne se destinent pas à l'état écclésiastique? » (P. 31.) « L'État serait-il intéressé à ce que la source des vocations sacerdotales se tarît, ou bien à ce que le sacerdoce ne pût désormais faire quelques recrues que dans les classes pauvres? » (P. 33.) — « La raison d'État serait-elle dans une suspicion politique? » — « Quand il s'agit de l'autorité politique, de la puissance gouvernementale, le seul fait de son établissement dénote une disposition spéciale de la Providence, et une obligation d'être soumis et respectueux... les anarchistes purs, les *émeutiers* peuvent seuls prendre ombrage des enseignements du clergé. » (P. 35.)

Cette manière de se rallier à une monarchie sortie de l'émeute n'était sans doute pas de nature à flatter ses dévots. Tous les polémistes égarent volontiers des coups et ne se bornent point à guerroyer pour l'objet de leurs prétentions. On l'a vu, M. Bernier fait souvent son procès à l'Université elle-même au lieu de viser simplement le monopole. Pour n'omettre aucun motif d'attaque, il va jusqu'à oublier ce qui se passe dans son propre collège, comme « les mutations fréquentes ». Malgré ces procédés et des vivacités de langage, sa petite brochure, sans trop d'emportement, sans déclamations, sans personnalités, ne mérite point d'être confondue dans la littérature des lourds pamphlets qui devaient se produire cinq ou six ans plus

Digitized by Google

tard. En réclamant au nom du droit commun la liberté refusée, il offre fièrement et habilement de montrer que les petits séminaires en sont dignes. Qu'on les fasse concourir avec les collèges royaux.

M. Bernier n'était point le premier dans sa province à s'élever contre le monopole. Vingt ans auparavant avait retenti par toute la France la voix de La Mennais; et pendant longtemps elle fatigua de ses revendications les prétendus libéraux. Le premier qui lui fit écho en Anjou fut un jeune homme dont l'enthousiasme pour les grandes causes devait durer toute sa vie : le comte Théodore de Quatrebarbes. Les réclamations avaient toutefois été devancées par une tentative d'émancipation. Sous Napoléon, un prêtre angevin prit cette liberté qu'on refusait, et on n'osa la lui ravir que sous Louis-Philippe. Neuf ans avant la brochure de M. Bernier, et plusieurs mois avant le grand procès de Montalembert et de Lacordaire, M. Forest, le curé de Saumur, avait vu fermer son école presbytérale respectée pendant vingt ans. Cette préparation de l'opinion publique ne fut sans doute pas étrangère à l'attention qu'obtinrent les *Quelques mots*.

L'édition, parue au commencement de janvier 1839, fut si rapidement enlevée qu'un second tirage devint nécessaire à la fin du mois. Personne, en Anjou, n'ignorait le nom de l'auteur, bien que la brochure ne fût pas signée [1]. Il se fit un plaisir de l'offrir à des universitaires et même à un chaud partisan de la Révolution de Juillet, qui avait parlé de jeter au feu un exemplaire de la première édition et qui reçut la seconde avec beaucoup de politesse en prédisant lui-même la chute prochaine du monopole. Étonné de l'audace du réquisitoire, le public parla de la destitution

[1] *L'Ami de la Religion* (n° du 4 avril) fit une analyse favorable de la brochure, signalant toutefois la vivacité du langage. Plus amateur de vigueur, l'*Univers* (n° du 14 mai) exprima seulement le regret de ne pas connaître l'auteur. Ce désir devait trop tôt recevoir satisfaction.

Digitized by Google

du supérieur-suppléant. Lui-même s'en expliquait ainsi : « Le conseil académique m'a dénoncé au ministre de l'Instruction publique, en lui envoyant mes *Quelques mots*. Cela m'a fait beaucoup rire en flattant un peu ma vanité. Je regrette une seule chose : c'est qu'on n'ait pas attendu la deuxième édition. Elle renferme deux notes qui auraient pu intéresser le ministre. Ces gens-là sont bien mal avisés ! M. de Salvandy a bien le temps de s'occuper de moi ! Qu'il conserve seulement son portefeuille, qu'il se maintienne au ministère, voilà tout ce qu'il peut faire en ce moment. C'est déjà bien fort. Du reste m'honorât-il de quelque attention, je ne vois pas, en définitive, ce qui peut en résulter de fâcheux [1]. »

Cette publication n'eut d'autre résultat pratique que de gagner à M. Bernier une plus grande considération. Pour lui, satisfait de fixer les esprits sur l'examen d'une si grave question, et de leur fournir des arguments propres à soutenir les pétitions qu'on préparait pour obtenir la liberté d'enseignement, il rentra dans le calme de la vie ordinaire. Sans plus s'occuper des débats politiques, sa correspondance se remplit de menus faits contés avec une si bonne grâce qu'on en doit conserver au moins une lettre adressée à Mlle Leguay :

Petit-Séminaire d'Angers, 21 avril 1839.

MADEMOISELLE,

« Il est tout décidé que le mercredi 8 mai nous recevrons, au petit séminaire, Monseigneur l'Évêque de Nantes et celui d'Angers. Ils viendront inaugurer un petit monument que nous érigeons au centre de notre cour intérieure, pour y placer une Vierge en pierre. Cette cour vous paraîtra méconnaissable. Vous serez bien aise, je pense, ainsi que

[1] Lettre du 3 février. L'opuscule fut simplement adressé au ministre, ou bien M. Bernier a été induit en erreur sur la réalité de cette dénonciation dont on n'a pu trouver trace dans les registres et dans les archives.

Digitized by Google

Monsieur votre père, de voir cette intéressante cérémonie qui ne sera pas longue ; et je vous invite.

« Il faut bien que vous vous accoutumiez à me voir faire des étourderies. En voici une qui, dans son espèce, est bien aussi forte, pour le moins, que les articles de journaux, les brochures, les circulaires, etc. Il faut que je vous la raconte :

« Il y a bientôt quinze jours, je sortais de l'évêché, escorté de deux petits saints : celui que vous avez canonisé [1], assistée de votre sacré collège, et un autre qui ne jettera jamais d'éclat [2], fît-il des miracles, parce qu'il ne prêche, ni n'édifie ni congrégations, ni religieuses, mais seulement des séminaristes.

« Il était devers quatre heures, et n'ayant fait jusque-là aucune folie, je pouvais espérer être sage toute la journée, me trouvant en si bonne compagnie. Quand nous fûmes sur la place Saint-Maurice, on me proposa de monter au clocher pour voir les travaux de la coupole [3].

« Après mainte objection sur l'obscurité de l'air, sur la violence et la rigueur du vent qui soufflait au nord, je me laissai entraîner et, m'étant assuré que nous trouverions l'architecte, j'entrai le premier dans l'escalier tournant.

« Arrivé à la dernière marche, je trouvais, en effet, ledit artiste qui nous fit traverser ledit échafaudage pour entrer dans l'intérieur de la flèche neuve. De là nous arrivâmes presque de plain-pied sur les murs de la coupole, au-dessus du timbre de l'horloge, entre les deux flèches. Après avoir admiré le travail et la noble simplicité de celle qui vient d'être reconstruite, ses quatre clochetons et les statues qui les décorent, nous examinâmes en détail les ornements

[1] M. Dérice, aumônier du petit séminaire.

[2] M. Chapin, économe.

[3] Les flèches de la cathédrale avaient été incendiées par la foudre le 4 août 1831. La restauration architectonique fut confiée à Mathurin Binet et à Duvêtre, d'Angers ; celle de la sculpture, à Dantan aîné, de Paris.

Digitized by Google

gothiques qui se font remarquer à la base de l'ancienne, les crevasses qui font craindre sa ruine et les détériorations que le temps lui a fait subir. Comme elle va être démolie et reconstruite, elle est, comme l'a été sa voisine, entourée de petits échafaudages à six étages superposés ; à chaque étage, il y a des planches debout qui forment un garde-fou ; mais pour monter d'un étage à l'autre, il y a une échelle presque verticale, tout au bord extérieur du petit plancher et qui paraît être en l'air. Ce fut chose fort aisée pour nous de monter au premier étage, parce qu'on nous mit une échelle à l'intérieur de la flèche ; toutefois, nous laissâmes au pied de l'échelle nos bréviaires et nos chapeaux. De ma vie, je ne m'étais vu à une telle hauteur et pourtant je me sentais tenté par la possibilité de monter à 55 mètres plus haut.

« Encouragés par l'architecte, nous franchissons le premier intervalle d'un plancher à l'autre, puis le second. Ainsi deux de ces échelles qui nous faisaient peur l'instant d'auparavant étaient escaladées, lorsque le cœur manqua à l'un des trois compagnons. Ce n'était pas moi.

« J'enfile la troisième, puis la quatrième échelle, et je me trouve, avec notre petit saint, sur le cinquième plancher. Je n'avais pas neuf pieds à franchir pour toucher, de la main, la boule qui porte le pied de la girouette. Arrivé là, j'hésite, je cède les honneurs à l'abbé Dérice et, pendant qu'il grimpe assez bravement, ma calotte se soulève, le vent agite et déploie la queue de ma soutane, mon rabat en perles me flagelle cruellement les babines, je bourde, non pas sans un certain dépit qui ressemble beaucoup à l'amour-propre blessé. Puis le dos collé à la flèche, pour éviter le vent, je réfléchis qu'il s'agit de descendre, et en même temps, chose singulière, la pensée de ma mère vient me préoccuper.

« Oh ! si elle m'avait vu où je suis, lorsque j'avais 15 ou 16 ans (et j'étais pourtant alors plus adroit et plus souple

Digitized by Google

qu'aujourd'hui), si elle était maintenant au pied de ce clocher, quelles alarmes, quelle agitation, quel tourment! pauvre mère! mais qu'elle est bien mieux avec le Bon Dieu qu'avec son étourdi de fils! Il y a déjà vingt ans que je n'ai plus de mère! Et cependant tous les cœurs ne sont pas pour moi froids et indifférents; j'ai cru plus d'une fois retrouver toute sa tendresse; et je pourrais nommer qui serait fort mal à l'aise en me voyant sur ce plancher aérien.

« Quand le héros de la journée fut revenu à mon niveau, il avait un œil rouge, enflé, larmoyant, par l'effet du vent et des bourriers, ce qui modérait un peu la joie de son triomphe. Enfin, nous descendîmes; et en repassant dans les échelles je demandai pardon à mon bon ange du surcroît de besogne que ma curiosité lui causait en ce moment.

« Quand j'étais au cinquième étage, la montée Saint-Maurice me paraissait presque nivelée, et les plus grands édifices se rabaissaient et se rapetissaient à mes yeux. Ainsi, on jugerait peut-être plus sainement toute chose en s'élevant bien haut, bien haut, pour voir et considérer. Mais il me semble qu'il y a deux dangers à s'élever ainsi : la vue pourrait n'être plus assez forte et se trouver trop courte; puis, si la tête n'est pas bien solide, elle tourne et on ne peut pas regarder. Le plus sûr est, je crois, de rester au niveau ordinaire... Si je retourne là-haut, je vous ferai part des nouvelles réflexions que j'aurai faites.

« Votre tout dévoué,

« H. Bernier,
« Prêtre. »

A. Houtin.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES CINQ PAYS

DE

L'INDO-CHINE FRANÇAISE

ET LE SIAM

LOCALITÉS-PORTS

(suite)

TONKIN

NAM-DINH

Nam-Dinh, chef-lieu de la province, est situé sur le canal de Nam-Dinh.

C'est au bord de ce canal, sur une longueur de près de 4 kilomètres, que s'élève la ville, avec ses maisons annamites construites en briques et ses nombreuses maisons chinoises dont l'architecture ne diffère pas sensiblement des premières.

Les rues sont très animées, ainsi que les quais et les marchés. Il y a un hôtel européen. Les messageries fluviales et de nombreuses chaloupes à vapeur desservent la localité, en passant par Hung-Yên.

Digitized by Google

Nam-Dinh est doté d'une organisation administrative et en quelque sorte municipale. C'est le centre le plus éclairé du Tonkin : nombreux étudiants et lettrés. C'est à Nam-Dinh qu'ont lieu tous les trois ans les examens pour les grades de bachelier et de licencié; on l'a parfois appelé l'Athènes du Tonkin.

Il n'existe, dans cette ville, aucun monument présentant une valeur artistique ou historique. Méritent cependant d'être vus : les marchés, les quais en pierres, le Mirador, le théâtre annamite, quelques pagodes, le monument élevé à la mémoire de M. Lamothe de Carrier, ancien résident de Nam-Dinh, et la porte par où entrèrent les troupes françaises, lors de la prise de la citadelle, en 1883 et devant laquelle fut tué le lieutenant-colonel Carreau qui a laissé son nom à la rue centrale de Nam-Dinh.

La population de Nam-Dinh est d'au moins 30,000 habitants. On compte, en effet, 3,000 maisons à peu près ; il n'est pas exagéré de supposer 10 habitants par maison. Nombreuses et belles boutiques indigènes ou chinoises, bondées de marchandises asiatiques ou européennes.

En dehors de Nam-Dinh, il existe dans la province trois gros centres, qui méritent d'être mentionnés ; ce sont les villages de Tra-Lu, Kien-Lao et Quan Phuong ; ces agglomérations ne sont remarquables que par leur étendue et leur population.

A signaler deux points principaux : les postes de douane de Lacquan et de Ngo-Dong. Petite station balnéaire à Quat-Lam.

Marchés. — Au nombre de 130 (indépendamment de ceux du chef-lieu), se tenant tous les cinq ou six jours. Les principaux sont : Kien-Lao, Tra-Lu-Bac, Ngoc-Gia, Ninh-Cuong, Dong-Bien, Nuong, Coi-Son, Yen, Qui et Yu xuyen.

Commerce.— Industrie. — Le mouvement commercial de la province est très important. Le port de Nam-Dinh est visité annuellement par environ 2,300 chaloupes à vapeur de commerce et environ 200 jonques de mer.

Digitized by Google

Les chaloupes à vapeur apportent ou enlèvent journellement environ 200 tonnes de marchandises, dont les principales sont : à l'exportation, le riz et l'alcool de riz, la soie, le sel, le coton égrené, les médicaments indigènes, les nattes, l'huile d'arachide, les œufs, les peaux, les cornes, la poterie, le papier et le tabac ; à l'importation, les cotonnades, la mercerie, la bimbeloterie, le pétrole, la quincaillerie, la lampisterie, les flanelles, les conserves alimentaires et les vins et liqueurs.

Le riz est le principal produit de la province. On en distingue deux espèces : le nêp, qui sert à faire l'alcool de riz et les pâtisseries indigènes, et le riz ordinaire.

Le commerce du bétail est très actif.

La soie est un objet important de commerce et d'industrie. On fabrique une assez grande quantité de tissus de soie de bonne qualité ; mais, sous cette forme, la soie ne sort guère du pays, tandis qu'à l'état brut ou redévidée, elle est très recherchée par la Chine et le Japon, d'où, tissée et mélangée avec les soies de ces pays, elle est dirigée sur l'Europe, qui ignore sa véritable origine. Ce commerce pourrait être tenté avec succès par nos nationaux. Des métiers européens pourraient aussi être installés à Nam-Dinh, car il manque aux soies indigènes, pour être utilisées avantageusement, d'être travaillées à l'aide de métiers et par des procédés moins rudimentaires que ceux en usage chez les Annamites.

Après la soie, le coton est l'objet d'un assez grand commerce. C'est plutôt une marchandise transitaire qu'un produit de la province. Il arrive égrené des provinces de Thanh-Hoa et Ninh-Binh.

L'alcool de riz de Nam-Dinh est excellent. Distillé au moyen d'appareils perfectionnés et débarrassé d'un empyreume trop prononcé, il deviendrait probablement un article d'exportation. Les indigènes le préfèrent tel qu'il sort de leurs grossiers alambics.

On fabrique des nattes de jonc marin en assez grande

Digitized by Google

quantité au phu de Nghia-Hung ; elles sont expédiées sur les marchés de Haiphong, de Hanoi et de Hong-Kong pour des sommes considérables.

La province produit encore du sel, des arachides, du sucre, du tabac et les noix d'arec.

Grand marché de bois, bambous et rotins.

On fabrique des incrustations recherchées, quoique cette industrie soit, pour diverses causes, moins florissante que par le passé. Les travaux de gravure et de sculpture sur bois forment aussi une branche importante de l'industrie de la province.

Ferblanterie, objets de culte, broderies.

Une industrie nouvelle s'est implantée à Nam-Dinh : MM. Robin et Murat y ont créé une usine pour la fabrication de l'albumine et la préparation des jaunes d'œufs pour la mégisserie. Un autre français y avait établi une maison d'achat pour les œufs. Ce sont principalement des œufs de cane.

Le commerce général de la ville et du port de Nam-Dinh subit une légère diminution lorsque la récolte de riz est médiocre. Il est impossible de donner une idée, même approximative, de l'importance de ce commerce, car la Douane locale ne conserve pas les états statistiques, qui sont adressés mensuellement à la direction de Haiphong. Le double devrait être adressé à la Résidence.

Ces données seraient d'ailleurs incomplètes, car, le bureau de Nam-Dinh se bornant à taxer les marchandises entrant par les fleuves ou la frontière de l'Annam, ne s'occupe pas de celles qui ont acquitté les droits à Haiphong ou sur d'autres points ; mais on peut évaluer, sans exagération, au moins à 7 millions de francs, le mouvement commercial de Nam-Dinh qui est l'*emporium* des provinces du sud du Tonkin et des provinces du Nord de l'Annam, Thanh-Hoa et Nghê-An.

Cultures. — La superficie des terres cultivées est environ de 134,977 hectares, dont 106,396 hectares de rizières.

Digitized by Google

Les terrains de la province ne sont pas en général propres aux cultures industrielles. Cependant les cultures de mûriers et de coton pourraient recevoir un certain développement; ces cultures font d'ailleurs de sensibles progrès dans plusieurs sous-préfectures où le sol est plus élevé.

Une culture à développer au Tonkin, pays de rizières, c'est le jute. On le cultive au Bengale sur 750.000 hectares, produisant pour 195 millions de francs de jute, dont on fait des gunnies (sacs à grains et à sucre), des cordages, voiles, filets, des étoffes, des draps et du papier. Nous en achetons au Bengale pour des millions, alors qu'on le trouve en Annam et au Tonkin, dans les provinces de Nam-Dinh, Ninh-Binh, Hai-Duong et Bac-Ninh. MM. Saint frères ont tenté l'extension de cette culture en Indo-Chine. Il serait absurde et nuisible d'interdire aux colonies la création de filatures, de tissages, d'usines, sous prétexte de concurrence aux industries métropolitaines. Les temps du « pacte de famille » sont passés.

Concessions. — Les concessions de terrains accordées à des Français sont au nombre de quatre, situées dans les huyens de My-Loc et de Hai-Hau, et occupent une superficie de plus de 3.000 hectares. Elles appartiennent à MM. Gobert et Daurelle, qui y font des essais de cultures. Il faut citer également les plantations de mûriers faites en grand par M. Bourgouin-Meiffre, industriel d'Hanoi. Une grande concession de terrrains d'alluvion a été accordée sur le littoral à M. Maron, qui fait des essais de colmatage.

Revenus. — La province de Nam-Dinh verse, annuellement, dans les caisses du Protectorat, une somme d'environ 344.000 piastres, soit 928.800 francs. Dans cette somme ne sont pas comprises les recettes des douanes ni la part contributive de la province dans les produits des postes et télégraphes et de l'affermage du monopole de l'opium.

Avenir de la province. — Il ne faut pas demander à la province ce qu'elle n'est pas susceptible de pouvoir donner :

Digitized by Google

Elle ne renferme ni gisements miniers connus, ni forêts. Le sol, entièrement dans les mains des indigènes, est partout cultivé. Les principales productions sont, actuellement, le riz et la soie. Améliorer les cultures et l'élevage du ver à soie, développer la production du mûrier et du coton, introduire des procédés de tissage perfectionnés, telles doivent être les premières préoccupations. A cet effet, la création d'un jardin botanique et d'acclimatation, ayant comme annexe une magnanerie d'essai, était désirable. C'est ce qui va être fait.

Quelques industries secondaires pourraient réussir, après études sérieuses.

Missions. — Deux missions catholiques se partagent la province de Nam-Dinh : la mission espagnole du Tonkin central, à l'est du canal de Nam-Dinh ; la mission française du Tonkin occidental, à l'ouest.

De nombreuses chrétientés avec églises de style espagnol dans l'intérieur. Belle cathédrale à Buichu, résidence de l'évêque espagnol, Mgr Onate. Séminaire.

L'Annamite bouddhiste n'est pas fanatique. Il n'y a pas de question religieuse au Tonkin. Espérons qu'on n'en créera pas.

Écoles. — Dans chaque huyen est une école de caractères chinois ; au chef-lieu, une école supérieure, dirigée par le dôc-hoc, bien fréquentée.

Il existe, en outre, au chef-lieu, deux écoles du Protectorat, une de garçons et une de filles, qui ont pour but d'enseigner le français aux jeunes indigènes.

L'école des garçons est fréquentée par 220 enfants environ, sur lesquels quatre ou cinq par an peuvent être choisis pour être nommés interprètes.

C'est la plus importante du Tonkin.

L'école des filles a peu de succès. Elle est uniquement fréquentée par les enfants européens et peu de filles indigènes. Celles-ci n'apprennent guère que la couture.

Digitized by Google

Une école congréganiste, tenue par les sœurs de Saint-Paul de Chartres, vient de s'ouvrir avec subvention du budget provincial et reçoit surtout les filles indigènes catholiques.

Principaux commerçants et colons européens. — Agence des correspondances fluviales, MM. Lusignan, agent; Lacombe, commerçant; Caralp, réprésentant; Gobert, Bourgoin-Meiffre, Daurelle, agriculteurs; Schwab, agent de plantation; Maron, géomètre; Bérenguier, commerçant; Vinson, entrepreneur, etc.

BAC-NINH ET DAP-CAU

Bac-Ninh, ville d'environ 8,000 habitants, chef-lieu de la province et siège de l'évêché espagnol du Tonkin septentrional, est située à 27 kilomètres d'Hanoï. Elle renferme une citadelle qui date du règne des Lê et a 3 kilomètres de circuit, et une cathédrale récemment construite.

Bien que n'étant pas précisément un centre de production, Bac-Ninh n'en a pas moins une importance assez grande au point de vue commercial; c'est un centre d'échange où viennent toutes les denrées et tous les objets fabriqués dans la province ou importés, soit des provinces voisines, soit de la Chine, par Cao-Bang ou Lang-Son. Le marché permanent qui s'y tient est fréquenté et les boutiques qui bordent la rue principale sont très achalandées. Il ne faut néanmoins pas croire qu'il se traite à Bac-Ninh de grosses affaires; à part le commerce des riz, commerce très actif en décembre et en juin et complètement entre les mains des Chinois, les transactions, quoique nombreuses, sont de peu d'importance. Il n'y a guère, en somme, qu'un commerce de détail, actif il est vrai, mais n'exigeant que de faibles capitaux et ne donnant lieu qu'à une faible circulation d'argent. Thi-Cau est placé sur des collines ondulées, dans une situation charmante. C'est à Thi-Cau que se trouve

Digitized by Google

actuellement l'hôpital militaire, installé dans de grandes pagodes abritées par de beaux arbres mais en très mauvais état. Cet hôpital est considéré comme un véritable sanatorium. Dap-Cau, éloigné de 4 kilomètres environ de Bac-Ninh, se développe perpendiculairement au Song-Cau; c'est une ville d'avenir et le centre du commerce européen de la région. Même par les plus basses eaux, canonnières et bâtiments de commerce y ont un accès facile.

Par le Song-Cau, Dap-Cau communique avec Thai-Nguyen; par le Song-Cau et le Thai-Binh, avec les Sept-Pagodes, Hai-Duong et Hai-Phong; par le Loc-Nam, avec la région du nord-est; par le Song-Thuong avec Phu-Lang-Thuong par le Song-Câ-Lô avec Son-Tay.

Dap-Cau est desservi tous les deux jours par les Messageries fluviales.

Il existe encore dans la province d'autres centres indigènes très importants et comme commerce et comme population, tels que les grands villages de Ding-Bang, Dai-Bai, Bac-Trang, Phu-Hin, Dong-Ky, Tho-Khoi, Coloa et Duc-Noi.

Marchés. — On compte dans la province de Bac-Ninh 60 marchés imposés. Les plus importants sont ceux de Cho-Dau, Cho-Vang, Cho-Liem, Cho-Thi-Cau, Cho-Nên, Cho-Xa, Cho-Chi et Cho-Nui. (Cho veut dire marché.)

Certains marchés sont spéciaux pour la vente des divers produits fabriquée ou des denrées récoltées dans la province, ainsi que pour la vente des bestiaux.

Commerce. — *Industrie.* — 1°. Européens. — Un établissement industriel important a été installé à Dap-Cau, pour le travail du fer, du cuivre et du bois, par MM. Leroy et Cie. Une fonderie y est annexée, possédant un outillage complet. Ces ateliers ont fabriqué déjà un grand nombre de ponts en fer genre Eiffel qui ont été livrés à l'Administration ou à des particuliers. Actionné par une machine à vapeur, cet établissement peut faire face aux commandes les plus importantes.

Digitized by Google

Comme annexe à cette usine, se trouvent des ateliers de menuiserie dans lesquels une quantité considérable de sapins d'Amérique est consommée chaque mois.

MM. Leroy et Cie possèdent également, à Dap-Cau, une fabrique de tuiles genre Altkirch ou Montchanin. Ces tuiles sont recherchées ; elle constituent, en effet, une toiture à la fois plus élégante, plus légère et moins dispendieuse que la toiture ordinaire.

2° Indigènes. — Les principales industries indigènes de la province sont les poteries, les objets en cuivre et en niellés, la soie, la laque et le tissage de la toile et du coton.

Les poteries sont fabriquées à Bac-Trang et à Phu-Lang. De là, elles sont écoulées sur les marchés de Hanoi, d'Hai-Duong et d'Hai-Phong.

Les cuivres ont leur principal centre d'industrie à Dai-Bai, gros village dont les habitants se livrent presque tous à la fabrication de divers ustensiles en cuivre en usage chez les Annamites (marmites, cuvettes, gongs, cloches, bouilloires, plateaux). Toutefois, sur des modèles qui leur ont été donnés, ils commencent à fabriquer divers objets à l'usage et au goût des Européens, qui sont d'une vente facile et lucrative pour eux. Les chauffe-mains, boîtes, gardes de sabre niellés, sont une spécialité du pays.

Les objets fabriqués sont en partie vendus dans la province, mais le plus grand nombre est exporté dans les provinces voisines et sur le marché de Hanoi.

Un grand nombre de villages se livrent à l'élevage du ver à soie. Les deux centres les plus importants son Thi-Cau, Dap-Cau et Dai-Bien. Les soies sont fabriquées à Dinh-Bang et à Noi-Duê ; elles sont vendues à Hanoi.

C'est à Dinh-Bang qu'on trouve les meilleurs ouvriers laqueurs de la province ; leur réputation, d'ailleurs, est connue dans tout le Tonkin. Cette industrie de la laque prend une grande extension. Le fils du général Bichot, commandant en chef, qui s'est fait colon, exploite, surtout

Digitized by Google

sur sa concession de la rivière Claire, la laque, l'abaca (chanvre de manille) et des noix de bancoulier.

Cultures. — La culture la plus importante est celle du riz; elle occupe une superficie d'environ 100.000 hectares.

On fait généralement deux récoltes de riz par an. On cultive aussi le maïs, la patate, la canne à sucre, le ricin, les arachides, le bétel et l'aréquier.

Exploitations agricoles. — Diverses concessions ont été accordées dans la province de Bac-Ninh à des Européens, MM. Gobert, Gavanon et Ronze.

1° *Ferme des Rapides.* — MM. Gobert exploitent deux concessions dont la plus ancienne, la ferme des Rapides, est en pleine prospérité.

La ferme des Rapides, qui doit son nom à sa proximité du canal des Rapides, comprend 221 hectares. Les concessionnaires y font sur une grande échelle l'élevage des animaux de la race bovine et de basse-cour et le commerce du foin.

Ils y ont installé une laiterie importante, qui trouve à Hanoi un écoulement facile. La ferme des Rapides fabrique également du beurre et des fromages très appréciés.

2° *Concession du Phu-da-Phuc.* — Situé au nord de Bac-Ninh, dans une région qui a été pendant de longues années troublée par la piraterie, le terrain concédé à MM. Gobert est composé de mamelons dont quelques-uns étaient jadis plantés d'arbres à thé, et de rizières abandonnées et en friche. MM. Gobert, aidés par l'administration, ont réussi à pacifier le territoire qu'ils occupent et peuvent travailler maintenant en toute sécurité.

Des résultats appréciables ont été déjà acquis. Les concessionnaires ont planté des caféiers sur les mamelons; à flanc de coteau des pâturages sont entretenus pour l'élevage d'animaux de la race bovine. Dans la plaine, des rizières ont été mises en culture et sont en plein rapport.

Digitized by Google

Comme à la ferme des Rapides, MM. Gobert fabriquent du beurre et du fromage très recherchés.

La concession de Phu-da-Phuc comprend 10.269 hectares.

3° *Concession Gavanon.* — La concession de M. Gavanon se trouve à Dap-Cau. Elle est exploitée depuis deux ans et comprend 22 hectares.

Elle contient actuellement 20.000 pieds de vignes et plusieurs milliers de pieds de caféiers.

4° *Concession Ronze.* — La concession de M. Ronze se trouve sur plusieurs mamelons, à environ 2 kilomètres de Bac-Ninh. Elle est exploitée depuis trois ans et comprend 20 hectares environ. Elle contient actuellement 40.000 pieds de caféiers, dont 8.000 en plein rapport.

M. Ronze s'occupe également de l'élevage d'animaux de la race bovine.

Bois. — La province fournit surtout des bois de chauffage. Cependant on y trouve les essences suivantes : le pin, le camphrier, le bambou et les arbres à fruits des pays tropicaux.

Principaux commerçants entrepreneurs. — Européens : Ronze, Rochat, à Bac-Ninh ; Leroy, Gavanon, Girard, Renoud-Lyat, à Dap-Cau.

Chinois : A-Kiem, Tian-Quan-Ky, Dam-Can-Binh, Luong-Dien, Winh-Long et Maca, à Bac-Ninh ; Young-Ky, Tien-Dzu et Ha-Tan, à Dap-Cau.

LAO-KAI

Le centre de Lao-Kai, étant situé à la frontière, est le lieu de transit et d'échange entre le Tonkin et le Yunnan. De Hanoi à Lao-Kai, ce sont les jonques de Hanoi qui font les transports, de Lao-Kai à Man-Hao ce sont les jonques de Man-Hao. Le transbordement se fait à Yen-Bai sur le fleuve rouge. Le sel s'y échange contre l'étain, le thé, les médecines chinoises. L'exploitation du plomb, de l'étain, de l'or, du cuivre, du graphite pourrait être reprise avec

Digitized by Google

profit dans cette région. Yen-Bai offre d'importantes mines de charbon gras et bitumineux.

SONTAY

Ce centre, situé sur le Fleuve Rouge et devenu fameux pendant la conquête par la victoire de l'amiral Courbet, a perdu toute son importance. Les services militaires seront transférés à Viêt-Tri, au confluent des rivières noire et claire avec le Fleuve Rouge. Une dizaine de colons européens, planteurs et industriels, y sont installés. On compte à peine 9,000 habitants. Des industries minières peuvent s'y créer pour le fer, l'or, le cuivre, le plomb, le nickel, le charbon et les calcaires marmoréens. La province entière compte 800,000 habitants et 165,000 hectares.

LANGSON

La ville est par 21° 50′ 38″ de latitude N. et 104° 26′ 24″ longitude E. C'est un territoire militaire. Elle est sur la route de Phulang Thuong à Cao Bang. La voie ferrée parcourt 105 kilomètres et dessert 9 stations. La Cie Fives-Lille doit la prolonger en Chine jusqu'à Lang-Tchéou. La région est habitée par plus de 3,000 Chinois et surtout par des Thos (rameau des Thais), des Nongs et des Mans. Les établissements actuels à citer sont : la Résidence, la gare, le Trésor, l'école franco-indigène, la prison, les bâtiments militaires. Le grand marché et le centre commercial est le faubourg chinois de Ky Lua, à 2 kilomètres de Langson. C'est l'entrepôt de la Badiane ou anis étoilé. Le charbon, le fer, l'or, le cuivre, l'étain, le plomb argentifère, l'amiante, ont été rencontrés et étudiés et feront l'objet d'exploitations lorsque les voies de communication seront achevées. Une quinzaine d'industriels français y ont des entreprises. C'est un centre appelé à un grand développement pour nos transactions avec la Chine.

Digitized by Google

MINES

Dans la province de Quang Yèn, où est établi le meilleur hôpital contenant 250 lits, se trouvent d'importantes mines de charbon en exploitation : l'une à la Société française des Charbonnages du Tonkin, l'autre à la Société des Mines de Ké-Bao.

La première est exploitée par une Société franco-anglaise, constituée en 1887, au capital social de 4 millions de francs. Les travaux préparatoires pour la mise en exploitation sont terminés, et la Société expédie sur Hong-Kong et la Chine, par divers steamers affrétés, environ 12 à 15,000 tonnes par mois. On y a installé une usine à briquettes qui fournit ses produits à la marine. La concession est de 20.000 hectares.

Ces briquettes sont mélangées de brai et de cardiff. Ce sont des charbons secs et durs, sans crasse, sans escarbilles, sans fumée, mais exigeant des grilles spéciales.

L'exploitation de Hatou se fait à ciel ouvert, celle de Nagotna par un puits de 140 mètres et des galeries. 35 Européens, 2,000 Annamites et 200 Chinois y sont occupés. L'exportation annuelle est de 140.000 tonnes, valant 1.400.000 fr.

Deux lignes de chemins de fer, à voie de 1 mètre, reliant les mines de Nagotna et de Hatou à Hon-Gay, apportent le charbon à un grand appontement auquel peuvent accoster les vapeurs du plus fort tonnage et sur lequel deux grues hydrauliques enlèvent les wagons et les basculent dans la cale du bateau.

La deuxième, située à Ké-Bao et dite concession Jean Dupuis, est exploitée par une Société française fondée au capital de 2,500,000 francs en 1889. Les travaux, poussés très activement, sont très avancés et, grâce à la situation du centre principal de la mine, presque sur le bord de la mer, on a pu, tout en poursuivant son installation, livrer

Digitized by Google

à la marine et au commerce plusieurs milliers de tonnes de houille. Un puits de 150 mètres a été inauguré par M. le Gouverneur général, le 21 juin 1893. Un chemin de fer de 15 kilomètres, allant du puits Lanessan à Port-Vallut, prend sur son parcours le charbon des mines de Caï-daï-Brousse et Caï-daï-Mine. Les travaux de Port-Vallut sont achevés. Les navires de tous tonnages peuvent y accoster par toutes les marées. Le lavage et le criblage ont été installés à Port-Vallut, où se trouve également une usine à briquettes. La mine occupait 40 Européens et 2,300 coolies. Elle a interrompu ses travaux et son exploitation faute de capitaux et la mine attend une reconstitution. Elle avait exporté en 1897 plus de 62.000 tonnes, valant 637.000 fr. Les houillères du Tonkin prendront le marché depuis Aden jusqu'à Sanghai. Ils feront prime sur le marché de San-Francisco et leur débouché sera de *trois millions* de tonnes.

Notre flotte a un point d'appui à Hongay, au port Courbet, dans cette baie d'Along dont les innombrables îlots font une des merveilles du monde.

Un certain nombre de périmètres réservés ont été demandés dans le but de rechercher des mines de sulfure d'antimoine, mais aucune n'a encore été mise en exploitation.

ANNAM

TOURANE

Bâtie sur la rive gauche du Song-Han, au fond d'une rade bien abritée, Tourane, qui n'était autrefois qu'un amas de chaumières annamites, est devenue, par une suite de développements successifs, dus à l'initiative de nos résidents, à la bonne volonté et au désir de bien faire des colons, une ville dont l'avenir commercial est aujourd'hui

Digitized by Google

assuré, tant par le développement du commerce intérieur que par l'exportation, qui ne cessera d'augmenter, grâce à l'exploitation, déjà très avancée, des houillères de Nong-Son, près Tourane, ainsi que de nombre d'autres gisements miniers de toute nature qui ont été reconnus et dont la mise en œuvre n'est plus qu'une question de temps.

Entre autres, les gisements aurifères de Bang-Miéou qui ont été soumis à un examen sérieux et sont exploités actuellement.

Une ordonnance royale de S. M. Dong-Khanh, en date du 1er octobre 1888, a érigé Tourane en concession française. Une municipalité, représentée par un commissaire municipal, assisté d'une commission municipale, y a été installée avec les divers services qui en dépendent : voirie municipale, police, etc. Une lieutenance de port va être créée si l'essor que doit prendre le port répond aux prévisions. M. Doumer, par arrêté du 29 janvier 1898, a loué à une Société lyonnaise l'îlot de l'Observatoire. Cette Société va y construire des appartements, des quais, des ports à charbon, des magasins généraux et y assurer tout l'outillage du port. L'exploitation des houillères de Nong-Son va être reprise avec activité, avec un fonds de 2.500.000 francs et 500.000 francs pour les magasins généraux et les constructions du port. La moitié des navires allant d'Europe en Chine feront leur charbon à Tourane. Le bénéfice sera de 700.000 francs pour une exportation annuelle de 220.000 tonnes. La concession est de 2.000 hectares admirablement situés. Le charbon revient à Tourane à 6 fr. 65 la tonne, et se vend à Hong Kong 9 fr. 75.

Siège de la direction des douanes de l'Annam, d'une agence de Messageries maritimes et d'une succursale de la Banque de l'Indo-Chine, Tourane s'agrandit de jour en jour et la population européenne s'élève à environ 100 habitants, auxquels il faut ajouter la garnison. La colonie chinoise comprend environ 200 individus et la population

Digitized by Google

indigène des huit villages de la concession forme un total de 4,000 âmes environ.

Trois magnifiques routes ont été livrées à la circulation : L'une reliant Tourane au village de Cam-Lê, où se trouve un bac qui permet de traverser la rivière du même nom, conduit de là à Quang-Nam et à la ville chinoise de Faifo.

Une autre rejoint la route mandarine au village de Phuoc-Tuong et aboutit aux plantations de café et de thé. Outre les cultures de café et de thé de Camlé, il faut citer en première ligne la grande plantation et l'usine de MM. Lombard et Cie, à Phuoc-Tuong, dont les produits seront préférés en France à ceux de Chine et de Ceylan.

La troisième aboutit au village de Thanh-Khê et rejoint, au fond de la baie, la route qui, passant par le col des Nuages, conduit à Hué.

Enfin, les études en cours pour la construction d'un chemin de fer conduisant à Hué ont permis de constater dès maintenant que l'établissement de cette voie de communication, qui permettrait de doubler le transit entre Tourane et la capitale, serait d'une réalisation plus facile qu'on ne l'avait d'abord supposé. La construction va commencer.

La route du col des Nuages entre Tourane et Hué est améliorée. Des travaux très considérables, exécutés par M. le sous-ingénieur Bourard, ont transformé en une route carrossable de 8 mètres de large le sentier de chèvres qui, depuis la conquête de l'Annam, avait dû suffire pendant la mauvaise saison aux communications avec la capitale par le passage difficile du col des Nuages.

Outre les facilités de communication qu'elles fournissent aux habitants, ces nouvelles artères leur offrent de belles promenades, bien entretenues et accessibles à la circulation des voitures attelées.

Un jardin public a été récemment créé ; il est orné de beaux échantillons de l'art sculptural Kmer, qui y ont été rassemblés, par l'auteur de ces lignes, à la suite de la

Digitized by Google

découverte de nombreuses ruines dans les environs de Tourane.

Tourane est surtout une ville de consignation et de transit. Le commerce local fait principalement du détail pour les besoins tant de la population européenne qu'indigène.

D'après les statistiques des douanes, les recettes des ports de Tourane, Cua-Dai (Fai-Fo) et Hiêp-Hoa, centralisées à Tourane, s'élèvent annuellement à près de 300,000 piastres.

Ces quelques données permettront d'apprécier les progrès réalisés à Tourane et l'avenir commercial réservé à la ville naissante qui sera prochainement reliée par des voies de communication rapides avec les centres de production de l'intérieur du pays.

A une heure environ de Tourane, et en dehors des limites de la concession française, sont situées les montagnes de marbre, où l'on remarque de magnifiques pagodes et des grottes taillées dans le marbre par ordre du roi Minh Mang. Une bonzerie y est installée pour la garde de ces lieux sacrés. Rien de plus pittoresque que cet endroit, qui est l'objet de nombreuses visites de la part des voyageurs descendant à Tourane pendant l'escale des courriers.

Le gouvernement annamite n'a pas autorisé, jusqu'à présent, l'exploitation régulière de ces carrières de marbre.

FAIFO

Lorsqu'on passe à Tourane, il est intéressant d'aller visiter la ville chinoise de Faifo, le plus ancien et le plus considérable entrepôt chinois de l'Annam.

Commerce, Industrie. — Faifo est un port ouvert au commerce par l'embouchure de Cuadai ; mais il n'est accessible de ce côté qu'aux barques et aux jonques d'un faible tirant d'eau. Par suite, le transit des marchandises impor-

Digitized by Google

tées ou exportées a lieu par le port de Tourane relié à Faifo par une voie fluviale parcourue en moyenne en douze heures.

Faifo est surtout un port d'exportation et l'entrepôt général de tout le commerce des provinces centrales de l'Annam. L'exportation consiste en soie grège, en cannelle et en sucre. Ces produits, dirigés sur Tourane, sont transbordés à destination de Hong-Kong, Haiphong, Saigon, Singapour.

Presque toutes les marchandises d'échange avec les tribus moïs viennent de Faifo (cuivre, laiton, objets en métal, cotonnades).

Le port de Hiep-Hoa ne fait que le commerce de cabotage intérieur ; quelques produits sont exportés en Cochinchine. Quant aux autres produits, ils sont exportés dans les divers ports de l'Annam ; les principaux sont les cotonnades indigènes, les noix d'arec et les cotons filés étrangers.

L'importation consiste entièrement en produits indigènes provenant des divers ports de l'Annam (sucre, poisson salé, huile d'arachide, tourteaux d'arachide et sel).

Un autre commerce qui mérite d'être signalé est celui des nids d'hirondelles de mer ou salanganes; cette denrée précieuse, appelée ô'yên en langue orientale, est fort recherchée des riches Chinois. On la trouve surtout à flanc de rocher, dans l'île de Cu-Lao-Cham, située à hauteur de l'embouchure de la rivière de Faifo et à quelques milles d'éloignement; c'est un des plus anciens et des plus curieux monopoles que le gouvernement annamite ait concédés à des fermiers. Les jonques viennent chercher les nids à l'île même de Cu-Lao-Cham et les transportent de là dans les ports de Chine.

L'industrie indigène n'est pas très développée ; on fabrique cependant des alcools de riz, de mélasse, de maïs et de fruits, des briques, des poteries, de la chaux ; enfin, on rencontre quelques tourneurs sur bois. Au village de

Digitized by Google

Kim-bong, près de Faifo, habitent de nombreux charpentiers, de bons sculpteurs et quelques fondeurs qui travaillent le cuivre et le fer.

Des commerçants français, les frères Derobert, établis à Faifo depuis quelques années, achètent les produits indigènes, tels que soies filées, cocons, peaux et cornes de buffle, plantes médicinales, thés, rotins, mélasses, etc., qu'ils expédient en Europe. La prospérité de cette maison va s'augmentant tous les jours, grâce aux bonnes relations que son chef sait entretenir avec les habitants de la province. Depuis quelque temps, M. Petitpierre, autre commerçant français établi à Tourane, fait avec succès les mêmes achats dans la province de Quang-Nam.

Exploitations, Gisements, Bois. — Plusieurs de nos compatriotes se sont fait réserver des terrains miniers.

Ce sont : MM. Cotton, Boudet, Devaux, Leroy, Barrat, Herbet, Prat.

Les principales substances minérales ou fossiles sont : la houille, le cuivre et le fer, le cinabre, l'or, le zinc et la tourbe. Des mines de cuivre ont été concédées à Duc-Bo.

Une Société française a entrepris l'exploitation des gisements d'or de Bong Mieû ; les recherches ont donné des résultats suffisants pour bien augurer de la réussite.

L'ancienne Société des houillères de Tourane, qui continuait l'exploitation des gisements houillers de Nong-Son, dont le charbon est reconnu de très bonne qualité, vient de se reconstituer avec des capitaux lyonnais. Nong-Son exportait par an de 3 à 4.000 tonnes d'anthracite pur valant 43.000 fr. L'exportation va prendre un nouvel essor et attirer les grands navires à Tourane, doté de tout l'outillage d'un grand port. Notre marine y aura un dépôt de charbon et un point d'appui.

Les montagnes renferment des forêts, d'où les Annamites tirent des bois de construction et de chauffage.

Digitized by Google

HUÉ

La capitale de l'Annam est située par 16° 32′ 58″ de latitude N. et 105° 15′ 20″ de longitude E. A 8 kilomètres de la mer, sur les bords du Song-Huong-Giang, s'élève la citadelle de Hué, bâtie dans une boucle de la rivière. C'est un grand carré de 2 kilomètres et demi de côté, défendu par une escarpe revêtue de 7 mètres de haut, que précède un fossé large de 20 mètres et à l'intérieur duquel se trouvent le palais impérial, les ministères, le siège des différentes administrations indigènes et de nombreuses casernes où est logé ce qui reste de l'ancienne armée annamite. Dans un angle de la citadelle on a ménagé un réduit où est casernée une partie des troupes françaises.

L'autre partie occupe un ouvrage à cornes, nommé le Mangca, détaché du corps de place et qui commande le cours inférieur de la rivière. En face, à Ba-Vinh, mouillent les jonques annamites et chinoises qui font le cabotage de la côte, et les chaloupes à vapeur qui relient par mer Hué à Tourane. Pendant la belle saison (mousson de S.-O.), ce port présente une certaine animation ; mais pendant l'hiver (mousson de N.-E.), la barre de Thuan-An est très fréquemment infranchissable, et une partie du trafic doit s'effectuer par voie de terre. L'état de la mer rend, d'ailleurs, la navigation très dangereuse à cette époque, depuis Tourane jusqu'au Tonkin, et c'est à juste titre que les Annamites en avaient surnommé le littoral la « Côte de fer ».

Sur l'autre rive du Song-Huong-Giang[1], au débouché de la route de Saïgon, s'élève la résidence supérieure de l'Annam.

Une assez grosse agglomération s'est formée autour de la ville officielle. Les villages de Dông-Ba, Gia-Hôi, Ba-

[1] Song veut dire rivière.

Digitized by Google

Vinh et Kim-Long, sont de gros faubourgs où se presse une population de commerçants annamites et chinois.

Un pont métallique de 72 mètres a été jeté sur le canal de Dong-Ba, en 1893 ; d'autre part, le gouvernement annamite va achever la construction d'un pont fixe de plus de 350 mètres sur la rivière de Hué pour relier la citadelle à la Résidence supérieure.

Près de Kim-Long, village important, à l'ouest de la citadelle, est le siège du vicariat apostolique de la Cochinchine septentrionale.

A l'embouchure de la rivière s'élèvent les baraquements de Thuân-An ; on y a fondé un hôpital militaire, qui, grâce aux vents du large qui balaient la dune, est un véritable sanatorium.

Routes. — Depuis quelques années, le réseau routier des environs de Hué, a reçu un grand développement ; il atteint actuellement plus de 40 kilomètres.

Les principales routes sont :

Sur la rive droite du fleuve :

Celle de Hué à Thiêu-Tri, 7 kilomètres.

La route basse des tombeaux, 6 kilomètres.

Celles de Phu-Cam à An-Cuu ; de Hué à Thuân-An, de Phu-Xuâm ; d'autre part, les environs de la légation sont sillonnés de rues et boulevards.

Sur la rive gauche :

La route de Confucius de 5 kilomètres.

La route circulaire de la citadelle, celle des deux ponts, etc.

La route mandarine de Hué à Tourane, plus généralement connue sous le nom de route du Col des Nuages, a subi d'importants travaux de réfection, pour la rendre accessible au service des voitures dans tout son parcours, qui est de 105 kilomètres.

Cette voie de communication peut être divisée en quatre sections principales :

Digitized by Google

La première, de Hué à Cau-Hai, située entièrement en plaine et traversée par de nombreux arroyos, sur lesquels des ponts en fer sont établis au fur et à mesure que les ressources permettent le remplacement des ouvrages primitifs et rudimentaires existant actuellement.

La deuxième, de Cau-Hai à Lang-Co, franchit, d'après le système annamite, c'est-à-dire en suivant la ligne de la plus grande pente, les Cols de Choumay et de Phu-Gia, la rectification de ces deux passages, ainsi que la réfection de la partie défectueuse s'étendant entre Phu-Gia et Lang-Co, sont terminées.

La troisième et la plus pittoresque vient d'être refaite dans tout son parcours de Lang-Co à Lien-Chéou, sur une largeur uniforme de 10 mètres; elle franchit le Col des Nuages à une altitude de 472 mètres; la pente douce de $0^{m}07$ qui lui a été donnée la rend, dès à présent, accessible aux voitures.

La quatrième section, de Lien-Chéou à Tourane, parcourait jusqu'à présent, sur une étendue de 18 kilomètres, une plaine de sable blanc extrêmement fatigante pendant l'été.

D'importants travaux sur cette section ont été exécutés pour transformer cette partie en route carrossable.

Le Protectorat achève, en outre, l'ouverture d'une voie de pénétration au Laos, commençant à Maï-Lanh, point terminus de la navigation sur la rivière de Quang-Tri, pour gagner Aï-Lao.

Cette route aura une longueur totale de 44 kilomètres, et nécessitera de nombreux travaux d'art, notamment la construction d'un pont de 60 mètres sur le Rao-Quan, torrent d'une extrême violence.

Elle se relie avec la route mandarine par le prolongement des travaux jusqu'à Cam-Lo.

Marchés. — Les principaux sont : huyên de Huong-Trà : Dong-Ba-An-Hoà, Ba-Vinh, Kim-Luong, Thanh-Huong et Huong-Cân ; huyên de Huong-Thuy : An-Cuu, Phu-Bai,

Digitized by Google

Luong-Vân, Phu-Loc, Cho-Truôi, Cau-Haï, My-Loi ; huyên de Phu-Vang : Nam-pho, Cho-Sinh, Cho-No ; huyên de Quang-Dien : Kim-Hai, Cho-Sia ; huyên de Phong-Dien : An-Dien, Dai-Loc, Ky-Môn.

Cultures. — Riz, aréquier, mûrier, arachides, rotins et bambous.

La colonisation européenne se développe petit à petit ; une plantation de caféier a été entreprise par M. Bogaert, négociant, sur un terrain, dont il a obtenu la concession à Cu-Bi, à 15 kilomètres de Hué ; les résultats obtenus permettent d'augurer un grand succès pour cette entreprise.

Commerce, Industrie. — La plupart des barques qui fréquentent le port de Hué apportaient au gouvernement l'impôt des provinces sous forme de ligatures et de riz. C'est maintenant l'administration française qui centralise et dirige les finances de l'Annam.

Le reste de l'importation se compose de papiers chinois, de tabac, de cotonnades, de soieries destinées à la confection des vêtements des mandarins, naturellement fort nombreux à Hué. L'exportation est faible et ne comprend guère que des peaux et os d'animaux et des paquets de rotin. Les pêcheries de la côte, bien qu'assez productives, n'alimentent guère que la consommation locale. L'industrie, autrefois représentée au Palais par les meilleurs incrusteurs, émailleurs et ivoiriers de l'Annam, est aujourd'hui bien tombée. De temps en temps on trouve encore des traces de l'habileté de ces artistes du passé, mais il est très difficile de faire produire leurs similaires.

Exploitations, Gisements, Bois. — Le gouvernement annamite fait exploiter les forêts bordant les rives du haut Song-Huong-Giang. Elles contiennent de fort belles essences. Les renseignements manquent sur les richesses minières de la région montagneuse, mais il est vraisemblable que l'affleurement houiller du Quang-Nam se prolonge dans le Thua-Thiên.

Digitized by Google

Commerçants Européens. — MM. Bogaert, entrepreneur, fournisseur, scierie mécanique, fabrique de glace; Berthoin, usine pour la préparation de l'albumine et des jaunes d'œufs salés, commerce de bois, de cotonnades, articles d'échanges.

Principaux commerçants Chinois. — Shang-Hoo; Shang-Ky; A-The.

QUI-NHON

Qui-Nhon est un port desservi par les Messageries maritimes quatre fois par mois. Il est situé par 13° 45′ 23″ de latitude N. et 106° 53′ 15″ de longitude E. Sa barre n'a que 5m30 d'eau. Le port est étroit et a des fonds de 6 à 12 mètres. Une résidence, un hôpital, des casernes de milices y sont installés. Les missions y ont un évêché à Lang-Son, à 12 kilomètres du port. Ce centre fait un commerce actif avec les tribus Mois par An-Khê; tout le trafic est entre les mains des Chinois. Les produits principaux de la région sont les arachides, le mûrier, la canne, l'arec, l'indigo, le tabac, le thé. Des salines très importantes sont exploitées dans le voisinage. L'industrie, spéciale au pays, est celle de la soie et des crépons. Cette dernière est à encourager. Des colons et commerçants européens se sont fixés à Qui-Nhon. La situation sur un promontoire au nord de la mer en rend le séjour très sain.

VINH

Ce chef-lieu de la province du Nghê-An commande les communications avec la principauté du Trân-Ninh habitée par les Pou-Euns.

Il est relié par les vapeurs des messageries fluviales françaisesà Nam-Dinh et Hanoi, par les ports de Cua-Hoi et Ben-Thuy, à 6 kilomètres de Vinh. C'est là qu'est la

Digitized by Google

douane. C'est là que la société forestière de l'Annam, au capital de 500.000 francs, a son siège. Elle a installé une fabrique d'allumettes, des scieries. Ce centre fait un grand commerce de plantes médicinales et tinctoriales. C'est le débouché du pays entre la côte et le Mékong et la route la plus courte vers Houtène. Le café et le tabac seront des cultures très productives dans cette région, ainsi que l'élevage. L'exploitation des bois et forêts dans cette province et les deux voisines est réglementée par l'ordonnance royale du 9 octobre 1898.

NHA-TRANG

C'est le chef-lieu du Khanh-Hoa. La ville est située à Nha-Trang. Ce port est la première relâche des paquebots des Messageries maritimes faisant le service bi-mensuel entre Saigon et le Tonkin. C'est le siège du résident de France. Les autorités provinciales annamites, qui se composent du tong-doc, gouverneur des deux provinces, du quan-bo, et de l'an-sat, résident à la citadelle du Khanh-Hoa, située au fond de la vallée, à 12 kilomètres de la résidence.

Il existe à Nha-Trang un institut Pasteur créé il y a deux ans par M. le docteur Yersin. Ce jeune savant, dont les récents travaux sur la peste humaine ont été fort remarqués, a pour collaborateurs deux vétérinaires en second, MM. Pesas et Fraimbaut. Le laboratoire possède aujourd'hui une cavalerie de 100 juments qui fournissent la quantité de sérum antipesteux nécessaire pour combattre le fléau, en Indo-Chine et en Chine. D'autres juments produiront également du sérum pour la peste bovine, qui fait subir périodiquement de grosses pertes à l'agriculture en Annam. On crée à cet effet un service vétérinaire sanitaire, qui est devenu depuis longtemps indispensable.

Digitized by Google

PHAN-RY ET PHAN-RANG

Le chef-lieu du Binh-Thuan est Phan-Ry ; mais c'est à Phan-Rang que l'industrie des salines est la plus importante ; on exporte environ 10.000 tonnes de sel par an sur Singapour et Pulo-Penang, principalement par navires à vapeur anglais, allemands ou italiens venant prendre le chargement sur différents points de la côte. Il est à regretter que ce commerce rémunérateur ne soit pas entre des mains françaises. Les 100 piculs de sel se vendent ici en moyenne 13 piastres ; ils sont revendus à Singapour 25 et 30 piastres. Le picul équivaut à 60 kilos. Les principales salines sont celles de Hon-Khoi et de *Phan-Rang*. La pêche tout le long de la côte donne lieu aussi à un assez grand trafic ; le poisson est salé, séché sur place et exporté par les nombreuses jonques chinoises qui visitent les principaux ports aux deux moussons. La saumure appelée *nuoc-mam* est très estimée et exportée à Saigon. On fabrique aussi sur place de la chaux de madrépore exportée en assez grande quantité en Cochinchine. La fabrication de l'alcool de riz permet à chaque débitant de nourrir avec les résidus un grand nombre de porcs, qui sont exportés chaque année en très grande quantité en Chine. L'élevage des chevaux, qui était important, il y a quelques années, décroît de jour en jour, et il est difficile aujourd'hui d'en trouver dont la taille et la vigueur répondent à nos besoins.

Presque tout le commerce se fait par les jonques chinoises qui descendent d'Hainan, avec la mousson du nord-est, à partir du mois d'octobre, pour gagner principalement le Siam, Singapour ou Pulo-Pinang, et qui retournent dans leur pays avec la mousson du sud-ouest, à partir du mois de mai. Ces jonques importent des petits cochons qui sont engraissés dans la province et qu'elles reprennent vivants et ligottés dans des paniers, après une année, pour les exporter dans le sud de la Chine.

Digitized by Google

COCHINCHINE

CAP SAINT-JACQUES

C'est l'entrée de la rivière de Saigon. Une station de pilote y est établie au pied d'un phare de 1re classe. C'est aussi une station balnéaire. Un vaste hôtel et de nombreuses habitations y ont été construits. Ce point est relié au réseau télégraphique par les voies terrestres et sous-marines. La rivière de Saigon conserve une profondeur entre 10 et 15 mètres et elle forme, à partir du fort du sud jusqu'à la rivière de Cholen, le port de commerce. C'est un des points d'appui de notre flotte.

SAIGON

Le port de guerre a 2 kilomètres d'étendue sur 300 mètres de large. Un arsenal, des bassins de radoub offrent toutes facilités à la marine.

La ville est bien bâtie et ses rues sont ombragées. Les monuments publics et maisons particulières sont très remarquables. Ses jardins publics sont fort pittoresques. C'est une des plus belles villes d'Extrême-Orient.

Des tribunaux et une Cour d'appel siègent à Saigon, qui possède aussi un tribunal et une Chambre de commerce, un Conseil colonial, un Conseil municipal, une Chambre d'agriculture, un bureau d'assistance judiciaire, une caisse d'épargne, un service central des postes et télégraphes, de belles casernes et des hôpitaux.

De là partent les tramways et chemins de fer pour Cholen et Mytho. Les nations étrangères y ont des Consuls. La

Digitized by Google

direction des douanes indo-chinoises y est centralisée. Des écoles, des imprimeries, de nombreux journaux, une loge maçonnique, des monts de piété, une prison centrale, un trésor, un service des travaux publics, un service forestier y sont établis. C'est le siège d'un commandement militaire et d'un évêehé. Des cercles et diverses associations, quatre corporations chinoises, trois banques européennes, une agence principale des Messageries maritimes et de la Compagnie nationale de navigation, trois notaires, un théâtre, aussi luxueux que couteux, une bibliothèque, font de cette ville, de cette première capitale de l'Indo-Chine, un centre très animé et très agréable à habiter, si le climat n'y était aussi débilitant. Les environs offrent de belles promenades. Des habitations se succèdent, sans interruption, jusqu'à Cholon.

Voici le tableau de la population actuelle de la ville :

Population de la ville de Saigon (1898)

DÉSIGNATION DES NATIONALITÉS		Hommes	Femmes	Enfants	TOTAL
Européens.	Français	1.345	603	375	[1] 2.323
	Etrangers	89	45	30	164
Asiatiques.	Indiens sujets français	205	91	109	405
	Annamites	6.052	6.705	3.740	16.497
	Cambodgiens	30	12	16	58
	Chinois	9.530	1.875	1.708	13.113
	Japonais	32	51	15	98
	Tagals	30	22	25	77
	Malais	70	55	39	164
	Indiens	275	102	128	505
Totaux		17.658	9.561	6.185	33.404

[1] Non compris les troupes de terre et de mer.

Digitized by Google

La ville a été entièrement reconstruite, et d'immenses travaux ont été rapidement exécutés. Les avenues ont 20 mètres. Dans ses squares s'élèvent les statues de ses grands hommes. Des égoûts, un abattoir, des parcs, des ponts, un château d'eau, des palais grandioses pour les administrations et surtout pour la poste et le télégraphe, la cathédrale, les marchés, le cercle des officiers, en font une grande cité. Dans les rues se croisent les européens, les chinois, les indous, les malais, les tagals, les annamites. Les chinois habitent la partie basse de la ville, et les annamites sont groupés dans les populeux faubourgs. C'est une ville d'un grand avenir.

CHOLON

Ce grand entrepôt commercial appelé « grand marché », a été fondé par les chinois en 1778. Ils contribuèrent en 1820 à relier la ville à Mytho par des canaux. Notre occupation en fit décupler l'importance. Nous avons rebâti la ville, construit des quais et des ponts, des marchés, trois routes de 5 kilomètres, reliant ce centre à Saigon. Le trafic par terre et par eau y est très animé. C'est une vraie cité chinoise et, le soir, elle est d'un aspect fort pittoresque. Ses pagodes sont nombreuses, ses théâtres chinois fort suivis. Cholen possède sept corporations chinoises, une Commission municipale, une église, des écoles, des monts de piété, un bureau de bienfaisance pour les asiatiques.

Elle est entourée de jardins potagers. Un hôpital indigène a été fondé à Choquan, à l'extrémité de la plaine des tombeaux, sur le bord de la rivière et au centre d'un grand village annamite.

On peut dire, au point de vue du commerce, que Cholon et Saigon ne forment qu'une même agglomération.

Voici le tableau de la population de la ville :

Digitized by Google

Population de la ville de Cholon (1898)

NATIONALITÉS	HOMMES					FEMMES					TOTAUX		
	Enfants au-dessous de 14 ans	Célibataires au-dessus de 14 ans	Hommes mariés	Veufs	TOTAL	Enfants au-dessous de 14 ans	Filles au-dessus de 14 ans	Femmes mariées	Veuves	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Français	12	36	23	3	74	12	26	23	»	61	74	61	135
Européens étrangers	1	14	3	1	19	3	»	3	»	6	19	6	25
Annamites	8.212	6.127	13.432	4.291	32.062	12.212	6.551	21.232	8.004	47.999	32.062	47.999	80.061
Cambodgiens	»	4	»	»	4	»	»	»	»	»	4	»	4
Chinois	6.218	7.227	12.182	1.729	27.356	6.083	3.227	4.421	471	14.202	27.356	14.202	41.558
Indiens	16	65	24	4	109	14	2	7	»	23	109	23	132
Tagals	»	2	»	»	2	»	»	»	»	»	2	»	2
Japonais	»	1	»	»	1	»	5	»	»	5	1	5	6
Moïs	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
Malais	6	8	14	3	31	»	»	3	»	3	31	3	34
TOTAUX	14.465	13.484	25.678	6.031	59.658	18.324	9.811	25.689	8.475	62.299	59.658	62.299	121.957

Digitized by Google

MYTHO

Chef-lieu de l'arrondissement de ce nom, ancienne capitale de la province annamite de Dinh-Tuong, est un point très important, tant au point de vue politique qu'au point de vue commercial. Il est situé sur la rive gauche du bras septentrional du Cambodge, à l'endroit où débouche l'arroyo de la Poste. Mytho est formé des deux villages de Dieu-Hoa et Binh-Tao, à 23 milles de la mer et à 90 kilomètres de Saigon, auquel il est relié par un chemin de fer qui n'aura son utilité que lorsqu'il sera prolongé jusqu'à Phnom-Pénh et à Bangkok.

Mytho est le point de passage ou de relâche de presque tout le commerce de Cochinchine, y compris les trois quarts des 560.000 tonnes de riz de son exportation. Il est, de plus, le centre d'une province riche et un port de cabotage assez important. Il est relié à Saigon par le service des Messageries fluviales qui dessert toute la Cochinchine et qui y touche six fois à l'aller et autant au retour, par semaine. Le Mékong lui sert de port et les plus gros navires y peuvent mouiller, mais ne pourraient franchir la barre de son embouchure que très difficilement. Ce port est fréquenté par plus de cent jonques de mer. C'est surtout un marché de transit entre le Cambodge et Saigon.

CAMBODGE

PHNOM-PÉNH

La capitale du Cambodge est Phnom-Pénh, siège de l'administration centrale du Protectorat, lieu de résidence de S. M. Norodom, depuis 1866; autrefois la ville sacrée d'Oudong, servait de capitale, et les premières conventions passées entre la France et le roi du Cambodge furent signées à Oudong.

Digitized by Google

Position géographique. — Phnom-Pénh, est situé à 173 milles de la mer, à l'endroit appelé Quatre-Bras (Nam-Van), sur le Bras du Lac (Tonlésap) et de Chaudoc.

Commerce. — C'est un centre commercial de premier ordre où viennent s'entreposer tous les produits du pays, c'est-à-dire le riz, le poivre et le poisson qui forment à eux seuls les 8/10mes de l'exportation, le coton, le tabac, les cardamomes, la gomme-gutte, le sucre de palme et de canne, l'indigo, le bétel, le maïs, la soie, les matelas, les nattes cambodgiennes, les peaux, les écailles de tortue, l'ivoire, la chaux, les bois de teinture, les huiles de coco et d'arachides, etc., etc.

Phnom-Pénh sert également de port de transit pour les produits du Siam, de la Birmanie et du Laos.

Population. — La ville est peuplée d'environ 45.000 habitants, cambodgiens, malais, annamites, chinois, métis de portugais, birmans, etc.

Rade. — Les navires de fort tonnage mouillent, pendant les basses eaux, de février à août, dans le Grand Fleuve (Mékong), à un mille environ de la ville proprement dite, et pendant le reste de l'année viennent s'amarrer à quai dans le bras du Lac (Tonlésap). Le chenal qui sépare ces deux mouillages est balisé pendant la saison des basses eaux par des bouées surmontées de pavillons blancs à tribord (en sortant du bras du Lac pour aller au Grand Fleuve) et par des pavillons rouges à babord.

Remorquage. — Le remorquage est fait par la Compagnie des Messageries Fluviales de Cochinchine et par les entrepreneurs de transports fluviaux.

Les prix sont à débattre; le remorquage se paye d'ordinaire 4 piastres par 100 piculs et par parcours de 60 milles environ.

KAMPOT

La ville est située sur la rivière de ce nom à 34 kilomètres du golfe de Siam. Une barre empêche les bâtiments;

Digitized by Google

calant plus de 2 mètres d'y pénétrer, même à la haute mer. La population est de 5.000 habitants. Ils cultivent le riz, le tabac, le mûrier, le sucre de palme et le poivre. Aussi l'exportation est active. Près de la résidence sont établis un village malais et un village annamite. Un administrateur français et un bureau de poste et télégraphe y fonctionnent.

LAOS

KONG

Le centre de Kong compte 18 Européens, 18.000 Indigènes et 250 Asiatiques. Les indigènes se décomposent en Laotiens pour les 3/4 et en Khas pour 1/4. L'agglomération du chef-lieu ne comprend que 590 Indigènes, le trésor, les postes et télégraphes, les agents des travaux et un médecin.

BASSAC — OUBON — KORAT

Le centre français de Bassac, sur la rive gauche, comprend 3 Européens, 160 Indigènes, 4 Chinois. Ce centre est important en ce qu'il commande le débouché de la Sê-Moun sur lequel se trouvent Oubon et Korat, lieux de transit commercial avec le Siam.

PAK-HIN-BOUN

A Pak-hin-Boun, la Société des Mines d'étain est représentée par un ingénieur. La Société des Messageries fluviales est représentée par son directeur et un agent.

Deux missionnaires français y résident. Un autre est à Lakhon. Le Syndicat français du Laos y a un comptoir, ainsi qu'à Lakhone. Oubon est le grand marché du Laos méridional. Korat est le point terminus du chemin de fer qui reliera ce centre à Bangkok.

Digitized by Google

SAVANNAKEK

Savannakek est le siège de la résidence supérieure de tout le Laos qui a 1.000 kilomètres de longueur et 40.000 kilomètres carrés de superficie, et de celle du Commissaire de la province de Song-Khone. C'est la tête de route du Mêkong en Annam, par Ai-Lao, un centre télégraphique principal, la station de l'agence principale des Messageries fluviales. Il y a 15 Européens, 200 maisons. C'est une ville en formation rapide.

LUANG-PRABANG

Ce royaume est sur les deux rives du Mêkong et la partie de la rive gauche appartient seule à la France; mais la partie située sur la rive droite est réservée à notre action en vertu de la convention franco-anglaise de 1896. Elle ne renferme pas 2 habitants par kilomètre carré, au lieu de 72 en France. Cette région est divisée en 11 arrondissements, comptant 152.000 habitants indigènes, dont 67.000 Laotiens, 62.000 Khas, 23.000 de races diverses et 500 Asiatiques; 16 Européens y résident. La ville de Luang-Prabang compte 10.000 habitants indigènes. Incendiée et pillée par les pirates chinois, le 7 juin 1887, elle s'est relevée de ses ruines depuis 1893 et se développe peu à peu. Elle est à 800 kilomètres de Bangkok. De cette ville à Luang-Prabang on met 10 jours de vapeur jusqu'à Pit-Chai sur le Mê-Nam, 15 jours de Pit-Chai à Pa-Klai sur le Mêkong, à dos d'éléphant, 10 jours de Pa-Klai à Pra-Bang en barque, total 35 jours. Le Mêkong a devant la ville de 800 à 1.200 mètres. Le marché est bien approvisonné. Il a lieu tous les jours de 7 heures à 10 heures. On y trouve du tabac de Ban-Keun, dont on exporte 25.000 kilos, du cachou, du coton de Muong-Sai, destiné à Talifou et du Siciêt, écorce à mâcher. Les femmes sont laborieuses et les hommes très paresseux. Les rues, formées de 2.000 mai-

Digitized by Google

sons, sont pittoresques. Les pagodes sont curieuses à visiter.

ATTOPEU OU MUONG-CAO

Attopeu est un centre administratif et minier comptant 4 Européens, 900 indigènes et 10 Chinois, un bureau de postes et télégraphe, et une mission catholique, dite des Bah-Nars, avec 6 missionnaires.

La Société des Mines d'or et de cuivre est représentée par deux ingénieurs.

Au confluent du Sê-Rênan se trouve le gros bourg de Muong-Mai. Le poste militaire et les bâtiments de l'administration sont sur la rive droite. On met quinze jours pour aller de Tourane à Muong-Cao (Attopeu).

Charles LEMIRE,
Résident honoraire de France.

(A suivre.)

Digitized by Google

POÉSIES

NOËL

Entre l'âne et le bœuf, le front dans la lumière,
Sous ses baisers, la Vierge échauffe son enfant.
De la neige et du froid la paille le défend ;
Dieu refuse à son fils le feu de la chaumière.

La foule, ô vieux Noël, te fête en s'étouffant ;
Du salut de tous c'est toi la cause première.
Le fils de l'humble seuil, de la gentilhommière
Célèbrent, pleins de foi, ton retour triomphant.

Aux pieds du nouveau-né, les bergers, les rois mages
Déposèrent l'encens, la pourpre et leurs hommages ;
Ainsi le peuple encor l'adore à deux genoux.

Pour sa gloire, ô croyants, sonnez de la fanfare ;
Jésus, votre espérance, est le radieux phare
Signalant le péril qui peut fondre sur nous !

Auguste Rousseau.

13 décembre 1898.

MAI

Souvenir du poète René Chadeau,
de Saint-Rémy-la-Varenne.

Rien ne me sont les nids, leurs chants d'amour, la brise,
Les chauds rayons, la rose et sa divine odeur.
Puis-je, ô mai, célébrer ta joie et ta splendeur ?
Mon œil cherche une tombe et de larmes s'irise...

Digitized by Google

Au sein du renouveau mon âme, qui se brise,
Ne peut de ses regrets sonder la profondeur...
Mon cher poète est là... meurtri sous la lourdeur
De l'oubli... des cailloux et de la terre grise.

Depuis deux ans la mort nous a ravi sa voix ;
Mais il me semble près de lui que je le vois,
Et qu'il va chanter Dieu, le printemps, la patrie !

J'aime à venir de loin rêver sur son tombeau...
Sans lui, ton ciel pur, ô mai, l'or de la prairie,
Les horizons charmeurs, rien ne me paraît beau !

Auguste Rousseau.

Angers, 1899.

PÉGASE

Rien ne l'arrête plus en sa fougue éternelle,
Dont la force s'accuse en son infinité,
De gravir, à l'égal d'un Titan, la clarté,
Par un bond de prodige et dans un grand coup d'aile.

Nul astre à son essor merveilleux n'est rebelle,
Dans son jaloux honneur de se croire indompté.
De ses naseaux jaillit un souffle ensanglanté,
Et le feu sort, comme un éclair, de sa prunelle.

Il vole, il tente, il sonde, il aspire, il hennit,
Son crin dur se hérisse et sa croupe fléchit
Sous le poids d'un azur idéal et sans borne.

Son pied heurte une étoile au firmament vermeil,
Et son rude sabot tremble encor, dans sa corne,
D'avoir fait éclater un morceau de soleil.

Abel Letalle.

L'*Orbe enchanté* (en préparation).

Digitized by Google

LE SOLITAIRE

Loin des abris, où va s'égarer le chevreuil
Qui, jadis, l'enviait pour son bois vénérable,
Le vieux cerf, le dix cors, honteux et misérable,
Chemine lourdement dans la forêt en deuil.

Car l'automne, arborant son redoutable orgueil,
A marqué, pour l'épreuve, et le chêne et l'érable ;
Et lui, dont la pensée était impénétrable,
Le « brave » laisse poindre un regret dans son œil.

Que de gloire, pourtant, en ce vivant trophée,
Dont sa tête royale est encore coiffée !
Sombre, vaincu, le cerf est si morne aujourd'hui,

Parmi l'ample ramure effrontément cruelle
De la fauve forêt, aussi fauve que lui,
Que son bois triomphal se confond avec elle.

Abel Letalle.

L'*Orbe enchanté* (en préparation).

L'ABIME

Dans la nuit sombre un homme interrogeait la mer :
Qu'es-tu ? lui clamait-il, ta voix m'effraie ; un doute
Pèse sur ta genèse et ton essence ; écoute,
Je mourrai de ton cri, s'il supplante ma chair.

Pas un mot de pardon de ton fluide amer :
A ton flot noir qui roule un flot plus noir s'ajoute ;
Et, rongés par ton fiel, ta rigueur nous déroute,
Sous le ciel qui marchande à notre œil son éther.

Or, tandis qu'à son tour montait un flot de haine,
Les vagues, vers le large, avaient fui lentement,
Dans un reflux, dans un sillage sans haleine.

Et l'homme qui blâmait toujours l'âcre élément,
N'eut pas même, croyant sa prière offensée,
Un regard pour Celui qui l'avait exaucée.

Abel Letalle.

L'*Orbe enchanté* (en préparation).

Digitized by Google

LA

FAMILLE BOYLESVE

(suite)

Archives de Maine-et-Loire, E. 1810, 1624. — Lots et partages des biens de deffunt François Boylesve, Escuyer, Sieur de la Brisarderie, de la Maurousière et de la Gillière, et de Demoiselle Philippe Prioulleau, son espouse, que Mre Michel Boylesve, Seigneur des Gaudrées et d'Auvers, chevalier de l'ordre du Roy, gentilhomme de sa chambre, fils aîné et principal héritier de Mre Maurice Boylesve vivant Seigneur de Tharon et des Gaudrées, fils aîné des dits deffunts, fournit à Mathurin Boylesve... (Ces biens avaient déjà été partagés en 1612, 1617 et 1620). Michel Boylesve, Seigneur des Gaudrées choisit le 2e lot comprenant la terre de la Béraudaye, les métairies des Roches et de la Chevallerie... Fait à Angers, le 13 août 1624 et la choisie des lots le 29. Copie collationnée aux originaux par moi, Conseiller, secrétaire du Roy, maison et couronne de France.

(Signé) Hurel.

Bibliothèque d'Angers. Audouys, mss. 1005, 1624. — Option des lots en six parts devant Charles Ménard, juge à Angers, des successions de François Boylesve, Seigneur de la Brizardière, la Maurousière, la Gillière, et Philippe Prioulleau par

Digitized by Google

Michel Boylesve, Seigneur des Gaudrées et d'Auvers, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, fils aîné de feu Maurice Boylesve, Seigneur des Gaudrées, Conseiller au parlement de Bretagne, fils aisné des dits deffunts à Mathurin Boylesve et autres puisnés.

Imprimé en partie dans les *Recherches sur les familles des maires d'Angers*, II, p. 108.

Titres d'Achon, 1625. — Louis par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, au premier notre huissier ou sergent sur ce requis, salut. A la supplication de notre cher et bien ami Michel Boilesve, gentilhomme de notre grande fauconnerie estant à cause de ce en notre protection et sauvegarde te mandons que lui fasses paier toutes les debtes à lui dues, y contraignant ses débiteurs par saisie, vente de leurs biens et emprisonnements de leurs personnes s'ils y sont obligés et en cas d'opposition, refus ou délais, les choses contentieuses mises en nostre main et pour les icelles garnir des sommes contenues en lettres, obligations passées soubs nos sceaux et authentiques, adjourne les opposans ou delayans et tous autres dont par luy seras requis à scavoir les redevables de 10 l. et au-dessus par devant nos amis et feaulx Conseillers les gens tenans les requestes de nostre palais à Paris, et les autres au dessoulz par devant les juges qui en doibvent connoistre pour proceder comme de raison. Et outre fois commandement de par nous à tous juges par devant lesquels ledit exposant a ou aura causes personnelles ou possessoires et desquelles il vouldra prendre la garantie et s'y joindre qu'icelles non contestées ils renvoient aux dites requestes sans plus en connoistre; ce que nous leur interdisons par les presentes et en leur refus ou délai fais toi-même lesdits renvoy et en certifieras nos dits commissaires auxquels nous mandons faire aux partyes ouyes bonne et briesve justice, les présentes après un an non valables. Car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le 12e jour d'avril, l'an de grace 1625 et de nostre règne le 15e.

Original en parchemin.

Archives de Maine-et-Loire, E. 1810, 1627. — Procédures entre Jean Lefebvre, Seigneur de Laubrière, Escuyer, et Michel Boylesve, chevalier, Seigneur des Gaudrées, et Louise de Carion, son épouse, au sujet de la succession paternelle.

Digitized by Google

Titres d'Achon, 1630. — C'est le lot que Me Michel Boylesve, Chevalier, Seigneur des Gaudrées, fils aisné et principal héritier noble de deffunt Maurice Boylesve... et Marie Le Lou... baille et fournit à chacun de François Boylesve, Escuyer, Sieur des Roches, conseiller du Roy, maître des comptes de Bretagne et à Dame Françoise Boylesve, veufve de deffunt Mathurin Guichard, vivant Seigneur de Martigné, conseiller au Parlement... lui, prend les Gaudrées pour préciput, le reste de la terre de la Brizarderie à Chanzeaux, la Ramee à Saint-Lézin, les Roches, la Chevallerie, la Brardière à Neuvy et sa charge de conseiller au Parlement payée 22.000 l. en 1612; au seigneur des Roches 23.000 l., dont 8.000 l. pour son office de maître des comptes ; à Françoise le fief, haute, basse et moyenne justice de Taron... Fait et passé à Angers devant Serezin notaire royal le 12 juillet 1630. — Copie donnée par Nicolle Baudon, notaire, le 18 may 1694.

Copie collationnée sur papier.

Maintenue de 1630. *Titres généraux.* — Partages nobles en février 1634.

Chartrier de Boylesve et Titres d'Achon, 1635. — Maintenue de noblesse (voir aux titres généraux).

Titres d'Achon, 1635. — Extrait des registres du ban et arrière ban de la sénéchaussée de Baugé.

Aujourd'hui 26e juin 1635, par devant nous Jacques Deschamps, conseiller du Roy, lieutenant général à Baugé, a comparu Michel Boylesve, Chevalier, Seigneur des Godrées, demandant estre deschargé, attendû sa malladie et indisposition de sa personne qu'il a vérifiée, offrant d'abondant mettre un homme en sa place suivant sa qualité et obligation de ses fiefs sur quoy, vu le procès verbal de ce jour portant l'audition de ceux qui ont gouverné ledit Boylesve, nous avons exempté ledit Boylesve du service personnel et ce requerant l'advocat et procureur du Roy, nous ordonnons qu'en son lieu et place il fera comparoir un personnage armé et équipé comme ledit sieur Boylesve seroit obligé, s'il estoit sain et valide suivant sa qualité et obligation de ses fiefs, au 3e jour du mois prochain en ceste ville, pour recevoir commandement de Mr du Bellay, auquel avons réservé l'agrement dudit personnage et le pouvoir d'y mettre un remplaçant au lieu et

Digitized by Google

place de celuy qui y sera présenté auquel sera l'entretien fourni. Donné à Baugé par devant nous, juge susdit, lesdits jours et an. (Signé) : Michel Boylesve. Belhomme.

Original en papier.

Titres d'Achon, 1639. — Extrait des registres du ban et arrière ban, fait en la sénéchaussée de Baugé pour l'année 1639 au feuillet 5e. Aujourd'hui, 2e jour de may 1639, a comparu devant nous Jacques Deschamps, conseiller du Roy, lieutenant général au siège de la sénéchaussée de Baugé, commissaire en cette partie, Michel Boylesve, Escuyer, Seigneur des Gaudrées, demeurant en la paroisse de Gouys, lequel nous a déclaré qu'il ne peut servir le Roy en ses armées sous le ban et arrière ban, à cause qu'il est retenu par Mr le mareschal de Brezé, en la garnison du chasteau d'Angers, où il sert actuellement Sa Majesté suivant les ordres de Mr le mareschal-gouverneur de ceste province et du chasteau d'Angers et nous a fait apparoir de ce que dessus par certificat de Mr de Brezé du 22 avril dernier, signé de Brezé et scellé de ses armes, dont acte et ce requerant le procureur du Roy avons ordonné que ledit certifficat demeurera attaché au présent registre, pour y avoir recours quand besoin sera, sauf audit sieur des Gaudrées à en prendre coppie signée de notre greffier pour luy valoir original, fait et donné lesdits jour et an, ainsi signé Deschamps et Michel Boylesve. Ensuite la teneur dudit certificat.

Le mareschal de Brezé, gouverneur pour le Roy de la province d'Anjou et des ville et chasteau d'Angers et Saumur, nous certiffions à tous qu'il appartiendra que Michel Boylesve, Escuyer, Seigneur des Gaudrées sert actuellement le Roy sous nostre charge, dans la garnison du chasteau d'Angers dont nous ne luy pouvons permettre de s'absenter, les choses à quoy il est employé par nos ordres pour le service de Sa Majesté demandant une résidence sans discontinuation. Fait à Milly, le 22e jour d'avril 1639, ainsi signé de Brezé et plus bas par Monseigneur Fardel et scellé de cire rouge des armes dudit sieur. Et ces présentes délivrées audit sieur des Gaudrées par moy, greffier soubsigné.

Original en papier. Belhomme.

Titres d'Achon, 1646. — A Monseigneur de Héere, conseiller du Roy en ses conseils, maistre des requestes ordinaire de

Digitized by Google

son hostel, intendant de la justice, police et finances ès provinces d'Anjou, Touraine et le Maine. — Supplie humblement Michel Boylesve, Chevalier, Seigneur des Gaudrées et d'Auvers, disant que par exploict du 6 de ce moys, le nommé Le Mercier, sergent, luy auroit fait commandement à la requeste de Me Jean Lemaire, commis à la réception et recouvrement du droit de confirmation dû au Roy à cause de son advenement à la couronne, de payer la somme de 200 l. et les 2 sous pour livre à laquelle il suppose l'exposant avoir été taxé au conseil pour estre confirmé en ses privilèges de noblesse et ce, sous prétexte que par le roolle arresté au conseil, il est porté les annoblis payeront 200 l., ce qui se doibt seullement entendre de ceux qui ont esté annoblis par lestres ou autrement soubz le règne du feu Roy d'heureuse mémoire, de sorte que le suppliant n'y peut estre compris, attendu qu'il est noble d'extraction, que ses père, ayeul, bisayeul, trisayeul et austres ses ancêtres, ont depuis plus de 300 ans vescu noblement comme il le justiffie par lettres authentiques sans considérer d'ailleurs que son père étoit conseiller au parlement de Bretagne, laquelle charge il eut exercé par l'espace de 30 ans.

Ce considéré, Monseigneur, vous plaise décerner acte au suppliant de ce qu'il s'oppose au commandement qui luy a esté faict par ledit Mercier et faisant droit en son opposition faire deffences audit Lemaire de faire aucune contraincte contre le suppliant pour raison du droit de confirmation et vous ferez justice. (Signé) : C. Cesbron.

Ordonnance de l'intendant de ne pas poursuivre, datée du 8 septembre 1646. (Signée) : De Héere.

Original en papier.

DOUZIÈME DEGRÉ

1° Michel Boylesve, qui suit.

2° Henri Boylesve, Ecuyer, Seigneur d'Auvers, baptisé le 29 janvier 1624, épousa le 20 may 1649, Demoiselle Perrine de Binel[1], fille de feu Claude de Binel, Ecuyer, Sieur de Brohons et de Perrine de la Barre, par contrat

[1] De Binel : *d'argent à l'aigle éployée de gueules, becquée, membrée d'azur, à 3 fleurs de lys de même mal ordonnées.*

Digitized by Google

passé devant Guret, notaire à Angers. Elle était veuve avant 1662, laissant deux jumelles et fut maintenue avec ses filles par Voisin de la Noiraye.

État-civil de Durtal. — Le 29 janvier 1624, baptême de Henri Boylesve... parain H. et P. S. Messire Henri de Schomberg, Comte de Durtal, Gouverneur général du hault et bas Limousin et Angoumois, maraine Marie-Anne, duchesse d'Halwin, femme de H. et P. S. Charles de Schomberg.

Titres d'Achon. — 13 juillet 1662, vente par François Grimaudet et Françoise Boylesve, sa femme, d'une rente de 166 l. à Dame Perrine de Binel, veuve de Messire Henry Boylesve, vivant Chevalier, Seigneur d'Auvers, demeurante à Gouviz. Cette vente fut remboursée le 25 novembre 1675 par Marin Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Maurouzière à la décharge des vendeurs.

Grosse originale en papier.

13e degré. Angélique et Henriette, nées et baptisées à Gouis le 19 octobre 1651.

3° Marie Boylesve, épousa Messire Pierre Amys[1], Ecuyer, Seigneur du Ponceau, capitaine du château de Sablé (1652-1662). Il mourut à Paris en 1667.

État-civil de Durtal, 1636. — Mademoiselle Marie Boylesve, maraine.

État-civil de Châteaugontier, 1653. — Marie Boylesve, femme de Pierre Amys, Ecuyer, Seigneur du Ponceau, gouverneur de Sablé, maraine.

1° Michel Boylesve, Ecuyer, Sieur de la Gallaisière, épousa par contrat du 16 mai 1652, Demoiselle Renée du Rideau[2], fille de noble homme Jean du Rideau, Conseiller du Roy, élu en l'élection de Baugé et de deffunte Demoiselle Louise de Bommard.

[1] Amys : *d'argent au chevron de gueules accompagné de 3 feuilles de vigne versées de sinople, 2 et 1.*

[2] Du Rideau : *d'azur au chevron d'or accompagné de 2 écussons et en pointe d'une flèche en pal, la pointe en haut, de même.*

Digitized by Google

Il fut maintenu dans sa noblesse le 23 février 1665 par la cour des Aydes, fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (Touraine, p. 122).

Ils eurent trois enfans : Gabriel, Michel et Renée.

Titres Gaultier de Brulon, 1652. — Contrat de mariage passé le 13 may 1652 devant Me François Pointeau, notaire royal à Baugé, entre Me Michel Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Gallaissière et Demoiselle Renée du Rideau, fille de noble homme Jean du Rideau, Conseiller du Roy, élu en l'élection de Baugé et de deffunte Demoiselle Louise de Bommard, tous deux demeurans audit Baugé, soubs l'autorité et avis scavoir ledit Sieur de Boylesve desdits Sieur et Dame ses père et mère et de la part de ladite Demoiselle du Rideau, dudit Sieur son père, du Sieur Louis du Rideau, Ecuyer, Seigneur de la Cirottière, de Mathurin du Rideau, Ecuyer, Seigneur de Parpacé, ses oncles paternels, et de René Louet, Ecuyer, Seigneur de la Porte, conseiller du Roy au Siège de Baugé, son oncle maternel.

Grosse original en parchemin.

— *État-civil de Cuon.* — 21 août 1654, Mre Michel Boylesve, Chevalier, Seigneur de la Gallaisière, parain.

— *Bibliothèque nationale. Pièces originales*, registre 382. — 20 mai 1661, acte sur parchemin, concernant Demoiselle Renée du Rideo, femme de Michel Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Galaisière.

Chartrier de Boylesve, le 9 février 1664, partages nobles des successions de leurs père et mère entre Michel, la veuve d'Henry Boylesve et Pierre Amys..., devant Drouin notaire.

Chartrier de Boylesve, cabinet d'Hozier, vol. 51, no 21. — Arrêt de la cour des Aydes, du 21 février 1665 (Voir aux titres généraux).

Bibliothèque nationale, armorial de 1696. *Touraine*, p. 122. — Michel Boylesve, Ecuyer : *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

TREIZIÈME DEGRÉ

1o Gabriel Boylesve, Ecuyer, Seigneur de la Galaisière, né en mars 1665, baptisé le 16 octobre 1667, partagea ses

Digitized by Google

cadets en 1703 et mourut le 25 août 1707, sans alliance. En lui s'éteignit la branche aînée de la famille de Boylesve.

État-civil de Lesvière. — Le 16 octobre 1667, baptême de Gabriel, fils de Mre Michel Boylesve et de dame Renée du Riveau [1], parain Mre Gabriel de Boylesve, évêque d'Avranches, maraine Dame Perrine Le Chat, femme de Louis de Boylesve, Conseiller du Roy en tous ses conseils, Lieutenant général d'Anjou. L'enfant, âgé de 32 mois, avait été ondoyé à Baugé.

Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — Le 25 janvier 1703, partages nobles de la succession de Michel Boylesve de la Galaisière et de Renée du Rideau entre Gabriel, Michel, curé et la Dame de Brullon.

État-civil de Saint-Maurille. — Le 26 août 1707, inhumation de noble homme Gabriel Boylesve, Seigneur de la Galaisière.

2° Michel Boylesve, Ecuyer, prêtre curé de Liré (canton de Champtoceaux), partagé par son aîné en 1703, fit l'année suivante une fondation aux Cordeliers d'Angers. Il fit enregistrer ses armoiries dans l'armorial général (Touraine, p. 583).

Chartrier de Boylesve et Bibliothèque d'Angers, Audouys, mss. 1005. — Le 1er février 1704, titre nouvel de 36 l. aux Cordeliers d'Angers, par Michel Boylesve, curé de Liré et Renée Boylesve, veuve Gaultier de Brulon, héritiers de feu Michel Boylesve, Seigneur de la Galaisière et de Renée du Rideau, père et mère, héritiers de François Boylesve, prêtre, Seigneur de la Bourdinière, chanoine d'Angers. Ces rentes étaient dues sur la Galaisière et Gaugé, devant Drouault, notaire.

État-civil de Drain, 1698. — Michel Boylesve, curé de Liré, parain.

3° Renée Boylesve, dame de la Galaisière, Gaugé, la Galletière, épousa, par contrat du 21 août 1694, Messire

[1] C. Port a mal lu le nom de la femme de Michel; c'est, on l'a vu, du Rideau.

Digitized by Google

Geoffroy-Michel GAULTIER[1], Chevalier Seigneur de Quincé, Varannes, veuf de Marie Hullin, dont postérité.

Il mourut le 28 juin 1699.

Titres Gaultier de Brulon. — Contrat de mariage passé le 21 août 1694 devant René Boudier, notaire à Angers, entre Me Geoffroy-Michel Gaultier, Chevalier, Seigneur de Quincé, Varannes et Renée Boylesve, lors majeure, demeurant paroisse Saint-Maurille d'Angers, ainsi que ladite Dame du Rideau sa mère. Le contrat est signé des parties, de Renée-Louise Boylesve, Ayrault, Louis de Crespy de la Mabilière, Marie Chauvet, Louise de Chérité, Marie de Crespy, Gabriel de Crespy, Ignace Chauvel, P. du Tremblier, R. Jouet. Alain et Boudier, notaire passeur.

État-civil de Saint-Maurille. — 26 août 1694, célébration dudit mariage.

Bibliothèque d'Angers. Audouys, Mss. 1005. — 18 mars 1702, transaction entre Renée de Boylesve, veuve et tutrice de ses enfans et Julien Hullin, Ecuyer, Seigneur de la Mareschallerie au sujet de la succession de Louis Gaultier de Brullon.

BRANCHE DE LA MAUROUZIÈRE

DIXIÈME DEGRÉ

2° Marin BOYLESVE (2e fils de François, Seigneur de la Brizarderie, la Maurouzière, et de Philippe Priouleau), Écuyer, puis Chevalier, Seigneur de la Maurousière, de la Bourdinière, licencié ès droits en 1573, conseiller au présidial et juge conservateur des privilèges de l'Université d'Angers, fut nommé en 1580 premier et ancien conseiller audit siège. « Il s'acquit une si grande réputation dans les différents emplois qui lui furent confiés, que le roi Henri IV le nomma lieutenant général d'Anjou en 1590 dans le temps des plus grands troubles, sur la demande que lui en avaient fait tous les ordres de la Province. Il rendit de très

[1] Gaultier : *d'azur à la rose d'argent accompagnée en chef de 2 étoiles d'or et en pointe d'un croissant de même.*

Digitized by Google

grands services à l'État pendant toutes les guerres. Le Roi pour l'en récompenser, le créa Chevalier, et par une distinction particulière dont il existe peu d'exemples, lui fit expédier des lettres patentes, en date du 19 mai 1597, par lesquelles les titres, honneurs et prérogatives de chevalier sont rendus héréditaires pour tous ses descendants. Par autres lettres patentes du mois de janvier 1598, le Roi l'autorisa, lui et sa postérité, à ajouter à ses armes un chef chargé de 2 ou 3 fleurs de lis d'or, et à porter autour de l'écusson le collier de l'ordre de Saint-Michel et une fleur de lis d'or au-dessus du casque. Il fut fait conseiller d'État la même année. »

Il avait épousé par contrat du 8 novembre 1578, Demoiselle Renée Nicolas[1], fille de noble homme René Nicolas, Écuyer, Seigneur de la Thomasserie, la Guérinière, capitaine du château de Gonnord et de Anne Blouin.

Ce fut lui qui, en 1583, fonda en l'église des Cordeliers d'Angers, la chapelle des Boylesve, dite aussi de Montserrat où il fut inhumé ainsi qu'un grand nombre de ses parents. Ses armoiries et celles de sa femme se voient au bas de l'escalier de l'hôtel de Boylesve, sis à Angers, 13, rue du Cornet.

Il mourut de la peste le 4 juillet 1603 et fut inhumé immédiatement dans la chapelle des Boylesve, aux Cordeliers, « par des portefais qui n'avoient qu'une lanterne, sans assistance d'autres personnes. Bel exemple aux grands du Palais ! » dit Louvet.

Sa veuve testa en 1617 et demanda à être inhumée à Saint-Michel du Tertre.

Ils laissaient de leur union cinq enfans : Anne, Louis, Pierre, Françoise et Mathurin, qui suit.

[1] Nicolas : d'après les Mémoires domestiques : *d'azur à 3 fusées d'or, 2 et 1*, mais d'après la fondation de la chapelle des Cordeliers : *d'or à la croix de gueules chargée de 5 étoiles d'argent et cantonnée de 4 écussons de sable*, ainsi qu'elles sont figurées sur la clef de voûte de l'escalier de l'hôtel de Boylesve.

Digitized by Google

Chartrier de Boylesve, 1573. — Diplome de docteur ès droits pour Marin « Boylesveum civitatis Andegavensis, juriscivilis baccallaureum... Tholosœ, die vigesima tertia mensis Junii anno domini millesimo quinquagesimo septuagesimo tertio. Original en parchemin avec lettres d'or sur fonds de couleur.

Id. — Contrat de mariage passé le 8 novembre 1578 devant Fouré, notaire à Angers, n. h. Me François Boylesve, conseiller, lieutenant en la prévosté d'Angers, Seigneur de la Brisarderie et la Maurousière et Demoiselle Philippe Prioulleau, son espouse, n. h. Marin Boylesve, avocat en la cour du Parlement d'une part, et h. h. Louis Nicollas, Seigneur de la Thomasserie, Anne Blouin, sa femme et honneste fille, Renée Nicolas, leur fille. On lui assure 4.500 escus dus par André Hurault et Estienne Boylesve, à elle 3000 escus... présence de n. h. Me Mathieu Aubin, conseiller au présidial, Maurice Boylesve, conseiller au Parlement de Bretagne, François Lefebvre de Laubrière, n. h. Me Lefebvre et Maurice Davy, avocats... la minute porte les signatures des parties... Copié par Guesdon. Donné 36 s. pour la recherche et faction de ladite copie.

Chartrier de Boylesve. — Lettres patentes du Roi nommant Marin Boylesve, conseiller, lieutenant et juge conservateur... données à Paris le 21 septembre 1579 par le Roy : de l'Aubepine. Original scellé.

Id. — Nomination par François, fils de François, frère unique du Roi, duc d'Anjou, Allençon, Tourraine et Berry, pour le même, advocat au Parlement de Paris, le 21 septembre 1579, signé par Monseigneur, Malingre.

Id. — Quittance de 3.333 escus, un tiers pour l'office de conseiller, lieutenant que tenoit avant sa mort Guillaume Deschamps, le 21 septembre 1579, signé Marcel.

Chartrier de Boylesve, 1579. — Henry par la grâce de Dieu roi de France et de Pologne, de la partie de notre amé Me Marin Boylesve, juge conservateur en nostre ville d'Angers, et premier conseiller, nous a esté exposé qu'ayant été pourveu dudit estat et office de juge, les lieutenants général

Digitized by Google

et particulier, conseillers, auroient présenté requeste à nostre court de parlement pour estre reçus opposans ès réception comme n'étant pas ledit état nécessaire, s'étant transportés en l'Université, se seroient adressés aux docteurs et suppots de ladite Université, lesquels, par menaces, insinuations, ils auroient contraint de bailler des attestations et advis contraires à ceulx qu'ils avoient baillé qui étoient que le juge conservateur étoit très nécessaire... ordre d'informer... Donné à Paris, le 30 octobre 1579, le 6e de nostre règne.

Par le Roy en son conseil. LE RAGOIS.

Original en parchemin, le sceau pèrdu.

Chartrier de Boylesve. — Arrêt du conseil privé au sujet de l'accord entre Marin Boylesve et le présidial d'Angers... Il paiera mille escus et aura la charge de premier conseiller... Donné à Paris le 11 mars 1580.

Titres d'Achon, 1580. — Extraict des registres du Parlement.

Ce jour, après avoir par la cour ouy et examiné Me Marin Boylesve pourveu par le Roy de l'estat et office de premier et ancien conseiller en la sénéchaussée et siège présidial civil et criminel et juridiction de la conservation des privilèges de l'Université d'Angers, sur la loy à lui dernièrement ordonnée par la fortuite ouverture du code théorique et pratique, retiré la matière mise en délibération, ladite cour a arresté et ordonné que ledit Boylesve sera reçu à faire et prester le serment audit estat et office appartenant comme y ayant esté trouvé suffisant et capable, ensemble de tout autre office de judicature... a fait le serment au cas appartenant et y a esté receu, fait profession de foy, et l'a jurée en Parlement le 21e jour de juin 1580. (Signé) : DU TILLET.

Original en parchemin.

Archives de Maine-et-Loire, E. 1810, *et Bibliothèque d'Angers. Audouys*, mss, 1005. — 1580. Achat pour 4.800 l. d'une maison, sise au bas des Halles d'Angers par N. h. Marin Boylesve, Seigneur de la Maurousière, premier conseiller en la sénéchaussée d'Anjou et Dame Renée Nicolas, sa femme, de N. h. René Le Paige, Seigneur de la Paigerye, avocat à La Flèche. Cet acte est passé le 8 septembre 1580 devant Fouré, notaire à Angers. C'est l'hôtel de Boylesve où se trouve la

Digitized by Google

sculpture dont il est parlé plus haut. — 1581. Quittance du controleur des domaines d'Anjou, de 59 s. 6 d. d'arrerages dus sur cette maison, sise en Saint-Michel du Tertre.

(Signé) : Deslandes.

Chartrier de Boylesve, 1580. — Les trésoriers généraux de France et à Tours, Conseillers du Roy, veu par nous les lettres patentes données à Paris au mois de mars 1580 dernier passé, par lesquelles le Roy veult et luy plaist que Me Marin Boylesve, Seigneur de la Morousière, avocat en la Cour du parlement de Paris, en vertu de ses lettres de provision obtenues pour l'office de Lieutenant et juge conservateur des privilèges royaux de l'Université d'Angers et premier Conseiller en la Sénéchaussée et siège présidial dudit lieu, vacant par le décès de Me Guillaume des Champs... estoit reçu et installé en son office de premier et ancien Conseiller... ordre de lui payer ses gages... Consentons l'entherinement et accomplissement selon leur forme et teneur... Donné au bureau le 14e jour d'octobre 1580.

Cotereau par les trésoriers généraux de France et à Tours. Desjardins.

Original en parchemin.

Chartrier de Boylesve, 1580. — Arrêt du parlement en faveur de Marin Boylesve, nommé premier et ancien Conseiller... 1er décembre 1580.

Chartrier de Boylesve, 1583. — La fondation de Notre-Dame de Montserrat *alias* des Boylesve[1]. Sachent tous presens et à venir que comme ainsi soit que noble homme Marin Boylesve, sieur de la Maurousière, premier Conseiller du Roy en la Sénéchaussée d'Anjou, et juge magistrat au siège présidial dudit lieu, conservateur des privilèges royaux de l'Université d'Angers, désirant participer aux oraisons et suffrages et prières qui se font de jour en jour en nostre mère sainte Église, ayt eu volonté et intention de fonder une chapelle au

[1] La lettre L, très ornée d'entrelacs habilement tracés à la plume, est accompagnée d'un écusson peint : parti au 1er écartelé *d'azur à 3 sautoirs d'or, 2 et 1*, et *d'argent au sautoir de gueules chargé d'un écu de sable au lion d'or* (Danon), au 2e *d'or à la croix de gueules chargée de 5 coquilles d'argent et cantonnée de 4 .... de sable* (ces pièces sont effacées), qui est Nicolas.

Digitized by Google

couvent des Cordeliers de ceste ville au nom et tiltre de nostre Dame de Monserat et que pour ce faire se seroit trouvé audit couvent, prié et requis les religieux d'iceluy de luy bailler une place vacante estant à costé et derrière le grand autel, vers la sacristie dudit couvent afin que suyvant sa dite intention et volonté en l'honneur de Dieu et révérence de nostre Dame sa digne mère, il face bastir, construire et édifier un autel pour la décoration de la dite église en laquelle journellement divin service est célébré. Ce que les dits religieux deuement congregez en leur chapistre luy auroient accordé et suivant ce auroit ledit Boylesve encommencé la dite chapelle et autel et du depuis se seroit transporté au dit couvent et derechef fait assembler les religieulx d'iceluy en leur dit chapitre au son de la cloche en la manière accoutumée affin d'en passer escript en signe de perpétuel memoyre, sur quoy eux assemblés capitulairement audit son de la cloche pour l'effet que dessus, semblablement le dit Boylesve et Damoiselle Renée Nicollas son espouse de luy suffisamment autorisée quand à ce, demeurans en ceste ville paroisse de Saint-Michel-du-Tertre ont fait les accords qui s'ensuivent : Pour ce est-il que en la court du Roy nostre Sire et de Monseigneur duc d'Anjou à Angers, endroit par devant nous René Mauloré, notayre et garde notte en icelle, personnellement estably les dits religieux gardien et couvent des Cordeliers d'Angers, ès personnes de frère René Rouault, docteur en théologie, gardien, frère Constantin Blaizonneau, lecteur et bachelier en théologie, f. Amant de Launay, bachelier en théologie, f. Valère, Guerin, Symon Guyard, François Fromond, Jehan Bonnier, Louis Guelen, René Chardon, Jehan Moreau, Mathurin..... et Pierre Audrieu, tous prestres, religieux, profès dudit couvent faisant la plus saine et entière partye d'iceulx d'une part, et ledit Boylesve de la Maurousière et la dite Nicollas son espouse, autorisée comme dessus, d'autre part, soubmettant respectivement scavoir les dits gardien et religieux dudit couvent, eux, leurs successeurs et biens dudit couvent et lesdits Boylesve et Nicollas son espouse, eux, leurs hoirs et ayant cause avec tous et chacuns leurs biens meubles et immeubles, présens et à venir quels qu'ils soient, au pouvoir, ressort et juridiction de ladite court quand à ce confessent de leur bon gré sans contrainte : C'est à scavoyr que lesdits religieux ont consenty et accordé, con-

Digitized by Google

sentent et accordent audit Boylesve qu'il face fayre et parachever ledit autel et chapelle soubs le nom de nostre Dame de Monserat autrement la chapelle des Boylesve dans laquelle ledit Boylesve et ceux descendants dudit Boylesve seront enterrés et y auront droit de sépulture sans qu'aultres y puissent prétendre ledit droit. Pour la fondation de laquelle chapelle lesdits Boylesve et sa dite espouse ont fondé deux messes à basse voix qu'ils ont ordonnées estre dictes et célébrées par chacune sepmaine a perpétuité en ladite église et couvent de Saint-François de ceste ville en ladite chapelle et à la fin de chacune desdites messes sera dit le pseaulme *de Profundis*, un *libera* avecques les oraisons accoustumées et oultre recommandé aux assistans audit service à faire prière pour le repos des âmes desdits fondateurs, de leurs parents et amys trespassés. Lesquelles messes seront dictes et célébrées sçavoir l'une au jour de sabmedy, heure de 8 heures du matin en l'honneur de Nostre Dame de Montserrat et l'aultre le jour du dimanche en l'honneur de la Sainte-Trinité, incontinent après l'*Offerte* de la grand'messe auparavant la célébration de laquelle seront lesdites messes sonnées avec la grosse cloche de ladite église par trois fois et à chacune fois trois gobets et après sera sonné la petite cloche en la manière accoustumée. Item ont lesdits Boylesve et sa dite épouse voulu et ordonné estre dict vigilles de morts et une messe de *Requiem* avec un *Libera* et les oraisons ordinaires et le tout estre dict et célébré par chacun an à perpétuité à notte, diacre, sous-diacres en ladite église par les frères dudit couvent le plus dévotement et solennellement que faire ce pourra une fois l'an seullement et à ce mesme et pareil jour que décédera ledit Boylesve et autant en estre dict et célébré pour ladicte Nicollas son espouse à pareil jour qu'elle décédera, à commencer seullement lesdits anniversaires après leur décès et oultre ce que dessus seront aussy tenus lesdits frères tous les jours à l'yssue de matines et après ledit décès dudit Boylesve dire *de Profundis* pour le repos de l'âme de iceluy et de sa dite espouse et de leurs parents et amis trespassés et les commencera celui qui officiera en ces mots : *Pro remedio animæ fratris nostri Marini Boylesve atque ejus consortis* ou bien useront desdits mots en l'oraison *Inclina* qui sera dite après lesdits *de Profundis*. Et seront tenus les

Digitized by Google

dits frères dudit couvent de Saint-François, mettre et inscire les noms et surnoms desdits Boylesve et de sa dite espouse en leur livre et papier des obits et y faire mention du contenu en ces presentes et par chacun an à tels jours que seront les obits dudits Boylesve et son espouse, fayre prières pour eux ainsi qu'il est accoustumé fayre pour les religieux et autres inscrits en leur martyrologue. Et à ce que lesdites messes et service divin cy dessus spécifié soient dicts et entretenus à perpétuité et pour l'entretenement d'iceluy lesdits Boylesve et Renée Nicollas, son espouse, autorisée comme dessus et chacun d'eux seul et pour le tout ont donné, ceddé, délaissé et transporté et encores par ces presentes donnent... à perpétuité par aulmosne et présentation annuelle aus dits couvent et frères d'iceluy stipulants et acceptans pour eux, leurs confrères et successeurs, la somme de 25 l. de rente annuelle et perpétuelle evalluée à 8 escus un tiers payables au terme de Nuel et Saint-Jehan Baptiste de chacune année par moitié. Quelle rente ils ont assigné et assignent spécialement sur leur maison sise et située près les vieilles halles de ceste ville d'Angers, dicte paroisse de Saint-Michel, par lesdits Boylesve et Nicollas son espouse acquise de Me Robert Le Paige et Perrine Laurens son espouse et générallement sur tous et chacuns leurs biens presents et avenir quels qu'ils soient et, sans que la généralité puisse nuire à la spécialité... en attendant une assiette de ladite rente sur l'un des chapitres de l'une des églises collégiales de cette ville que les dits Boylesve et Nicollas feront. Auxquels fondations, dons... entretenir... obligent lesdites parties... fait et passé au chapitre dudit couvent en l'assemblée desdits religieux faicte à son de cloche comme dit est ès presences de N. h. Me Jehan Lefeubvre, Sieur de Laubrière et Me Jehan Hamelyn, clerc juré au greffe de la prevosté demeurans audit Angers tesmoings à ce appelez le lundi 11e jour de juillet 1583. Signé en la mynutte, Boylesve, Renée Nicolas, Rouault, Blaizonneau, de Launay... Demouyn, Audrieu, Lefeuvre, Hamelyn et nous notaire. MOLORÉ.

Deux grosses originales dont l'une, outre l'écusson est ornée à chaque page d'arabesque très fins, de fleurs, de vases, d'oiseaux, le tout à la plume. L'autre porte la signature de Marin Boylesve.

Digitized by Google

Id., 1588. — Capitaines et gardes des portes de cette ville, laissez passer le Seigneur de la Maurousière, Conseiller au siège présidial d'Angers, avec ses gens, armes et chevaux s'en allant trouver le Roy. Faict à Paris le dernier may 1588.

Signé : DE VILLEQUIER.

Original en papier scellé en placard.

Chartrier de Boylesve. — Commission du Roy pour Marin Boylesve et Me René Bautru d'informer contre les rebelles... et contre Cochelin... donné à Tours le 28 juin 1589 et de nostre règne le 16e. Signé, par le Roy en son conseil. GUIBERT.

Copie collationnée.

P. DE FARCY

(A suivre.)

Digitized by Google

CHRONIQUE

Mgr Mathieu, ancien évêque d'Angers, actuellement archevêque de Toulouse, vient d'être élevé à la dignité cardinalice.

Cette nomination aurait pu tarder davantage, mais elle était attendue et désirée. En effet, les mérites personnels de l'archevêque de Toulouse, l'éclat de ses talents, aussi bien que l'importance du siège qu'il occupe, tout le désignait à l'attention de Léon XIII.

Mais ce qui n'était pas prévu, c'est que le nouveau prince de l'Église a été créé cardinal de Curie. Il résidera à Rome et sera chargé de représenter la France et de défendre ses intérêts dans les conseils du Saint-Siège.

En acceptant cette haute dignité et cette mission délicate entre toutes, Mgr Mathieu sera obligé de renoncer à l'administration d'un diocèse où il est entouré de respect et d'affection. C'est pour lui un lourd sacrifice ; c'est pour ses diocésains une perte cruelle : la seule chose qui puisse adoucir les regrets de ceux qui le connaissent et qui l'aiment, c'est de songer aux services qu'il rendra à notre pays, dans les fonctions éminentes où l'appelle la confiance du Saint-Père.

La *Revue de l'Anjou* unit ses félicitations et ses hommages à ceux que reçoit à Rome, au moment où paraîtront ces lignes, S. E. le cardinal Mathieu.

***

Le nouveau Bureau et le Comité de la Société des Amis des Arts d'Angers pour l'année 1898-1899 se trouve composé ainsi qu'il suit :

Président : M. Gilles Deperrière ;

Vice-présidents : MM. Cointreau, Beignet ;

Trésorier : M. Maurice Mercier ;

Secrétaires : MM. A. Planchenault, A. Bruas ;

Commissaires : MM. Jubien, Courant, Mondain, Brunclair ;

Comité : MM. Audfray, Bayol, G. de Chemellier, Dauban, Dubos, Dubut, Dussauze, Dr Guichard, Latté-Daviers, Luson,

Digitized by Google

Aïvas, Kieffer, Le Guay, A. Leroy, Livache, Maillard, A. Michel, Miron d'Aussy, Robert Chagnias et comte de Romain.

***

A la 23e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements qui a eu lieu à Paris, à l'École nationale des Beaux-Arts, sous la présidence de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, notre ami et collaborateur M. Joseph Denais, membre correspondant du Comité, a fait connaître, avec détails, le tombeau, malheureusement mutilé, de l'évêque Claude de Rueil, par Philippe de Buyster, et communiqué le contrat fait entre le Chapitre de Saint-Maurice et le statuaire.

C'est notre compatriote M. Henry Jouin qui, selon la coutume, a rédigé le *Rapport général de la session*. De ce long et délicat compte rendu — presque un volume, publié au *Journal officiel* du 27 mai — nous détachons les lignes ci-dessous, qui concernent la communication de M. Joseph Denais :

« Philippe Buyster, sculpteur du roi, logé aux galeries du Louvre, appartenait encore à la maîtrise lorsque le Chapitre de la cathédrale d'Angers lui confia l'exécution du tombeau de Claude de Rueil, évêque décédé, tombeau que vous a décrit M. Joseph Denais, correspondant du Comité à Angers. Autant que nous en pouvons juger par les faits, Buyster était un homme bon, mais irrésolu. On se souvient de la jonction de 1651 entre l'Académie et la maîtrise. Le Brun, qui tenait à Buyster, se démit en sa faveur de sa qualité d'ancien. Marché conclu. Mais les turbulents de la maîtrise se rebiffent et Buyster quitte l'Académie pour se ranger dans le parti de la révolte. S'il manqua de caractère, au milieu de circonstances d'ailleurs compliquées, Buyster ne fut ni un homme de lucre, ni un oisif. Il consent, en février 1650, à exécuter pour le mois d'août de la même année, moyennant 1.300 livres, la statue couchée de Claude de Rueil, en marbre blanc. L'œuvre a survécu. Elle est de bon style. La tête du prélat, pour laquelle Buyster eut à sa disposition une peinture prêtée par M. l'abbé Lucas, est évidemment un portrait. Le visage porte la trace d'accents de nature qui ne s'inventent pas. M. Denais nous fait connaître le marché passé par le Chapitre avec le statuaire. C'est une pièce qui n'est pas banale. Elle a été rédigée par des mains expérimentées. Un pareil contrat défie toute surprise. »

Le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts publiera d'ailleurs, dans son volume annuel, avec la gravure

Digitized by Google

de l'état actuel du monument, dont Gaignières a laissé un curieux dessin contemporain, le traité conclu pour la construction de ce tombeau. On trouvera cette description aussi dans la belle *Monographie de la cathédrale d'Angers* (monuments, sépultures, trésor, tapisseries, vitraux, etc.) que vient de terminer M. Joseph Denais [1].

***

Dans sa dernière séance, l'Académie des Beaux-Arts a partagé le prix Trémont (peinture et sculpture), d'une valeur de 1.000 fr., entre MM. Descheneau, peintre, et L'Hoest, sculpteur.

***

M. Volot (Jacques) vient d'obtenir une mention pour les belles eaux-fortes qu'il a exposées au Salon de Paris.

***

C'est à un lettré angevin qu'est échu le privilège de fêter, à Paris, le centenaire de Beaumarchais. En effet, notre compatriote M. Henry Jouin, le distingué secrétaire de l'École des Beaux-Arts, a fait représenter, le 18 mai, au Théâtre national de l'Odéon, une pièce en un acte, en vers, intitulée le *Neveu de Beaumarchais*.

Ajoutons que cette pièce, qui avait pour interprètes les principaux acteurs de la seconde scène française, a obtenu un succès mérité.

***

Jeudi 18 mai a eu lieu, à l'Académie française, l'élection pour le remplacement de M. Édouard Hervé.

Trois candidats étaient sur les rangs : MM. Paul Deschanel, président de la Chambre des Députés, Émile Faguet et René Bazin.

M. Paul Deschanel a été élu au deuxième tour par 20 voix contre 10 à M. René Bazin et 6 à M. Faguet.

M. René Bazin, qui se présentait pour la première fois, a obtenu un véritable succès en arrivant second et avant M. Faguet. C'est de bon augure pour la prochaine élection.

***

[1] Paris, librairie Renouard. Grand in-8° de XXIV et 500 pages, gravures et plan.

Digitized by Google

M. le docteur Motais vient de présenter à l'Académie de Médecine un important travail sur la myopie scolaire.

La myopie, qui nous envahit de plus en plus, devient un véritable danger public, et il est temps de réformer l'hygiène scolaire de nos établissements d'instruction.

M. le docteur Motais a été chargé, par le Ministre de l'Instruction publique, de la mission de déterminer ces réformes.

***

M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, par décision en date du 8 juin 1899, vient de confier à M. le docteur Henry Lemesle la direction d'une mission scientifique ayant pour objet l'étude des conditions du traitement de la tuberculose pulmonaire dans les sanatoria d'altitude de la Suisse, et spécialement de l'Engadine.

***

Notre compatriote M. Auguste Rousseau, dont nous publions deux pièces dans ce fascicule, vient d'obtenir le premier prix au concours poétique de la *Revue du Maine* avec une très belle poésie, l'*Union*, « pleine d'actualité, dit cette *Revue*, et inspirée, comme toutes les œuvres du lauréat, par le plus pur patriotisme et les plus nobles sentiments ».

***

Les Pères de la Compagnie de Marie, réunis en chapitre à Saint-Laurent-sur-Sèvre, viennent de procéder à l'élection de leur supérieur général.

Le R. P. Maurille a été élu pour douze ans, selon les constitutions de la congrégation.

Le Père Maurille est né à Notre-Dame de Chemillé, le 28 février 1843. Il fit successivement ses études au collège de Beaupréau et au petit séminaire de Mongazon. Ordonné prêtre par Mgr Angebault, le 22 décembre 1866, il fut nommé vicaire à La Pommeraye, où il resta deux ans, ensuite à Doué-la-Fontaine.

Il y avait un an à peine qu'il était vicaire à Doué, lorsqu'il entra dans la Congrégation fondée par le Père de Montfort.

Le supérieur général de la Compagnie de Marie est en même temps supérieur de la Congrégation des Filles de la Sagesse.

***

Digitized by Google

M. le général de division Hartschmidt, commandant la 18e division d'infanterie et résidant à Angers, dont nous publions plus loin le remarquable discours prononcé à la Société de Gymnastique et de Tir, est nommé au commandement de la 12e division d'infanterie, à Reims.

Nous n'avons point ici à examiner les motifs de ce changement. Nous constaterons seulement que la nouvelle de son départ a causé à Angers, tant dans l'armée que parmi la population une douloureuse surprise et provoque de bien vifs regrets. Patriote et soldat avant tout, M. le général Hartschmidt avait su, par sa droiture et sa bienveillance, se concilier les sympathies de tous.

***

M. Brossard de Corbigny, capitaine de frégate de réserve, est nommé officier de la Légion d'Honneur.

***

Un certain nombre de « conseillers du commerce extérieur de la France » ont eu l'idée de provoquer un groupement de ceux de leurs collègues qui se trouvent en rapport avec nos possessions d'outre-mer.

Ainsi s'est trouvé formé le « Groupe colonial des conseillers du commerce extérieur », dont le but est d'étudier tout ce qui peut contribuer au développement des rapports industriels et commerciaux de la métropole avec ses colonies.

Notre distingué collaborateur, M. Ch. Lemire, a été nommé vice-président du bureau de ce groupe.

***

On assure que notre compatriote M. Célestin Hy, né à Bocé, pharmacien à Saint-Louis (Sénégal), dont les parents habitent Angers et dont le frère, M. l'abbé Hy, est professeur à l'Université, vient de découvrir un procédé qui permet, sans avoir recours à l'obscurité du laboratoire, d'obtenir, en quelques minutes, les épreuves photographiques au ton voulu, avec une richesse de détails inconnue jusqu'ici. Le procédé s'applique à tous les papiers.

***

Nous apprenons avec grand plaisir les récompenses obtenues à l'Exposition d'horticulture de Saint-Pétersbourg par MM. de La Devansaye, président, et L.-An. Leroy, vice-président de la Société d'Horticulture de Maine-et-Loire.

Digitized by Google

M. de La Devansaye s'est vu décerner une grande médaille d'or pour ses semis nouveaux 1899 d'*Anthurium* et un prix spécial, grande médaille de vermeil, attribuée à l'exposant ayant obtenu par lui-même les plus belles plantes de semis.

Le jury a décerné à M. L.-An. Leroy une médaille d'or pour ses *Camellias* et une grande médaille d'argent pour ses *Magnolias grandiflora*.

***

La *Revue de l'Anjou* ne s'occupe pas de sport, mais comment omettre de dire ici que l'heureux vainqueur du grand prix de la ville de Paris a été notre compatriote, M. Maurice Caillault, capitaine de cuirassiers détaché à l'état-major de la place de Paris et décoré l'année dernière pour sa belle conduite à Madagascar. *Perth* avait déjà porté victorieusement les couleurs du jeune officier à Chantilly, en enlevant le prix du Jockey-Club.

***

Les 11 et 12 juin, environ deux cents délégués des Comités de toutes les villes principales arrosées par la Loire ou ses affluents principaux, de Saint-Nazaire à Nevers, étaient réunis dans le chef-lieu de Loir-et-Cher. S'il faut en juger par la réception faite aux congressistes, la municipalité et la Chambre de Commerce ont fait une belle et évidente démonstration de l'intérêt que les Blaisois portent à la solution de l'importante question de la Loire navigable.

Le Congrès a tenu trois séances. Notons seulement ses décisions les plus importantes :

Malgré une intervention assez vive en faveur d'un canal latéral, l'unanimité des membres présents à la réunion a maintenu les résolutions des Congrès antérieurs relatives au tracé. C'est dire que les vœux des Comités se sont une fois de plus nettement affirmés en faveur de la voie navigable dans le lit même du fleuve, de Nantes à Orléans.

Le rapport de la Commission spéciale instituée le 31 mai 1897, si impatiemment attendu, a été examiné. Ce rapport officiel ne pouvait être que très circonspect, mais il conclut à la possibilité d'utiliser et d'améliorer le lit du fleuve, dans la 1re section, la seule encore étudiée, de Nantes à la Maine.

La Commission des Ingénieurs des Ponts-et-Chaussées évalue la dépense d'amélioration du chenal à un chiffre qu'on ne peut guère espérer voir descendre au-dessous de

Digitized by Google

150.000 francs le kilomètre, mais qui ne semble pas devoir dépasser 200.000 francs.

Elle estime que les travaux devraient être répartis sur plusieurs années. Ils seraient effectués successivement et gradués en vue de transformer progressivement le régime du fleuve dont le lit ne saurait se modifier en une ou deux années. La Commission appréhenderait même l'insuccès des travaux s'ils étaient trop précipités.

En présence des conclusions de ce rapport, un examen des moyens financiers s'imposait à l'attention du Congrès.

Une sérieuse étude avait été préparée sur ce sujet. Nous la résumerons dans ses grandes lignes :

En prenant pour base la dépense précitée de 150.000 à 200.000 fr. par kilomètre, il convient de prévoir une dépense qui pourra atteindre 15 millions de Nantes à la Maine, et 55 à 60 millions de Nantes à Orléans.

Le Comité central estime avec raison que l'État participera pour moitié dans les dépenses d'exécution. L'autre moitié serait supportée en totalité, proportionnellement à leur intérêt dans la voie navigable, par les départements qui en profiteraient.

Par exemple et en premier lieu, les départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne seraient appelés à participer à la dépense d'exécution de la section Nantes-La Pointe.

Le département de la Loire-Inférieure, totalement traversé, en supporterait la moitié, celui de Maine-et-Loire un quart. La Sarthe et la Mayenne, chacun un huitième.

Le Maine-et-Loire aurait ultérieurement à consentir une autre contribution équivalente, concurremment avec l'Indre-et-Loire, la Vienne, la Haute-Vienne, etc., lorsque la deuxième section de la Maine à la Vienne entrerait en voie d'exécution.

Le principe et la proportion admis et la répartition de la dépense sur plusieurs exercices étant demandée par les ingénieurs eux-mêmes, le comité central a pu calculer qu'un impôt départemental de 4 centimes additionnels pour la Loire-Inférieure, de 2 centimes en Maine-et-Loire, de 1 centime dans la Sarthe et dans la Mayenne, serait suffisant pour gager un emprunt de 7.500.000 francs, représentant la part contributive des quatre départements dans l'exécution de la première section. L'amortissement en capital et intérêts serait ainsi

Digitized by Google

assuré dans chaque département sur une période assez courte en rapport avec la valeur de son centime.

Les ressources financières seraient, en résumé, procurées par les mêmes moyens qui ont facilité aux départements l'exécution des voies ferrées.

La combinaison a l'avantage de concentrer les efforts sur le parlement et les conseils généraux et de répartir équitablement les charges sur toutes les populations qui profiteront de la voie navigable. Elle a paru simple et pratique et a été approuvée par l'unanimité des membres du Congrès.

Au cours de la séance publique, M. Max Richard, président du comité d'Angers, a émis le vœu que les travaux devant procurer l'amélioration de la Loire soient entrepris le plus promptement possible et sans aucun retard, par l'État, avec le concours de tous les corps constitués des départements, des villes et communes intéressés aux futurs bons résultats de l'entreprise ; que pendant l'exécution de ces travaux, les études déjà commencées pour l'amélioration du cours de la Loire dans toute la contrée comprise entre la Maine et Briare soient activement poursuivies.

Pour terminer, enregistrons que la commission interdépartementale des conseils généraux de la Loire-Inférieure et de Maine-et-Loire s'est réunie à Nantes le 1er juillet pour examiner cette importante question de la Loire navigable qui viendra devant notre Conseil général à la session d'août.

A propos de la Loire navigable, nous nous permettons de signaler à l'attention de nos lecteurs l'ouvrage récemment paru intitulé : *Rivières à courant libre*, par M. F.-B. de Mas, inspecteur général des Ponts et Chaussées, professeur à l'École nationale des Ponts et Chaussées [1]. Ce *Cours de Navigation intérieure* est un véritable monument.

Dégagé de formules abstraites, abondamment pourvu au contraire de croquis et dessins compréhensibles pour tous, conçu dans un style clair et précis, il instruira tous les

[1] Encyclopédie des Travaux publics, Paris, 1899, chez Baudry et Cie ; 15, rue des Saints-Pères.

Digitized by Google

hommes qu'intéressent l'étude des cours d'eau et de leur régime, le matériel et les procédés de navigation fluviale.

P. B.

***

Un de nos concitoyens, M. Alexandre Hérault, bien connu par diverses excentricités de son existence autant que par ses actes philanthropiques, est mort le 7 avril dernier, laissant à la ville d'Angers, au détriment de ses héritiers naturels, la plus grosse part de sa fortune, à la seule condition d'être employée « pour les intérêts exclusivement civils et laïcs de la population ». Le legs s'élévera, croit-on, déduction faite des droits de mutation, à 11 ou 1.200.000 francs. Déjà, avant l'envoi en possession, les feuilles locales se livrent d'avance à toutes sortes de combinaisons sur la meilleure manière de « croquer le magot ». Et les lecteurs d'emprunter à l'envi les colonnes des journaux pour émettre à la fois leur avis et les idées les plus invraisemblables. En fait la ville ne sera guère à même d'employer cet argent avant un ou deux ans. — Une autre clause du testament attribue à M. Constant Lemoine, pépiniériste, et à son fils aîné, les immeubles sis à Angers, 61, route de Paris. M. Hérault avait inventé deux melons, le *Composite* et l'*Orangine* et de nouvelles espèces de poiriers. C'est dans le but de continuer ces cultures qu'il a légué à MM. Lemoine le terrain nécessaire pour la propagation de ses découvertes, ainsi qu'une énorme quantité de graines. Malheureusement, le jardin, non cultivé depuis plusieurs années, n'est à l'heure actuelle qu'une forêt de ronces (environ deux hectares). Quant à la maison de M. Hérault, toujours hermétiquement close et où lui seul pénétrait, elle renfermait, avec des poires pourries sur les meubles et sur les parquets, plusieurs mètres cubes de poussière. Est-il utile de rappeler que M. Hérault avait, de son vivant, doté la ville de quatre lions de fonte au Jardin du Mail, d'une plaque indicatrice pour l'Hôtel-de-Ville, de l'horloge de la Poste, de bancs-candélabres sur la place du Ralliement et de bancs au cimetière ; enfin, qu'il avait fait mettre en quinconce à ses frais les arbres de l'avenue Jeanne d'Arc, plantés d'abord en simples rangées. Et, bien qu'il répudiât avec quelque ostentation le titre de « bienfaiteur de la ville », il avait fait poser une enseigne sur un

Digitized by Google

terrain à lui, en bordure de l'avenue, pour rappeler la transformation opérée par ses soins.

C'est une célébrité angevine — il serait peut-être plus exact de dire une « curiosité » — qui vient de disparaître.

***

Parmi les projets proposés pour l'emploi du legs Hérault, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, la restauration de la Tour Saint-Aubin et le déplacement du Jardin fruitier réunissent l'unanimité de l'opinion.

« L'établissement du Jardin fruitier dans un terrain neuf, où les arbres et les vignes pourront prendre leur développement normal, s'impose. N'est-ce pas, d'ailleurs, honorer, selon ses vœux, la mémoire du bienfaiteur de la Ville, que de consacrer une partie de son legs à l'horticulture, objet de sa prédilection? En outre, dans le Jardin fruitier, fonctionne une école d'horticulture et de viticulture, précieuse pour nos concitoyens, auxquels elle permet d'apprendre un état, et personne assurément ne proposera la suppression d'une école.

« Quant à la Tour Saint-Aubin, le barbare qui se résignerait aujourd'hui à sa démolition n'osera pas se nommer. Classée comme monument historique, placée sous la sauvegarde de l'État, elle doit être restaurée à frais communs par l'Etat et par la Ville. Le budget des Beaux-Arts de 1899 contient au chapitre 39, sous le titre « conservation des monuments historiques », l'inscription d'un crédit de 1.077.000 francs.

« Un député proposa même d'ajouter à l'intitulé du chapitre les mots « monuments historiques naturels et légendaires ». Dans un discours fort curieux, M. Lucien Habert demanda qu'on préservât, dans la vallée de la Meuse, le roc immense qu'on appelle le rocher des Quatre fils Aymon! Le ministre des beaux-arts, tout en reconnaissant l'idée intéressante, déclara que les monuments historiques déjà classés devaient avoir la préférence. Nous conservons donc l'espoir que notre tour Saint-Aubin pourra recevoir une part dans le million voté.

« Ceux qui ne sont pas au pouvoir reprochent parfois à ceux qui tiennent les rênes du gouvernement municipal de ne pas suivre un plan précis dans les transformations et les embellissements de la ville.

« Dans la question qui préoccupe à juste titre nos concitoyens, rien de pareil. En 1864, le plan a été dressé, et une partie, celle qui entoure la place du Ralliement, a été exécutée.

« Si on jette les yeux sur ce plan, on voit que le mail de la préfecture est prolongé jusqu'au delà de la rue Toussaint. Ce mail, après avoir traversé la rue des Lices, forme une voie

Digitized by Google

de quarante mètres de largeur au milieu de laquelle se dresse la tour Saint-Aubin ; une partie de la rue du Musée disparaît, et notre ravissant logis Barrault se détache d'un parterre de fleurs séparé de la rue par une grille.

« Ce projet serait d'autant plus facile à réaliser que le Jardin fruitier actuel doit être transformé en square. L'accès principal du Musée serait placé du côté du boulevard du Roi-René et précédé d'un escalier monumental au haut duquel on placerait le buste de notre illustre concitoyen M. Lenepveu. On construirait une nouvelle salle pour les tableaux, et, au-dessus, une pour la bibliothèque. Cette construction devrait présenter les grâces architecturales du bâtiment principal. Le jardin, avec les ruines Toussaint, la tour Saint-Aubin, le logis Barrault, réunirait plusieurs merveilles de l'art dont la conservation fera honneur à notre ville.

« Dans la discussion qui a eu lieu devant la Chambre sur les monuments historiques, on a cité plusieurs villes qui exigeaient, lors de l'ouverture des rues, qu'on construisît des édifices dans le style artistique du passé. Nous ne devons pas nous montrer aussi exclusifs, mais au moins, quand nous avons l'heureuse fortune de posséder des souvenirs aussi précieux que le logis Barrault, la tour Saint-Aubin, les Pénitentes, défendons-les contre les déprédations du temps, ne les cachons pas et profitons de la circonstance qui se présente pour les sauver de la ruine. »

Il y aurait bien encore un grand projet à exécuter avec les fonds Hérault, en supposant que l'embellissement de la ville, par les abords de la cathédrale, ne puisse pas être considéré comme opposé aux destinations « laïques » du testateur : ce serait la reconstruction du porche de Saint-Maurice et l'édification d'un escalier monumental de la cathédrale à la Maine, dont il a été fort question, à nouveau, lors des dernières élections municipales.

D'après la *Monographie de la Cathédrale d'Angers* de M. Joseph Denais, publiée par la Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, c'est en 1806 que fut démoli le porche du XIIe siècle, dont un dessin de Gaignières, gravé dans l'ouvrage cité, nous donne la forme et que notre collaborateur décrit avec les plus grands détails.

Le 2 mai 1884, M. l'architecte Raulin avait dressé les plans et devis de reconstruction, à la suite d'un legs fait, à cette intention, par M. le chanoine Vinçonneau ; mais ce legs de 50.000 francs fut jugé insuffisant.

D'autre part, les plans de dégagement de la façade de Saint-Maurice jusqu'à la Maine furent dressés, le 10 mai 1848, par

Digitized by Google

M. Duvêtre, à la suite d'une proposition faite au Conseil municipal d'Angers, le 19 août 1841, par le commandant Latour, rapporteur de la Commission du plan de la ville. Un escalier monumental de cinq volées, chacune de dix marches, descendait du portail de Saint-Maurice jusqu'à un péristyle décoré des statues de la Loire et de la Maine, qui furent dessinées par David d'Angers. On y pourrait ajouter des arbustes, à chaque volée, ou dans les côtés de l'escalier, et faire de ce coin d'Angers un des plus beaux et des plus pittoresques quartiers de la ville. L'idée n'est pas nouvelle d'ailleurs, et M. Denais rappelle que, dès 1816, elle avait été émise par l'architecte Leclerc. Puisse-t-elle être réalisée avec l'héritage Hérault.

***

Des crédits sont demandés au Conseil municipal pour remettre en état la tour Saint-Aubin dont les revêtements de tuffeau et les sculptures croulent à l'envi. L'État prendrait alors la moitié des frais à sa charge, environ 13,500 francs. Dans le cas présent, il s'agit d'une réparation et non d'une restauration qui coûterait peut-être 150 à 200,000 francs.

***

Depuis que le Conseil municipal a fait choix, pour l'emplacement du monument à élever à la mémoire de Lenepveu, de la terrasse du Musée, la question n'a pas fait un pas. Le monument devait être inauguré au mois de juin actuel. La ville attend, pour pratiquer l'escalier qui doit donner accès à la terrasse par le jardin fruitier, que les artistes aient fait leurs plans, et les artistes, paraît-il, ne semblant pas satisfaits de l'emplacement, sont de leur côté dans l'attente. A ce train nous en avons pour plusieurs années.

***

Avec la réalisation de l'emprunt doivent tomber les maisons qui masquent le jardin des Plantes du côté du faubourg Saint-Michel. D'ores et déjà un crédit de 1.000 francs est inscrit au budget additionnel de 1899, pour faire faire un plan définitif du jardin en y comprenant tout le terrain susceptible d'en faire partie dans l'avenir.

***

Digitized by Google

Encore une vielle maison d'Angers, la maison Michel, et des plus connues, sacrifiée aux règles impitoyables de l'alignement! Pas d'ornements, il est vrai, pas de poteaux sculptés pour la signaler à l'attention générale. Mais elle avait son cachet d'antiquité avec ses poutres apparentes et ses hautes lucarnes et carrait bien le bas de la place du Pilori. Elle gênait, paraît-il, au passage des tramways et, de plus, nécessitait de trop grosses réparations. La ville, qui l'avait achetée il y a déjà quinze ans, pour l'abattre, vient de la livrer aux démolisseurs.

***

Après avoir vu creuser les fondations de la nouvelle église Notre-Dame et préparer le terrain pour sa construction, le public a été quelque peu surpris par l'interruption subite des travaux qui se prolonge depuis deux mois. Une erreur de mesure, des difficultés causées par la configuration irrégulière du terrain ont surgi. D'où indécision. Mais les difficultés viennent d'être aplanies et les travaux vont reprendre.

***

La magnifique terre de Pignerolles, commune de Saint-Barthélemy, le château et le parc créés au XVIIIe siècle par la famille des célèbres écuyers angevins, les Avril de Pignerolles, ont été récemment mis en adjudication publique. Il n'y a pas eu d'enchères, non plus que pour l'hôtel Perrochel, à Angers, et les superbes boiseries qu'il renferme dont on demandait 25,000 francs.

***

C'est au Vieil-Baugé, le 22 mars 1421, que Jean de Fontaine-Guérin infligea aux Anglais « leur première destrousse ».

Sur la gauche du chemin, en remontant du bourg vers Baugé, M. Jacques Gaudais a fait encastrer, en souvenir de ce mémorable combat, un énorme bloc de pierre où les habitants s'amusent à montrer par tradition l'empreinte d'un pied du cheval de Clarence qui commandait les Anglais.

Cette empreinte (!) est toujours apparente ; ce n'est pas à elle que nous en voulons, mais bien à l'inscription gravée dans la pierre qui est complètement effacée.

Avec la meilleure bonne volonté, il est impossible de la déchiffrer. Ne pourrait-on la reconstituer et la rétablir?

Digitized by Google

M. Joseph Denais, qui possède nombre de notes sur la contrée, et à qui nous avons demandé le texte de l'inscription ci-dessus, a bien voulu nous le communiquer, tel qu'il l'a relevé lui-même vers 1870 :

LE 13 MAI 1840
MEUR JACQUES GAUDAIS FIT REPLACER ICI CETTE
PIERRE POUR RAPPELER LA VICTOIRE MÉMO-
RABLE QUE GUÉRIN DES FONTAINES GENTILHOMME
ANGEVIN UNI A GILBERT DE LA FAYETTE
MARÉCHAL DE FRANCE ET A Ω[1] JEAN STUART COMTE
DE BOUKAN PRINCE ÉCOSSAIS REMPORTA SUR
LE DUC DE CLARENCE P.[2] ANGLAIS TUÉ EN CE
LIEU AVEC LA MAJEURE PARTIE DE
SON ARMÉE LE 22 MARS 1420

***

En fendant un morceau de vieille poutre provenant des démolitions entreprises aux abords de l'église Notre-Dame, M. Robin a trouvé une pièce d'argent à l'effigie de Henri II et a fait, plus tard, une nouvelle découverte de 46 autres pièces datant de 1450 à 1559.

***

Le dîner annuel de la société de Paris, le *Vin d'Anjou*, a eu lieu le mercredi 7 juin à 7 heures, au restaurant de la tour Eiffel.

Un grand nombre d'Angevins y assistaient, parmi lesquels nous pouvons citer : MM. Max Richard, ancien député; Joxé, député de Maine-et-Loire; Lorin, avoué à Rambouillet; Lardin de Musset, préfet d'Indre-et-Loire; le docteur Thuau, de Baugé; Émile Cormeray, Mahier, avocat; Henry Coutant, Giffard fils, Louis Gandon, etc., etc.

Au dessert, M. Georges Richou, ingénieur des arts et manufactures, président de la Société, a ouvert la série des discours.

MM. Max Richard, Joxé, Lorin, Lardin de Musset, prirent ensuite successivement la parole aux applaudissements de l'assistance.

[1] Ici l'empreinte d'un fer à cheval, auquel l'inscription fait allusion en ces termes :
Ce Ω fut trouvé sous cette pierre en 1840.

[2] Prince.

Digitized by Google

La soirée du 7 juin, très gaie, s'est terminée au théâtre de la tour Eiffel, où l'on donnait une revue hilarante de Bonnaud, *A la fraîche, qui veut boire?*

Rendez-vous au prochain dîner, au commencement de l'automne.

***

Le dimanche 14 mai a eu lieu, dans la salle des fêtes de la Mairie d'Angers, une très intéressante conférence. Elle était donnée sous les auspices de la Chambre de Commerce de Maine-et-Loire par M. Blancheville, chef du bureau de la statistique générale de France au ministère du Commerce et de l'Industrie, professeur d'économie politique aux Cours de la ville de Paris.

Le Président de la Chambre de Commerce, M. Dominique Delahaye, a pris le premier la parole et, en excellents termes, a présenté le conférencier. Puis M. Blancheville a, devant un auditoire attentif, étudié, avec talent et compétence, les divers systèmes douaniers, leurs effets dans les différents pays et aux différentes époques, intéressant vivement les personnes qui avaient pris place dans la salle et ne lui ont pas ménagé leurs applaudissements.

***

La Société de Gymnastique et de Tir a inauguré, son nouveau local, 20, rue des Quinconces.

Au premier rang des invités, nous avons remarqué M. le général Hartschmidt, commandant la division, M. Beaussire, conseiller de préfecture, représentant le préfet, M. Gauvin, adjoint, représentant le maire, MM. le colonel Gillet, du 6e génie, le lieutenant-colonel Leturc, du 135e, le commandant R. de Terves, et un grand nombre d'officiers de la garnison; MM. Voisin, Proust, Descoings, Luneau, Descottes, Bally fils, etc., etc.

La fête comportait un programme des plus intéressants qui a été exécuté avec un ensemble parfait. Pendant les différents exercices l'excellente musique du 135e exécutait des morceaux.

M. Descoings, président de la Société, a le premier pris la parole, et dans un discours, que nous regrettons de ne pouvoir reproduire faute de place, a consacré un souvenir ému à M. Beucher « un sincère patriote, le président dévoué de la première heure » qui avait si bien compris ce que peut pour la force d'un pays et la puissance de l'armée, l'enseignement

Digitized by Google

de la gymnastique. Il a terminé en remerciant tous les invités de leur présence à cette fête.

M. l'adjoint Gauvin a dit ensuite combien M. le Maire regrettait de n'avoir pu assister en personne à cette solennité et loué M. le président de ses efforts constants pour entretenir l'émulation et l'esprit de discipline parmi ces jeunes gens. En inculquant ainsi le culte de la patrie et l'amour du drapeau, a-t-il dit, vous jetez tous les ans dans les rangs de notre admirable armée, que nous aimons tous parce que tous nous en faisons partie, des soldats tout préparés d'avance à supporter les fatigues du métier militaire, à affronter les luttes futures que nous ne désirons pas, mais que nous ne craignons pas non plus, et pour lesquelles nous devons plus que jamais nous tenir prêts et toujours entraînés.

Après les discours de MM. Descoings, Gauvin, Descottes, et de M. Beaussire, qui a exprimé à la Société les sympathies particulières de l'administration préfectorale, M. le général Hartschmidt, s'est levé à son tour et a pris la parole en ces termes :

« Mesdames,
« Messieurs,
« Mes chers amis,

« Après les éloquentes paroles que vous venez d'entendre, je pensais qu'il n'y avait plus de place pour d'autres discours.

« Mais vos honorables présidents m'ayant déclaré que ce serait pour vous une déception si je ne dois vous adresser quelques mots, je me rends à leur désir.

« D'ailleurs, ils m'ont fait remarquer que nous étions ici dans un lieu privé et chez nous. Je me sens, en effet, en famille, car votre devise est la mienne et celle de l'armée :

Patrie avant tout !

« Vous vous réunissez pour pratiquer des exercices dont le but principal est de développer votre force physique. Et bien vous faites.

« A la fin du siècle dernier, vos pères ont porté à travers le monde les idées de liberté et d'humanité écloses au soleil de la Révolution.

« A la fin du présent siècle, à ce tournant de l'histoire, pour employer une expression en vogue depuis quelque temps, les peuples, concentrés en eux-mêmes et armés jusqu'aux dents, se guettent, s'épient, pour se ruer sur celui qui aura laissé voir une faiblesse ou une fêlure. De récents exemples vous montrent ce que sera le XXe siècle.

« En France, nous savons déjà comment on perd des pro-

Digitized by Google

vinces entières. Nous venons de voir l'Espagne perdre ses colonies en quelques semaines. Dans l'Afrique australe, au Transvaal, une bande de flibustiers a cherché à s'emparer d'un État légalement constitué. En Asie, on se partage la Chine, à l'heure présente, tout comme s'il n'y avait là ni empereur, ni gouvernement, ni peuple ayant le droit, tout au moins, de dire à quelle sauce ils désirent être mangés.

« Partout, c'est l'avènement de la force. Fortifiez-vous donc, si vous voulez garder votre liberté et votre indépendance.

« Mais, de même que la force industrielle, pour produire des effets utiles, a besoin d'être endiguée, de même aussi la force humaine a besoin d'être réunie en faisceaux, liés entre eux par un ciment moral, qui est la discipline. La force sans discipline n'est que la violence et celle-ci conduit à l'anarchie et au despotisme.

« L'histoire nous apprend que plus les républiques anciennes furent libres, plus leurs citoyens, et surtout leurs armées, furent soumis à une discipline rigoureuse.

« Quand les légions romaines perdirent leur discipline, l'Empire tomba au pouvoir des Barbares.

« Quand les Républiques de l'ancienne Grèce, oubliant leurs traditions, se déchirèrent entre elles dans des guerres civiles, elles devinrent la proie du Macédonien.

« Pourquoi notre République serait-elle réfractaire à la discipline? Un homme vraiment fort s'honore en abdiquant un peu de sa liberté au profit du bien public et dans l'intérêt de tous.

« Soyez donc des hommes forts, mais disciplinés, respectueux des lois et des chefs que ces lois vous ont donnés.

« C'est à ce prix seulement que vous serez dignes d'être les citoyens d'un pays libre. »

Les paroles du général ont été accueillies par de vigoureux applaudissements et des cris énergiques de : Vive la France ! Vive l'armée !

Pour terminer la fête, un vin d'honneur a été servi dans la salle d'escrime.

***

Dimanche 7 mai, a été inauguré, à Vihiers, le monument élevé à la mémoire des enfants du pays morts pour la patrie pendant la guerre. Une foule considérable, venue de toutes les communes voisines, assistait à la cérémonie. En tête du cortège, derrière la musique et le drapeau, marchait M. le comte de Maillé, le vaillant commandant des mobilisés de Chemillé et de Vihiers, assisté de M. Merlet, sénateur, de M. Ferdinand Bougère, député, de MM. Sidaine, maire, et Pieau, adjoint, et de MM. des Nouhes, conseiller général, et

Digitized by Google

de Fougerolle, conseiller d'arrondissement. A la suite du Conseil municipal, cinq cents vétérans escortaient leurs anciens officiers. Après la messe solennelle, chantée par des chœurs de jeunes gens et de jeunes filles, et le discours de M. le Curé de Coron, succédant à l'allocution de M. le curé de la paroisse, le cortège s'est rendu au pied du monument de granit, œuvre de M. Neveu, l'architecte bien connu de Cholet, exécutée par M. Bertin, de Vezins.

Là, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, dans une éloquente évocation du passé, M. des Nouhes rappelle les misères subies dans la terrible campagne par ce régiment de Maine-et-Loire, si admiré partout où il passa que sa belle conduite est encore citée en exemple dans les pays qu'il a traversés ; puis, rendant hommage aux officiers de notre armée si éprouvée en ce moment, il demande aux jeunes gens d'accorder à leurs officiers d'aujourd'hui la même confiance que leurs pères avaient témoignée à leurs officiers d'autrefois, confiance réciproque d'où naquit une amitié qu'un quart de siècle n'a pu même entamer. En terminant, il remet à M. le maire de Vihiers, comme un dépôt sacré, le monument élevé au perpétuel souvenir de ceux qui sont tombés pour défendre la France.

Prenant ensuite la parole, M. Sidaine dit en termes émus que le pays entier est de cœur avec ces chefs si lâchement attaqués. Il accepte au nom de ses concitoyens ce témoignage public de l'unanime reconnaissance qui parlera au cœur des régiments appelés dans l'avenir à traverser la ville.

Les accents de la *Marseillaise* succèdent à la *Marche funèbre de Chopin* et les Mobilisés se pressent autour du commandant de Maillé, heureux de serrer une main franchement tendue.

Au banquet qui réunit sous une même tente tous ceux qui ont pris part à la fête, M. le comte de Maillé a prononcé un magnifique éloge de ses compagnons d'armes, auxquels sa vie entière fut consacrée, pendant la paix comme pendant la guerre.

M. Plessis, le distingué president de la section des vétérans de Vihiers, rappelle aux acclamations de tous, quel fut le dévouement du chef de bataillon aux exhortations duquel ses soldats répondaient sur le champ de bataille : « Tant que vous serez là, mon commandant, nous resterons. »

Il cède la parole à M. de Fougerolle, l'auteur du si consciencieux et intéressant travail que publie en ce moment la *Revue*

Digitized by Google

de l'Anjou sous le titre *Devant l'Ennemi*, *souvenirs d'un bataillon de mobilisés de Maine-et-Loire*, où sont consignés, jour par jour, tous les hauts faits du bataillon.

M. Imbert donne lecture d'une lettre de M. de Grandmaison, si cruellement éprouvé en ce moment, qui regrette de ne pouvoir exprimer de vive voix ses sentiments d'admiration pour les défenseurs du pays.

En quelques mots très applaudis, M. Merlet, sénateur, vante les sentiments d'attachement au sol et de fidélité au drapeau des habitants du canton et félicite M. Sidaine, la municipalité et la Société des Vétérans du magnifique succès de leur fête.

Pour clore la série des toasts, M. Ferdinand Bougère demande aux anciens combattants de raconter à la veillée les exploits de leurs compagnons, les souffrances et les privations endurées en commun pendant la campagne. A leur récit, le cœur des jeunes conscrits s'affermira et, lorsqu'ils seront au régiment, ils s'exerceront avec ardeur pour que les ennemis de la France, sachant ses enfants résolus, n'osent même pas tenter une nouvelle invasion. Il boit au commandant de Maillé, au bataillon de Vihiers, au régiment du colonel Tessié de la Motte.

Ces paroles chaleureuses sont saluées par d'unanimes applaudissements.

Après le banquet, le cortège a reconduit solennellement à la mairie le drapeau de la Société, en l'honneur duquel les musiciens avaient exécuté les plus remarquables morceaux de leur répertoire.

Un brillant concert a terminé cette fête patriotique tout empreinte de cordialité dont les assistants conserveront le meilleur souvenir.

***

Dimanche, 30 avril, la ville de Durtal était en fête. M. le colonel Bonneville remettait le drapeau à la 190e section des vétérans des armées de terre et de mer.

Précédé de toutes les Sociétés et de toutes les délégations, le cortège défila dans un ordre admirable et déboucha sur la place du Château où devait avoir lieu la remise du drapeau.

« Cette manifestation imposante dit, le *Journal de Maine-et-Loire*, rappelait à tous plus d'un souvenir militaire ; tous étaient fiers de se voir ainsi groupés sous le même drapeau pour une même idée ; la musique de Durtal avec ses marches brillantes relevait le pas de ces braves. — Le magnifique

Digitized by Google

drapeau est déployé ; M. le colonel Bonneville le remet au comité, les tambours battent aux champs, le clairon sonne au drapeau, les pompiers présentent les armes, tous se découvrent et le même cri sort de toutes les poitrines : Vive l'Armée ! Une cantate est entonnée par les enfants des écoles réunis en bataillon scolaire, sous l'habile direction de leurs maîtres. De charmantes jeunes filles offrent un bouquet et récitent un gracieux compliment aux membres d'honneur.

« Immédiatement après la remise du drapeau, M. le sénateur comte de Blois a prononcé une de ces allocutions vibrantes dont il a le secret. Evocateur merveilleux, l'orateur d'un mot, d'un trait, fait revivre les gloires du passé. Combien ignoraient hier la bravoure de M. le capitaine Quinché et qui aujourd'hui se découvriront avec respect devant ce héros de 1870. M. le comte d'Andigné, maire de Durtal, président d'honneur, en quelques mots charmants se fait l'interprète de tous pour remercier M. le sénateur et M. le colonel Bonneville.

« Le cortège, reformé, se dirige vers l'église, décorée avec un goût parfait par le vénérable curé-doyen ; les vétérans prennent place dans la nef. Pendant la messe, des chants ont été magnifiquement interprétés et des morceaux de musique parfaitement exécutés par la fanfare de Durtal, sous l'habile direction de son chef M. Vilain. Après l'Evangile, M. l'abbé Morancé, aumônier du Prytanée militaire de La Flèche et du IVe corps d'armée, est monté en chaire et a prononcé une éloquente allocution. Patrie et Drapeau, telles sont les deux idées développées devant ce brillant auditoire. Jetant un coup d'œil rapide sur l'histoire de France, il nous montre l'œuvre grandiose de la Patrie Française, forgée à travers les âges par saint Louis, Louis XIV, Napoléon. On se plaisait à l'écouter et dans nos cœurs nous sentions vibrer les sentiments les plus nobles de l'âme humaine, sentiments vivifiés et épurés par la religion.

« A l'issue de la Messe, tous les vétérans, précédés de leur aumônier, M. le Curé de Gouy, se rendent au cimetière. En termes émus, M. l'Aumônier évoque le souvenir de tous les braves morts pour la Patrie et, rappelant la devise de l'insigne des vétérans : « Oublier... Jamais », il nous fait remarquer le liséré vert encadrant le liséré noir, et termine en disant que si nous avons été à la peine nous serons à l'honneur. Une palme en mémoire des soldats morts pour la Patrie portant l'inscription : « Les Vétérans des Armées de terre et de mer » est déposée par M. Potier, président.

« A une heure, un banquet réunissait, place de la Mairie, plus de 300 convives. A différentes reprises l'excellente musique se fit entendre.

« Plusieurs toasts ont été prononcés. M. Potier, président, remercia, au nom du Comité, tous ceux qui avaient bien voulu assister à cette belle fête; puis, avant de se séparer, M. l'abbé Morancé, M. le comte de Blois et M. le comte d'Andigné adressèrent quelques mots chaleureusement applaudis. »

Digitized by Google

Nécrologie :

Le 3 mai ont été célébrées, en l'église Saint-Maurice, les obsèques du regretté M. Athanase Toutain, chevalier de la Légion d'honneur, administrateur de la Caisse d'Épargne.

Le deuil était conduit par M. Raphaël Toutain, son frère, par ses neveux et par M. le baron Le Guay.

A signaler autour du corbillard les couronnes portant les inscriptions suivantes : Société civile du Grand Cercle du boulevard, — La Caisse d'Épargne d'Angers, — Société de secours mutuels la Générale.

Suivait immédiatement une délégation des Combattants de 1870, avec le président M. Josset et le drapeau de la Société.

M. A. Toutain était administrateur du *Journal de Maine-et-Loire* et de l'*Anjou*, et le doyen des administrateurs de la Caisse d'Épargne d'Angers.

Décoré en raison de son dévouement aux blessés et des services rendus par lui à la Croix-Rouge en 1870, il s'occupait d'un grand nombre d'œuvres charitables, en particulier des Sociétés de secours mutuels et des Fourneaux économiques.

Sa perte sera vivement ressentie par ses collègues, qui avaient en lui un ami de la première heure et un homme d'excellent conseil.

***

Les obsèques de M. le commandant Riveron, officier de la Légion d'honneur, ont eu lieu le 23 mai, en l'église Saint-Joseph, au milieu d'un grand concours d'amis.

Les honneurs militaires funèbres étaient rendus par une compagnie du 135e de ligne commandée par son capitaine.

MM. de Clermont-Tonnerre, chef d'escadron au 25e de dragons ; Laviron, chef de bataillon au 6e génie ; Champenois et Borné, chefs de bataillon au 135e de ligne, tenaient les cordons du char funèbre couvert de fleurs et de couronnes.

Sur la tombe, M. le chef d'escadrons Dutertre-Duport, ami personnel du regretté commandant, a retracé la belle vie militaire du commandant Riveron, qui était aussi un lettré, un poète.

A. Z.

Digitized by Google

A travers les Livres et les Revues

Voici une chronique qui sera courte, très courte même.

Aussi bien, le moment serait mal choisi pour abuser de la patience des lecteurs. Les travailleurs serrent leurs dossiers ; les désœuvrés bouclent leur valise ; les jeunes gens « chauffent » leur examen et les professeurs leur pétrolette. Dans quinze jours, les uns et les autres seront partis pour les stations thermales ou pour les plages de l'Océan. Il ne faut pas les retenir.

En attendant, je signale à leur attention un recueil de poésies que notre compatriote M. Pottier de Lalaine vient de faire paraître à la librairie Firmin-Didot. Le volume est intitulé *Lueurs*[1]. Un premier travail, dont j'ai rendu compte ici même[2], nous avait révélé chez M. Pottier de Lalaine un poète plein de talent, de foi et d'enthousiasme ; les *Lueurs* sont d'un art plus délicat encore, plus sûr, plus pénétrant et non moins chrétien.

L'auteur

...Voit poindre à travers l'ombre
Des lueurs, faible clarté !
Mais, hélas ! en vérité,
La nuit est toujours bien sombre !

Oui, la nuit est toujours sombre ! Quand donc apparaîtra la pure lumière, et avec elle une atmosphère de vérité, de justice et de paix ?...

La paix, c'est surtout à l'ombre des cloîtres qu'elle devrait habiter. C'est là qu'aurait dû la trouver l'abbé Charles Couturier, — dont M. A. Houtin vient d'écrire la vie[3], — lorsque, en 1854, il quittait l'enseignement pour entrer au noviciat des Bénédictins de Solesmes. Étrange contradiction : cet homme, qui ne cherchait que la paix, fut traité comme s'il avait préparé la guerre ; il fut chassé jusqu'à trois fois de son abbaye

[1] Un vol. in-12 de 206 p., avec six mélodies gravées.

[2] *Voix sur la France*, un vol. in-12 de VIII-320 p. (Cf. *Revue de l'Anjou*, juillet-août 1898, p. 169-170.)

[3] Un vol. in-18 de 384 pages, avec portrait en héliogravure. — Angers, Germain et G. Grassin.

Digitized by Google

et, sur son lit de mort, il aurait pu répéter les paroles de saint Grégoire VII : *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio !*

Louis-Charles Couturier naquit à Chemillé-sur-Dême, en Touraine, le 12 mai 1817. Après son ordination sacerdotale, il fut nommé professeur au collège de Combrée : c'est là, qu'en 1853, il engagea avec MM. Lefranc et Duruy une polémique restée célèbre. L'année suivante, il recevait des mains de dom Guéranger l'habit des moines bénédictins. Le restaurateur de l'ordre de saint Benoît en France mourut le 30 février 1875; quelques jours plus tard, dom Couturier était nommé à l'unanimité abbé de Saint-Pierre de Solesmes et supérieur général de sa congrégation. Il occupa cette double charge jusqu'à sa mort, le 29 octobre 1890. Son éloge funèbre fut prononcé par Mgr Freppel, le 23 décembre de la même année. — Telle est, dans ses phases principales, la vie que raconte M. A. Houtin.

Dans la pensée de l'auteur, la *Vie de dom Couturier* n'est point le monument définitif que les moines consacreront plus tard au successeur de dom Guéranger, c'est « un édicule commémoratif » élevé par un prêtre angevin à la mémoire d'un religieux que des liens très étroits rattachaient à notre Anjou. M. Houtin est trop modeste : son « esquisse » vaut un gros volume; elle est nette, précise, intéressante; malgré certaines appréciations qui surprendront peut-être, elle sera accueillie avec toute la faveur que méritent l'auteur et le livre.

Deux fois déjà j'ai parlé des articles justement remarqués que M. Germain, proviseur du Lycée, consacre, dans les *Archives Médicales d'Angers*, aux peintures murales de l'Hôtel-Dieu. L'étude sur les *Blessés*, de M. Lenepveu, qui a paru dans le numéro du 20 mai, est digne en tout point des précédentes. M. Germain est un maître distingué, qui manie avec délicatesse la plume et le pinceau : nul ne pouvait apprécier plus sûrement les admirables compositions de MM. Appert, Lenepveu et Dauban.

La *Revue Poitevine et Saumuroise* contient, dans les fascicules d'avril et de mai, un article de feu M. Émile Chevalier sur la *première salle de spectacle et les halles de Saumur*.

Digitized by Google

Pourquoi donc l'éditeur, dans un des documents qui accompagnent cette note, a-t-il remplacé les *s* par des *f* et écrit : *favorifer*, *maifon*, *difpofer*, etc.? C'est plus qu'étrange, c'est grotesque.

L'hiver dernier, M. l'abbé Bossard, docteur ès lettres, inaugurait, à l'Université catholique d'Angers, *un cours d'histoire de la Vendée*. La première conférence du savant professeur vient de paraître dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* (n° de juin). S'il est permis d'en juger par l'article que publie la *Vendée historique* (n° du 20 juin) sur le *nouvel historien de la Vendée*, les leçons de M. l'abbé Bossard auront du retentissement, peut-être même soulèveront-elles de vigoureuses polémiques.

A signaler encore :

Dans l'excellente *Revue d'Archéologie poitevine*, plusieurs notes et notices dues à la science de l'ancien historiographe du diocèse d'Angers, Mgr X. Barbier de Montault. C'est dans cette revue que Mgr X. Barbier de Montault a étudié récemment l'*Église d'Étriché*, consacrée à saint Hilaire ; un *Crucifix de Mission*, du XVIIIe siècle, provenant de Doué-la-Fontaine ; plusieurs documents du *Musée diocésain d'Angers ;* une petite *Chapelle domestique portative de Maulévrier*, cachée pendant la Révolution dans la forêt de Vezins ; la liste des dessins concernant *Fontevrault*, de la collection manuscrite de Gaignières, conservée à la Bibliothèque Nationale.

Dans les *Archives Médicales d'Angers* (n° de juin), la biographie du *Docteur Meleux* par M. le Dr Jagot.

Dans le *Journal de Maine-et-Loire* (12 et 13 juin), un article du plus haut intérêt, publié par M. J. Joûbert, sur *la vente des Carolines à l'Allemagne*.

Dans la *Revue du Bas-Poitou* (12e année, 1re livraison), le récit des *combats de la Chataigneraie et de Fontenay*, en 1793, par notre érudit collaborateur M. l'abbé F. Deniau.

Ch. U.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU TRENTE-HUITIÈME VOLUME

JANVIER-FÉVRIER

Conseil des représentants du peuple et des généraux républicains tenu à Saumur le 2 septembre 1793. — **Abbé F. Deniau**..... 5

Les cinq pays de l'Indo-Chine française et le Siam (suite). — II. L'Annam ; III. La Cochinchine. — **Ch. Lemire**..... 21

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — IV. Le curé de Saumur (1831-1837). — **A. Houtin**..... 51

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite). — **Eusèbe Pavie**..... 65

Chantons la mer (poésie). — **René Daxor**..... 105

Arthur du Chêne. — **Alphonse Poirier**..... 107

Un homme de cœur. Prudent-Jean Bruley (1759-1847) (suite). — **Georges Bruley**..... 111

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy**..... 127

Chronique..... 140

Sacre de Mgr Rumeau à Agen ; son entrée solennelle à Angers. — La réunion annuelle des Sociétés des Beaux-Arts. — Publication du cartulaire de Saint-Laud. — Election du député de l'arrondissement de Baugé. — La Loire navigable. — Découverte de sépultures à Liré, à Andard et à Doué-la-Fontaine. — Nouvelles verrières au Champ-des-Martyrs. — Le monument de Robert-le-Fort à Brissarthe. — Les cloches angevines de Notre-Dame de Paris. — Le monument projeté à J.-E. Lenepveu et l'inscription de sa maison natale. — Nos compatriotes : MM. comte de Blois, Max d'Olonne, Joseph Denais, de la Devansaye, marquis de Bonchamps, René Bazin, Lionel Bonnemère. — Nominations d'officiers de l'instruction publique : MM. Boell, Peton ; d'officiers d'académie : MM. Séraphin Denécheau, Paul Cardi, Roche, Boyer, Porcher, Demartial, Fouillaron, Mlle Lavenue, M. Lemasson, Pichard, capitaine Schmidt, docteur Vidal. — Lectures faites à la Société d'agriculture. — Publication de la biographie du baron H. de Charnacé. — Les conférences de la Faculté catholique : Mgr Pasquier, M. Jules Delahaye, le R. P. de Salinis. — Aux Amis des Arts : Hommage à M. V. Huault-Dupuy ; inauguration du salon annuel ; matinées artistiques ; conférence de M. Larroumet sur Lenepveu. — Nos grands concerts et le théâtre. — Nécrologie : MM. Paul Corroy, Emile Chevalier, Beautemps-Beaupré, général de Rochebouët, Dr Bernard. — **A.-Z.**

A travers les Livres et les Revues : Abbé Ch. Gautier, *Saint Marcoul ;* — Quélin, *Aspirations ;* — L. de la Brière, *Madame Louise de France ;* — R. P. Chérot, *Les Filles de Louis XV à Fontevrault ;* — comte H. de Castries, *Le Sahara français ;* — J. Joûbert, *L'alliance avec le Portugal ;* — abbé Bourgain, *L'Eglise d'Angers pendant la Révolution ;* — abbé Deniau, *La bataille de Torfou ;* — abbé J. Moreau, *Un instituteur chrétien ;* — abbé Uzureau, *Les dernières rentrées publiques de l'ancienne Université d'Angers ;* — *Archives médicales d'Angers ;* — L. de Farcy, *Epaves ;* etc. — **Ch. U.**

Digitized by Google

GRAVURES

Types de femmes annamites. — Annamite allant au marché. — Le port de Saïgon en 1866. — Tombeau de l'évêque d'Adran, près de Saïgon. — Le Préfet de Cholon Do Huu Phuong. — Mytho en 1863. — Entrée de la pagode cantonnaise à Cholon. — Fête dans une pagode boudhique. — Armes de Françoys Boylesve et de Mgr Rumeau.

MARS-AVRIL

Le général de Rochebouët. — **Comte de Blois** 173

Devant l'ennemi. Souvenirs d'un bataillon de Mobilisés de Maine-et-Loire. — Le combat de Monnaie. — **R. de Fougerolle** 178

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — V. La fondation d'une Maison pour les Enfants trouvés (1833-1835); — VI. La fondation d'un Monastère du Bon-Pasteur (1835-1837). — **A. Houtin** 227

Les cinq pays de l'Indo-Chine française et le Siam (suite). — IV. Le Cambodge. V. Le Laos. Localités-ports (Tonkin). — **Charles Lemire** 227

Sonnet. — **E. A.** 260

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620). — IX. L'entrevue de Brissac (suite). — **Eusèbe Pavie** 261

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 298

Chronique 314

L'exposition d'horticulture. — Les concerts. — La souscription au monument de J. Lenepveu. — Une lecture sur J. Lenepveu à l'Académie des Beaux-Arts. — Les Angevins au Congrès des Sociétés savantes. — Décorations académiques; Mme Joséphine Berthault, M. Edmond Goblot. — Nos compatriotes : MM. Joseph Denais, Bouchard, Audouin, de Bonchamps, duc de la Trémoïlle. Charbonneau, Grégoire, L'Hoest, Maillard, G. de Ruillé, C. Port, Beignet. — Une subvention à laSociété d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers. — Un mémoire sur Francesco de Laurana. — L'exposition de M. Merodack-Jeaneau. — Le bateau-rouleur Ernest Bazin. — Nécrologie : M. le colonel Chaussée. — **V. P.**

A travers les Livres et les Revues : E. Rondeau, *Histoire de la R. Mère Marie de Sainte-Cécile et de la Congrégation des Dames de l'Oratoire d'Angers ;* — L. Dedouvres, *Le Père Joseph et le Sacré-Cœur ;* — Doumic, *La Terre qui meurt*, de M. R. Bazin ; — J. Joûbert, *Un Waterloo africain ;* — Ledru, *Théodulphe et le Gloria laus ;* etc. — **Ch. U.**

Chronique bibliographique 329

Rimes provinciales, par Xavier de la Perraudière. — **J.-M. Delahaye.**

GRAVURES

Carte du combat de Monnaie. — Types de Cambodgiens. — Plantation de poivre. — Carte des grands lacs du Cambodge. — Charrette à bœufs. — Ruines des palais d'Angkor. — Chariot de transports. — Bonzes du temple d'Angkor. — Ecole des bonzes (Laos). — Musicienne du Cambodge. — Acteurs et actrices au Cambodge. — Femmes laotiennes. — Armes et sceaux du XVIIe siècle.

Digitized by Google

MAI-JUIN

Devant l'ennemi. Souvenirs d'un bataillon de Mobilisés de Maine-et-Loire. — Le combat de Monnaie (suite et fin). — **R. de Fougerolle** 333

La guerre entre Louis XIII et Marie de Médicis (1619-1620) (suite et fin). — **Eusèbe Pavie** 378

Henri Bernier, chanoine d'Angers (suite). — VII. Le supérieur suppléant du Petit-Séminaire d'Angers (1837-1839) 395

Les cinq pays de l'Indo-Chine française et le Siam. Localités-ports (suite). — **Charles Lemire** 419

Poésies : *Noël, Mai.* — **Auguste Rousseau** 454
Pégase, le Solitaire, l'Abîme. — **Abel Letalle** 455

La famille Boylesve (suite). — **P. de Farcy** 457

Chronique 474

S. E. le cardinal Mathieu. — Les Amis des Arts. — Les délégués des Sociétés des Beaux-Arts (M. Joseph Denais et le tombeau de Claude de Rueil). — Académie des Beaux-Arts (MM. Descheneau et L'Hoest). — Les eaux-fortes de M. Jacques Volot. — Le *Neveu de Beaumarchais*, par M. Henry Jouin, à l'Odéon. — M. René Bazin et les élections académiques. — Missions du Dr Motais et du Dr H. Lemesle. — Les poésies de M. Auguste Rousseau. — Le R. P. Maurille, supérieur de Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Départ de M. le général Hartschmidt. — M. Brossard de Corbigny, officier de la Légion d'honneur. — M. Ch. Lemire, vice-président du Groupe colonial des conseillers du commerce extérieur. — Une découverte de M. Célestin Hy. — L'horticulture angevine à Saint-Pétersbourg (MM. de la Devansaye et Leroy récompensés). — Le vainqueur du grand prix. — La Loire navigable, le Congrès de Blois. — M. Hérault et sa fortune léguée à la ville d'Angers ; projet d'emplois des fonds. — Le porche de la Cathédrale et l'escalier de Saint-Maurice à la Maine. — La Tour Saint-Aubin. La terrasse du Musée. Le Jardin des Plantes. — La maison Michel. — L'église Notre-Dame. — Le château de Pignerolles. — A propos d'une inscription. — Découverte numismatique près Notre-Dame. — Le Vin d'Anjou. — Conférence de M. Blancheville. — Inauguration du nouveau local de la Société de Gymnastique et de Tir. — Inauguration du monument patriotique de Vihiers. — Remise d'un drapeau aux vétérans à Durtal. — Nécrologie : MM. Athanase Toutain, le commandant Riveron.

A travers les Livres et les Revues : Pottier de Lalaine, *Lueurs ;* — A. Houtin, *Dom Couturier ;* — Germain, *Les Blessés*, de M. Lenepveu ; — E. Chevalier, *La première salle de spectacle de Saumur ;* — Abbé Brossard, *Un cours d'histoire de la Vendée ;* etc. — **Ch. U.**

Le Directeur-Gérant : G. GRASSIN.

Angers, imp. Germain et G. Grassin. — 1258-99.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google